BERNARD LAMOTHE

LE GRAND PORTAGE DES ATIKAMEKW DE L'ÈRE PRÉCOLOMBIENNE AU MONDE CONTEMPORAIN

CONDITIONS DE VIE, RAPPORTS COMMUNAUTAIRES ET PROBLÈMES SOCIAUX

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval dans le cadre du programme de doctorat en sociologie pour l'obtention du grade de Philosophiae Doctor(Ph. D.)

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES UNIVERSITÉ LAVAL QUÉBEC

2006

© BERNARD LAMOTHE, 2006

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.



Library and Archives Canada

Published Heritage Branch

395 Wellington Street Ottawa ON K1A 0N4 Canada Bibliothèque et Archives Canada

Direction du Patrimoine de l'édition

395, rue Wellington Ottawa ON K1A 0N4 Canada

> Your file Votre référence ISBN: 0-494-11709-5 Our file Notre référence ISBN: 0-494-11709-5

NOTICE:

The author has granted a nonexclusive license allowing Library and Archives Canada to reproduce, publish, archive, preserve, conserve, communicate to the public by telecommunication or on the Internet, loan, distribute and sell theses worldwide, for commercial or noncommercial purposes, in microform, paper, electronic and/or any other formats.

The author retains copyright ownership and moral rights in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

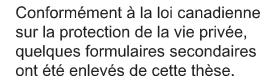
AVIS:

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque et Archives Canada de reproduire, publier, archiver, sauvegarder, conserver, transmettre au public par télécommunication ou par l'Internet, prêter, distribuer et vendre des thèses partout dans le monde, à des fins commerciales ou autres, sur support microforme, papier, électronique et/ou autres formats.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this thesis.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the thesis.



Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.



RÉSUMÉ

Bernard Lamothe, Le grand portage des Atikamekw de l'ère précolombienne au monde contemporain. Conditions de vie, rapports communautaires et problèmes sociaux, thèse présentée à la faculté des études supérieures de l'Université Laval pour le grade de Philosophiae Doctor (PH.D), juin 2005, 427 p.

De très nombreuses études concluent que les problèmes sociaux sont plus fréquents là où les formes de solidarité et d'entraide sont fortement ébranlées. Or, les données disponibles à ce jour concernant les Atikamekw nous questionnent sur la possibilité du caractère pathologique de leurs conditions de vie. Il a donc été décidé d'aller observer de près ces problèmes sociaux et l'état de leurs réseaux de sociabilité.

Il a été constaté que les Atikamekw ont préservé des formes évidentes de solidarité et d'entraide. Comment se fait-il alors que des problèmes sociaux se présentent avec une telle acuité dans ces trois réserves amérindiennes? Les données recueillies démontrent que les communautés atikamekw contiennent deux populations distinctes : d'une part, les gens instruits, détenant un emploi et pouvant compter sur des revenus décents et, d'autre part, les gens inactifs, ayant un faible niveau de scolarité et des revenus fort modestes. Ce sont ces derniers qui présentent le plus de problèmes sociaux, en dépit du fait qu'ils participent eux aussi, mais dans une moindre mesure, aux diverses formes de partage et d'entraide.

Ainsi, l'instruction, un emploi et des revenus décents paraissent les éléments moteurs d'une meilleure intégration au monde moderne et d'une plus grande participation à la vie communautaire.

RÉSUMÉ

Bernard Lamothe, Le grand portage des Atikamekw de l'ère précolombienne au monde contemporain. Conditions de vie, rapports communautaires et problèmes sociaux, thèse présentée à la faculté des études supérieures de l'Université Laval pour le grade de Philosophiae Doctor (PH.D), juin 2005, 427 p.

De nombreuses études issues notamment du courant de l'épidémiologie psychiatrique et de l'écologie sociale concluent que les problèmes sociaux sont plus fréquents là où les formes de solidarité et d'entraide sont fortement ébranlées. Or, les données disponibles à ce jour concernant les Atikamekw nous questionnent sur la possibilité du caractère pathologique de leurs conditions de vie. Il a donc été décidé d'aller observer de près ces problèmes sociaux et l'état de leurs réseaux de sociabilité.

Pour mener à bien cette thèse, une importante revue de la documentation portant sur les rapports entre pathologie sociale et solidarité a tout d'abord été menée dans le but d'analyser les causes et les conséquences possibles des difficultés d'adaptation au monde moderne. Des recherches dans des ouvrages scientifiques ont aussi permis de retracer en accéléré l'histoire des autochtones, dont celle des Atikamekw, ainsi que leur actuelle condition sociale, politique, économique, culturelle et juridique. Inspirée notamment par les travaux de l'Institut de la statistique du Québec, une collecte de données a également été effectuée auprès de 903 Atikamekw par le biais de deux questionnaires.

Il a été constaté que les Atikamekw ont préservé des formes évidentes de solidarité et d'entraide. Comment se fait-il alors que des problèmes sociaux se présentent avec une telle acuité dans ces trois réserves amérindiennes? Les données recueillies démontrent que les communautés atikamekw contiennent deux populations distinctes : d'une part, les gens instruits, détenant un emploi et pouvant compter sur des revenus décents et, d'autre part, les gens inactifs, ayant un faible niveau de scolarité et des revenus fort modestes. Ce sont ces derniers qui présentent le plus de problèmes sociaux, en dépit du fait qu'ils participent eux aussi, mais dans une moindre mesure, aux diverses formes de partage et d'entraide. Ainsi, l'instruction, un emploi et des revenus

décents paraissent les éléments moteurs d'une meilleure intégration au monde moderne et d'une plus grande participation à la vie communautaire.

Cette possibilité accrue d'intégration au contexte moderne ne se ferait pas sans avoir à payer un tribut au reste de la communauté. Il a été remarqué que les femmes instruites, occupant un emploi et pouvant compter sur des revenus supérieurs sont, toutes proportions gardées, plus souvent victimes d'agressions physiques et d'ostracisme de la part de membres du ménage, mais aussi de la communauté. Cela s'expliquerait-il par la profonde transformation de la structure familiale patrilinéaire depuis quelques décennies? Dans ce bouleversement, le mode d'inscription sociale et la quête d'identité chez l'homme pourvoyeur ont été complètement modifiés, parfois déqualifiés, alors que la femme maintient toujours son statut et son rôle de mère. La perte de légitimité sociale et de contrôle sur la famille consécutive à cette dépossession du statut de pourvoyeur pourrait fournir une explication fort plausible de ce recours à la violence.

En définitive, loin de présenter une situation originale et propre à eux, les Atikamekw, tout comme l'ensemble des autres populations d'ailleurs, partagent les caractéristiques des communautés économiquement pauvres. À cet égard, il y a unanimité dans les recherches à l'effet que les problèmes sociaux et de santé mentale sont plus fréquents dans les milieux défavorisés.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	IX
LISTE DES TABLEAUX	
LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE	XIX
CARTE GÉOGRAPHIQUE	
GRAPHIQUE	
LIMINAIRE	
INTRODUCTION	1

PREMIÈRE PARTIE PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE

CHAPIT	RE 1 : COMMENT POSER LE PROBLÈME?	13
1.1	Adaptation : notion et réalité dynamiques	14
1.2	Modernité et adaptation	20
1.3	Difficultés d'adaptation : des causes et des conséquences	26
1.4	Problème social et santé mentale : des constructions de l'esprit	36
1.	4.1 Problème social	36
1.	4.2 Santé mentale	40
1.5	Réseaux de sociabilité et d'entraide	43
1.6	Objet de l'étude	48
CHAPIT	RE 2 : MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	53
2.1	Option intéressante mais qui n'a pas été retenue	54
2.2	Outils de cueillette de données	55
2.3	Prétest et validité des questionnaires	64
2.4	Échantillon	67
2.5	Formation des enquêteurs et des interprètes	69
2.6	Enquête sur le terrain	71
2.7	Bilan de l'enquête sur le terrain	75
2.8	Tests statistiques, comparaisons avec d'autres études et pondération des données	79
2.9	Limites et possibilités de la recherche	83

DEUXIÈME PARTIE

LES ATIKAMEKW : DE LA PRÉHISTOIRE AU MONDE CONTEMPORAIN

CHAPIT	RE 3 : CONDITION AUTOCHTONE AU CANADA : DE L'ARRIVÉE DES EUROCANADIENS À NOS JOURS
3.1	Introduction
3.2	Autochtones et Eurocanadiens : un parcours historique tumultueux
3.3	Premiers contacts et nécessité d'échanges commerciaux et militaires entre autochtones et Eurocanadiens
3.4	Développement, occupation du territoire, exclusion et confinement
3.5	Émancipation, affirmation identitaire et construction du social
3.6	Quel avenir les autochtones se réservent-ils?103
CHAPII	RE 4 : RETOUR SUR L'HISTOIRE DES ATIKAMEKW: DE L'ÈRE TRADITIONNELLE À L'ÈRE BUREAUCRATIQUE 109
4.1	Entrée en matière
4.2	Ère traditionnelle111
4.	2.1 Origines obscures
4.	2.2 Organisation sociale, politique et économique114
4.3	Ère mercantile : amorce de changements majeurs
4.4	Ère bureaucratique : affermissement de la sédentarisation 129
4.5	Émancipation et revendications des Atikamekw143
CHAPIT	RE 5 : VIE DOMESTIQUE ET COMMUNAUTAIRE
5.1	Dynamique de la vie dans la maisonnée147
5.	1.1 Familles nucléaires et élargies148
5.	1.2 Ménages de moyenne et grande tailles153
5.	1.3 Situation des trois réserves agglomérées157
5.	1.4 Situation à Manawan
5.	1.5 Situation à Opitciwan
5.	1.6 Situation à Wemotaci
5.2	Dynamique de la vie communautaire164
5.3	Présence aux offices religieux et participation aux activités sociales et politiques174
5.4	Perceptions de la vie communautaire181
5.5	Identité et adaptation aux changements
5.6	Sommaire des résultats

CHAPIT	IRE 6 : SOLIDARITÉ ET ENTRAIDE 20	00
6.1	Solidarité et entraide20	01
6.2	Échange de confidences20	02
6.3	Aide financière21	14
6.4	Entraide matérielle	22
6.5	Échange de services	23
6.6	Sommaire des résultats22	26
CHAPI	IRE 7 : PROBLÈMES SOCIAUX ET SANTÉ MENTALE : COMMENT LES ATIKAMEKW SE PORTENT-ILS?23	
7.1	Mise en contexte23	32
7.2	Consommation d'alcool et de drogues illicites	33
7	.2.1 Consommation d'alcool	33
7	.2.2 Consommation de drogues illicites	51
7.3	Violence domestique25	59
7	.3.1 Agressions sexuelles chez les Atikamekw	63
7	.3.2 Agressions physiques chez les Atikamekw	6 8
7.4	Détresse psychologique	72
7.5	Suicides, idéations suicidaires et tentatives de suicide au Québec et chez les Atikamekw27	79
	Suicides, idéations suicidaires et tentatives de suicide au Québec et chez les Atikamekw	
7	chez les Atikamekw27	79
7	chez les Atikamekw27 5.1 Quelques facteurs associés au suicide27	79 81
7 7 7	chez les Atikamekw27 5.1 Quelques facteurs associés au suicide	79 81 89
7 7 7 7	chez les Atikamekw	79 81 89 91
7 7 7 7 7	chez les Atikamekw	79 81 89 91 92
7 7 7 7 7	chez les Atikamekw	79 81 89 91 92 95
7 7 7 7 7 7	chez les Atikamekw	79 81 89 91 92 95 00
7 7 7 7 7 7 7	chez les Atikamekw 27 5.1 Quelques facteurs associés au suicide 27 5.2 Évolution du suicide au Québec depuis quelques décennies 28 5.3 Suicide chez les Atikamekw 28 5.4 Aspects généraux des idéations suicidaires et des tentatives de suicide 28 5.5 Idéations suicidaires et tentatives de suicide chez les Atikamekw au cours de leur existence 29 5.6 Idéations suicidaires et tentatives de suicide chez les Atikamekw au cours de leur existence 29 5.6 Idéations suicidaires et tentatives de suicide chez les Atikamekw au cours de l'année 29 Des liens à établir entre les pathologies sociales? 30	79 81 89 91 92 95 00
7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7	chez les Atikamekw	79 81 89 91 92 95 00 11
7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7	chez les Atikamekw	79 81 89 91 92 95 00 11
7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7	chez les Atikamekw 27 5.1 Quelques facteurs associés au suicide 27 5.2 Évolution du suicide au Québec depuis quelques décennies 28 5.3 Suicide chez les Atikamekw 28 5.4 Aspects généraux des idéations suicidaires et des tentatives de suicide 29 5.5 Idéations suicidaires et tentatives de suicide chez les 29 5.6 Idéations suicidaires et tentatives de suicide chez les 29 5.6 Idéations suicidaires et tentatives de suicide chez les 29 5.6 Idéations suicidaires et tentatives de suicide chez les 29 5.6 Idéations suicidaires et tentatives de suicide chez les 29 Des liens à établir entre les pathologies sociales? 30 Sommaire des résultats 31 LUSION 32 RENCES 34	79 81 89 91 92 95 00 11 20 41
7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7	chez les Atikamekw 27 5.1 Quelques facteurs associés au suicide 27 5.2 Évolution du suicide au Québec depuis quelques décennies 28 5.3 Suicide chez les Atikamekw 28 5.4 Aspects généraux des idéations suicidaires et des tentatives de suicide 29 5.5 Idéations suicidaires et tentatives de suicide chez les 29 5.5 Idéations suicidaires et tentatives de suicide chez les 29 5.6 Idéations suicidaires et tentatives de suicide chez les 29 5.6 Idéations suicidaires et tentatives de suicide chez les 29 5.6 Idéations suicidaires et tentatives de suicide chez les 29 Des liens à établir entre les pathologies sociales? 30 Sommaire des résultats 31 LUSION 32 EE A Tableaux complémentaires du chapitre 5 35	79 81 89 91 92 95 00 11 20 41
7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7	chez les Atikamekw 27 5.1 Quelques facteurs associés au suicide 27 5.2 Évolution du suicide au Québec depuis quelques décennies 28 5.3 Suicide chez les Atikamekw 28 5.4 Aspects généraux des idéations suicidaires et des tentatives de suicide 29 5.5 Idéations suicidaires et tentatives de suicide chez les 29 5.6 Idéations suicidaires et tentatives de suicide chez les 29 5.6 Idéations suicidaires et tentatives de suicide chez les 29 5.6 Idéations suicidaires et tentatives de suicide chez les 29 5.6 Idéations suicidaires et tentatives de suicide chez les 29 Des liens à établir entre les pathologies sociales? 30 Sommaire des résultats 31 LUSION 32 RENCES 34	79 81 89 91 92 95 00 11 20 41 57 69

.

ANNEXE D Questionnaire confidentiel	393
ANNEXE E Questions posées exclusivement à la population des communautés de Wemotaci et Opitciwan	405
ANNEXE F Version atikamekw du questionnaire confidentiel	408
ANNEXE G Directives aux enquêteurs et interprètes	422
ANNEXE H Protocole de confidentialité	426

À Réjeanne, Pierre, Christian et Martin en guise d'au revoir

-

AVANT-PROPOS

La satisfaction de l'écrivain est grande lorsqu'il peut dire à tous ceux qui ont cru en lui : C'est fini

Edward Sheriff Curtis

Au printemps 1996, la direction des services de santé du conseil des Atikamekw de Manawan me remettait le contrat d'une recherche portant sur les problèmes sociaux et les formes d'entraide dans cette localité. Le sujet de cette étude résultait d'une préoccupation de tous les jours et de multiples entretiens privés entrepris quelques années auparavant avec le directeur des services de santé de l'époque, alors que j'effectuais diverses enquêtes de terrain. Cette étude donna lieu à la publication d'un rapport fragmentaire destiné aux autorités locales.

L'intérêt suscité néanmoins par les résultats de cet ouvrage incita le Conseil de la nation atikamekw (CNA) à emboîter le pas et à étendre cette recherche aux deux autres communautés atikamekw, à savoir Wemotaci et Opitciwan. Cependant, en raison des disponibilités financières du moment, l'étude n'a pu être reprise dans son intégralité. Des thèmes contenus dans l'étude réalisée à Manawan ont donc été supprimés ou abordés en surface. Quoiqu'il en soit, cette heureuse initiative du CNA est venue enrichir considérablement la banque d'informations par les comparaisons entre les trois communautés atikamekw qui devenaient maintenant possibles mais qui n'ont pu être réalisées. En effet, les contraintes budgétaires ainsi que l'échéancier plutôt serré n'ont pas permis d'effectuer des rapprochements probablement essentiels à la compréhension et de pousser les analyses en profondeur. En fait, à peine les sujets ont-ils été effleurés. Par conséquent de nombreux résultats sont demeurés sans réponse ou en suspens.

Par contre, cette banque de données recelait un potentiel des plus intéressant, sans compter que dans de nombreux cas il devenait possible d'effectuer des comparaisons avec d'autres populations, qu'il s'agisse des Cris, des Inuits et des Québécois (nous nous réservons d'y revenir). Ces informations ne devaient donc pas dormir. Cette matière brute devait livrer ses résultats et parler encore plus qu'elle ne l'avait fait jusqu'à présent. C'est pourquoi j'ai décidé de prendre de mon temps et d'entamer des études doctorales afin de rouvrir le chantier et de fouiller plus en profondeur ces questions. La matière première était disponible. Il fallait l'exploiter.

Cette thèse a été rendue possible grâce au programme québécois de bourse Fonds FCAR ainsi qu'à la participation financière du Conseil Atikamekw/Manawan et sa direction des services de santé, le Conseil de la nation atikamekw, le ministère québécois de la Santé et des Services sociaux, la Direction de la santé publique de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière dans le cadre du Programme de subventions en santé publique. Je tiens à remercier, les deux mains jointes, tous ces organismes qui ont cru en cette recherche et l'ont appuyée financièrement.

De très nombreuses personnes ont aussi contribué de diverses façons à cette thèse et je voudrais leur témoigner toute ma reconnaissance. Je désire en premier lieu exprimer ma plus vive gratitude à mon directeur de thèse, Denys Delâge, ainsi qu'aux professeurs, Andrée Fortin et Olivier Clain, tous trois du département de sociologie de l'Université Laval. Sans leurs conseils éclairés, leurs questionnements et leur patiente lecture des divers chapitres, cette thèse n'aurait pu être menée à terme. Il me faut aussi remercier chaleureusement Gérard Duhaime, professeur de sociologie à l'Université Laval, qui a accepté d'interrompre momentanément ses vacances afin d'effectuer la prélecture de cette thèse et de suggérer de judicieuses modifications.

Je dois également saluer l'apport indéniable de Paul-Émile Ottawa, directeur des services de santé de Manawan, qui, lors de riches conversations privées, a su faire germer ce projet. Mes remerciements s'adressent aussi aux chefs de bande qui ont largement contribué à faciliter le travail de terrain. Il s'agit de Henri Ottawa à Manawan, Paul Mequish à Opitciwan, François Neashit à Wemotaci.

Je ne saurais passer sous silence la collaboration de Grégoire Flamand, directeur général du conseil de bande de Manawan, André Quitich, directeur de l'école secondaire de Manawan, Jean-Guy Poirier et Maxime Quoquochi, respectivement directeur des services sociaux et organisateur communautaire au Conseil de la nation atikamekw.

Je désire insister de plus sur l'excellent travail de François et Lucien Ottawa, respectivement traducteur et technolinguiste à Manawan, Charlotte et Philippe Mattawa, tous deux traducteurs au Conseil de la nation atikamekw, Marthe Coocoo, technolinguiste au service de l'éducation.

Il me faut aussi souligner la contribution du personnel des organismes d'Opitciwan. Il s'agit de Hélène Anna Awashish, Carole Jean-Pierre ainsi que Serge Awashish, respectivement secrétaires et coordonnateur des services sociaux à Opitciwan. Mes remerciements s'adressent également à Marie-Anne Mequish, représentante en santé communautaire, Simone Awashish, coordonnatrice à l'éducation, la santé et les services sociaux, Pauline Awashish, directrice à l'éducation, Marie-Jeanne Awashish, directrice de l'école secondaire, Noëlla Chachai, coordonnatrice du pavillon jeunesse, Annie Chachai, directrice-adjointe au préscolaire et présidente du comité de femmes d'Opitciwan, François Awashish, animateur à la radio communautaire de l'endroit, Gilbert Courtois, directeur des services de santé, Richard Petiquay, membre du conseil de bande.

Je veux aussi remercier chaleureusement Line Rochette et Maryse Awashish Petiquay, respectivement coordonnatrice et secrétaire des services sociaux à Wemotaci, Robert Boucher, administrateur à l'inscription des Indiens à Wemotaci, Micheline Petiquay, étudiante en psychologie à l'Université du Québec à Chicoutimi. Évidemment, la réalisation de cette thèse n'aurait en aucune façon été possible sans le précieux concours de la population des communautés de Manawan, d'Opitciwan et de Wemotaci. Je tiens à remercier tous ces gens qui ont accepté de faire l'aumône de leur temps en acceptant de nous rencontrer et de nous parler.

Je désire évidemment remercier chaleureusement tous les enquêteurs et interprètes ayant participé à la collecte des données sur le terrain. A Manawan, l'équipe était composée de Karen Dorval, Geneviève Lamy, Anice Ottawa, Florian Dubé, Sandro Echaquan, Cedric Moar, Jean-Marc Niquay, Pierre-Paul Niquay, et Claude Poulin. À Wemotaci, il s'agit de Patricia Larouche Petiquay, Tony Laloche, Nicolas Niquay et Christian Richer. À Opitciwan, l'équipe était constituée de Alice Sylvie Awashish, Justianne Awashish, Louise Denise Awashish de même que Jean-Guy Awashish. Martin Lamer et Claude Lamarre, techniciens en recherche, ont effectué un excellent travail de saisie des données, de traitement informatique et de production des tableaux et tests statistiques. Je tiens à souligner l'apport d'Annie Chaput, technicienne en gestion de bureau, de Nathalie Audet, agente de recherche à l'Institut de la statistique du Québec, Direction santé Québec, de même que celui de Ginette Martel, agente de planification/programmation, dossier suicide, à l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Lanaudière.

Je voudrais finalement remercier ma femme Louise, mon garçon Jean-Olivier, mes soeurs Colette et Suzanne, de même que mes beaux-frères Jean-Guy et André pour leur grande patience, leurs encouragements et leur appui constants.

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 01	Distribution des refus de répondre aux questionnaires selon le groupe d'âge et le sexe, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) et pour les trois réserves atikamekw agglomérées
TABLEAU 02	Population réelle âgée de 15 ans et plus et population rejointe selon le sexe et le groupe d'âge, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997)77
TABLEAU 03	Population de 15 ans et plus selon le type de famille, le groupe d'âge, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan, 1996
TABLEAU 04	Population de 15 ans et plus selon le type de famille, le groupe d'âge, l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées
TABLEAU 05	Population de 15 ans et plus selon le type de famille, le sentiment de manquer d'intimité dans le ménage et le désir de le quitter, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) et pour les trois réserves atikamekw agglomérées
TABLEAU 06	Population de 15 ans et plus selon la taille du ménage, le groupe d'âge, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées155
TABLEAU 07	Population de 15 ans et plus selon la taille du ménage, que l'on y remarque des tensions et que l'on désire le quitter, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) et pour les trois réserves atikamekw agglomérées
TABLEAU 08	Population de 15 ans et plus selon le sentiment de manquer d'intimité dans le ménage, le désir de quitter la demeure, le groupe d'âge et l'état matrimonial, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées
TABLEAU 09	Population de 15 ans et plus ayant ou n'ayant pas rendu ou reçu de la visite au cours de la semaine selon la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées
TABLEAU 10	Population de 15 ans et plus selon qu'elle a subi ou non un rejet de la part des membres de la communauté, le groupe d'âge, l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées
TABLEAU 11	Population de 15 ans et plus selon qu'elle remarque ou non des tensions entre des familles, le sexe, le groupe d'âge, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées

TABLEAU 12	Population de 15 ans et plus ayant quitté ou désirant quitter Manawan selon les motifs, le sexe, le groupe d'âge, l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan, 1996172
TABLEAU 13	Population de 15 ans et plus selon son opinion concernant l'énoncé à savoir ce qu'elle pense lorsque l'un des membres de la communauté quitte sa réserve pour une longue période pour quelque raison que ce soit et le groupe d'âge, Manawan, 1996173
TABLEAU 14	Population de 18 ans et plus selon qu'elle vote toujours ou jamais aux élections du conseil de bande, aux élections fédérales et provinciales, le sexe, le groupe d'âge, l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan, 1996
TABLEAU 15	Population de 15 ans et plus selon les personnes qui les accompagnent à la chasse et/ou à la pêche, le sexe, le groupe d'âge, l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées
TABLEAU 16	Population de 15 ans et plus selon la perception concernant l'affirmation à savoir <i>que les gens de ma communauté font</i> <i>conflance aux personnes âgées</i> , l'état matrimonial, la scolarité et le revenu, Wemotaci, 1997182
TABLEAU 17	Population de 15 ans et plus selon la perception concernant l'affirmation à savoir que les personnes âgées de ma communauté devraient être des guides ou des conseillers sur l'avenir de ma population, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) et pour les trois réserves atikamekw agglomérées
TABLEAU 18	Population de 15 ans et plus selon la perception concernant l'affirmation à savoir que les jeunes, les adultes et les personnes âgées s'entendent bien de façon générale entre eux, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de conflits entre les générations, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) et pour les trois réserves atikamekw agglomérées
TABLEAU 19	Population de 15 ans et plus selon la perception concernant l'affirmation à savoir que la population de ma communauté s'implique suffisamment afin de régler ses problèmes, le groupe d'âge, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) et pour les trois réserves atikamekw agglomérées
TABLEAU 20	Population de 15 ans et plus selon qu'elle évalue comme graves ou extrêmement graves des problèmes dans sa communauté, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées, Cris (1991) et Inuits (1992)
TABLEAU 21	Population de 15 ans et plus selon qu'elle évalue comme graves ou extrêmement graves des problèmes dans sa communauté, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997)

TABLEAU 22	Population de 15 ans et plus selon qu'elle trouve que la culture atikamekw a <i>beaucoup changé</i> , <i>un peu changé</i> ou <i>pas changé du</i> <i>tout</i> , le groupe d'âge, l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées
TABLEAU 23	Population de 15 ans et plus selon qu'elle reçoit ou non des confidences, le sexe, le groupe d'âge, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées
TABLEAU 24	Population de 15 ans et plus selon les personnes qui se confient à elle, le sexe, le groupe d'âge, l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées
TABLEAU 25	Population de 15 ans et plus selon qu'elle peut se confier ou non à des membres du ménage ou de la parenté, le sexe, le groupe d'âge, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées208
TABLEAU 26	Population de 15 ans et plus selon les personnes à qui elle se confie, à l'exception des gens avec qui elle habite et de la parenté, le sexe, le groupe d'âge, l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées
TABLEAU 27	Population de 15 ans et plus selon la personne à qui elle préfère se confier, le groupe d'âge, l'état matrimonial et l'occupation, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées
TABLEAU 28	Population de 15 ans et plus selon les personnes qu'elle a aidées financièrement, le sexe, le groupe d'âge, l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan, 1996
TABLEAU 29	Population de 15 ans et plus selon qu'elle a eu ou non des problèmes financiers, le sexe, le groupe d'âge, l'état matrimonial, l'occupation et le revenu, Manawan, 1996218
TABLEAU 30	Population de 15 ans et plus selon les personnes à qui elle s'est adressée pour régler ses problèmes financiers, le sexe, le groupe d'âge, l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan, 1996
TABLEAU 31	Population de 15 ans et plus selon qu'elle a rendu ou non gratuitement des services à des membres de la communauté, le groupe d'âge, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées224
TABLEAU 32	Population de 15 ans et plus selon qu'elle a reçu ou non gratuitement des services de la part des membres de la communauté, le sexe, le groupe d'âge, l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées

TABLEAU 33	Consommation de substances psychotropes chez les jeunes Atikamekw (1992) et Québécois (1991) selon le type235
TABLEAU 34	Population de 15 ans et plus ayant consommé de l'alcool au cours de l'année ayant précédé l'enquête selon l'âge du début de la consommation, Manawan (1996), Inuits (1992), Cris (1991)237
TABLEAU 35	Population de 15 ans et plus ayant consommé ou non de l'alcool au cours de l'année ayant précédé l'enquête selon le sexe, le groupe d'âge et l'état matrimonial, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées
TABLEAU 36	Population de 15 ans et plus ayant consommé ou non de l'alcool au cours de l'année ayant précédé l'enquête selon le type de buveur, Manawan (1996), Inuits (1992), Cris (1991), Québec (1998)
TABLEAU 37	Population de 15 ans et plus ayant consommé de l'alcool au cours de l'année ayant précédé l'enquête selon les habitudes de consommation au cours de la même année, Manawan (1996), Inuits (1992), Cris (1991)
TABLEAU 38	Population de 15 ans et plus ayant consommé de l'alcool au cours de l'année ayant précédé l'enquête selon diverses caractéristiques, Manawan (1996), Inuits (1992), Cris (1991)244
TABLEAU 39	Population de 15 ans et plus ayant consommé de l'alcool au cours de l'année ayant précédé l'enquête selon divers problèmes liés à cette consommation au cours de la même année, Manawan (1996), Inuits (1992), Cris (1991)246
TABLEAU 40	Population de 15 ans et plus considérée à risque et dépendante de l'alcool selon les indices CAGE, IDA et IDAM, Manawan (1996), Inuits (1992), Cris (1991), Québec (1992-93),250
TABLEAU 41	Population de 15 ans et plus ayant consommé des drogues illégales au cours de son existence selon le type, Manawan (1996), Inuits (1992), Cris (1991)252
TABLEAU 42	Population de 15 ans et plus ayant consommé ou non des drogues illégales au cours de l'année ayant précédé l'enquête, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées, Inuits (1992), Cris (1991), Québec (1998)255
TABLEAU 43	Population de 15 ans et plus ayant consommé des drogues illégales au cours de l'année ayant précédé l'enquête selon le type, Manawan (1996), Inuits (1992), Cris (1991)257
TABLEAU 44	Population de 15 ans et plus selon la fréquence de consommation de drogues illégales, le sexe et le groupe d'âge, Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées258
TABLEAU 45	Population de 15 ans et plus ayant été ou non agressée sexuellement au cours de son existence selon diverses caractéristiques, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées

TABLEAU 46	Population de 15 ans et plus ayant été ou non agressée sexuellement au cours de son existence selon diverses caractéristiques, Manawan, 1996267
TABLEAU 47	Population de 15 ans et plus ayant été ou non agressée physiquement au cours de son existence selon le sexe, le groupe d'âge, la scolarité, l'occupation et le revenu, Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées
TABLEAU 48	Population de 15 ans et plus ayant été ou non agressée physiquement au cours de son existence selon diverses caractéristiques, Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées
TABLEAU 49	Population de 15 ans et plus selon qu'elle présente un indice élevé de détresse psychologique et le sexe, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées, Inuits (1992), Cris (1991), Québec (1998)
TABLEAU 50	Population de 15 ans et plus présentant un indice de détresse psychologique normal ou élevé selon diverses caractéristiques se rapportant au ménage, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées
TABLEAU 51	Population de 15 ans et plus présentant un indice de détresse psychologique normal ou élevé selon diverses caractéristiques se rapportant à la communauté, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées
TABLEAU 52	Taux de suicide par 100 000 habitants selon le sexe et le groupe d'âge, Québec, 1962, 1972, 1982, 1992, 1999
TABLEAU 53	Taux ajusté pour 100 000 de mortalité par suicide en 1997-1999 pour les deux sexes réunis selon les régions sociosanitaires du Québec—taux moyen sur trois ans
TABLEAU 54	Population de 15 ans et plus ayant songé sérieusement ou non au suicide au cours de son existence selon diverses caractéristiques, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées
TABLEAU 55	Population de 15 ans et plus ayant songé sérieusement ou non au suicide au cours de son existence selon diverses caractéristiques, Manawan, 1996
TABLEAU 56	Population de 15 ans et plus selon qu'elle a eu ou non des idées suicidaires au cours de l'année ayant précédé l'enquête, l'état matrimonial, la scolarité et l'occupation, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées
TABLEAU 57	Population de 15 ans et plus selon qu'elle a fait ou non une tentative de suicide au cours de l'année ayant précédé l'enquête, l'état matrimonial, la scolarité et l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées

TABLEAU 58	Population de 15 ans et plus ayant fait une tentative de suicide au cours de l'année ayant précédé l'enquête selon le moyen utilisé et le sexe, Manawan, 1996	.298
TABLEAU 59	Population de 15 ans et plus ayant pensé au suicide, prévu un moyen de se suicider et tenté de se suicider au cours de l'année ayant précédé l'enquête, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées, Inuits (1992), Cris (1991), Québec (1998).	.300
TABLEAU 60	Population de 15 ans et plus ayant consommé ou non de l'alcool et des drogues illégales au cours de l'année ayant précédé l'enquête selon divers problèmes sociaux, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées	.302
TABLEAU 61	Population de 15 ans et plus ayant consommé ou non des drogues illégales au cours de son existence et de l'année ayant précédé l'enquête selon qu'elle est considérée à risque et dépendante de l'alcool à partir des indices CAGE, IDA, IDAM et selon diverses caractéristiques, Manawan, 1996	.303
TABLEAU 62	Population de 15 ans et plus selon divers problèmes sociaux, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997)	307
TABLEAU 63	Sentiment de bien-être selon la communauté chez les élèves atikamekw du secondaire, 1992 (pourcentages de réponses affirmatives)	308
TABLEAU 64	Population de 18 ans et plus selon le groupe d'âge, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées	333

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

TABLEAU A-01	Population de 15 ans et plus selon la taille du ménage, le groupe d'âge, la scolarité, l'occupation et le revenu,
	Manawan, 1996
TABLEAU A-02	Population de 15 ans et plus selon le sentiment de manquer ou non d'intimité dans la demeure et que l'on y remarque ou non des tensions, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées
TABLEAU A-03	Population de 15 ans et plus selon le sentiment de manquer ou non d'intimité dans la demeure et que l'on est satisfait ou non des relations avec les autres membres du ménage, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées359
TABLEAU A-04	Population de 15 ans et plus selon le sentiment de manquer ou non d'intimité dans la demeure et que l'on y a subi ou non un rejet, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées
TABLEAU A-05	Population de 15 ans et plus selon le sentiment de manquer ou non d'intimité dans la demeure et que l'on désire ou non la quitter, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées
TABLEAU A-06	Population de 15 ans et plus selon que l'on remarque ou non des tensions dans la demeure et que l'on est satisfait ou non des relations avec les autres membres du ménage, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées
TABLEAU A-07	Population de 15 ans et plus selon que l'on remarque ou non des tensions dans la demeure et que l'on y a subi ou non un rejet, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées
TABLEAU A-08	Population de 15 ans et plus selon que l'on remarque ou non des tensions dans la demeure et que l'on désire ou non la quitter, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées
TABLEAU A-09	Population de 15 ans et plus selon le sentiment de manquer ou non d'intimité dans la demeure et le groupe d'âge, Manawan, 1996
TABLEAU A-10	Population de 15 ans et plus selon le désir de quitter ou non la demeure, le groupe d'âge et l'occupation, Manawan, 1996363
TABLEAU A-11	Population de 15 ans et plus selon le sentiment de manquer ou non d'intimité dans la demeure et l'occupation, Opitciwan, 1997
TABLEAU A-12	Population de 15 ans et plus selon que l'on remarque ou non des tensions dans la demeure, le groupe d'âge et le revenu, Opitciwan, 1997

TABLEAU A-13	Population de 15 ans et plus selon que l'on est satisfait ou non des relations avec les autres membres du ménage, le groupe d'âge et l'état matrimonial, Opitciwan, 1997
TABLEAU A-14	Population de 15 ans et plus selon le désir de quitter ou non la demeure et le groupe d'âge, Opitciwan, 1997
TABLEAU A-15	Population de 15 ans et plus selon qu'elle a subi ou non un rejet de la part de membres de la demeure, la taille de la maisonnée, le sexe, la scolarité et le revenu, Opitciwan, 1997365
TABLEAU A-16	Population de 15 ans et plus selon le sentiment de manquer ou non d'intimité dans la demeure, le sexe, le groupe d'âge et l'état matrimonial, Wemotaci, 1997
TABLEAU A-17	Population de 15 ans et plus selon que l'on remarque ou non des tensions dans la demeure, que l'on désire la quitter, le groupe d'âge et l'état matrimonial, Wemotaci, 1997
TABLEAU A-18	Population de 15 ans et plus étant allée à la chasse et/ou à la pêche au cours de l'année ayant précédé l'enquête selon le sexe, le groupe d'âge, l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées
TABLEAU A-19	Population de 15 ans et plus selon qu'elle évalue comme graves ou extrêmement graves certains problèmes dans sa communauté, le sexe, le groupe d'âge, l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées
TABLEAU B-01	Population de 15 ans et plus ayant consommé de l'alcool au cours de l'année ayant précédé l'enquête selon l'âge du début de la consommation et le groupe d'âge actuel, Manawan (1996), Inuits (1992), Cris (1991)
TABLEAU B-02	Population de 15 ans et plus ayant consommé ou non de l'alcool au cours de son existence selon diverses caractéristiques, Manawan, 1996371
TABLEAU B-03	Population de 15 ans et plus dont la consommation d'alcool est considérée ou non à risque (indice CAGE) selon diverses caractéristiques, Manawan, 1996371
TABLEAU B-04	Population de 15 ans et plus présentant ou non une dépendance à l'alcool (indice IDA) selon diverses caractéristiques, Manawan, 1996372
TABLEAU B-05	Population de 15 ans et plus présentant ou non une dépendance à l'alcool (indice IDAM) selon diverses caractéristiques, Manawan, 1996372
TABLEAU B-06	Population de 15 ans et plus ayant consommé ou non des drogues au cours de son existence selon diverses caractéristiques, Manawan, 1996

.

TABLEAU B-07	Population de 15 ans et plus ayant consommé ou non des drogues au cours de l'année ayant précédé l'enquête selon diverses caractéristiques, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées	.374
TABLEAU B-08	Population de 15 ans et plus considérée à risque et dépendante de l'alcool à partir des indices CAGE, IDA, IDAM selon divers problèmes sociaux, Manawan, 1996	.374
TABLEAU B-09	Population de 15 ans et plus présentant un indice de détresse psychologique normal ou élevé selon divers problèmes sociaux, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées	.375
TABLEAU B-10	Population de 15 ans et plus éprouvant ou non un sentiment de bonheur (êtes-vous heureux?) selon diverses caractéristiques, Manawan, 1996	.376

CARTE GÉOGRAPHIQUE

GRAPHIQUE

LIMINAIRE

Ce qui touche le coeur se grave dans la mémoire Voltaire

La première fois que j'eus de véritables contacts avec des autochtones, ce fut en 1986 avec les Inuits du Québec arctique. J'y ai vécu pendant près de quatre années de façon permanente. Par la suite, j'y suis retourné à quelques occasions et y ai séjourné à chaque reprise durant quelques mois, afin de réaliser divers travaux de recherche. Au cours de ces voyages, j'ai pu apprécier et partager avec ce peuple de grandes et belles choses : la différence de culture ainsi que de la façon de dire et d'interpréter les choses, la splendeur des paysages, les fructueuses expéditions de chasse et de pêche, les repas en groupe, le rire gratuit et généreux et, parfois même, la compréhension de l'Autre à demi-mot Ce peuple, attachant, m'a donné le goût d'en connaître plus sur lui et les souvenirs que j'en garde vont demeurer vifs et présents dans ma mémoire jusqu'à mon dernier souffle.

Toutefois, j'y ai aussi fait l'apprentissage de la dureté de la vie : pas celle de la rigueur du climat et des hivers interminables, ni celle de la différence culturelle ou du grand éloignement des centres urbains. J'ai plutôt côtoyé pendant ces quelques années une misère encore plus insidieuse. Non pas cette misère matérielle — bien qu'elle pouvait exister dans certaines maisonnées — mais bien celle de l'âme et du coeur couramment à la portée du regard. Une misère où personne ne s'y retrouve et tous craignent soimême et autrui : assassinats, suicides, décès d'enfants, négligence des parents, drogues dures et alcoolisme, viols, violence conjugale et familiale. Toute une panoplie, en somme, de maux qui expriment de manière éloquente le désarroi d'une communauté.

Tout en étant conscient que ces drames peuvent exister un peu partout sur la planète, jamais, avant mon arrivée au Nord, je n'avais fréquenté ou connu d'assassins, de violeurs, de batteurs pathologiques de femmes ou d'enfants. La prise de conscience que ces gestes pouvaient devenir le lot d'un segment relativement important d'une population que je coudoyais quotidiennement m'a littéralement jeté par terre. Je me posais alors la question si toujours il en avait été ainsi ou s'il s'agissait d'un phénomène récent et, dans un tel cas, pourquoi en était-il ainsi.

Dès les premiers jours de mon arrivée au Nord, j'entrais abruptement en contact avec cette violence. Assoiffé d'en connaître un peu plus sur les moeurs et coutumes de ce peuple, je me rendis dans l'un des seuls débits de boisson présents dans l'Arctique québécois. En raison des nombreux ravages causés par l'éthylisme, la plupart des localités avaient à l'époque voté des règlements municipaux interdisant la vente d'alcool sur leur territoire.

Je me présente alors sur le seuil du bar du *Kuujjuaq Inn*. La salle, tamisée par une lumière blafarde et d'immenses volutes de fumée de cigarettes, est bondée. La musique *country*, crachée du *juke-box*, joue à tue-tête. Les canettes de bière vides occupent le moindre centimètre de la surface de chacune des tables assiégées et les clients, un peu étourdis par l'alcool et les décibels, conversent à voix haute, alors que quelques mâles, pour épater la galerie, jouent les cabotins en haranguant des femmes, sans doute leur épouse. Je repère rapidement une table libre, la seule. Je m'y précipite et m'assois à une chaise. La serveuse passe et je commande une bière. Elle me dit alors que je devrais, conformément à la coutume, en demander deux à la fois afin d'éviter de multiplier ses déplacements pour un seul client. Ce que je fis.

À peine ai-je pris une gorgée, qu'une femme, probablement dans la trentaine, s'approche de moi et me demande si elle peut s'asseoir. Après avoir acquiescé, elle entame rapidement la discussion en me demandant pourquoi j'étais au Nord et ce que je devais y faire. Je lui répondis alors que j'avais été embauché par un organisme de santé afin de réaliser des études. Convaincue que j'étais travailleur social, elle me demande *illico* de l'aider, car son homme la battait régulièrement. La tumescence de ses paupières et son visage baigné de larmes me laissaient rapidement deviner toute sa douleur et son chagrin.

Quoique je m'évertuais à lui rappeler que je n'étais pas travailleur social, mais bien sociologue, elle demeurait convaincue que ma profession me préparait parfaitement à lui venir en aide et à solutionner le problème qu'elle éprouvait avec son conjoint. Pendant qu'elle argumentait, je me disais intérieurement que ce n'était pas parce que je ne pratiquais pas le métier de travailleur social que je ne pouvais pas lui venir en aide. Toutefois, il me fallait trouver un moyen d'aborder le problème. Mais par quel bout l'envisager? Je tente une esquive en lui suggérant de dénoncer les agissements de son mari auprès des policiers ou encore d'aller consulter un psychologue ou un travailleur social, un vrai cette fois-ci. Elle avait, au fil des années, frappé à toutes les portes, me répondit-elle, et le problème persistait toujours. J'étais démuni. Comment moi, un étranger, u n inconnu, un faux travailleur social de surcroît, pouvait-il lui venir en aide, alors que je n'avais jamais été confronté à une telle situation?

Soudain, elle se tourne vers la droite et me dit dans la langue de Shakespeare : «Tiens, voilà mon mari qui approche». Aussitôt, une pluie diluvienne d'interrogations et une bonne rasade de bière noient mon esprit. «S'il bat ainsi son épouse, c'est probablement parce qu'il est très jaloux? S'il est très jaloux, comment va-t-il considérer le fait que je me retrouve seul avec son épouse à une table en train de siroter une bière? Etc., etc.» Ce qui ajoutait à mon angoisse ou qui était peut-être le fruit de mon imagination provenait du fait que tous les clients présents dans la salle semblaient s'abstenir de parler depuis l'arrivée du mari et que tous les yeux convergeaient vers notre table.

Timidement, il le fallait, je me retourne vers le mari en question : taille moyenne, trapu, les pommettes saillantes, le menton et le cou aussi larges que le front, des cuisses prêtes à fendre le tissu usé de ses pantalons d'un bleu ciel. Il semblait décidément bien armé pour affronter les rigueurs de

l'Arctique. Je me suis dit à ce moment que ma soirée se terminerait fort probablement à l'urgence du petit hôpital local. Il s'approche de la table où nous étions assis, sa femme et moi, prend une chaise non loin, la dépose brusquement sur le sol, juste en face de son épouse, et s'assoit. Sans même me regarder du coin de l'oeil, il entame dans la langue vernaculaire une conversation avec sa femme. Les idées fusent dans mon esprit. Je dois imaginer une diversion et m'enfuir au plus vite. Tout se passe rapidement. Au moment où ma tension atteint son point culminant, je me lève prestement. Je sens soudainement une main de gorille se poser sur mon avant-bras. Mes cours d'arts martiaux, appris plusieurs années auparavant, me semblaient bien impuissants à résoudre le dilemme. Je lui demande alors ce qu'il voulait. Il me répond : «Tu es travailleur social?». Il ne m'effleura même pas l'esprit de le contredire. «Alors, aide-nous me dit-il.». Je sentis soudainement un poids énorme se dégager de mes épaules et, pour la première fois depuis d'interminables minutes, j'envisageais mon avenir immédiat avec un peu plus de quiétude et de sérénité.

Nous avons discuté longuement. Tous deux m'ont raconté le détail des gestes violents du mari. Il la battait allègrement presque toutes les fois qu'il était ivre, et il l'était souvent. Le lendemain, repentant, il s'excusait, pleurait, lui disait qu'il l'aimait et qu'il ne recommencerait plus. Mais c'était plus fort que lui, me disait-il, quand il buvait à nouveau, l'envie de la frapper le reprenait. Cela faisait des années que ça durait. En ce moment précis, je commençais à envisager la troublante complexité du problème et l'absence d'évidence des solutions.

Il ne s'agit là que d'un seul fait. D'autres tragédies de cet acabit se sont par ailleurs déroulées lors de mon séjour dans ces contrées septentrionales. Aussi, ce que la plupart des citoyens du Nunavik ne savaient pas toujours des menus détails entourant les circonstances d'un drame était, dans bien des cas, porté à ma connaissance puisque j'avais obtenu de la Commission d'accès à l'information du Québec l'autorisation de consulter les dossiers médicaux présents aux archives des deux hôpitaux de la région. J'y ai lu de véritables atrocités : un foetus de huit mois mort-né, le front enfoncé, tellement le mari avait frappé sa femme enceinte; un poupon asphyxié sous le poids de sa mère endormie, alors qu'elle était ivre et qu'elle allaitait; une femme morte des suites de torture infligée par son mari; un groupe d'enfants morts dans l'explosion d'un réservoir de gaz propane dont ils inhalaient les vapeurs toxiques; un adolescent mort intoxiqué après avoir ingurgité un litre de naphta. Et je pourrais allonger cette litanie d'horreurs. Sans en faire un décompte précis — là ne résidait pas le but de l'exercice — la consultation des dossiers médicaux de la presque totalité des femmes adultes du Nunavik m'a permis d'évaluer à environ les trois quarts la proportion de celles qui ont franchi le tourniquet de l'urgence de l'hôpital après avoir subi des sévices corporels.

Cet épisode de ma vie allait dès lors habiter mes pensées. Comment saisir le désarroi d'une personne qui souffre parce qu'on la fait souffrir et d'une autre qui souffre parce qu'elle fait souffrir autrui? Cet ouvrage se veut ainsi une humble contribution à la difficile compréhension de la souffrance humaine.

INTRODUCTION

Contrairement à une opinion largement répandue, les sociétés autochtones actuelles s'écartent très largement de l'image romantique d'un peuple homogène¹ vivant dans les bois et recourant à la chasse et à la pêche afin de subvenir aux besoins domestiques. Il est de moins en moins rare de nos jours de croiser un autochtone vêtu d'un complet sur mesure, cravaté, téléphone cellulaire et mallette à la main, montant à bord d'un avion à réaction et traversant le pays afin de défendre un important dossier. Un nombre relativement faible, mais en croissance, termine des études supérieures pour devenir médecin, avocat, ingénieur. De fortes proportions de femmes travaillent à l'extérieur du foyer familial. On assiste de plus en plus à des conflits intergénérationnels et à des clivages politiques et idéologiques (traditionalistes contre modernistes, etc.). On pourrait ainsi multiplier les exemples illustrant les nouvelles conditions de vie des peuples autochtones au pays.

Bien des choses, on le remarque, se sont produites et rendent maintenant caduque la vision mythique que certains conservent toujours de l'Amérindien et de l'Inuk. En effet, au même titre que les autres populations occidentales, les autochtones du Canada, dont les Atikamekw, ont vu leur organisation sociale, économique, politique et culturelle considérablement transformée avec l'avènement de la modernité. De semi-nomades qu'ils étaient, les Atikamekw ont maintenant un habitat fixe appelé réserve. La sédentarisation fut donc le point d'aboutissement d'une série de transformations radicales de l'activité humaine et de leur organisation sociale, en plus d'engendrer la concentration dans des villages fixes et la cohabitation sur des territoires exigus d'individus peu habitués de vivre de

¹Il faut noter qu'avant l'arrivée des Européens au Canada, les autochtones pouvaient présenter une très grande hétérogénéité culturelle, dépendant des peuples, des milieux écologiques occupés et des rapports inter-tribaux. On remarquait en effet, même à une époque très lointaine, une grande diversité des cultures, des langues, des croyances et mythes, des conditions d'existence, des organisations sociale, politique et économique de même que des modes de production.

façon permanente à proximité les uns des autres. On compte trois de ces réserves atikamekw : Wemotaci, Opitciwan et Manawan.

L'arrivée des Eurocanadiens, mais surtout les années consécutives à la Deuxième Guerre Mondiale, ont bouleversé sensiblement le cadre de vie de ces Amérindiens, alors qu'on assista au gonflement sans précédent des services gouvernementaux et à l'omniprésence de l'État dans des champs relevant autrefois des membres des communautés et, parallèlement, à l'ouverture sur la société de consommation et la culture de masse (Simard, 1986 : 5). De nombreux aspects de la vie quotidienne, dont la santé, l'économie et l'enseignement, furent alors pris en charge par l'État. L'instruction publique obligatoire décrétée par le gouvernement canadien en 1954 allait forcer des dizaines d'enfants amérindiens à quitter leur famille pendant de longues périodes (parfois 10 mois dans l'année) afin de poursuivre leur apprentissage scolaire dans des pensionnats. Non seulement cette mesure eut-elle pour effet de discréditer et d'étioler les rôles et responsabilités des parents privés de leurs enfants durant toute l'année scolaire, mais elle accéléra le processus d'acculturation et d'assimilation des enfants.

La sédentarisation a aussi forcé l'adoption d'une économie monétaire. Aujourd'hui, le salariat est généralisé à l'ensemble de la population et les bénéfices économiques des pratiques de l'autosubsistance tels la chasse, la pêche, le piégeage des animaux à fourrure et les travaux d'artisanat demeurent marginales dans le comblement des besoins domestiques comme en témoigne une étude que nous avons effectuée antérieurement à Manawan qui mentionne que moins de 1 %² des répondants en a tiré sa principale source de revenus en 1993 et une proportion guère plus élevée en a obtenu un quelconque revenu (Lamothe, 1994 : 69-71)³. La création de postes dans

 $^{^{2}}$ Afin d'alléger le texte, tous les pourcentages contenus dans cet ouvrage ont été arrondis à l'unité. Dans les tableaux, on conserve cependant la décimale.

³Cette même enquête mentionne que 65 % des répondants disaient pratiquer la pêche, alors que moins de la moitié (44 %) ont déclaré chasser et piéger. En fait, si une proportion relativement élevée de la population de Manawan pratique toujours les activités halieutiques et cynégétiques, peu d'individus en contrepartie estiment s'y adonner de manière intensive (11 % en ce qui a trait à la chasse et 15 % concernant la pêche). En somme, la pratique d'activités traditionnelles demeure marginale dans l'économie locale de Manawan.

le secteur parapublic (écoles, conseil de bande, dispensaire) et les salaires plutôt alléchants versés aux employés, hommes et femmes, créa une catégorie d'individus financièrement à l'aise. Les études supérieures et l'apprentissage du français constituent d'autres facteurs ayant provoqué une rupture de l'homogénéité de la population atikamekw. L'État vient en aide aux familles les plus démunies, ce qui met désormais un frein aux famines.

Le développement du mode de vie sédentaire a de plus nécessité l'installation de nombreuses infrastructures dont la planification et les coûts ont été assumés par les gouvernements centraux. Les gens vivent maintenant dans des maisons généralement confortables. Les malades sont traités au poste infirmier local ou évacués vers des hôpitaux de la région. Les médias électroniques de communication pénètrent maintenant la presque totalité des maisonnées. On y compte des écoles primaires et secondaires. Il n'est donc plus question d'exil pour les enfants.

On est cependant en droit de se demander comment les autochtones au Canada, dont les Atikamekw, vivent ces transformations majeures de la vie de tous les jours. Si on examine la situation d'ensemble au pays et dans la province de Québec, les statistiques disponibles et les propos presque quotidiens des journalistes, des chercheurs, des observateurs privilégiés, des leaders et des groupes de femmes amérindiennes et inuites sur les problèmes d'alcool, de drogue, de violence domestique, de désoeuvrement, d'homicide et de suicide ne sont guère encourageants. D'ailleurs, le groupe canadien de travail sur le suicide conclut que les autochtones sont à ce chapitre parmi les principaux groupes touchés (Cooper et al., 1992 : 20). Comparativement à la moyenne canadienne, on compte trois fois plus de morts violentes chez les autochtones et quatre à douze fois plus d'alcooliques chez les hommes. Selon différentes sources (le lecteur pardonnera le fait qu'elles soient trop nombreuses pour être citées ici), le taux de suicide chez les autochtones du pays serait de deux à huit fois supérieur à la moyenne nationale. Aussi, les cas de suicide chez les jeunes de moins de 20 ans sont de cinq à six fois plus nombreux chez les autochtones que dans le reste de la population canadienne (l'émission Enjeux diffusée à la télévision d'État, Radio-Canada,

le 5 février 2002 cite alors des chiffres issus de la Commission royale sur les peuples autochtones, 1996). Au Canada, huit femmes autochtones sur dix habitant les réserves auraient été battues par leur conjoint (Radio-Canada, émission *Enjeux*, 5 février 2002). De nombreux enfants inhalent des vapeurs toxiques⁴ et on situe leur âge moyen, au Québec du moins, à 12-13 ans (Séguin, 1993 : 7). Alors que les autochtones de la province représentent 1 % de la population québécoise, ils étaient responsables, en 1990-1991, d'environ 3 % des admissions dans les établissements de détention (Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), 1997 : 14) Cette même étude mentionne un accroissement de 300 % des cas de détention entre 1985-1986 et 1990-1991. En outre, cette hausse se poursuivrait toujours (SAA, 1997 : 14)⁵. On pourrait ainsi allonger considérablement la litanie des maux affectant les peuples autochtones au pays. Mais qu'en est-1l de la situation chez les Atikamekw? À première vue du moins, ils ne semblent pas vraiment faire exception à la règle.

Les résultats d'une étude réalisée en 1991 dans les communautés de Wemotaci et Opitciwan mettaient en évidence le fait que la mortalité des jeunes de 15 à 24 ans au cours d'une décennie surpassait de trois fois la moyenne enregistrée au Québec et, que dans la totalité des cas, il s'agissait de morts violentes occasionnées huit fois sur dix par des suicides et des homicides⁶. Neuf fois sur dix, ces décès se produisent chez des garçons (Lamothe, 1991 : 119). Ce même ouvrage mentionne que les hommes de 25

⁴Les chiffres d'une étude, dont l'émission *Enjeux* de Radio-Canada du 5 février 2002 ne mentionne hélas pas la source, sont à l'effet que 15 % des jeunes autochtones interrogés dans 70 écoles algonquines du Québec ont inhalé des vapeurs toxiques, alors que 9 % en feraient usage régulièrement.

⁵Sans nier l'importance des cas de criminalité chez les autochtones, l'étude du SAA estime par contre cette hausse à divers facteurs. L'accroissement relatif de la population chez les autochtones est beaucoup plus important que dans le reste de la province. Aussi, puisqu'il y a plus de policiers dans les réserves, les arrestations peuvent être plus nombreuses. Un dernier élément tiendrait au fait que la population autochtone est très jeune. Or, partout dans le monde, la strate des personnes âgées de 17 à 26 ans présente un taux de criminalité plus élevé (p. 14).

⁶Un avertissement toutefois. En raison de la faible taille de la population des communautés atikamekw, des micro-sociétés en fait, il n'est pas aisé d'établir de façon précise des taux statistiques. Dans ces petites agglomérations, les fluctuations aléatoires peuvent être à ce point importantes qu'un suicide ou un homicide de plus ou de moins dans une communauté peut faire varier considérablement les taux d'une année à l'autre. Il convient alors d'agréger les données statistiques pour une période couvrant quelques années afin de voir s'exprimer des tendances et non pas des certitudes.

à 44 ans habitant Wemotaci et Opitciwan n'échappent pas non plus à la forte fréquence de décès causés par des lésions traumatiques (Lamothe, 1991 : 123).

À compter de 15 ans et jusqu'à l'âge de 45 ans, les hospitalisations pour troubles mentaux, dont les problèmes psychotiques, névrotiques et de la personnalité, sont, à Wemotaci et Opitciwan, beaucoup plus fréquentes que chez les allochtones occupant le même territoire (Lamothe, 1991 : 121, 126). On doit aussi souligner que la fréquence des hospitalisations pour problèmes mentaux chez l'ensemble des résidants de Manawan est supérieure de plus du double à ce que l'on rencontre en moyenne dans la province. Elle obtient à cet égard le 35^e pire rang de la région de Lanaudière (Manawan fait partie de cette région), devancée en cela que par la ville de Joliette (et des environs immédiats) qui, on doit le souligner, est dotée d'un important centre hospitalier qui offre depuis plusieurs années des soins psychiatriques, ce qui aurait, de l'avis des auteurs, favorisé l'établissement de patients originaires de l'extérieur de la région (Guillemette-St.-Cyr, 1995 : 82, 125, 130). Cette situation contribue donc à gonfler de manière sensible le taux d'hospitalisation pour troubles mentaux dans les environs immédiats de la ville de Joliette.

En ce qui a trait à la mortalité (années 1989 à 1991) et aux hospitalisations (années 1989 à 1992) causées par des lésions traumatiques et des empoisonnements, la population de Manawan obtient à ce chapitre la fiche la moins reluisante de toute la région de Lanaudière — le 36^e rang sur 36 dans les deux cas — avec des taux supérieurs de trois fois à ceux enregistrés au Québec (Guillemette-St.-Cyr, 1995 : 118, 123, 129, 130). Les relevés des consultations externes des dispensaires de Wemotaci, Opitciwan et Manawan indiquent, pour la seule année 1996-1997, un total de 155 visites de patients pour des raisons de santé mentale, 133 pour éthylisme et toxicomanie, de même que 1 627 cas pour accidents et traumatismes (Groupe Recherche Focus, 1997 a,b,c : 3.18, 3.19, 3.20).

Entre 1981 et 1992, les Atikamekw des trois communautés auraient enregistré, selon les rapports des policiers, 120 tentatives de suicide et 16 suicides (Petawabano et al., 1994 : 29-30). Or, le nombre de tentatives de suicide apparaît très au-dessous de la réalité. En effet, à Manawan à tout le moins, les relevés que les infirmières font régulièrement parvenir à Santé Canada indiquent, pour les seules années 1989 à 1992 inclusivement, un total de 46 tentatives (Santé Canada : 1989, 1990, 1991, 1992) contre seulement 12 d'après les rapports des policiers au cours de la même période. Les rapports des infirmières des dispensaires locaux paraissant s'approcher davantage de la réalité que ceux des policiers (puisque les cas ne sont pas toujours portés à la connaissance de ces derniers), la situation serait alors encore plus aiguë que celle dépeinte dans la publication de Petawabano et de ses collaborateurs. Compte tenu que seulement 2 910 personnes habitaient les trois réserves en 1986 (Conseil régional de développement de Lanaudière, 1993 : 19), la fréquence des suicides et des tentatives apparaît donc comme une question très préoccupante, d'autant si l'on considère la récurrence et la continuité de ces actes commis depuis 1981. D'ailleurs, sur les vingt réserves amérindiennes dont les policiers tiennent le décompte des suicides et des tentatives, sept ont présenté entre 1981 et 1992 «une situation sérieuse, parfois même alarmante» (Petawabano et al., 1994 : 37-38). Parmi celles-ci se retrouvent Manawan, Opitciwan et Wemotaci.

Les policiers ont relevé 293 cas de violence physique chez les Atikamekw entre 1987 et 1992, dont la plupart (218 cas) se seraient exercés à l'endroit du conjoint, des femmes dans la très grande majorité des cas au dire des policiers (Petawabano *et al.*, 1994 : 40-41). Le nombre de délits relatifs aux abus sexuels entre 1981 et 1992 (50 cas) n'est pas non plus négligeable. De ce total, 27 sont des viols et 15 des cas d'inceste (Petawabano *et al.*, 1994 : 44-45). Il apparaît cependant que les chiffres se rapportant aux agressions physiques et sexuelles sont, selon toute vraisemblance, largement sous-estimés en raison de la réticence qu'ont encore les victimes à déclarer ces gestes aux autorités. À la lumière des quelques chiffres disponibles, force est d'admettre que les problèmes sociaux semblent frapper un segment important de la population atikamekw. En l'absence d'études détaillées de la question, on doit néanmoins convenir que les pages précédentes se sont chargées d'offrir la crédibilité nécessaire pour soutenir cette proposition. Tous ces malaises s'inscrivent dans un faisceau de conditions liées les unes aux autres pour former une mosaïque complexe où se superposent et s'enchevêtrent les déboires et diverses expériences de vie. Ainsi, la manifestation de troubles chez un individu ne saurait être réductible qu'à un seul événement fâcheux, mais plutôt à un cumul de facteurs. Ces problèmes interrogent donc conjointement la société tout entière, c'est-à-dire l'ensemble de ses structures, institutions et organisations économique, politique, culturelle et Ils renvoient en outre aux rapports que les individus familiale. entretiennent entre eux, de même qu'à la conception que la société se donne d'elle-même et de son avenir.

Le suicide, et il peut s'agir là de la forme la plus ultime du désarroi engendré par le regard qu'un individu porte sur sa société, est très évocateur⁷. La forte fréquence de ces actes nous questionne sur la possibilité du caractère pathologique des conditions de vie des communautés atikamekw. Aussi, l'importance des troubles sociaux et des actes violents semble à première vue un indicateur probable de la détérioration du tissu social et des rapports à autrui.

À cet égard, il faut souligner que lors d'une recherche effectuée dans une communauté atikamekw, une infirmière se disait bouleversée par le fait que la propre fille d'une vieille dame vivant dans la maison voisine refusait de lui prodiguer de menus soins, objectant qu'elle ne recevait aucune rémunération en retour. Un ancien professeur, autochtone lui-même, se disait décontenancé par de nombreux parents qui exigeaient de celui-ci qu'il fasse la tournée des maisonnées à chaque matin afin de réveiller tous les enfants pour qu'ils puissent se rendre à l'école. Les travailleurs sociaux et

⁷Pas dans tous les cas cependant. Il suffit de penser aux gens qui décident de mettre fin à leur jour pour échapper dignement aux souffrances physiques rendues intolérables ou encore pour ne pas représenter une charge pour les proches.

les professeurs ont ainsi multiplié les exemples de l'érosion du tissu social de cette communauté amérindienne (Lamothe, 1991).

Les résultats d'une consultation menée en 1997 auprès de 130 personnes demeurant à Opitciwan mettent en relief le laxisme dans la régulation des comportements sociaux. Non seulement les conduites délinquantes et répréhensibles seraient rarement sanctionnées, mais leur dénonciation pourrait entraîner un ostracisme chez les individus désireux de protéger la communauté un tant soit peu des excès de certains. On aurait aussi remarqué chez plusieurs un manque évident de respect à l'endroit des institutions (Picard, 1997 : 2-6).

Il est vrai cependant que la situation dépeinte n'est ni exclusive aux Atikamekw, ni aux autochtones du Canada. D'autres populations, que ce soit dans des quartiers de Montréal, dans les grands centres urbains des États-Unis, en Amérique du Sud, en Europe ou ailleurs à l'étranger peuvent être aux prises avec des problèmes similaires. Pourquoi en est-il ainsi? Pourquoi, par exemple, les autochtones du Canada, du Québec, les Atikamekw ont-ils, comparativement à d'autres populations, une plus forte fréquence de problèmes sociaux? Comment se fait-il que, dans une même communauté, certains s'en tirent relativement bien, alors que d'autres peuvent éprouver un grand désordre moral? Est-ce que la situation chez les autochtones va aller en se dégradant? S'agit-il au contraire d'une période transitoire vécue difficilement, le temps qu'ils absorbent le changement et effectuent les ajustements nécessaires à une adaptation au contexte nouveau? Voilà autant de questions, d'hypothèses qui seraient intéressantes à étudier et vérifier. Nos ambitions sont cependant plus modestes.

De nombreuses études (il en sera fait mention dans le chapitre premier) issues notamment du courant de l'épidémiologie psychiatrique et de l'écologie sociale concluent que les problèmes sociaux sont plus fréquents là où les formes de solidarité et d'entraide sont fortement ébranlées. À l'inverse, les sociétés et communautés qui auraient conservé un esprit d'entraide et qui maintiendraient des liens de solidarité entre ses membres se porteraient généralement mieux. Une lumière s'allume et une question surgit alors. Compte tenu que les Atikamekw paraissent rencontrer de nombreux problèmes sociaux, il serait donc intéressant d'observer de près ces problèmes et l'état de leurs réseaux de sociabilité. On est en effet en droit de se demander ce qu'il advient des formes d'échange depuis que l'État a pris en charge de nombreux aspects de la vie quotidienne des Atikamekw et que leur revenu est désormais assuré.

Subdivisée en deux parties, cette thèse renferme sept chapitres. La première partie comporte deux chapitres. Le premier est consacré à la problématique. Basé sur une importante revue de la documentation, cette section analyse les causes et les conséquences possibles des difficultés d'adaptation au monde moderne remarquées chez des individus et des collectivités. On tente de repérer les facteurs à l'origine d'un affaiblissement du tissu social et de l'apparition de problèmes sociaux. À l'inverse, on identifie aussi des éléments *protecteurs* contre une dégradation des rapports communautaires.

La méthodologie de la recherche est contenue dans le deuxième chapitre. Axé sur les conclusions de la revue de la documentation, ce chapitre décrit par le détail les matériaux utilisés : élaboration de questionnaires, échantillonnage, collecte des informations, compilation et traitement des données, utilisation de tests statistiques, comparaisons avec d'autres populations, limites de l'étude ainsi que la méthode d'analyse des données.

La deuxième partie de cette thèse contient tous les autres chapitres. Avant de retracer en accéléré, dans le quatrième chapitre, l'histoire des Atikamekw, de l'ère pré-coloniale à aujourd'hui, un troisième chapitre portant sur la condition autochtone au Canada y sera intercalé. En effet, l'histoire événementielle des Atikamekw ne peut être aisément accessible à l'esprit sans la situer dans la marche de l'évolution des contextes idéologiques, sociaux, politiques, économiques, culturels et juridiques dans lesquels ils se sont inscrits au fil des ans jusqu'à maintenant. Il s'agira donc de fournir dans ce troisième chapitre des repères permettant de mieux cerner les motifs ayant présidé à de tels bouleversements et d'en analyser plus finement la teneur et les conséquences. Il faudra, en d'autres termes, faire la démonstration de profondes mutations sociales chez les autochtones du pays, mutations qui se sont déroulées dans un laps de temps relativement court et dans un contexte de mise en réserve de la société ainsi que de dépendance sociale, culturelle, économique, politique, juridique et idéologique.

Cette mise en contexte permettra alors, lorsque nous ferons appel dans le quatrième chapitre à l'historiographie des Atikamekw afin de retracer les principaux événements ayant jalonné leur existence, de mieux saisir les motifs et les conséquences de la mouvance de leur cadre général de vie au fil des ans, jusqu'à maintenant et d'esquisser ce que pourrait être ou signifier leur inscription dans le monde moderne. Sera donc dépeinte à grands jets l'évolution de la population atikamekw depuis la période traditionnelle (ou préhistorique) jusqu'à aujourd'hui. Les conditions actuelles de vie des habitants des trois communautés amérindiennes seront exposées à partir des catégories relatives à la situation géographique, au territoire, à la morphologie sociale, aux moyens de transport disponibles, à la démographie, aux infrastructures, à l'instruction publique, à l'économie ainsi qu'aux revendications et acquis de ces derniers depuis quelques décennies.

Le cinquième chapitre traite de la façon dont se déroule de nos jours la vie des Atikamekw dans la maisonnée et la communauté, leur participation aux activités sociales et politiques, leurs perceptions de la vie communautaire, de l'identité et de l'adaptation aux changements. Le sixième chapitre aborde les diverses formes d'entraide présentes ou non dans les communautés atikamekw, qu'il s'agisse de la possibilité de pouvoir confier ses problèmes à autrui, mais aussi de prêter l'oreille envers autrui, de l'aide financière, matérielle et des services gratuits que l'on donne et reçoit. Le septième chapitre est axé sur les problèmes sociaux rencontrés dans les communautés atikamekw mais principalement à Manawan. On analyse dans le détail les questions relatives à la consommation d'alcool et de drogues illégales, les abus sexuels et les agressions physiques, la détresse psychologique, les idéations et tentatives de suicide.

Finalement, la conclusion offre l'occasion d'effectuer un retour et de poser un regard critique sur la masse de résultats, de les commenter, de les discuter, d'établir de possibles liens, des parallèles entre des éléments et d'aboutir à une amorce d'explication de divers phénomènes sociaux présents chez les Atikamekw et ailleurs au Québec. PREMIÈRE PARTIE

PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

CHAPITRE 1

COMMENT POSER LE PROBLÈME?

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

...l'humanité ne se pose jamais que des problèmes qu'elle peut résoudre; car, à y regarder de plus près, il se trouvera toujours que le problème lui-même ne surgit que là où les conditions matérielles pour le résoudre existent déjà ou du moins sont en voie de devenir. Karl Marx Contribution à la critique de l'économie politique

1.1 Adaptation : notion et réalité dynamiques

Pour survivre, tout être vivant ou toute forme de vie doit pouvoir compter sur ses facultés d'adaptation ou, comme le souligne Patrick Geddes, se révolter contre le milieu (cité par Mumford, 1950 : 275). Sans ses dispositions à pouvoir se fondre dans l'environnement, à en retirer les avantages et à en combattre les risques et écueils, les espèces humaine, animales et végétales seraient condamnées à une mort rapide. L'adaptation rend ainsi compte de tous les mécanismes, mouvements et efforts par lesquels les êtres vivants tentent de se maintenir en vie, de se développer et d'assurer la perpétuation des diverses espèces.

Si l'instinct permet à l'animal de s'adapter en lui fournissant de manière congénitale les réponses sur le milieu qui l'environne, la culture, dont les fondements reposent sur l'instinct, offre à l'espèce humaine le bagage nécessaire à sa survie. La culture, contrairement à l'instinct, est acquise. Elle est cette lecture, basée sur l'efficacité de la fonction symbolique — c'està-dire qu'elle suppose l'élaboration de nombreux signifiants — que l'être humain se donne de son environnement et qui lui procure les outils nécessaires à son adaptation¹ : comprendre en somme le monde, son environnement afin d'y apporter une réponse.

¹Chez l'humain, les termes «assimilation», «socialisation» pourraient très bien constituer des synonymes assez justes de la notion d'adaptation.

L'adaptation doit être considérée dans une perspective dynamique et non pas comme un simple ajustement (Comité de la santé mentale du Québec, 1985 : 10). À cet égard, Canguilhem dirait que «la vie n'est donc pas pour le vivant une déduction monotone, un mouvement rectiligne, elle ignore la rigidité géométrique, elle est débat ou explication avec un milieu où il y a des fuites, des trous, des dérobades et des résistances inattendues» (Canguilhem, 1950 : 122). L'adaptation renvoie donc à la capacité de surmonter des tensions et de s'accommoder de nouvelles conditions d'existence. C'est précisément en ce sens que Foucault écrit que :

C'est sur la surface de projection de la biologie que l'homme apparaît comme un être ayant des fonctions, y répondant, s'adaptant, évoluant, se soumettant aux exigences du milieu, composant avec les modifications qu'il impose, cherchant à effacer les déséquilibres, agissant selon les régularités, ayant en somme des conditions d'existence et la possibilité de trouver des normes moyennes d'ajustement qui lui permettent d'exercer ses fonctions. (Foucault, 1966 : 368.)

L'adaptation nécessite le concours de la personne dans sa totalité, dans ses rapports avec autrui et son environnement physique. Pour s'accomplir l'adaptation doit porter simultanément sur les aspects physiologiques, cognitifs, affectifs et psychiques de la personne (Rocher, 1968 : 135). Elle suppose en outre la capacité de l'individu d'entretenir des rapports avec les autres membres du groupe ou de la collectivité auquel il appartient (ou désire appartenir) par l'intégration et l'acceptation des normes, règles, valeurs, symboles, sanctions et contrôles qui régissent les rapports entre les membres de la communauté². Elle renvoie donc, dans un sens large, à la notion de culture.

La vie en société et l'intégration objective (effective) ou subjective (ressentie) en son sein suppose donc l'intériorisation d'une *contrainte sociale*³ puisque 15

 $^{^{2}}$ Golfin distingue les notions de *communauté* et de *société*. La société se caractérise par des relations souvent impersonnelles entre les membres appartenant à une même collectivité, alors que la communauté suppose des rapports plus étroits entre les individus et le sentiment d'une dépendance mutuelle (Golfin, 1972 : 30-33, 124).

³La contrainte sociale se définit comme «le poids que tout groupe fait peser sur ses membres (sous-groupes ou personnes) du seul fait de son existence et pour maintenir le degré

l'individu doit se conformer à des codes prescrits. Elle s'exerce notamment par la régulation⁴. Dans son brillant ouvrage sur Le suicide. Étude de sociologie (1897), Durkheim illustre par contre les effets pervers et même dévastateurs d'un excès ou d'un déficit d'intégration (suicide altruiste et suicide égoïste) et de régulation (suicide fataliste et suicide anomique). Cette question sera débattue plus loin dans le texte.

En dépit d'une certaine dose de conformité à la norme, la vie en groupe permet néanmoins un écart acceptable par rapport à la conduite prescrite socialement, une marge de liberté et d'autonomie dans les comportements individuels⁵. Sans cela, la société serait vouée au statisme, au conservatisme ou au désordre. Le refoulement de la singularité de l'individu par une intériorisation excessive de la contrainte est susceptible d'engendrer chez celui-ci un désarroi, une confusion se traduisant notamment par des troubles de comportement. Or, la société est dynamique et elle peut tolérer, voire encourager les activités novatrices et la transgression de certaines normes et règles (les revendications pour le droit de vote des femmes au Canada et au Québec, une nouvelle prise en charge des problèmes communautaires par les citoyens ou l'affirmation identitaire des homosexuels par exemple). La non-conformité peut parfois être évocatrice de vitalité et source de changements bénéfiques. De ce point de vue, l'adaptation sociale n'est pas nécessairement synonyme de conformité et les seuils de tolérance de la non-conformité peuvent varier grandement d'une société à l'autre et même d'un groupe social à l'autre.

d'intégration sociale requis par cette existence» (Golfin, J., *Les 50 mots-clés de la sociologie*, Éditions Privat, Toulouse, 1972). La contrainte sociale existe donc afin de permettre le contrôle social et la relative intégration des membres.

⁴La régulation sociale est un «ensemble de pressions directes ou indirectes exercées sur les membres individuels ou collectifs d'un groupe ou d'une société pour corriger leurs écarts de comportement, d'expression ou d'attitude à l'égard des règles et normes adoptées par le groupe social ou la société considérée» (Boudon R. *et al.*, *Dictionnaire de la sociologie Larousse*, Références, Paris, 1996). Durkheim dirait à cet égard qu'il s'agit de «la forme définie que prennent avec le temps les rapports qui s'établissent spontanément entre les fonctions sociales» (Durkheim, 1897 : 360).

⁵Même que l'hyperconformisme peut être le signe d'une «désadaptation ou de l'adaptation instable menacée». Voir à ce sujet Dumont, J. Vandooren, P. *et al.*, *La sociologie*, Les dictionnaires Marabout Université, tome 1, Paris, 1972, p 58.

Aussi, comme le souligne Mauss dans un chapitre portant sur les Inuits, peuples habitant les contrées septentrionales du globe, la vie de groupe peut parfois engendrer un sentiment d'étouffement. Il note que :

La vie sociale ne se maintient pas au même niveau aux différents moments de l'année : mais elle passe par des phases successives et régulières d'intensité croissante et décroissante, de repos et d'activité, de dépense et de réparation. On dirait vraiment qu'elle fait aux organismes et aux consciences des individus une violence qu'ils ne peuvent supporter que pendant un temps, et qu'un moment vient où ils sont obligés de la ralentir et de s'y soustraire en partie. (Mauss, 1973 : 473.)

L'adaptation, tel qu'il a été mentionné préalablement, ne se fait donc pas toujours sans heurts. Elle suppose une interaction, parfois une lutte constante entre les organismes vivants. Ainsi, puisque l'environnement est dynamique, des effets perturbateurs peuvent apparaître et nuire, voire retarder et même empêcher l'adaptation. Le changement impose donc un accroissement du nombre de nouvelles situations auxquelles une personne doit s'adapter. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il y a acculturation. On définit l'acculturation, selon que l'on interroge la sociologie et l'anthropologie, comme une adaptation culturelle au milieu, d'une part, et l'ensemble des modifications engendrées par les rapports directs et soutenus entre des cultures différentes, d'autre part (Dumont-Vandooren et al., 1972 : 1). En d'autres termes, l'acculturation peut être endogène (innovations, découvertes, cataclysmes, révoltes, guerres) ou exogène (contact avec d'autres cultures). Si ces deux définitions ne sont pas semblables, elles ont cependant le mérite de se compléter. L'acculturation est donc un processus d'adaptation pouvant être provoqué par le rapprochement ou non avec un autre groupe social. Cependant, dès qu'il y a contact, s'ensuit inévitablement une acculturation engendrée par la nécessité d'une adaptation au contexte nouveau. Les rapports continus entre deux cultures favorisent généralement des échanges et des emprunts de part et d'autre et invitent à une nouvelle interprétation des divers modèles culturels. En outre, comme le souligne Moore, les changements sociaux et, par conséquent, l'acculturation sont largement conditionnés par l'ampleur et la permanence des contacts avec d'autres sociétés (Moore,

1971 : 144). En somme, «l'acculturation implique à la fois déculturation (perte de certains traits), enculturation exogène (participation à la nouvelle culture) et transculturation (réciprocité du processus)» (Cazeneuve *et al.*, 1975 : 10). Ce contact conduisant à l'acculturation ne suppose pas nécessairement un rapport de domination d'un groupe sur l'autre, bien qu'il n'exclut pas cette possibilité⁶.

Tout comme la santé physique et mentale qui peuvent en être le corollaire, l'adaptation ne saurait être absolue et parfaite. Dubos, scientifique faisant autorité en la matière, dirait plutôt que :

...la notion de santé parfaite et positive est une utopie créée par l'esprit humain. Elle ne saurait être réalisée un jour, car l'homme ne sera jamais si parfaitement adapté à son milieu⁷ que sa vie ne comporte ni conflits, ni échecs, ni souffrances. (Dubos, 1981 : 55.)

Plutôt que d'opposer de façon manichéenne l'adaptation et l'inadaptation⁸, la santé et la maladie, il serait sans doute plus convenable de dire qu'il existe un «continuum dynamique⁹» entre ces états. En ce sens, la santé et l'adaptation ne se définiraient pas comme l'absence de maladie et d'inadaptation mais supposeraient plutôt «un état d'équilibre dynamique au sein duquel, pour un individu, à un instant donné de sa vie, jouent, dans des sens contraires, de nombreux facteurs de morbidité et même de mortalité, d'une part et de nombreux mécanismes de compensation, d'autre part» (Cornillot, 1977 : 234).

⁶Voir à ce sujet Sumpf, J., Hugues, M., Dictionnaire de sociologie, Larousse, Paris, 1973; Cazeneuve, J., La sociologie et les sciences de la société, Les encyclopédies du savoir moderne, Paris, 1975; Dumont, J. Vandooren, P. et al., La sociologie, Les dictionnaires Marabout Université, tome 1, Paris, 1972.

⁷Dubos entend par «milieu» l'ensemble des forces physiques, biologiques et sociales (Dubos, 1981 : 58).

⁸L'inadaptation, dans notre propos, réfère à l'incapacité ou à la difficulté d'un individu ou d'un groupe de s'intégrer à son milieu, de s'ajuster, de se socialiser et de trouver des solutions aux situations problématiques.

⁹Selon les termes de Fernand Séguin dans l'article «La santé et la révolution culturelle», paru dans Critère. Pour un nouveau contrat médical, numéro 15, 1976, p.193.

En d'autres termes, chez Cornillot, la notion de santé réfère aux facultés manifestées par l'individu à «compenser», à «atténuer» et à corriger des états pathologiques, bref à s'adapter à son milieu. Ou plutôt, «la santé c'est une marge de tolérance des infidélités du milieu [...] un volant régulateur des possibilités de réactions [...] être en bonne santé c'est pouvoir tomber malade et s'en relever, c'est un luxe biologique» (Canguilhem, 1950 : 121,122). En ce sens, la maladie serait «une réduction de la marge de tolérance des infidélités du milieu» (Canguilhem, 1950 : 122). Toutefois, ce dernier soutient du même souffle que «la maladie n'est pas seulement déséquilibre ou dysharmonie, elle est aussi, et peut-être surtout, effort de la nature en l'homme pour obtenir un nouvel équilibre» (Canguilhem, 1950 : 12).

Les notions de santé, de maladie, d'adaptation et d'inadaptation diffèrent aussi selon les époques, les lieux et les groupes sociaux. Elles sont mouvantes et renvoient à des jugements de valeur. Prenons par exemple l'obésité. Autrefois, au Québec à tout le moins, l'obésité ou l'embonpoint symbolisait une bonne santé et constituait une marque de prestige et de prospérité. Aujourd'hui, il en est tout autrement. Sans compter que la personne obèse s'écarte des critères que notre société se donne pour juger de la beauté et de l'esthétisme, elle fait de plus l'objet de nombreuses campagnes visant à informer la population des dangers de l'embonpoint.

Par ailleurs, le fait qu'un individu se dise adapté à son milieu ne suppose pas pour autant qu'il soit nécessairement sain. Un enfant grandissant dans un milieu désorganisé, où la délinquance est largement présente, peut se sentir très bien intégré au groupe en commettant des actes délictueux, bien que ces derniers soient répréhensibles aux yeux de la loi et de la morale. Il en va de même des sbires de caïds ou des lieutenants de grands leaders charismatiques tels Hitler, Pol Pot, Milosevic qui trouvent dans la terreur, les exactions et l'épuration ethnique un cadre de vie propice à l'adaptation au groupe ou au régime en place. De ce point de vue toutefois, le fossé séparant «l'adaptation pathologique» ou «l'adaptation à l'anormal»¹⁰ pour autant que ces termes puissent se survivre l'un à l'autre, de l'absence totale d'adaptation est bien mince.

1.2 Modernité et adaptation

Des changements brusques peuvent toutefois avoir pour conséquences de bouleverser l'ensemble des fondements de l'activité humaine, introduire des dérangements, des tensions à l'échelle d'une société et exiger un énorme effort d'adaptation à la situation nouvelle. Il peut s'agir de guerres, de conquêtes, d'invasions, d'occupations militaires, de colonisation, d'impérialisme d'un pays sur un autre, de calamités naturelles, de changements radicaux de régime politique, de migrations massives ou, à plus petite échelle, de déplacements de quartiers entiers, de la formation de ghettos, etc. Ainsi en est-il également du glissement de la société traditionnelle vers la société moderne qui prit naissance dans le monde occidental pour se répandre graduellement sur à peu près toute la surface du globe. Par son amplitude et sa force de pénétration, il a changé le monde en s'opposant et en ébranlant les ancrages culturels fondés sur la tradition. La modernité suppose une forme d'organisation sociale beaucoup plus complexe que celle basée sur la tradition.

La croissance industrielle, l'urbanisation et l'augmentation de la population en raison d'un allongement de l'espérance de vie depuis les découvertes scientifiques, technologiques et médicales, la modernité en somme, ont bouleversé et continuent de secouer le cadre de vie des gens, les rapports sociaux, les fondements ainsi que la signification que les sociétés se donnent des activités humaines et de leur rapport au monde.

Parallèlement à cela, on assiste à une très grande agitation au sein de la société : transformation de la structure familiale qui, dans de nombreux cas,

 $^{^{10}}$ Ces expressions ont respectivement été utilisées par Guy Rocher, Introduction à la sociologie générale. Tome 1. L'action sociale, Éditions HMH, 1968 et par Jean Duvignaud, La sociologie. Guide alphabétique, Éditions Denoël, 1972.

se nucléarise; changement de la fonction économique de production de la famille en une unité de consommation (sauf peut-être en milieu rural); bouleversement du monde du travail et des techniques de production par la substitution d'une économie marchande reposant autrefois principalement sur l'artisanat à un régime de production axé sur la grande manufacture; concentration des ouvriers; spécialisation et émiettement des tâches; division et organisation scientifiques et rationnelles des diverses fonctions; ouverture sur la société de consommation de masse; mobilité sociale et géographique accrue; désertion des terres au profit des villes; émergence et extension des villes qui engendrent de vastes concentrations urbaines et industrielles; création d'une classe prolétaire massive et apparition de syndicats; ébranlement des occupations coutumières; affaiblissement de la conscience collective¹¹; fragmentation des intérêts sociaux et mouvance des valeurs ainsi que des structures; laïcisation de nombreuses institutions et abandon chez plusieurs des croyances et pratiques religieuses traditionnelles (bon nombre cherche alors et trouve parfois de nouvelles formes de spiritualité).

Tous ces facteurs, qu'ils aient été souhaités ou non, ont dérangé sur leur passage les anciennes solidarités et les diverses formes de partage¹². S'il apparaît certain que ces crises sollicitent inévitablement les facultés humaines d'adaptation, on doit néanmoins convenir que, dans ce tumulte, tous ne s'en sortent pas également, sans écorchure et prêts à affronter avec une attitude déterminée les vicissitudes de la vie. Ces bouleversements profonds et mutations sociales que notre civilisation a connus ont exigé et

¹¹Durkheim définit la conscience collective comme étant «l'ensemble des croyances et des sentiments communs à la moyenne des membres d'une société» (cité par Aron, Raymond, Les étapes de la pensée sociologique, Bibliothèque des sciences humaines, Éditions Gallimard, 1967, p. 322).

 $^{1^2}$ Bien qu'elle ait eu des précurseurs (Aristote, Platon, Machiavel, Montesquieu, Descartes, Rousseau, Saint-Simon, Dupont de Nemours, Malthus pour ne nommer qu'eux), ce n'est pas le résultat d'un hasard, d'une coïncidence fortuite ou d'une inspiration géniale si la sociologie prit son envol durant cette période. En effet, elle naquit à un moment très précis de l'histoire, dans une conjoncture économique et sociale propice à son éclosion. La sociologie a été un mouvement réflexe à une situation nouvelle, à une Europe en perpétuel changement. À cette époque, la France et l'Europe entière traversaient de graves crises; des bouleversements, des révolutions avaient désorganisé les structures sociales et économiques et remettaient en cause l'équilibre relatif de ces sociétés. La fonction de la sociologie de l'époque consistait alors à étudier les faits sociaux afin de les comprendre pour mieux apporter des corrections et ainsi rétablir l'équilibre.

exigent en effet un effort perpétuel d'adaptation et de réadaptation au milieu. Dubos note à ce propos :

Être adapté à une société agraire antique était quelque chose de tout différent que l'être à la société industrielle du 19 ^{ième} siècle et, de son côté, cette adaptation est sans rapport avec les qualités qui permettront de fonctionner efficacement à l'ère de l'automation. Le «progrès» implique toujours le risque de se heurter à des dangers nouveaux et la maladie intervient toutes les fois que l'homme ne réagit pas assez rapidement par une adaptation totale au nouveau milieu dans lequel il a choisi de vivre et de fonctionner, c'est-à-dire presque constamment. (Dubos, 1981 : 78.)

Dubos ne dénonce pas le progrès, non plus qu'il ne manifeste de nostalgie à l'endroit du «Bon sauvage». Au contraire, la société actuelle, avec ses découvertes technologiques et scientifiques, procure à l'Occident tout particulièrement un essor sans précédent, un standard de vie inégalé, de même qu'un prolongement considérable de l'espérance de vie. Il voit néanmoins dans les changements trop rapides, quels qu'ils soient, un prix, une rançon à payer :

Les transformations technologiques et sociales se succèdent actuellement à une cadence qui ne permet pas de «suivre», et affectent presque simultanément toutes les régions du monde et toutes les couches de la population. Jadis, le changement était généralement si lent que l'espèce humaine, sinon les individus, pouvait s'adapter inconsciemment dans le sens de la survie. Peu à peu, le patrimoine génétique de l'humanité se modifiait; les altérations phénotypiques [ont trait à l'hérédité découlant de circonstances particulières du milieu] aidaient les individus, ou du moins la plupart d'entre eux, à fonctionner efficacement dans leurs conditions de vie particulières; en particulier, l'homme a appris à s'adapter davantage à son milieu au moyen d'innovations techniques et sociales. Mais si la vitesse du changement continue d'augmenter, nous n'aurons plus le temps de pratiquer comme il convient cette adaptation progressive et inconsciente. (Dubos, 1981:77.)

En somme, Dubos ne met pas en cause l'idée même de cette «marche en avant». C'est plutôt le rythme auquel s'effectuent ces modifications qui

propulsent continuellement l'espèce humaine vers un nouvel avenir qui l'empêcherait de maîtriser son univers mental, social et biologique, de s'adapter en fait.

Piotr Sztompka, sociologue faisant autorité en matière de théorie du changement social, va aussi dans cette direction lorsqu'il affirme que :

Inévitablement : peu importe le contenu et la forme du changement, peu importe que ce changement ait été souhaité par la population, celle-ci se retrouvera confrontée à des effets négatifs inattendus. Des effets qui choqueront ses valeurs et bouleverseront sa vie quotidienne. (Pratte, 2000 : B9.)

Cependant Sztompka admet que le changement, s'il entraîne parfois un traumatisme, peut aussi engendrer des effets positifs. «Tout changement est ambivalent. Il n'est pas uniquement et totalement bénéfique, ni uniquement et totalement néfaste» (Pratte, 2000 : B9).

Le changement social que représente l'avènement de la modernité crée provisoirement une société mi-traditionnelle, mi-moderne où se trouvent amalgamées de façon parfois syncrétique des manières de penser et d'agir appartenant aux deux types de sociétés. L'ancien et le nouvel ordre coexistent et se côtoient. Cependant, comme le note Duvignaud, pendant un temps «....avant d'admettre ou simplement de s'adapter à ces transformations, l'homme reste dominé par les thèmes de la culture antérieure» (Duvignaud *et al.*, 1972 : 250). Dans un tel contexte, les règles et normes, qui sont à la base de la cohésion sociale, sont non seulement modifiées, mais elles peuvent ne pas être clairement établies.

Si les traditions ne s'effacent pas totalement¹³, elles se transforment en sorte que l'ancienne lecture du monde perd de son efficacité à interpréter la société en transformation. Durant cette période, on assiste tantôt à une

¹³En dépit de l'avènement du capitalisme, le village conserva longtemps, partout en Occident, la structure de base de la culture traditionnelle.

faiblesse, tantôt à une coexistence ou à un affrontement des valeurs, des normes, des intérêts communs qui servaient préalablement de point de référence ou de décodeurs aux comportements sociaux. Ce déséquilibre, engendré par le bouleversement des idées et des esprits, crée ainsi un espace flou, une confusion dans les représentations mentales des collectivités.

Or, pour qu'une société existe, il est nécessaire qu'il y ait une conscience collective permettant la cohésion sociale, des rapports de mutualité ainsi qu'un ensemble d'intérêts et de pratiques communément acceptés et partagés. En d'autres mots, pour qu'il y ait société, il faut plus que l'assemblage ou la somme des individus qui la composent. Il importe qu'ils aient des liens entre eux et développent le sentiment de participer à une oeuvre commune. Ils doivent avoir l'assurance d'appartenir, d'adhérer à un groupe et se reconnaître mutuellement comme faisant partie d'une même collectivité. Il leur faut partager des objectifs sociaux, des manières d'être et de penser, des projets, des valeurs ainsi que des modes de vie.

Il doit y avoir, pour emprunter un concept durkheimien, solidarité sociale, ce que Comte désignait sous le vocable de consensus social. Cette notion de solidarité réfère donc à un état de conscience d'appartenir à un groupe, au devoir moral de mutualité des membres d'une collectivité ainsi qu'à la nécessité d'une communauté d'intérêts et du partage des objectifs sociaux. En fait, «....il existe une solidarité sociale qui vient de ce qu'un certain nombre d'états de conscience sont communs à tous les membres de la même société» (Duvignaud cite Durkheim, 1965 : 21). La notion de solidarité suppose donc un état de conscience de l'appartenance à un groupe, des devoirs moraux de mutualité et de responsabilité des citoyens les uns envers les autres ainsi que de la nécessité d'une communauté d'intérêts, de l'effort coopératif et du partage des objectifs sociaux. La notion d'entraide (ou de coopération) est l'actualisation de cet état de conscience qui s'exprime par les gestes courants d'assistance que les individus formant un groupe, une communauté ou une société se prêtent les uns les autres.

Toutefois, il convient de souligner que si la modernité a engendré de nombreux remous en secouant les appartenances traditionnelles ainsi que les formes de partage et de solidarité, elle n'a toutefois pas tout écrasé sur son passage, ne laissant derrière elle que ruptures, discontinuités et agrégats sociaux¹⁴ composés d'individus perturbés, désorganisés et socialement isolés. À l'instar des résultats des travaux de Sztompka, de nombreuses études réalisées au Québec, en Europe et en Amérique¹⁵ notamment concluent que, malgré le remue-ménage et les malaises provoqués par l'industrialisation et l'urbanisation, des communautés préservent des solidarités traditionnelles généralement fondées sur la famille ou encore elles empruntent des formes de partage et d'entraide appartenant à la fois à l'ancien mode d'existence collective et à la société moderne. En outre, dans bien des cas aussi, elles ont développé de nouvelles solidarités basées sur la profession, la classe sociale, la proximité géographique, la participation à des associations volontaires et à des activités de loisirs, etc. Ainsi, pour paraphraser les propos de Dubos et de Sztompka, l'image que l'on doit retirer des conséquences de la modernité n'est pas essentiellement terne. La modernité n'a pas tué toute forme de sociabilité; elle peut cependant avoir contraint des couches de populations à en inventer de nouvelles.

¹⁴Virton définit ainsi l'agrégat social : «Un agrégat social est une collectivité d'êtres humains réunis physiquement sur un espace social déterminé, sans que cette réunion crée des liens sociaux déterminés ou résulte de liens sociaux préexistants», dans *Les dynamismes sociaux*. *Initiation à la sociologie*, Tome 1, Les Éditions ouvrières, Paris, 1965, p. 167.

¹⁵Voici quelques ouvrages intéressants traitant de la question. M.-M. T. Brault et L. Saint-Jean (sous la direction de) (1990). Entraide et associations, Québec, IQRC; E. Corin (1984). «Manières de vivre, manières de dire. Réseau social et sociabilité quotidienne des personnes âgées au Québec», *Questions de culture*, n^o 6, p. 157-186; M. Tousignant (sous la direction de) (1987). Utilisation des réseaux sociaux dans les interventions. État de la question et proposition d'action, Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, rapport de recherche n^o 9, Québec, Les Publications du Québec; A. Fortin (1987). Histoires de familles et de réseaux. La sociabilité au Québec d'hier à demain, Éditions Saint-Martin; J.-M. Romeder et al. (1989). Les groupes d'entraide et la santé. Nouvelles solidarités, Ottawa, Conseil canadien de développement social; A. Pitrou (1978). Vivre sans famille? Les solidarités familiales dans le monde d'aujourd'hui, Toulouse, Privat; T. K. Hareven (1985). «Les grands thèmes de l'histoire de la famille aux États-Unis», Revue d'histoire de l'Amérique française, 39, 2, p. 185-209; B. Wellman et B. Leighton (1981). «Réseau, quartier et communauté. Préliminaire à l'étude de la question communautaire», Espace et sociétés, n^{os} 38-39, p. 111-134; M. Young et P. Willmot (1983). Le Village dans la Ville, Paris, Centre Georges Pompidou, Centre de création industrielle.

1.3 Difficultés d'adaptation : des causes et des conséquences

Durkheim avait remarqué, en observant les remous du monde occidental à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e, que l'ébranlement, le dérèglement des fondements d'une société pouvait avoir pour conséquence d'altérer la signification, la densité et la qualité des relations sociales. Il avait également noté que lorsque les règles et normes deviennent à ce point confuses, contradictoires ou carencées, il pouvait en découler alors une situation qu'il désigna sous le terme d'anomie, pour utiliser un concept devenu central dans son oeuvre¹⁶.

En première approximation, Durkheim définit l'anomie comme étant un état de crise, d'absence de règles (elles ont perdu de leur influence) et de normes, «de centres régulateurs» ou de lois consécutifs à des modifications majeures de la structure sociale, qu'il s'agisse de périodes de prospérité ou de récession. Il ajoute une autre acception à ce concept. Ce dernier serait la conséquence d'une «maladie de la démesure», pour utiliser les termes de Pizzorno¹⁷. Il s'agit d'un fossé qui se creuse entre les aspirations des individus et les moyens mis à leur disposition pour réaliser les objectifs

¹⁶Contrairement à ce que plusieurs croient, la notion d'anomie fut inventée par Jean-Marie Guyau. Après avoir été abandonnée par Durkheim en 1901, elle émergea à nouveau dans les années 1930 à l'Université Harvard, puis se diffusa un peu partout à travers le monde pour finalement perdre graduellement de son importance dans les années soixante-dix. Talcott Parsons et Robert K. Merton figurent parmi les plus connus des utilisateurs de ce concept en Amérique. La première moitié de la décennie soixante fut l'apogée, aux États-Unis à tout le moins, de la notion d'anomie qui, on doit le dire, recouvrait de nombreuses significations et une confusion terminologique, à tel point qu'elle perdait de sa valeur conceptuelle. L'étonnante polysémie du terme, en plus du glissement vers le psychologisme (notamment avec les échelles d'attitude), entraînèrent une perversion, une ambiguïté du concept classique d'anomie qui, par conséquent, érodaient sa fonction opératoire. Tout écart par rapport à la moyenne ou à la norme pouvait être taxé d'anomique. C'est ainsi que l'on discutait de l'anomie des handicapés mentaux et physiques, des fumeurs, etc. Ce concept en somme était utilisé à toutes les sauces, confondant et interchangeant anomie et aliénation, désorganisation sociale, insatisfaction sociale, fatalisme, lequel constitue précisément le pôle opposé de l'anomie selon la typologie durkheimienne (nous reviendrons dans les lignes qui suivent sur cette notion de fatalisme). Pour de plus amples informations sur l'évolution de cette notion d'anomie et sa dérive ou le flou sémantique, voir le très bel ouvrage de Philippe Besnard (1987). L'anomie, ses usages et ses fonctions dans la discipline sociologique depuis Durkheim, Paris, P.U.F.

¹⁷Voir Alessandro Pizzorno, «Lecture actuelle de Durkheim», Archives européennes de sociologie, Paris, 1967.

qu'ils se sont fixés. L'individu se trouve confronté à une incapacité de limiter ses attentes de satisfaction. Cet état d'esprit serait, selon Durkheim, attribuable au «caractère infini, vertigineux, du désir humain laissé à luimême, qui résonne de façon étrangement moderne» (Dumont-Vandooren *et al.*, 1972 : 12) : donc désirs et demandes illimités, excessifs, disproportionnés; «illimitation» des aspirations et ambitions sans bornes; finalités démesurées par rapport aux moyens; incapacité de fixer des buts à atteindre. Toute limite paraît «odieuse»...«insupportable» (Durkheim, 1897 : 286). Comme le souligne Besnard, ce «mal de l'infini est une contrepartie du progrès de la société industrielle et est constitutif de son fonctionnement, de ses institutions et de son idéologie» (Besnard, 1987 : 48).

En fait, dans un passé pas si lointain, l'avenir était à toutes fins pratiques tracé dès la naissance. On se voyait assigner un rôle dans la communauté en fonction du sexe, de l'origine sociale, du statut social, de l'ethnie, de l'obédience religieuse... Cela allait de soi, sans qu'on ait à se poser quelque question, puisqu'il en avait toujours été ainsi. L'ordre séculaire des choses était respecté. Il y avait donc un rapport de convenance entre les aspirations et l'atteinte des résultats.

Avec ce rôle, ils [les individus] obtenaient une position, une identité, et quelque chose comme un mode d'emploi de la vie auquel ils devaient se conformer : leurs besoins y étaient définis, leur champ d'ambition aussi. (Simard, 1990 : 384.)

Avec toute l'effervescence qui a accompagné la libéralisation des idées et la disparition de nombreuses sociétés traditionnelles, il est maintenant permis, en Occident à tout le moins, d'avoir des aspirations et de s'émanciper de la condition de ses parents. Un horizon de possibles s'ouvre désormais. Si cette nouvelle condition offre une grande liberté de choix et permet parfois de s'affranchir de circonstances de vie difficiles, elle exige en contrepartie une plus grande part de responsabilité de l'individu face à sa propre existence. Il y a donc une rançon à la liberté. En fait, en dépit des acquis majeurs que représente cette émancipation, on peut y voir aussi deux

sources de conflits chez l'individu : d'une part la quête d'une identité et, d'autre part, l'univers des aspirations.

L'identité n'étant plus assignée à la naissance mais construite, peut alors s'ensuivre une période de questionnement, d'incertitude car «tout destin indéterminé, rempli de possibilités à définir, est aussi un destin incertain, insécure, inquiétant» (Simard, 1990 : 387). Ainsi, la liberté de choisir et de construire sa vie peut susciter un vertige face à l'inconnu, des tensions, de l'angoisse compte tenu de la facette inexplorée et mystérieuse de son devenir et de la multiplicité des choix qui s'offrent à l'individu. Comment définir mon projet de vie? Comment déterminer ce qui paraît être le meilleur pour moi? Quels choix dois-je poser pour m'inscrire socialement, tout en poursuivant ma quête d'un bonheur qui ne sera cependant toujours que relatif et inachevé?

Par ailleurs, devant l'éventail des possibles qui s'offre maintenant à l'individu, la tentation peut être forte d'en exiger constamment davantage, tant et si bien que peut se créer un fossé entre les aspirations et les moyens mis à sa disposition pour atteindre ses buts. C'est ce qu'entendait, entre autres, Durkheim par sa notion d'anomie. Cette anomie a pour effet, selon les termes de ce dernier, d'engendrer des réactions pathologiques et des états morbides tels le crime, le suicide, la délinquance et la violence. En somme, comme le souligne fort à propos Aron, «le problème majeur est de maintenir le minimum de conscience collective faute de laquelle la solidarité organique¹⁸ entraînerait la désintégration sociale» (Aron, 1967 : 329).

¹⁸Durkheim distingue deux formes de solidarité : la solidarité mécanique et la solidarité organique. La solidarité mécanique se retrouvait surtout dans les sociétés archaïques et elle était basée sur la similitude des individus d'une société. «Les gens se rassemblaient parce qu'ils se ressemblaient». Propre au monde moderne, la solidarité organique se fonde sur la dissemblance et la complémentarité des individus d'une société. Les gens sont solidarité est née de la division sociale du travail et de la complexité professionnelle grandissante de nos sociétés. Durkheim avait remarqué qu'avec l'apparition de la solidarité organique on assistait à un affaiblissement de la conscience collective et à un renforcement de la conscience individuelle (Gurvitch, 1968 : 209-213).

En fait, Durkheim allait poser dans son ouvrage Le suicide (1897), les premiers jalons d'une théorie générale, d'une étiologie des problèmes sociaux¹⁹. Bien qu'il reconnaissait que des individus puissent avoir des prédispositions psychologiques au suicide, il avait par ailleurs constaté qu'il existe une contrainte collective, une raison sociale à se suicider en raison de la récurrence et de la stabilité de ces actes remarquées au fil des ans dans plusieurs régions du globe et dans divers groupes sociaux. Il qualifiait cela de «courant suicidogène». Sa typologie repose sur deux axes principaux d'opposition : l'intégration et la régulation. Fussent-elles absentes ou trop largement présentes que ces dernières engendreraient des réactions pathologiques. Il s'agit d'une rupture d'équilibre entre des forces opposées. «L'anomie et le fatalisme sont le défaut et l'excès de la régulation des pulsions individuelles; l'égoïsme et l'altruisme sont le défaut et l'excès de l'orientation de l'individu vers des fins sociales» (Besnard, 1987 : 64). Il en conclut que l'Homme aime vivre dans un état de relatif équilibre et non passer d'un extrême à l'autre, quand bien même l'un de ces extrêmes se caractériserait par la prospérité.

Durkheim avait remarqué que l'insuffisance ou, au contraire, le caractère excessif, exagéré d'intégration d'un individu au groupe conduisait au suicide égoïste, d'une part, et au suicide altruiste, d'autre part. Le suicide égoïste, associé à une carence subjective d'intégration, est caractéristique de la perception par le sujet d'un «vide» du moi et autour du moi, d'une identité confuse où il ne se reconnaît plus dans sa fonction sociale, d'une absence de signification de sa présence au monde, d'un détachement par rapport à la société, d'un isolement, d'une image terne de soi-même. Au suicide égoïste sont associées notamment la dépression et la mélancolie. Tout à fait à l'opposé, le suicide altruiste révèle un excès subjectif d'intégration au groupe. L'individu se fond et se confond avec ce dernier. Il se voit poussé, contraint moralement à se retirer la vie par l'intériorisation vécue par celuici d'un excès de contrainte, d'une pression exercée par le groupe. «Ce n'est pas pour l'autrui concret, l'autre qui fait face, que le sujet s'enlève la vie mais bien pour répondre à la demande qui lui est adressée par l'Autre, par la

¹⁹Pour notre propos, les termes «problèmes sociaux» et «pathologies sociales» seront utilisés indistinctement.

Norme sociale» (Clain, 1999 : 10). Il peut s'agir de suicides collectifs remarqués dans certaines sectes à la recherche d'une extase mystique, de sacrifices humains comme chez les Aztèques ou de l'Inuk quittant ses proches pour aller mourir seul afin de ne pas représenter un poids pour le reste de la communauté.

L'autre pôle, celui de la régulation «des attentes subjectives de satisfaction» (selon l'expression utilisée par Clain, 1996 : 57), met en évidence l'absence ou, au contraire, l'excès de règles qui, dans le premier cas, conduit au suicide anomique et, dans le second, au suicide fataliste. Les caractéristiques générales de l'anomie, donc du suicide anomique, ont été définies dans les lignes précédentes. À l'opposé, dans le suicide fataliste, ce ne sont plus les désirs et demandes du sujet qui présentent un caractère démesuré, illimité, vertigineux. Il s'agit plutôt de l'absence ou de la pauvreté des moyens d'atteindre un but fixé et de l'incapacité d'intérioriser les nombreuses et nouvelles règles perçues trop astreignantes au regard des aspirations intériorisées par un long processus de socialisation. Ces règles sont considérées «injustes et illégitimes, parce qu'imposées de l'extérieur (les esclaves), inutiles (les femmes mariées) ou excessives (les jeunes époux)» (Besnard, 1987 : 97). Le suicide fataliste se rencontre notamment chez les détenus, les militaires, les personnes atteintes de maladies graves et incurables ou encore chez celles qui ont renoncé à tout espoir, qui se sentent dépossédées et qui perçoivent leur horizon de vie fermé et leur éventail des possibles restreint, confinées, estiment-elles, à un mode d'existence à long terme non souhaité et dont «l'avenir est impitoyablement muré» (Durkheim, 1897 : 311). Besnard apporte des nuances à la notion de fatalisme en soutenant que ce dernier serait «...moins l'excès de la règle que l'impossibilité d'intérioriser une règle inacceptable» (Besnard, 1987 : 97). Cette typologie du suicide de Durkheim peut contenir des types mixtes, c'est-à-dire que l'anomie peut engendrer le fatalisme (fatalo-anomique) et, l'altruisme, l'égoïsme (égo-altruiste).

Durkheim n'accorde, dans son ouvrage, que peu de place au suicide fataliste. Tout au plus retrouve-t-on une note de bas de page dans la

section portant sur le suicide anomique ou il en discute de manière allusive sans toutefois utiliser le terme. Il fallut attendre la fin des années cinquante et les années soixante, notamment avec Dohrenwend (1959), Douglas (1967) et Maris (1967), pour que des commentateurs de Durkheim raniment cette notion et insistent sur son importance dans la typologie des suicides. En introduisant le fatalisme dans cette théorie, le modèle, jusqu'alors incomplet, prenait forme et devenait opératoire. En effet, si le suicide égoïste s'oppose, par des forces contraires, au suicide altruiste, l'anomie ne trouvait pas en contrepartie son opposé. L'analyse en profondeur du fatalisme a permis de parachever ce modèle et d'en arriver à la conclusion que les quatre types de suicide résultent d'une interruption d'équilibre entre des forces opposées.

Depuis sa publication, la typologie de Durkheim sur le suicide a été reprise, commentée et critiquée par de très nombreux auteurs. Dans les grandes lignes, elle demeure fort intéressante et toujours actuelle (sauf peut-être certaines corrélations établies par celui-ci). Elle ouvre en outre la voie à tout un champ de la recherche sur les problèmes sociaux puisque le suicide renvoie à une panoplie de désordres moraux et sociaux.

Il a été mentionné que des changements brusques et des bouleversements profonds des sociétés peuvent engendrer des problèmes d'adaptation. Il en serait ainsi d'un défaut ou d'un excès d'intégration des individus au groupe et de régulation des attentes subjectives de satisfaction. Cependant, d'autres éléments ayant trait notamment à l'environnement physique et social, aux conditions générales d'existence et aux événements de la vie ont aussi été mis en évidence. Une excellente recension de la documentation réalisée par Leboyer, Lévy-Leboyer et Gorwood²⁰ (voir Widlöcher *et al.*, 1994 : 823-861) met en perspective de multiples facteurs venant ébranler le cadre d'existence des individus et des groupes et entraîner des réactions pathologiques.

 $^{^{20}}$ Ces auteurs commentent les résultats d'études réalisées par de trop nombreux auteurs pour être cités ici. L'invitation à consulter cet ouvrage est donc lancée à ceux et celles qui souhaiteraient en connaître davantage.

Les auteurs de cette revue de la documentation prennent le soin cependant de mentionner qu'il est parfois difficile de déterminer le sens de la causalité dans les résultats obtenus au cours de ces diverses études, à savoir quelle est la cause, quel est l'effet. En d'autres termes, qu'est-ce qui précède dans les relations démontrées entre divers éléments? Aussi, ces chercheurs indiquent que les conclusions de plusieurs enquêtes portant sur un même sujet se contredisent parfois ou encore ne révèlent aucune corrélation. Néanmoins, ces études, dans lesquelles de nombreuses comparaisons transculturelles ont été effectuées, réussissent à mettre en évidence des liens intéressants entre l'environnement physique et social, les conditions et les événements de la vie, d'une part, et la fréquence variable des problèmes sociaux, d'autre part.

Les travaux relatifs à cette recension de la littérature ont été axés principalement sur certains des facteurs sociaux prédisposant à l'alcoolisme, l'utilisation des drogues illégales, la délinquance, la criminalité, le suicide, la dépression, l'irritabilité, l'anxiété, les troubles psychiatriques, les agressions physiques, dont les viols. En plus des guerres, des désastres naturels, de la pollution atmosphérique et d'un environnement bruyant, des phénomènes en somme touchant de larges pans des habitants d'un territoire, de nombreuses autres associations ont été établies afin de tenter de rendre compte de l'apparition de problèmes sociaux. Il s'agit de la pauvreté (appartenir à une classe sociale défavorisée); le fait d'habiter une zone désorganisée (les auteurs ne précisent toutefois pas ce qu'ils entendent par cette expression); une faible scolarisation; de mauvaises conditions de travail ou des changements de fonctions imposés; la perte d'un emploi et la retraite qui conduisent parfois à une qualité de vie inférieure, au sentiment d'inutilité et d'impuissance, à la diminution des contacts sociaux et à une remise en question de son identité; des pertes matérielles, financières et d'êtres chers tels le conjoint, un enfant, un parent, un ami ou l'imminence de telles pertes; une rupture (séparation, divorce); les disputes familiales et les mauvaises relations conjugales; une séparation maternelle précoce; une maladie sévère; le rejet de membres proches; l'absence d'intimité avec le conjoint et la forte densité résidentielle; le fait d'habiter en milieu urbain

(discutable?); d'avoir été victime de crime; d'avoir peu de confidents et de ne pas disposer d'un réseau familial et social de soutien; l'isolement social, l'excès de stress et, finalement, le changement d'environnement social et les migrations.

Les auteurs estiment qu'un seul événement (une seule épreuve), aussi difficile soit-il, ne saurait engendrer de pathologies. Ce serait plutôt la conjugaison, la superposition, la succession et l'interaction d'événements indésirables qui produiraient des effets délétères chez l'individu. En d'autres termes, il faut qu'il y ait ce qu'ils nomment «les causes ou les facteurs de risques nécessaires». Ils s'interrogent en outre sur les motifs pouvant rendre compte des différences individuelles dans les réponses aux difficultés de la vie. La littérature les amène à envisager les facteurs suivants :

...certains aspects de la personnalité comme le «hardiness» (robustesse); les ressources psychologiques comme la flexibilité cognitive ou la capacité à résoudre des problèmes, les compétences sociales comme les capacités de communication, les «coping strategies» (capacité à faire face) et le support social [...] chaque individu possède des caractéristiques qui vont modifier sa vulnérabilité à l'égard des événements. Certaines de ces caractéristiques déterminent la manière dont un sujet fait face (coping) aux conséquences émotionnelles et pratiques d'un événement. Capacités qui peuvent être liées soit aux effets d'expériences vécues antérieurement, soit à des facteurs constitutionnels. (voir dans Widlöcher *et al.*, 1994 : 826, 846.)

D'autres travaux ont aussi mis en évidence le fait qu'un faible statut socioéconomique est souvent relié aux dépressions, à la détresse psychologique, aux suicides, aux homicides, aux crimes violents et à la délinquance. La fréquence des emprisonnements serait également plus élevée chez ces individus²¹.

²¹ Voir à ce sujet Eachus, J. et al. (1996). «Deprivation and cause specific morbidity : evidence from the Somerset and Avon survey of health», British medical Journal, vol. 312, p. 287-292; Kaplan, G.A. et al. (1996). «Inequality in income and mortality in the United States : analysis of mortality and potential pathways», British medical Journal, vol. 312, april, p. 999-1003; Yen, I.H., Kaplan, G.A. (1999). «Neighborhood social environment and risk of death : multilevel evidence from the Alameda County Study», American Journal of Epidemiology, vol. 149, n^o 10, may, p. 898-907; Yen, I.H., Syme, S.L. (1999). «The social

Les travaux de Leighton et de ses collaborateurs (1963) apportent aussi un éclairage intéressant. À partir de l'hypothèse selon laquelle le bien-être et les difficultés d'une communauté sont dépendantes du degré d'intégration de ses membres, cette étude analyse la mosaïque qui structure une communauté afin d'en dégager des indicateurs d'intégration et de désintégration pour finalement en estimer les effets sur la population. Des signes avant-coureurs de cette désintégration ont d'ailleurs été clairement identifiés. Il s'agit de l'absence de croyances et de pratiques religieuses, des valeurs culturelles vagues, de la faiblesse et du nombre réduit de leaders, de la fréquence plus élevée de manifestations d'hostilité et de violence, du nombre restreint de groupes d'entraide et, finalement, de l'existence d'un réseau de communications morcelé. On a démontré que les pathologies sociales (suicide, alcoolisme, toxicomanies, violence domestique, etc.) étaient plus importantes et plus nombreuses dans les communautés désintégrées (Robichaud *et al.*, 1994 : 78-79).

Une autre série de recherches menées notamment dans les centres urbains de Chicago, Londres ainsi que Manheim (cité par Tousignant, 1987) mentionne que les suicides et les tentatives de suicide sont beaucoup plus élevés dans les quartiers où une plus grande proportion de gens vivent seuls (ce qui n'est toutefois pas le cas chez les autochtones habitant les réserves, car peu parmi eux vivent seuls et ils se suicident en grand nombre). Les résultats des travaux de Leaf et de ses collaborateurs suggèrent que les principaux facteurs de risque reliés aux diagnostics psychiatriques sont l'isolement social, la jeunesse et la pauvreté (Leaf, 1984; cité par Robichaud *et al.*, 1994 : 85).

Une étude effectuée récemment conclut que les communautés appauvries socialement et économiquement concentreraient plus de problèmes sociaux

environment and health : a discussion of the epidemiologic litterature», Annual Review of public Health, vol. 1, n^o 20, p. 287-308; Lemire, L., Boisvert, R. (1990). Regards sur la problématique de la santé mentale : désintégration et réseaux d'entraide dans quatre communautés de la Mauricie, Trois-Rivières, Département de santé communautaire du Centre hospitalier Sainte-Marie.

dont la criminalité et la délinquance (Yen, 1999). Plus près de nous, une enquête réalisée à l'échelle provinciale par Santé Québec en 1992-1993 met en évidence une relation nette entre la faiblesse des revenus et du degré de scolarité, d'une part, et la consommation d'alcool et de drogues illicites, le sentiment de solitude, la détresse psychologique et les idéations suicidaires, d'autre part (Santé Québec, 1995).

Besnard (1987) a aussi effectué une revue de la documentation relative à la notion d'anomie. Bien qu'il avoue que de nombreux chercheurs aient mal saisi le sens de cette notion²² puisque des résultats relevaient non pas de l'anomie mais plutôt du fatalisme, il n'en demeure pas moins que certaines conclusions, utiles à notre propos, apportent un éclairage sur quelques causes reliées aux problèmes sociaux. Là encore, on doit mentionner qu'il y a des auteurs qui aboutissent parfois à des résultats contradictoires. On y constate néanmoins des tendances générales, de même que des propos sérieux et défendables.

De nombreuses recherches²³ confirment le fait que d'appartenir à une minorité ethnique peut augmenter la fréquence des comportements pathologiques. Il en va de même lorsqu'on habite un quartier défavorisé, que l'on a de maigres revenus et un faible statut social. Le niveau de scolarité et la position professionnelle paraissent avoir une influence décisive sur la fréquence des problèmes sociaux, en ce sens qu'elle diminue avec une élévation de ces derniers.

D'autres études concluent que l'anomie enregistre une hausse lorsque la personne se trouve socialement isolée ou que sa participation aux réseaux de sociabilité est faible. Les veufs, les personnes âgées et les célibataires seraient plus anomiques que les individus mariés. Les conflits conjugaux engendrent aussi plus d'attitudes anomiques. La mobilité sociale, qu'elle

 $^{^{22}}$ Souvent l'anomie est associée à aliénation, désorganisation sociale, désordre ou insatisfaction sociale.

 $^{^{23}}$ Nous ferons grâce au lecteur de mentionner les noms des trop nombreux auteurs. Nous les invitons plutôt, pour de plus amples informations, à consulter l'ouvrage de Besnard aux pages 338 à 354.

soit ascendante ou descendante, de même que la perte d'un emploi seraient associées à l'anomie. Cette situation se rencontre non seulement lors des crises économiques, mais également durant les périodes de prospérité. L'anomie serait donc sensible aux fluctuations de l'économie, confirmant ainsi les résultats de Durkheim (Besnard, 1987).

- 1.4. Problème social et santé mentale : des constructions de l'esprit
- 1.4.1 Problème social

La notion de problème social demeure quelque peu complexe à définir. Une première question se pose. Comment départager le normal du pathologique? Comment déterminer qu'un groupe, une communauté, un pays présentent des difficultés? Comment, en termes clairs, définir un problème social? Dans le *Traité des problèmes sociaux*, on retrouve la définition suivante d'un problème social :

Un problème social peut être défini comme une situation donnée ou construite touchant un groupe d'individus qui s'avère incompatible avec les valeurs privilégiées par un nombre important de personnes et qui est reconnue comme nécessitant une intervention en vue de la corriger. (Dumont-Langlois-Martin, 1994 : 1108.)

Pour paraphraser, Canguilhem dirait que «c'est par rapport à une mesure jugée valable et souhaitable — et donc par rapport à une norme — qu'il y a excès ou défaut» (Canguilhem, 1950 : 25). Le problème social est donc un écart entre une situation jugée souhaitable — le normal — et la perception que se font les membres d'une société de la situation qui se présente à eux. Durkheim dirait plutôt «....ceux qui sont tout ce qu'ils doivent être et ceux qui devraient être autrement qu'ils ne sont, les phénomènes normaux et les phénomènes pathologiques» (Durkheim, 1967 : 47). Tout comme le problème social, le normal «n'est pas une moyenne corrélative à un concept social, ce n'est pas un jugement de réalité, c'est un jugement de valeur» (Canguilhem cite H. Ey, 1950 : 68). Par conséquent, l'interprétation du problème social comme du normal varie selon les cultures, les époques et les lieux, puisqu'elle réfère aux représentations collectives et, de ce point de vue, ces deux notions ne peuvent être l'objet de mesures objectives. En d'autres termes, «le problème social [comme le normal] suppose une certaine conception de la réalité sociale et il renvoie à un jugement de valeur, c'est-à-dire à des normes collectives» (Dumont-Langlois-Martin, 1994 : 2). Un comportement ou une manière d'être peut donc ne pas être sanctionné à une époque et le devenir par la suite. De la même manière, une conduite peut être considérée comme un problème dans une société et normale dans une autre. [Toutefois] «dans tous les cas, le problème social est une déficience de la fonctionnalité» (Dumont-Langlois-Martin, 1994 : 3), selon une perception sujette à ce que les membres d'une société se font du normal.

Prenons quelques exemples. En Inde, le fait qu'une personne vêtue de haillons demeure assise immobile sur le trottoir pendant des heures, voire des jours, peut apparaître aux yeux des Occidentaux comme un comportement schizophrénique, alors que les gens du pays voient dans cet individu méditatif le signe d'une grande sagesse à laquelle tous aspirent. Historiquement, la cérémonie du tabac et des drogues chez de nombreux peuples autochtones d'Amérique revêtait un caractère sacré s'exprimant entre autres par des chants à formules incantatoires et la danse. Elle permettait en outre d'établir des rapports avec les ancêtres par le biais de songes prémonitoires et de visions. Encore de nos jours, l'utilisation de ces substances revêt, dans certaines tribus d'Amérique centrale et du sud notamment, des vertus thérapeutiques, purificatrices, en plus d'élever la spiritualité des gens, alors qu'au Canada elle est considérée comme une menace à la santé publique.

Le cas des homosexuels est aussi éloquent. Alors que l'homosexualité était encore tout récemment, en Amérique à tout le moins, considérée comme un acte de perversion et une maladie mentale, en 1973, les conclusions d'une consultation menée auprès de l'*American Psychiatric Association* conduisirent cette dernière à exclure l'homosexualité de la liste des troubles mentaux, ce que fit l'Organisation mondiale de la santé près de 20 ans plus tard. En outre, à la fin des années 1990 et au début de l'an 2000, le Québec et le Canada ont reconnu aux couples homosexuels des droits équivalents à ceux des couples hétérosexuels.

Selon la situation, un acte peut être jugé comme problème ou pas. Ainsi, le suicide, pour une personne souffrante et atteinte de maladie incurable par exemple, ne peut à proprement parler être qualifié de problème social lorsqu'il résulte d'un geste délibéré d'échapper au poids de la douleur et de la contrainte par la recherche d'une mort sereine, digne et paisible.

Au même titre que la santé et l'adaptation, les interprétations des notions de normal et de pathologique sont donc plurielles, mouvantes et elles se heurtent inéluctablement aux divers modèles subjectifs que les membres d'un groupe ou d'une société se donnent de cette question. Elles sont une «construction sociale», subordonnées dans l'espace et dans le temps aux normes et valeurs développées par les acteurs sociaux, aux représentations sociales, bref, au caractère distinct des communautés, des cultures et des peuples à travers le monde. En somme, un problème social existe parce que les collectivités l'ont inventé. En Occident, par exemple, les institutions ont de plus en plus tendance à définir et prendre en charge le problème social en proposant des solutions issues du discours de la techno-science.

Durkheim (1967) note que tout écart par rapport à la norme ne saurait être qualifié de pathologique. Dans toute civilisation et de tout temps, il y a eu crime, suicide, consommation excessive d'alcool, violence domestique, etc. Quand doit-on alors qualifier une société de normale ou de pathologique? Durkheim soutient qu'un fait social «est normal pour un type social déterminé, considéré à une phase déterminée de son développement, quand il se produit dans la moyenne des sociétés de cette espèce, considérées à la phase correspondante de leur évolution²⁴» (Durkheim, 1967 : 64) ou encore

 $^{^{24}}$ Des critiques ont cependant été adressées à Durkheim à l'effet que cette définition suppose une théorie de l'évolution, les sociétés passant du stade «primitif » à formes élémentaires au stade «avancé» à formes complexes, théorie contestable de l'avis des auteurs. Voir à ce sujet

«ce qui se rencontre dans la majorité des cas d'une espèce déterminée» (Canguilhem, 1950 : 72).

À l'inverse, une situation sociale serait considérée pathologique lorsqu'elle s'écarte, par son ampleur, de ce que Durkheim appelle «le type normal [qui] se confond avec le type moyen» (Durkheim, 1967 : 56). En d'autres termes, Durkheim note que la criminalité, par exemple, dans une société est un phénomène normal, «pourvu que celle-ci atteigne et ne dépasse pas, pour chaque type social, un certain niveau» (Durkheim, 1967: 66). En somme, une situation serait qualifiée de problème social lorsque la fréquence d'apparition marque un excès par rapport à la norme. «C'est en regard du type de société que tel taux-moyen de suicide, de criminalité, signalera une fixation pathologique de la conscience collective» (Clain, 1996 : 57). Mais, cet écart par rapport à la norme, qui détermine le caractère pathologique ou non d'un fait, découle aussi d'un jugement arbitraire. Quel excès par rapport à la norme doit-on retenir? Lorsqu'il est deux fois, trois fois, cinq fois supérieur? Cette construction du problème social réfère donc, selon cette perspective, à la norme que la société porte en elle et n'obéit à l'observation d'aucune règle précise. Elle est un choix que la société se donne.

Cette vision quantitative du problème social ne paraît pas cependant épuiser les conditions de son apparition. L'exemple récent de la prostitution juvénile dans la ville de Québec est à cet égard éloquent. Bien qu'elle affectait une proportion infime des jeunes filles de l'endroit, cette histoire a soulevé une indignation presque généralisée dans la population puisqu'il y avait comportement répréhensible, violation de la norme et de la morale; une dérogation donc à la conduite attendue par les individus, une brisure, une suspension de l'ordre social et moral. Le problème social résulte donc d'un écart par rapport à la norme, mais revêt aussi un caractère éminemment moral et éthique. Dans ce cas-ci, la construction sociale du problème ne tenait pas tant au *nombre* de jeunes filles s'étant adonnées à la

Dumont, J. Vandooren, P. et al., La sociologie, Les dictionnaires Marabout Université, tome 2, Paris, 1972, p. 426

prostitution, mais prenait sa source plutôt dans la dénonciation d'une majorité de citoyens opposés à cette entorse à la norme et aux règles morales par des citoyens adultes.

Finalement, une situation sociale est construite en problème social lorsque des solutions à cette situation sont envisageables. Ainsi que le notent Dorvil et Mayer :

...pour qu'une situation soit considérée comme un problème social, il est nécessaire que le décalage entre les normes et les conditions de fait de la vie sociale soit perçu comme étant corrigible et la population doit croire qu'elle peut y remédier. La perception de l'amélioration d'une situation doit être présente sans quoi elle sera vue comme une situation à laquelle on s'adapte plutôt que comme un problème. (Dorvil-Mayer, 2003 : 3.)

1.4.2 Santé mentale

La notion de santé mentale réfère aussi au problème social. Par contre, ce dernier recouvre, englobe celle de santé mentale. La criminalité, la délinquance, l'agression physique, pour ne nommer qu'elles, peuvent être des problèmes sociaux sans nécessairement exprimer un désordre mental, cependant que ce dernier renvoie généralement à un problème social. Par conséquent, l'exposé concernant la variabilité dans l'espace et dans le temps des définitions du problème social vaut également pour la santé mentale. Cette dernière est aussi une construction sociale et elle renvoie à un jugement de valeur. Toutefois, il importe ici de préciser que la notion de santé mentale déborde les cadres trop étroits de la maladie mentale ou de la psychiatrie pour englober aussi les problèmes de nature psychosociale. Cette notion reflète aussi la capacité des individus ou des communautés de s'adapter à leur environnement²⁵. Ainsi, nous nous rallions à la définition de la santé mentale suggérée par le comité de la santé mentale du Québec :

²⁵Le terme environnement signifie, ainsi que Thomas Mc Keown le définit, «l'ensemble des conditions naturelles (physiques, cliniques, biologiques) et culturelles (sociologiques) susceptibles d'agir sur les organismes vivants et les activités humaines». Voir à ce sujet

La santé mentale est composée des trois dimensions biopsychosociales. Donc, elle implique à la fois un bien-être physique, mental et social. Cette notion met l'accent sur le rapport vulnérabilité-stress. Elle présente une conception dynamique de l'adaptation dans le cadre de laquelle une égale importance est conférée aux forces qui viennent de l'environnement et à celles qui émergent de l'individu qui s'actualise par ses mécanismes d'adaptation. De cette façon, on élargit la notion de santé mentale à des problèmes psychosociaux qui ne sont pas uniquement du ressort de la psychiatrie et de la maladie mentale. (Comité de la santé mentale du Québec, 1985.)

De ce point de vue, la santé mentale doit être considérée comme un fait social (Bastide, 1965; cité par Robichaud et al., 1994 : 13) et non pas individuel. Elle ne relève pas que des facteurs génétiques et physiologiques mais d'une constellation de caractéristiques psychologiques, environnementales et sociales (Petawabano et al., 1994 : 25-26). Pour s'en convaincre, mentionnons que les chercheurs associés au groupe canadien de travail sur le suicide concluent que si les Amérindiens de la Colombie-Britannique vivant sur les réserves ont des taux de suicide deux et même trois fois supérieurs à la moyenne provinciale, ceux par contre qui demeurent à l'extérieur des réserves ont des taux comparables aux «nonautochtones» (Cooper, 1992). Ce constat n'est sans doute pas étranger au fait que les Amérindiens vivant en dehors des réserves paraissent avoir des conditions générales d'existence meilleures que celles rencontrées sur les réserves : qu'il s'agisse du niveau de scolarité qui tend à se rapprocher de la moyenne canadienne, du taux d'activité et des revenus qui sont sensiblement supérieurs à ceux notés dans les réserves²⁶ (La direction de

Thomas Mc Keown, «Les déterminants de l'état de santé des populations depuis trois siècles : le comportement, l'environnement et la médecine», Médecine et société. Les années 80, p. 173.

 $^{^{26}}$ Cela ne doit cependant pas masquer le fait que la condition économique des autochtones vivant hors réserve demeure néanmoins inférieure à celle enregistrée chez la moyenne des Canadiens. Toutefois, une étude pan-canadienne cette fois-ci, l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadienne (ESCC) menée en 2000-2001 par Statistique Canada, conclut que l'état de santé général des autochtones vivant hors réserve serait cependant moins bon que chez les non-autochtones. Les épisodes de dépression majeure seraient entre autres plus fréquents chez les autochtones vivant à l'extérieur des réserves que chez les autres citoyens du pays (Statistique Canada, 2002).

l'analyse des tendances sociales, 1991). Toutefois, il est aussi possible que s'exerce un processus de sélection, les éléments les plus actifs quittant les réserves à la quête de meilleures conditions de vie. Néanmoins, on doit convenir que les conditions d'existence et la dynamique sociale observées sur les réserves semblent jouer un rôle déterminant dans la forte fréquence des cas de suicide.

Ce n'est donc pas un hasard si les études traitant des questions de pathologie sociale et de santé mentale des communautés ont connu un important essor au cours des dernières décennies. Ces travaux ont permis de répertorier des motifs ou des facteurs qui font en sorte que des communautés ou des sociétés absorbent mieux que d'autres les transformations importantes de l'existence collective, les conditions et événements de la vie, qu'elles réussissent à des degrés divers cette adaptation, alors que d'autres, à l'inverse, éprouvent de sérieuses difficultés. Il a aussi été mentionné quelques-unes des raisons faisant en sorte que, dans une même communauté, des individus se disent heureux et s'en tirent sans trop d'écueils, alors que d'autres montrent des signes évidents d'une difficulté d'adaptation.

Or, une gamme diversifiée d'études réalisées à différentes époques et dans plusieurs pays ou quartiers²⁷ ont clairement démontré que, lorsqu'il y a une forte fréquence de problèmes sociaux et de santé mentale dans une communauté ou une société (violence domestique, suicide, délinquance, criminalité, alcoolisme, toxicomanies, abandon scolaire, etc.), ils sont souvent attribuables à la précarité ou à l'inefficacité des réseaux de sociabilité et d'entraide. Passons rapidement en revue les conclusions, parfois contradictoires, de quelques études significatives se rapportant à ces questions.

²⁷Voir à ce sujet Thomas-Znaniecki 1920; McKensie 1923; Park-Burgess 1926; Wirth 1928;
Zorbaugh 1929; Drake 1945; Clark 1965; et parmi les travaux les plus connus du courant d'épidémiologie psychiatrique dont Leighton *et al.* 1963; Hollingshead-Redlich 1958; Levy-Rowitz 1973; Brown-Harris 1978; Farris-Dunham 1939; Dunham 1965.

1.5 Réseaux de sociabilité et d'entraide

Les études de Bouchard, Chamberland et Beaudry sur l'incidence de la violence faite aux enfants dans les quartiers pauvres de Montréal mettent en évidence les effets protecteurs du réseau social d'entraide du voisinage dans l'apparition de comportements violents (Bouchard-Beaudry-Chamberland, 1982; Bouchard-Chamberland-Beaudry, 1987).

Dans une autre étude réalisée dans la région de la Mauricie, Lemire et Boisvert partent de l'hypothèse «selon laquelle, à pauvreté comparable, c'est la qualité du réseau de support et d'entraide qui exerce une certaine protection contre les stress reliés à un environnement hostile» (Lemire-Boisvert, 1990 : 5). Quoique ces derniers avouent en toute humilité n'avoir pu sans l'ombre d'un doute vérifier cette hypothèse puisqu'il y a trop de variables en question pour poser un diagnostic, on constate néanmoins, à la lumière de leurs résultats, une convergence étonnante entre les faibles liens de solidarité se nouant chez les habitants d'un quartier, la précarité des réseaux d'entraide et une plus grande détérioration du tissu social. À l'inverse, on remarque moins de problèmes sociaux et de santé mentale dans les quartiers où des formes d'entraide existent toujours (Lemire-Boisvert, 1990).

Les propos du Comité de la santé mentale du Québec vont aussi en ce sens lorsqu'il rappelle que :

...aussi bien l'expérience clinique que les recherches s'accordent à souligner que l'isolement social, la marginalisation, l'éclosion de la pathologie mentale et la surcharge des services sont étroitement liés à la faiblesse du réseau social immédiat et à la détérioration du tissu social global. (Bibeau, G. *et al.*, 1992 : 225.)

Une étude réalisée récemment aux États-Unis conclut que l'accentuation des écarts de revenus entre riches et pauvres entraînerait un effritement de

la cohésion sociale, une perte de confiance des individus les uns par rapport aux autres, une faible participation à la vie communautaire et une diminution des échanges de services entre citoyens, ce qui entraînerait une hausse de la mortalité générale (Kawachi *et al.*, 1997).

En somme, les conclusions de nombreuses études traitant de la question vont dans la même direction, à savoir que les réseaux d'entraide et les liens de solidarité qui unissent les individus d'une communauté ont un effet *protecteur, immunitaire, thérapeutique,* en ce qu'ils facilitent ou favorisent l'intégration sociale de la personne et, par voie de conséquence, amenuisent les risques de détérioration de l'état de santé mentale et physique des collectivités. En d'autres termes, Bozzini et Tessier, qui ont abondamment étudié la question, estiment que :

Une multitude sinon tous les indices d'intégration sociale tels, par exemple, le fait de s'identifier aux valeurs et normes de la société ou d'un groupe social, de participer aux associations et groupes les plus divers, d'avoir un emploi, d'avoir le sentiment d'atteindre les objectifs sociaux proclamés pour tous, etc. peuvent avoir des conséquences fonctionnelles pour la santé et une littérature considérable supporte cette hypothèse générale. (Bozzini-Tessier, 1985 : 909.)

Ces derniers vont encore plus avant dans cette voie lorsqu'ils affirment que :

...la variété et la force théorique et empirique des résultats suggérant le rôle immunitaire du support social sont telles qu'il faut en conclure, jusqu'à avis contraire, que là réside un ingrédient social fondamental pour le maintien en santé de l'être humain. (Bozzini-Tessier, 1985 : 923.)

À ces conclusions fort optimistes, il faut toutefois opposer une autre façon d'envisager la question qui, tout en ne niant pas l'apport parfois bénéfique du soutien social et de la coopération, en nuance cependant la portée et les résultats. En effet, une importante revue de la documentation effectuée par Tousignant (Tousignant, 1987; 1990) démontre clairement que les conclusions de nombreuses études sont à l'effet que l'aide que reçoivent les individus d'un groupe ou d'une communauté ne constitue pas nécessairement une panacée aux désordres moraux. La perception de l'aide peut en effet varier d'une personne à l'autre, selon les circonstances et l'état d'esprit de la personne qui procure ou reçoit cette aide. En ce sens, un geste peut être réconfortant pour un individu et non pas pour un autre. De ce point de vue, l'aide peut avoir des conséquences positives ou négatives. Le même individu peut aussi interpréter un geste différemment selon l'humeur du moment, l'importance de son trouble ou encore sa condition mentale. Finalement, devant un même problème, une personne peut sentir la nécessité de recourir à de l'aide, alors qu'une autre n'en exprimera pas le besoin. En somme :

...ce qui apparaît comme critique est moins le caractère stressant des situations elles-mêmes que l'expérience que peuvent en faire les individus en fonction de la signification qu'ils leur attribuent et de la manière dont ils se sentent ou pas dépassés dans leurs possibilités de réaction. (Comité de la santé mentale du Québec, 1985 : 106.)

Il n'y a donc pas nécessairement relation d'aide à partir du moment où des individus entrent en contact, quand bien même l'intention y serait présente. Le réseau d'entraide a ses traits propres et il ne pourrait en aucun moment être réduit au simple cumul des échanges individuels. Par exemple, dans les quartiers et les communautés où les échanges sont nombreux et le *contrôle* social²⁸ encore puissant, il est possible que la grande proximité sociale et la densité des relations engendrent un sentiment d'étouffement,

²⁸Quoiqu'il puisse être parfois contraignant, le contrôle social est néanmoins nécessaire à une société pour préserver l'unité sociale. À un tel point que P.M. Landis définit le contrôle social comme étant une «série de processus sociaux qui rendent l'individu responsable par rapport à la société, construisent et maintiennent l'organisation sociale, forment la personnalité humaine en socialisant l'individu et permettent d'atteindre un meilleur ordre social». Cité par Jean Cazeneuve et al., La sociologie et les sciences de la société, Les encyclopédies du savoir moderne, Paris, 1975, p. 191. Ce contrôle peut s'exercer dans la famille, le voisinage, l'école, les lieux de travail, les institutions publiques, etc. Toutefois, l'avènement de la technologie et le grossissement des appareils d'État et de leurs pouvoirs, principalement dans les pays riches, permettent maintenant un contrôle beaucoup plus puissant sur les gens. Les agences de renseignements ainsi que le développement et le croisement de banques informatiques de renseignements sur les individus scrutent, s'insinuent (ou du moins en ont le potentiel) dans de nombreux aspects de la vie qui, par conséquent, ne peut plus désormais être qualifiée de privée.

d'enfermement, de contention et de répression plutôt qu'un rapport d'entraide. Dans un tel contexte, une personne peut donc se sentir isolée, quand bien même elle en côtoierait des dizaines régulièrement. En outre, si les normes sociales et les sanctions y sont encore largement présentes, il est possible que la stigmatisation qui accompagne parfois les personnes ayant commis un geste répréhensible soit d'autant plus prompte et énergique. Même si elle maintient le contact avec ces individus jugés indésirables, une communauté peut, par des mécanismes formels (les autorités locales privant par exemple une famille autochtone de l'attribution d'une maison ou carrément procédant à l'expulsion de la réserve) ou informels (accès refusé comme membre d'une association volontaire, d'un club sportif) de contrôle, s'imposer un frein dans son pouvoir et sa volonté de les intégrer à la communauté, c'est-à-dire de leur procurer le sentiment d'appartenir à cette collectivité. À l'inverse cependant, cette même communauté peut manifester beaucoup d'empathie envers des personnes éprouvant des difficultés, mais qui n'auraient pas commis à ses yeux de gestes condamnables. L'entraide, dans un tel cas, dépendrait du seuil de tolérance de la communauté à l'égard des violations des normes et règles prescrites socialement.

Somme toute, «le réseau social n'est pas toujours l'équivalent d'un réseau de soutien» (cité par Tousignant, 1987; Shumaker et Brownell, 1984 : 5). Ce ne serait donc pas «simplement le soutien, mais la qualité de celui-ci et la satisfaction qu'il procure, qui sont les ingrédients importants dans la relation avec la santé mentale» (Tousignant, 1987 cite Barrera et Sandler, 1980; Holahan et Moos, 1981 : 9).

Ce que l'on doit retenir de ces propos, c'est que l'aide apportée à un individu n'a pas nécessairement que des effets positifs, les perceptions pouvant varier d'une personne à l'autre. Cependant, Tousignant mentionne qu'il ne faut pas exagérer démesurément la portée de ces conséquences négatives, car de nombreuses études ont aussi démontré l'importance d'un réseau d'entraide dans la solution des problèmes et le bien-être des communautés. À cet égard, Tousignant conclut en ces termes : Ces remarques suffiront à atténuer l'engouement qui voyait à une époque le réseau comme la solution magique à tous les maux en santé mentale. Mais il ne faudra pas insister outre mesure sur ces exemples car le réseau semble être davantage un atout dans le bilan final. [En d'autres termes] si le soutien social ne peut plus être considéré comme le baume à tous les maux, il est certain que c'est un élément contribuant à la bonne santé mentale. Nous continuons de croire que le soutien peut avoir un effet certain sur les conséquences d'un événement, à tout le moins chez un certain groupe de personnes si les types de soutien offerts sont adéquats et que la personne présente un minimum de réceptivité à l'aide offerte. (Tousignant, 1987 : 13, 14, 20.)

Bien qu'il demeure difficile d'évaluer la qualité d'un réseau social de soutien, ce qui apparaît certain toutefois, c'est que l'entraide fournit un appui dans quatre sphères différentes, à savoir les aspects affectifs, cognitifs, normatifs et matériels (Bozzini-Tessier, 1985 : 906, 909, 910, 919). La dimension affective se rapporte à l'émotion, l'amour, l'amitié, la tendresse, la compassion, l'empathie que l'on peut ressentir envers les autres ou que l'on reçoit. Elle réfère en outre au sentiment d'être écouté, compris, apprécié et réconforté. L'aspect cognitif concerne l'apprentissage, la connaissance des choses, la capacité de saisir un problème. En somme, c'est le bagage d'informations ou de conseils reçus, assimilés et qui en retour aident l'individu à décomposer en ses parties un problème et à le comprendre pour mieux pouvoir le solutionner. La dimension normative, comme son nom l'indique, réfère à la norme : ce qui, socialement, est bien ou mal. Un parent ou un ami par exemple peut encourager le comportement d'un enfant ou au contraire le blâmer s'il s'écarte des prescriptions familiales ou sociales et lui suggérer en retour une conduite conforme aux règles fixées par la famille ou la société. Il s'agit en somme de la socialisation de la personne (entendre apprentissage). Finalement, la dimension matérielle concerne les nécessités de la vie courante, à savoir les moyens financiers et matériels pour satisfaire les besoins de base (logement, nourriture, vêtements), de même que l'assistance physique apportée aux individus.

En résumé, les récents bouleversements sociaux issus de la modernité ont engendré de nombreux remous, ébranlant sur leur passage les traditions ainsi que les anciennes formes de sociabilité et de partage. Dans un tel contexte de mouvance, il arrive que des segments de population éprouvent des difficultés d'adaptation au changement. Cela peut se traduire notamment par un accroissement des problèmes sociaux et un affaiblissement du tissu social. D'autres facteurs, tels le défaut ou l'excès d'intégration et de régulation, l'environnement, les conditions générales d'existence et les événements de vie peuvent aussi engendrer des troubles de santé mentale et des pathologies sociales. Toutefois, la documentation soutient que les populations qui ont réussi à conserver ou à inventer de nouvelles formes de solidarité connaissent généralement moins ce type de troubles dans leur communauté ou leur quartier. À l'inverse, de nombreuses études concluent que les problèmes sociaux sont plus fréquents lorsque les formes de solidarité et d'entraide sont fortement secouées.

À cet égard, l'introduction de cette thèse s'est chargée de porter succinctement à notre connaissance les profondes mutations sociales que des dernières les Atikamekw ont connues au cours décennies : sédentarisation, infrastructures modernes, ouverture sur la société de consommation et la culture de masse, services gouvernementaux, bureaucratisation de la vie, apparition des médias électroniques de communication, instruction obligatoire, abandon de l'économie traditionnelle et apprentissage du salariat, etc. Il a aussi été noté que les autochtones du Canada, dont les Atikamekw, paraissent rencontrer de sévères problèmes sociaux, les quelques chiffres disponibles étant pour le moins évocateurs de cette situation. Or, puisque les diverses formes de production de la sociabilité et d'entraide paraissent avoir un impact sur la fréquence des problèmes sociaux et de santé mentale, notre intention sera alors d'étudier et de documenter ces diverses questions dans les trois communautés atikamekw.

1.6 Objet de l'étude

Il faut préciser que notre devoir ne consistera pas en une tentative de démontrer et d'établir des rapports de causalité entre les problèmes sociaux vécus par les Atikamekw et le tumulte provoqué par la modernité. Il ne s'agira pas non plus d'infirmer ni même de confirmer l'hypothèse selon laquelle il y a une forte fréquence de problèmes dans la population de ces réserves, précisément parce que les réseaux de solidarité et d'entraide peuvent y être inefficaces, ébranlés ou encore détruits. Notre appétit est plus modéré. Nous comptons plutôt aller observer l'état actuel des liens de *solidarité*, d'*entraide* ainsi que des *problèmes sociaux* chez les Atikamekw, trois notions centrales dans cette recherche. Il s'agit en somme d'évoluer vers une meilleure connaissance des formes actuelles de solidarité et des problèmes sociaux rencontrés dans la population atikamekw. Cette étude portera alors tant sur les perceptions des individus concernant leur communauté que sur les actions posées ou non quotidiennement dans le but de venir en aide à autrui.

Il s'agira en somme de jeter un coup de sonde dans la vie quotidienne de ces gens afin de mieux saisir la nature et la prévalence des problèmes sociaux, leurs perceptions de la communauté ainsi que la dynamique des rapports qui se nouent entre les membres de la famille et de la communauté. En somme, si le totémisme servait autrefois à « à exprimer et maintenir la solidarité du groupe» (Radcliffe-Brown, 1968 : 200), qu'en est-il de nos jours alors que cette pratique rituelle a largement été abandonnée depuis notamment les oeuvres missionnaires et l'avènement de la modernité? Si elle est présente, comment se manifeste cette solidarité? Si tel est le cas, quels moyens a-t-on inventés pour préserver le tissu social et assurer un relatif équilibre?

Dans le cadre de cette recherche, le choix a été fait d'étudier quelques-uns parmi les problèmes sociaux jugés cruciaux, tant par les chercheurs, les professionnels que par la population en général et qui témoignent, par leur fréquence et leur impact sur cette communauté, d'une détérioration de la qualité du tissu social²⁹.

 $^{^{29}}$ Il s'agit des abus sexuels, des agressions physiques, de la détresse psychologique, des idéations suicidaires et des tentatives de suicide, de la consommation d'alcool et des drogues illicites.

Il s'agira en somme de dégager un portrait de certains aspects de la vie quotidienne des Atikamekw en étudiant à la fois leurs perceptions, mais aussi leurs gestes. Il faudra notamment chercher à connaître l'état actuel des liens familiaux et communautaires; la perception des individus de leur participation sociale et de leurs relations avec les autres membres de la collectivité; la fréquence de même que l'importance des contacts avec des personnes significatives de leur entourage pour divers motifs d'aide; leur capacité d'agir afin de solutionner des problèmes communautaires.

Comment se déroule la vie dans la maisonnée et avec les autres membres de la communauté? Manque-t-on d'intimité dans la maison? Y a-t-il surpeuplement dans le ménage? Comment sont vécus les rapports entre les individus des ménages plurifamiliaux et unifamiliaux? Peut-on recevoir de l'aide des membres de la maisonnée? Si oui, quel type d'aide reçoit-on et qui la procure? Peut-on obtenir de l'aide des membres de la communauté? A-ton des amis? Est-ce qu'on rend visite ou reçoit de la visite? Participe-t-on aux activités récréatives, à des groupes d'entraide, à la vie politique? Comment est perçue la vie communautaire? Le contrôle social apparaît-il trop contraignant? Quelles sont les perceptions de la population face à des problèmes vécus dans la communauté, aux récents changements sociaux, au retour à des valeurs traditionnelles, à l'avenir?

Tout ce processus de questionnement prendra en compte les personnes disant éprouver ou non des troubles personnels. Il importera en effet d'analyser les diverses perceptions, la dynamique familiale et communautaire ainsi que la participation à la vie sociale des individus manifestant ou disant éprouver des problèmes et, à l'inverse, ceux qui présentent peu ou pas de désordres moraux. Constate-t-on des différences appréciables dans la vie quotidienne des individus présentant des troubles sociaux par rapport à ceux qui manifestent moins de difficultés d'adaptation? Il faudra chercher à savoir qui sont ces personnes. Quand on dit éprouver des problèmes personnels, est-on généralement jeune, homme, désoeuvré avec un faible revenu, peu scolarisé, etc.? Reçoit-on ou non diverses formes d'aide? À l'inverse, quand on vit une situation de relatif équilibre, qui est-on et comment vit-on?

Cette étude ne prétend donc pas apporter une réponse, à savoir que les problèmes sociaux sont importants chez les Atikamekw parce que les réseaux de solidarité sont ébranlés ou inexistants, quoique cela puisse fournir de précieuses indications sur le rôle joué par les formes d'entraide dans une communauté. La tâche consistera plutôt, à partir d'une recherche descriptive, à scruter l'état des liens de solidarité ainsi que la nature et la fréquence des problèmes sociaux. Il s'agira aussi d'établir les caractéristiques des personnes présentant des troubles personnels ainsi que de celles disant fournir et recevoir de l'aide dans la communauté.

Cette étude sera aussi comparative. La comparaison permet en effet d'éviter le piège des explications faciles et fort probablement fallacieuses en dégageant des dissemblances, mais aussi des généralisations et des facteurs communs dans l'explication des phénomènes. On doit ainsi conserver à l'esprit que les mêmes causes n'engendrent pas toujours les mêmes effets et que des effets semblables ne sont pas toujours engendrés par les mêmes causes. Pour mieux illustrer ce propos, peut-être avez-vous en mémoire la tentative de suicide collectif des six adolescents de Davis Inlet. Des journalistes ont prétendu que des troubles semblables étaient attribuables à la pauvreté de cette population, à son abandon par l'État, de même qu'au délabrement des maisons. Comment expliquer alors que les Inuits du Nunavik, à titre d'exemple, qui demeurent dans des maisons relativement confortables et qui, loin d'être abandonnés par l'État, — il est au contraire omniprésent— rencontrent des problèmes similaires? À partir de cette seule illustration, on constate clairement que pour obtenir un éclairage juste de la réalité et échapper aux explications simplistes on doit nécessairement procéder à des analyses comparatives.

C'est pourquoi des parallèles seront effectués avec d'autres populations autochtones au Québec, les Cris et les Inuits notamment. Cependant, afin d'échapper à l'explication ethniste de la pathologie sociale, des rapprochements vont aussi être établis avec d'autres ensembles sociaux du Québec. Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, une description détaillée de la méthodologie utilisée au cours de cette recherche s'avère essentielle. Seront donc décrits par le détail dans le chapitre suivant les moyens utilisés pour cueillir les informations répondant à notre questionnement exposé dans les lignes précédentes. CHAPITRE 2

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

2.1 Option intéressante mais qui n'a pas été retenue

Il existe depuis quelques années, aux États-Unis et en Grande-Bretagne principalement, un important courant de recherche sur les réseaux d'entraide (social support network). On définit le réseau comme étant «un répertoire de liens, autour d'un individu, susceptible de lui procurer diverses formes d'aide, c'est-à-dire une variété de ressources utilisables pour faire face aux difficultés de la vie» (Bozzini-Tessier, 1985 : 908). Les recherches dans le domaine prennent appui sur une méthodologie de cueillette de l'information bien précise qui consiste à demander au répondant, à titre d'exemple, de dresser la liste des personnes à qui il parle ou encore qu'il visite ou voit le plus souvent. On y retrouve également des questions portant sur les caractéristiques des personnes nommées par le répondant, à savoir si elles sont importantes, apparentées ou amies, de même que la fréquence des rapports avec la personne, etc. Les réponses aux questions servent ainsi à construire une matrice dans le but de saisir la composition des réseaux d'entraide d'une communauté ou d'un groupe. Essentiellement, il s'agit de dresser un inventaire exhaustif ou non (selon la méthode utilisée) des personnes gravitant autour du répondant et d'analyser la circulation des échanges entre individus afin de reconstituer les réseaux d'entraide.

Quoique ce courant de recherche ne soit nullement remis en question, il a été décidé, pour diverses raisons, de ne pas utiliser la méthodologie des réseaux d'entraide. Premièrement, ce courant est relativement peu connu au Québec. Par conséquent, peu de chercheurs¹ sont susceptibles d'apporter tout le soutien scientifique nécessaire et éviter ainsi de possibles erreurs méthodologiques et d'interprétation des données. Sans compter que des critiques de ce courant de recherche ont été formulées à l'effet que cette méthode privilégie la quantité des rapports sociaux et qu'elle ne renseigne guère sur la qualité de ceux-ci.

 $^{^1}$ À part les travaux de Ellen Corin et de Francine Lavoie, aucune autre étude québécoise utilisant ce courant de recherche n'a été portée à notre connaissance.

Il s'agit moins d'étudier la quantité des liens sociaux que leur nature. Il faut voir que Manawan, Opitciwan et Wemotaci sont de petites communautés, dont les membres se connaissent à peu près tous et que plusieurs sont apparentés. Aussi, la forte taille des ménages doit permettre une circulation importante des échanges. Il n'est donc pas insensé de croire que la plupart des résidants non seulement ne demeurent pas isolés socialement, mais qu'ils entretiennent au contraire de nombreux contacts quotidiennement, bons ou mauvais.

Pour ces motifs, il a donc été décidé d'emprunter une autre voie. Disons tout simplement que des efforts sérieux ont été consentis en ce sens, avec l'Institut de la statistique du Québec, Direction Santé Québec notamment (autrefois appelé Santé Québec), et qu'il apparaît souhaitable de prendre cette orientation de recherche étant donné la solide expérience acquise en la matière par cet organisme. D'autre part, cette façon de procéder permet la comparaison entre diverses populations, procédure essentielle à la compréhension et à l'explication des phénomènes sociaux. Sans compter que les rouages ainsi que les aspects techniques et méthodologiques des enquêtes de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ)² sont bien connus par l'auteur de ces lignes pour avoir participé à l'étude effectuée chez les Inuits en 1992. Par conséquent, il a été possible de respecter la méthode et le contexte de collecte des données utilisés par l'ISQ, rendant ainsi les informations cueillies auprès des Atikamekw comparables à celles des autres études publiées par l'ISQ.

2.2 Outils de cueillette de données

La cueillette des données a été effectuée à partir de deux questionnaires comportant des questions à grande majorité fermées. Dans les pages suivantes, seront décrits par le détail les thèmes abordés dans ces questionnaires ainsi que les indicateurs et indices. Toutefois, tel qu'il a été

 $^{^2} Par$ souci de concision, l'Institut de la statistique du Québec, Direction Santé Québec sera désigné sous l'abréviation ISQ.

souligné dans l'avant-propos de cette thèse, des questions posées à Manawan ont été escamotées à Wemotaci et Opitciwan. Par conséquent, la description des thèmes, indicateurs et indices peut ne s'adresser qu'à la communauté de Manawan. En dépit de cela, il faut souligner que la méthodologie utilisée est par contre la même dans les trois communautés.

L'un des questionnaires s'intitule Solidarités et formes d'entraide (voir annexe C) et, le second, *Questionnaire confidentiel* (voir annexe D)³. Pourquoi utiliser deux questionnaires ou encore pourquoi ne pas les avoir fondus en un seul? Tout simplement parce que le questionnaire confidentiel, en raison même de la nature très délicate et éminemment personnelle des informations qu'il vise à cueillir, doit être «auto-administré» pour utiliser le jargon scientifique. C'est-à-dire qu'il doit être rempli par le répondant dans la plus stricte intimité. Cette méthode a été employée afin de respecter les procédures d'enquête utilisées par l'ISQ dans le cadre d'études semblables. Il en sera fait mention ultérieurement. Puisque le questionnaire sur les solidarités et les formes d'entraide collecte des informations moins personnelles, il est rempli par conséquent en présence d'un enquêteur ou d'un interprète (entretien en vis-à-vis) qui dicte les questions et inscrit les réponses.

Le questionnaire confidentiel s'adressant a la population de Manawan a été puisé intégralement dans ceux élaborés par l'ISQ dans le cadre de ses études réalisées auprès des Cris (1991) et des Inuits du Québec arctique (1992), de même que pour son enquête sociale et de santé auprès de la population québécoise (1992-1993)⁴. Toutefois, pour des raisons déjà mentionnées, des questions ont été amputées, alors que quelques-unes se sont ajoutées lors de la consultation à Opitciwan et Wemotaci (voir annexe E)⁵. Une recension

³Puisque les questionnaires s'adressant à la communauté de Manawan sont plus complets, il a donc été décidé de placer ces derniers en annexe. Cependant, des questions originales ont aussi été posées aux populations des réserves de Wemotaci et Opitciwan et elles apparaissent dans une annexe. Nous y reviendrons.

⁴Pour les motifs mentionnés dans l'avant-propos, des questions apparaissant dans l'étude de Manawan ont cependant été retranchées de celles de Wemotaci et d'Opitciwan. Dans le questionnaire confidentiel, il s'agit des questions 15 à 19, 23, 26, 30, 32, 34 à 52i. Dans le questionnaire portant sur les solidarités et les formes d'entraide, les questions suivantes ont également été supprimées : 14 à 16, 18 à 21, 32 à 38, 47, 50 à 58, 60c et 60d, 66 et 67.

 $^{^{5}}$ À l'inverse par contre, dans le questionnaire confidentiel, des questions n'apparaissant pas dans l'étude réalisée à Manawan ont été greffées à celles d'Opitciwan et de Wemotaci. Dans le

de la documentation sur les autochtones en général de même que sur les Atikamekw nous autorise en effet à croire, compte tenu des problèmes rencontrés chez ces derniers, à la pertinence et au bien-fondé de l'utilisation de ce questionnaire.

Le questionnaire portant sur les solidarités et les formes d'entraide est par contre constitué d'un amalgame de questions élaborées par l'ISQ et par l'auteur de cette thèse, en collaboration avec deux professeurs de sociologie à l'Université Laval⁶, des membres du personnel du Conseil de la nation atikamekw ainsi que des services de santé de Manawan. Leur excellente connaissance des milieux autochtones et/ou des réseaux d'entraide a permis d'élaborer, tous ensemble, un outil susceptible de recueillir des informations très riches et inédites sur la vie quotidienne des Atikamekw, en plus de scruter l'état des solidarités et de leurs réseaux d'entraide.

Lorsque le libellé de certaines questions est complété par les mentions Gil, Gic ou Ess, accompagnées d'un numéro, cela indique qu'elles ont été puisées intégralement dans les questionnaires élaborés par l'ISQ pour l'enquête auprès des Inuits (Gil et Gic) de même que pour l'enquête sociale et de santé réalisée auprès de la population québécoise (Ess)⁷.

Dans les cas où il y a emprunt de questions à l'ISQ, le libellé de ces dernières est demeuré identique ou a subi de très légères modifications de manière à faciliter la compréhension, sans en altérer toutefois le sens original. Cela signifie par conséquent que des comparaisons peuvent être

questionnaire portant sur les solidarités et formes d'entraide, une question originale a aussi été ajoutée. Ces questions apparaissent dans une annexe.

⁶Il faut mentionner que lors de l'élaboration du questionnaire (à l'exclusion des questions conçues par l'ISQ), de nombreuses personnes ont été consultées, dont le personnel du service de santé de Manawan et du Conseil de la nation atikamekw. Leur nom apparaît dans l'avant-propos. Madame Andrée Fortin et Monsieur Gérard Duhaime, tous deux professeurs de sociologie à l'Université Laval, ont également apporté une aide très précieuse. Leurs récents travaux ont aussi largement inspiré la conception de ce questionnaire.

⁷Afin de bien reconnaître les questions empruntées à l'ISQ, ont été ajoutées les mentions *Gil* (questionnaire inuit individuel), *Gic* (questionnaire inuit confidentiel) ou *Ess* (enquête sociale et de santé), accompagnées d'un numéro correspondant à celui de la question.

établies avec d'autres populations soumises au même type d'enquête, qu'il s'agisse des Québécois, des Cris ou des Inuits.

Toutefois, contrairement à l'ISQ, la catégorie «Refus de répondre» a systématiquement été retranchée dans les choix de réponses. Tout en étant parfaitement conscient des débats qui animent encore de nos jours les discussions des statisticiens concernant l'importance de préserver ou non ce choix de réponses, cette position a délibérément été adoptée afin de minimiser les probabilités que les répondants peu intéressés par l'enquête utilisent abondamment cette option. Ainsi, dans les cas où un répondant refuse de répondre à une ou plusieurs questions, elles sont alors escamotées (rien n'est inscrit dans les choix de réponses). Cette façon de procéder ne permet cependant pas de distinguer, lors de la compilation des données, une question qui aurait été volontairement évitée de celle qui l'aurait été par inadvertance.

Le questionnaire confidentiel comporte un indice⁸ de détresse psychologique composé de 14 items, des questions sur les abus sexuels, les agressions physiques par des membres de la maisonnée, les idéations suicidaires et les tentatives de suicide, la consommation d'alcool et de drogues.

L'indice de détresse psychologique a été élaboré par l'ISQ (IDPESQ-29) à partir du *Psychiatric Symptoms Index* (PSI) développé par F. W. Ilfeld en 1972. Ce dernier s'est également inspiré du *Hopkins Symptoms Distress Checklist* développé par Derogatis et ses collaborateurs en 1970. Lors de son étude menée à Chicago en 1972, Ilfeld trouvait cependant que l'index de Derogatis, avec ses 59 questions, renfermait un nombre trop élevé d'items. Tout en s'assurant de la validité de cet index, c'est-à-dire qu'il mesure bien ce qu'il doit mesurer, il prit la décision de ne conserver que 28 des 59 items et d'y joindre une question originale portant sur le sentiment de solitude (Préville *et al.*, 1992 : 14-15). Cet index comporte quatre facteurs relatifs aux symptômes de la dépression, de l'irritabilité, de l'anxiété et des problèmes

⁸Dans ses publications, l'ISQ utilise indistinctement les termes index, indice ou échelle de détresse psychologique.

cognitifs (Préville *et al.*, 1992 : 14). Le *Psychiatric Symptoms Index* «n'a pas été construit pour identifier des cas de maladies mentales ou d'incapacité. Il est davantage conçu comme une mesure d'intensité de symptômes fréquemment observés chez les personnes souffrant de dépression et d'anxiété» (Préville *et al.*, 1992 : 16).

Dans ses enquêtes auprès des Québécois, des Cris et des Inuits, l'ISQ n'a toutefois retenu que 14 des 29 items composant l'index de Ilfeld. Ce nouvel index contient cependant les quatre mêmes facteurs, à savoir la dépression, l'irritabilité, l'anxiété et les problèmes cognitifs À la suite d'une série de procédures et de mesures statistiques fort laborieuses et dont il sera fait grâce au lecteur, l'ISQ en arrive aux conclusions suivantes :

Somme toute l'IDPESQ-14 [comportant 14 questions au lieu de 29] conserve une fiabilité appréciable chez les hommes, les femmes, pour une population mixte et pour divers groupes d'âge [...] En outre, nos résultats permettent de conclure à l'existence d'une mesure plus parcimonieuse que celle proposée par Ilfeld (14 items plutôt que 29) pour mesurer le concept de «détresse psychologique» ou de «démoralisation». (Préville *et al.*, 1992 : 34, 46.)⁹

Fort de l'expérience acquise par l'ISQ à ce chapitre, mais aussi pour permettre la comparaison avec les données obtenues dans les populations québécoises, cries et inuites, sera utilisé dans le cadre de cette étude l'indice de détresse psychologique composé de 14 questions dont la validité a par ailleurs été démontrée. Aussi, à l'instar des études effectuées par l'ISQ, le degré élevé de l'indice de détresse psychologique a été déterminé à partir du seuil équivalant au 80^e percentile. Ce qui signifie que les résultats aux 14 questions composant l'indice sont calculés sur un total maximal de 100 points, le niveau faible variant de 0 à 59 points, le niveau moyen, de 60 à 79 et, le niveau élevé, de 80 à 100 points (Émond *et al.*, 1988 : 134).

⁹Pour obtenir de plus amples détails sur l'indice de détresse psychologique, il faudrait consulter l'ouvrage de Préville et de ses collaborateurs, *La détresse psychologique : détermination de la fiabilité et de la validité de la mesure utilisée dans l'enquête Santé Québec*, Gouvernement du Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1992.

À partir des questions relatives à la consommation d'alcool, l'ISQ a utilisé trois indices afin d'évaluer les buveurs à risque et la dépendance à l'alcool. Il s'agit des indices CAGE (buveurs à risque), IDA et IDAM (dépendance à l'alcool). L'indice CAGE est composé des questions 35, 36, 37, 39 du questionnaire confidentiel distribué à Manawan (ces questions ont été supprimées à Wemotaci et à Opitciwan). Il a été construit et validé par l'équipe de Mayfield en 1974 (Daveluy *et al.*, 1994 : 53). Cet indice classe les individus à risque nul, faible ou élevé selon qu'ils ont répondu par l'affirmative à aucune des questions (nul), à une des questions (faible) et, finalement, à deux questions ou plus (élevé).

L'indice IDA, pour indice de dépendance alcoolique, est composé des questions 40 à 48 du questionnaire confidentiel. Largement basé sur le DSM-III (*Diagnostic and Statistic Manual of Psychiatric Disorders*, troisième édition), cet indice vise à évaluer les personnes aux prises avec des ennuis de «consommation pathologique, une dépendance et des problèmes reliés à l'alcool de nature biologique, psychologique ou sociale» (Jetté *et al.*, 1994a : 121). On estime que les individus ayant répondu positivement à au moins une des questions de l'indice CAGE et qui ont fait de même pour au moins une des questions de l'indice IDA présentent un problème de dépendance alcoolique.

L'indice IDAM a été utilisé pour la première fois par l'ISQ lors de ses enquêtes auprès des Cris et Inuits. Il s'agissait d'une démarche exploratoire et, par conséquent, l'indice n'a pas été validé. On voulait, par cette nouvelle mesure, minimiser les risques de biais pouvant être provoqués par les particularités culturelles et religieuses de ces groupes autochtones qui ont tendance à réprimer toute forme de consommation d'alcool. Pour composer ce nouvel indice, l'ISQ a alors supprimé de l'indice CAGE la question relative au sentiment de culpabilité d'avoir consommé de l'alcool (question 39) ainsi que celle se rapportant au désir de réduire la fréquence de cette consommation (question 37). L'ISQ n'a alors retenu de l'indice CAGE que les questions faisant référence à une consommation abondante d'alcool pour déterminer ou non une dépendance à l'alcool. Ces questions de l'indice CAGE retranchées, la procédure pour composer l'IDAM est alors la même que pour l'indice IDA (Daveluy *et al.*, 1994 : 59). Bien que cet indice n'ait pas été validé scientifiquement, il sera néanmoins utilisé dans le cadre de cette étude.

Le questionnaire portant sur les solidarités et les formes d'entraide (celui s'adressant à Manawan à tout le moins) compte pour sa part six sections¹⁰. Tout d'abord, il y a la vie dans la maisonnée. Dans cette étude, on parle généralement de maisonnée ou de ménage et non pas de famille, puisque plus d'une famille peuvent habiter la même résidence. Cette partie contient des questions sur le nombre de personnes dans la maisonnée et le lien de parenté qu'elles ont entre elles, le sentiment de promiscuité ou non, le type de rapports entretenus par les individus composant cette maisonnée, le désir de quitter ou non cette résidence et, finalement, une question à savoir si le répondant a subi un rejet de la part d'un ou plusieurs membres de la maisonnée.

La deuxième section porte sur la vie dans la communauté et compte plus d'une vingtaine de questions. Cette partie traite de la vie sociale de l'individu, à savoir s'il a des amis, s'il reçoit de la visite ou rend visite. On y aborde également la perception de l'individu concernant ses relations avec les autres membres du village. A-t-il été rejeté récemment par ces derniers? Craint-il parfois de marcher seul dans les rues? Remarque-t-il des tensions entre des familles? Trouve-t-il parfois étouffante la vie dans sa communauté? Désire-t-il quitter ou non son village? On y traite finalement de sa participation aux offices religieux, à la vie politique, aux organismes d'entraide, aux activités communautaires et récréatives.

Les troisième et quatrième parties portent sur l'entraide, à savoir ce que le répondant dit donner aux autres, d'une part, et ce qu'il dit recevoir d'autre part. Cette aide ne concerne pas que les aspects matériel et financier ou

¹⁰Au risque de répéter, cela est surtout vrai pour la communauté de Manawan, plusieurs questions n'ayant pas été posées à Opitciwan et Wemotaci.

encore les services rendus gratuitement. Elle comprend également la possibilité de pouvoir se confier. Les questions permettent d'identifier la provenance de cette aide et, en contrepartie, à qui elle est destinée. S'agit-il d'un membre de la maison, d'un parent, d'un ami, d'un collègue de travail, d'un professionnel, etc.?

Une cinquième section aborde les perceptions générales des individus concernant leur communauté et les citoyens qui la composent : la place actuelle des personnes âgées dans la communauté et celle qu'elles devraient occuper; le sentiment d'entraide et d'implication de la population afin de solutionner ses problèmes; les conflits intergénérationnels; le rôle des gouvernements fédéral et provincial; le retour à des valeurs traditionnelles. On y aborde aussi la perception de la population en ce qui a trait à certains problèmes jugés cruciaux dans la communauté. Bien que ces problèmes soient les mêmes (à Manawan à tout le moins) que ceux identifiés par l'équipe de l'ISQ lors de ses enquêtes auprès des Cris et des Inuits, il appert, à la suite d'une revue de la documentation et de nombreuses discussions avec le personnel de la santé et des services sociaux des trois communautés atikamekw, que ces problèmes pouvaient tout aussi bien concerner ces collectivités. Il s'agit de la violence physique ou verbale entre mari et femme, des bagarres entre individus, de l'utilisation de drogues illégales, de la consommation abusive d'alcool, des enfants négligés par leurs parents, de la délinquance juvénile et des jeunes qui ne respectent plus les personnes âgées. A Opitciwan et Wemotaci, une question originale a été posée à ses habitants. Elle concerne les vieillards délaissés, abusés et maltraités par leurs enfants.

La sixième et dernière partie de ce questionnaire comporte quelques questions ayant trait à l'identité et au sentiment d'adaptation ou non aux changements qui se sont produits au cours de la vie des répondants.

Puisque la méthode d'enquête prévoyait que le questionnaire confidentiel devait être rempli par le répondant dans la plus stricte intimité, il importait alors qu'il soit traduit en atikamekw pour les personnes maîtrisant peu ou pas du tout le français (voir annexe F). Un traducteur de Manawan effectua en 1996 cette tâche, puis soumit l'ébauche à quelques personnes parlant et écrivant couramment les deux langues. Ils apportèrent alors des corrections à la traduction. En dernier lieu, un technolinguiste révisa tout le questionnaire confidentiel afin de le rendre conforme à l'orthographe atikamekw standardisé. Toutefois, dans l'étude réalisée à Wemotaci et Opitciwan en 1997, les questions inédites ajoutées au questionnaire confidentiel ont été traduites par du personnel qualifié du Conseil de la nation atikamekw.

Le questionnaire portant sur les solidarités et les formes d'entraide a aussi été traduit. Cette traduction constituait un aide-mémoire pour les interprètes qui en conservaient toujours une copie avec eux lors de leurs nombreux déplacements dans les maisonnées. Pour effectuer cette traduction, les interprètes de Manawan, au nombre de cinq, se sont réunis plusieurs heures et ont passé en revue chacune des questions et les divers choix de réponses. Ils discutaient abondamment d'une question et, lorsque le consensus était fait quant à sa traduction, ils passaient à la suivante. Une fois cet exercice complété, la traduction fut soumise au technolinguiste qui apportait les corrections nécessaires et répondait aux diverses interrogations des interprètes. Au total, ces derniers ont travaillé près de 15 heures en compagnie du technolinguiste afin de recevoir une excellente formation préalable à l'enquête. Qu'il s'agisse du questionnaire confidentiel ou celui portant sur les solidarités et les formes d'entraide, il y avait une règle très stricte à respecter lors de la traduction. Il était capital que cette dernière demeure fidèle à l'idée contenue dans la version française. Il fallait en outre qu'elle soit facilement comprise par tous les répondants, qu'il s'agisse des jeunes, des personnes âgées, des personnes instruites comme celles qui le seraient moins ou pas du tout.

2.3 Prétest et validité des questionnaires

Les versions française et atikamekw des questionnaires ont été préexpérimentées (prétestées) à Manawan auprès d'une vingtaine de personnes représentatives de l'ensemble de la population soumise à l'enquête : des hommes, des femmes, des jeunes et des moins jeunes, des gens unilingues (atikamekw), des assistés sociaux, des chômeurs, des travailleurs, des étudiants et des gens faiblement scolarisés. Le prétest a permis d'apporter des corrections essentielles. Le libellé de certaines questions a été modifié et des choix de réponses ont été ajoutés à la version finale du questionnaire portant sur les solidarités. À Wemotaci et Opitciwan, les questionnaires n'ont pas été prétestés puisqu'ils l'avaient abondamment été à Manawan (354 personnes au total) l'année précédente. L'ajout de quelques nouvelles questions ne posait pas vraiment problème, même si elles n'étaient pas préexpérimentées. En effet, on devrait plutôt dire que les questionnaires contenaient cinq questions inédites qui se répétaient cependant quelques fois dans divers contextes. En outre, le libellé était fort simple et le choix de réponses très limité. D'ailleurs, lors de l'enquête, aucun problème ne s'est présenté, même si ces questions n'avaient pas fait l'objet d'un examen au préalable auprès de la population de ces deux collectivités.

Le questionnaire confidentiel étant «auto-administré», il importait qu'il puisse être bien compris par le répondant et que ce dernier puisse également se diriger correctement d'une question à l'autre, principalement lorsqu'il y a des questions filtres. Le prétest a fourni de précieuses indications à ce sujet. Ainsi, des précisions ont parfois été apportées afin de rendre certaines questions plus explicites et d'en faciliter la compréhension. Cela ne modifiait en rien cependant le sens initial. Aussi, la disposition de quelques questions a été revue car le répondant éprouvait parfois des difficultés quant à la façon de répondre (où dois-je inscrire ma réponse?). En outre, une question de la version atikamekw du questionnaire confidentiel a subi de légères modifications. Dans la version française, le libellé est le suivant : «Vous a-t-on déjà contraint (e) à certaines activités sexuelles (baisers, caresses, attouchements, relations sexuelles avec pénétration)»? Dans la version atikamekw, les informations apparaissant entre parenthèses ont été retranchées à la demande de plusieurs et pour divers motifs. Cela faisait sourciller certains, d'autres s'esclaffaient, sans compter que les personnes âgées, aux dires de certains individus, pourraient être indisposées par le contenu de la question si elle n'était pas révisée. Ainsi, lorsque le

répondant exigeait des précisions sur la nature exacte de cette question, l'enquêteur ou l'interprète lui transmettait alors les détails nécessaires à une bonne compréhension. Il faut souligner finalement, qu'en cours d'enquête, il est apparu que trois mots ou expressions contenus dans le questionnaire confidentiel étaient souvent mal compris par les répondants (contraint, avoir les bleus, blanc de mémoire). Les enquêteurs et interprètes ont alors reçu la directive de préciser auprès de tous les répondants le sens exact de ces termes avant que ce dernier ne se retire pour remplir le questionnaire.

Le questionnaire confidentiel aurait dû subir de légères modifications. Dans la partie portant sur la consommation d'alcool (questions 30 à 51), à la question 31 on demande au répondant s'il a consommé des boissons alcoolisées au cours des 12 derniers mois. Dans l'affirmative, il doit alors répondre aux questions 32 à 51. Or, il est arrivé à quelques reprises que des individus avaient consommé une ou deux boissons alcoolisées au cours de l'année, lors d'événements spéciaux (anniversaires, temps des fêtes, baptêmes, etc.). Par exemple, un répondant a mentionné avoir consommé trois bières lors d'une occasion très spéciale, mais qu'il n'avait pas bu au cours des huit années précédentes. Ainsi, plusieurs des questions subséquentes (questions 32 à 49 principalement) devenaient peu pertinentes, pour ne pas dire totalement inutiles : notamment les questions à savoir si, dans l'année, le répondant a changé ses habitudes de boire, s'il a pris de l'alcool en se levant le matin pour se débarrasser «d'une gueule de bois», s'il a connu des tensions avec son entourage à cause de sa consommation d'alcool, etc. Dans un tel cas, c'est-à-dire lorsque le répondant mentionnait être un buveur «très occasionnel» (une ou quelques consommations seulement par an), des directives étaient alors données au répondant à l'effet qu'il réponde par la négative à la question «Au cours des 12 derniers mois, avez-vous consommé de la bière, du vin, des liqueurs fortes ou d'autres boissons alcoolisées»? Le répondant escamotait alors les questions 32 à 49 qui devenaient sans intérêt, tant pour celui-ci qu'en ce qui regarde les objectifs poursuivis par cette étude. Cette situation s'est produite à deux ou trois reprises seulement.

Le moyen de contourner ce problème aurait été d'introduire une question filtre pour départager les buveurs «très occasionnels» des autres. Puisque ce questionnaire a été puisé intégralement dans celui élaboré par l'ISQ pour l'enquête s'adressant aux Inuits et aux Cris et qu'il a par conséquent largement été expérimenté, il ne nous est pas venu à l'esprit d'ajouter cette question filtre, d'autant que ce problème n'est pas apparu lors de la réalisation du prétest. Dans la section portant sur la consommation des drogues illégales, une question filtre aurait également dû apparaître pour éviter au répondant d'avoir à répondre à la série de questions subséquentes (52a à 52i) lorsque ce dernier dit n'avoir jamais consommé de drogues, qu'il s'agisse de la marijuana, du haschisch, de la cocaïne, du crack, des solvants ou de tout autre type de drogues. Aussi, comme pour les autres questions portant sur la consommation d'alcool, il aurait sans doute fallu ajouter une durée (au cours des 12 derniers mois) dans le libellé des questions 36 à 39 du questionnaire confidentiel. Il faut souligner finalement, toujours en ce qui a trait au questionnaire confidentiel, que les choix de réponses aux questions 41, 43 et 44 ne sont pas exhaustifs. Les questions 41 et 44 auraient dû contenir le choix de réponses «Je n'étais pas au travail ou aux études», alors qu'à la question 43, aurait dû apparaître la possibilité de cocher «Je ne conduis pas».

En cours d'enquête, on s'est également aperçu que la disposition du questionnaire sur les solidarités et les formes d'entraide aurait dû être légèrement modifiée. En effet, les questions 10 à 13, des questions plutôt personnelles, auraient dû apparaître plus loin dans le questionnaire, une fois la relation de confiance bien établie avec le répondant.

2.4 Échantillon

Pour identifier de manière précise les noms des personnes à rejoindre, ont été utilisées les listes mécanographiques les plus récentes des trois bandes. De cette liste, ont été supprimés en premier lieu les noms des personnes âgées de moins de 15 ans puisqu'elles ne faisaient pas partie de l'étude. Cette tâche a été d'autant facilitée que la date de naissance de chaque individu apparaissait sur la liste. Dans un deuxième temps, avec le précieux concours de résidants connaissant très bien la population de leur localité, les noms des personnes décédées et vivant à l'extérieur de la réserve ont été biffés. Lorsqu'il y avait des hésitations quant à la localisation d'un individu, d'autres personnes habitant la communauté étaient alors sollicitées. Les noms des individus dont la condition de santé physique ou mentale ne leur permettait pas de répondre aux questionnaires ont aussi été retranchés.

Conformément aux procédures utilisées par Statistique Canada lors de ses recensements quinquennaux, étaient initialement considérées comme «résidant extérieur» uniquement les personnes ayant quitté leur réserve depuis plus de six mois. Toutefois, il a fallu renoncer à cette règle en raison de la nature même de la recherche qui consiste à jeter un coup de sonde dans la vie quotidienne des gens et qui, par conséquent, y demeurent en permanence. Quoique ces individus ne soient pas nécessairement installés de manière définitive ou pour une longue durée à l'extérieur de la réserve, il n'y avait d'autre possibilité que de les exclure de l'étude. En effet, en examinant attentivement les deux questionnaires, il a été constaté que ces gens auraient beaucoup de difficulté à répondre à de nombreuses questions puisqu'elles scrutent la vie familiale, les rapports communautaires, et cela, parfois au cours de la semaine ayant précédé l'enquête. Ainsi, dans les trois communautés, les noms des personnes vivant hors de la réserve depuis moins de six mois ont été supprimés de la liste. Les allochtones vivant avec des Atikamekw (mariés ou en union de fait) ont cependant été couverts par cette étude. Des 4 683 individus inscrits sur la liste de bande, ont ainsi été retranchées 1 795 personnes de moins de 15 ans, 39 personnes décédées, 680 personnes résidant à l'extérieur et 21 personnes souffrantes. Un total de population évalué à 2 148 individus (N) était alors obtenu.

L'échantillon de population ayant répondu aux questionnaires a été prélevé de manière aléatoire simple (*random sample*). Il s'agit donc d'un échantillon basé sur la probabilité (probabiliste), chaque individu de la strate des personnes âgées de 15 ans et plus ayant une chance égale d'être inclus dans l'échantillon. La méthode consistait alors à attribuer un numéro séquentiel à chaque résidant âgé de 15 ans et plus et vivant sur l'une ou l'autre des trois réserves lors du passage des enquêteurs. En second lieu, a été généré, à partir d'une table des nombres aléatoires, un effectif de répondants déterminé par le degré de précision désiré qui est dans ce cas-ci de $\leq 0,05^{11}$. C'est donc dire que la probabilité que la relation entre deux ou plusieurs variables soit due au hasard est égale ou inférieure à 5 %, 19 fois sur 20.

Selon cette formule «échantillonnale», il fallait prévoir interroger un minimum de 258 personnes à Manawan, 268 à Opitciwan et 214 à Wemotaci. Toutefois, les effectifs minimaux ont été gonflés (surtout à Manawan, alors que les disponibilités financières le permettaient) puisque avait été appréhendé le fait que plusieurs questions au questionnaire confidentiel pouvaient être escamotées compte tenu qu'il était «autoadministré». D'ailleurs, cette étude contient de nombreuses informations et il a été jugé nécessaire de grossir l'échantillon afin de permettre des croisements entre les variables dont les résultats soient significatifs d'un point de vue statistique. Le fait d'augmenter l'échantillon peut cependant créer un léger biais en introduisant une surreprésentation des personnes intéressées ou disposées à répondre aux questionnaires, biais cependant qui ne devrait invalider en aucune façon la représentativité de l'échantillon et les résultats de l'étude. Il convient à cet égard de mentionner que, dans les trois communautés, une attention toute particulière a été apportée lors de l'élaboration de l'échantillon afin d'en assurer la représentativité, tant à l'échelle locale que régionale.

Dans le cas où des personnes refusaient de répondre aux questionnaires, une liste de réserve de plusieurs noms avait aussi été établie selon la même procédure utilisée pour déterminer l'échantillon. Lorsqu'une telle situation

n=

 $1 + [1/N (Z^2 X pq/m^2) - 1]$

Voir à ce sujet Levy P.S., Lemeshow, S. (1980). Sampling for Health Professionals.

68

¹¹La formule «échantillonnale» est la suivante : $[(Z^2 X pq) / m^2]$

se présentait, on puisait alors le nom de la première personne apparaissant sur la liste de réserve, puis le deuxième et ainsi de suite.

2.5 Formation des enquêteurs et des interprètes

Afin d'assurer une bonne coordination, une uniformité dans la traduction des questionnaires et minimiser les variations entre les équipes, les enquêteurs et interprètes ont reçu une solide formation préalable au travail sur le terrain. D'une durée approximative de vingt heures, cette étape visait à faire connaître aux enquêteurs et interprètes le but précis de l'étude, le contenu des questionnaires et la tâche qu'ils auraient à accomplir. Ils ont en outre passé au peigne fin le questionnaire sur les solidarités et les formes d'entraide de même que les versions atikamekw et française du questionnaire confidentiel afin d'harmoniser entre eux la traduction des questions et des choix de réponses et de faire en sorte également que cette traduction rende bien l'idée contenue dans le libellé des questions.

Les enquêteurs et les interprètes ont reçu un cahier de route (voir annexe G) contenant des directives précises sur les procédures à suivre et l'attitude à adopter lors du déroulement de l'enquête. Lors du premier séjour (c'est-àdire à Manawan), des corrections et des ajouts ont été apportés à ce cahier afin de bien ajuster le mode de fonctionnement aux particularités du travail à effectuer. Ces directives prévoyaient notamment que l'enquêteur ou l'interprète devait toujours débuter par le questionnaire portant sur les solidarités et les formes d'entraide et qu'il importait de ne jamais le remettre au répondant pour qu'il le remplisse lui-même. Ainsi, les questions devaient être posées par l'enquêteur ou l'interprète et les réponses inscrites par ces derniers. Ils ont aussi reçu la consigne de se tenir près du répondant pour ne pas avoir à élever la voix et faire ainsi en sorte que des membres (parfois nombreux) qui auraient été présents dans la maisonnée puissent entendre les questions et les réponses. Cette manière de procéder permettait au répondant de pouvoir lire en même temps que l'enquêteur ou l'interprète les questions et les choix de réponses. Cela est particulièrement important lorsque le libellé de la question est long et les choix de réponses nombreux.

Il a aussi été fait en sorte que les interprètes n'interrogent pas des membres de la famille immédiate ou avec qui ils habitent afin de ne pas indisposer le répondant dans le choix de ses réponses.

Lorsque plus d'un membre d'une même famille avait été échantillonné, il fallait éviter de leur faire remplir les questionnaires simultanément. Ce devait être à tour de rôle. Toutefois, lorsque le premier répondant avait terminé de remplir le questionnaire sur les solidarités et les formes d'entraide et qu'il se trouvait seul afin de remplir le questionnaire confidentiel, alors l'enquêteur ou l'interprète pouvait démarrer avec le deuxième membre de la famille ayant été échantillonné et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les membres échantillonnés d'une même famille aient répondu aux questionnaires. Qu'il s'agisse du questionnaire sur les solidarités et les formes d'entraide ou du questionnaire confidentiel, il était capital que les membres du ménage du répondant se tiennent à l'écart afin de ne pas perturber le déroulement de l'enquête et influencer les réponses aux questions. Il fallait alors aviser avec tact et discrétion toute personne qui aurait été tentée de s'approcher du répondant en lui mentionnant le caractère confidentiel de l'étude.

Lorsque le répondant remplissait le questionnaire confidentiel, l'enquêteur ou l'interprète devait demeurer dans la maison, mais se tenir à l'écart et rester disponible cependant pour répondre à ses éventuelles questions. Toutefois, il pouvait arriver que ce dernier soit illettré. Il fallait alors, dans une telle situation, offrir au répondant la possibilité de remplir ce questionnaire avec lui en utilisant la même procédure que pour celui portant sur les solidarités et les formes d'entraide. Il était nécessaire d'insister à nouveau sur le caractère confidentiel des informations obtenues. L'enquêteur ou l'interprète notait sur l'enveloppe de retour que ce questionnaire avait été répondu avec de l'aide.

2.6 Enquête sur le terrain

L'enquête sur le terrain s'est déroulée du 23 avril au 20 juin 1996 à Manawan, du 7 juillet au 21 août 1997 à Opitciwan et du 14 juillet au 22 août 1997 à Wemotaci. Le personnel habitant la communauté est d'un précieux concours, non seulement pour traduire les questionnaires, mais également pour nous introduire dans les maisonnées et ainsi faciliter les premiers contacts. Sa connaissance exceptionnelle des lieux, des personnes ainsi que de leurs allées et venues fait épargner beaucoup de temps. Afin de susciter la collaboration de la population à cette enquête, des annonces étaient faites régulièrement à la radio communautaire, rappelant aux gens l'importance de répondre aux questionnaires. À Wemotaci, cette promotion n'a pu être faite par la voie des ondes, la radio étant fermée, faute d'employés.

Aussi, un protocole de confidentialité a été rédigé en atikamekw et en français et signé par tous les membres des différentes équipes (voir annexe H). Ce protocole, qui stipulait que toutes les personnes travaillant à cette enquête s'engageaient à respecter la confidentialité des données, devait être présenté à chaque répondant. À Wemotaci et Opitciwan, les enquêteurs présentaient en plus aux répondants une lettre d'introduction signée de la main du directeur des services sociaux du Conseil de la nation atikamekw dans laquelle on invitait ces derniers à participer à l'étude en leur rappelant le caractère confidentiel des informations recueillies. À Manawan, il s'agissait d'une lettre signée par le directeur des services de santé de l'endroit.

Malgré tous les soins apportés à la préparation de l'enquête, de nombreux déboires se sont tout de même présentés à Manawan. En effet, après avoir reçu une solide formation, tous les interprètes quittaient à tour de rôle. Le plus tenace a déserté sans avertir après quatre jours de porte-à-porte. À cela, on doit ajouter le manque de ponctualité, les absences répétées, alors que des rendez-vous avec des répondants avaient été fixés, le peu de motivation, la nonchalance et un manque flagrant d'intérêt pour l'étude. Tous les prétextes étaient utilisés pour retarder le processus de l'enquête : problème de gardienne d'enfants, chasse printanière du canard, séries éliminatoires de hockey, cigarettes oubliées à la maison, et j'en passe.

Ces contraintes ne sont probablement pas attribuables à l'inexpérience des enquêteurs, puisque tous avaient de bonnes connaissances du sujet. D'ailleurs, deux ans auparavant, l'auteur de cette étude avait dirigé à Manawan même une autre enquête au cours de laquelle 730 personnes de l'endroit avaient été rejointes par questionnaire. Tout avait fonctionné sans véritables accrocs et aucun des trois interprètes n'avait abandonné en cours de route malgré la cadence de travail plutôt infernale Il a donc été nécessaire de chercher à comprendre les motifs de cette défection massive, mais les interprètes sont demeurés à cet égard peu loquaces et évasifs. Quelques hypothèses, qui ne constituent cependant que des intuitions, ont néanmoins été envisagées.

Lors de la pré-expérimentation des questionnaires, une vingtaine de personnes y avaient répondu. Par la suite, il a fallu quitter la réserve afin d'apporter les corrections et régler les derniers préparatifs. Or, de l'avis de quelques interprètes, les gens auraient «jasé» dans l'intervalle et la nouvelle se serait répandue rapidement dans la communauté. On semblait craindre l'impact de certaines questions éminemment personnelles. Des annonces répétées à la radio communautaire avaient donc pour but de rappeler à la population l'objectif ainsi que l'importance de l'étude et de la rassurer quant au caractère confidentiel des informations obtenues. Il est possible, malgré cela, que les interprètes éprouvaient tout de même des tensions ou des craintes dans le fait d'interroger des personnes connues sur des sujets aussi délicats.

Aussi, un interprète ne semblait pas voir d'un bon oeil le fait qu'il ait à travailler en étroite collaboration avec des enquêteurs. Disant parler au nom des autres interprètes, il estimait que ces derniers pouvaient facilement

faire le travail seuls, sans la présence des enquêteurs. «On n'est pas des mongols», avait-il dit. Puisque cette personne avait acquis une certaine expérience dans le domaine, alors qu'elle avait participé en tant qu'interprète à d'autres études antérieurement, elle semblait jouir d'un certain leadership au sein du groupe. Il est donc possible que ce petit mouvement de protestation ait provoqué une certaine frustration, ce qui aurait pu avoir pour effet de démobiliser les interprètes avant même que l'enquête ne débute. Peut-être aussi que le compromis négocié pour dénouer cette impasse a été interprété comme un manque de confiance de notre part à leur égard. Ce compromis prévoyait que les interprètes accompagnent dans les débuts les enquêteurs et, qu'une fois bien rodés, ils pourraient agir seuls.

Un autre événement, dont les détails n'ont pas tous été portés à notre connaissance, a sans doute joué un rôle dans les démissions successives des interprètes. Alors qu'un enquêteur et un interprète se dirigeaient vers la résidence d'un répondant, une camionnette a stoppé derrière eux et le conducteur s'est mis à les injurier dans la langue vernaculaire. Aussitôt, l'interprète a prié l'enquêteur de ne pas regarder derrière lui et de marcher très rapidement. Celui-ci a donc accéléré le pas sans se retourner. Que s'est-il vraiment passé? L'interprète est demeuré plutôt évasif devant nos questions. Toutefois, peu de temps après l'incident, il accepta de se confier à un autre interprète. De toute évidence, ils discutaient de cet événement et, quoique la discussion avait lieu principalement en atikamekw, on laissa échapper quelques bribes en français qui pourraient se résumer comme suit : «Tu devrais le dénoncer, c'est grave un braquage, il pourrait faire deux ans de prison». Cet individu avait-il vraiment pointé son arme sur l'enquêteur et l'interprète? Les interprètes ont préféré raconter une version des faits qui semblait pour le moins contradictoire avec ce que disait avoir vécu l'enquêteur. La seule chose dont on soit certain, c'est d'avoir interrogé la jeune fille de cet individu qui aurait menacé l'enquêteur et l'interprète quelques heures à peine avant l'incident.

Tous ces éléments conjugués pourraient expliquer les ratés du départ et la désertion des interprètes. Il a donc été nécessaire de procéder à l'embauche

et à la formation de nouveaux interprètes. Il fallut aussi multiplier les annonces radiophoniques afin de rassurer la population quant aux objectifs de cette étude. Une lumière finalement au bout du tunnel. La nouvelle équipe d'interprètes a manifesté tout au long de l'enquête une excellente motivation, de l'assiduité, une constance au travail, un sens des responsabilités et de l'initiative. Il en a été de même à Wemotaci et Opitciwan. En somme, tout a bien fonctionné par la suite à Manawan, même si l'enquête a été ponctuée d'interruptions temporaires occasionnées notamment par la compétition régionale de gigue qui draine un flot important de visiteurs et de compétiteurs, la chasse et la pêche de fin de semaine, les décès, la semaine culturelle qui fait en sorte que la communauté se vide presque de sa population et, finalement, les premiers jours de chaque mois assez riches en émotions, alors qu'une fraction importante de la population reçoit des prestations de l'aide sociale. En effet, les autorités suggèrent fortement d'interrompre momentanément l'enquête les trois ou quatre premiers jours de chaque mois, plusieurs étaient absents physiquement (emplettes dans les centres urbains) ou mentalement (beuverie durant quelques jours). Sans conséquences véritables sur les objectifs à atteindre, l'enquête à Wemotaci et Opitciwan a parfois aussi été perturbée par les déplacements assez fréquents en période estivale en raison notamment de la cueillette des bleuets, du reboisement et du débroussaillage.

Aussi, aucun effort pour rejoindre les répondants n'a été ménagé. Dans certains cas, il a été nécessaire de récidiver dans la même maisonnée six, sept et parfois huit fois. De plus, il a fallu louer à deux reprises les services d'un propriétaire de chaloupe munie d'un moteur hors-bord afin d'aller à la rencontre de répondants établis dans leur camp estival de chasse et de pêche sur les rives du lac Kempt près de Manawan.

Les réponses aux questionnaires ont par la suite été saisies sur informatique à partir d'un écran de saisie (matrice des données) qui a été conçu préalablement par un technicien en informatique. Le traitement des données a été effectué à partir du logiciel SPSS (*Statistical Package for Social* Sciences). De nombreux croisements entre des variables ont été nécessaires afin de repérer et de corriger d'éventuelles aberrations (un répondant par exemple qui dit aller généralement à la chasse et à la pêche avec de la parenté et qui coche également qu'il y va généralement seul). Au terme de cette étape, et afin d'assurer un contrôle de la qualité des données, une double saisie des réponses a été réalisée sur un échantillon de questionnaires (58 questionnaires à Manawan, 40 à Wemotaci et le même nombre à Opitciwan). Une seule erreur a été détectée dans les communautés de Manawan et d'Opitciwan et aucune à Wemotaci. Si on extrapole cette donnée à l'ensemble des questionnaires des trois réserves, cela signifie donc qu'on pourrait estimer le nombre total d'erreurs à environ 13. Ce qui est excellent, compte tenu de la taille de l'échantillon et de l'importance du nombre de variables.

2.7 Bilan de l'enquête sur le terrain

Globalement, 903 répondants ont accepté de participer à cette étude, dont 354 à Manawan, 274 à Wemotaci et 275 à Opitciwan. Trois répondants de Manawan qui ne devaient pas être contenus dans l'échantillon y ont aussi répondu à la suite d'une erreur sur la personne, plusieurs ayant les mêmes nom et prénom. Ces répondants ont tout de même été inclus dans l'analyse puisqu'ils avaient plus de 15 ans et que leurs questionnaires avaient été dûment remplis. La population a très bien collaboré puisque seulement 54 personnes au total ont refusé de se prêter à cette étude (voir tableau 01).

Il est intéressant cependant de constater l'importance du nombre de refus chez les femmes de Manawan par rapport aux hommes. Les motifs de cette plus forte résistance chez elles ne sont cependant pas connus. Ont-elles subi des pressions de la part de leur conjoint ou des parents? La situation s'inverse cependant à Opitciwan, en ce sens qu'un plus grand nombre d'hommes que de femmes ont décliné l'invitation. À Wemotaci toutefois, le nombre de refus est sensiblement équivalent chez les deux sexes. Sans doute aurait-il fallu inclure une question concernant les raisons qu'auraient pu invoquer les gens pour refuser de répondre aux questionnaires.

TABLEAU 01Distribution des refus de répondre aux questionnaires selon le groupe d'âge et le sexe, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) et pour les trois réserves atikamekw agglomérées												
	Manawan		Opite	Opitciwan		Wemotaci		Total				
	Μ	F	Μ	F	Μ	F	М	F	Т			
15-24 ans	1	8	3	1	0	0	4	9	13			
25-34 ans	3	7	5	1	1	3	9	11	20			
35-49 ans	1	2	5	2	0	0	6	4	10			
50 ans et +	3	4	0	1	2	1	5	6	11			
Total	8	21	13	5	3	4	24	30	54			

À la lecture du tableau 02, on constate que la population rejointe dans les communautés de Manawan et d'Opitciwan est pratiquement conforme à la population réelle. En effet, les différences selon le sexe et l'âge excèdent tout au plus 1,4 % à Manawan et 1,2 % à Opitciwan. Les écarts observés entre la population réelle et la population rejointe laissent donc supposer une excellente représentation des répondants. À Wemotaci, la situation est quelque peu différente. Il existe en effet des variations relativement appréciables entre la population rejointe lors de l'étude et la population réelle, principalement chez les gens âgés de 35 ans et plus. Pour confirmer la justesse des résultats, un test de représentativité de l'échantillon a toutefois été effectué dans chacune des trois communautés. Les conclusions sont les suivantes. Avec un seuil de confiance de 95 %, on ne remarque aucune différence significative entre l'échantillon et la population réelle en ce qui a trait à l'âge et au sexe des répondants, que ce soit à Wemotaci, Manawan ou Opitciwan. Donc, l'échantillon des trois réserves est fiable et représentatif de l'ensemble de la population âgée de 15 ans et plus, que ce soit à l'échelle locale comme à l'échelle régionale¹².

¹²Pour mesurer la représentativité de l'échantillon, un test d'hypothèse ($H_0 : P_i = \prod_i$). a premièrement été effectué. Pour vérifier cette hypothèse, la variable du *chi* carré a été calculée, le grand N représentant la taille de la population et le petit n (échantillon) équivalant au nombre de cellules -1. Cette formule s'exprime de la façon suivante :

TABLEAU 02												
Population réelle* âgée de 15 ans et plus et population rejointe selon le sexe et le groupe d'âge, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997)												
	Mar	Manawan		Opitciwan		otaci						
	Réelle %	Rejointe %	Réelle %	Rejointe %	Réelle %	Rejointe %						
Masculin	51,3	52,3	54,2	53,5	51,5	51,1						
Féminin	48,7	47,7	45,8	46,5	48,5	48,9						
15-24 ans	33,5	33,3	31,8	32,4	32,3	34,3						
25-34 ans	29,6	29,1	31,0	30,2	29,6	29,6						
35-49 ans	21,2	22,6	22,1	21,1	22,5	25,2						
50 ans et +	15,7	15,0	15,1	16,3	15,6	10,9						
* La population réelle correspond à la population résidant sur la réserve au moment de l'étude.												

Le pourcentage d'abstention à la question se rapportant au revenu a été généralement élevé sur les trois réserves, pouvant atteindre 15 % et même plus. Toutefois, en croisant cette information avec le statut matrimonial du répondant, le nombre de personnes à charge et son occupation actuelle, il a été possible d'imputer un revenu à plusieurs personnes en se basant sur les barèmes de l'aide sociale. En effet, plusieurs déclaraient retirer de telles prestations. D'autres disaient être aux études ou tenir maison. Dans ces deux derniers cas, on attribuait alors un revenu inférieur à 12 000,00\$. Le taux de non-réponse à cette question a ainsi chuté de plusieurs points.

 x^2 (n-1) = E (N₁-e₁)

eı

Voir à ce sujet Hoel, Port and Stone, Introduction to statistical theory, 1971, ed. Houghton Mifflin company, Boston.

Dans le questionnaire confidentiel s'adressant à la population de Manawan, les questions 15, 16 et 17¹³ suivant immédiatement celles portant sur l'indice de détresse psychologique ont été quelque peu oubliées, alors qu'une personne sur 10 omettait d'y inscrire sa réponse. D'ailleurs, l'enquête sociale et de santé réalisée en 1992-93 par l'ISQ a aussi rencontré un problème similaire. Ce fort taux serait probablement attribuable à la complexité de la structure de cette section du questionnaire. En effet, lorsque le répondant avait répondu par «Jamais» aux questions 1 à 14, il devait alors passer immédiatement à la question 18. Dans le cas contraire, il répondait aux questions 15, 16, 17. Ces instructions ont sans doute été mal comprises de certains. Les résultats à ces questions s'adressant à la communauté de Manawan ont donc été retranchés de l'analyse en raison du fort taux de non-réponse. Les réponses aux questions 18, 19, 51 et 52i du questionnaire confidentiel pour la communauté de Manawan ont aussi été expurgées de l'analyse en raison du faible nombre de répondants et du fort taux d'abstention à la question 19 (21 %). Quant à la question 52i, il est apparu après coup, en dépit du fait qu'un prétest avait été effectué, que le libellé ne semblait pas clair; donc très peu de personnes y ont répondu.

À l'instar de l'ISQ, il convient de souligner que, lorsqu'il y avait une ou quelques questions de l'indice de détresse psychologique qui n'avaient pas été répondues, était alors attribuée la moyenne obtenue aux autres questions¹⁴. Toutefois, lorsque plus de 4 questions avaient été escamotées, toutes les réponses aux autres questions étaient rejetées. Cela s'est produit à trois reprises à Manawan, trois à Wemotaci et cinq à Opitciwan.

¹³Ces questions n'ont pas été posées à la population de Wemotaci et Opitciwan.

¹⁴À Manawan, 17 répondants au total ont omis de répondre à une ou quelques questions. Douze répondants ont escamoté une question, deux, deux questions et finalement trois, trois questions. À Opitciwan, on en compte 21, dont 16 à une question, quatre à deux questions et un à trois questions. À Wemotaci, il y en eut 13, dont neuf à une question, trois à deux questions et un à trois questions.

2.8 Tests statistiques, comparaisons avec d'autres études et pondération des données

Puisqu'un échantillon d'individus a été interrogé et non pas la totalité de la population atikamekw âgée de 15 ans et plus, il importe de savoir si d'éventuels écarts enregistrés dans la comparaison des groupes ou l'association entre des variables ne seraient pas dus simplement au hasard ou à l'erreur d'échantillonnage. Pour ce faire, le test du chi carré (X^2) a été utilisé. Le test du chi carré permet de déterminer s'il y a une association significative entre deux variables (un niveau de confiance de 0,95 a été retenu), c'est-à-dire que la relation observée entre deux valeurs n'est pas simplement due au hasard. Si on obtient pour une comparaison de proportions un seuil de signification de 0,05, on peut alors en conclure que la probabilité que le rapport entre ces deux variables soit due au hasard est au maximum de 5 %. Ainsi, pour tous les croisements de données, a donc été utilisé le test du chi carré et une analyse des proportions a été effectuée lorsqu'il indiquait une association significative entre les variables. En guise de rappel au lecteur, cette analyse est parfois accompagnée des mentions «association significative», «relation significative» ou «lien significatif». Ces dernières sont par ailleurs utilisées indistinctement. Cependant, il n'en sera pas fait un usage abondant et systématique puisque, de façon générale, seuls les croisements de variables indiquant une association significative de 95 % ou plus ont été retenus dans l'analyse. Les croisements ne révélant aucune relation significative ont pour la plupart été rejetés d'emblée, à moins qu'ils ne présentent un certain intérêt pour la recherche. Des réserves claires accompagnent toutefois l'analyse. Aussi, il est arrivé que des croisements présentant un lien significatif légèrement sous le seuil de 95 % aient été considérés. Une mention signalant l'intensité de ce lien est alors apportée.

Puisque plusieurs des questions posées aux Atikamekw l'ont aussi été chez les Cris de la Baie-James (Santé Québec, 1991), chez les Inuits du Québec arctique (Santé Québec, 1992) ainsi que chez les Québécois en général

(Santé Québec, 1992-1993, ISQ, 1998), des parallèles seront alors possibles. Cependant, la comparaison d'une même information avec d'autres populations ne peut être faite sans tenir compte de certaines procédures. Puisque les structures des populations comparées entre elles peuvent être différentes, les proportions, en conséquence, peuvent aussi varier. Donc, si on étudie les tentatives de suicide dans la population atikamekw et que l'on désire comparer cette donnée avec d'autres collectivités, on ne peut alors se contenter d'un simple examen des proportions obtenues dans chacun de ces ensembles étant donné les possibles écarts enregistrés entre les diverses structures de population. Par exemple, si les Inuits se distinguent des populations crie et atikamekw par la très grande jeunesse de ses effectifs, cela peut avoir pour effet de gonfler sensiblement le taux de tentative de suicide si ce sont généralement des jeunes qui commettent ce geste. Donc, si ce taux apparaît élevé chez les Inuits, ce n'est pas nécessairement parce que ces derniers manifestent un plus grand découragement. La situation peut aussi être due au très grand nombre de jeunes présents dans cette communauté.

Généralement, on a recours à la standardisation pour corriger ces aberrations engendrées par des structures de population dissemblables. On doit alors choisir une population de référence. Lorsque l'ISQ a effectué son enquête auprès des Inuits, on désirait effectuer des comparaisons des résultats avec les populations crie et québécoise. La standardisation n'a toutefois pas été retenue. La logique de ce choix reposait sur les arguments suivants :

En standardisant par l'âge nous aurions peut-être annulé l'effet de l'âge mais qu'en aurait-il été des autres facteurs sociodémographiques déterminant la santé tels le sexe, le niveau d'instruction, la situation professionnelle, financière et bien sûr la culture? De plus, il nous aurait fallu décider quelle population aurait servi de population de référence : fallait-il standardiser selon l'âge les résultats inuits en vertu de la pyramide d'âge québécoise ou l'inverse? et les différences de structure d'âge avec les Cris de la Baie James? (Jetté *et al.*, tome 1, 1994a : 34.)

L'ISQ (à l'époque Santé Québec) a plutôt fait appel à une équipe de statisticiens du Bureau de la statistique du Québec qui a élaboré une procédure de comparaisons des données permettant d'évaluer si les écarts observés entre les différentes populations étaient significatifs d'un point de vue statistique. Il s'agissait alors de calculer un intervalle de confiance et un coefficient de variation pour les proportions soumises à la comparaison. L'intervalle de confiance est «une mesure de la précision des estimations» (Bureau de la statistique du Québec, $1994b : 11)^{15}$. Avec un niveau de confiance de 95 %, il y avait alors une différence significative lorsque les intervalles étaient disjoints. Le coefficient de variation est une autre mesure permettant de jauger la qualité des données. On définit le coefficient de variation (CV) «comme une mesure relative de la précision de la proportion» (Bureau de la statistique du Québec, 1994b : 12). En d'autres termes, il est «une mesure de dispersion relative» (Ouellet, 1985 : 86). Le coefficient de variation est obtenu «en divisant l'erreur-type associée à une estimation par la valeur de cette estimation» (Bellerose *et al.*, 1996 : 130)¹⁶. L'ISQ évalue de la façon suivante la qualité de l'estimation obtenue par le coefficient de variation et, dans le cadre de la présente étude, les mêmes critères ont été retenus.

> Excellente CV (p) est ≤ 5 % Très bonne entre 5 % < CV (p) ≤ 10 % Bonne entre 10 % < CV (p) ≤ 15 % Médiocre entre 15 % < CV (p) ≤ 25 % Imprécise lorsque CV (p) > 25 %

Ainsi, lorsque le coefficient de variation est égal ou supérieur à 15 %, il faut alors analyser les données avec prudence. Un astérisque (*) accompagnera

 $^{^{15}}$ La formule suivante sert à mesurer l'intervalle de confiance avec un seuil de 0,95. 1,96 \sqrt{p} (1-p)/n-1

p= proportion estimée pondérée

n= valeur totale non-pondérée

 $^{^{16}}$ La formule du coefficient de variation est la suivante :

⁽CV = [me/1,96]/p)

me= marge d'erreur p= proportion estimée

les proportions dont le coefficient de variation oscille entre 15 % et 25 % et deux astérisques (**) pour les proportions supérieures à 25 % afin d'indiquer clairement au lecteur les réserves concernant ces estimations.

Lorsqu'une différence est significative d'un point de vue statistique, elle est mentionnée dans le texte. Lorsqu'elle ne l'est pas, il peut arriver que l'information soit néanmoins analysée si elle présente un intérêt pour l'étude. On parle alors de tendances et des réserves accompagnent l'analyse de ces résultats.

Une procédure statistique élaborée par le Bureau de la statistique du Québec a aussi permis de pondérer les données de l'enquête, c'est-à-dire qu'elles peuvent être inférées à l'ensemble de la population. Il s'agit alors «d'associer à un individu répondant à un questionnaire donné le nombre d'individus qu'il représente dans la population» (Bureau de la statistique du Québec, 1994b : 2). Par exemple, si les résultats de l'étude révèlent que 10 personnes parmi l'échantillon de répondants ont tenté de se suicider au cours de la dernière année, on peut alors se demander quelle aurait été la fréquence si la totalité de la population atikamekw âgée de 15 ans et plus avait été interrogée. Ainsi, la pondération à l'ensemble de la population est particulièrement intéressante dans les études s'adressant à de petites communautés et lorsque les fréquences observées sont faibles.

Toutefois, il ne sera pas fait un usage systématique de cette procédure. Il a en effet été remarqué que le test du *chi* carré est très susceptible, en ce sens que plus les nombres sont élevés, plus il décèle rapidement des associations significatives. Ainsi, les données de l'échantillon pouvaient indiquer aucune relation significative et le contraire une fois pondérées à l'ensemble de la population. La pondération à l'ensemble de la population sera plutôt utilisée pour décrire l'ampleur d'un phénomène. Afin de bien mesurer l'association entre deux variables, la pondération «échantillonnale» sera donc utilisée, car elle possède en outre le net avantage de conserver la structure réelle de la population selon le sexe et l'âge.

2.9 Limites et possibilités de la recherche

Il faut souligner qu'en dépit d'une excellente collaboration de la population à cette étude, il demeure néanmoins un fait sur lequel aucun contrôle ne peut être exercé. D'ailleurs, toute étude qui nécessite la participation de la population est soumise à ces aléas. Il s'agit en premier lieu des dénégations du répondant ou, ce que l'on appelle de façon prosaïque dans le milieu scientifique, le biais de la «désirabilité sociale». Comment peut-on être vraiment certain que la personne à qui l'on remet le questionnaire, malgré toute sa bonne volonté, réponde avec exactitude à une question portant sur les abus sexuels par exemple? Les gens répondent parfois non pas ce qu'ils devraient, mais ce qu'il faudrait pour que la réponse soit socialement acceptable. Les réponses peuvent ainsi varier en fonction de l'intérêt, de la susceptibilité ou des préoccupations de la personne concernant le sujet en question Il est donc possible, compte tenu que cette étude scrute des aspects très personnels de l'individu, que l'on rencontre un tel genre de biais.

On peut aussi envisager le fait que des répondants puissent parfois éprouver des difficultés à se remémorer des situations passées ou à mesurer avec précision la période de temps écoulée depuis un événement. Aussi, malgré toutes les précautions prises lors de la traduction des questionnaires et de la formation des interprètes, il est possible que les différences linguistiques soient à l'origine d'une incompréhension de certaines des questions posées par l'enquêteur.

Il faut souligner, en terminant ce chapitre, que l'analyse des données sera descriptive, c'est-à-dire bivariée. En raison de la faible taille de l'échantillon, il ne sera en effet pas possible de procéder à une analyse multivariée et démontrer ainsi de possibles rapports de causalité entre les résultats obtenus. Toutefois, d'une utilité certaine, l'analyse descriptive permettra de mettre en évidence des liens étroits pouvant exister entre deux variables. Dans l'analyse des données, six variables principales — probablement les plus classiques dans ce genre d'étude — seront dans un premier temps retenues pour effectuer des croisements. Il s'agit de l'âge, du sexe, de l'état matrimonial, de la scolarité, de l'occupation et du revenu. Les autres croisements tiendront compte d'une possible logique entre les faits, d'une intuition basée sur nos connaissances du sujet ou encore de notre «imagination sociologique», pour reprendre les termes de Wright Mills. Des efforts seront aussi consentis afin de ne pas exposer froidement toute cette matière. Dans la mesure du possible, les résultats seront situés dans leur contexte, documentés, comparés et commentés.

DEUXIÈME PARTIE

LES ATIKAMEKW : DE LA PRÉHISTOIRE AU MONDE CONTEMPORAIN

CHAPITRE 3

<u>CONDITION AUTOCHTONE AU CANADA :</u> <u>DE L'ARRIVÉE DES EUROCANADIENS À NOS JOURS</u>

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

3.1 Introduction

Comme il a été mentionné dans les premières pages de cette thèse, il paraît essentiel, avant d'aborder l'évolution du peuple Atikamekw de l'ère précolombienne à aujourd'hui et d'analyser leurs conditions actuelles d'existence, de situer de façon plus globale l'évolution sociale, culturelle, juridique, économique, politique et idéologique des autochtones du Canada depuis l'arrivée des Eurocanadiens. Il s'agit en somme de se demander comment se sont articulés au fil des siècles les rapports des autochtones du pays avec le reste de la population, à travers ses cultures, ses idéologies, ses institutions, ses entreprises et ses réalisations. La compréhension de l'histoire des Atikamekw et de leur contexte de vie contemporain ne peut en effet être possible sans avoir au préalable établi des repères historiques généraux qui permettront, d'une part, de mieux cerner et analyser les événements majeurs ayant engendré de profondes mutations chez les Atikamekw et, d'autre part, de tenter d'interpréter les motifs de leur présente conjoncture de vie.

3.2 Autochtones et Eurocanadiens : un parcours historique tumultueux

Depuis l'arrivée des Eurocanadiens sur le territoire, le Canada a subi de profonds changements, comme à peu près tout le reste de la planète au surplus. Pour n'en nommer que quelques-uns, soulignons la forte croissance démographique, la nucléarisation de la famille, l'industrialisation, les progrès technologiques, l'urbanisation, le salariat, l'ouverture sur la société de consommation de masse, le développement des moyens de communication. À ce égard, une chose distingue cependant les autochtones des autres citoyens canadiens. Les premiers ont été secoués par ces transformations de l'existence quotidienne alors qu'ils vivaient une situation de dépendance économique, politique, sociale, juridique et idéologique. En effet, bien que les premiers rapports entre autochtones et allochtones s'avéraient essentiels et pouvaient être qualifiés de cordiaux, la suite de l'histoire se complique; dépossession foncière, réduction et rapport colonial avec l'État fédéral définit désormais leur condition depuis quelques siècles. En somme, on pourrait distinguer trois phases successives ayant caractérisé les rapports entre autochtones et Eurocanadiens : coopération entre autochtones et Eurocanadiens puis, confinement géographique et exclusion des premiers occupants du sol et, finalement, affirmation identitaire de ces derniers Ce chapitre tentera donc de faire un peu de lumière sur ces trois périodes.

3.3 Premiers contacts et nécessité d'échanges commerciaux et militaires entre autochtones et Eurocanadiens

Déjà, au dix-septième siècle, des réserves, des enclaves furent créées : Sillery, Saint-François, Sault-Saint-Louis notamment. Les Amérindiens occupant ces réserves portaient le nom à l'époque de «sauvages domiciliés». Toutefois, il ne faut pas nécessairement voir dans ces villages d'exclusion d'intentions malveillantes de la part des autorités françaises installées sur le territoire qui allait former plus tard le Canada. Des deux côtés de la palissade, chacun y trouvait son compte. Tout d'abord, le fait de vivre à proximité des Amérindiens facilitait la mission divine des Jésuites débarqués pour la première fois en Nouvelle-France en 1625. Celle-ci consistait à les soustraire au paganisme en les convertissant au christianisme, à les sédentariser, les instruire et à préserver leur pureté initiale d'enfants des bois. Il fallait donc les éloigner des perversions, l'alcool notamment, et des possibles tentations du péché si fréquemment remarquées chez le colonisateur européen au dire de plusieurs, dont les Jésuites. Cette sédentarisation devait fournir aux missionnaires les conditions idéales pour révéler aux autochtones les bienfaits de contribuer à la noble et humaniste oeuvre de la Renaissance qui avait alors cours en Europe. De l'autre côté, les Amérindiens, décimés par les raids entre peuples autochtones, les épidémies et les famines, trouvaient, à même la réserve, refuge réconfort et sécurité. D'ailleurs, le chef indien Capitanal, dont la réputation de grand orateur était légendaire, aurait invité Champlain à construire un poste de traite, mais aussi une forteresse afin de protéger les siens des attaques iroquoises. Le Sieur de La Violette s'en chargera en 1634. Ainsi naquit Trois-Rivières.

Avec l'arrivée des Eurocanadiens, deux cultures entrent en contact : d'une part, occidentale avec ses découvertes technologiques, ses idéologies et son interprétation du monde et, d'autre part, archaïque avec des moyens plus rudimentaires de production, d'autres idéologies et une lecture distincte du monde. La découverte des sociétés archaïques par le colonisateur étranger a aussi été à l'origine de discours, de pratiques et de manières de penser s'articulant autour de deux grands axes principaux : comme répression d'une part et nostalgie d'autre part (notes du cours Épistémologie et sociologie donné par Fernand Dumont en 1978). Ou bien on dénigrait le sauvage en lui attribuant les épithètes de barbare, primitif, arriéré, inhumain, troglodyte à pagne et à plumes qu'il fallait extirper de la grande noirceur dans laquelle il était plongé en le faisant participer à la grande mission civilisatrice occidentale. Ou bien on exaltait ses origines et le sublimait puisqu'il incarnait la nature et l'enfance de l'humanité. Rousseau et de nombreux Jésuites se réclamaient de cette dernière philosophie.

Il ne fait pas de doute que la monarchie française, au même titre que les Hollandais, les Espagnols, les Portugais et les Anglais, avait non seulement des prétentions sur ces terres immenses que sont les Amériques, mais visait en outre à s'approprier symboliquement le territoire et exercer sa souveraineté (Lajoie *et al.*, 1996). Par des affrontements parfois très sanglants, chacun tentait de conquérir de vastes étendues du Nouveau-Monde qui ne demandait qu'à être découvert, colonisé et dont les richesses qu'il recèle se devaient d'être drainées vers les métropoles.

Montchrestin résume bien les vues et préoccupations de la monarchie française et des autorités religieuses de l'époque :

La conquête coloniale doit être une occasion pour faire connaître le nom de Dieu, notre créateur, à tant de peuples barbares, privés de toute civilisation, qui nous appellent, qui nous tendent les bras, qui sont prêts à s'assujettir à nous afin que par de saints enseignements et de bons exemples nous les mettions dans la voie du salut. Comme Dieu luimême promet à ceux qui cherchent son royaume d'y ajouter par dessus le comble de tout bien, il ne faut point douter qu'outre la bénédiction de Dieu, qui viendrait à ce grand et puissant État pour des entreprises privées si pieuses, si justes et si charitables[...], il s'ouvrirait par ce moyen, tant ici que là bas, de grandes et inépuisables sources de richesses. (Cité par Beaud, 1981 : 47-48.)

En raison du jeu des alliances politiques, économiques et militaires (notamment pour le contrôle du commerce des fourrures), il serait historiquement faux de réduire et de qualifier de tendus les rapports entre colons originaires de divers pays européens, d'une part, et les tribus amérindiennes, d'autre part. Il arrivait d'ailleurs que des coureurs des bois épousent non seulement une Amérindienne, mais aussi son mode de vie. L'inverse se produisait aussi. Toutefois, ces alliances allaient conduire, par les guerres que les autochtones se sont livrées entre eux, à une profonde déstabilisation des relations tribales.

Compte tenu du faible poids démographique des Français au début de la colonie par rapport à celui des Amérindiens, il aurait par ailleurs été stratégiquement suicidaire d'entrer en conflit avec ces derniers. Aussi, avec l'arrivée des Anglais et des Hollandais, qui eux également lorgnaient le territoire, la nécessité de conclure des alliances avec des nations amérindiennes se faisait pressante, tant pour ces dernières que pour les colonisateurs des divers camps. D'ailleurs, dans un rapport adressé à la cour de France en 1757, Louis-Antoine de Bougainville, navigateur et aide de camp du général Montcalm, écrivait que «nous ne nous soutenons [d'un point de vue militaire] que par la faveur des Sauvages; c'est le contrepoids qui fait pencher la balance de notre côté» (cité par Beaulieu, 2000 : 56). Les plus célèbres coalitions sous le régime français, ou du moins celles dont on a le plus abondamment entendu parler, furent probablement les papistes français et les Hurons d'une part, les Angloprotestants et les Iroquois d'autre part.

De plus, les colonisateurs devaient compter sur la coopération, les connaissances et les techniques des Amérindiens afin de mieux s'adapter

au climat très rigoureux du pays. En raison de leurs fréquents déplacements sur un vaste territoire, ces derniers étaient largement mis à contribution afin de permettre aux colonisateurs de pénétrer profondément les terres inconnues et éventuellement d'y exercer le commerce. En outre, les premiers habitants du pays participaient abondamment à l'économie mercantile de l'époque en procurant de grandes quantités de fourrures aux compagnies de traite. Les «truchements», ces Européens qui apprenaient les langues du pays et servaient d'interprètes entre leurs compatriotes et les Amérindiens, ont joué un rôle capital dans la colonisation du pays. Ils ont en effet considérablement facilité les échanges, les négociations et les alliances entre Amérindiens et Européens, en plus d'apporter leur concours à l'exploration et la découverte de nouveaux territoires par ces derniers.

En d'autres termes, coopération, respect mutuel, alliances militaires et commerciales résument assez bien les relations entre colonisateurs et Amérindiens¹. Les exigences de l'époque rendaient incontournables ces associations qui, entamées sous le régime français, se sont poursuivies quelques décennies après que les Britanniques eurent conquis le territoire en 1760.

De l'autre côté de l'océan toutefois, la monarchie anglaise vivait un dilemme, une ambiguïté dans les politiques à l'égard de leurs sujets autochtones. Comment s'approprier le territoire, l'occuper et exercer sa souveraineté tout en protégeant les Amérindiens, leurs aires d'occupation, coutumes et traditions? Car, il ne pouvait être question d'utiliser la manière forte étant donné la reconnaissance de leur participation aux activités guerrières et marchandes de la colonie.

Bien que les monarchies faisaient valoir la doctrine de la découverte qui avait cours à l'époque en Europe, c'est-à-dire la *terra nullius* ou terre vierge (CRPA, 1996 : 45), on constate néanmoins des hésitations, des termes équivoques dans la rédaction des ententes et traités conclus avec

¹Cela n'exclut pas pour autant le fait que des accrocs puissent se produire.

les Amérindiens (Delàge *et al.*, 1996; Lajoie *et al.*, 1996). À tout le moins, les divergences d'interprétation des textes, selon qu'il s'agit de la Couronne ou des peuples autochtones, demeurent présentes même de nos jours lors des discussions sur la scène politique et donnent parfois lieu à des imbroglios juridiques. La Proclamation royale de 1763, qui devait en principe assurer la protection des terres occupées par les Amérindiens, constitue à cet égard un exemple intéressant. En dépit de ces ambiguïtés, les relations entre Amérindiens et colonisateurs demeuraient tout de même relativement cordiales. Du moins, la Couronne, de même que ses sujets autochtones ne semblaient pas vraiment s'inquiéter. Rien de très épineux ne venait entraver leurs rapports.

3.4 Développement, occupation du territoire, exclusion et confinement

À compter du dix-neuvième siècle, le comportement politique de la Couronne à l'endroit des Amérindiens se modifia substantiellement. D'une part, le renversement du rapport démographique depuis l'arrivée massive d'immigrants en provenance de la Grande-Bretagne² rendait la participation des autochtones à l'effort de guerre moins cruciale et affaiblissait ainsi considérablement leur rôle stratégique. Aussi, le déclin perceptible du commerce de la fourrure nécessitait de moins en moins le concours des sociétés autochtones à l'économie mercantile (Simard, 1993 : 160). En réalité, la présence d'Amérindiens sur le territoire génait de plus en plus les visées expansionnistes des colonisateurs. Il fallait libérer des terres pour permettre aux nouveaux colons fort nombreux de s'établir. Le blocus napoléonien de 1806 allait accentuer cette tendance, puisque les Britanniques avaient été coupés de leur approvisionnement en bois destiné à la construction de navires, forçant ainsi ces derniers à exploiter les ressources forestières des colonies. De plus, la révolution industrielle, qui s'étendait à une grande partie de l'Europe, devait être exportée outre-mer et procurer un nouvel essor au Canada. Ce n'est probablement pas un hasard si la date de création de la réserve de Wemotaci et Manawan à tout le moins coïncide grosso modo avec la

²Entre 1815 et 1840, la population du Québec passe de 335 000 à 600 000 habitants.

période au cours de laquelle la mise en valeur des projets ferroviaires, forestiers, hydroélectriques et touristiques dans le Haut-Saint-Maurice a débuté.

Le problème était le suivant. La présence des autochtones et surtout les titres qu'ils détenaient sur des portions du territoire canadien entravaient la libre appropriation de l'espace par le colonisateur et la mise en chantier par conséquent des projets agricoles et industriels. Il y avait aussi un autre facteur :

Ce n'est pas le fait qu'ils [les Amérindiens] occupent le terrain physiquement, puisque la densité démographique de leurs sociétés est en général faible. C'est plutôt que la territorialité des ethnies, l'enracinement spirituel de chacune dans son coin de pays, s'oppose au projet canadien [...]. (Simard, 1993 : 161.)

La nécessité du déploiement des activités économiques a ainsi entraîné, à compter de la seconde moitié du dix-neuvième siècle, la signature de nouveaux traités et l'élaboration d'un train de mesures et lois (MAINC, 1991), lesquelles visaient de manière ultime la disparition du mode de vie des autochtones et leur assimilation au reste de la population canadienne. Non seulement ces différentes législations s'immisçaient dans les moindres aspects de la vie quotidienne des Amérindiens, mais elles créaient, institutionnalisaient une catégorie d'individus à part, déterminée en fonction du sang, de l'ethnie et qui ne disposaient pas des mêmes droits et devoirs que l'ensemble des citoyens canadiens. En fait, les Amérindiens, mis en tutelle, n'avaient pas le statut de citoyen. Ils l'ont obtenu partiellement avec le droit de vote sans condition en 1960 au Canada et en 1969 dans la province de Québec. Sans caricaturer, les rapports entre le gouvernement canadien et les autochtones s'apparentaient à ceux d'un père envers son jeune enfant. De nombreuses décisions touchant l'individu et la communauté devaient être soumises et approuvées par le gouvernement.

Comme le souligne Delâge :

Comme toute personne mineure, il [l'Amérindien] devait obtenir l'autorisation de son «père» [le gouvernement fédéral] pour vendre ou louer, pour consommer de l'alcool, pour circuler, pour intenter des actions en justice, pour s'associer, pour signer un contrat, pour voter, etc. Son affranchissement était au prix de son assimilation. Jusque dans les années 60, un Indien qui recevait un diplôme collégial ou universitaire perdait du fait même son statut d'Indien. (Delâge, 2001.)

Parmi ces lois, il y a l'Acte pour mettre à part certaines étendues de terres pour l'usage de certaines tribus de sauvages dans le Bas-Canada de 1851. On a alors octroyé aux autochtones 230 000 acres de terres et de nouvelles réserves furent créées dans les années qui suivirent. Le confinement et l'exclusion prenaient forme.

En 1850, le Parlement canadien adopta une loi comportant des critères pour déterminer l'appartenance ou non au peuple autochtone. En vertu de ces critères, on accordait le statut d'Indien à tout enfant adopté par des Amérindiens ainsi qu'à tous ceux et celles qui épousaient un Amérindien ou une Amérindienne. Les descendants de ces derniers se voyaient également accorder ce statut. Dès 1851, la loi se durcit quelque peu. En effet, les non-autochtones mariés à des Amérindiennes n'avaient pas droit au statut d'Indien; leurs enfants non plus. Il n'en allait pas de même si un Amérindien mariait une femme blanche. Finalement, en 1869, le Parlement modifia à nouveau les critères. Les Amérindiennes mariées à un non-autochtone perdaient automatiquement leur statut d'Indiennes. Leurs enfants non plus l'obtenir. Il fallut attendre 1985, avec la loi C-31, pour que cette disposition soit abrogée et que les Amérindiennes mariées à des non-autochtones recouvrent leur statut.

D'autres lois suivirent dont l'Acte pour encourager la civilisation graduelle des tribus sauvages dans les Canadas de 1857. Reléguant les autochtones au statut de mineurs, cette loi prévoyait cependant la possibilité d'une émancipation de ces derniers s'ils consentaient à s'instruire. Il leur fallait aussi faire preuve de moeurs «convenables» et de la capacité de vivre en société. Ils pouvaient avoir accès à la propriété privée. Sans doute la plus connue et celle qui eut le plus d'impact sur la vie des Amérindiens du Canada est la *Loi sur les Indiens* ou l'*Acte des Sauvages* de 1876. Malgré de légères modifications apportées au fil des ans, cette loi régit encore de nos jours les rapports entre Amérindiens et le gouvernement canadien, à l'exception, au Québec à tout le moins, des Cris et des Naskapis depuis la signature de conventions.

En 1898-1899, le gouvernement canadien contraint les Amérindiens à adopter une nouvelle structure politique : les conseils de bande dont les prérogatives rejoignaient quelque peu celles des mairies présentes dans chacune des municipalités³. Ainsi, les chefferies traditionnelles disparaissaient et les conseils de bande devenaient redevables au gouvernement canadien et non pas à son électorat.

En somme, l'État colonial, avec l'adoption de ces diverses lois, a mis en *réserve* les sociétés autochtones. Quelle est alors la nature de la participation de ces dernières à la construction du social? À prime abord, ce qui distingue les autochtones des autres citoyens du Québec ou du Canada, ce serait ce qu'il convient d'appeler, selon les termes de Simard, la réduction géographique (réserves, enclaves territoriales), économique (petites économies locales instables), juridico-administrative (dépendance administrative et juridique envers les États fédéral et provincial), politique (droit de vote mais leur voix est noyée dans de nombreuses circonscriptions électorales) et, au sommet, la réduction idéologique (idéologie ethniste et raciste) (Simard, 1982 : 14-16).

³De nos jours, l'exercice du pouvoir local est effectué par un chef et des conseillers élus dont les termes peuvent varier d'une communauté à l'autre. Chaque conseiller se voit attribuer la responsabilité de quelques domaines. Cela dépend, mais généralement on y retrouve le développement économique et de la main-d'oeuvre, l'éducation, les communications, la culture et le patrimoine, la santé et les services sociaux, la justice, l'assistance sociale, les loisirs, la sécurité et les travaux publics, l'habitation, les services administratifs et l'ensemble des questions relativement au territoire.

Sans entrer dans le détail de l'exposé théorique de Simard à propos de ces réductions, soulignons que les conséquences en sont que «l'autochtone, en ce pays, n'est pas exploité, mais exproprié, dépossédé, rendu irresponsable de son destin, banni de l'histoire (...) incapable de projeter (donc) son identité collective dans le monde qui se fait, de traduire et de refaire sa différence» (Simard, 1982 : 16). En d'autres termes, cette dépendance des autochtones fait que les schémas symboliques, qui leur permettaient autrefois d'expliquer leur présence au monde et de s'y traduire, parviennent difficilement à offrir des repères significatifs aux nouvelles activités humaines. Privés d'une interprétation satisfaisante de leur univers, ils évoluent au coeur d'un environnement dont le sens premier a été suppléé par de nouveaux modèles dont les contours demeurent flous et ne présentent guère de continuité par rapport aux normes intériorisées socialement au fil des siècles.

La dépendance — qui trouve son expression dans une culture hétérodéterminée — de même que la rupture brusque des fondements de la société traditionnelle et des valeurs qui animaient autrefois les collectivités autochtones ont ainsi engendré chez ces dernières une confusion dans l'interprétation de leur rapport au monde. Partagées entre la tradition et la modernité, expulsées depuis des générations des prises de décisions à leur endroit, les communautés autochtones éprouvent de la difficulté à créer un nouveau projet social, original, capable de rallier la majorité. Et ces politiques séculaires d'aliénation, de réduction et d'exclusion ajoutent à la complexité de traduire de façon claire un nouveau sens du monde qui se façonne devant eux, mais souvent sans eux ou en dehors d'eux. Cette sujétion impose ainsi une résistance quant à la possibilité de recréer une signifiance aux conduites basée sur les acquis du passé qui viendraient jeter un pont sur ce qu'ils envisagent en tant que peuple comme avenir.

La vie de l'autochtone, au Canada du moins, est confinée au statut peu enviable de pupille de l'État providentiel, au paternalisme et à l'assujettissement idéologique qui prend généralement appui sur l'exaltation des traditions et une vision passéiste, romantique de leur identité qui rappellerait celle du Bon Sauvage. Les apôtres de la pérennité des traditions, de l'immobilisme culturel exacerbent le problème auquel est confronté l'autochtone dans sa tentative de se définir une identité. Cette idéologie, que nous appellerions de la «culture captive», renvoie ce dernier à une image trouble, confuse et déformée de lui-même, puisqu'il n'est plus celui que l'on dépeint, qu'il a changé et qu'il continue de se modifier.

Dans les premières pages de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois signée en 1975 entre les gouvernements du Québec et du Canada, la Société d'énergie de la Baie-James, la Société de développement de la Baie-James, la Commission hydroélectrique du Québec, le Grand Conseil des Cris et la Northern Quebec Inuit Association, monsieur John Ciaccia, alors membre de l'Assemblée nationale du Québec et représentant spécial auprès du Premier Ministre Robert Bourassa, explique la philosophie de cette entente :

Les autochtones qui seront parties à cette Convention ne sont pas ceux que nous voyons dans nos villes vendre de la pacotille ou de quelconques produits d'artisanat. Ce ne sont pas ceux qui s'offrent en spectacle aux touristes. Ce ne sont pas des gens qui s'emploient à de menus travaux, s'alimentant de pizzas et autres produits qui font les délices de nos civilisations supposément (sic) avancées du sud. Mais ce sont des gens faits de chair et de sang comme nous, qui vivent et travaillent en communion avec le territoire qu'ils habitent et qui, dans leurs activités quotidiennes, expriment constamment l'héritage d'une longue, très longue tradition. (La Convention de la Baie-James et du Nord québécois et les conventions complémentaires 1, 2, 3, 4, 5 et 6, 1980 : XXI.)

Que les Amérindiens impurs et corrompus par des notions étrangères, les commerçants de brimborions et les mangeurs de pizzas, de poutines et de patates frites se le tiennent pour dit, foi de Ciaccia. Cent ans après l'adoption de la *Loi sur les Indiens*, la philosophie des gouvernements à cet égard semble avoir peu changé et assimile les autochtones à quelque chose qui rappellerait la vie folklorique. Des penseurs et des décideurs persistent encore de nos jours à définir et limiter le champ identitaire des

autochtones, alors que le monde extérieur se façonne, grouille, se transforme et tente de trouver un sens dans son rapport au monde. Cela revient donc à dire que l'on nie, de manière inconsciente ou sans malveillance peut-être, aux premiers occupants de la terre d'Amérique le droit au contrôle de la vie matérielle, à une création spirituelle propre, à la libération de l'esprit et, par voie de conséquence, à l'émancipation des collectivités. Il est regrettable que l'autochtone fasse parfois sienne cette rhétorique. La boucle de l'idéologie ethniste et de l'aliénation culturelle parfaite est alors bouclée; «l'exilé de l'intérieur» voit alors sa libération dans le confinement.

Cette compression des populations amérindiennes aux marges de la société est, encore de nos jours, encouragée, voire renforcée par l'adoption de lois et règlements allant en ce sens. Ainsi en est-il, à titre d'exemple, de l'Amérindien qui quitte et trouve un emploi à l'extérieur de la réserve. Il perd alors certains «privilèges» dont l'exemption d'impôts sur le revenu. J'entends alors les échos dissonants des défenseurs farouches de l'inféodation idéologique répéter inlassablement, afin de protéger des influences extérieures le petit Amérindien aventureux, friand de projets «téméraires» : «Si tu veux pas payer d'impôt, reste dans ton enclos». Ce que l'on doit retenir de ce propos, ce n'est pas le fait d'occuper un territoire appelé réserve qui pose problème. C'est plutôt la marginalisation civile, le cadre juridique de mise en tutelle que cela suppose, tutelle non seulement sur les terres occupées, mais aussi sur des collectivités entières en raison de leur ethnie.

3.5 Émancipation, affirmation identitaire et construction du social

Toutefois, depuis quelques décennies, on assiste à l'éclosion d'un leadership autochtone reposant sur l'affirmation identitaire et à de multiples pourparlers visant l'autodétermination. Ce n'est pas un hasard si ce mouvement idéologique de défense des peuples autochtones du Canada coïncide avec la période où on constate également de profonds

bouleversements partout au pays depuis environ un demi siècle⁴. En effet, à la même époque, de nombreux mouvements de pression font leur apparition, exprimant et consolidant la fragmentation, le morcellement et la compartimentation des intérêts sociaux et des solidarités nationales. Des groupes dits minoritaires (handicapés, homosexuels, femmes, communautés ethniques, familles monoparentales, etc.) revendiquent droits et privilèges liés à leur condition. Amérindiens, Métis et Inuits trouvent aussi, dans cette conjoncture de libération des consciences, une tribune pour réclamer leur spécificité, exprimer leurs doléances et dénoncer l'ignorance et le mépris séculaires de leurs droits par les autorités gouvernementales. Il est possible que les Amérindiens, pupille de l'État depuis une dizaine de décennies, aient présenté à cet égard une longueur d'avance sur les autres groupes de pression. Ils avaient en effet, depuis de nombreuses années, l'habitude de recevoir des services gouvernementaux de tout genre et de côtoyer régulièrement des fonctionnaires fédéraux, ce qui n'était pas le cas dans le reste de la population au pays, de larges pans de l'assistance étant principalement assurés par le clergé, des organismes caritatifs et privés.

Conformément à certaines des recommandations émises par les commissaires chargés d'enquêter sur «la situation sociale, éducative et économique des Indiens du Canada», dont le rapport fut déposé en 1967, le livre blanc de 1969 du gouvernement Trudeau suggérait une intégration pleine et entière des autochtones à la société canadienne. On y proposait aussi l'abolition de la Loi sur les Indiens de 1876 ainsi que celle créant le ministère des Affaires indiennes. En échange d'un véritable statut de citoyen, les autochtones devaient cependant troquer les territoires qu'ils occupaient et leur caractère distinct. Ce qu'ils refusèrent d'emblée. Cette protestation vigoureuse de la très grande majorité des autochtones du pays semble avoir été à l'origine de la montée d'un nationalisme chez eux

⁴Cela ne doit pas laisser croire au lecteur qu'il n'y a pas eu antérieurement de telles revendications identitaires et territoriales. Bien au contraire. L'exemple des Métis de l'Ouest canadien au dix-neuvième siècle, pour ne nommer que celui-là, est à cet égard éloquent. Toutefois, il fallut attendre la seconde moitié du vingtième siècle pour que les autochtones, à travers le pays, s'organisent en créant des alliances et de nombreuses associations locales, régionales, provinciales et pan-canadiennes. L'objectif de ces dernières est de réclamer auprès des gouvernements des droits, des privilèges et une plus grande autonomie dans les diverses sphères de la vie quotidienne.

ou du moins a contribué à renforcer l'idée de la nécessité de se grouper afin de défendre leurs intérêts. Quoiqu'il en soit, de nombreuses associations locales, régionales, provinciales et pan-canadiennes voient le jour. On se dote d'organismes administratifs, politiques, économiques et culturels. On fait la promotion des cultures et langues autochtones. Si certains se projettent dans l'avenir, d'autres souhaitent effectuer un retour aux sources et tenter de revivre à la manière des ancêtres en pratiquant des rites traditionnels dont les cérémonies de sudation notamment.

Ces protestations, revendications et alliances chez les autochtones produisirent des effets. Tant et si bien que, de nos jours, du moment que l'on se met à sillonner les territoires occupés par les Amérindiens et les Inuits et à palabrer avec les fonctionnaires fédéraux et provinciaux ayant «clientèle» des autochtones, une idée pour frappe l'esprit : l'autochtonisation. On en parle constamment, surtout dans les architectures bureaucratiques, les agences gouvernementales, les directions et administrations régionales. Telle une grenouillère, fonctionnaires, administrateurs, gestionnaires, et j'en passe, s'activent fébrilement dans cet étang idéologique, coassant à qui veut bien l'entendre les tenants et aboutissants de cette autochtonisation. Disons tout simplement, pour paraphraser, que l'idée tournant autour de cette notion reflète la volonté des États de remettre aux autochtones la barre de l'administration des affaires publiques de leur territoire. Remplacer en somme les têtes dirigeantes actuelles par des autochtones. À cet effet, on doit mentionner que les organismes autochtones du Québec géraient, en 1991, 87 % des sommes issues du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (Séguin, 1994 : 9).

Cette *autochtonisation*, qui ne touche en somme que les aspects administratifs des communautés amérindiennes, s'inscrit dans un mouvement beaucoup plus global de défense des intérêts et d'affirmation identitaire dont l'ultime résultat pourrait conduire à la mise en place de gouvernements régionaux autonomes possédant les pouvoirs exécutifs, législatifs, administratifs et judiciaires. C'est dans ce paysage politique qu'est aussi apparue récemment la notion de gouvernance. Ce terme désigne en somme l'appropriation par les autochtones des leviers du développement des communautés dans les champs politiques, économiques, juridiques et sociaux. Cette gouvernance veut rétablir un équilibre des pouvoirs en faisant en sorte que les gouvernements autochtones ne traiteraient plus avec le gouvernement fédéral, mais bien avec les leurs.

À l'heure actuelle, le transfert global des responsabilités de l'État central vers les communautés autochtones semble inévitable si l'on en juge par les sons de cloche qu'offre la récente histoire des rapports entre ces derniers : signature en 1975 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et, en 1978, du Nord-Est québécois; ententes entre le gouvernement fédéral et de nombreuses bandes amérindiennes au Canada en ce qui a trait notamment au rapatriement des budgets consacrés à la santé, aux services sociaux et à l'éducation; création de nombreux corps policiers autochtones; reconnaissance par le gouvernement canadien en 1982 de l'existence de droits ancestraux autochtones sur le territoire national; adoption en 1983 par le gouvernement du Québec d'un énoncé de quinze principes reconnaissant les nations autochtones; reconnaissance entre autres choses du droit à la culture, à la langue et aux traditions par le gouvernement du Québec en 1985; référendum d'octobre 1987 portant sur l'autonomie gouvernementale des Inuits du Québec arctique et signature en novembre 1999 de l'Accord politique sur le Nunavik devant mener à la création d'une assemblée et d'un gouvernement du Nunavik; reconnaissance du droit inhérent des Premières nations à l'autonomie gouvernementale en 1995, alors que cela n'avait pas été approuvé lors des quatre conférences constitutionnelles tenues entre 1983 et 1987⁵; référendum de novembre 1992 sur la création du Nunavut, un territoire de plus de 350 000 kilomètres carrés, qui devait conduire à la formation d'un gouvernement régional le 1^{er} avril 1999; mise sur pied en 1991 d'une Commission royale sur les peuples autochtones et dépôt du

⁵Il faut voir par ailleurs que ces conférences visant à définir les droits des autochtones n'ont pas produit les effets escomptés, puisqu'ils n'étaient pas contenus dans l'accord du lac Meech et ont été déboutés lors de l'accord de Charlottetown. Pour plus de détails, voir Renée Dupuis, *Guel Canada pour les Autochtones? La fin de l'exclusion*, Les Éditions du Boréal, 2001.

rapport en 1996 où Mme Bertha Wilson, commissaire et juge à la Cour Suprême, réaffirme la nécessité de placer la question de l'autonomie gouvernementale au centre des préoccupations⁶.

Aussi, il y eut en 1993 l'Année internationale des populations autochtones et la Décennie internationale des populations autochtones de 1994 à 2004; l'entente finale des Nisga'a de l'Ouest canadien en 1999. Il ne faut pas oublier la signature avec les Cris de l'entente connue sous le nom de La Paix des Braves en 2002, de même que l'accord de principe avec quatre communautés innues la même année sur un territoire couvrant 300 000 kilomètres carrés, dont les indemnités devraient s'élever à plus de 375 millions de dollars, en plus des redevances sur les ressources naturelles (nous y reviendrons). Il s'agit de Mashteuiatsh, Betsiamites, Essipit et Nutashkuan. Le gouvernement canadien annonçait en avril 2004 son intention d'abolir graduellement le ministère des Affaires indiennes et d'abroger la Loi sur les Indiens de 1876 dans la mesure ou les autochtones accepteront de montrer «plus de transparence et d'imputabilité» (Bellavance, 2004). En janvier 2005, le gouvernement fédéral et celui de la province de Terre-neuve et du Labrador ratifiaient une entente territoriale (le Nunatsiavut) couvrant une superficie de 72 500 kilomètres carrés pour les Inuits du Labrador. Au cours des 15 prochaines années, le gouvernement leur versera une somme de 140 millions de dollars, assortie de 156 millions de dollars supplémentaires pour mettre en oeuvre divers changements. Ce nouveau gouvernement pourra adopter des lois touchant l'éducation, la santé, la culture et les services sociaux, en plus d'établir ses propres tribunaux.

Ces quelques exemples n'épuisent en rien la litanie des ententes conclues avec les autochtones du Canada au cours des dernières années. On pourrait en effet allonger considérablement la liste de ce qu'il serait convenu d'appeler des signes avant-coureurs d'une autonomie gouvernementale chez les autochtones canadiens.

⁶Là encore, cette longue et coûteuse consultation n'a pas été à l'origine de changements significatifs, puisque les conclusions et recommandations contenues dans ce rapport ont été jusqu'à ce jour largement ignorées.

L'autonomie gouvernementale donnerait effectivement des pouvoirs nettement accrus comparativement à ceux que possèdent les actuels conseils de bande formés en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Quoique qu'une entente de principe ne soit pas encore signée et que les négociations se poursuivent toujours, il y a sans doute lieu d'y voir là un signe de changement dans un avenir relativement rapproché.

3.6 Quel avenir les autochtones se réservent-ils?

Bien que nous ne questionnons nullement la légitimité de cette nouvelle gouverne par les autochtones à l'échelle du pays, il y a quand même lieu de s'interroger très brièvement sur les conditions de l'exercice du pouvoir. Le Canada compte environ 600 bandes indiennes et plus de 2 000 réserves. Or, les résultats actuels des négociations avec les États centraux ne permettent pas de déterminer combien de gouvernements seront constitués et sur quelle base?

Ce qui est capital et invite à la réflexion demeure la notion même de gouvernements autonomes. Ces derniers seront-ils ethniques et, par conséquent, inciter encore plus énergiquement au confinement et priver du droit de voter et d'obtenir le statut de citoyen à part entière les autres personnes habitant le territoire ou celles dont l'amérindianité est contestée par les autorités autochtones, parfois pour des motifs arbitraires⁷? Ou bien, seront-ils territoriaux et assurer ainsi une représentativité de l'ensemble des citoyens sans égard au sexe, à la race, à la nation d'origine, à la religion ou à la langue? Des groupes de femmes autochtones ont manifesté sur de nombreuses tribunes afin d'obtenir davantage de renseignements sur la question ainsi que la garantie de bénéficier des mêmes pouvoirs et droits que les citoyens masculins de leur

⁷Certaines communautés amérindiennes entendent développer un code de citoyenneté basé sur le sang. Toute personne ne satisfaisant pas aux critères restrictifs retenus par les autorités locales serait alors contrainte de quitter la réserve. Certains leaders, très réfractaires d'ailleurs aux mariages mixtes, soutiennent que ces mesures visent à renforcer la pureté de la race dans les réserves autochtones (voir entre autres Thibodeau, 1999 : A 18).

communauté puisque, pour l'heure, les actuels conseils de bande ne sont pas tenus de se conformer à la Charte canadienne des droits et libertés de la personne.

Du moins, si l'on se base sur les débats ayant entouré l'entente avortée de Charlottetown et les résultats de la Commission royale sur les peuples autochtones la décennie passée, on semble escamoter cette question, remettant le soin aux peuples autochtones de déterminer le caractère ethnique ou non de leurs gouvernements. Si les gouvernements centraux souhaitent, par leur mutisme ou par complaisance, faire acte de contrition et de réparation envers les premiers occupants du sol canadien, il faudrait par ailleurs réfléchir, non seulement sur les conséquences fâcheuses de fermer les yeux sur ce qui pourrait être une répétition de ce développement en parallèle des populations autochtones et allochtones, mais aussi sur l'aspect insidieux des gouvernements ethniques qui ouvrent toute grande la porte de l'édification de la pureté raciale. À une forme d'apartheid implantée il y a plus d'un siècle par le gouvernement fédéral, on lui substituerait alors une autre figure, l'apartheid version indienne. Il y a, dans tous les cas, reconduction de la ségrégation basée sur la race et le sang, mais à saveur plus locale. Si le gouvernement canadien a installé un tel régime de ségrégation - mais uniquement à l'endroit des autochtones cependant — il devrait faire amende honorable et refuser énergiquement que de telles conditions historiques puissent se répéter, quand bien même cette direction inique émanerait paradoxalement des personnes ayant été les principales victimes dans le passé. Car, c'est dans l'égalité et non dans le tribalisme que doivent se fonder les États modernes.

Aussi, que recouvre véritablement la notion de gouvernement autonome pour des communautés sans base territoriale suffisante, dont la plupart connaissent une économie fragile et instable et alors que de larges pans de la population doivent recourir à l'assistance publique afin de subvenir aux besoins essentiels? D'ailleurs, la question du financement de l'autonomie gouvernementale est, depuis longtemps, au coeur des débats entre autochtones et les gouvernements fédéral et provinciaux. Il faut voir, qu'au Québec à tout le moins, de nombreuses collectivités autochtones sont de surcroît fort peu populeuses⁸ et parfois non reliées au réseau routier, augmentant ainsi les coûts des biens et services. Or, pour que ces dernières soient desservies de façon équivalente ou à tout le moins semblable à ce que l'on rencontre chez la moyenne des autres citoyens de la province, les autorités doivent nécessairement envisager de les soutenir financièrement. De plus en plus cependant, dans les négociations et les ententes entre les gouvernements et les peuples autochtones, le paiement aux communautés de redevances sur les ressources naturelles et la taxation des citoyens demeurent des préoccupations de tous les jours visant à garnir un tant soit peu la maigre assiette fiscale de nombreuses bandes. Combinés aux indemnités généralement versées lors de la signature de conventions, ces deux éléments aideraient un tant soit peu les collectivités autochtones à réduire leur dépendance économique envers un tiers.

À l'échelle nationale cependant, les négociations des autochtones avec les divers paliers de gouvernement sont parfois lourdes, lentes, ardues, basées sur des incompréhensions et des méfiances de part et d'autre. Conjugués à la grande complexité entourant le droit constitutionnel, la nécessité d'amender des lois, les questions légales des revendications et l'absence d'unanimité dans l'interprétation de divers traités, de nombreux autres facteurs viennent entraver le processus des négociations. Pour n'en nommer que quelques-uns, signalons tout d'abord qu'en 1989, le gouvernement d'Ottawa reconnaissait la légitimité de plus de 500 revendications foncières au Canada. Il y a aussi les appétits parfois démesurés de chacune des parties. Il y a les gouvernements qui peuvent hésiter à céder aux autochtones des droits sur de vastes étendues. D'un autre côté, des groupes autochtones issus de divers peuples revendiquent parfois des droits sur des territoires dont des portions empiètent les unes sur les autres.

Aussi, non seulement existe-t-il des dissensions, des déchirements entre le gouvernement central et ceux des provinces au sujet de la question

⁸Plusieurs communautés autochtones contiennent en effet moins de 500 habitants.

autochtone, mais on remarque aussi le même phénomène chez les représentants des Premières nations, que ce soit à l'intérieur même d'une communauté (hommes/femmes/traditionalistes/modernistes), entre les communautés d'un même peuple (dissidents de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois) et entre les peuples (les Atikamekw et les Montagnais (Innus) avec la dissolution de son conseil). Des factions se forment, l'autorité des élus est souvent contestée, minant ainsi leur représentativité. On doit mentionner cependant que ce phénomène est universel et vieux comme le monde. Néanmoins, il illustre le fait qu'il retarde considérablement les travaux en vue de trouver un accord et des solutions acceptables pour tous.

Le fait d'avoir alerté l'opinion mondiale sur les conditions difficiles des autochtones au pays et ailleurs sur la planète en s'adressant aux gouvernements de nombreux pays, à des groupes de pression et des organisations internationales conditionne et teinte, il va sans dire, les relations lors des négociations entre les diverses parties. Il faut aussi mentionner que la reconnaissance par le gouvernement québécois du titre aborigène sur de vastes étendues⁹ l'oblige moralement ou formellement à consulter les autochtones avant d'y entreprendre quelque exploitation. Les pourparlers et ententes récentes entre autochtones et gouvernements nous enseignent par ailleurs que cette formule produit des effets plus probants que d'avoir constamment recours aux tribunaux pour résoudre des litiges. Cependant, pour que ces négociations conduisent à un dénouement acceptable pour chacun, on devra alors faire preuve d'imagination, de bonne foi, de respect, de tolérance et ne pas hésiter à utiliser le compromis. Sans cela, les efforts visant à établir des accords pourraient se poursuivre encore durant plusieurs décennies¹⁰.

⁹Pour plus de détails à ce sujet, voir Pierre Trudel, «La perception négative des droits ancestraux. Ces droits constituent pourtant un principe de conciliation essentiel», Le Devoir, 23 juin 2001. Voir aussi Renée Dupuis, *Quel Canada pour les autochtones? La fin* de l'exclusion, Boréal, 2001.

¹⁰Pour obtenir de plus amples détails sur le sujet, voir l'ouvrage de Renée Dupuis, La question indienne au Canada, Collection Boréal Express, 1991.

Du nom de La paix des braves¹¹, l'entente conclue entre les Cris du Québec et le gouvernement provincial en octobre 2001 et signée le 7 février 2002 ainsi que l'accord de principe avec quatre communautés innues constituent peut-être des exemples récents de compromis et de concorde possibles entre les autochtones et les autorités provinciales. Ces traités peuvent dénoter une ouverture d'esprit des gouvernements en ce qui a trait à l'émancipation et à l'autonomie des premiers habitants du territoire. Reste à savoir maintenant comment seront appliqués ces ententes? Mettront-ils un terme aux tensions entre le gouvernement provincial et les communautés autochtones touchées?

Un courant d'opinion passablement répandu dans la population (il suffit pour s'en convaincre de discuter avec les gens et d'écouter les propos de citoyens et commentateurs de l'actualité diffusés dans les divers médias) est à l'effet que cette entente conclue avec les Cris et celle à venir avec les Innus seraient racistes et discriminatoires envers les autres citoyens du Québec. Cette grogne, dont les journaux ont largement fait écho, constitue-t-elle au contraire un signe précurseur de nouvelles discordes à venir et présage-t-elle du type de relations pouvant désormais s'établir entre des populations autochtones et une fraction de la population québécoise?

On accuse les gouvernements fédéral et provincial d'avoir tout décidé en vase clos, avec quelques groupes autochtones, en ne consultant pas la population québécoise. On parle de régime inique basé sur des privilèges, de traitement de faveur à l'égard d'une ethnie, de deux poids deux mesures dans les politiques gouvernementales selon que l'on est autochtone ou allochtone. Ceci remettrait en cause, dit-on, la notion même de démocratie et d'universalité, puisque le principe de base fondamental selon lequel tous les citoyens doivent être égaux et membres entiers d'une communauté ne serait pas respecté. On craint également que ces ententes

¹¹En plus d'accroître les pouvoirs dans de nombreux champs d'activité et permettre un «partenariat» politique et économique (notamment dans le développement de projets hydroélectriques, forestiers et miniers) entre les parties, cette généreuse entente que l'on dit de nation à nation prévoit le versement en dédommagement aux Cris de près de 4,5 milliards de dollars sur une période de 50 ans pour une population évaluée entre 13 000 et 15 000 personnes. Ces redevances seront en outre indexées au fil des années.

ouvrent une sérieuse brèche dans l'intégrité territoriale du Québec, en plus d'encourager l'expropriation de citoyens non-autochtones. Toutefois, étant donné que ces débats ne constituent pas la direction de notre propos dans cette thèse, ils ne seront pas commentés, sinon pour exprimer des doutes possibles quant à l'établissement dans un avenir rapproché de rapports forcément plus harmonieux entre les autochtones et les autres citoyens de la province.

Donc, si on fait abstraction pour le moment de toutes ces arguties fort complexes, on doit admettre qu'en raison de la diversité des cultures et des lieux de vie des peuples autochtones, il ne serait y avoir de solution unique à ce chapitre. Signer une entente avec les Cris, les Inuits, les Innus, les Atikamekw ou les Algonquins, dont le territoire est vaste, mais peu peuplé et situé en périphérie des centres, suppose des négociations et des conventions très différentes de celles qui pourraient être menées avec les Mohawks et les Hurons-Wendat habitant des zones fortement urbanisées¹². Qu'advient-il également des autochtones vivant à l'extérieur des réserves? Ces questions devront toutes être débattues.

¹²La Commission royale sur les peuples autochtones fait d'ailleurs mention de la difficulté d'appliquer la notion d'autonomie chez les autochtones habitant en milieu urbain.

CHAPITRE 4

<u>RETOUR SUR L'HISTOIRE DES ATIKAMEKW :</u> <u>DE L'ÈRE TRADITIONNELLE À L'ÈRE BUREAUCRATIQUE</u>

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

Ce n'est pas le fait de l'échange qui crée la dépendance; ce sont les termes de l'échange établis en déséquilibre. Camil Guy

4.1 Entrée en matière

Puisqu'il s'agit d'une véritable épopée, plusieurs centaines pour ne pas dire des milliers de pages pourraient être consacrées à la vie des Atikamekw, de la préhistoire à aujourd'hui. Là, évidemment, ne réside pas le but premier de cette recherche. Néanmoins, il importe de passer en revue quelques-uns parmi les faits majeurs ayant jalonné l'histoire des Atikamekw afin de mieux jauger l'importance des bouleversements sociaux auxquels ils ont été soumis et le contexte particulier dans lequel se sont déroulés ces événements. On ne peut en effet comprendre les conditions actuelles d'existence des Atikamekw sans faire appel à la récente histoire au cours de laquelle des métamorphoses se sont produites, à tel point que cette société s'en trouverait à jamais profondément transformée dans ses structures de même que dans son organisation sociale, économique, politique et culturelle : conférer donc du sens au présent par un retour sur le passé. Bien qu'il puisse y avoir des variantes, on doit cependant souligner le fait que l'histoire des Atikamekw rappelle à bien des égards celle des autres autochtones au pays.

Les Atikamekw (qui signifie «poisson blanc») de la période pré-coloniale étant un peuple sans écriture et de tradition essentiellement orale, les informations relatives à l'occupation du sol par les Amérindiens des hauts mauriciens¹ sont demeurées par conséquent éparses, sans compter les éléments de leur passé qui ont pu être déformés ou oubliés au fil des siècles.

¹Bien que la réserve de Manawan soit située dans la région de Lanaudière, pour désigner le territoire occupé par les Atikamekw, les termes hauts mauriciens, Haute-Mauricie et Haut-Saint-Maurice seront indistinctement utilisés. Ce territoire est «baigné par le bassin hydrographique de la rivière Saint-Maurice en amont de la ville de La Tuque. Il s'agit d'un espace compris, approximativement, entre les 47° 30' et 49° de latitude septentrionale, et entre les 72° et 75° de longitude ouest (Gélinas, 1998 : 15).

À cela, il faut ajouter le nombre relativement restreint de fouilles archéologiques effectuées dans cette contrée, comparativement à d'autres territoires occupés par les autochtones.

Avec l'arrivée des missionnaires (dont le jésuite Jacques Buteux qui entreprit son premier voyage d'évangélisation sur le territoire des Atikamekw en 1651) et des compagnies de traite cependant, certains faits utiles à la compréhension de leur histoire et mode de vie sont consignés. Toutefois, lors de son second périple chez les Atikamekw en 1652, le père Buteux tomba sous la hache des Iroquois lors d'une embuscade. Il fallut par la suite attendre 1837 pour qu'une Robe-Noire ne sillonne à nouveau le territoire, alors que l'abbé Sévère-Nicolas Dumoulin, curé de Yamachiche, entreprit d'aller en mission dans les hauts mauriciens (Dawson, 2003 : 9). Durant près de deux siècles donc, s'il y avait contacts entre les missionnaires et les Atikamekw, c'est que ces derniers allaient à leur rencontre, notamment sur les rives du fleuve Saint-Laurent. Ainsi, en dépit du caractère plutôt lacunaire de la documentation disponible à ce jour, on peut néanmoins fractionner grossièrement la genèse des Atikamekw en trois grandes ères : l'ère traditionnelle et, depuis l'arrivée des Eurocanadiens, les ères mercantile et bureaucratique.

4.2 Ère traditionnelle² 4.2.1 Origines obscures

Les autochtones habitant le territoire québécois sont répartis en trois aires culturelles : eskaléoute, avec les Inuits de l'Arctique, iroquoienne de la plaine du Saint-Laurent et algonquienne de la forêt boréale. La population occupant l'Arctique québécois est composée en très grande majorité d'Inuits, peuple autrefois nomade et recourant traditionnellement à la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette de fruits sauvages afin de subvenir aux

²De nombreux éléments relatifs à l'histoire des Atikamekw ont été puisés dans l'excellente monographie de Normand Clermont *Ma femme, ma hache et mon couteau croche. Deux siècles d'histoire à Weymontachie* ainsi que dans la thèse de doctorat de Claude Gélinas, *Les autochtones et la présence occidentale en Haute-Mauricie (Québec), 1760-1910, thèse présentée* au département d'anthropologie de l'Université de Montréal, février 1998. Nous voudrions également souligner l'apport indéniable des monographies réalisées par Lise Laberge et Louis Gilbert. Nous leur en sommes redevable.

besoins domestiques. Pratiquant anciennement l'agriculture, la chasse et la pêche, les Mohawks et les Hurons-Wendat, peuples horticulteurs, semisédentaires, appartiennent à la famille ethnolinguistique iroquoienne. L'aire algonquienne (ou algique) comprend les Algonquins, les Abénaquis, les Micmacs, les Cris, les Naskapis, les Malécites, les Montagnais (Innus) et les Atikamekw. Les autochtones appartenant à ce milieu culturel étaient aussi, à une époque révolue, des populations nomades de chasseurs, pêcheurs et cueilleurs.

L'occupation amérindienne en Mauricie remonterait à une époque antérieure à l'ère chrétienne (Clermont, 1977 : 25). Des objets lithiques mis au jour feraient remonter la période d'occupation entre 1 000 et 4 000 ans avant Jésus-Christ (Gélinas, 1998 : 47)³. L'origine véritable des Atikamekw actuels reste encore de nos jours quelque peu nébuleuse (nous nous réservons de revenir sur cette question). Toutefois, à l'instar de tous les autochtones occupant le sol des trois Amériques, les Atikamekw auraient pour ancêtres, selon des hypothèses plausibles, mais qui ne font par ailleurs pas toujours l'unanimité, des populations en provenance de la Sibérie orientale qui auraient franchi le Détroit de Béring alors asséché lors de trois grandes vagues massives de migration qui remonteraient aussi loin qu'à 40 000, 25 000 et 12 000 ans. La poursuite du gibier, dont le mammouth, le mastodonte et le bison, les aurait poussées à s'engager dans ce corridor. La fonte graduelle des glaces aurait permis, au fil des siècles, des déplacements de populations et une occupation extensive du territoire. Au seizième siècle, l'Amérique du Nord comptait environ quatre millions d'autochtones, dont 500 000 sur l'actuel territoire canadien (Dupuis, 1991 : 11).

Il a été mentionné que l'origine des autochtones occupant actuellement le Haut-Saint-Maurice demeure incertaine. Au début du dix-huitième siècle, on cesse progressivement d'utiliser le terme Atikamekw pour désigner le peuple censé habiter le Haut-Saint-Maurice. On le connaît plutôt sous

³La thèse de Gélinas nous fut remise sur disquettes informatiques. Par conséquent, il est possible que la pagination présente de légers écarts par rapport à la version sur papier si la mise en page et la justification n'étaient pas les mêmes sur les deux copies.

l'appellation Tête-de-Boule⁴. Ce changement d'ethnonyme allait donner lieu au vingtième siècle à de nombreux débats chez les anthropologues et les historiens. L'une des thèses (nous faisons grâce au lecteur de la litanie des auteurs ayant défendu ces divers points de vue) veut qu'il s'agisse uniquement d'un glissement terminologique. D'autres, au contraire, soutiennent que, vers 1670, les Atikamekw auraient été à toute fin pratique exterminés par les épidémies de variole et les raids iroquois. Les quelques familles atikamekw et des tribus avoisinantes ayant échappé aux massacres seraient allées chercher refuge chez les Montagnais, les Cris, de même que dans les missions de Tadoussac et de Sillery (Clermont, 1977; Dawson, 2003). Dawson se montre très affirmatif quant à cette quasi extinction. Après avoir fait une lecture attentive de nombreux manuscrits et écrits portant sur la question, il arrive à la conclusion suivante :

Devant un tel faisceau de témoignages concordants, on ne saurait désormais nier ou ignorer les bouleversements survenus au mitan du XVII^e siècle sous prétexte que cette histoire «nous est somme toute inconnue»...Ces questions initiales trouvent dans les documents historiques une réponse claire qui va bien au-delà de la «relative certitude» que veut bien leur accorder Gélinas. Dans aucun témoignage laissé par les témoins contemporains des événements trouve-t-on quelque indice que ce soit pouvant étayer l'hypothèse de l'interchangeabilité des appellations Attikamègues et Têtes-de-Boule...L'histoire des appellations employées pour désigner les Indiens du haut Saint-Maurice ne se résume donc pas à un simple basculement de l'ethnonyme attikamègue à l'ethnonyme tête-de-boule. (Dawson, 2003 : 113, 120, 121.)

Les terres ainsi libérées depuis un temps et giboyeuses en raison de leur abandon, un groupe d'Amérindiens nomades, que l'on dit provenir du Lac Supérieur, du nord des Grands Lacs ou du Nord-Est ontarien, aurait fait son apparition sur le territoire mauricien : les Têtes-de-Boule. Ainsi, selon cette hypothèse, les ancêtres des Atikamekw d'aujourd'hui, qui ont repris ce nom en 1972, ne seraient pas les Atikamekw d'autrefois, mais bien les Têtes-

⁴Entre autres explications, Lafiteau soutient que cette appellation de Tête-de-Boule leur aurait été donnée en raison de la rondeur de leur tête : «car ils font consister leur beauté à l'avoir fort ronde» (cité par Dawson, 2003 : 107).

de-Boule⁵. Selon une autre hypothèse, les rares survivants du peuple atikamekw et quelques Amérindiens nomades se seraient regroupés et, au fil des ans, auraient repeuplé les hauts mauriciens.

Une chose demeure certaine toutefois et fait unanimité. Les incursions iroquoises et l'épidémie de variole provoquèrent une importante érosion démographique ou décima presque entièrement de nombreux groupes autochtones nomadisant dans les territoires voisins de ceux occupés par les Atikamekw, dont les Écureuils, les Erigouechak, les Kakouchak (Dawson, 2003 : 77).

En somme, les hypothèses sur l'origine de la terminologie des Têtes-de-Boule et des Atikamekw de même que sur les souches précises de cette population foisonnent et révèlent beaucoup de confusion et de contradictions qui n'autorisent pour le moment aucune conclusion de notre part à cet égard.

4.2.2 Organisation sociale, politique et économique

Si on accepte de réduire l'organisation sociopolitique traditionnelle des Atikamekw à ses institutions, on pourrait alors la qualifier d'élémentaire (contrairement à celles des Iroquoiens, peuples généralement sédentaires). Il pouvait difficilement en être autrement étant donné la grande dispersion des individus sur le territoire et la forte mobilité des familles. Cette

⁵Le 12 mars 1996, on apprenait sur les ondes de la télévision publique nationale que les résultats d'une importante étude avaient réussi à faire la preuve de l'extinction des Atikamekw et des Montagnais il y a environ trois siècles. Interprétée dans les officines autochtones comme une riposte de la part du gouvernement du Québec, cette nouvelle avait créé tout un émoi dans les communautés atikamekw et montagnaises. On y voyait alors une stratégie gouvernementale afin d'accélérer le processus des négociations territoriales et de parvenir à une entente finale acceptable pour les autorités québécoises. On craignait alors dans les milieux autochtones que ces derniers ne puissent désormais se prévaloir des droits ancestraux, puisque les fondements historiques sur lesquels reposent leurs revendications n'existeraient plus, leur occupation du sol mauricien remontant alors, selon les résultats de cette recherche, à une période postérieure à celle des Eurocanadiens. Notre propos, dans le cadre de cette thèse, ne consiste pas à faire la lumière sur cette question nébuleuse. Nous n'avons d'ailleurs à notre disposition aucun moyen de nous lancer dans une telle aventure. C'est pourquoi, tout au long du texte, le terme Atikamekw sera utilisé, plutôt que celui de Tête-de-Boule, pour désigner cette population afin de ne pas créer inutilement de controverses.

organisation était basée sur quatre unités : la famille nucléaire, le groupe multifamilial ou la maisonnée, la bande et la tribu (Clermont, 1977 : 61).

La famille nucléaire constituait la cellule première de la structure sociale des Atikamekw. Formée de deux à cinq familles généralement apparentées et ayant à sa tête un chef désigné en raison de sa grande expérience ainsi que de ses qualités de chasseur et de médiateur, le groupe multifamilial ou la maisonnée constituait un groupement humain présent surtout l'hiver⁶. Bien que chaque famille de la maisonnée pouvait préserver une autonomie, les échanges y étaient nombreux. En effet, le groupe multifamilial devenait souvent une unité de production et de consommation des denrées alimentaires. Ce rassemblement humain était présent la majeure partie de l'année (environ huit à neuf mois). Le groupe multifamilial devait avoir une taille modérée en raison de la relative rareté de la faune durant la saison hivernale, contrairement à l'été. Cette association de quelques parents s'avérait néanmoins indispensable compte tenu de la dispersion du gibier sur un territoire que seul le noyau familial n'aurait pu couvrir.

Numériquement plus importante, la bande réunissait les différents groupes d'hiver partageant un territoire de résidence ou de fréquentation et dont la relative proximité géographique facilitait les rapprochements. Aucun site de rassemblements durant la période pré-coloniale n'a toutefois été mis au jour et la preuve de leur existence n'a pas été établie (Gélinas, 1998 : 48-49). Toutefois, avec l'installation des postes de traite et l'arrivée des missionnaires, la terrasse de Wemotaci (qui signifierait selon diverses versions «lieu de rassemblement», «la montagne d'où l'on observe» ou «l'action du vent sur la neige») et les environs d'Opitciwan («le courant se

⁶Il y avait autant de chefs que de groupes multifamiliaux. Leur pouvoir était informel, non coercitif et parfois contesté. Avec l'arrivée des Eurocanadiens, on a senti la nécessité de nommer des chefs de bande. Ceux-ci jouaient le rôle de porte-parole entre les leurs et les missionnaires, les responsables politiques, les administrateurs et les employés des compagnies de traite. En 1869, le gouvernement fédéral, par le biais d'une loi, stipule que les chefs doivent être élus par les hommes âgés d'au moins 21 ans. Aussi, le rôle de chef de bande s'est considérablement modifié au fil des ans. De nos jours, avec la bureaucratisation de la vie, il agit plutôt à titre d'administrateur de divers projets et de services communautaires (éducation, santé, développement économique, culture, etc.) et voit à la défense des intérêts politiques de la réserve avec les divers paliers de gouvernement.

rétrécit» ou «le courant du détroit») devinrent des lieux fréquentés en été par de nombreuses familles. C'est en effet durant la saison estivale que les Atikamekw, souvent apparentés, se rassemblaient afin de pêcher, festoyer, échanger des biens divers, converser, nouer des liens, retrouver aussi ceux que l'on n'avait pas vus depuis un an. On profitait de cette occasion pour échanger les pelleteries, rembourser les dettes, entendre la messe, baptiser les enfants, marier les couples et offrir une sépulture aux défunts. L'automne venu, ils quittaient la terrasse par petits groupes pour s'engouffrer dans les bois et reconstituer le groupe multifamilial.

Finalement, la tribu, instance au-dessus de la bande, rassemblait plusieurs bandes. Elle supposait une appartenance à une ethnie. Cependant, la tribu n'a pas dû constituer une unité sociale, économique et politique importante étant donné l'éparpillement des bandes sur un très vaste territoire et leur forte mobilité géographique. D'ailleurs, nous n'avons, pour notre part, retrouvé aucun texte traitant d'une appartenance tribale chez les Atikamekw mauriciens, quoiqu'il est probable qu'ils aient pu entretenir des rapports commerciaux entre eux et définir ensemble des stratégies afin de contrer les famines et les possibles assauts d'autres nations autochtones. En fait, la tribu, en tant qu'entité politique, économique et sociale, était largement plus présente et puissante chez les peuples autochtones sédentaires que chez les nomades.

Le climat subarctique de la Haute-Mauricie et son couvert végétal de type boréal ne favorisaient guère la pratique de l'agriculture, bien que certaines expériences aient été tentées depuis l'arrivée des Eurocanadiens. C'est pourquoi les Atikamekw exerçaient une économie d'autosubsistance fondée sur la chasse, la pêche d'appoint et la cueillette de petits fruits sauvages. Le bois en abondance et les peaux d'animaux constituaient les principales assises de leur culture matérielle.

La rivière Saint-Maurice, qui sillonne l'aire d'occupation des Atikamekw, et ses tributaires donnaient accès à de nombreuses voies fluviales et permettaient par conséquent l'infiltration dans des régions fréquentées par

d'autres tribus tels les Cris, les Montagnais, les Hurons et les Algonquins. Les pénuries de certains produits et le besoin de varier la diète alimentaire pouvaient donc être comblés par un commerce qui s'exerçait, semble-t-il, de façon relativement soutenue avec les autres groupements humains occupant ces contrées. Ce troc n'entravait en rien cependant l'autosubsistance des autochtones (Laberge, 1982 : 14).

La quête de la nourriture reposait sur une double morphologie saisonnière : des camps d'hiver et d'été. L'économie de la famille nucléaire et du groupe multifamilial était basée sur une structure d'échanges et de partage, de devoirs moraux de réciprocité et d'obligations. La survie de chacun en dépendait, principalement lors des escarmouches et des pénuries de ressources fauniques.

Fondamentalement, l'économie de ces Indiens reposait sur le phénomène d'auto-subsistance (sic) de groupe basée à la fois sur le rendement individuel du chasseur, sur le partage familial des produits de son activité, sur le partage occasionnel ou usuel des réserves et sur la mutuelle assistance des familles co-résidentes [...] Ces unités de résidence ne reposaient pas seulement sur la collaboration entre les chasseurs mais aussi sur un net partage des tâches entre les hommes et les femmes. À chaque instant chacun savait ce qu'il devait faire, même si certaines tâches pouvaient à un moment ou à un autre être faite (sic) par des individus de l'un ou de l'autre sexe. (Clermont, 1977 : 99-100.)

Bien qu'en certaines occasions diverses tâches pouvaient être effectuées indistinctement par les hommes et les femmes (la prédation et la pêche par exemple), disons que la division sexuelle des tâches consacrait l'homme responsable des activités de chasse et de pêche, de la coupe du bois de chauffage, de la conception et de l'entretien des objets de bois et des divers moyens de production (arcs, flèches, ustensiles, couteaux, etc.). Il était en outre garant des principales décisions touchant la famille. La femme avait comme principales responsabilités d'éduquer les enfants, de préparer la nourriture, de travailler l'écorce et les peaux, de confectionner et repriser les vêtements, d'entretenir la tente (Clermont, 1977 : 63). L'apprentissage des tâches chez les garçons et les filles débutait très tôt afin qu'ils puissent

rapidement épauler le père et la mère et développer les habiletés nécessaires pour que, le temps venu, ils puissent fonder leur propre famille.

4.3 Ère mercantile : amorce de changements majeurs

On dit que le début de l'acculturation de plusieurs populations amérindiennes au Canada remonterait au seizième siècle avec l'arrivée des trappeurs et des missionnaires eurocanadiens. À cela doivent s'ajouter les alliances militaires et les mariages exogames. On sait que les Atikamekw, dont le nombre a été évalué à cette époque entre 500 et 800 (Hamel, 1995 : 20.), ont eu des contacts avec l'Étranger au dix-septième siècle, puisque des écrits des missionnaires font état de fusils et d'outils de métal utilisés par les Amérindiens du Haut-Saint-Maurice.

En 1651, quand le P. Buteux alla pour la première fois faire la mission dans les Hauts-Mauriciens, il rencontra des populations indiennes qui possédaient des armes à feu, des outils de métal, des chapelets, des images de papier, des couvertures etc. (Buteux, 1651; cité par Clermont, 1977 : 41.) [...] Radisson parle aussi pour la même période d'un trafic aborigène entre le lac Huron et le Saguenay qui passait par le pays des Attikamègues et qui était assuré par la nation des Castors. (Scull, 1885 : 90-91; cité par Clermont, 1977 : 41.)

Bien avant l'arrivée des Européens, les Atikamekw fréquentaient la région de Trois-Rivières afin d'échanger avec d'autres peuplades divers produits. Ce troc s'intensifia avec l'installation de «l'homme blanc», si bien qu'un premier poste de traite fut établi en 1610 à l'endroit où devait être fondée quelques années plus tard la ville de Trois-Rivières. Des commerçants de l'endroit avaient cependant pris l'habitude d'aller à la rencontre des Amérindiens sur la rivière Saint-Maurice avant que ceux-ci n'atteignent le poste de traite et troquer ainsi les meilleures peaux. En 1762, le lieutenant-gouverneur Haldimand rédigea une ordonnance interdisant une telle pratique du commerce pelletier. Les Amérindiens devaient alors se rendre au poste de Trois-Rivières. Cette pratique avait pour but d'équilibrer le négoce entre les commerçants, de garantir un troc qui ne désavantagerait pas les Amérindiens, mais surtout de faire du poste de Trois-Rivières une plaque tournante du commerce de la fourrure dans la région (Laberge, 1979 : 14). D'ailleurs, à cette époque, l'économie de Trois-Rivières reposait presque exclusivement sur cette activité.

Ainsi, lentement, mais de manière continue et résolument s'est installé un mode de production marchand chez les Atikamekw. On estime par contre que les bouleversements du rythme de vie traditionnelle furent très importants au cours de la période s'étendant de 1835 à 1885 (Clermont, 1977 : 43).

Les Atikamekw échangeaient des produits de la forêt contre des biens de consommation et de nouveaux moyens de production venus de l'extérieur et qui facilitaient la quête du gibier. À la chasse et la pêche de subsistance, se substituait graduellement une économie basée sur le troc, imposant ainsi une nouvelle organisation de la production. Cette économie de marché atteignit son point culminant avec l'installation sur l'aire d'occupation des Atikamekw de comptoirs de traite permanents des compagnies du Nord-Ouest et de la Baie-d'Hudson vers la fin du dix-huitième siècle et au cours du dix-neuvième : notamment aux Piles (1775), à la Rivière-aux-Rats (1785), à Wemotaci (1820), à La Tuque (1827), au Vermillon (1827) et à Parent (1828)⁷. Les Amérindiens désertèrent alors graduellement le poste de Trois-Rivières (Laberge, 1982 : 16). En 1821, la Baie-d'Hudson fusionna avec la Compagnie du Nord-Ouest . Toutefois, cette transaction anéantissait la concurrence et accordait de ce fait à la Compagnie de la Baie-d'Hudson le monopole du commerce de la fourrure sur le territoire. Elle pouvait ainsi exercer un meilleur contrôle sur les montants versés aux trappeurs⁸.

119

⁷Des comptoirs de traite temporaires ont cependant été installés à une époque antérieure en divers endroits dans le Haut-Saint-Maurice (voir Gélinas, 1998).

⁸ICependant, un commerce mis sur pied par un métis de la région vers la fin du 19^è siècle allait concurrencer très fortement les comptoirs de la Compagnie de la Baie-d'Hudson établis en territoire atikamekw. Voir Clermont, 1977 : 86-87.

Au cours de la seconde moitié du dix-neuvième siècle, la rareté des orignaux, un des principaux moyens de subsistance des Atikamekw, constitue une incitation supplémentaire à troquer davantage de peaux avec les compagnies de traite afin de se procurer divers biens de consommation. Sans compter que la chair des petits mammifères pouvait compléter le menu et procurer une économie d'appoint. La pénurie d'orignaux se prolongeant sur plusieurs années, la traite, graduellement, s'imposera comme principale activité de subsistance (Gélinas, 1998 : 563).

En participant activement par la traite aux activités des marchands de fourrure, les Atikamekw amorçaient ainsi une série de changements et de ruptures dans l'organisation traditionnelle de leur vie quotidienne et de la production familiale. Le crédit accordé aux Amérindiens par les employés des compagnies de traite pour divers achats rendait inévitables les rapports économiques avec ces derniers. Si les Atikamekw avaient été dépendants jusqu'alors de leur environnement et de leur capacité d'adaptation pour survivre, un tiers, désormais, s'ajoutait : l'Étranger, avec sa technologie, sa rationalité et sa lecture propre du monde. Avec l'évangélisation, la construction de chapelles et l'abandon graduel des croyances⁹ et coutumes ancestrales, les missions, présentes surtout à partir de 1837 à Kikendatch (aujourd'hui Opitciwan), puis à Wemotaci et ensuite dans la troisième communauté atikamekw, précipitaient cette acculturation.

Les Atikamekw ont néanmoins connu des périodes de relative prospérité, les nouveaux moyens de production permettant des chasses plus intensives dans un contexte moins contraignant. De nombreux documents mettent d'ailleurs en lumière l'engouement des Amérindiens pour les armes nouvelles et les divers articles de métal (Clermont, 1977 : 41). Conjuguée à

⁹Le nomadisme des autochtones, principalement durant l'hiver, ne facilitait guère la tâche des missionnaires. Ces derniers tentaient de les convertir au christianisme surtout durant quelques semaines au cours de l'été, alors qu'ils étaient rassemblés en un lieu précis. Toutefois, l'automne venu, ces petits groupes d'autochtones, disséminés dans la forêt, pouvaient en théorie s'adonner plus librement à leurs rituels traditionnels et encourager ainsi la persistance des croyances et mythes anciens de même que la résistance aux enseignements des missionnaires. C'est pourquoi, depuis les tout débuts, ces derniers ont tenté résolument de les sédentariser afin de poursuivre leur œuvre et de les protéger contre eux-mêmes et les effets néfastes de leur contact avec les Eurocanadiens.

l'instabilité des approvisionnements en raison des fluctuations cycliques des ressources fauniques, la prédation excessive de certaines espèces pouvait en contrepartie engendrer de graves pénuries. Bourassa rapporte qu'à l'été de 1848 «la famine faisait sentir ses ravages au milieu d'eux» (Bourassa, 1848 : 77; cité par Clermont, 1977 : 61). Aussi, vers 1856, le père Andrieux écrivait :

...si la mortalité continue à frapper les grandes personnes comme dans les deux ou trois dernières années, il est probable que la population ici diminuera rapidement. Le premier chef est mort de faim. Son fils jeune homme de dix sept ans est mort de faim et de froid. Deux autres grandes personnes ont été enlevées par la consomption, trois autres ont trouvé autour des habitations des blancs des maladies qui les ont bientôt conduit au tombeau. (Archives provinciales des Oblats de Marie Immaculée, 1856; cité par Gélinas, 1998 : 382-383.)

La petite chapelle improvisée et, non loin de là, le poste de traite qui offrait parfois des secours directs, constituaient ainsi un refuge pour les nécessiteux et les malades. Par la suite, en vertu d'une entente, le gouvernement fédéral chargea la Compagnie de la Baie-d'Hudson de verser aux malheureux des allocations en nature.

De façon marginale, le poste semble aussi avoir joué un certain rôle de bien-être social, fournissant aux Indiens quelques petites provisions de secours en cas de nécessité, s'occupant généralement de fabriquer les cercueils pour ensevelir les morts que les Indiens ramenaient presque toujours au poste (même durant l'hiver), délivrant les rations spéciales que le gouvernement commença à donner vers 1900, et fournissant, à l'occasion, de petits emplois temporaires (transport, travaux de ferme, courrier, etc.). (Clermont, 1977 : 88.)

Les Atikamekw avaient alors tendance à s'agglutiner de plus en plus autour du comptoir de traite afin de se nourrir, de bénéficier de l'assistance de l'État et, dans une moindre mesure, de travailler à salaire. Le poste offrait ainsi une relative sécurité par les bons du gouvernement fédéral qu'il leur était possible d'échanger au magasin : un signe avant-coureur de la sédentarisation. S'ils parcouraient toujours la forêt, ils avaient tendance à s'arrêter plus souvent et pour de plus longues périodes aux postes de traite. Si les villages fixes n'existaient pas encore, la chapelle et le comptoir de traite traçaient désormais un sillon symbolique qui allait bientôt ceinturer la future réserve. Les rassemblements estivaux à Wemotaci puis à Kikendatch-Opitciwan provoquèrent un renforcement de la notion de bande formée des différents groupes de chasse et affermirent le sentiment d'une appartenance commune ainsi que le développement d'une identité collective. Gélinas estime en outre que «la présence d'un cimetière sur la terrasse a sans doute aussi constitué un facteur important d'unification» (Gélinas, 1998 : 275). Toutefois, Gélinas note qu'une véritable identité collective ne s'est développée qu'au vingtième siècle :

...il ne semble pas qu'avant 1910, l'ensemble des autochtones de la Haute-Mauricie se soient considérés comme membres d'une seule et même nation. Malgré la fréquence des rencontres entre les chasseurs et les familles des différentes bandes, malgré les mariages exogames et malgré le partage d'un même mode de vie, les gens de Weymontachie-Coucoucache, de Manouane et de Kikendatch ont tous tracé leur propre parcours historique. Ce ne fut que plus tard au XXe siècle, et ce dans un contexte historique et politique qui reste à étudier, qu'une identité collective a véritablement émergé parmi l'ensemble des autochtones de la Haute-Mauricie. (Gélinas, 1998 : 557.)

Jusqu'en 1870, il n'y avait que deux bandes atikamekw occupant le territoire de la Haute-Mauricie : celles de Wemotaci-Coucoucache (Coucoucache signifiant «hibou») et de Opitciwan-Kikendatch (Kikendatch signifiant «là où est la chaudière»). Toutefois, à cette époque, une scission de la bande de Wemotaci s'effectua et plusieurs se déplacèrent vers Manawan («lieu où on ramasse des oeufs»), un endroit fréquenté depuis longtemps par bon nombre d'Atikamekw en quête de gibier. Il ne semble pas que cette séparation ait été occasionnée par une quelconque dissension. L'établissement d'un cimetière, de compagnies forestières (quelques autochtones y trouvent un emploi) et d'un poste de traite dans les années 1870, d'une mission catholique en 1895, de la première chapelle en 1904 et l'attribution du statut de réserve en 1906 allaient fixer cette population dans la région de Manawan et asseoir son autonomie par rapport à son unité sociale de souche (Gélinas, 1998 : 435-436).

Vers le milieu du dix-neuvième siècle, le gouvernement ouvrit un nouveau front pionnier.

...lentement, la région mauricienne s'imposait à l'attention et, en 1847, le gouvernement ordonna un arpentage détaillé du Saint-Maurice. Une ère nouvelle allait commencer, l'ère du bois (Tessier, 1935 : 151; cité par Clermont, 1977 : 94.) [...] Vers 1870, les marchands de bois étendent leurs opérations beaucoup plus haut que La Tuque, et font chantiers dans les terres, le long des principaux tributaires du fleuve mauricien. Cette année-là, plus de trois mille bûcherons sont à l'oeuvre au cours de l'hiver. (Sylvain, 1962 : 103; cité par Clermont, 1977 : 95.)

On avait octroyé des milliers de kilomètres carrés à des compagnies forestières. En 1852, 25 000 arbres étaient abattus et la coupe s'accentua à un rythme tel qu'elle centupla entre 1870 et 1900 (Gilbert, 1967 : 40). La percée à l'intérieur des terres se faisait par conséquent très rapidement. Certains Amérindiens s'embauchèrent et y trouvèrent alors un moyen de combler les vides laissés par des chasses et des pêches infructueuses. Car, il faut bien avouer qu'une telle activité en forêt ne pouvait faire autrement que de rompre l'équilibre des ressources fauniques et, par voie de conséquence, modifier considérablement l'écosystème de même que le rythme des activités des Amérindiens, déjà passablement perturbé du reste. Les bûcherons étaient légion et la cognée ne les essoufflait guère. On construisit des scieries et, afin de supporter ce développement industriel, il fallut poursuivre la ligne du chemin de fer Transcontinental qui traversait l'aire d'occupation des Atikamekw, procéder à des travaux d'aménagement hydroélectrique, inonder de grandes surfaces et contrôler le niveau des eaux.

En 1910, la ligne de chemin de fer atteignit Sanmaur (une contraction du terme Saint-Maurice), petite localité située en face de Wemotaci, tout juste de l'autre côté de la rivière. Puisque le chemin de fer desservait Sanmaur, cette dernière fut alors construite de toute pièce par la *Fraser Brace* qui

avait la charge de construire des dépôts de marchandises et d'assurer le ravitaillement de matériaux et produits de toutes sortes destinés aux travaux du réservoir Gouin. Lorsque ce dernier fut parachevé, d'autres compagnies s'établirent à Sanmaur : la Brown Corporation, la St-Maurice Forest Association, la Canadian International Paper (C.I.P.) qui acheta les parts de la Brown Corporation en 1954. Durant les années où les activités tournaient à plein régime, la population allochtone de Sanmaur était supérieure à celle de Wemotaci. Aujourd'hui, Sanmaur est à toute fin pratique désaffectée; seules quelques maisons demeurent afin de témoigner d'une époque, maintenant révolue, où l'activité économique battait son plein.

Dans la plupart des publications concernant la question, il est mentionné qu'à l'ouverture du barrage La Loutre en 1918 qui allait constituer le réservoir Gouin d'une longueur de 200 kilomètres, le poste de Kikendatch où étaient établis des campements amérindiens fut inondé, provoquant ainsi un déplacement de ces derniers à 95 kilomètres plus à l'ouest. Le niveau de l'eau montant à nouveau, ils auraient une fois de plus plié bagage pour aller s'établir à l'endroit où l'on retrouve aujourd'hui la réserve d'Opitciwan (Laberge, 1982 : 18-20). Par contre, Leney fait la démonstration qu'il n'y aurait eu en fait qu'un seul déplacement de population occasionné par les travaux du barrage. Les habitants de Kikendatch auraient en effet déserté les lieux en 1911, c'est-à-dire avant la mise en chantier, pour s'établir à Opitciwan. C'est à cet endroit que les campements auraient été inondés en 1918, forçant ainsi un retrait à environ trois kilomètres du site submergé (Leney, 1996 : 69-72).

Comme 25 000 hectares de forêt avaient été inondés avant que l'on ne procède à la coupe du bois, ce lac artificiel était difficilement navigable en canot. Aussi, des matières en décomposition jonchaient cet immense plan d'eau.

Pendant longtemps l'eau fut mauvaise en raison de toute cette pourriture. Une mousse verte flottait à la surface, des millions d'animalcules l'infestaient. Les Indiens notèrent que les poissons ne pondaient plus leurs oeufs faute de trouver des endroits propices pour le faire. Évidemment, le lac artificiel fit mourir des milliers d'animaux sauvages. (Guinard, 1945; cité par Laberge, 1982 : 20.)

En 1920, la Commission des eaux courantes se rendit à Opitciwan afin d'évaluer la situation et indemniser les Amérindiens déplacés en raison des inondations. Cette dernière s'engagea alors à construire des maisons, mais il fallut attendre 1925, après de nombreuses pressions de la population et du missionnaire Guinard, pour que les travaux soient entrepris. On y construisit également une école (Laberge, 1982 : 18-22).

Des exemples semblables de déplacement et de réinstallation de populations autochtones (mais non pas exclusivement) à travers le pays foisonnent¹⁰. Chez les Atikamekw, non seulement Opitciwan, mais Wemotaci également a connu des déboires. Bien que les Amérindiens fréquentaient la terrasse de Wemotaci depuis plusieurs années, ce n'est que vers 1925, après de nombreuses démarches du Père Guinard auprès du gouvernement, que les premières habitations de bois furent construites. En 1942, pratiquement tous logeaient dans des maisons (Clermont, 1977 : 110).

Si aujourd'hui, vous entrez dans une maison indienne du haut Saint-Maurice, vous constaterez que l'Indien est plus riche qu'au temps où il vivait dans une tente de toile. Il a maintenant un poêle, des chaises, une table, une petite armoire à vaisselle, des crochets où pendent chapeaux, habits, et vous verrez sur les murs un crucifix, des images saintes, un miroir, une tablette où brille une lampe, un réveille-matin, de la laine et des broches à tricoter. Les poutres sont ornées de fusils, de carabines, d'un hamac qui balance le petit, une échelle monte au grenier où il y a maintes choses à l'abri qui seraient perdues ou détériorées. Avant que les Indiens eussent des maisons, tout était accroché à des perches ou sur des tréteaux où ils mettaient raquettes, pièges, farine, viande fumée, graisse...le tout était couvert d'une toile ou d'une écorce d'arbre. Assez souvent, les chiens affamés s'y rendaient et prenaient un bon lunch. (Guinard, 1945 : 123.)

125

¹⁰Pour plus de détails, voir à ce sujet le volume 1 du Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, *Un passé, un avenir*, 1996 aux pages 445 à 594.

Toutefois, ces maisons étaient exiguës et se détérioraient rapidement, laissant malgré tout les autorités gouvernementales muettes devant une telle situation. Aussi, les résidants de Wemotaci avaient, durant la période hivernale principalement, difficilement accès aux services, car la gare et les commerces étaient, en raison de la voie ferrée, installés à Sanmaur de l'autre côté de la rivière Saint-Maurice qui tardait cependant à geler en raison du contrôle des eaux exercé par le barrage La Loutre. Il était donc hasardeux durant cette période d'effectuer la navette entre les deux communautés, compte tenu qu'aucun pont reliant les deux rives n'avait été construit. Il faut mentionner également qu'un bon nombre d'Amérindiens à ce moment ne parcourait plus la forêt tout l'hiver, comme cela se pratiquait autrefois, et qu'ils avaient au contraire tendance à se sédentariser. Le problème se présentait donc de manière aiguë. De plus, le comptoir de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, converti en magasin général puisque les Amérindiens pratiquaient de moins en moins la trappe, avait déménagé ses installations en 1927 à Sanmaur, là où la population était plus nombreuse. Il ne restait donc plus aucun commerce de détail à Wemotaci (Clermont, 1982 : 18).

Graduellement, les habitants désertèrent alors la réserve et essaimèrent en divers endroits : Sanmaur, le Petit-Montréal, UCC, Poisson Blanc, McTavish, Windigo, Dam C, La Loutre, La Ruban, lac Lareau, lac Régal, 3 milles, 22 milles, Cann, Camp Burgess, de même qu'à proximité de la localité de Parent (Clermont, 1977 : 115; Gilbert, 1967 : 99). Des abris de fortune et la tente leur servaient alors d'habitation. De nouvelles pressions furent donc effectuées auprès des autorités gouvernementales afin de reloger ces Amérindiens dans des maisons plus spacieuses et confortables. D'autant plus qu'il devenait extrêmement compliqué d'offrir des services de santé, religieux et éducatifs à une population disséminée sur un très vaste territoire. Gilbert résume ainsi la situation :

... de toutes les réserves de la Province de Québec, celle de Weymontachingue semblait la plus défavorisée parce qu'on n'y avait pas encore construit de maisons pour les indiens, ce qui empêchait l'élaboration d'une politique profitable de services. (Gilbert, 1967 : 1.)

On était cependant bien loin de la coupe aux lèvres. Il fallut en effet attendre une vingtaine d'années, au terme de nombreux palabres, de démarches fastidieuses et de l'élaboration de divers scénarios d'une nouvelle localisation de la réserve, pour que la décision soit finalement prise par le gouvernement fédéral de racheter en 1971 pour la somme de 7 000,00\$ des terres concédées à la Compagnie de la Baie-d'Hudson (77 127 acres) et de bâtir de toute pièce une nouvelle réserve à l'endroit où elle se trouve à l'heure actuelle, c'est-à-dire à environ un kilomètre de l'ancienne (Laberge, 1979 : 24). En septembre 1972, les familles intégraient les 74 demeures fraîchement construites dont la qualité laissait toutefois, au dire de plusieurs, plutôt à désirer (Laberge, 1979 : 26; Clermont, 1977 : 121). Depuis, c'est-à-dire en 1996, 106 nouvelles unités de résidence relativement plus confortables et spacieuses ont été construites. Ainsi, plus des deux tiers du parc de maisons a une date de construction assez récente, c'est-àdire dans les années comprises entre 1981 et 1996 (Statistique Canada, 1997).

Bien que la construction de réseaux routiers, de la ligne de chemin de fer et la percée industrielle dans le Haut-Saint-Maurice rompirent l'isolement et facilitèrent les déplacements ainsi que le transport des marchandises de toutes sortes et en grande quantité, elles ouvrirent en contrepartie la voie à une armée de touristes friands des expéditions de chasse et de pêche que leur laissaient miroiter les nombreux clubs privés nouvellement installés sur les terres que les Atikamekw abandonnaient de plus en plus en raison d'une occupation étrangère. Graduellement, une nouvelle perception du territoire s'imposa chez eux : celle du confinement. Avec l'avènement du chemin de fer, plusieurs villages composés surtout d'allochtones naquirent et s'égrenèrent de part et d'autre de la voie ferroviaire en un étroit cordon long de plus de 350 kilomètres. Si bien que l'on dénombrait à la fin du dix-neuvième siècle plus d'allochtones que d'Atikamekw dans le Haut-Saint-Maurice (Laberge, 1979 : 16). Ce resserrement comme peau de chagrin des terres occupées par des autochtones avait d'ailleurs été sanctionné, dans le cas de Manawan du moins, par l'arrêté en conseil du 29 août 1906 créant la réserve. Les communautés de Wemotaci et d'Opitciwan ont obtenu le statut de réserve respectivement en 1895 et 1950.

La chute drastique du prix des fourrures, consécutive à l'effondrement économique de 1929 du marché international, n'avait pas été sans compliquer la situation. Il ne pouvait y avoir d'autres solutions : si la forêt ne permettait plus à l'Amérindien de vivre convenablement, le gouvernement s'en chargerait alors.

En somme, harcelés sur leurs terrains ancestraux et pouvant compter sur des rations mensuelles et des petits gains marginaux, les Indiens délaissèrent considérablement leur vie de trappe entre 1920 et 1940 [...] Le développement des services sociaux (allocations familiales, pensions de vieillesse, bien-être social et rations spéciales) accusèrent encore cette situation (d'une prise en charge extérieure) et, par sa nature même, cette formule consacra l'Indien dans sa dépendance. (Clermont, 1977 : 113.)

C'est donc dans ce contexte, non sans déboires et de nombreuses pressions, que le gouvernement canadien prit la décision de subventionner les habitations des Amérindiens de Wemotaci, Opitciwan et Manawan. Les conditions de vie sous la tente étaient jugées par les autorités trop difficiles. On construisit aussi de petites écoles. Tous les éléments étaient donc réunis pour permettre la sédentarisation complète des Atikamekw. L'habitat, désormais, se fixait. Avec l'entrée en guerre du Canada en 1942, de nombreux travailleurs des chantiers et usines de la région avaient été conscrits et devaient par conséquent s'embarquer afin de livrer bataille de l'autre côté de l'océan. Profitant de cette désertion, les Amérindiens du Haut-Saint-Maurice purent alors proposer leur force de travail en tant que main-d'oeuvre de remplacement. Plusieurs devinrent alors bûcherons, «draveurs». D'autres se firent guides dans les clubs privés de chasse et de pêche ou encore s'affairaient à la construction de maisons, de la chapelle, de l'école, du dispensaire de santé de la réserve, de routes, de barrages. Rapidement, le salariat s'imposait.

À partir de ce moment, il faut cesser d'envisager le groupe comme une culture distincte et une société marginale possédant sa propre organisation et ses propres sanctions, pour lui substituer la constatation plus juste d'une sous-culture et d'un segment de la société blanche à laquelle il appartient d'ores et déjà. (Guy, 1967 : 168; cité par Clermont, 1977 : 114.)

4.4 Ère bureaucratique : affermissement de la sédentarisation

Tout ce bouleversement dans le Haut-Saint-Maurice n'a cependant pas eu pour effet de procurer des conditions de vie décentes aux Atikamekw. Du moins, pas les premières années. Aussi, le caractère saisonnier des emplois, peu rémunérés de surcroît, ne permettait pas d'offrir aux autochtones un standard de vie élevé. Les activités halieutiques et cynégétiques, pour de nombreuses raisons dont la réduction de la superficie des territoires de chasse et l'installation de barrages, ne procuraient que des revenus d'appoint parfois très maigres. D'ailleurs, à partir des années 1950, les séjours en forêt sont beaucoup moins fréquents. On doit souligner le fait que si l'attribution d'une réserve permettait de protéger une parcelle de terrain destinée à l'usage des autochtones, elle obligeait en contrepartie ces derniers à renoncer aux droits sur les aires traditionnelles d'occupation et d'exploitation. C'est pourquoi les bandes des trois réserves atikamekw occupent maintenant un territoire d'un peu moins de 50 kilomètres carrés, alors qu'il s'étendait initialement à 31 500 kilomètres carrés (Gélinas, 1998 : 5). Cette superficie suffit à peine à faire vivre convenablement de

chasse et de pêche une famille composée de cinq personnes dont on a évalué qu'elle devait, pour survivre, disposer d'environ 52 kilomètres carrés (Harvey, 1997 : 18). En 1967, Gilbert rapportait les propos suivants en parlant des Amérindiens de Wemotaci :

Il n'y a plus d'individus qui vivent exclusivement de la chasse chez les indiens et qui en font une occupation apportant la majorité des revenus. Plusieurs des chasseurs, surtout parmi les adultes, sont des individus pensionnés qui se font à la chasse un revenu d'appoint, souvent aléatoire selon les conditions de la chasse. (Gilbert, 1967 : 53.)

Bien que les habitations étaient construites et payées par le gouvernement canadien, on vivait entassés dans de petites maisons, mal chauffées, mal isolées, privées d'eau courante et d'installation sanitaire. La mortalité infantile y était très élevée et l'espérance de vie nettement sous la moyenne canadienne.

Les feuilles dissimulent une partie des habitations. Elles comprennent soit des tentes, soit des cabanes...Ces maisons à combles couverts de bardeaux maintenant disjoints, n'ont qu'une pièce. L'ameublement est la plupart du temps inexistant : un poêle à bois, quelques chaises...des matelas sur le plancher ou sur des cadres de bois, des hamacs accrochés en travers de la pièce et servant à coucher les jeunes enfants. Ni eau courante ni toilette sont là pour apporter quelque commodité. (Pepin, 1957; cité par Laberge, 1982 : 26.)

Ce n'est en fait que vers le milieu et la fin des années soixante-dix que l'électricité, la télévision, les installations sanitaires firent leur apparition. Antérieurement, quelques maisonnées pouvaient être alimentées en électricité par une génératrice, sans plus. Les autres ne disposaient d'aucune installation. Avant la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout dans les trois communautés atikamekw, la population pouvait compter sur des fosses septiques pour l'évacuation des eaux usées et, pour l'approvisionnement en eau potable, sur des puits ou quelques pompes à eau aménagées en divers endroits de la réserve. On transportait donc l'eau à la chaudière. La route de 90 kilomètres reliant Saint-Michel-des-Saints à Manawan fut parachevée en 1973. Cela a modifié quelque peu les habitudes des résidants en ce que la capitale régionale s'est déplacée de La Tuque vers Joliette en raison de sa proximité. Antérieurement, les gens de Manawan se rendaient parfois à Saint-Michel-des-Saints en motoneige ou en canot en effectuant cependant de nombreux portages. Il en allait de même à Opitciwan. Avant la construction par la *Canadian International Paper* (C.I.P.) d'une route forestière complétée au cours des années 1970 et qui permet maintenant un lien avec la localité de Roberval, les Amérindiens d'Opitciwan se rendaient en canot à Oskélanéo située à environ 160 kilomètres à vol d'oiseau au sud de la réserve pour y effectuer divers achats. De là, il leur était aussi possible de monter à bord du train pour se diriger vers d'autres petits centres dont Parent et La Tuque (Laberge, 1982 : 12,). À Wemotaci, la situation était quelque peu différente en raison de la présence depuis 1910 de la voie ferrée.

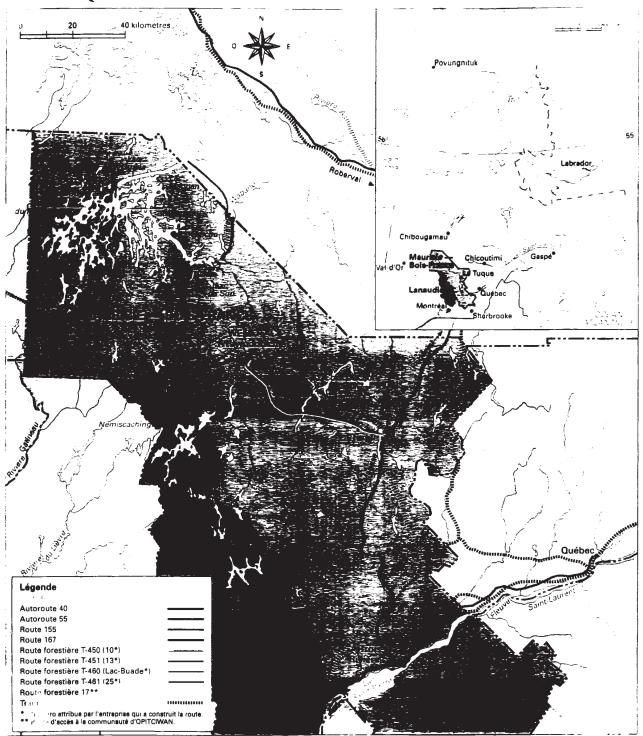
Malgré la présence de routes, les réserves demeuraient néanmoins difficilement accessibles plusieurs mois par année en raison de leur état pitoyable. Une entente signée en 1993 avec les gouvernement canadien et provincial a permis la réfection de ces chemins forestiers. En dépit de ces travaux, les routes graveleuses donnant accès aux trois communautés atikamekw (route 131 pour Manawan, routes 10 et 25 pour Wemotaci et routes 131, 155 et 167 pour Opitciwan) sont parfois difficilement carrossables, principalement en période de dégel et lors de pluies abondantes. Aussi, le fait qu'elles soient sinueuses, cahoteuses et traversées de plusieurs ponceaux, dont la largeur n'excède pas de beaucoup celle d'un camion, oblige à réduire considérablement la vitesse et à redoubler de prudence afin d'éviter les pertes de contrôle (sauf peut-être la route reliant La Tuque à Wemotaci). On recommande d'ailleurs l'utilisation d'un véhicule à quatre roues motrices. À la crue des eaux, des ponceaux enjambant les cours d'eau sont parfois emportés. Le problème se pose donc avec acuité lorsqu'il s'agit d'évacuer d'urgence un malade. Il ne faut pas négliger non plus la présence très remarquée d'énormes véhicules lourds chargés ou non de troncs d'arbres entiers (c'est-à-dire de la cime à la base)

et filant parfois à très vive allure. Non seulement ils font frémir la très grande majorité des automobilistes, mais ils sont aussi à l'origine occasionnellement d'accidents parfois mortels.

Les réserves sont également accessibles par voie aérienne (petits hydravions sur flottes ou sur skis, dépendant de la saison, ou avions munis de roues). Toutefois, durant les périodes de gel et de dégel, aucun hydravion ne peut se poser, les eaux étant chargées de glaces flottantes. Par mauvaise température, le trafic aérien cesse aussi. Aussi, tel qu'il a été mentionné, il est possible de se rendre à Wemotaci en montant à bord du train.

En somme, il fallut attendre la seconde moitié des années soixante-dix avant que les Atikamekw ne rompent leur relatif isolement et qu'ils commencent de bénéficier de services publics adéquats. Aujourd'hui, on compte, selon les données du recensement de 1996 de Statistique Canada, 3 735 Atikamekw répartis dans les trois réserves (Statistique Canada, 1997). À cela s'ajoutent les quelques 700 personnes vivant à l'extérieur, à Joliette, La Tuque et Roberval notamment (SAA, 1997 : 8). Aussi, les habitants des trois communautés atikamekw ne sont en fait que des extensions de quelques familles. Les autochtones de la province forment 1 % du total de la population québécoise. Des onze groupes autochtones présents au Québec, les Atikamekw se classent au sixième rang en terme d'importance (SAA, 1997 : 8).

Alors que Wemotaci et Opitciwan sont situées dans le Haut-Saint-Maurice, Manawan est établie au nord de la région administrative de Lanaudière, à 192 kilomètres terrestres de Joliette (voir la carte géographique à la page suivante). Située aux abords de la forêt où lacs et rivières abondent, bornée au nord et à l'est par le lac Metapeckeka (ou Madon), la réserve occupe une superficie de 771,36 hectares (Gouvernement du Québec, 1994 (a) : 8). Carte du Québec



Source : Gouvernement du Québec, Nitaskinan. Notre territoire. Les Attikameks du Québec, 1994.

Construite sur les berges de la rivière Saint-Maurice, à deux pas de l'embouchure des rivières Manawan et Ruban, la réserve de Wemotaci, d'une superficie de 2 978,00 hectares (Gouvernement du Québec, 1994 (a) : 8), se trouve à 112 kilomètres au nord-ouest de la ville de La Tuque et environ à mi-chemin de la communauté de Manawan, située au sud à 92 kilomètres, et d'Opitciwan, à 140 kilomètres plus au nord (Laberge, 1979 : 8). Avec ses 856 résidants en 1996 (Statistique Canada, 1997), Wemotaci forme la plus petite agglomération des trois communautés atikamekw. Les travaux forestiers et les fréquents feux de forêt ont considérablement modifié la faune et la sylve de la région.

Comptant 1 464 résidants en 1996 (Statistique Canada, 1997), Opitciwan constitue la plus populeuse des trois localités atikamekw. Située en plein coeur de la forêt, au nord du réservoir Gouin (véritable mer intérieure), bornée au sud, à l'est et à l'ouest par le lac Marmette, la réserve occupe une superficie de 926,76 hectares (Gouvernement du Québec, 1994 (a) : 8). Lacs, rivières et une faune diversifiée y abondent. Opitciwan est, des trois réserves atikamekw, la plus éloignée d'un centre urbain. On compte en effet 275 kilomètres pour joindre Roberval, la capitale administrative de la région.

En raison de la relative proximité géographique et des nombreux services qu'on y trouve, les résidants de Manawan, d'Opitciwan et de Wemotaci entretiennent de nombreux liens avec les villes de Joliette, Roberval et La Tuque, de petites capitales régionales, principalement pour l'approvisionnement en divers biens de consommation et les soins de santé.

Près des trois quarts (72 %) du parc de maisons occupées par les Atikamekw ont été bâties entre 1981 et 1996. Toutefois, l'exiguïté et l'état de délabrement de certaines bâtisses, à Opitciwan notamment, sont facilement perceptibles à l'oeil nu. Si les logements des Atikamekw contiennent en moyenne autant de pièces que ceux des Québécois, ils sont cependant beaucoup plus densément peuplés. Ainsi, alors que l'on compte en moyenne 2,5 personnes par ménage québécois, le nombre grimpe à 4,9 à Wemotaci, 5,3 à Opitciwan et 6,2 à Manawan (Statistique Canada, 1997). Les postes infirmiers locaux, dont la vocation est de procurer des soins de première ligne, partagent les caractéristiques et les commodités des dispensaires modernes installés dans certaines régions périphériques du Québec. Le personnel des dispensaires comprend des infirmières, des représentants en santé communautaire (RSC) et des employés chargés d'appliquer le programme contre l'abus d'alcool et des drogues (PNLAADA). Selon l'endroit, on compte des travailleurs oeuvrant dans diverses sphères relatives à la prévention de la santé physique et mentale. À des fréquences variant d'une réserve à l'autre, des médecins et des dentistes s'y rendent également.

Relevant du Conseil de la nation atikamekw à La Tuque, les bureaux locaux des services sociaux comptent un coordonnateur et des travailleurs sociaux, des travailleurs communautaires ou des psychologues. Les communautés possèdent en outre une radio et un centre communautaires, un édifice abritant les locaux du conseil de bande, un service d'incendie, d'entretien des routes et de réparation des véhicules, un corps policier amérindien¹¹, des épiceries, des comptoirs (dépanneurs) et quelques petits restaurants (casse-croûte). Les trois communautés sont dotées d'écoles offrant un programme complet, c'est-à-dire que les étudiants peuvent y parachever leurs études primaires et secondaires. On y dispense aussi des cours professionnels destinés à l'apprentissage d'un métier ainsi que d'éducation des adultes. Toutefois, les personnes désirant poursuivre des études collégiales ou universitaires doivent quitter leur localité. La population peut, par voie de satellite, capter plusieurs canaux de télévision diffusant des émissions canadiennes et américaines.

En raison du comportement nataliste très vigoureux, de meilleures conditions sanitaires et une élévation du standard de vie, on enregistre une très forte croissance démographique chez les Atikamekw (divers 135

¹¹Il faut souligner cependant que cette police amérindienne ne possède pas tous les pouvoirs des corps policiers municipaux, provinciaux ou fédéraux. Leur tâche en est plutôt une de surveillance et de prévention.

recensements de Statistique Canada). Une étude publiée par la Direction de santé publique de Lanaudière met d'ailleurs en évidence la forte fécondité des femmes de Manawan pour les années comprises entre 1989 et 1991. L'indice synthétique de fécondité¹² au cours de cette période atteint 3,96 enfants contre seulement 1,67 dans la province (Guillemette-St.-Cyr, 1995 : 102). Le comportement face à la procréation diffère aussi largement de celui des Québécoises en ce que près du tiers (30 %) des femmes de Manawan ayant accouché entre 1989 et 1991 n'avaient pas 20 ans, alors que la proportion n'est que de 4 % dans la province (Guillemette-St.-Cyr, 1995 : 103). En dépit du bas âge de nombreuses mères de Manawan, la proportion de familles monoparentales (11 %) y demeure quelque peu inférieure à celle enregistrée au Québec (14 % voir Guillemette-St.-Cyr, 1995 : 101).

Bien que la situation ne soit nullement alarmante pour le moment puisque le renouvellement des générations est largement assuré, un ralentissement démographique est cependant à envisager au cours des années à venir dans les trois communautés atikamekw. En effet, aux âges propices à la fécondité (15-34 ans), l'équilibre numérique des sexes est quelque peu rompu, alors qu'on enregistre un taux de masculinité¹³ de 111,6 (Statistique Canada, 1997). C'est donc dire que pour 100 femmes de cette cohorte d'âge, on compte 111,6 hommes. Il y a donc une légère pénurie de femmes, attribuable selon toute probabilité à une plus forte migration chez elles.

Compte tenu d'une fécondité aussi généreuse, il n'est donc pas surprenant que les Atikamekw aient une population très jeune, d'autant que l'espérance de vie est généralement inférieure chez les autochtones à ce qu'elle est ailleurs au Québec ou au pays. Ainsi, plus de la moitié (52 %) de la population n'a pas atteint vingt ans et moins de 3 % se retrouvent dans la cohorte des personnes âgées de 65 ans et plus. En comparaison, les

¹²L'indice synthétique de fécondité est le nombre moyen d'enfants qu'aurait une cohorte de femmes si elle maintenait au cours de sa vie reproductive la même fécondité observée durant une année ou un groupe d'années.

 $^{^{13}}$ Le rapport de masculinité mesure, dans une population donnée, le nombre d'hommes sur celui des femmes X 100.

pourcentages pour la province sont respectivement d'un peu moins de 26 % et de 12 % (Statistique Canada, 1997). Cette forte natalité a aussi des incidences sur la composition des ménages¹⁴. La moitié est composée de six personnes ou plus. Dans la province, la proportion est d'environ 2 % (Statistique Canada, 1997).

On peut envisager la possibilité que la forte taille des ménages sur les réserves soit en partie attribuable à une pénurie de maisons et/ou à une pratique culturelle encore courante qui favoriserait le regroupement de la famille élargie ou de familles apparentées dans un même logement.

Cette dernière hypothèse prend un certain sens lorsqu'on examine les données du recensement de 1991 de Statistique Canada pour la communauté de Manawan. La municipalité régionale de comté (MRC) de la Matawinie, qui comprend Manawan, regroupe plus de 35 000 personnes et compte un total de 120 ménages composés de deux familles ou plus dont 50 dans la seule localité de Manawan. En d'autres termes, alors que Manawan représente 3 % du total de la population de la Matawinie, on y compte près de 42 % de tous les ménages composés de deux familles ou plus. En contrepartie cependant, on doit admettre que la construction récente (entre 1986 et 1991) de nombreuses maisons et le développement d'un tout nouveau quartier eut pour conséquence de faire chuter le nombre moyen de personnes par ménage de 8,2 personnes qu'il était en 1986 à 6,8 en 1991 et 6,2 en 1996 (Conseil régional de développement de Lanaudière, 1993 : 23; Statistique Canada, 1992, 1997). Comme le fait remarquer le Conseil régional de développement de Lanaudière, il y eut 70 nouvelles demandes de logements à Manawan en 1992, alors que 21 maisons seulement ont été construites (Conseil régional de développement de Lanaudière, 1993 : 51).

Ainsi, il y a fort à parier que, s'il n'y avait pas de pénurie de logements à Manawan ou encore que si toutes les demandes de nouvelles maisons

¹⁴Statistique Canada définit le <u>ménage</u> comme étant : «La ou les personnes (autres que des résidents étrangers) qui occupent un logement privé et qui n'ont pas de lieu de résidence habituelle ailleurs au Canada. Le nombre de ménages privés est égal au nombre de logements privés occupés». (Catalogue 95-921, volume 3, série des profils A, octobre 1982).

étaient satisfaites, on remarquerait alors une baisse importante du nombre moyen de personnes par ménage. Pour le moment, on doit se contenter de dire que la forte taille des ménages peut être attribuable à une combinaison de pratiques culturelles traditionnelles ainsi qu'à une pénurie de logements. Ces conclusions valent également pour les communautés de Wemotaci et Opitciwan (voir recensement de 1986 de Statistique Canada).

En théorie, la tâche de subvenir aux besoins des gens économiquement dépendants (moins de 15 ans et 65 ans et plus) revient à la cohorte des personnes âgées de 15 à 64 ans. Ainsi, en raison de la très grande jeunesse de ses effectifs, le fardeau économique qui incombe aux personnes en âge de travailler est donc beaucoup plus lourd dans les communautés atikamekw qu'il ne l'est dans la province. Pour cent individus d'âge actif, on compte 83 personnes à charge, alors que le rapport au Québec n'est que de 45 dépendants pour cent personnes¹⁵. Cet écart manifeste entre la province et les Atikamekw en ce qui a trait au rapport de dépendance économique s'explique, d'une part, par la forte vitalité démographique des autochtones et, d'autre part, par la diminution importante de la cohorte des jeunes au Québec, sans augmentation proportionnelle des effectifs des personnes âgées.

Malgré l'amélioration des conditions d'enseignement, notamment avec la construction d'écoles modernes, la population atikamekw accuse un net retard par rapport à la province à ce chapitre. Ainsi, deux personnes sur cinq (40 %) parmi les personnes âgées de 15 ans et plus n'ont pas complété la neuvième année contre 18 % au Québec. La réserve d'Opitciwan contribue à hausser le pourcentage de gens faiblement scolarisés chez les Atikamekw puisque 51 % d'entre eux se retrouvent dans une telle situation (Statistique Canada, 1997).

En fait, 5 % de la population adulte atikamekw a complété le programme du secondaire ou de l'école des métiers contre 22 % dans la province. C'est

 $^{^{15}}$ Le taux ou rapport de dépendance mesure la proportion théorique de personnes à charge (0-14 ans et 65 ans et plus) sur la population d'âge actif (15-64 ans).

donc dire qu'une très forte proportion de la population âgée de 15 ans et plus se retrouve face au monde du travail sans diplôme d'études secondaires, ce qui présentement est considéré comme une «exigence minimale en terme de scolarisation» (Statistique Canada, 1997; Maisonneuve, 1984 : 1). D'ailleurs, selon des estimations effectuées en 1993, on évaluait à 65 % le taux de décrochage scolaire au secondaire à Manawan (Conseil régional de développement de Lanaudière, 1993 : 24).

On doit cependant souligner que 18 % d'entre eux ont fréquenté le collège ou l'université sans nécessairement compléter leur programme. Au Québec, le taux grimpe à 43 %. Aussi, parmi les jeunes atikamekw de 15 à 24 ans, 68 % ne fréquentent pas l'école, alors que la proportion est de 31 % au Québec (Statistique Canada, 1997). À Opitciwan, elle atteint 77 %.

Il y aurait donc un profond fossé à combler pour que les Atikamekw obtiennent une scolarité équivalente à celle qui prévaut à l'heure actuelle dans la province. Très peu en comparaison ont complété le programme secondaire, collégial et universitaire, une fraction importante quittant les bancs d'école de façon prématurée.

On estime que les paiements de transferts gouvernementaux (revenus d'appoint)¹⁶ chez les Atikamekw représentent entre 40 % et 48 % (selon qu'il s'agit de Manawan, d'Opitciwan ou de Wemotaci) de l'ensemble des revenus. Au Québec, la proportion glisse à 16 % (Statistique Canada, 1997). En outre, sept emplois disponibles sur 10 (71 %) proviennent des administrations publique et parapublique ainsi que de l'industrie des services. Ce qui est nettement supérieur à ce que l'on enregistre au Québec (Statistique Canada, 1997).

Près des trois quarts (73 %) des personnes en âge de travailler étaient déclarées inactives ou en chômage lors du recensement de 1996 de

¹⁶Les transferts gouvernementaux comprennent les pensions de vieillesse, de mères nécessiteuses, les prestations d'aide sociale et de chômage, le supplément du revenu garanti, les allocations familiales, etc.

Statistique Canada. Ce taux grimpe davantage lorsqu'il s'agit des générations n'ayant pas atteint 35 ans (Lamothe, 1994; Statistique Canada, 1997). En raison de la faiblesse du développement économique local, les prestations d'aide sociale constituent pour plusieurs non pas une mesure provisoire destinée à combler le fossé entre les nécessités de la vie et les gains, mais bien d'un mode d'existence permanent. En somme, si on en juge par la provenance des revenus, l'économie atikamekw présente un état de sous-développement assez important et les politiques d'assistance actuelles semblent impuissantes à résorber le problème.

En dépit de légères améliorations enregistrées depuis quelques années au chapitre de l'emploi et des revenus (Conseil régional de développement de Lanaudière, 1993 : 35-39), cela indique la grande fragilité de l'économie de même que la très forte dépendance du marché de l'emploi à l'égard des injections gouvernementales de sommes visant à procurer à la population et aux familles des revenus d'appoint que le travail ne peut leur garantir. On doit également convenir du fait que la population ne pourra compter indéfiniment sur le développement des secteurs public et parapublic comme générateurs d'emplois. Ces derniers sont présentement à bout de souffle et les coupures de postes et de budgets sont monnaie courante. Toutefois, la mise sur pied de coopératives forestières dans les trois communautés constitue un exemple intéressant d'une prise en charge graduelle de leur économie.

Quatre Atikamekw sur cinq (80 %) âgés de 15 ans et plus n'ont aucun revenu déclaré ou gagnent moins de 20 000\$ annuellement contre 59 % au Québec. À l'inverse, 9 % des Québécois obtiennent des gains de 50 000\$ et plus par an et la proportion chute à 1 % dans les trois communautés autochtones du Haut-Saint-Maurice (Statistique Canada, 1997). Cela revient à dire qu'en proportion plus d'Atikamekw se partagent un montant d'argent moindre que dans le reste de la province puisque les familles sur la réserve sont de plus grande taille. En fait, le revenu familial annuel est inférieur de près de 13 000\$ à celui enregistré au Québec (Statistique Canada, 1997). Cette situation tombe sous le sens lorsqu'on considère le nombre important de personnes sans emploi sur ces réserves et la proportion élevée de sommes provenant de paiements de transferts gouvernementaux, sommes généralement inférieures à celles que procure un emploi.

Parler de grande dépendance économique des Atikamekw envers l'État : assurément. Parler d'une extrême pauvreté économique : pas nécessairement car, à revenu égal, ils sont relativement avantagés par rapport aux autres citoyens canadiens en raison des nombreux programmes fédéraux assurant la gratuité de certains services. Il peut en coûter environ 150\$ mensuellement (pas plus de 25 % du revenu familial) à une famille pour se loger lorsqu'elle habite la réserve. Les autochtones sont de plus exemptés de la taxe provinciale de vente sur les biens de consommation, de la taxe scolaire et ne paient aucun impôt s'ils travaillent et vivent sur la réserve. Donc, malgré la faiblesse de leurs revenus, il ne faut pas d'emblée conclure à une très grande pauvreté économique. Toutefois, on y décèle une dépendance envers un tiers, l'État, pour l'acquisition des biens de consommation et une grande difficulté, sinon de créer une économie, du moins de s'intégrer au monde du travail.

En résumé, malgré les améliorations sensibles apportées au cours des dernières décennies, il n'en demeure pas moins que la population atikamekw accuse à bien des égards un retard par rapport à la province, notamment au chapitre de l'instruction, de l'emploi et des revenus. Instabilité économique, petites communautés éloignées des marchés, chômage structurel, développement anémié et dépendance envers les transferts gouvernementaux caractérisent les communautés atikamekw. On considère dans les sociétés occidentales qu'un faible degré de scolarité dans une population donnée constitue souvent un frein au développement économique et qu'il traduit bien les capacités des gens d'intégrer un marché du travail rendu très complexe en raison de la spécialisation des emplois. Ainsi, les individus sans qualification professionnelle et sans diplôme demeurent le segment de population généralement le plus frappé par les variations de l'économie et le chômage puisque celui-ci est généralement inversement proportionnel au degré de scolarité, en ce sens que le chômage s'abaisse avec une augmentation de la scolarité.

Aussi, il est généralement admis que la mortalité infantile constitue une mesure associée aux conditions sociales et économiques d'une population, à l'état d'avancement de la médecine, à la disponibilité des services de santé et aux pratiques hygiéniques. Il s'agit d'un excellent indicateur sanitaire et reflète bien les conditions générales d'existence car, avec la vieillesse, la première année de vie s'avère la période la plus vulnérable chez l'être humain, le tout-petit y étant très fragile et, par conséquent, dépendant de son environnement immédiat pour sa survie. Donc, plus que tout autre, l'enfant présente une grande vulnérabilité aux effets délétères de son milieu.

Or, à Wemotaci et Opitciwan à tout le moins, les taux de mortalité infantile pour les années 1979 à 1983 et 1984 à 1988 s'élevaient respectivement à 22,83 00 et 20,08 00 , alors qu'ils n'étaient que de 9,0 00 et 7,12 00 dans la province au cours de ces deux mêmes périodes (Lamothe, 1991 : 109, 110, 213). Le taux d'hospitalisation des enfants de moins d'un an habitant ces deux réserves a été, entre 1985 et 1988 (1 302 00), nettement supérieur à celui enregistré au Québec (222,6 00) (Lamothe, 1991 : 103, 210). L'auteur conclut donc que :

...si les bébés autochtones [de Wemotaci et Opitciwan] naissent en santé ou du moins à terme et de poids suffisant, il semble en contrepartie que leurs conditions générales d'existence et l'environnement immédiat dans lequel ils sont amenés à vivre produisent de nombreux effets délétères, à un point tel que ces enfants seraient valétudinaires au regard des autres enfants de la région ; ils sont hospitalisés et meurent en plus grand nombre. (Lamothe, 1991 : 115.)

Ces quelques données illustrent bien le rattrapage que les Atikamekw ont à accomplir pour s'approcher du moins de la situation prévalant au Québec. On devra continuer de s'employer à réduire la pauvreté, à améliorer le degré d'instruction, la situation économique, les pratiques hygiéniques de même que la qualité des habitations.

4.5 Émancipation et revendications des Atikamekw

Cependant, dans la foulée des revendications et de l'affirmation identitaire des autochtones au pays, les Atikamekw ont aussi emboîté le pas afin de tenter de solutionner leurs problèmes. En 1975, les Atikamekw et les Montagnais s'unissaient afin de créer le Conseil des Atikamekw et des Montagnais (CAM). Cet organisme politique, dissous depuis, était voué à la défense des intérêts des deux peuples auprès des différents paliers de gouvernement. En 1980, on créa la Société de communication atikamekw montagnaise (SOCAM) qui transmet encore à l'heure actuelle des émissions de radio à l'intention des résidants de l'ensemble des localités atikamekw et montagnaises. Le Conseil Atikamekw Sipi a été constitué en 1983. Après avoir subi des modifications au fil des ans, ce conseil gère maintenant des programmes et services s'adressant aux trois bandes atikamekw. Il s'agit des programmes communautaires, des services sociaux et de santé, des services éducatifs, linguistiques et culturels, de l'assistance sociale, d u développement économique et de l'emploi ainsi que des services techniques.

Les Atikamekw possèdent depuis 1984 leur propre organisme politique, le Conseil de la nation atikamekw (CNA) dont les bureaux sont situés à La Tuque. Le CNA voit à la défense des intérêts des trois bandes. L'association Mamo Ateskewin a été formée par des chasseurs, pêcheurs, piégeurs et cueilleurs. Ces derniers font des représentations politiques concernant l'utilisation du territoire. Aussi, depuis le référendum du 29 janvier 2002, le grand chef de la nation atikamekw est maintenant élu au suffrage universel.

On doit aussi souligner le fait que les trois bandes atikamekw gèrent maintenant la presque totalité des services en éducation, en protection de l'enfance et de la jeunesse ainsi qu'en santé. Cette prise en charge de ces secteurs d'activité n'est que le prélude à une offre globale de règlement conduisant à l'autonomie gouvernementale des Atikamekw. En 1979, le CAM entreprit un long processus de négociations territoriales avec les gouvernements fédéral et provincial. L'offre globale présentée par le gouvernement du Québec à la fin de l'année 1994 aux peuples atikamekw et montagnais propose la création de douze domaines d'une superficie totalisant 4 000 km carrés sur lesquels ils auraient pleine propriété. Ces terres constitueraient la base territoriale pour l'exercice de l'autonomie gouvernementale.

Cette offre prévoit la mise en place de zones d'activités traditionnelles et de ressources à gestion partagée pouvant atteindre 40 000 km carrés. Cette initiative, selon le voeu du gouvernement, vise à établir un partenariat avec les éventuels gouvernements autochtones en partageant les rendements fiscaux tirés de l'exploitation de ces territoires. Finalement, des indemnités de l'ordre de 342 millions de dollars seraient versées dans un délai n'excédant pas 20 ans aux peuples atikamekw et montagnais. En plus des compensations financières, les revenus des gouvernements autonomes proviendraient d'une taxation établie par ces derniers, de revenus fiscaux issus des zones de ressources à gestion partagée et de paiements de transfert des gouvernements centraux (Gouvernement du Québec : 1994b). Les pouvoirs politiques de ces gouvernements autonomes porteraient sur l'organisation politique et administrative, le développement économique, la culture, les services aux personnes ainsi que les services communautaires (Dumas, hiver 1994-1995 : 15).

Dans l'intervalle, la communauté de Manawan a signé avec le gouvernement du Québec au printemps 2003 deux ententes devant stimuler le développement de la communauté. L'une concerne une déclaration de compréhension et de respect mutuel. Cette dernière prévoit encourager la discussion et la négociation afin d'instaurer une relation durable et harmonieuse. La seconde, une entente dite cadre, fixe les modalités avec lesquelles seront établis divers accords. Cette entente touche notamment le transport, l'aménagement forestier et le développement économique. D'autres questions seront éventuellement à l'ordre du jour dans les négociations. Il s'agit de la santé, de l'emploi et de la sécurité du revenu, de l'administration de la justice, de la sécurité publique, de la fiscalité et de l'écotourisme.

En résumé, l'histoire des Atikamekw de l'ère pré-coloniale à aujourd'hui a été parcourue en effectuant des bonds de géant. Ont aussi été décrites les conditions anciennes et actuelles de vie de ce peuple. Il a été vu que les Atikamekw ont connu de profonds changements, passant en un laps de temps relativement court de l'ère traditionnelle à l'ère mercantile et, récemment, à l'ère bureaucratique. Si ces bouleversements des pratiques de la vie coutumière chez les Atikamekw ont permis une émancipation qui s'est traduite notamment par l'émergence d'un leadership parfois très revendicateur, ils doivent en contrepartie avoir eu pour effet de secouer les fondements ainsi que la signification qu'ils se donnent des activités humaines et des rapports tissés avec leur univers. Dans les chapitres subséquents, il s'agira d'y voir plus clair par l'analyse et l'interprétation de l'ensemble des résultats issus de la collecte des données sur le terrain des communautés de Manawan, d'Opitciwan et de Wemotaci. Tel qu'il a été mentionné préalablement, des comparaisons seront aussi effectuées avec d'autres populations, qu'elles soient autochtones ou pas, afin de tenter de saisir les possibles particularités ou encore les dénominateurs communs à ces diverses collectivités.

CHAPITRE 5

VIE DOMESTIQUE ET COMMUNAUTAIRE

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

5.1 Dynamique de la vie dans la maisonnée¹

Les maisonnées (ou ménages) des Atikamekw sont de grande taille. On compte en moyenne, selon les données cueillies lors de notre étude de terrain, 7,8 personnes par ménage à Manawan, 5,9 à Opitciwan et 5,6 à Wemotaci, comparativement à 2,5 au Québec en 1996 (voir pour cette dernière statistique, Statistique Canada, recensement de 1996). Aussi, 42 % des ménages de Manawan sont constitués de 7 à 10 personnes et, 21 %, de 11 personnes et plus. À l'inverse, il n'y a que 11 % des maisonnées dont la taille est de 4 individus ou moins. Dans les deux autres communautés atikamekw, les concentrations de ménages populeux, quoique supérieures au reste de la province, demeurent toutefois moins importantes qu'à Manawan. Ainsi, à Opitciwan, les ménages de 7 à 10 personnes comptent pour 36 % et 3 % habitent des maisons contenant 11 personnes et plus. À Wemotaci, ces proportions sont respectivement de 27 % et 4 %. Les autorités municipales de Manawan et, dans une moindre mesure, celles de Wemotaci et Opitciwan ont d'ailleurs attiré l'attention sur la pénurie et le surpeuplement des logements dans leur communauté. Des citoyens ont aussi dénoncé la situation lors de notre passage.

Ces ménages populeux s'expliquent en partie par la forte fécondité des femmes, mais aussi par le fait que la maison abrite dans de nombreux cas la famille élargie. Ainsi, une famille à titre d'exemple peut loger ses parents, grands-parents, beaux-parents, oncle, tante, cousin(e), etc. À Manawan, 71 % des maisonnées sont constituées d'une famille élargie et 29 % de la famille nucléaire (père, mère, enfant(s)). À Opitciwan et à Wemotaci, les pourcentages sont respectivement de 51 %/49 % et 46 %/54 %.

Toutefois, qui dit famille élargie ne dit pas nécessairement ménage populeux ou surpeuplé. En effet, la famille élargie peut être composée par exemple du

¹Afin d'alléger le texte, les pourcentages ont été arrondis à l'unité. Dans les tableaux cependant, ils conservent la décimale. Aussi, à moins d'avis contraire, les valeurs manquantes ont été exclues de l'analyse.

père, de la mère, d'un enfant et d'un beau-père. Dans un tel cas, on ne peut vraisemblablement parler de surpopulation du logement. Il est donc apparu nécessaire d'en savoir plus sur les individus demeurant dans des ménages de grande et de petite tailles, d'une part, ainsi que ceux vivant en famille nucléaire et élargie (ou étendue), d'autre part. Les caractéristiques de ces personnes, leurs attitudes et perceptions diffèrent-elles selon la taille du ménage et le type de famille? Pour notre propos, un ménage de faible taille ou de taille moyenne (les deux termes seront indistinctement utilisés) est composé d'au plus six personnes, alors que le ménage de grande taille compte sept personnes ou plus.

5.1.1 Familles nucléaires et élargies

Il a été observé que plus de sept personnes sur dix âgées de 15 ans et plus² (71 %) demeurent en famille élargie à Manawan. On remarque que, dans cette communauté, la famille étendue regroupe surtout des jeunes et des personnes âgées. En effet, plus de huit jeunes sur dix (83 %) et la presque totalité des personnes de 50 ans et plus (96 %) y vivent (relation significative). Dans les autres cohortes d'âge, les proportions se distribuent de façon plus égale. Il apparaît en outre que ce sont principalement des gens peu scolarisés qui composent les ménages constitués de la famille élargie, 83 % d'entre eux n'ayant pas complété le programme du secondaire. À l'inverse, lorsqu'on a entamé ou complété des études collégiales ou universitaires, la probabilité d'habiter une famille nucléaire à Manawan est nettement plus grande que pour ceux qui ont interrompu prématurément leurs études.

De plus, la moitié (53 %) des personnes vivant en famille étendue à Manawan sont inactives. Dans la famille nucléaire cette proportion n'est que de 20 %. Par conséquent, plus de gens ont des revenus inférieurs lorsqu'ils habitent en famille élargie. Ainsi, 76 % d'entre eux ont des

²Puisque la proportion de personnes âgées est faible dans les communautés atikamekw et afin d'offrir une meilleure distribution des répondants, nous avons opté pour les strates d'âge suivantes : 15-24 ans, 25-34 ans, 35-49 ans et 50 ans et plus.

revenus n'excédant pas 12 000,00\$ (54 % en famille nucléaire) et moins de 5 % gagnent 30 000,00\$ ou plus (17 % en famille nucléaire).

TABLEAU 03Population de 15 ans et plus selon le type de famille, le groupe d'âge, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan, 1996				
15-24 ans	17,3	82,7		
25-34 ans	48,5	51,5		
35-49 ans	37,4	62,6		
50 ans et plus	4,2	95,8		
Secondaire non complété	69,2	82,9		
Secondaire complété	7,0	5,2		
CÉGEP/Univ. compl. ou non	23,9	11,9		
Au travail	42,7	20,7		
Occupation non rémunérée	37,2	26,2		
Inactifs	20,2	53,1		
Moins de 12 000,00\$	53,6	76,0		
12 000,00\$ à 29 999,99\$	29,9	19,2		
30 000,00\$ et plus	16,5	4,8		
Les associations sont significatiu	es dans tous les cas.			

Ces données révèlent en somme des informations fort intéressantes. On remarque en effet des caractéristiques propres aux familles nucléaires et élargies à Manawan. La famille nucléaire se distingue par l'âge adulte de ses membres, sa scolarité supérieure, sa plus grande participation au monde du travail et, par conséquent, de meilleurs revenus. Tout à fait à l'inverse, les personnes habitant en famille élargie sont, soit jeunes, soit âgées. Elles sont peu scolarisées, inactives et obtiennent de faibles revenus. Il paraît donc probable que la famille élargie constitue un moyen de joindre les deux bouts et d'échapper aux difficultés financières. Quoiqu'il en soit, lorsque les personnes sont économiquement plus autonomes, elles ont tendance plus que les autres à habiter uniquement avec les membres de la famille qu'elles ont fondée. D'un autre point de vue, puisque la famille élargie à Manawan regroupe surtout des jeunes et des personnes âgées de 50 ans et plus (il doit y avoir des retraités parmi ces derniers sans doute), il semble donc plausible que, dans ce type de ménage, on retrouve de plus fortes proportions de personnes peu scolarisées, inactives et disposant de faibles revenus.

Ces résultats rejoignent partiellement ceux cueillis à Opitciwan (en ce qui concerne l'âge, la scolarité et l'occupation à tout le moins), cependant qu'ils s'écartent des conclusions obtenues Wemotaci. Mis à part le fait que la famille étendue regroupe surtout des célibataires³ (59 % d'entre eux y vivent), on ne relève pas dans cette dernière communauté de caractéristiques propres aux familles nucléaire et élargie. La probabilité d'habiter une famille nucléaire ou élargie ne dépend nullement du fait que l'on soit jeune ou âgé, scolarisé ou pas, au travail ou non, avec de bons ou de faibles revenus. L'état actuel de nos connaissances ne permet toutefois pas d'expliquer ces différences entre Manawan et Opitciwan, d'une part, et Wemotaci d'autre part. Peut-être est-ce le fait que la pénurie de logements est moins criante à Wemotaci?

Il convient de mentionner que les données des trois réserves agglomérés indiquent cependant des liens significatifs selon l'âge, l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu, d'une part, et le fait d'habiter une famille nucléaire ou élargie, d'autre part. En d'autres termes, prise globalement, la famille étendue, dans l'ensemble des communautés atikamekw, contient plus de jeunes et de personnes âgées que la famille

³Les personnes célibataires, veuves, séparées ou divorcées ont toutes été assimilées dans la même catégorie en raison parfois de leur trop petit nombre. Cette catégorie a été appelée «Ne vivant pas en couple». Toutefois, afin d'éviter des lourdeurs dans le texte, sera utilisé parfois le terme «célibataire» pour désigner l'ensemble de ces individus.

nucléaire, plus de célibataires, de gens faiblement scolarisées, d'inactifs et de personnes à faibles revenus (tableau 04).

TABLEAU 04				
Population de 15 ans et plus selon le type de famille, le groupe d'âge, l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées				
	Nucléaire %	Élargie %		
15-24 ans	34,2	65,8		
25-34 ans	57,5	42,5		
35-49 ans	50,5	49,5		
50 ans et plus	26,2	73,8		
Ne vivant pas en couple	34,6	65,4		
En couple	48,0	52,0		
Secondaire non complété	73,1	81,7		
Secondaire complété	4,9	5,0		
CÉGEP/Univ. compl. ou non	22,0	13,3		
Au travail	44,2	30,0		
Occupation non rémunérée	28,3	25,1		
Inactifs	27,5	44,9		
Moins de 12 000,00\$	55,4	67,0		
12 000,00\$ à 29 999,99\$	34,8	27,6		
30 000,00\$ et plus	9,8	5,4		
Les associations sont significativ	ves dans tous les cas.			

Dans le chapitre précédent, la question à savoir si la famille élargie relevait de pratiques culturelles traditionnelles ou bien d'une pénurie de logements avait été posée. Or, 36 % des personnes interrogées vivant en famille élargie à Manawan admettent qu'elles quitteraient la maisonnée pour aller s'établir ailleurs sur la réserve. Dans la famille nucléaire, cette proportion est de 11 %. Cette conclusion vaut également pour Wemotaci et Opitciwan (tableau 05). Il semble donc, à la lumière de ces nouvelles informations, que si les gens étaient financièrement plus à l'aise et qu'il y avait suffisamment de logements, plusieurs consentiraient alors à déménager.

En somme, bien qu'il puisse subsister encore de nos jours des pratiques culturelles ayant pris racine dans le lointain passé des Atikamekw, il y a tout lieu de croire que si l'on mettait en branle des projets de construction résidentielle visant à éliminer la pénurie de maisons, de nombreuses personnes vivant en famille élargie quitteraient pour aménager dans une nouvelle demeure.

En raison de sa composition, remarque-t-on plus de problèmes dans la famille élargie que dans la famille nucléaire? À ce chapitre, il faut souligner que, dans les trois réserves atikamekw, les gens vivant en famille étendue disent, en plus grand nombre que les autres, manquer d'intimité (tableau 05).

TABLEAU 05 Population de 15 ans et plus selon le type de famille, le sentiment de manquer d'intimité dans le ménage et le désir de le quitter, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) et pour les trois réserves atikamekw agglomérées									
	Man. %		cléaire Wemo. %	Total %	Man %	-	gie Wemo. %	Total %	
Manque d'intimité	36,2	34,8	43,9	38,6	51,3	53,6	56,6	53,6	
Désire quitter ménag	ge11,1	17,9	25,9	18,3	35,9	38,8	41,5	39,1	
Les associations sont significatives dans tous les cas.									

Cela vient appuyer en quelque sorte le fait que l'on désire également, dans des proportions supérieures, changer de domicile. Il est toutefois quelque peu surprenant de constater qu'à Wemotaci, les gens issus d'une famille nucléaire partagent ce sentiment en plus forte proportion que dans les communautés de Manawan et d'Opitciwan. Ils sont en outre proportionnellement plus nombreux à vouloir quitter leur demeure actuelle. Cet étonnement vient du fait que, des trois communautés, Wemotaci compte en moyenne, cela a été soulevé, le plus faible nombre de personnes par ménage (5,6), s'écartant en cela largement de la situation observée à Manawan (7,8). La progression de nos travaux permettra peut-être d'apporter une explication à cette situation ou encore de formuler des hypothèses de recherche à explorer.

Une question sur le degré de satisfaction des rapports des répondants avec les autres membres de la maisonnée et une autre concernant les tensions dans le ménage ont aussi été posées dans les trois communautés. Or, lorsqu'on ventile ces résultats selon qu'il s'agit de la famille nucléaire ou élargie, rien de très probant en ressort, en ce sens que le fait de vivre en famille étendue ne semble pas à l'origine de plus de discordes et d'insatisfactions qu'en famille nucléaire, en dépit du manque d'intimité remarqué par une fraction non négligeable des répondants des trois réserves agglomérées. À Wemotaci toutefois, en plus forte proportion les répondants vivant en famille élargie ont mentionné avoir subi un rejet de la part d'un ou de plusieurs membres de la maisonnée (35 % contre 20 % en famille nucléaire).

Qu'en est-il maintenant des ménages de moyenne et grande tailles? Leurs caractéristiques s'apparentent-elles à celles des familles nucléaire et étendue ou au contraire remarque-t-on des dissemblances?

5.1.2 Ménages de moyenne et grande tailles

Le portrait du ménage de grande taille à Manawan s'apparente à bien des égards à celui de la famille élargie. Quoique dans des proportions moindres

que pour la famille élargie (alors qu'on y enregistre une proportion de 83 %), on retrouve beaucoup de jeunes de 15 à 24 ans (72 %). Toutefois, contrairement à la famille élargie qui regroupe la presque totalité des personnes âgées de 50 ans et plus, les ménages de grande taille en contiennent beaucoup moins. Ces dernières se répartissent en effet presque également entre les ménages de faible taille (49 %) et de grande taille (51 %).

Ces résultats contrastent avec ceux des communautés de Wemotaci et d'Opitciwan, alors que peu importe l'âge, de plus fortes proportions de gens habitent des ménages de faible taille. Cela tient sans doute au fait que les ménages dans ces deux dernières communautés comptent en moyenne moins d'individus qu'à Manawan. Toutefois, il convient de souligner le fait que les personnes de 15 à 24 ans habitant Opitciwan, en plus forte proportion que les autres groupes d'âge, tendent à vivre dans des ménages de plus grande dimension.

Cependant, les autres caractéristiques des ménages de grande taille à Manawan, à savoir la scolarité des gens, leur occupation et leurs revenus, ressemblent beaucoup à celles dépeintes pour la famille élargie. Une très forte proportion (83 %) est peu scolarisée, n'ayant pas terminé le programme du secondaire. Presque la moitié des individus sont inactifs et le tiers a une occupation non rémunérée. Finalement, les trois quarts ont des revenus inférieurs à 12 000,00\$ (tableau A-01 en annexe).

Dans les deux autres communautés atikamekw, la situation n'apparaît pas aussi tranchée qu'à Manawan, en ce sens que très peu de différences ou de liens étroits sont constatés entre les ménages de grande et de petite tailles en ce qui a trait à la scolarité, les revenus et l'occupation des gens. Cependant, une fois les données des trois réserves agrégées, on constate une association significative entre l'âge, l'inoccupation de la personne et le fait d'obtenir de faibles revenus, d'une part, et d'habiter un ménage de grande taille, d'autre part (tableau 06). En outre, plus la taille de la maisonnée à Manawan est grande, davantage nombreux sont les gens à prétendre manquer d'intimité. Ainsi, dans les ménages de taille moyenne, ce sentiment est partagé par 35 % des répondants, alors que la proportion grimpe à 54 % dans les ménages composés de sept personnes et plus. Ceci ne se remarque toutefois pas à Wemotaci et Opitciwan.

TABLEAU 06						
Population de 15 ans et plus selon la taille du ménage, le groupe d'âge, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées						
Taille moyenneGrande taille%%						
15-24 ans	27,4	40,6				
25-34 ans	32,1	27,0				
35-49 ans	22,4	22,4				
50 ans et plus	18,1	10,0				
Au travail	44,3	26,8				
Occupation non rémunérée	21,3	32,4				
Inactifs	34,4	40,9				
Moins de 12 000,00\$	57,9	66,7				
12 000,00\$ à 29 999,99\$	32,3	28,7				
30 000,00\$ et plus	9,8	4,6				

Par ailleurs, dans les trois communautés, le fait d'habiter des ménages de grande dimension semble à l'origine de plus de tensions, de discordes dans la demeure. Par conséquent, en plus grand nombre, les répondants désireraient quitter cette dernière pour aller s'établir ailleurs dans la communauté (tableau 07).

Des trois communautés atikamekw, il n'y a qu'à Opitciwan que les répondants habitant un ménage populeux ont indiqué avoir été en proportion supérieure l'objet d'une réprobation au sein du ménage (association significative au seuil de 94 %).

TABLEAU 07Population de 15 ans et plus selon la taille du ménage, que l'on y remarque des tensions et que l'on désire le quitter, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) et pour les trois réserves atikamekw agglomérées									
			moyenn Wemo. %	e Total %	Man. %		e taille Wemo. %	Total %	
Remarque tensions	46,9	48,5	64,0	52,5	62,3	74,1	79,6	68,5	
Désire quitter ménag	e 16,5	22,8	60,7	23,3	35,9	37,7	74,0	37,8	
Les associations sont	Les associations sont significatives dans tous les cas.								

On doit souligner par ailleurs que l'on n'enregistre dans l'ensemble de la population atikamekw que peu de différences entre les ménages de moyenne et grande tailles relativement au degré de satisfaction des rapports avec les occupants de la demeure.

En somme, il semblerait bien que ce soit à Manawan que l'on remarque le plus de constances entre les familles élargies et les ménages de grande taille (ou bien entre les familles nucléaires et les ménages de taille moyenne). À tout le moins, les données permettent d'identifier et de portraiturer des segments de population habitant les familles nucléaire et élargie, d'une part, et les ménages de moyenne et grande tailles, d'autre part. À Manawan, plus de jeunes habitent dans des familles élargies et des ménages de grande taille. Les gens y sont faiblement scolarisés, inactifs et à faibles revenus. On dit y manquer d'intimité et désirer par conséquent quitter le domicile pour aller habiter ailleurs dans la communauté. On remarque plus de tensions dans les ménages de grande dimension à Manawan. Ces résultats possèdent un fort pouvoir évocateur d'un point de vue sociologique, ce qui semble moins le cas dans les deux autres réserves, en apparence à tout le moins.

En effet, il apparaît plus difficile dans ces deux dernières localités de caractériser les populations demeurant dans des familles nucléaires et élargies ainsi que dans des ménages de moyenne et grande tailles. Aussi, au premier regard, certains résultats donnent l'impression de présenter des contradictions. Par exemple, les personnes habitant en famille élargie à Opitciwan et Wemotaci disent manquer d'intimité, cependant qu'on n'y remarque pas de manière significative plus de tensions qu'en famille nucléaire. À l'inverse, dans les ménages de grande taille, on soutient plus souvent qu'autrement ne pas manquer d'intimité, mais en retour on signale plus de tensions dans la maisonnée. Puisque la réalité à Wemotaci et Opitciwan ne se laisse pas saisir aisément, sans doute y aurait-il lieu de se pencher dans l'avenir plus avant sur ce qui peut sembler au premier examen des aberrations.

En fait, les seules conclusions revenant avec régularité dans les trois réserves sont à l'effet que, dans la famille étendue et le ménage de grande taille, on souhaite en plus grand nombre fuir le domicile pour aller s'établir ailleurs dans la communauté. Aussi, quel que soit l'endroit, plus la dimension du ménage est grande, plus on y observe de tensions. Plus que dans la famille élargie, les ménages de grande taille et, par conséquent, la forte concentration d'individus dans un endroit clos paraissent donc être à l'origine d'un sentiment d'étouffement qui créerait des situations propices aux conflits et discordes. Qu'en est-il maintenant de la situation de tous les ménages confondus, que ces derniers soient composés de la famille nucléaire ou élargie?

5.1.3 Situation des trois réserves agglomérées

D'autres faits ressortent très clairement de l'analyse des données cueillies dans les communautés atikamekw (c'est-à-dire qu'on y remarque des associations significatives). En effet, sans égard au type et à la taille des maisonnées, il apparaît, lorsqu'on examine la situation des trois réserves atikamekw prises globalement, que les jeunes de 15 à 24 ans et les personnes ne vivant pas en couple, plus que les autres, disent manquer d'intimité dans la demeure. Il n'est donc pas surprenant que ces mêmes jeunes et personnes ne vivant pas en couple admettent proportionnellement en plus grand nombre souhaiter quitter la maisonnée pour aller s'établir ailleurs dans la communauté (tableau 08).

TABLEAU 08 Population de 15 ans et plus selon le sentiment de manquer d'intimité dans le ménage, le désir de quitter la demeure, le groupe d'âge et l'état matrimonial, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées								
	1 2 % %							
15-24 ans	55,3	37,1						
25-34 ans	44,6	32,1						
35-49 ans	38,9	18,6						
50 ans et plus	43,8	25,8						
Ne vivant pas en couple	52,7	35,3						
En couple	44,0	27,1						
 Impression de manquer d'intimité dans le ménage Désire quitter le ménage pour aller habiter ailleurs dans la communauté 								
Les associations sont significat	ives dans tous les cas.							

Les personnes de 50 ans et plus sont, toutes proportions gardées, les moins nombreuses (43 %) à soutenir remarquer des tensions dans la maisonnée. Dans les autres cohortes d'âge, les proportions varient entre 59 % et 65 % et il s'agit, dans ce dernier cas, des plus jeunes.

158

Le cinquième des répondants (20 %) dit avoir subi un rejet de la part d'un ou plusieurs membres de la maisonnée au cours de l'année ayant précédé le passage des enquêteurs. Ces individus ayant été victimes de réprobation de la part des membres du ménage ne semblent pas, à première vue à tout le moins, présenter de caractéristiques bien particulières. La distribution entre les sexes est pratiquement égale (19 % chez les hommes et 21 % chez les femmes). Il en va de même de l'âge, alors qu'on enregistre des taux variant entre 18 % et 21 % selon la cohorte. La situation se répète une fois de plus chez les personnes n'ayant pas de conjoint (21 %) et celles vivant en couple (20%). De plus, les variables relatives à la scolarité, l'occupation et le revenu des individus paraissent en aucune façon liées aux rejets. Aussi, on ne remarque pas plus de rejets dans les ménages populeux que dans ceux présentant une moins forte densité (20 % dans les deux cas). Toutefois, la situation est quelque peu différente lorsqu'il s'agit des familles nucléaire et étendue, cette dernière présentant un pourcentage légèrement supérieur (22 %) à celui rencontré dans la famille nucléaire (17 % et la relation est significative). Qui sont alors ces personnes affirmant avoir été repoussées?

Le croisement de quelques variables entre elles révèle des résultats fort intéressants. On apprend entre autres choses que le fait de manquer d'intimité dans la maisonnée est, chez les Atikamekw des trois réserves, aussi associé à divers ennuis. Près des trois quarts des répondants affirmant manquer d'intimité disent aussi remarquer des tensions dans le ménage (tableau A-02 en annexe). La proportion de gens insatisfaits de leurs relations avec les autres personnes habitant le même logis y est aussi plus élevée que chez ceux qui soutiennent ne pas manquer d'intimité (tableau A-03 en annexe). On compte également plus d'individus disant avoir subi un rejet de la part d'un ou plusieurs membres du ménage (tableau A-04 en annexe). Par conséquent, en plus grand nombre, on souhaite quitter la demeure lorsqu'on considère manquer d'intimité (tableau A-05 en annexe).

Aussi, lorsque sont observées des tensions dans la demeure, la probabilité d'être insatisfait du type de relations avec les autres membres du ménage sont nettement supérieures (tableau A-06 en annexe). Il n'est par ailleurs pas surprenant de constater qu'il existe un lien fort significatif entre le fait de remarquer de telles tensions et d'avoir subi un rejet dans la maisonnée (tableau A-07 en annexe) et de désirer alors l'abandonner pour aller vivre ailleurs sur la réserve (tableau A-08 en annexe).

Il s'est avéré fort utile de reprendre cette analyse pour chacune des réserves prises séparément, puisque des singularités propres à chacune d'elles y ont été décelées et qu'elles présentent un intérêt sociologique certain.

5.1.4 Situation à Manawan

On constate que ce sont principalement les jeunes (55 % d'entre eux) et les personnes âgées de 50 ans et plus (50 %) de Manawan qui disent manquer d'intimité (lien significatif à 91 %, voir tableau A-09 en annexe). Cela n'est sans doute pas étranger au fait que la famille élargie, cela a été mentionné, regroupe une très forte proportion des jeunes de Manawan et la presque totalité des personnes âgées. D'ailleurs, ce sont aussi les jeunes de 15 à 24 ans (38 %) et de 25 à 34 ans (31 %) qui, dans des proportions supérieures, désirent quitter la maisonnée pour aller s'établir ailleurs dans la communauté (tableau A-10 en annexe). Les personnes plus âgées cependant, malgré le sentiment de manquer d'intimité, semblent davantage résolues que les jeunes à demeurer dans leur foyer, peut-être en raison des charges familiales encore présentes à cet âge ou des problèmes de santé?

On remarque aussi un lien significatif entre le fait d'être inactif et une plus grande inclination que les autres à vouloir prendre distance par rapport au ménage actuel (tableau A-10 en annexe). Cela tombe sous le sens lorsqu'on considère que ce sont également les jeunes de 15 à 34 ans qui affichent les plus forts taux d'inactivité à Manawan et qui, avec les personnes âgées, disent en plus grand nombre manquer d'intimité dans la maison. Ce sont d'ailleurs ces inactifs qui soutiennent, plus que les autres, avoir été l'objet d'une réprobation ou d'un rejet au sein du ménage (21 % contre 10 %, la valeur la plus faible). À ce chapitre, 16 % de l'ensemble des répondants de

Manawan estiment avoir subi un rejet ou une désapprobation de la part d'un ou plusieurs membres de la maisonnée. Si on excepte les personnes inactives, les répondants ne présentent toutefois pas vraiment de caractéristiques particulières. En d'autres termes, peu importe le type de ménage, l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la scolarité et le revenu, on ne remarque pas à cet égard de différences appréciables.

5.1.5 Situation à Opitciwan

À Opitciwan, on constate que ce sont principalement les personnes exerçant un emploi qui soutiennent manquer d'intimité (tableau A-11 en annexe). Cela n'est peut-être pas étranger au fait que ce sont surtout les individus ayant les plus hauts revenus qui admettent remarquer des tensions au sein du ménage (association significative à 94 %). À ce chapitre, les personnes de 50 ans et plus, en proportion nettement inférieure aux autres strates d'âge, disent observer des tensions au sein de la maisonnée (tableau A-12 en annexe). L'état de nos connaissances actuelles ne permet toutefois pas d'expliquer cette situation. Les plus jeunes (15-34 ans), de même que les personnes n'ayant pas de conjoint, en moins forte proportion, semblent satisfaits de leurs relations avec les autres membres de la demeure (tableau A-13 en annexe).

Aussi, en première approximation, des faits étonnent. Ce sont les personnes de 35 à 49 ans — la cohorte d'âge occupant la plus forte proportion d'emplois disponibles sur la réserve — qui, dans des proportions inférieures à tous les autres habitants de la réserve, désirent quitter le domicile (relation significative à 93 %, voir tableau A-14 en annexe). En somme, pourquoi ces mêmes individus qui disent manquer d'intimité sont aussi ceux qui, en nombre inférieur, souhaitent quitter le foyer? Peut-être sont-ils retenus en raison des charges familiales et professionnelles?

Comment expliquer alors que ce soit parmi les gens qui partagent les principales caractéristiques de la famille nucléaire que l'on constate un plus fort sentiment de manquer d'intimité et de plus grandes tensions dans la maisonnée? Car, il en a été fait mention, de façon générale le manque d'intimité paraît plus présent en famille élargie. Non seulement ces résultats contrastent nettement avec ceux obtenus à Manawan, mais ils surprennent en raison de ces apparentes aberrations. Toutefois, on croit déceler une amorce d'explication ou à tout le moins on souhaite pouvoir étayer notre propos par l'analyse des résultats obtenus concernant le rejet ou la désapprobation des répondants de la part de membres du ménage au cours de l'année ayant précédé le passage des enquêteurs à Opitciwan.

Près du cinquième (19 %) des répondants dit avoir subi un rejet au cours de l'année ayant précédé le passage des enquêteurs. Bien que l'on note à cet effet que très peu de différences selon l'âge et l'état matrimonial des individus, ces derniers présentent néanmoins à bien des égards des caractéristiques particulières. Tout d'abord, la distribution entre les sexes montre clairement que les femmes (25 %), en proportion supérieure aux hommes (13 %), estiment avoir été l'objet d'une réprobation par un ou des membres de la maisonnée au cours de la dernière année. Aussi, les personnes habitant des ménages de forte dimension, dans des proportions plus élevées que les autres, mentionnent avoir été l'objet d'une réprobation à Opitciwan (tableau A-15 en annexe).

Aussi, plus la scolarité et les revenus augmentent, plus les gens soutiennent avoir subi un tel rejet. En ce qui a trait à la scolarité, les proportions d'individus rejetés oscillent entre 15 % chez les moins instruits à 37 % chez ceux qui ont entamé ou complété des études avancées. Les taux varient beaucoup aussi selon le revenu, passant de 15 % chez les moins fortunés à 33 % chez les personnes déclarant des gains de 30 000,00\$ ou plus (relation significative à 91 %) (tableau A-15 en annexe).

On constate en somme une étonnante convergence entre les caractéristiques des individus estimant avoir été l'objet de réprobation, d'une part, et celles se rapportant au manque d'intimité, aux tensions remarquées dans la maisonnée et au désir de déménager, d'autre part. Une question demeure entière alors. Comment se fait-il qu'à Opitciwan, ce sont les personnes instruites et pouvant compter sur des revenus supérieurs aux autres membres de la communauté qui semblent, plus que les autres, touchées par ces problèmes dans le ménage? Ces résultats demanderaient des éclaircissements.

5.1.6 Situation à Wemotaci

Plus de femmes (57 %) que d'hommes (42 %) soutiennent manquer d'intimité à Wemotaci. À cet égard, on remarque qu'il s'agit principalement de jeunes de 15 à 24 ans (61 %). En fait, plus on avance en âge, plus ce sentiment semble s'estomper (tableau A-16 en annexe). Cela explique sans doute pourquoi les individus n'ayant pas de conjoint (des jeunes fort probablement) sont, toutes proportions gardées, nettement supérieurs (63 %) aux personnes vivant en couple (40 %) à soutenir manquer d'intimité. Aussi, cela n'est probablement pas étranger au fait que le ménage de grande taille regroupe une forte proportion des jeunes de Wemotaci.

D'ailleurs, ce sont aussi les jeunes qui avouent en plus forte proportion remarquer des tensions dans le ménage et désirer par conséquent quitter la maisonnée pour aller s'établir ailleurs dans la communauté. Les célibataires, dans des proportions supérieures aux autres, consentiraient aussi à déménager (tableau A-17 en annexe). Néanmoins, la très grande majorité des habitants de Wemotaci (95 %) s'estime satisfaite de ses rapports avec les autres membres du ménage.

La question à savoir si les gens de Wemotaci avaient subi un rejet de la part d'un ou de plusieurs membres de la maisonnée au cours de l'année ayant précédé l'étude leur a aussi été posée. À ce chapitre, plus du quart (27 %) a répondu par l'affirmative. Toutefois, ces individus ne présentent guère de caractéristiques particulières lorsque cette information est ventilée selon le groupe d'âge, le sexe, l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu, les taux fluctuant constamment ou se rapprochant nettement les uns des autres. Cependant, il appert que les personnes habitant un ménage plurifamilial (35 %), en plus grand nombre que celles résidant en famille nucléaire (20 %), soutiennent avoir subi un tel rejet.

5.2 Dynamique de la vie communautaire

On doit tout d'abord souligner que, pour les raisons susmentionnées, des questions faisant l'objet de cette section de chapitre n'ont été posées que dans la localité de Manawan. Par conséquent, le portrait de la vie communautaire dans cette dernière localité sera plus étoffé. Il sera néanmoins possible dans certains cas d'effectuer des comparaisons avec les collectivités de Wemotaci et Opitciwan.

On se voisine beaucoup chez les Atikamekw des trois communautés, alors que presque quatre personnes sur cinq (77 %) disent avoir visité quelqu'un ou reçu de la visite au moins une fois au cours de la semaine ayant précédé le passage des enquêteurs. Ces visites varient peu selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial des individus. Par contre, un fait intéressant ressort de l'analyse. On remarque en effet que les gens ayant une scolarité élevée, détenant un emploi ou ayant une occupation non rémunérée ont plus tendance que les autres à entretenir des relations de voisinage. Aussi bien que l'association ne soit pas significative d'un point de vue statistique, les plus hauts salariés paraissent se voisiner davantage que les autres (tableau 9).

Aussi, lorsqu'on pose la question aux gens de Manawan à savoir s'ils ont des amis, la très grande majorité (97 %) répond par l'affirmative. En fait, il n'y a que neuf personnes (3 %) sur un total de 354 répondants qui ont déclaré ne pas en avoir. De ce nombre, on compte sept femmes. À titre indicatif, la proportion au Québec de gens disant ne pas avoir d'amis est le double (6 %) de celle relevée à Manawan (Santé Québec, 1995 : 130). De plus, parmi ceux qui comptent un ou plusieurs amis, 97 % sont satisfaits des rapports qu'ils entretiennent avec eux. En dépit du fait qu'une forte proportion des gens de Manawan ont des amis et qu'ils se disent satisfaits de leurs rapports avec ces derniers, 10 % d'entre eux admettent être néanmoins insatisfaits de leur vie sociale contre 11 % au

TABLEAU 09						
Population de 15 ans et plus ayant ou n'ayant pas rendu ou reçu de la visite au cours de la semaine selon la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées						
	Oui %	Non %				
Secondaire non complété	74,8	25,2				
Secondaire complété	76,2	23,8				
CÉGEP/Univ. complété ou non	86,8	13,2				
Au travail	81,4	18,6				
Occupation non rémunérée	78,7	21,3				
Inactifs	71,5	28,5				
Moins de 12 000,00\$	75,9	24,1				
12 000,00\$ à 29 999,99\$	77,1	22,9				
30 000,00\$ et plus	86,9	13,1				
Seule l'association relative au revenu n'est pas significative.						

Québec, (Santé Québec, 1995 : 130). À cet égard, on ne remarque que peu de variations selon l'âge, le sexe, l'état matrimonial ou le revenu de la personne. Toutefois, lorsqu'elle est inactive (12 %) ou qu'elle a une occupation non rémunérée (10 %), elle est plus insatisfaite que si elle détient un emploi (4 % mais le lien est non significatif). En outre, une proportion non négligeable (11 %) et semblable à celle ayant trait à l'insatisfaction quant à la vie sociale (10 %) se dit mécontente des relations entretenues avec les autres membres habitant la communauté de Manawan. En comparaison, cette proportion atteint 9 % chez les Inuits et 4 % chez les

Cris (différence significative entre les Cris et les gens de Manawan avec un intervalle de confiance de 95 %). Aussi, plus que les hommes (8 %), les femmes (14 %) semblent insatisfaites de leurs rapports avec les autres citoyens de Manawan (association significative au seuil de 90 %).

Qu'environ le dixième de la population de Manawan se dise insatisfait de sa vie sociale et de ses rapports avec les autres membres de la communauté n'a pas de quoi vraiment surprendre lorsqu'on examine les chiffres se rapportant aux personnes disant avoir subi un rejet dans la communauté. En effet, plus du cinquième d'entre eux (22 %) affirme avoir été l'objet d'une réprobation au cours de l'année ayant précédé l'enquête. Les gens vivant en couple ont été l'objet de moins de réprobation (19 %) que les autres (31 %). Sans doute s'agit-il de jeunes célibataires qui ont été stigmatisés, puisque les personnes de 15 à 34 ans sont, en proportion, plus nombreux à soutenir avoir subi un tel rejet (relation significative à 90 %). Aussi, lorsqu'on a subi un tel rejet, on s'estime proportionnellement plus insatisfait de sa vie dans la communauté de Manawan (15 %) que les autres (8 %) (relation significative à 92 %).

Si on examine maintenant la situation des trois réserves agglomérées, on constate que près du quart (24 %) des Atikamekw de 15 ans et plus mentionne avoir été l'objet d'un rejet par des membres de la communauté au cours de l'année. Les proportions sont à cet égard sensiblement les mêmes à Opitciwan (25 %) et Wemotaci (26 %). Chez les Inuits et les Cris, les proportions de gens disant avoir été l'objet d'une réprobation sont nettement inférieures, alors que respectivement 10 % et 8 % en auraient été victimes (différence significative entre les Atikamekw, d'une part, et les Inuits et les Cris, d'autre part, avec un intervalle de confiance de 95 %). Par ailleurs, des résultats éminemment intéressants du point de vue sociologique ressortent de l'analyse. En effet, plus que tout autre, les jeunes et les célibataires affirment avoir été l'objet de réprobation dans les différentes communautés atikamekw. En outre, plus les gens sont instruits, au travail et que les revenus s'élèvent, plus ils soutiennent avoir été repoussés (tableau 10). Ces données paraissent, à première vue du moins, quelque peu surprenantes. En

effet, les chiffres indiquent clairement le fait qu'il y a deux catégories bien distinctes d'individus qui sont l'objet de blâmes. Tout d'abord les jeunes qui, bien qu'ils soient parfois instruits, ne travaillent pas toujours et obtiennent en conséquence de faibles revenus. Tout à fait à l'inverse, les personnes occupant un emploi et pouvant compter sur des gains plus élevés sont aussi victimes de rejets.

TABLEAU 10								
Population de 15 ans et plus selon qu'elle a subi ou non un rejet de la part des membres de la communauté, le groupe d'âge, l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) aggiomérées								
	OuiNon%%							
15-24 ans	30,6	69,4						
25-34 ans	22,4	77,6						
35-49 ans	22,5	77,5						
50 ans et plus	15,4	84,6						
Ne vivant pas en couple	28,5	71,5						
En couple	22,1	77,9						
Secondaire non complété	22,7	77,3						
Secondaire complété	20,9	79,1						
CÉGEP/Univ. compl. ou non	32,5	67,5						
Au travail	30,1	69,9						
Occupation non rémunérée	24,5	75,5						
Inactifs	18,6	81,4						
Moins de 12 000,00\$	22,1	77,9						
12 000,00\$ à 29 999,99\$	27,0	73,0						
30 000,00\$ et plus	34,9	65,1						
Les associations sont significatives dans tous les cas.								

Cependant, lorsqu'on y regarde de près, cette situation est tout particulièrement attribuable à la communauté d'Opitciwan et, dans une moindre mesure, à celle de Wemotaci, puisqu'on ne remarque pas de telles tendances à Manawan. Resterait maintenant à connaître les motifs de tels rejets. Diffèrent-ils selon que l'on est jeune ou d'âge mûr? Aussi, il a été mentionné qu'il s'agit surtout de la génération des 35 à 49 ans qui se partage le bassin d'emplois disponibles et les hauts revenus. Cette situation engendre-t-elle des tensions, des remous chez les Atikamekw d'Opitciwan et de Wemotaci qui se voient ainsi privés d'un travail rémunérateur et peut-être de meilleures conditions de vie? Il est possible que les chapitres subséquents aideront à faire un peu plus de lumière sur ces interrogations.

Le fait d'avoir été blâmé par des membres du village peut avoir des conséquences sur les individus. Ainsi, 61 % d'entre eux estiment que cela a été «extrêmement» ou «assez» stressant, alors que 39 % soutiennent que ces circonstances ont été «légèrement» ou «pas du tout» stressantes. Bien que cette association ne soit pas significative d'un point de vue statistique, il ressort que, plus on avance en âge, plus ces situations paraissent stressantes, les taux variant de 56 % chez les plus jeunes à 72 % chez les plus âgés. Aussi, avec une proportion de 71 %, les personnes inactives semblent avoir trouvé ce rejet davantage difficile (relation significative à 90 %).

Par ailleurs, près des trois quarts (68 %) des Atikamekw de 15 ans et plus trouvent la vie étouffante dans leur réserve, c'est-à-dire qu'ils se sentent observés, jugés surveillés. La situation paraît à cet égard plus aiguë à Wemotaci (74 %) qu'à Manawan (68 %) ou à Opitciwan (62 %) (différence significative entre Wemotaci et Opitciwan avec un intervalle de confiance de 95 %). Les femmes (72 %), plus que les hommes (64 %), éprouvent un tel sentiment. Aussi, cette impression paraît affecter davantage les personnes de 15 à 49 ans (entre 69 % et 71 % selon le groupe d'âge) que celles âgées de 50 ans et plus (57 %). Une fois de plus, la situation à Opitciwan présente à cet égard des particularités. Il a été mentionné que les personnes occupant

un emploi et qui peuvent compter sur des revenus supérieurs ont été, en plus forte proportion, l'objet d'un rejet par des résidants d'Opitciwan. Or, les personnes ayant parachevé le programme du secondaire (93 %), de même que celles qui ont entrepris des études supérieures (79 %) disent se sentir épiées dans de plus fortes proportions que les individus moins scolarisés (57 %). Aussi, plus le revenu s'élève, plus ce sentiment paraît présent, les taux variant entre 59 % chez les moins fortunés à 73 % chez les personnes obtenant des gains de 30 000,00\$ ou plus (association non significative cependant).

Par ailleurs, plus du tiers des Atikamekw de 15 ans ou plus (35 %) craignent d'être agressés dans les rues de leur réserve. À cet égard, on note une proportion nettement supérieure de femmes (54 % contre 18 % chez les hommes). Aussi, lorsque la personne est âgée de 50 ans ou plus, ce sentiment semble davantage présent (52 %) que chez les autres cohortes d'âge, leurs proportions variant de 29 % à 37 %. C'est à Manawan que ces craintes chez les personnes de 50 ans et plus sont, en proportion, les plus importantes (68 %). À Wemotaci cependant, peu importe l'âge des individus, ces appréhensions semblent affecter proportionnellement un moins grand nombre d'individus (24 %) qu'à Manawan (39 %) ou Opitciwan (42 %) (différence significative entre Wemotaci, d'une part, et Manawan et Opitciwan, d'autre part, avec un intervalle de confiance de 95 %).

Aussi, plus des trois quarts (77 %) des Atikamekw disent remarquer des oppositions, des querelles, des froids, des tensions entre des familles; cela est particulièrement vrai chez les femmes, les personnes de 25 ans à 49 ans, celles ayant complété au minimum un diplôme d'études secondaires, qui détiennent un emploi et qui bénéficient de revenus supérieurs (tableau 11).

Si on revient à Manawan, puisque nos informations n'émanent que de cette communauté, on constate que plus du cinquième de la population âgée de 15 ans et plus (22 %) dit qu'elle aimerait aller vivre à la ville durant une longue période, c'est-à-dire plusieurs années. On n'enregistre pas de

différences entre les hommes (23 %) et les femmes (22 %) à cet égard. Toutefois, plus la personne est jeune, plus la tentation d'aller vivre en milieu urbain est forte, les proportions variant de 40 % chez les gens de 15 à 24 ans à 9 % chez les plus âgés. Il n'est donc pas surprenant qu'il s'agit là principalement de célibataires (35 %), plutôt que de gens mariés (18 %) et de personnes disposant de faibles revenus (26 %).

TABLEAU 11							
Population de 15 ans et plus selon qu'elle remarque ou non des tensions entre des familles, le sexe, le groupe d'âge, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées							
	Oui %	Non %					
Masculin	73,7	26,3					
Féminin	80,5	19,5					
15-24 ans	73,3	26,7					
25-34 ans	78,7	21,3					
35-49 ans	84,0	16,0					
50 ans et plus	71,0	29,0					
Secondaire non complété	74,5	25,5					
Secondaire complété	83,7	16,3					
CÉGEP/Univ. compl. ou non	85,7	14,3					
Au travail	82,6	17,4					
Occupation non rémunérée	75,9	24,1					
Inactifs	72,4	27,6					
Moins de 12 000,00\$	74,1	25,9					
12 000,00\$ à 29 999,99\$	81,2	18,8					
30 000,00\$ et plus	90,5	9,5					
Les associations sont significatives dans tous les cas.							

D'ailleurs, lorsqu'on pose la question à savoir si ces personnes ont pensé ou ont quitté Manawan au cours des 12 derniers mois, en proportions supérieures aux autres, les cohortes d'individus de 15 à 24 ans (29 %) et de 25 à 34 ans (27 %) répondent par l'affirmative. Ces personnes désirant quitter la réserve ou qui l'ont effectivement fait ont, dans de plus fortes proportions que les autres, parachevé un programmes d'études secondaires (45 % d'entre elles contre des proportions variant entre 20 % et 24 % pour celles n'ayant pas complété des études secondaires ou chez celles ayant entamé ou complété des études universitaires).

Quels sont les principaux motifs qui incitent les gens de Manawan à quitter leur réserve? Cela s'explique entre autres par le fait que 44 % d'entre eux veulent poursuivre des études post-secondaires. Mais, il n'y a pas que cela. Ils sont nombreux également à mentionner avoir des problèmes familiaux ou trouver le climat du village étouffant. Le désir de fuir la communauté paraît également étroitement associé au fait de manquer d'intimité dans la demeure, alors que 61 % d'entre eux disent se sentir à l'étroit dans le ménage.

Aussi, dans une moindre mesure, les répondants quitteraient pour chercher du travail à l'extérieur de la communauté. Les individus disant vouloir partir en raison des problèmes familiaux sont de tous âges, principalement des femmes, des gens vivant en couple et inactifs. Quant à ceux qui souhaiteraient s'éloigner de Manawan à cause du climat régnant, ce sont surtout des hommes, au travail ou dont l'occupation est non rémunérée, des personnes de 35 ans et plus, mais tout particulièrement celles âgées de plus de 50 ans, des célibataires, des individus ayant à tout le moins complété le programme du secondaire et dont les revenus sont supérieurs (tableau 12).

Comment les gens de Manawan interprètent-ils le fait que certains quittent la réserve définitivement ou pour de longues périodes pour aller s'établir dans les centres urbains? À ce chapitre, les résultats ont, à première vue,

TABLEAU 12							
Population de 15 ans et plus ayant quitté ou désirant quitter Manawan selon les motifs, le sexe, le groupe d'âge, l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan, 1996							
	1 %	2 %	3 %	4 %	5 %	6 %	7 %
Masculin	20,8	40,8	5,1	0,0	18,3	40,4	5,2
Féminin	32,7	26,3	0,0	8,0	15,9	46,0	8,0
15-24 ans	28,3	32,0	2,8	3,3	18,4	42,5	0,0
25-34 ans	26,0	29,5	3,5	3,8	14,4	55,5	14,7
35-49 ans	29,7	40,0	0,0	0,0	19,4	39,4	0,0
50 ans et plus	18,4	48,3	0,0	14,9	18,4	0,0	14,9
Ne vivant pas en couple	21,7	40,9	4,0	0,0	20,2	36,3	9,0
En couple	29,1	30,1	1,8	5,9	15,7	46,3	5,5
Secondaire non complété	28,7	29,6	3,6	4,0	22,4	37,7	5,6
Secondaire complété	11,8	55,3	0,0	0,0	0,0	44,3	10,8
CÉGEP/Univ. compl. ou non	23,5	37,1	0,0	7,5	8,3	69,2	8,3
Au travail	24,8	40,4	4,0	3,9	25,9	49,7	4,4
Occupation non rémunérée	17,4	43,0	3,7	4,2	7,4	40,2	8,0
Inactifs	37,5	18,3	0,0	4,1	18,3	40,2	7,2
Moins de 12 000,00\$	21,8	30,4	3,7	4,2	15,6	41,3	7,9
12 000,00\$ à 29 999,99\$	35,8	40,0	0,0	0,0	25,3	48,9	4,9
30 000,00\$ et plus	0,0	66,7	0,0	33,0	0,0	33,8	0,0

Climat du village étouffant
 Problèmes au travail

4. Problèmes de santé

5. Cherche du travail à l'extérieur

6. Désire poursuivre des études avancées

7. Problèmes de logement

Les totaux excèdent parfois 100 % car le répondant pouvait cocher plus d'un choix..

vraiment de quoi surprendre. Il a été mentionné que les jeunes, pour divers motifs, consentiraient volontiers en plus grand nombre (40 %) que les autres générations à quitter Manawan définitivement ou pour une longue période. Or, lorsqu'on demande à tous les répondants leur point de vue en ce qui a trait aux individus qui quittent leur communauté pour de longues périodes, les jeunes (15-24 ans) sont, avec les personnes âgées, ceux qui affirment en plus grand nombre être en désaccord ou «trouver ça mal». Aussi, de tous les répondants, les jeunes sont proportionnellement les moins nombreux (8 %) à prétendre que ces départs puissent être salutaires (tableau 13). S'il ne s'agit pas d'une aberration, il faut alors, à cette stade-ci de nos recherches, avouer notre incapacité d'expliquer une telle situation.

TABLEAU 13 Population de 15 ans et plus selon son opinion concernant l'énoncé à savoir ce qu'elle pense lorsque l'un des membres de la communauté quitte sa réserve pour une longue période pour quelque raison que ce soit et le groupe d'âge, Manawan, 1996							
	15-24 %	25-34 %	35-49 %	50 & + %			
Je trouve ça bien	7,8	13,5	24,6	38,0			
Je trouve ça mal	13,1	6,2	7,5	20,1			
Ça dépend	56,5	49,4	50,0	15,4			
Ça me laisse indifférent	22,6	31,0	17,9	26,5			
L'association est significative.							

On pourrait néanmoins risquer l'hypothèse suivante. Il a été dit que 40 % des jeunes accepteraient de quitter la communauté. C'est donc dire qu'une fraction importante (60 %) n'y consentirait pas. À cet âge, la vie de groupe prédomine et les relations amoureuses débutent. Le départ d'un jeune peut donc signifier l'éclatement du groupe ou la rupture du couple. Ceci pourrait constituer une explication au fait que de nombreux jeunes sont en désaccord avec le départ de l'un des membres de la communauté, en dépit du fait qu'ils sont relativement nombreux à désirer quitter la réserve. Il est possible en outre que les jeunes aient préféré donner une réponse qui soit

socialement acceptable et éviter ainsi de déplaire aux générations plus âgées qui pourraient être réfractaires à une telle éventualité. L'exode des jeunes a généralement pour effet d'affaiblir les communautés. Dans un tel contexte, il est alors probable que les départs de la réserve, sans être nécessairement réprimés par la population, puissent faire l'objet de critiques.

5.3 Présence aux offices religieux et participation aux activités sociales et politiques

Hormis la participation des répondants aux activités de chasse et de pêche, tous les éléments contenus dans cette section de chapitre ne concernent que la communauté de Manawan.

La religion et la présence aux offices religieux peut constituer un facteur important d'intégration sociale et faciliter l'établissement d'une identité collective forte dans la communauté en raison du partage de convictions et de valeurs communes. En outre, l'église offre souvent un espace favorisant la socialisation des membres d'une communauté. Or, la religion prend une place importante chez une fraction élevée de la population de Manawan. Ainsi, 68 % des gens estiment «très importantes» la prière et la religion dans leur vie, alors que 30 % les considèrent «plus ou moins importantes» et, 2 %, «pas importantes du tout». À titre indicatif, ces proportions chez les Inuits du Québec arctique sont respectivement de 75 %, 21 % et 4 % (Jetté *et al.*, 1994a, tome 1 : 244). Ces mêmes proportions sont de 66 %, 30 % et 4 % chez les Cris (fichier informatisé, Santé Québec, 1991).

À Manawan, plus que les hommes (63 %), les femmes (73 %) jugent la prière et la religion très importantes (association significative à 93 %). On remarque que plus le répondant avance en âge, plus ces dernières prennent de l'importance, les proportions oscillant entre 54 % chez les plus jeunes à 96 % chez les personnes de 50 ans et plus⁴. Les personnes faiblement scolarisées (71 %), vivant en couple (74 %) et inactives (79 %) sont

174

 $^{^{4}}$ Le tiers des cellules contiennent des nombres inférieurs à cinq. La norme acceptable est de 20 % au maximum. Il faut donc analyser ce résultat avec prudence.

également plus nombreuses en proportion à accorder une très grande importance à la prière et à la religion⁵. Cela tombe sous le sens, puisque les personnes âgées, c'est-à-dire celles qui ont indiqué dans une proportion supérieure aux autres cohortes faire une place importante à la religion dans leur vie, sont généralement peu scolarisées, susceptibles de vivre en couple et d'être à la retraite.

Si, en plus forte proportion que les hommes, les femmes de Manawan jugent la prière et la religion très importantes, elles sont également plus nombreuses à assister de façon régulière aux offices religieux. Plus du quart (26 %) d'entre elles se rend à l'église au moins une fois par semaine et, une fraction semblable (27 %), au moins une fois par mois. Chez les hommes, les proportions sont respectivement de 17 % et 18 %. En contrepartie, plus d'hommes (8 %) que de femmes (3 %) n'assistent jamais aux offices religieux.

L'âge influence beaucoup la ferveur religieuse. Alors que plus de la moitié (54 %) des personnes de 50 ans et plus entend la messe au moins une fois par semaine, chez les autres les proportions varient entre 14 % et 16 %. En outre, 11 % des jeunes de 15 à 24 ans disent ne jamais assister aux offices religieux. Chez leurs aînés, les proportions varient de 2 % à 4 %. Il faut souligner finalement que la pratique religieuse des personnes vivant en couple et de celles qui sont moins fortunées est plus assidue que chez les autres. En effet, près de la moitié (49 %) des gens ayant un revenu inférieur à 12 000,00\$ va à la messe à tout le moins une fois par mois, alors que la proportion est de 32 % chez les personnes déclarant un revenu égal ou supérieur à 30 000,00\$.

Le tiers (32 %) des résidants de Manawan fait partie d'un club social ou d'un organisme de loisir. L'adhésion est plus grande chez les hommes (42 %) que chez les femmes (22 %). Aussi, plus la personne est jeune, meilleure est la participation, les proportions variant de 39 % chez les 15-24 ans à 22 %

⁵Il faut toutefois analyser ces données avec prudence, puisque plus de 20 % des cellules du tableau contiennent des valeurs inférieures à 5.

chez les plus âgés (relation non significative cependant). Sans doute ces jeunes font-ils partie d'équipes de hockey et de base-ball, deux sports très populaires dans la communauté de Manawan. Les personnes au travail (41 %) ou ayant une occupation non rémunérée (38 %), de même que les hauts salariés (56 %) sont plus présents dans ces organismes que les autres.

Des proportions non négligeables d'hommes (15 %) et de femmes (17 %) disent ne jamais assister ou participer aux activités de loisir organisées dans la communauté de Manawan. À cet égard, on ne remarque pas vraiment d'association selon l'âge et l'état matrimonial de la personne. Bien que les relations ne soient pas significatives, il semblerait que les gens ayant un faible niveau de scolarité et des revenus inférieurs à 30 000,00\$ soient moins enclins à se mêler à de telles activités. Toutefois, il apparaît clairement que les personnes inactives, en pourcentage nettement supérieur (25 %), affirment ne jamais s'y joindre.

Pour réaliser une analyse plus fine de la participation à la vie politique des citoyens de Manawan, ont été retranchées les personnes n'ayant pas l'âge légal du droit de vote (18 ans). L'exercice du droit de vote n'est pas égal pour tous les citoyens adultes de Manawan. Elle diffère en outre selon le palier de gouvernement qui organise des élections.

Alors que les trois quarts de la population en âge de voter disent participer à toutes les élections du conseil de bande, les proportions chutent à 49 % aux élections canadiennes et à 46 % aux élections provinciales. Ainsi, contrairement à ce qui se déroule dans le reste de la province, la politique locale à Manawan, celle qui demeure à grande proximité des citoyens, recueille la faveur d'un nombre plus important d'individus que les élections fédérales ou provinciales. Cependant, cette situation n'est pas exclusive à Manawan. Un article publié dans le quotidien *La Presse* en mai 1997 mentionne que les autochtones de la province se prévalent peu de leur droit de vote aux élections provinciales (entre 30 % et 40 %) et fédérales (entre 40 et 50 %). Toutefois, lorsqu'ils participent à cet exercice populaire, leur vote irait dans le même sens que celui des Québécois en général (Drouilly, 1997).

Quelles que soient les élections, on ne remarque que très peu de différences dans la participation des hommes et des femmes. Toutefois, elle diffère beaucoup selon l'âge des individus (tableau 14). On compte proportionnellement beaucoup plus de jeunes de 15 à 24 ans de Manawan qui ne se prévalent jamais de leur droit de vote (entre 17 % et 32 % selon les élections). Chez leurs aînés, les pourcentages de gens qui ne se rendent jamais aux urnes pour les élections du conseil de bande varient de 2 % à 5 % seulement. En outre, plus la personne avance en âge, plus la probabilité de participer à toutes les élections du conseil de Manawan est grande, les proportions oscillant entre 56 % chez les plus jeunes à 91 % chez les personnes de 50 ans et plus. Toutefois, ces dernières expriment en moins grand nombre leur suffrage aux élections fédérales et provinciales, alors que presque le quart d'entre elles (24 %) dit ne jamais voter à ces élections.

On constate de plus que les personnes vivant en couple (80 %) disent, en plus forte proportion que les célibataires, (52 %) participer à toutes les élections du conseil de bande de Manawan. À l'inverse, beaucoup plus de célibataires (24 %) que de gens mariés (3 %) ne votent jamais à ces élections. Ces conclusions valent également pour les élections fédérales et provinciales. Aussi, les personnes ayant poursuivi des études collégiales et universitaires sont également plus nombreuses à voter. En contrepartie, plus de gens n'ayant pas complété le programme du secondaire ne se rendent jamais aux urnes (tableau 14).

Le revenu influence aussi la participation au vote chez les gens de Manawan. En effet, les personnes pouvant compter sur des revenus supérieurs (30 000,00\$ et plus) se prévalent plus que les autres de leur droit de vote aux diverses élections et, celles qui ont de faibles gains (moins de 12 000,00\$), sont proportionnellement plus nombreuses à ne jamais exprimer leur suffrage, principalement aux élections fédérales et provinciales.

TABLEAU 14

Population de 18 ans et plus selon qu'elle vote toujours ou jamais aux élections du conseil de bande, aux élections fédérales et provinciales, le sexe, le groupe d'âge, l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan, 1996

	Ma	Manawan		dérales	Provinciales		
	Tjs %	Jamais %	Tjs %	Jamais %	Tjs %	Jamais %	
Masculin	74,2	5,2	49,4	17,5	45,5	16,7	
Féminin	76,0	7,3	47,9	19,9	46,0	20,0	
15-24 ans	55,61*	16,71*	25,81	31,81	18,31	29,61	
25-34 ans	74,81	2,91*	50,01	11,51	49,01	11,51	
35-49 ans	82,71	5,31*	66,7 ¹	12,01	61,31	12,0 ¹	
50 ans et plus	90,91*	1,81*	49,11	23,6 ¹	52,71	23,61	
Ne vivant pas en couple	51,91	24,11	24,0 ¹	32,01	26,4 ¹	30,21	
En couple	79,81	2,81	53,41	16,11	49,6 ¹	15,91	
Secondaire non complété	74,5	6,5	46,91	23,01	42,21	21,31	
Secondaire complété	70,0	5,0	52,61	5,31	45,0 ¹	15,01	
CÉGEP/Univ. compl. ou non	81,1	5,7	56,61	5,71	62,3 ¹	5,71	
Au travail	83,7	3,3	60,21	7,51	55,91	8,61	
Occupation non rémunérée	76,1	7,5	53,01	16,71	51,51	13,61	
Inactifs	68,7	8,2	38,31	27,01	36,11	26,51	
Moins de 12 000,00\$	73,3	8,4	45,2	22,6	42,71	21,41	
12 000,00\$ à 29 999,99\$	74,0	3,9	48,1	15,6	44,2 ¹	16,91	
30 000,00\$ et plus	92,9	3,6	67,9	3,6	71,41	3,61	

Les pourcentages indexés d'un exposant indiquent que les associations sont significatives. L'astérisque à droite de l'exposant indique qu'il faut analyser les données avec prudence, puisque plus de 20 % des cellules du tableau contiennent des valeurs inférieures à 5. Il faut aussi souligner que les gens occupant un emploi ont, proportionnellement, plus tendance que les autres à toujours voter aux diverses élections et que les inactifs sont, en pourcentage, plus importants à ne jamais voter. En somme, les jeunes, les célibataires, les gens peu scolarisés, inactifs et ayant de faibles revenus participent moins à la vie politique.

La chasse et la pêche sont pratiquées par une fraction importante (67 %) de la population Atikamekw des trois réserves⁶. Aussi, on ne constate à cet égard que peu de variations entre les communautés. En fait, 85 % des hommes et 48 % des femmes ont indiqué être allés à la chasse et/ou à la pêche au moins une fois au cours de l'année ayant précédé l'enquête (tableau A-18 en annexe). On remarque que ce sont surtout les personnes de 35 à 49 ans qui s'adonnent à de telles activités. Si la cohorte des personnes de 50 ans et plus obtient à ce chapitre la plus faible proportion, cela est probablement attribuable à leur état de santé physique qui les empêche d'aller en forêt. Les activités halieutiques et cynégétiques sont surtout pratiquées par des personnes vivant en couple, ayant poursuivi des études post-secondaires, au travail et gagnant des revenus de 30 000,00\$ ou plus (tableau A-18 en annexe).

Il convient de mentionner qu'il n'y a seulement que 14 personnes qui ont indiqué être allées à la chasse ou à la pêche seules. Cela ne signifie pas pour autant qu'elles y vont constamment en solitaire, mais simplement que cela leur arrive parfois. Compte tenu de leur très faible nombre, il a été décidé de ne pas en tenir compte dans l'analyse. Dans des proportions généralement supérieures, les Atikamekw mentionnent en premier lieu que c'est un ami, un voisin ou un collègue de travail qui les accompagne à la chasse et à la pêche (tableau 15). Cela est particulièrement vrai pour les individus de moins de 50 ans et les célibataires. Les générations plus âgées

⁶Cela ne signifie pas pour autant que ces pratiques traditionnelles génèrent des revenus importants. Il peut s'agir en somme, pour plusieurs d'entre eux, d'une activité de fin de semaine ou de loisir, lorsque la disponibilité de temps le permet. Il va sans dire cependant que les activités halieutiques et cynégétiques peuvent, dans certains cas, constituer une source intéressante de revenus d'appoint.

TABLEAU 15							
Population de 15 ans et plus et/ou à la pêche, la sco Manawan (1996), Op	le sexe, larité, l'o	le groupe occupatio	e d'âge, l on et le r	'état mati evenu,	imonial,	1	
	1 2 3						
	N	%	Ν	%	N	%	
Masculin	169	42,8 ¹	150	38,0	290	73,41	
Féminin	158	75,61	69	33,0	89	42,61	
15-24 ans	90	47,1 ¹	49	25, 7 1	130	68,11	
25-34 ans	95	52,5 ¹	76	$42,2^{1}$	117	65,0 ¹	
35-49 ans	97	64,21	57	37,71	94	62,3 ¹	
50 ans et plus	44	54,31	37	45,11	38	46,91	
Ne vivant pas en couple	68	38,41	52	29,4 ¹	117	66,1	
En couple	258	60,41	167	39,11	263	61,4	
Secondaire non complété	231	51,2	148	32,81	281	62,3	
Secondaire complété	21	65,6	9	$28,1^{1}$	20	62,5	
CÉGEP/Univ. compl. ou non	74	61,2	62	51,7 ¹	79	65,3	
Au travail	146	59,11	104	42,11	150	60,7	
Occupation non rémunérée	74	55,6 ¹	34	$25,4^{1}$	84	62,7	
Inactifs	104	47,31	81	36,81	143	65,0	
Moins de 12 000,00\$	166	51,6	108	33,5 ¹	213	66,1	
12 000,00\$ à 29 999,99\$	108	55,1	71	36,41	116	59,2	
30 000,00\$ et plus	37	67,3	33	60,0 ¹	36	65,5	
1. La personne qui accompagne l	e répond	ant est ur	membre	e avec qui	il habite		

La personne qui accompagne le répondant est un membre avec qui il habite.
 La personne qui accompagne le répondant est un parent avec qui il n'habite pas.
 La personne qui accompagne le répondant est un ami, collègue de travail ou voisin.

Les totaux excèdent parfois 100 % car le répondant pouvait cocher plus d'un choix et les pourcentages indexés d'un exposant indiquent que les associations sont significatives.

se font plutôt accompagner par des membres de la maisonnée ou la parenté. Les femmes ont aussi plus tendance à se retrouver en compagnie d'un membre avec qui elles habitent, plutôt qu'un ami, un collègue de travail ou un voisin. Sans doute s'agit-il de leur conjoint et/ou des enfants. D'ailleurs, plusieurs personnes (hommes aussi) admettent, dans des proportions souvent moindres cependant, qu'il peut s'agir d'un membre avec qui ils partagent la maisonnée. En dernier lieu, une fraction plus faible, mais non négligeable, va à la chasse et à la pêche avec un parent n'habitant pas le même ménage. Ces résultats indiquent clairement que la formation actuelle des groupes de chasseurs et de pêcheurs contrastent nettement avec celle que l'on retrouvait autrefois, alors que ces derniers étaient constitués de quelques familles généralement apparentées et non pas d'amis.

Les pages précédentes ont tenté de cerner un peu mieux la dynamique de la vie familiale et communautaire ainsi que la participation de la population aux activités sociales et politiques chez les Atikamekw. Dans la prochaine section, il s'agira d'étudier les perceptions des gens relativement à divers aspects de la vie en communauté. Seront abordées finalement les questions concernant l'identité et l'adaptation ou non aux changements majeurs survenus dans cette population au cours des dernières décennies.

5.4 Perceptions de la vie communautaire

Il a été demandé aux Atikamekw des trois réserves quelles étaient leurs perceptions concernant divers énoncés se rapportant à la vie dans leur communauté. Plus du quart (26 %) de l'ensemble des répondants se dit en désaccord avec l'affirmation selon laquelle *la population de ma communauté s'entraide beaucoup*. En outre, les femmes (30 %) sont davantage en désaccord que les hommes (23 %). Bien que l'on ne note que de légères variations selon l'âge, l'état matrimonial, la scolarité et le revenu des individus, les personnes occupant un emploi (30 %), de même que celles ayant une occupation non rémunérée (28 %) expriment en plus grand

nombre que les inactifs (22 %) leur dissentiment par rapport à cette affirmation (association significative au seuil de 93 %).

Une forte proportion (87 %) de répondants affirme que les Atikamekw font confiance aux personnes âgées. Bien que les pourcentages puissent varier, on remarque peu de différences dans les réponses des gens lorsque cette information est croisée avec l'âge, le sexe, la scolarité et l'occupation du répondant. Toutefois, plus le revenu est important, plus le pourcentage de gens se disant en désaccord avec cette affirmation s'élève, les proportions variant de 12 % chez les personnes déclarant des revenus inférieurs à 12 000,00\$ à 24 % chez celles obtenant des revenus de 30 000,00\$ ou plus. Il en va de même des personnes vivant en couple, alors que 15 % d'entre elles sont en désaccord contre 9 % chez les célibataires. En fait, si on obtient des associations significatives à cet égard selon l'état matrimonial et le revenu de la personne, cela est principalement attribuable à la localité de Wemotaci (tableau 16). On remarque en effet à cet endroit que les individus en couple

TABLEAU 16 Population de 15 ans et plus selon la perception concernant l'affirmation à savoir que les gens de ma communauté font confiance aux personnes âgées, l'état matrimonial, la scolarité et le revenu, Wemotaci, 1997							
En accord % En désaccord %							
Ne vivant pas en couple	93,6	6,4					
En couple	83,6	16,4					
Secondaire non complété	92,0	8,0					
Secondaire complété	80,0	20,0					
CÉGEP/Univ. compl. ou non	74,6	25,4					
Moins de 12 000,00\$	91,7	8,3					
12 000,00\$ à 29 999,99\$	85,7	14,3					
30 000,00\$ et plus	65,0	35,0					
Les associations sont significatives dans tous les cas.							

se montrent davantage réfractaires. Aussi, plus leur scolarité et leurs revenus augmentent, plus les pourcentages de gens se disant en désaccord avec cette affirmation s'élèvent.

En outre, 91 % des répondants estiment que les personnes âgées devraient être des guides ou des conseillers sur l'avenir de leur population. Les jeunes cohortes (15 à 34 ans), dans des proportions supérieures aux autres, se montrent toutefois plus réticents face à un telle éventualité. Cela est particulièrement vrai à Manawan et à Wemotaci (tableau 17).

les pers onnes âgée	TABLEAU 17 copulation de 15 ans et plus selon la perception concernant l'affirmation à savoir que es personnes âgées de ma communauté devraient être des guides ou des conseillers sur l'avenir de ma population, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) et pour les trois réserves atikamekw agglomérées								
	Man. %		accord Wemo. %	Total %	E Man. %		accord Wemo. %	Total %	
15-24 ans	89,1	87,4	83,0	86,6	10,9	12,6	17,0	13,4	
25-34 ans	89,7	92,7	88,9	90,4	10,3	7,3	11,1	9,6	
35-49 ans	98,7	94,8	97,1	97,0	1,3	5,2	2,9	3,0	
50 ans et plus Seule l'association co		93,3	96,7	95,4	3,8	6,7	3,3	4,6	

Bien que des fractions importantes de la population Atikamekw font confiance aux personnes âgées et considèrent que ces dernières pourraient agir à titre de conseillères sur l'avenir de leur communauté, cela n'exclut pas le fait qu'il puisse y avoir des conflits entre les générations. En effet, près du tiers des répondants (30 %) estime que les jeunes, les adultes et les personnes âgées ne s'entendent pas bien entre eux. Lorsque la personne est scolarisée, au travail et qu'elle a des revenus supérieurs, ce sentiment est davantage présent. En fait, chez les gens les plus scolarisés et chez ceux pouvant compter sur des revenus supérieurs, les proportions atteignent respectivement 50 % et 59 %, avec des pics pouvant rejoindre presque les trois quarts des individus gagnant des revenus de 30 000,00\$ ou plus, à Opitciwan notamment (tableau 18).

TABLEAU 18 Population de 15 ans et plus selon la perception concernant l'affirmation à savoir que les jeunes, les adultes et les personnes âgées s'entendent bien de façon générale entre eux, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de conflits entre les générations, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) et pour les trois réserves atikamekw agglomérées								e les
	Man. %	En a Opit. %	ccord Wemo. %	Total %	Man. %		saccord Wemo. %	Total %
Secondaire non complété	77,1	68,3	79,4	74,9	22,9	31,7	20,6	25,1
Secondaire complété	52,5	64,3	70,0	60,5	47,5	35,7	30,0	39,5
CÉGEP/Univ. compl./non	43,4	50,0	54,0	49,7	56,6	50,0	46,0	50,3
Au travail	60,8	59,1	67,4	63,4	39,2	40,9	32,6	36,6
Occupation non rémunérée	73,0	66,2	76,9	72,0	27,0	33,8	23,1	28,0
Inactifs	74,5	69,9	81,5	74,3	25,5	30,1	18,5	25,7
Moins de 12 000,00\$	73,1	65,0	79,9	72,8	26,9	35,0	20,1	27,2
12 000,00\$ à 29 999,99\$	70,9	68,5	72,5	70,6	29,1	31,5	27,5	29,4
30 000,00\$ et plus	48,6	26,7	40,0	41,3	51,4	73,3	60,0	58,7
À Opitciwan, l'association au l'association avec la situatio à Opitciwan. Dans tous les	n sur le	marché	du traval	l est signi	ificative d	ì 93 % e	t elle ne l	'est pas

95 %

Près de neuf répondants sur 10 considèrent que le retour à des valeurs traditionnelles solutionnerait beaucoup de problèmes vécus dans leur communauté. Les jeunes de 15 à 24 ans (16 %) et les personnes de 50 ans et plus (13 %) sont cependant proportionnellement plus nombreux à exprimer des réserves à propos de cet énoncé que les autres cohortes d'âge. Cela est

particulièrement vrai à Wemotaci, alors que 21 % des jeunes et 31 % des individus de 50 ans et plus se disent en désaccord avec cette affirmation. À l'inverse, la presque totalité des résidants de Wemotaci âgés de 35 à 49 ans (94 %) estime que cela constituerait un bienfait.

Près du tiers (29 %) des Atikamekw croit que la population de sa communauté ne s'implique pas suffisamment afin de régler ses problèmes. Avec 38 %, Wemotaci obtient à cet égard la plus forte proportion (28 % à Opitciwan et 23 % à Manawan) (différence significative entre Manawan et Wemotaci avec un intervalle de confiance de 95 %).

		TAI	BLEAU	19				
Population de 15 ans e que la population de m problèmes, le g Manawan (1996), Opi	a com roupe tciwan	munauto d'âge, la (1997),	é s'impli scolarit	l que sufj :é, l'occu ci (1997	fisamme ipation e	nt afin et le rev	de réglivenu,	er ses
	Man. %	En a Opit. %	ccord Wemo. %	Totai %	Man. %		saccord Wemo. %	Total %
15-24 ans	79,7	79,5	72,3	77,4	20,3	20,5	27,7	22,6
25-34 ans	72,0	68,7	61,2	67,7	28,0	31,3	38,8	32,3
35-49 ans	68,7	67,2	50,7	62,0	31,3	32,8	49,3	38,0
50 ans et plus	88,6	68,9	60,0	75,2	11,4	31,1	40,0	24,8
Secondaire non complété	82,1	76,0	67,5	75,9	17,9	24,0	32,5	24,1
Secondaire complété	70,1	71,4	70,0	70,5	29,9	28,6	30,0	29,5
CÉGEP/Univ. compl./non	50,3	47,4	44,4	47,4	49,7	52,6	55,6	52,6
Au travail	64,0	60,2	55,3	59,3	36,0	39,8	44,7	40,7
Occupation non rémunérée	81,6	76,5	70,8	76,9	18,4	23,5	29,2	23,1
Inactifs	81,8	77,6	68,2	77,7	18,2	22,4	31,8	22,3
Moins de 12 000,00\$	82,0	73,9	65,5	75,2	18,0	26,1	34,5	24,8
12 000,00\$ à 29 999,99\$	74,6	73,1	61,5	69,4	25,4	26,9	38,5	30,6
30 000,00\$ et plus	38,5	40,0	30,0	36,5	61,5	60,0	70,0	63,5
Seule l'association relative à	l'âge à	Opitciwa	n n'est po	as signific	cative.			

Si on fait abstraction des individus âgés de 50 ans et plus, on remarque que plus la personne avance en âge, plus cette affirmation est vraie, les pourcentages variant de 23 % chez les jeunes de 15 à 24 ans à 38 % chez les individus de 35 à 49 ans (tableau 19). Les personnes vivant en couple (31 %) estiment également, en plus forte proportion que les célibataires (25 %), que les citoyens de leur communauté ne posent pas suffisamment de gestes afin de solutionner leurs difficultés.

Aussi, il apparaît très clairement que, dans les trois réserves atikamekw, les individus ayant poursuivi des études post-secondaires, occupant un emploi et pouvant compter sur des revenus de 30 000,00\$ ou plus considèrent, dans des proportions supérieures aux autres, que les citoyens de leur communauté ne mettent pas suffisamment la main à la pâte afin de résoudre leurs ennuis. À titre d'exemple, chez les plus hauts salariés de Wemotaci, cette proportion atteint 70 % (tableau 19).

À Manawan, les trois quarts des répondants croient que les gouvernements fédéral et provincial pourraient régler de nombreux problèmes dans leur communauté. Bien que les liens ne soient pas significatifs, les gens ayant complété des études supérieures, les hauts salariés, de même que ceux qui occupent un emploi paraissent proportionnellement plus nombreux à manifester leur désaccord avec ce point de vue.

Les perceptions relativement à certains problèmes sociaux jugés importants par des citoyens des trois communautés atikamekw, des chercheurs ainsi que des professionnels de la santé et des services sociaux ont également été étudiées. Ces problèmes concernent la violence physique et verbale entre conjoints, les bagarres entre individus, l'utilisation de drogues illégales et la consommation d'alcool (à Manawan seulement⁷), les enfants négligés par

⁷Les questions relatives à la consommation de drogues et d'alcool ont délibérément été exclues de cette section par le Conseil de la nation atikamekw, puisqu'elles avaient fait l'objet d'une étude partielle effectuée en 1993 par Frédéric Scheid et Ignaki Olaçabal.

leurs parents, la délinquance juvénile, le manque de respect des jeunes envers les personnes âgées et, finalement, les personnes âgées délaissées et maltraitées par leurs en enfants (à Opitciwan et Wemotaci seulement).

Entre 67 % et 90 % des Atikamekw de 15 ans ou plus jugent «graves» ou «extrêmement graves» ces divers problèmes sociaux (tableau 20). Par ordre d'importance, les principaux problèmes identifiés par les Atikamekw sont l'abus d'alcool, les enfants négligés par leurs parents, la consommation de drogues illégales, la violence physique ou verbale entre conjoints et la délinquance juvénile. Dans des proportions quelque peu moindres, suivent le manque de respect des jeunes envers les personnes âgées, les bagarres entre individus et, finalement, les personnes âgées délaissées et maltraitées par leurs enfants.

TABLEAU 20Population de 15 ans et plus selon qu'elle évalue comme graves ou extrêmement graves des problèmes dans sa communauté, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées Inuits (1992), Cris (1991)						
	Atikamekw %	Inuits %	Cris %			
Violence physique ou verbale entre conjoints	86,41	60,9 ¹	68,6 ¹			
Bagarres entre individus	7 6,8 ¹	62,7 ¹	73,5			
Consommation de drogues illégales	86,51	69, 7 1	83,4			
Abus d'alcool	89,61	73,41	84,7			
Enfants négligés par leurs parents	86,71	67,4 ¹	73,5 ¹			
Jeunes aux prises avec la loi (vol ou vandalisme)	85,41	77,6 ¹	84,9			
Jeunes qui ne respectent plus les aînés	77,5	80,4	80,8			
Pers. âgées délaissées et maltraitées par les enfan	ts 67,3					

Les questions relatives à la consommation de drogues et à l'abus d'alcool n'ont été posées, dans les cas des Atikamekw, qu'à Manawan, alors que celle concernant les personnes âgées délaissées et maltraitées par leurs enfants ne s'est adressée qu'aux résidants de 15 ans ou plus de Wemotaci et Opitciwan.

Les pourcentages indexés d'un exposant indiquent que les différences sont significatives par rapport aux Atikamekw avec un intervalle de confiance de 95 %. Aussi, les résultats contrastent avec ceux obtenus dans les enquêtes auprès des Inuits et, dans une moindre mesure, ceux concernant les Cris en ce que les Atikamekw se montrent généralement davantage inquiets (sauf en ce qui a trait aux jeunes qui ne respectent plus les personnes âgées). Est-ce à dire que ces problèmes sont plus criants chez les Atikamekw? Pas nécessairement étant donné que ces derniers pourraient être plus sensibilisés que les Cris et les Inuits à la présence de ces difficultés au sein de leur communauté. En outre, il est possible que les autochtones des régions septentrionales de la province manifestent plus de réticence que les Atikamekw à admettre la gravité de ces problèmes.

Ces hypothèses prennent un certain sens lorsqu'on examine la situation des Inuits. Ces derniers considèrent que la violence physique et verbale entre conjoints est, par ordre d'importance, le problème le moins préoccupant de leurs communautés (Jetté *et al.*, 1994a, tome 1 : 225-229). Quoiqu'il est impossible pour le moment de préciser l'ampleur de ce problème à l'échelle de la société inuite, il n'en demeure pas moins, de l'avis de nombreux observateurs privilégiés, que la violence conjugale y semble largement répandue.

De plus, les conclusions d'une étude effectuée par Lévesque dans un hameau du Nunavik indiquent que seulement six femmes mariées sur un total de 23 n'avaient jamais été battues au cours de leur vie. Certaines seraient violentées à toutes les semaines, alors que d'autres le sont à chaque fois que le mari boit (Lévesque, 1985). Si vraiment la violence conjugale est un problème crucial chez les Inuits, ces derniers semblent néanmoins nombreux à ne pas l'interpréter comme tel ou du moins à éprouver de la retenue à cet égard. D'ailleurs, de tous les problèmes sociaux analysés par Santé Québec (aujourd'hui l'ISQ) dans le cadre de son enquête auprès des Inuits, les femmes, elles-mêmes, considèrent la violence conjugale comme étant le moins inquiétant, même si elles peuvent en être les principales victimes (Jetté *et al.*, 1994a, tome 1 : 225-229).

Puisqu'une majorité d'Atikamekw semble sensibilisée à l'importance de ces difficultés, les variations dans les pourcentages sont par conséquent parfois faibles et les liens pas toujours significatifs. Toutefois, il apparaît clairement que plus la personne avance en âge, davantage préoccupée se ditelle, notamment en ce qui concerne la violence conjugale, la consommation d'alcool et de drogues. L'état matrimonial de la personne semble aussi faire varier le point de vue des gens en ce qui a trait à ces divers problèmes. Plus que les célibataires, les personnes vivant en couple jugent «graves» ou «extrêmement graves» les questions concernant les bagarres entre individus (80 %/70 %), la consommation de drogues (90 %/77 %), les enfants négligés par leurs parents (91 %/79 %) et l'arrogance des jeunes envers les personnes agées (80 %/73 %). Les personnes ayant poursuivi des études postsecondaires (94 %), de même que celles qui obtiennent des gains de 30 000,00\$ ou plus (98 %) se montrent davantage embarrassées par la négligence des parents envers leurs enfants. Concernant les vieillards délaissés et maltraités par leurs enfants, on ne remarque à cet égard que peu de différences selon les diverses caractéristiques des répondants. Même que ce sont les plus vieilles générations qui s'estiment proportionnellement les moins soucieuses de ce problème (tableau A-19 en annexe).

Par ailleurs, lorsqu'on examine la situation des trois réserves prises isolément, on remarque que, pour chacun des problèmes étudiés, la population de Wemotaci se montre généralement moins inquiète que celle des deux autres réserves (tableau 21). Il n'y a en somme que la proportion concernant la négligence des parents envers leurs enfants qui se rapproche de celle enregistrée à Opitciwan et, dans une moindre mesure, de celle de Manawan. À Opitciwan, les préoccupations paraissent aussi moins grandes qu'à Manawan, mais l'écart est moins prononcé qu'en ce qui concerne Wemotaci. L'état de nos connaissances actuelles ne permet toutefois pas d'apporter une explication à cet écart entre Wemotaci, d'une part, et Manawan et Opitciwan, d'autre part. La poursuite de nos recherches aidera peut-être à faire un peu de lumière sur cette question.

TABLEAU 21									
Population de 15 ans et plus selon qu'elle évalue comme graves ou extrêmement graves des problèmes dans sa communauté, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997)									
	Manawa %	n Opitciwa %	n Wemotaci %						
Violence physique ou verbale entre conjoints	89,4	87,3	81,8						
Bagarres entre individus	81,72	80,01	67,51.2						
Consommation de drogues illégales	86,6								
Abus d'alcool	89,4								
Enfants négligés par leurs parents	90,0	85,0	84,2						
Jeunes aux prises avec la loi (vol ou vandalisme)	90, 1²	88,01	77,31.2						
Jeunes qui ne respectent plus les aînés	89,31	80,01	60,11						
Pers. âgées délaissées et maltraitées par les enfants		82,21	52,41						

Les pourcentages indexés d'un exposant identique indiquent que les différences sont significatives entre les communautés atikamekw avec un intervalle de confiance de 95 %_____

En résumé, les Atikamekw paraissent nettement plus sensibilisés par ces problèmes sociaux que les Inuits et légèrement plus que les Cris. Cela ne signifie pas pour autant que les difficultés soient plus grandes dans leur communauté. Ces informations traduisent plutôt la perception qu'ont les Atikamekw des problèmes vécus dans ces trois réserves. Bien que la grande majorité de la population se dit inquiète de tous ces problèmes, on constate néanmoins que les personnes âgées sont davantage préoccupées.

5.5 Identité et adaptation aux changements

Près de la moitié (48 %) des Atikamekw de 15 ans et plus considèrent que leur culture a *beaucoup changé* au cours de leur vie, 47 % estiment qu'elle a *un peu changé* et, finalement, 5 % croient qu'elle n'a *pas changé du tout*. En comparaison, ces proportions sont, chez les Inuits, respectivement de 71 %, 24 % et 5 % (fichier informatisé, Santé Québec, 1992) (différence significative entre les Atikamekw et les Inuits concernant l'affirmation à

savoir que leur culture a un peu ou beaucoup changé avec un intervalle de confiance de 95 %). En d'autres termes, les Inuits sont, en proportion, nettement plus nombreux que les Atikamekw à soutenir que leur culture a beaucoup changé. Peut-être est-ce en raison du caractère relativement récent des contacts soutenus des Inuits avec les populations méridionales? Aussi, chez les Atikamekw, on ne remarque que très peu de variations selon le sexe des individus (tableau 22). Toutefois, les opinions diffèrent largement selon l'âge des personnes. Ainsi, celles de 35 ans et plus, dans

TABLEAU 22 Population de 15 ans et plus selon qu'elle trouve que la culture atikamekw a beaucoup changé, un peu changé ou pas changé du tout, le groupe d'âge, l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées Pas du tout Beaucoup Un peu % % % 8.1 15-24 ans 38.5 53.4 49.8 25-34 ans 44.1 6.1 61.0 36.5 2.535-49 ans 2.350 ans et plus 56.6 41.1 39.5 53.7 6.8 Ne vivant pas en couple 52.0 43.3 4.7 En couple 44.3 49.6 6.1 Secondaire non complété 44.2 48.8 7.0 Secondaire complété 62,3 35.8 1.9 CÉGEP/Univ. compl. ou non 57.9 40.2 1.9 Au travail 40.2 51.7 8.1 Occupation non rémunérée Inactifs 43.4 49.8 6,7 Moins de 12 000,00\$ 43.4 49.9 6.7 44,9 3,9 12 000,00\$ à 29 999,99\$ 51.2 30 000,00\$ et plus 77,4 22,6 0,0 Les associations sont significatives dans tous les cas.

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

des proportions supérieures, considèrent que la culture atikamekw a beaucoup ou un peu changé. À l'inverse, les personnes de 15 à 34 ans estiment, proportionnellement en plus grand nombre, que leur culture n'a pas du tout changé.

On remarque aussi d'importantes variations selon le statut matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu de la personne. En effet, plus que les autres, les personnes mariées, instruites, occupant un emploi et obtenant des revenus de 30 000,00\$ ou plus considèrent que leur culture a beaucoup changé au cours de leur vie. Aux personnes qui ont répondu que leur culture a *un peu* ou *beaucoup* changé au cours de leur vie, il leur a été posé les questions à savoir si ces changements ont été favorables ou non pour elles et comment elles s'y adaptent.

Plus du quart (27 %) des Atikamekw de 15 ans ou plus considère que ces changements n'ont *pas été favorables*, plus de la moitié (58 %) a répondu que cela a été un peu *favorable* et, 15 %, *très favorable*. En comparaison, ces proportions chez les Inuits atteignent respectivement 40 %, 51 % et 9 % (fichier informatisé, Santé Québec, 1992) (différence significative entre les Atikamekw et les Inuits concernant l'affirmation à savoir que ces changements ont été très favorables ou pas favorables du tout avec un intervalle de confiance de 95 %). En somme, les Inuits se voient proportionnellement plus nombreux que les Atikamekw à prétendre que ces bouleversements n'ont pas du tout été favorables. À l'inverse, ils sont moins nombreux que les Atikamekw à considérer que ces changements ont été très bénéfiques.

Bien que les taux puissent varier, on ne constate pas à ce chapitre de relations vraiment significatives chez les Atikamekw lorsque cette information est croisée avec les diverses caractéristiques des individus (sexe, état matrimonial, scolarité, occupation, revenu). Toutefois, les personnes de 35 à 49 ans (22 %) et de 50 ans et plus (18 %) estiment en plus forte

proportion que celles âgées de 15 à 24 ans (12 %) et de 25 à 34 ans (11 %) que ces changements ont été très positifs pour elles. Cette situation est largement attribuable aux individus de 35 à 49 ans demeurant à Opitciwan, alors que 38 % d'entre eux soutiennent que ces changements ont été très salutaires.

Si 15 % des Atikamekw de 15 ans et plus considèrent que les changements culturels ont été très favorables pour eux, une proportion similaire (14 %) estime *très bien* s'adapter à la nouvelle réalité. Aussi, 61 % disent *bien* s'adapter, alors que 25 % soutiennent s'adapter *pas très bien*. Chez les Inuits du Québec arctique, ces proportions sont respectivement de 18 %, 56 % et 26 % (différences non significatives entre les Atikamekw et les Inuits). Les Atikamekw pouvant compter sur des revenus supérieurs sont proportionnellement les moins nombreux à affirmer *ne pas très bien* s'adapter aux récents changements, les proportions variant à cet égard de 16 % à 29 %.

La presque totalité des Atikamekw de 15 ans et plus (98 %) dit s'exprimer dans la langue vernaculaire à la maison. En fait, il n'y a que neuf personnes qui ont répondu parler français (huit individus) ou une autre langue (un individu). Il convient de mentionner que les étrangers mariés à des Atikamekw étaient couverts par cette étude et qu'il peut s'agir d'eux s'ils ont été sélectionnés lors de la conception de l'échantillon. Chez les Inuits, la proportion disant s'exprimer dans sa langue maternelle à la maison est plus faible (90 %) que chez les Atikamekw (différence significative avec un intervalle de confiance de 95 %). D'ailleurs, une étude de terrain réalisée en 1991 au Nunavik met en évidence le fait qu'un Inuk sur 20 ne maîtrise pas sa langue maternelle et qu'il s'agit principalement de jeunes (Lamothe-Lemire, 1992 : 31-32).

Pour clore ce chapitre, il a été demandé aux habitants de Manawan (uniquement) à savoir si leur langue maternelle se portait bien et une autre question sur leur origine ethnique. À la première question, il peut sembler paradoxal que le cinquième (19 %) des répondants affirme que la langue atikamekw se porte *mal* dans la communauté, compte tenu que la presque totalité de la population de Manawan (99 %) dit s'exprimer dans sa langue maternelle à la maison. Comment peut-on expliquer en outre que ce sont surtout les personnes âgées qui partagent ce point de vue (le tiers d'entre elles et la relation est significative)? Il faut tout d'abord mentionner que la question ne précisait pas s'il s'agissait de la langue parlée, écrite ou lue. Ainsi, certains peuvent s'exprimer couramment dans leur langue maternelle et éprouver de la difficulté à la lire ou à l'écrire. Cela a donc pu inciter des répondants à répondre que la langue atikamekw ne se porte pas bien.

Cela n'explique cependant pas pourquoi ce sont principalement des personnes âgées qui portent un tel jugement. Une étude effectuée à Manawan indique que la scolarisation de la population s'est faite principalement en français (Lamothe, 1994 : 35-36). Aussi, il a été mentionné que pour poursuivre leur apprentissage scolaire rendu obligatoire en 1954, les étudiants devaient s'éloigner de la réserve pendant de longues périodes, parfois plusieurs années, et aller grossir les rangs des pensionnats installés en région urbaine. De plus, l'usage de leur langue maternelle leur était dans bien des cas interdite en tout temps. Une telle pratique ne peut avoir pour conséquence que d'appauvrir leur langue, d'autant plus qu'ils quittaient parfois alors qu'ils étaient tout jeunes. Les personnes âgées, pour la plupart, n'ont pas vécu un tel régime et c'est probablement la raison pour laquelle elles estiment que les générations qui les ont succédé éprouvent plus de difficultés à parler correctement la langue atikamekw.

Lorsqu'on demande à la population de Manawan âgée de 15 ans ou plus comment elle se définit, plus de la moitié (52 %) dit être Atikamekw de Manawan et, le quart (24 %), Atikamekw. Le sentiment d'appartenance va donc à la communauté en tout premier lieu, puis à la nation. En nombre plus restreint (11 %), les gens se définissent comme *Amérindiens*, une notion plus large regroupant toutes les nations aborigènes d'Amérique. Une portion non négligeable (13 %) se dit aussi autochtone, un concept encore plus vaste, embrassant toutes les nations aborigènes du monde. Finalement, personne ne s'identifie comme Québécois et un seul individu a mentionné être Canadien. En somme, l'identité des gens de Manawan réfère essentiellement à l'autochtonie et elle ne semble pas se fondre dans le tout occidental. On est Atikamekw de Manawan, Atikamekw mais, dans un sens plus large, on est aussi Amérindien et autochtone.

Si les plus âgés (50 ans et plus) se définissent surtout comme des Atikamekw de Manawan ou des Atikamekw, les plus jeunes (15 à 49 ans) se disent Atikamekw de Manawan, mais aussi autochtones, une notion plus étendue illustrant peut-être leur ouverture sur tous les peuples aborigènes du monde. Cette hypothèse prend un certain sens, puisque ce sont les plus instruits qui s'identifient à l'indianité et à l'autochtonie. Ces derniers ont en effet dû quitter la réserve pour s'instruire et, par conséquent, pris contact avec de nouvelles réalités et ont fait l'expérience du partage de cultures différentes, contribuant ainsi fort probablement à un élargissement de leur vision du monde.

5.6 Sommaire des résultats

Les résultats de l'analyse de la vie des Atikamekw dans la maisonnée et dans leur communauté révèlent des choses fort intéressantes. On remarque tout d'abord que les ménages sont de forte taille, comparativement à ce que l'on enregistre en moyenne ailleurs au Québec. Les maisonnées sont par ailleurs souvent constituées de la famille élargie. Aussi, en y regardant de près, une constatation saute aux yeux. Un clivage, une forte différenciation apparaissent en effet entre les Atikamekw : d'une part, les gens instruits, occupant un emploi et disposant des meilleurs revenus et, d'autre part, les gens peu scolarisés, inactifs et à faibles revenus. La dynamique de la vie observée dans la maisonnée et la communauté paraît liée au fait d'appartenir ou non à l'un de ces deux ensembles.

Il a également été vu que la probabilité que les célibataires, les jeunes, les personnes plus âgées, inactives, peu scolarisées et ayant de maigres revenus se retrouvent en famille élargie ou dans des ménages de grande taille est beaucoup plus forte que pour les autres. En soi, cela ne constituerait pas

un problème si on n'avouait du même souffle manquer d'intimité, remarquer plus de tensions, de discordes dans la maisonnée et, par voie de conséquence, désirer en plus grand nombre quitter le ménage pour aller vivre sous un autre toit dans la communauté. On enregistre également en famille étendue plus de rejets de la part des membres de la maisonnée. Dans un contexte de pénurie de logements et de dépendance à l'égard de l'assistance publique, la vie à plusieurs semble constituer une solution en dépit des désagréments que cela peut occasionner.

D'autres différences apparaissent également. Les personnes inactives ne le sont pas que du point de vue économique. Si on fait abstraction de la pratique religieuse, il a aussi été remarqué qu'elles sont moins souvent présentes dans les organismes sociaux et de loisir, qu'elles se voisinent moins, qu'elles participent moins aux activités organisées par la communauté, qu'elles vont moins à la chasse et à la pêche et, finalement, qu'elles se prévalent peu de leur droit de vote aux élections fédérales, provinciales et du conseil de bande. Le désoeuvrement semble ainsi conduire à une certaine apathie, un engourdissement.

À l'inverse, les personnes scolarisées, occupant un emploi et disposant de revenus supérieurs paraissent avoir une vie plus remplie. Elles participent davantage aux diverses activités de la communauté, se voisinent plus et vont plus à la chasse et à la pêche que les autres. De plus, leur engagement social, ainsi que leur sentiment de responsabilité face à la communauté paraissent plus présents. Elles semblent en outre moins compter sur les ressources extérieures pour solutionner leurs problèmes. En effet, elles se prévalent en plus grand nombre de leur droit de vote. Elles souhaiteraient également une plus grande implication des gens dans les affaires communautaires et elles croient en moins grand nombre que les gouvernements fédéral et provincial pourraient régler leurs difficultés⁸.

⁸Certaines de ces conclusions ne valent que pour la réserve de Manawan, toutes ces informations n'ayant pas été cueillies à Opitciwan et à Wemotaci.

Que certains semblent montrer moins de dynamisme au sein de la réserve ne signifie pas qu'ils en sont exclus pour autant. Il a été constaté que la presque totalité des répondants habitant Manawan ont des amis et qu'ils sont satisfaits des rapports qu'ils ont avec eux. Néanmoins, des fractions non négligeables se disent insatisfaites de leur vie sociale et des relations qu'elles entretiennent avec des membres de la communauté de Manawan.

Près du quart (24 %) des Atikamekw avoue avoir subi une réprobation sociale au cours de l'année ayant précédé l'étude. Il s'agit principalement de jeunes et de célibataires. Opitciwan présente à cet égard une particularité, en ce que les individus occupant un emploi et disposant de revenus supérieurs sont proportionnellement plus nombreux à faire l'objet de réprobation, non seulement au sein de la communauté, mais aussi de membres de la maisonnée. Près de sept Atikamekw sur 10 jugent la vie étouffante sur leur réserve, c'est-à-dire qu'ils se sentent observés, jugés, surveillés. Ce sont principalement des femmes et des individus dont l'âge varie entre 15 et 49 ans. D'autres craignent d'être agressés dans les rues de la réserve (35 %). Il s'agit surtout de femmes et de personnes âgées. Plus des trois quarts des Atikamekw (77 %) disent remarquer des tensions, des discordes entre des familles.

Dans un contexte où il semble y avoir de la discorde entre les citoyens, des craintes partagées par plusieurs et un contrôle social contraignant, puisqu'ils sont nombreux à se sentir épiés, il n'est donc pas surprenant que certains songent à quitter la réserve. Ainsi, près du quart (22 %) des Atikamekw de Manawan aimerait aller vivre à la ville. Chez les jeunes, la proportion grimpe à 40 %. Ces derniers sont aussi, dans bien des cas, célibataires et à faibles revenus. N'ayant pas de charges familiales et leur horizon demeurant incertain en raison de la conjoncture économique difficile et du peu de perspectives d'emplois, il est donc envisageable qu'ils songent en plus grand nombre à fuir. Bien sûr, on abandonnerait Manawan pour la poursuite des études, mais nombreux sont ceux à avoir aussi mentionné éprouver des problèmes familiaux ou trouver le climat du village étouffant, qu'ils soient jeunes ou plus âgés.

Malgré les troubles que les Atikamekw disent vivre dans leur communauté, plus des trois quarts d'entre eux estiment que les gens s'entraident beaucoup. Bien qu'il semble exister des conflits intergénérationnels, la très grande majorité (87 %) fait confiance aux personnes âgées et croit que ces dernières devraient être des guides pour la communauté (91 %). Dans ce dernier cas toutefois, les individus de 15 à 34 ans se montrent plus réfractaires face à une telle éventualité. Aussi, le fait que de nombreux citoyens, jeunes et moins jeunes, perçoivent la gravité des problèmes sociaux analysés dans le cadre de cette étude constitue peut-être le prélude, un signe avant-coureur — du moins cela serait souhaitable — d'une prise en charge communautaire.

Bien que la presque totalité des répondants (95 %) soutient que la culture de leur peuple a changé, la majorité (73 %) estime par contre que ces transformations ont été bénéfiques. Ce sentiment est davantage présent à compter de 35 ans. À cet effet, à Opitciwan, bien que la cohorte des 35 à 49 ans se dise plus que les autres rejetée par les membres de la communauté et de la maisonnée, il n'en demeure pas moins qu'elle juge dans des proportions supérieures très positifs les changements culturels vécus au cours des dernières décennies et mentionne par voie de conséquence très bien s'adapter à la réalité contemporaine. Les Atikamekw présentent à cet égard une meilleure fiche que les Inuits, alors que 60 % d'entre eux soutiennent que ces changements ont été favorables. Aussi, plus des trois quarts des Atikamekw disent s'adapter bien ou très bien à ces transformations de leur culture. Néanmoins, près de neuf répondants sur 10 estiment que le retour à des valeurs traditionnelles aiderait leur communauté à solutionner de nombreux problèmes, quoiqu'il puisse y avoir à cet effet une plus grande résistance chez les jeunes de 15 à 24 ans, de même que chez les individus de 50 ans et plus.

En dépit de certains problèmes familiaux et communautaires relevés chez les Atikamekw, décèle-t-on malgré tout des formes de solidarité et d'entraide entre les citoyens ou, au contraire, assiste-t-on à une érosion du tissu

social? Il a été observé à cet effet que près des trois quarts de la population de 15 ans ou plus considèrent que les gens s'entraident beaucoup. S'il y a entraide alors, quelle forme prend-elle? Est-ce que des segments de population reçoivent ou donnent plus que d'autres? Est-on satisfait de l'aide reçue? C'est à ces interrogations que le chapitre suivant tentera de répondre.

CHAPITRE 6

SOLIDARITÉ ET ENTRAIDE

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

6.1 Solidarité et entraide

D'entrée de jeu, on doit mentionner que les événements spéciaux tels les baptêmes, les mariages, les funérailles laissent généralement place à de belles démonstrations de solidarité chez les Atikamekw des trois communautés. Ainsi, lorsqu'un individu décède, presque toutes les familles de la réserve, mais aussi des Atikamekw venus de l'extérieur, défilent à tour de rôle afin de rendre un dernier hommage au défunt. Plusieurs cuisinent des plats que l'on apporte à la demeure où est exposé le corps afin de nourrir les gens à toute heure du jour et de la nuit. Lors du service funèbre, la petite église est souvent bondée et les personnes, après un moment, cèdent leur place à ceux qui attendent à l'extérieur afin de permettre à tous d'assister à au moins une partie de la cérémonie.

En somme, il ne s'agit pas d'une situation inaccoutumée. Les événements particuliers sont généralement le lieu de l'expression d'une solidarité entre les membres. Toutefois, dans la vie de tous les jours, lorsqu'il n'y a pas de circonstances exceptionnelles, qu'en est-il des formes de partage et d'entraide? C'est à cette question que sera consacré ce chapitre.

Par ailleurs, il convient de mentionner que le terme bénévolat n'apparaîtra pas dans cette recherche pour exprimer l'aide que s'apportent les Atikamekw. Le bénévolat désigne plutôt des dons s'effectuant entre étrangers, «hors de la sphère des rapports primaires de la famille et de l'amitié» (Godbout, 1994 : 984-985). Puisque les Atikamekw habitent de petites communautés, qu'ils sont pour la plupart apparentés ou encore se connaissent et sont susceptibles d'entretenir des liens, les termes *aide* ou *entraide* paraissent plus appropriés pour notre propos.

6.2 Échange de confidences

Près de huit Atikamekw sur 10 (77 %) âgés de 15 ans et plus admettent recevoir des confidences de personnes aux prises avec des problèmes. Avec 69 % (78 % à Manawan et 82 % à Wemotaci), Opitciwan est l'endroit où on estime recevoir le moins de confidences (différence significative entre Opitciwan et Wemotaci avec un intervalle de confiance de 95 %).

Dans les trois communautés agglomérées, les femmes (84 % d'entre elles), en plus forte proportion que les hommes (70 %), disent être des confidentes (tableau 23). Les personnes âgées de 15 à 49 ans soutiennent, proportionnellement en plus grand nombre que les autres, en recevoir. Ainsi qu'il a été mentionné dans le chapitre précédent, bien que la majorité des Atikamekw fait confiance aux personnes âgées et croit que ces dernières devraient être des guides concernant l'avenir de leur population, peu en contrepartie se confient à elles (tableau 23). S'agit-il d'une pudeur ou d'une gêne due au respect qu'inspire leur âge? Il importe de rappeler que les jeunes, qui forment un très important contingent de la population Atikamekw, s'étaient montrés plus réfractaires face à une telle éventualité.

Par ailleurs, plus la scolarité et les revenus des Atikamekw augmentent, plus ils affirment écouter des confidences. Il en va de même des personnes qui occupent un emploi. À l'inverse, les gens peu scolarisés, ayant des revenus moindres, de même que les inactifs affirment en plus forte proportion ne jamais recevoir de confidences (tableau 23). Aussi, le fait de vivre en famille nucléaire ou élargie ou encore dans un ménage de petite ou de grande taille ne semble avoir aucune influence sur le fait de recevoir des confidences.

Il a semblé important de questionner les Atikamekw sur le type de lien ou de rapport existant entre le confident et l'individu qui se livre à lui. S'agit-il d'une personne habitant le même ménage, d'un parent, d'un ami, d'un voisin, d'un collègue de travail, d'un professionnel, etc.?

TABLEAU 23										
Population de 15 ans et plus selon qu'elle reçoit ou non des confidences, le sexe, le groupe d'âge, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées										
Oui Non % %										
Masculin	69,8	30,2								
Féminin	84,3	15,7								
15-24 ans	79,1	20,9								
25-34 ans	77,2	22,8								
35-49 ans	84,5	15,5								
50 ans et plus	58,9	41,1								
Secondaire non complété	74,2	25,8								
Secondaire complété	79,5	20,5								
CÉGEP/Univ. compl. ou non	87,7	12,3								
Au travail	85,2	14,8								
Occupation non rémunérée	80,4	19,6								
Inactifs	66,8	33,2								
Moins de 12 000,00\$	73,6	26,4								
12 000,00 à 29 999,99\$	80,2	19,8								
30 000,00\$ et plus	3,2									
Les associations sont significative	s dans tous les	cas.								

Les Atikamekw disent recevoir en plus forte proportion des confidences de la part des amis, des collègues de travail ou des voisins (71 %). En fait, il n'y a que les personnes de 50 ans et plus dont les confidences émanent plutôt d'un parent n'habitant pas le même ménage (tableau 24). Viennent en deuxième lieu des membres de la parenté n'habitant pas avec le confident (46 %). En moindre importance, les répondants disent écouter les confidences de gens avec qui ils habitent (24 %). En dernier lieu, une fraction non négligeable (8 %) des confidences va à l'endroit de personnes

	TABLEAU 24									
Population de 15 ans et plus selon les personnes qui se confient à elle, le sexe, le groupe d'âge, l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées										
1 2 3 4 5 % % % % %										
Masculin	25,0	39,5 1	72,8	8,6	0,9					
Féminin	22,3	51,5 ¹	68,6	6,6	0,0					
15-24 ans	21,8	40,3 ¹	76,11	2,11	0,0					
25-34 ans	20,4	45 ,11	70,2 ¹	6,8 ¹	0,0					
35-49 ans	24,9	45,8 ¹	76,3 ¹	16,6 ¹	1,2					
50 ans et plus	35,1	64,9 ¹	40,51	6,71	1,4					
Ne vivant pas en couple	16,4 ¹	35,71	73,8	4,01	0,0					
En couple	27,0 ¹	50,6 ¹	68,9	9,31	0,6					
Secondaire non complété	22,7	45,4	67,0 ¹	3,51	0,2					
Secondaire complété	28,6	40,0	85,71	8,61	2,9					
CÉGEP/Univ. compl. ou nor	1 25,2	48,9	80,71	23,01	0,7					
Au travail	24,9	43,7	78,01	15,91	1,1					
Occupation non rémunérée	21,3	45,7	69,71	1,11	0,0					
Inactifs	24,0	48,4	61,5 ¹	$2,7^{1}$	0,0					
Moins de 12 000,00\$	24,0	45,6	68,5	$2,1^{1}$	0,3					
12 000,00\$ à 29 999,99\$	21,8	48,5	69,8	8,71	0,5					
30 000,00\$ et plus	31,1	49,2	82,0	42,61	1,6					

qui, en raison de leur travail ou de leurs connaissances, paraissent habilitées à leur porter secours.

1 Un membre avec qui il ou elle habite 2 Un parent avec qui il ou elle n'habite pas (oncle, tante, cousin(e), etc.)

3 Un(e) ami(e), un(e) collègue de travail, un(e) voisin(e)

4 En raison de son travail, de ses connaissances, plusieurs se confient à lui ou elle 5 Autre

Les totaux excèdent parfois 100 % car le répondant pouvait cocher plus d'un choix et les pourcentages indexés d'un exposant indiquent que les associations sont significatives.

Les femmes (51 %), plus que les hommes (39 %), prêtent l'oreille à un parent habitant à l'extérieur du ménage. Il en va ainsi des couples (51 %), comparativement aux célibataires (36 %). Les couples sont aussi plus souvent mis à contribution par un membre du ménage. Ce pourrait, par exemple, être un enfant cherchant du réconfort auprès de ses parents. Les individus n'ayant pas complété le programme du secondaire et les inactifs paraissent à cet égard moins sollicités que les autres par leurs amis, voisins ou, lorsqu'ils travaillent, par un collègue. Finalement, les plus hauts salariés, de même que ceux qui ont entrepris des études post-secondaires, en proportions nettement supérieures aux autres, soutiennent recevoir des confidences en raison de leur travail ou de leurs connaissances. Il est fort probable qu'il s'agit là de professionnels oeuvrant au sein d'organismes impliqués dans des relations d'aide (tableau 24).

En somme, les Atikamekw jouent un rôle de confident surtout auprès de personnes n'habitant pas sous le même toit. En a-t-il toujours été ainsi? S'agit-il au contraire d'un signe de l'effritement de la famille, d'une perte de confiance à l'endroit des membres de la maisonnée ou d'une réticence occasionnée par une quelconque gêne? À ce propos, Fortin fait remarquer que :

En général, la cellule familiale immédiate ou le ménage familial n'est pas le meilleur recours s'il est au coeur du problème; la parenté peut alors, parfois mais pas nécessairement, aider. Si la personne qui a des difficultés identifie sa famille comme source ou comme lieu de son problème, elle n'y recourra pas, mais elle peut aussi hésiter à faire appel à la parenté par peur des commérages, par discrétion; dans ces cas, la famille peut se révéler une piètre aidante, exerçant une pression dans le sens de la réconciliation ou pour étouffer le problème. (Fortin, 1994 : 950.)

Dans le même ordre d'idée, le sociologue Simmel écrivait au début du siècle dernier que «c'est seulement à (l'étranger) que l'on fait les révélations et les confessions les plus surprenantes, qu'on livre des secrets que l'on cache précieusement à ses propres intimes» (cité par Godbout, 1994 : 992). On

doit néanmoins noter que sept Atikamekw sur 10 admettent écouter les problèmes d'un parent, qu'il habite ou non la maisonnée.

D'autres résultats fort intéressants ressortent de l'analyse. Les Atikamekw qui mentionnent recevoir les pensées secrètes de gens ont été en plus forte proportion (22 % contre 13 %) l'objet d'une stigmatisation au sein du ménage¹. Cela est particulièrement vrai à Opitciwan. D'ailleurs, les confidents sont proportionnellement plus nombreux à affirmer remarquer des tensions dans le ménage (65 % contre 41 %) et cela, peu importe la réserve. Ces personnes sont en outre plus souvent victimes d'un rejet de la part de membres de la communauté lorsqu'elles écoutent des confidences (27 % contre 14 % et la relation est significative dans les trois réserves). Comment alors expliquer une telle situation? Pour l'instant du moins, peu d'informations permettent d'y apporter un éclairage. Toutefois, il semble bien que les propos secrets entre individus soient parfois à l'origine de controverses.

Par ailleurs, les confidents (52 %), en proportion supérieure aux autres (29 %), soutiennent manquer d'intimité dans leur demeure². La situation est encore plus accentuée à Manawan et à Opitciwan. Est-il possible que ce sentiment de manque d'intimité soit lié à la possible lourdeur que suppose l'écoute attentive et régulière des difficultés d'autrui? Le chapitre subséquent aidera sans doute à faire un peu de lumière sur la question.

Qu'en est-il maintenant des caractéristiques de ceux qui se confient? En premier lieu, il faut mentionner que près de sept Atikamekw sur 10 (68 %) disent pouvoir se livrer à un ou des membres du ménage ou de la parenté. Si la réserve d'Opitciwan est l'endroit où on reçoit le moins de confidences, elle est aussi le lieu où on épanche le moins ses préoccupations auprès de la parenté; seulement la moitié dit se confier, alors que les proportions atteignent 74 % à Manawan et 79 % à Wemotaci (différence significative

¹Il faut toutefois analyser ces données avec prudence, puisque plus de 20 % des cellules du tableau contiennent des valeurs inférieures à 5.

 $^{^2}$ ll faut toutefois analyser ces données avec prudence, puisque plus de 20 % des cellules du tableau contiennent des valeurs inférieures à 5.

entre Opitciwan, d'une part, et Wemotaci et Manawan, d'autre part, avec un intervalle de confiance de 95 %).

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à chercher un réconfort auprès des proches. Toutefois, les personnes de 50 ans et plus, proportionnellement en moins grand nombre, demandent ou obtiennent un soutien des membres du ménage ou de la parenté. Il en est ainsi d'ailleurs des individus n'ayant pas complété le programme de l'école secondaire, des inactifs et de ceux disposant de faibles revenus. À l'inverse, lorsqu'on a entamé des études post-secondaires, que l'on détient un emploi, que l'on a une occupation non rémunérée et que l'on bénéficie de revenus supérieurs, on cherche et trouve plus souvent une oreille attentive auprès de la famille et de la parenté (tableau 25).

Par ailleurs, la famille étendue paraît un milieu plus propice que la famille nucléaire pour se livrer (58 % contre 52 % et l'association est significative à 94 %). On cherche peut-être plus facilement du réconfort auprès d'un beaufrère, d'une belle-soeur, d'un cousin ou d'une cousine vivant dans la même demeure qu'auprès d'un père ou d'une mère.

Parmi les Atikamekw qui soutiennent pouvoir se confier à des membres de la parenté, près de six sur 10 (57 %) estiment pouvoir compter sur une ou deux personnes et, les autres (43 %), sur trois personnes ou plus. Aussi, plus la scolarité s'élève, plus le nombre de confidents dans la parenté est important, les proportions variant à cet égard entre 40 % et 54 % chez ceux qui peuvent trouver réconfort auprès de trois membres ou plus dans la parenté. Ces résultats valent également pour ceux déclarant des revenus supérieurs, avec des proportions de 41 % chez les moins fortunés à 62 % chez ceux dont les revenus atteignent 30 000,00\$ ou plus.

Bien que près du tiers (32 %) des Atikamekw mentionne ne pas se confier à la parenté ou au ménage familial, cela ne signifie pas pour autant qu'ils ne

TABLEAU 25								
Population de 15 ans et plus selon qu'elle peut se confier ou non à des membres du ménage ou de la parenté, le sexe, le groupe d'âge, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées								
	Oui Non % %							
Masculin	64,9	35,1						
Féminin	72,1	27,9						
15-24 ans	72,0	28,0						
25-34 ans	65,3	34,7						
35-49 ans	75,6	24,4						
50 ans et plus	55,0	45,0						
Secondaire non complété	66,2	33,8						
Secondaire complété	79,1	20,9						
CÉGEP/Univ. compl. ou non	74,8	25,2						
Au travail	75,5	24,5						
Occupation non rémunérée	75,2	24,8						
Inactifs	56,8	43,2						
Moins de 12 000,00\$	66,4	33,6						
12 000,00 à 29 999,99\$	69,4	30,6						
30 000,00\$ et plus	88,9	11,1						
Les associations sont significative	es dans tous les d	cas.						

puissent se livrer à quiconque. Qu'ils trouvent ou non un ou des confidents dans la maisonnée ou la parenté, nombreux sont ceux à se tourner vers l'extérieur.

Lorsqu'elles se confient à des gens qui ne font pas partie de la parenté, les personnes de 15 à 49 ans choisissent d'abord un ami, un collègue de travail ou un voisin. Pris globalement, le choix des Atikamekw se porte ensuite sur les professionnels de la santé, qu'il s'agisse de l'infirmier, du travailleur

TABLEAU 26											
Population de 15 ans et plus selon les personnes à qui elle se confie, à l'exception des gens avec qui elle habite et de la parenté, le sexe, le groupe d'âge, l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées											
1 2 3 4 5 % % % %											
Masculin	11,1	29,6 ¹	52,5	8,8	18, 4 1						
Féminin	12,0	37,81	57,5	7,8	12,21						
15-24 ans	4, 0 ¹	25,61	62,91	11,31	13,21						
25-34 ans	8,61	34,61	52,41	6,3 ¹	18,21						
35-49 ans	14,5 ¹	38,0 ¹	57,51	9,5 ¹	10,51						
50 ans et plus	30,01	42,7 ¹	37,41	3,81	$22,3^{1}$						
Ne vivant pas en couple	7,4 ¹	27,41	58,5	8,0	18,4						
En couple	13,51	36,71	53,0	8,5	14,0						
Secondaire non complété	10,7	32,8	51,8 ¹	8,6	17,51						
Secondaire complété	13,6	31,8	56,8 ¹	15,9	9,11						
CÉGEP/Univ. compl. ou noi	n 14,9	37,0	68,8 ¹	5,2	7,81						
Au travail	10,4	32,2	64,1 ¹	8,0	12,61						
Occupation non rémunérée	8,9	31,6	60,21	9,3	9,71						
Inactifs	14,7	36,2	42,81	8,1	21,61						
Moins de 12 000,00\$	11,8	34,7	54,8 ¹	7,1	15,11						
12 000,00\$ à 29 999,99\$	11,1	34,1	51,7 ¹	10,4	17,71						
30 000,00\$ et plus	14,3	36,5	74,6 ¹	6,3	1,61						

1 Au prêtre, un membre du clergé ou par recueillement spirituel

2 À l'infirmier(ère), le ou la travailleur(euse) social(e), le médecin ou tout autre professionnel 3 À un(e) ami(e), un(e) collègue de travail, un(e) voisin(e)

4 Le répondant ne se confie à personne en dehors de la parenté et de la famille

5 Le répondant ne se confie jamais à personne, qu'il s'agisse de la famille, de la parenté ou de toute autre personne

Les totaux excèdent parfois 100 %, car le répondant pouvait cocher plus d'un choix et les pourcentages indexés d'un exposant indiquent que les associations sont significatives.

social, du psychologue, du médecin ou de tout autre professionnel de l'aide. En troisième lieu, les répondants font appel au prêtre. Cela est particulièrement vrai chez les personnes âgées (les pourcentages variant entre 4 % et 30 %) (tableau 26).

Si elles étaient proportionnellement un peu plus nombreuses à affirmer ne pas se confier à la parenté, les personnes de 50 ans et plus acceptent toutefois de se livrer à d'autres personnes. En proportion supérieure, elles font appel à un professionnel de la santé et, en second lieu, un ami, collègue de travail ou voisin, puis le prêtre. L'univers des confidences des individus de 50 ans et plus diffère donc sensiblement de celui des plus jeunes générations. Davantage que les célibataires, les personnes mariées se confient aussi au prêtre ou à un professionnel de la santé.

On remarque en outre que plus les gens sont instruits et qu'ils ont des revenus supérieurs, plus ils se livrent à des amis, collègues de travail ou des voisins. Il n'est donc pas surprenant qu'il en aille ainsi des personnes occupant un emploi comparativement à celles qui sont inactives. Aussi, plus que les hommes, les femmes ont tendance à utiliser les services d'un professionnel de la santé. Le recours à des services professionnels croît d'ailleurs avec l'âge.

L'étude révèle par ailleurs que 15 % des Atikamekw âgés de 15 ans et plus ne se confient jamais à <u>personne</u>. Avec 28 %, la réserve d'Opitciwan obtient une fois de plus, et de loin, la proportion la plus élevée de personnes soutenant ne jamais se livrer à qui que ce soit. À Manawan et à Wemotaci, c'est respectivement 10 % et 9 % (différence significative entre Opitciwan, d'une part, et Wemotaci et Manawan, d'autre part, avec un intervalle de confiance de 95 %).

Chez l'ensemble des Atikamekw, on remarque que des segments de population sont, à cet égard, plus touchés que d'autres. En plus forte proportion que les femmes (12 %), les hommes (18 %) n'ont aucun

confident. On retrouve également les personnes de 25 à 34 ans (18 %) et de 50 ans et plus (22 %). Il semble donc se dresser un mur entre les personnes âgées et le reste de la population, en dépit de toute la confiance que l'on dit mettre à l'endroit des plus âgés. Les plus vieilles générations reçoivent en effet moins de confidences et se confient moins aussi. Toutefois, il s'avère pour l'instant difficile de saisir le motif qui fait en sorte que les personnes de 25 à 34 ans se confient moins que celles dont l'âge varie entre 15 et 24 ans ou de 35 à 49 ans. On peut néanmoins risquer l'hypothèse suivante. Les individus de 25 à 34 ans sont dans bien des cas inactifs (39 %), alors qu'il y en a le quart chez ceux de 35 à 49 ans. Aussi, bien que la cohorte des jeunes de 15 à 24 ans soit aussi souvent inactive (30 %), une portion fréquente néanmoins l'école. Ainsi, le milieu scolaire ou de travail pourrait favoriser l'établissement de liens sociaux et d'amitié de nature à faciliter les confidences. Il est aussi possible, en contrepartie, que l'inactivité à long terme engendre un sentiment de faible estime personnelle et d'inutilité; l'individu pourrait alors avoir tendance à s'isoler, à se replier sur lui-même et à éviter le contact des autres. Cela peut faire sens, car les personnes inactives, n'ayant pas parachevé le programme de l'école secondaire ou qui déclarent des revenus inférieurs à 30 000,00\$ sont, en proportion, nettement plus nombreuses que les autres à affirmer ne jamais se livrer à qui que ce soit (tableau 26).

Compte tenu des possibles effets bénéfiques que peuvent avoir les confidences sur l'équilibre psychique et l'état de santé mentale des individus, comment peut-on alors entrevoir le genre d'existence de ces personnes qui soutiennent ne jamais se confier à quiconque? Dans le prochain chapitre, cette question sera abordée, notamment par le biais de l'indice de détresse psychologique, les abus sexuels, les agressions physiques, la consommation d'alcool et de drogues, les idéations suicidaires et les tentatives de suicide et, finalement, le rejet de la part des membres de la maisonnée et de la communauté.

Il a aussi été demandé à l'ensemble des personnes qui disent se confier, que ce soit à la parenté ou à tout autre individu, où allait leur préférence. Il n'y

avait alors qu'un seul choix de réponse possible. En tout premier lieu, les gens inclinent pour les amis, les collègues de travail et les voisins (38 %). Viennent ensuite les membres du ménage (18 %) et, dans des proportions identiques, la parenté habitant sous un autre toit et les professionnels de la santé (17 %). En cinquième lieu, les gens optent pour les membres du clergé (6 %). Une faible proportion (3 %) a aussi mentionné que cela ne leur importait peu.

Les choix diffèrent peu selon le sexe, la scolarité et le revenu des individus. Ils varient cependant en fonction de leur âge, de leur état matrimonial et de leur occupation (tableau 27). Avant l'âge de 50 ans, les gens préfèrent -c'était prévisible compte tenu des résultats dont il a été fait état plus tôt -

TABLEAU 27									
Population de 15 ans et plus selon la personne à qui elle préfère se confier, le groupe d'âge, l'état matrimonial et l'occupation, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées									
1 2 3 4 5 6 % % % % %									
15-24 ans	22,0	14,1	47,5	11,0	2,7	2,7			
25-34 ans	14,0	20,0	40,5	19,1	4,2	2,3			
35-49 ans	19,0	16,8	31,8	19,0	7,8	5,0			
50 ans et plus	13,3	19,4	20,4	24,5	17,3	5,1			
Ne vivant pas en couple	15,3	13,2	50,2	14,9	2,1	4,3			
En couple	18,9	18,9	32,6	18,0	8,2	3,1			
Au travail	19,1	17,6	41,0	14,0	4,0	4,0			
Occupation non rémunérée	21,9	16,2	41,9	12,9	4,3	2,9			
Inactifs	12,8	17,8	32,2	23.3	10,5	3,5			

2 À un membre de la parenté n'habitant pas sous le même toit

3 À un(e) ami(e), un(e) collègue de travail, un(e) voisin(e)

4 À l'infirmier(ère), le ou la travailleur(euse) social(e), le médecin ou tout autre professionnel 5 Au prêtre, un membre du clergé ou par recueillement spirituel

6 Peu importe la personne

Les associations sont significatives dans tous les cas.

nettement se confier à un ami un collègue de travail ou un voisin. Cependant, plus on avance en âge, plus la proportion d'individus qui portent leur premier choix sur les amis, collègues de travail et voisins diminue.

En outre, les personnes de 15 à 49 ans mentionnent, proportionnellement en moins grand nombre, le prêtre en tant que confident, quoique la tendance soit à l'augmentation avec l'âge. En revanche, à compter de 50 ans, le prêtre prend une importance beaucoup plus grande, sensiblement équivalente d'ailleurs à celle des amis, collègues de travail et voisins. Par contre, le premier choix de ces derniers va à l'endroit des professionnels de la santé. En somme, les professionnels de la santé représentent un refuge pour bon nombre de personnes âgées. Contrairement aux autres cohortes d'âge, les jeunes de 15 à 24 ans penchent proportionnellement en moins grand nombre pour ces professionnels.

Les personnes mariées, plus que les célibataires, préfèrent s'adresser au prêtre, à un professionnel ou à la parenté, que cette dernière habite ou non la même maisonnée. À l'inverse, les célibataires inclinent nettement plus que les personnes mariées pour les amis, collègues de travail et voisins. Finalement, les inactifs optent moins que les autres pour un membre de la maisonnée, les amis ou les voisins. En revanche, on les retrouve en plus forte proportion que les gens au travail ou ceux ayant une occupation non rémunérée à indiquer un professionnel de la santé ou un membre du clergé.

Par ailleurs, les personnes qui se confient à la parenté ou au ménage ont été plus souvent l'objet de réprobation par ses membres (22 % contre 15 %), et cela est particulièrement vrai à Wemotaci³. On dit remarquer dans une telle situation plus de tensions dans la maisonnée (65 % contre 48 % et les relations sont significatives dans les trois communautés⁴). De plus, ces

³Il faut toutefois analyser ces données avec prudence, puisque plus de 20 % des cellules du tableau contiennent des valeurs inférieures à 5.

⁴Il faut toutefois analyser ces données avec prudence, puisque plus de 20 % des cellules du tableau contiennent des valeurs inférieures à 5.

individus qui se confient aux proches ont été victimes de rejet de la part des gens de la communauté proportionnellement en plus grand nombre que les autres (27 % contre 18 %). Le problème se présente avec encore plus d'acuité à Opitciwan. Le manque d'intimité chez les Atikamekw paraît aussi lié au fait de se confier à la parenté, alors que la moitié de ces derniers disent souffrir d'un manque de vie privée contre 42 % chez ceux qui ne se confient pas⁵. Cette situation est largement attribuable aux réserves d'Opitciwan et de Wemotaci (les associations sont significatives dans ces deux cas). Aussi, les gens qui se confient à des personnes autres que la parenté ont été, de manière significative, plus souvent l'objet de réprobation au sein de la famille (22 % contre 14 % chez ceux qui ne se confient pas) et de la communauté (27 % contre 16 %).

6.3 Aide financière

Il faut souligner que les résultats qui vont compléter ce chapitre concernent presque exclusivement la réserve de Manawan. L'aide financière que l'on donne ou reçoit dépend évidemment des ressources pécuniaires des individus qui procurent cette assistance. Or, à Manawan, les revenus sont faibles, plus faibles que la moyenne québécoise à tout le moins. Les familles sont nombreuses et plusieurs vivent des prestations de l'aide sociale. S'il apparaît évident que plusieurs doivent éprouver des difficultés à boucler leur fin de mois, peu en contrepartie semblent, en théorie à tout le moins, financièrement aptes à leur venir en aide, la proportion des individus gagnant des salaires supérieurs étant relativement mince. Il semble néanmoins intéressant d'étudier cette question et d'analyser la circulation des échanges. Qui demande de l'aide financière? Qui la reçoit ou ne la reçoit pas? Provient-elle de la famille immédiate, de la parenté, d'amis, d'institutions financières, etc.? Cette aide financière que l'on reçoit est-elle satisfaisante?

⁵Il faut toutefois analyser ces données avec prudence, puisque plus de 20 % des cellules du tableau contiennent des valeurs inférieures à 5.

Près de quatre habitants de Manawan sur cinq (78 %) ont affirmé avoir aidé financièrement un ou des individus de la communauté au cours de l'année ayant précédé le passage des enquêteurs. À cet égard, dans une proportion légèrement supérieure à celle des hommes (75 %), les femmes (81 %) ont accepté de délier les cordons de leur gousset (relation non significative). En outre, plus on avance en âge, plus les répondants disent avoir apporté un soutien financier à des gens de la réserve, les proportions variant de 72 % chez les plus jeunes à 94 % chez les personnes de 50 ans et plus. Les individus vivant en couple (81 %) sont proportionnellement plus nombreux que les célibataires (68 %) à avoir procuré une aide financière.

Aussi, plus les revenus s'élèvent, plus les gens soutiennent avoir fourni une assistance financière, les proportions variant entre 76 % chez les personnes déclarant des revenus inférieurs à 12 000,00\$ et 86 % chez celles pouvant compter sur des revenus de 30 000,00\$ ou plus (relation non significative). Il n'est donc pas surprenant de constater que ce sont les personnes au travail qui, dans une proportion supérieure (84 %), ont aidé financièrement des membres de la communauté (lien significatif à 91 %).

Qui sont ces personnes qui ont été aidées financièrement à Manawan? On remarque que les répondants affirment avoir apporté un appui financier en premier lieu à la parenté ne vivant pas sous le même toit (tableau 28). On doit souligner cependant que les proportions varient en fonction des caractéristiques des individus qui ont procuré cette aide. Ainsi, chez les plus jeunes, cette aide va en premier lieu à l'endroit des amis, collègues de travail ou voisins, puis à la parenté en général et, en troisième lieu, à des membres de la maisonnée. Chez les gens de 25 à 34 ans, on aide plutôt la parenté en premier lieu, puis les amis, collègues de travail et les voisins. Les gens de la maisonnée viennent au troisième rang. Chez les personnes de 35 ans et plus, la situation diffère quelque peu. Tout d'abord, on apporte un soutien financier à la parenté, puis aux membres de la maisonnée. Les

TABLEAU 28											
Population de 15 ans et plus selon les personnes qu'elle a aidées financièrement, le sexe, le groupe d'âge, l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan, 1996											
1 2 3 4 5 % % % % %											
Masculin	41,2	57,6	50,91	24,4	2,8						
Féminin	37,2	66,3	33,01	24,5	0,7						
15-24 ans	38,6 1	49,6 ¹	57,1 ¹	12,0 ¹	0,0						
25-34 ans	26,3 ¹	60,81	38,01	29,0 ¹	2,5						
35-49 ans	46,9 ¹	75,71	37,51	25,9 ¹	3,3						
50 ans et plus	50,91	67,7 ¹	29,0 ¹	35,91	1,8						
Ne vivant pas en couple	49,6	46,2 ¹	54,31	14,91	0,0						
En couple	36,2	66,5 ¹	38,51	27,21	2,3						
Secondaire non complété	39,3	57,5 ¹	39,6	25,3	0,91*						
Secondaire complété	23,3	69,91	37,8	0,0	15,01•						
CÉGEP/Univ. compl. ou no	on 43,2	80,51	54,5	28,5	2,11.						
Au travail	38,91	66,7	53,71	25,5	3,6						
Occupation non rémunérée	27,61	57,8	39,01	19,5	1,3						
Inactifs	4 6,0 ¹	61,7	36,31	26,9	0,8						
Moins de 12 000,00\$	38,7	59,4	40,1	20,3	1,1						
12 000,00\$ à 29 999,99\$	38,0	66,6	42,7	33,7	1,6						
30 000,00\$ et plus	43,5	68,3	56,6	28,4	8,0						

1 Un membre avec qui il ou elle habite

2 Un parent avec qui il ou elle n'habite pas (oncle, tante, cousin (e), etc.)

3 Un (e) ami (e), un (e) collègue de travail, un (e) voisin (e)

4 Peu importe la personne, en autant qu'elle soit dans le besoin

5 Dons à des œuvres de charité

ſ

Les totaux excèdent parfois 100 %, car le répondant pouvait cocher plus d'un choix et les pourcentages indexés d'un exposant indiquent que les associations sont significatives. L'astérisque à droite de l'exposant indique qu'il faut analyser les données avec prudence, puisque plus de 20 % des cellules du tableau contiennent des valeurs inférieures à 5. amis, collègues de travail et les voisins ne viennent qu'au troisième et même au quatrième rang en ce qui concerne les personnes de 50 ans et plus. On constate de plus que ces dernières, en proportion supérieure aux autres cohortes d'âge, disent aider financièrement toute personne, en autant qu'elle soit dans le besoin.

On remarque aussi que les hommes (51 %), les célibataires (54 %), de même que les personnes au travail (54 %) ont, en plus forte proportion que les autres, apporté un soutien financier aux amis, collègues de travail et aux voisins. Finalement, les personnes vivant en couple (67 %), de même que celles qui ont entamé des études post-secondaires (81 %) admettent, dans des proportions supérieures, avoir aidé en tout premier lieu la parenté en général.

À la lumière de ces informations, on constate qu'un très fort segment de la population de Manawan dit avoir procuré au cours de l'année ayant précédé l'étude un soutien financier à des membres de la communauté. Cette aide déborde largement le cadre de la famille et de la parenté. On estime en effet, dans de larges proportions, avoir aussi fourni une assistance financière à des amis, collègues de travail ou des voisins. Un pourcentage non négligeable d'individus mentionne de plus avoir aidé toute personne, dans la mesure où elle était dans le besoin. Cet appui ne semble pas provenir uniquement des gens financièrement plus à l'aise et pouvant compter sur un emploi. On a constaté en effet que même les plus jeunes, les gens à faibles revenus et les inactifs ont mentionné avoir épaulé des membres de la communauté. Dans la section suivante, l'autre versant de ce soutien financier sera analysé, à savoir les caractéristiques des individus qui disent avoir reçu une assistance au cours de l'année. Qui sont-ils et d'où proviennent ces sommes d'argent? Compte tenu que les perceptions de l'aide que l'on donne ou que l'on reçoit peuvent varier d'un individu à l'autre, remarquera-t-on des différences appréciables entre ces deux facettes que constitue l'aide financière?

Plus de la moitié (51 %) des répondants de Manawan estime avoir rencontré des ennuis financiers au cours de l'année ayant précédé l'enquête (tableau 29). Plus d'hommes que de femmes mentionnent avoir connu de tels problèmes. En outre, plus l'individu croît en âge, plus il soutient avoir éprouvé des tracas financiers, les proportions variant de 36 % chez les plus jeunes à 83 % chez les plus âgés.

TABLEAU 29										
Population de 15 ans et plus selon qu'elle a eu ou non des problèmes financiers, le sexe, le groupe d'âge, l'état matrimonial, l'occupation et le revenu, Manawan, 1996										
Oui Non % %										
Masculin	56,1	43,9								
Féminin	44,9	55,1								
15-24 ans	35,7	64,3								
25-34 ans	49,4	50,6								
35-49 ans	51,9	48,1								
50 ans et plus	83,3	16,7								
Ne vivant pas en couple	37,6	62,4								
En couple	55,5	44,5								
Au travail	43,1	56,9								
Occupation non rémunérée	34,2	65,8								
Inactifs	67,2	32,8								
Moins de 12 000,00\$ 54,3 45,7										
12 000,00 à 29 999,99\$	51,6	48,4								
30 000,00\$ et plus	31,7	68,3								
Concernant le revenu, l'associ associations sont significatives c		cative à 92 %. Dans tous les autres cas, les le 95 %								

On note de plus une différence appréciable selon l'état matrimonial des individus, les personnes vivant en couple affirmant avoir connu, proportionnellement en plus grand nombre que les célibataires, de tels soucis. Aussi, plus les revenus s'élèvent, moins les gens se sont heurtés à des difficultés pécuniaires, les proportions oscillant entre 32 % chez les individus bénéficiant d'un revenu supérieur et 54 % chez les moins bien nantis économiquement. Il n'est donc pas surprenant de constater que les personnes inactives, en nombre supérieur aux autres, admettent avoir connu de tels embarras (tableau 29).

Les personnes vivant en famille élargie à Manawan sont proportionnellement plus nombreuses à soutenir avoir éprouvé des problèmes financiers (56 % contre 39 %). L'hypothèse soulevée antérieurement, selon laquelle les gens pourraient avoir tendance à vivre dans un ménage plurifamilial afin d'échapper aux difficultés économiques, prend ici un certain sens à la lumière de ces résultats. Il est donc concevable que ces mêmes individus disent, plus que les autres, manquer d'intimité (54 % contre 40 % chez ceux qui n'ont pas connu d'ennuis financiers). Par ailleurs, les troubles financiers semblent liées à d'autres ennuis. On remarque en effet plus de tensions dans la maisonnée (66 % contre 46 %). Ces personnes ont aussi été plus souvent l'objet d'une stigmatisation au sein de la famille (22 % contre 9 %) et de la communauté (25 % contre 18 % avec une relation significative à 90 % dans ce dernier cas). On ne saurait dire cependant quel problème précède l'autre. Est-on victime de réprobation parce qu'on éprouve des difficultés financières ou bien cette stigmatisation plonge-t-elle la personne dans une précarité financière?

Aux personnes déclarant avoir eu des difficultés financières au cours de l'année, il leur a été posé la question à savoir si elles s'étaient adressées à quelqu'un pour les régler et, dans une telle éventualité, à qui. Or, on remarque à cet égard une certaine concordance avec l'aide que les gens disent avoir procurée, sujet qui a d'ailleurs fait l'objet d'une analyse dans les pages précédentes. En effet, les individus ayant connu des ennuis financiers ont fait appel, afin de les solutionner, en tout premier lieu à la parenté n'habitant pas sous le même toit, puis aux membres de la maisonnée et, en

TABLEAU 30 Population de 15 ans et plus selon les personnes à qui elle s'est adressée pour régler ses problèmes financiers, le sexe, le groupe d'âge, l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan, 1996											
											1 2 3 4 5 6 7 % % % % % %
Masculin	18,0	36,4	12,5	9,7	14,8	25,6 ¹	0,0				
Féminin	24,6	44,7	7,1	3,9	18,5	12,21	1,4				
15-24 ans	38,8 ¹	44,7	21,0 ^{1•}	0,01*	9,8	9,4	0,0				
25-34 ans	15,9 ¹	31,9	10,11*	7,91*	22,0	25,9	2,1				
35-49 ans	12,21	28,9	2,5 ¹ °	19,81*	21,7	24,9	0,0				
50 ans et plus	17,0 ¹	53,4	7,21*	2,51*	11,8	18,9	0,0				
Ne vivant pas en couple	35,0¹	34,6	17,5	0,0	24,1	6,0 ^{1•}	3,11*				
En couple	1 7 ,4 ¹	41,2	8,5	9,0	14,5	23,31*	0,01*				
Secondaire non complété	22,7	43,6	11,9	4 ,0 ^{1*}	16,5	17,7	0,01*				
Secondaire complété	0,0	16,0	0,0	34,01*	17,8	32,1	0,01*				
CÉGEP/Univ. compl. ou non	11,6	26,1	3,7	19,51*	15,8	30,4	4,1 ^{1•}				
Au travail	11,8	29,0	15,0	24,3 ^{1•}	10,1	29,4	2,6				
Occupation non rémunérée	29,0	47,6	9,0	0,01*	16,7	14,9	0,0				
Inactifs	21,6	41,7	8,7	2,91*	18,8	17,9	0,0				
Moins d e 12 000,00\$	23,7	44,9 ¹	11,2	1,51*	18,3	15,2 ¹	0,8				
12 000,00\$ à 29 999,99\$	14,6	27,1 ¹	9,9	17,41*	14,8	28,5 ¹	0,0				
30 000,00\$ et plus	0,0	10,9 ¹	0,0	45,2 ^{1*}	0,0	54,81	0,0				

1 À un membre avec qui il habite

2 À un parent avec qui il ou elle n'habite pas (oncle, tante, cousin (e), etc.)

3 À un (e) ami (e), un (e) collègue de travail, un (e) voisin (e)

4 À une institution financière

5 Le répondant n'a trouvé personne pour l'aider 6 Le répondant n'a pas cherché d'aide ou s'est débrouillé seul

7 Autre

Les totaux excèdent parfois 100 %, car le répondant pouvait cocher plus d'un choix et les pourcentages indexes d'un exposant indiquent que les associations sont significatives. L'astérisque à droite de l'exposant indique qu'il faut analyser les données avec prudence, puisque plus de 20 % des cellules du tableau contiennent des valeurs inférieures à 5.

troisième recours, on s'est adressé aux amis, collègues de travail et voisins (tableau 30). On constate par ailleurs que des proportions appréciables admettent n'avoir trouvé personne pour les aider, alors que d'autres n'ont pas cherché ou se sont débrouillés seuls. À ce chapitre, plus d'hommes que de femmes, plus de gens vivant en couple que de célibataires mentionnent n'avoir fait appel à qui que ce soit ou s'être tirés seuls d'affaire. Ces conclusions valent également pour les personnes déclarant des revenus de 30 000,00\$ ou plus, alors que 55 % d'entre elles soutiennent ne pas avoir entrepris de démarche ou ont préféré se dégager de cette impasse par leurs propres moyens.

Les jeunes de 15 à 24 ans et les célibataires ont eu, dans des proportions supérieures aux autres, recours aux membres de la maisonnée afin de solutionner leurs ennuis financiers. Les personnes ne pouvant compter que sur de faibles revenus se sont plutôt adressées à la parenté ne vivant pas sous le même toit. En dernier lieu, une proportion relativement élevée d'individus a aussi fait appel à des institutions financières. Probablement en raison de leur solvabilité, il s'agit tout particulièrement de personnes de 35 à 49 ans, ayant à tout le moins complété le programme du secondaire, détenant un emploi et bénéficiant de revenus de 30 000,00\$ ou plus (tableau 30).

Aux personnes ayant répondu avoir éprouvé des difficultés pécuniaires, il leur a aussi été demandé si l'aide reçue a été satisfaisante, dans l'éventualité évidemment où elle leur a été accordée. À peine 5 % s'estiment insatisfaits de cette aide, alors que 38 % se disent totalement satisfaits et, 57 %, partiellement satisfaits. Toutefois, dans une proportion supérieure à celle des hommes (2 %), les femmes (8 %) disent ne pas avoir obtenu satisfaction (association significative⁶). Bien que les taux puissent parfois varier, on ne remarque pas de relations significatives quant au degré de satisfaction ou d'insatisfaction des individus lorsque cette information est

⁶Il faut toutefois analyser ces données avec prudence, puisque plus de 20 % des cellules du tableau contiennent des valeurs inférieures à 5.

croisée avec l'âge, l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu du répondant.

6.4 Entraide matérielle⁷

Plus de quatre habitants de Manawan sur cinq (83 %) âgés de 15 ans et plus ont indiqué avoir donné des biens divers (nourriture, vêtements, outils, etc.) à des membres de la communauté au cours de l'année ayant précédé l'enquête. À cet égard, on remarque peu de différences entre les hommes (81 %) et les femmes (85 %). Toutefois, lorsqu'elles sont ventilées selon l'âge des répondants, les données révèlent un écart important entre les plus jeunes, d'une part, et les gens d'âge mûr, d'autre part. Ainsi, dans des pourcentages variant de 75 % à 78 %, les personnes de 15 à 34 ans soutiennent avoir fait des dons d'objets divers au cours de la dernière année, alors que cette proportion grimpe à 94 % chez les gens de 35 ans et plus.

En outre, plus que les célibataires (71 %), les personnes vivant en couple (87 %) ont distribué gratuitement des biens à la population de Manawan. On constate de plus que l'aide prodiguée varie beaucoup en fonction du revenu des donateurs. Ainsi, la presque totalité (97 %) des personnes comptant sur des revenus de 30 000,00\$ ou plus ont indiqué avoir fait des dons au cours de l'année. Chez les individus ayant gagné moins de 12 000,00\$, la proportion est de 80 % et de 86 % chez ceux qui ont déclaré des revenus se situant entre 12 000,00\$ et 29 999,99\$ (relation significative au seuil de 93 %). Il est intéressant de constater que ceux qui n'ont fait aucun don ont été proportionnellement plus nombreux (24 %) à avoir été l'objet d'une réprobation au sein de la maisonnée que les autres (14 % et la relation est significative à 94 %).

Qu'en est-il des donataires? À Manawan, ils sont proportionnellement moins nombreux (68 %) que les donateurs (83 %) à recevoir gratuitement des biens divers (différence significative avec un intervalle de confiance de 95 %).

⁷Cela exclut toutefois les cadeaux de Noël, d'anniversaire ou de tout événement spécial.

À ce chapitre, on ne constate que très peu de différences entre les hommes (67 %) et les femmes (70 %). Cependant, les personnes de 50 ans et plus, en proportion supérieure (86 %) aux autres (entre 59 % et 69 %), affirment avoir reçu un soutien matériel. Outre l'âge, il convient de souligner que le profil des individus ayant bénéficié d'un support matériel ne présente guère de caractéristiques particulières, si ce n'est que ce ne sont pas nécessairement les plus démunis ou du moins les gens à faibles revenus qui en ont le plus joui. En effet, les gens obtenant des revenus supérieurs (73 %) et les gagne-petit (71 %) se partagent les premier et deuxième rangs en ce qui a trait à ceux qui ont le plus tiré avantage de cet appui matériel. Les personnes dont le revenu se situe entre 12 000,00\$ et 29 999,99\$ ont, quant à elles, pu en profiter dans une proportion de 58 % (le lien relatif au revenu n'est toutefois pas significatif).

6.5 Échange de services

Les résultats de cette section de chapitre prennent en compte les Atikamekw des trois réserves. Une forte proportion (85 %) d'Atikamekw âgés de 15 ans et plus mentionne avoir rendu gratuitement des services (gardiennage, bricolage, réparations diverses, etc.) au cours de l'année ayant précédé l'enquête. La proportion de gens fournissant de l'aide ne varie pas de manière significative (avec un intervalle de confiance de 95 %) selon la réserve, alors qu'on en compte 79 % à Opitciwan, 87 % à Manawan et 88 % à Wemotaci. De plus, si on ne remarque à ce chapitre aucune association significative selon le sexe et l'état matrimonial des individus, il en va autrement lorsque cette information est ventilée avec l'âge, la scolarité, l'occupation et le revenu. En effet, les individus de 35 à 49 ans, ayant poursuivi des études post-secondaires, au travail ou dont l'occupation est non rémunérée et qui disposent de revenus de 30 000,00\$ ou plus ont été en proportion plus nombreux à fournir une assistance à la communauté (tableau 31). On remarque en outre que, de l'ensemble des répondants, les personnes de 50 ans et plus sont celles qui, en proportion, ont été les moins nombreuses à apporter leur aide.

Dans cette section de chapitre, l'aide gratuite que procure les Atikamekw à des membres de leur collectivité a été étudiée. Dans la partie suivante, il s'agira de savoir à qui profite ce soutien et comment s'articule le réseau des échanges. Ceux qui procurent une assistance sont-ils aussi ceux qui reçoivent une collaboration? En d'autres termes, s'échange-t-on des services ou la circulation de l'aide se fait-elle à sens unique?

TABLEAU 31Population de 15 ans et plus selon qu'elle a rendu ou non gratuitement des services à des membres de la communauté, le groupe d'âge, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées						
OuiNon%%						
15-24 ans	84,9	15,1				
25-34 ans	83,3	16,7				
35-49 ans	91,8	8,2				
50 ans et plus	78,9	21,1				
Secondaire non complété	84,0	16,0				
Secondaire complété	83,3	16,7				
CÉGEP/Univ. compl. ou non	90,8	9,2				
Au travail	87,7	12,3				
Occupation non rémunérée	87,2	12,8				
Inactifs	80,9	19,1				
Moins de 12 000,00\$	83,7	16,3				
12 000,00 à 29 999,99\$	85,8	14,2				
30 000,00\$ et plus	96,6	3,4				
Concernant la scolarité, l'associ associations sont significatives at		ficative à 90 %. Dans tous les autres cas, les de 95 %.				

Sept Atikamekw sur dix mentionnent avoir reçu gratuitement divers services de la part des membres de la communauté au cours de l'année ayant précédé l'enquête. Ces proportions sont de 65 % à Opitciwan, de 71 % à Manawan et de 73 % à Wemotaci (pas de différence significative). Le portrait de l'aide

reçue s'apparente à bien des égards à celle que l'on dit avoir procurée. Tout d'abord, les personnes de 35 à 49 ans sont celles qui, proportionnellement, ont été les plus nombreuses à profiter des largesses des membres de la communauté, contrairement à la cohorte des 50 ans et plus qui, elle, en a le moins bénéficié (tableau 32). En somme, les personnes de 35 à 49 ans procurent et reçoivent plus de services gratuits. À l'opposé, leurs aînés en reçoivent et en donnent moins.

		AU 20				
TABLEAU 32Population de 15 ans et plus selon qu'elle a reçu ou non gratuitement des services de la part des membres de la communauté, le sexe, le groupe d'âge, l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées						
	Oui Non % %					
Masculin	72,8	27,2				
Féminin	66,3	33,7				
15-24 ans	69,1	30,9				
25-34 ans	69,5	30,5				
35-49 ans	79,3	20,7				
50 ans et plus	56,3	43,7				
Ne vivant pas en couple	65,1	34,9				
En couple	72,0	28,0				
Secondaire non complété	67,7	32,3				
Secondaire complété	76,7	23,3				
CÉGEP/Univ. compl. ou non	77,2	22,8				
Au travail	77,3	22,7				
Occupation non rémunérée	64,4	35,6				
Inactifs	65,6	34,4				
Moins de 12 000,00\$	64,9	35,1				
12 000,00 à 29 999,99\$	76,7	23,3				
30 000,00\$ et plus	84,7	15,3				
Les associations sont significative	es dans tous les d	cas.				

Une autre concordance entre les services reçus et ceux que l'on procure est à l'effet que les personnes les plus faiblement scolarisées, inactives (mais aussi celles qui occupent un travail non rémunéré) et disposant de faibles revenus se retrouvent, toutes proportions gardées, en moins grand nombre à soutenir avoir bénéficié de la bienveillance des citoyens de leur communauté. En somme, non seulement les personnes faiblement scolarisées, inactives et dont les revenus sont limités ont procuré moins de services à la communauté au cours de l'année ayant précédé l'enquête, mais elles en ont aussi moins reçu. Finalement, moins de femmes (66 %) que d'hommes (73 %) et moins de célibataires (65 %) que de gens vivant en couple (72 %) ont dit avoir bénéficié de cette aide (tableau 32).

Il semblerait bien, à la lumière de ces informations, que le réseau des échanges de services chez les individus de 50 ans et plus, de même que chez ceux qui sont faiblement scolarisés, inactifs et qui disposent des revenus les plus bas soit moins développé, en dépit du fait qu'ils pourraient en avoir un urgent besoin. Par exemple, comment se débrouillent les personnes âgées dont la mobilité est réduite? Celles qui nécessitent des soins à domicile, que font-elles si l'infirmière ne peut s'y rendre? Pour l'instant du moins, les motifs et les conséquences d'une telle situation ne sont pas connus. Il faudra cependant s'interroger sur une telle question.

6.6 Sommaire des résultats

À la lumière des résultats, on ne peut nullement conclure à la disparition des formes d'entraide chez les Atikamekw. Bien au contraire. De larges pans de la population se prêtent assistance pour divers motifs. Ainsi, près de quatre individus sur cinq âgés de 15 ans ou plus ont admis recevoir des confidences des gens de la communauté. Il s'agit principalement de femmes, de personnes dont les âges varient de 15 à 49 ans, qui ont entrepris ou complété des études post-secondaires, qui détiennent un emploi ou ont une occupation non rémunérée et dont les revenus sont supérieurs. En contrepartie, les hommes, les individus de 50 ans ou plus, de même que ceux qui sont peu scolarisés, inactifs et qui ne peuvent compter que sur de maigres revenus sont proportionnellement moins nombreux à écouter des confidences. Il a en outre été remarqué que les confidences ne proviennent pas que de la famille ou de la parenté au sens large. Elles émanent aussi, en proportion supérieure d'ailleurs, des amis, collègues de travail et des voisins. Il n'y a en fait que les gens de 50 ans et plus qui reçoivent en premier lieu des confidences de parents avec qui ils n'habitent pas.

Pris globalement, les Atikamekw ont plutôt tendance à livrer d'abord leurs problèmes à des individus n'habitant pas la même maisonnée. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils ne se confient pas à la parenté. Il a en effet été mentionné que près de sept répondants sur 10 disent trouver dans la parenté ou le ménage une oreille attentive. Toutefois, lorsqu'on leur demande à qui ils préfèrent parler de leurs difficultés, ils répondent en tout premier lieu que ce sont à des amis, des collègues de travail et des voisins.

Toutefois, on note à ce chapitre certaines particularités en fonction de caractéristiques diverses des individus. Ainsi, les personnes de 50 ans et plus apprécient davantage faire des confidences aux professionnels de la santé. On mentionne au second rang les amis, collègues de travail ou les voisins puis, en troisième lieu, la parenté n'habitant pas sous le même toit. Aussi, les jeunes de 15 à 24 ans préfèrent se confier aux professionnels de la santé dans des proportions sensiblement inférieures aux autres cohortes d'âge. Les personnes inactives, plus que les autres, apprécient se confier à des professionnels et des membres du clergé.

Malgré un important chassé-croisé des confidences, on a de plus constaté que 15 % de la population a affirmé ne jamais parler de ses difficultés à qui que ce soit, qu'il s'agisse des membres de la parenté, des amis, des collègues de travail, des voisins, des professionnels, etc. Avec 28 %, cette situation est nettement plus aiguë à Opitciwan. Dans les trois communautés Atikamekw, ce sont principalement des hommes, des gens de 25 à 34 ans et de 50 ans et plus, faiblement scolarisés, inactifs et déclarant des revenus

inférieurs à 30 000,00\$ qui admettent ne pas avoir de confident. Fait intéressant à noter, ce sont aussi ces mêmes personnes qui soutiennent en plus grand nombre ne jamais recevoir de confidences. D'autres faits surprennent. Comment se fait-il que les personnes attentives aux confidences subissent plus que les autres un rejet au sein de la communauté de même que dans le ménage, qu'on remarque plus de tensions dans la demeure et que l'impression de manquer d'intimité est plus grande? A l'inverse, comment expliquer que les individus qui se confient à la parenté ou à des membres du ménage sont aussi, plus que les autres, l'objet d'une stigmatisation par la communauté, leurs proches et qu'on observe moins d'intimité et davantage de tensions dans la maisonnée? Cela peut-il être interprété comme un viol de la loi du silence, alors que des informations compromettantes circuleraient dans la réserve? À ce stade-ci de nos recherches, il faut avouer que ces résultats nous laissent quelque peu songeur. Quoiqu'il en soit, des efforts supplémentaires devront être consentis à ce chapitre dans l'avenir afin d'apporter des éclaircissements sur ces questions qui, pour le moment du moins, demeurent nébuleuses.

On a observé en outre une quantité importante d'échanges d'argent entre les membres de la communauté de Manawan. En effet, près de quatre personnes sur cinq ont mentionné avoir procuré une aide financière à des gens qui en réclamaient. Bien que cette assistance croît avec l'âge, on remarque que les jeunes ont néanmoins fait leur part. Il en va de même des personnes à faibles revenus et des inactifs. De plus, en proportion supérieure, les individus de 50 ans et plus ont admis avoir aidé quiconque se trouvant dans le besoin.

Ce sont tout particulièrement des hommes, des personnes d'âge mûr et vivant en couple qui admettent avoir eu des difficultés pécuniaires, sans doute en raison de leurs charges familiales. En outre, les individus bénéficiant de revenus supérieurs estiment, en moins grand nombre que les autres citoyens de Manawan, avoir rencontré des ennuis financiers. Bien que certains ont mentionné n'avoir trouvé personne pour les aider, les appuis financiers proviennent généralement de la parenté au sens large, puis des membres de la maisonnée et, finalement, des amis, collègues de travail et voisins. D'autres, fort probablement en raison de leur solvabilité (35-49 ans, scolarisés, détenant un emploi et ayant des revenus supérieurs), se sont tournés vers des institutions financières.

Cette entraide dans la population de Manawan s'exprime de plus par les dons de biens matériels. En effet, plus de huit répondants sur 10 ont admis avoir distribué des dons aux gens de la réserve. Aussi, la presque totalité (94 %) des personnes de 35 ans et plus a répondu avoir remis gratuitement des objets divers à des membres de la communauté. À cet égard, la proportion est encore plus élevée chez les individus disposant de hauts revenus (97 %). On remarque aussi que les personnes de 50 ans et plus estiment, plus que les autres, avoir bénéficié de ce support matériel. Il en va de même des gens à faibles mais aussi à hauts revenus. En somme, non seulement les individus pouvant compter sur de bons revenus donnent-ils plus que les autres, mais en retour ils reçoivent plus. On pourrait donc conclure à une certaine forme d'entraide particulière qui tendrait à s'articuler autour des gens financièrement les plus à l'aise.

Par ailleurs, dans les trois communautés atikamekw, 85 % des gens ont mentionné avoir rendu gratuitement des services et, 70 %, en avoir reçu. En outre, les répondants ont indiqué donner et recevoir en retour plus de services gratuits lorsqu'ils sont âgés entre 35 et 49 ans, qu'ils sont scolarisés, au travail et qu'ils peuvent compter sur des revenus supérieurs. Une fois de plus, on remarque que la circulation des échanges se fait principalement entre gens instruits, financièrement plus à l'aise et occupant un emploi.

En somme, les résultats indiquent clairement qu'on ne peut aucunement conclure à un abandon des formes de solidarité et d'entraide chez les Atikamekw. Une forte densité des échanges visant à secourir ou à offrir un appui à des individus éprouvant des problèmes ou divers besoins a été observée. Qu'il s'agisse de confier ses problèmes, d'obtenir une aide financière, matérielle ou d'échanger gratuitement un quelconque service, nombreux sont ceux à porter secours, mais aussi à bénéficier de la bienveillance de la parenté et des membres de la communauté. Toutefois, les personnes de 50 ans ou plus, peu scolarisées, inactives et disposant de faibles revenus sont proportionnellement moins nombreuses à participer à la circulation des échanges de confidences et de services gratuits. À Manawan cependant, les aînés procurent une aide financière et matérielle à des membres de la communauté dans des proportions supérieures aux autres strates d'âge.

Dans le septième chapitre, l'analyse portera sur les principaux problèmes sociaux rencontrés chez les Atikamekw. Bien que les résultats de l'étude laissent supposer, pour de larges pans de la population, des réseaux relativement sains de solidarité et d'entraide, les Atikamekw, il en a été fait mention, paraissent rencontrer néanmoins des difficultés. Cette question sera alors étudiée par le biais de la consommation d'alcool et de drogues illégales, les abus sexuels, les agressions physiques, l'indice de détresse psychologique, les idéations suicidaires et les tentatives de suicide.

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

CHAPITRE 7

PROBLÈMES SOCIAUX ET SANTÉ MENTALE : COMMENT LES ATIKAMEKW SE PORTENT-ILS?

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

7.1 Mise en contexte¹

De plus en plus, la santé mentale des autochtones préoccupe les populations et les autorités locales, les gouvernements, chercheurs, administrateurs, planificateurs et praticiens de la santé et des services Et à raison. Au risque de répéter (voir l'introduction), sociaux. mentionnons que les autochtones du pays sont frappés très durement par les problèmes de suicide et de mortalités violentes, la consommation d'alcool et de drogues illégales, la violence domestique et les abus sexuels. En outre, il a été observé que la mortalité des jeunes Atikamekw de Wemotaci et Opitciwan surpasse de trois fois celle enregistrée au Québec et que, dans la totalité des cas, il s'agit de morts violentes dont des suicides tout particulièrement. Les hospitalisations pour troubles mentaux dans les trois communautés atikamekw sont beaucoup plus fréquentes que dans le reste de la province. À Manawan, la fréquence des hospitalisations pour lésions traumatiques et empoisonnements est trois fois supérieure à ce que l'on ailleurs au Québec. remarque Pour une population évaluée approximativement à 2 300 et 3 060 habitants en 1981 et 1992, on a dénombré dans les trois réserves 120 tentatives de suicide, 16 suicides, 293 cas de violence physique entre 1987 et 1992, de même que 50 cas d'abus sexuels.

Toutefois, ces chiffres ne mettent en relief que les cas déclarés ou qui ont nécessité une consultation. Ils n'offrent pas une vue globale de la situation. Toutefois, les données contenues dans ce chapitre vont permettre d'en apprendre un peu plus sur les personnes aux prises avec des problèmes relatifs à la consommation d'alcool et de drogues illégales, les idées et tentatives de suicide, les abus sexuels, les agressions physiques et la détresse psychologique puisque les répondants ont été questionnés sur ces sujets. Voilà un point positif.

¹Dans ce chapitre, toutes les comparaisons effectuées avec les populations québécoise, crie et inuk proviennent des diverses enquêtes réalisées par Santé Québec. Aussi, afin d'éviter des lourdeurs dans le texte, il a été décidé de ne pas le mentionner à chaque fois.

Le fait de pouvoir comparer de nombreuses informations cueillies dans les trois communautés atikamekw — principalement à Manawan cependant — à celles obtenues dans les populations québécoise, crie et inuite constitue un autre aspect intéressant contenu dans ce chapitre. Il peut en effet être très instructif, ne serait-ce que pour émettre des hypothèses, de comparer la santé mentale de diverses populations autochtones dont les contacts soutenus avec le monde moderne varient dans le temps. Puisque les rapports des Inuits et des Cris avec les populations des centres urbains et le monde moderne remontent à une période postérieure à celle des Atikamekw, est-il possible d'imaginer que la condition de santé mentale de ces derniers soit meilleure compte tenu qu'ils auraient disposé d'une plus longue période pour effectuer les ajustements consécutifs aux bouleversements globaux de leur cadre de vie? Sans pouvoir répondre précisément, il n'en demeure pas moins que cette question, selon les résultats obtenus, peut générer des hypothèses intéressantes pour des recherches à venir.

7.2. Consommation d'al $cool^2$ et de drogues illicites

7.2.1 Consommation d'alcool

Dans cette section-ci, l'analyse portera principalement sur la réserve de Manawan, puisque seulement deux questions sur la consommation d'alcool et deux sur la consommation de drogues ont été posées aux répondants des communautés de Wemotaci et d'Opitciwan, alors qu'il y en eut 24 au total à Manawan.

La question de la forte consommation d'alcool chez les autochtones au pays a été reprise abondamment dans les divers médias, de même que dans des articles scientifiques. Un discours relativement courant donne à croire que l'alcoolisme des autochtones tiendrait à un facteur génétique leur étant propre. À ce sujet cependant, il semble acquis que la probabilité selon

 $^{^{2}}$ À l'instar des enquêtes effectuées par Santé Québec, <u>une</u> consommation d'alcool a été définie de la façon suivante : une bouteille de bière de 12 onces, un verre de vin de quatre ou cinq onces, un verre de spiritueux d'une once à une once et demie.

laquelle il y aurait transmission de l'alcoolisme de façon héréditaire, peu importe la population, doive être écartée. Ces recherches ne sont pas concluantes et ne présentent guère de bases scientifiques sérieuses (voir Landry *et al.*, 1994). D'ailleurs, «80 % des hommes ayant un père alcoolique *ne* deviendront pas alcooliques» (Landry *et al.*, 1994 : 187).

Une étude sur la consommation de drogues illégales et d'alcool a déjà été réalisée en 1992 auprès de 235 jeunes (approximativement de 13 à 17 ans) étudiants atikamekw de niveau secondaire³. Bien que cette enquête présente un problème méthodologique — les auteurs en sont d'ailleurs conscients — puisque 60 % des étudiants des trois communautés ont été rejoints sans que l'on ait au préalable prélevé d'échantillon scientifique, il reste que les résultats offrent une entrée en matière ainsi qu'un aperçu intéressants de la consommation de substances psychotropes chez les jeunes atikamekw des trois réserves.

Les chiffres révèlent que 88 % des répondants ont déjà consommé de l'alcool et des drogues (incluant le tabac). Aussi, plus des deux tiers (67 %) ont ingurgité de l'alcool et l'âge moyen du début de la consommation est de 13,1 ans. En fait, à 13 ans, plus de la moitié d'entre eux en ont absorbé (Scheid-Olaçabal, 1993 : 26, 28, 30). Les drogues les plus répandues demeurent la marijuana et le naphta. Dans un cas comme dans l'autre, environ 30 % en font usage. On consomme le cannabis pour la première fois en moyenne à 13,8 ans, l'inhalation d'essence à 11,9 ans et le naphta à 11,4 ans, certains, dans ce dernier cas tout particulièrement, en étant à leur première expérience dès l'âge de six ans (Scheid-Olaçabal, 1993 : 36, 27, 45)⁴. Un

³Pour plus de détails, voir Frédéric Scheid et Ignaki Olaçabal, Enquête sur les habitudes de consommation de drogues et d'alcool chez les jeunes Atikamekw, juin 1993 (document non publié). Des mêmes auteurs, voir aussi Consommation de substances psychotropes chez des adolescents amérindiens au Québec, 1996 (document non publié).

⁴Une fois de plus, bien que l'émission *Enjeux* diffusée à Radio-Canada le 5 février 2002 ne cite pas ses sources, il semblerait que l'inhalation sur une base prolongée de produits chimiques à vapeur psychotrope «peut avoir des conséquences désastreuses sur l'organisme : parmi les effets relevés, des troubles respiratoires, des dérèglements du foie, des reins, du métabolisme et des électrolytes, des anomalies sanguines, des dommages au système nerveux central et périphérique. L'atrophie du cerveau et celle du cervelet peuvent être irréversibles. Faut-il le préciser, cette pratique peut être mortelle». Ces drogues peuvent entraîner une dépendance psychologique et physique et sont par ailleurs souvent consommées par des enfants et des adolescents en raison de leur disponibilité et de leur faible coût.

adolescent sur dix (11 %) a déjà absorbé de la cocaïne et l'âge moyen du début de la consommation se situe à 14,6 ans (Scheid-Olaçabal, 1993 : 41, 42).

L'absorption de substances psychotropes diffère d'une localité à l'autre «les deux extrêmes pouvant se situer entre Manawan et Opitciwan. Cette dernière s'avère la plus touchée par la consommation, Manawan étant au contraire la moins affectée», (Scheid-Olaçabal, 1993 : 8). En fait, quel que soit le type de substance, Opitciwan maintient à ce chapitre une consommation constamment supérieure aux deux autres communautés. On remarque de plus que les consommateurs de naphta sont, à Opitciwan, nettement plus nombreux que dans les deux autres communautés. Les auteurs concluent en ces termes :

Ainsi, l'héroïne, le crack et les opiacés, substances particulièrement dangereuses et entrainant (sic) le plus de dépendance, ne semblent pas avoir pénétré les réserves. Ce sont donc les drogues les plus courantes qui sont d'usage, la première et non la moindre étant l'alcool, mais aussi la marijuana et le haschich. L'usage de la cocaïne l'est dans une moindre mesure en raison probablement de son coût. Les solvants du type naphta, colle ou essence, qui occupent également une place de premier plan, ont ceci d'inquiétant qu'ils sont facilement accessibles, peu coûteux et légales (sic). (Scheid-Olaçabal, 1993 : 8.)

		TAB nmation de subs amekw (1992) e			
	Manawan %	Opitciwan %	Wemotaci %	Moyenne %	Guébec %
Tabac	74,5	79,6	61,8	75,0	36,8
Alcool	60,2	75,0	52,9	66,8	65,7
Cannabis	12,2	43,2	38,2	29,8	16,8
Naphta	9,2	55,7	23,5	29,4	2,5
Essence	6,1	18,2	11,7	11,5	N/D
Cocaïne	4,1	17,1	11,8	11,1	N/D

Aussi, les auteurs remarquent que la famille a une influence «considérable» sur le comportement des jeunes quant à la consommation d'alcool et de drogues. «Le risque d'être soi-même consommateur quand on a des consommateurs dans sa famille est donc multiplié par 1,5 dans le cas de l'alcool, 6,2 dans le cas du cannabis, 3,8 pour le naphta, 2,9 pour l'essence et 2,3 pour la cocaïne» (Scheid-Olaçabal, 1994 : 152). Les amis ont aussi une influence certaine «dans l'initiation et le maintien de la consommation» (Scheid-Olaçabal, 1994 : 152). Ce qui autorise les auteurs à affirmer que l'usage de ces substances aurait aussi une fonction de socialisation, plus importante par ailleurs dans le cas de l'alcool que des drogues (Scheid-Olaçabal, 1994 : 155).

Selon les substances consommées, les motifs évoqués par les jeunes pour en faire l'essai ou un usage répété sont le plaisir, la curiosité, le désir d'imiter, d'expérimenter de nouvelles sensations, de soulager une tension, d'atténuer la faim, le froid, la fatigue et d'améliorer le rendement au travail (Scheid-Olaçabal, 1994 : 153). En lisant en filigrane, cette consommation serait moins associée à des facteurs héréditaires qu'à des stress du moment ou qu'à l'influence qu'exerce les pairs et le cercle d'amis.

Si on revient aux données cueillies chez les Atikamekw auprès, cette fois-ci, de la population âgée de 15 ans et plus, on constate que 28 % des gens de Manawan ont débuté leur consommation d'alcool avant l'âge de 15 ans, alors que près de la moitié (47 %) l'ont fait entre 15 et 17 ans. C'est donc dire que les trois quarts ont commencé à absorber de l'alcool avant l'âge de 18 ans (tableau 34). Toutefois, le moment du début de la consommation varie beaucoup selon l'âge du répondant au moment de l'enquête. Ainsi, chez les personnes de 50 ans et plus, 40 % ont indiqué avoir bu de l'alcool pour la première fois entre 18 et 24 ans et, 50 %, à 25 ans ou plus (tableau B-01 en annexe). Il est possible que cela soit dû au manque de disponibilité d'alcool dans les réserves au cours des années passées et de la précarité des moyens de communication de l'époque pour se rendre dans les régions urbanisées afin de s'approvisionner. Chez les plus jeunes générations (15-24 ans), la situation s'inverse totalement, en ce sens que plus de neuf personnes sur 10 (93 %) ont commencé à boire avant l'âge de 18 ans. D'ailleurs, l'âge du début de la consommation a constamment tendance à s'abaisser avec les années (tableau B-01 en annexe). Aussi, la situation ne présente guère de particularités selon le sexe de la personne, l'âge au moment des premières consommations étant sensiblement le même.

TABLEAU 34Population de 15 ans et plus ayant consommé de l'alcool au cours de l'année ayant précédé l'enquête selon l'âge du début de la consommation, Manawan (1996), Inuits (1992), Cris (1991)						
ManawanInuitsCris $\%$ $\%$ $\%$ Moins de 15 ans 28.4^1 15.1^1 24.8						
Moins de 15 ans 15-17 ans	46,6	42,0	24,8 45,0			
Moins de 18 ans	75,0 ¹	57,1 ¹	69,8			
18-24 ans	17,81	32,21	24,0			
25 ans et plus 7,2 10,7 6,2						
18 ans et plus 25,0¹ 42,9¹ 30,2						
- Les pourcentages indexés d'un exposant identique indiquent que les différences par rapport à Manawan sont significatives avec un intervalle de confiance de 95 %.						

À ce chapitre, si on compare la situation des Atikamekw de Manawan à celle des Inuits et des Cris, on remarque qu'elle tend à s'apparenter à celle des Cris, mais diffère largement de celle des Inuits. Ainsi, proportionnellement beaucoup plus d'Atikamekw que d'Inuits ont débuté leur consommation d'alcool alors qu'ils n'avaient pas l'âge légal. Dans ce dernier cas, la situation est probablement attribuable au grand éloignement géographique des Inuits, aux difficultés d'approvisionnement ainsi qu'aux coûts élevés pour s'en procurer. Par contre, la conclusion à l'effet que l'âge du début de la consommation à Manawan tend à diminuer avec les années vaut aussi pour les Inuits de même que pour les Cris (tableau B-01 en annexe). Par ailleurs, 18 % des répondants de Manawan âgés de 15 ans et plus n'ont jamais consommé de l'alcool au cours de leur existence. Cette proportion est supérieure à celle rencontrée au Québec en 1998 (13 %), mais légèrement inférieure à ce que l'on retrouve chez les Cris en 1991 (23 %) et les Inuits en 1992 (20 %) du Québec arctique (différence significative entre le Québec, d'une part, et les Atikamekw, les Cris et les Inuits, d'autre part, avec un intervalle de confiance de 95 %). En d'autres termes, il y a plus d'abstinents à vie chez les Atikamekw de Manawan, les Cris et les Inuits que chez les Québécois. À titre d'hypothèse, on peut par ailleurs envisager la possibilité que, parmi les Atikamekw, les Cris et les Inuits, des répondants aient préféré répondre ce qui était socialement acceptable dans leur communauté, la consommation d'alcool étant parfois fortement réprimée chez ces groupes autochtones. Il est possible aussi que ce constat soit attribuable au fait que l'alcool ait pénétré ces régions autochtones plus tardivement.

On rencontre la plus forte proportion d'abstinents à Manawan dans la strate des personnes âgées de 15 à 24 ans (23 % mais la relation n'est pas significative). Il n'est donc pas surprenant que les personnes vivant seules admettent, en plus forte proportion (35 %) que les autres (24 %), n'avoir jamais consommé d'alcool (lien significatif à 94 %). Cela peut être dû au jeune âge de certains d'entre eux. En outre, on remarque à cet effet que peu de différences entre les femmes (16 %) et les hommes (19 %). On observe que les abstinents d'alcool à vie chez les gens de Manawan ont plus tendance que les autres à habiter des ménages de grande taille (tableau B-02 en annexe). Ils sont proportionnellement en moins grand nombre à remarquer des dissensions, des tensions dans la maisonnée, à se sentir observés, jugés surveillés par des membres de la communauté, à désirer quitter la réserve et à avoir connu des ennuis financiers (tableau B-02 en annexe).

Si on fait abstraction des personnes ayant mentionné n'avoir jamais consommé d'alcool au cours de leur vie et que l'on demande aux répondants des trois réserves atikamekw agglomérées s'ils ont bu au cours de l'année ayant précédé l'enquête, près des trois quarts (74 %) répondent par l'affirmative. Chez les Inuits, les Cris et les Québécois, les proportions sont respectivement de 79 %, 64 % et 93 % (différence significative entre le Québec, d'une part, et les Atikamekw, les Inuits et les Cris, d'autre part; différence significative entre les Cris, d'une part, et les Atikamekw et les Inuits, d'autre part, avec un intervalle de confiance de 95 %). En somme, les Cris ont, dans l'année ayant précédé l'enquête, été de manière significative proportionnellement moins nombreux que les autres populations à l'étude à avoir consommé de l'alcool. Si ce n'est pas dû à une plus grande réticence chez eux à déclarer un tel comportement, on pourrait alors envisager la possibilité que cette situation puisse être attribuable au fait que de nombreuses localités cries sont déclarées villages «secs», c'est-àdire que la consommation et la vente d'alcool y sont interdites et que la possibilité de s'en procurer d'une quelconque façon soit difficile.

On remarque en outre que, chez les Atikamekw, plus le répondant est jeune, plus la probabilité d'avoir bu dans l'année est grande (tableau 35). Ainsi, 81 % des jeunes de 15 à 24 ans qui disent avoir déjà bu au cours de leur existence ont consommé de l'alcool au cours de l'année contre 52 % chez les personnes de 50 ans et plus. En fait, plus on avance en âge, moins la tendance à boire est grande. Cette conclusion vaut également pour les populations inuite, crie et québécoise bien que, dans l'ensemble de la province, la différence soit à cet égard, plus ténue.

On constate par ailleurs que le sexe et l'état matrimonial des Atikamekw sont des facteurs importants dans le fait de boire. Ainsi, les hommes et les personnes ne vivant pas en couple sont plus sujettes que les autres à de tels comportements. Dans ce dernier cas, cela doit être attribuable au fait que les jeunes, souvent des célibataires, sont plus souvent enclins, tel qu'il a été mentionné, à consommer des boissons alcoolisées (tableau 35). D'autre part, chez les Atikamekw, le fait de boire ne varie pas en fonction de la scolarité, de l'occupation et du revenu du répondant, quoique l'on remarque parfois des fluctuations, pas assez importantes du reste pour qu'elles soient significatives du point de vue statistique. Cependant, si l'on a consommé de l'alcool, on craint moins (32 %) que les autres (45 %) d'être agressé dans les rues de la réserve. Aussi, curieusement, on soutient mieux s'adapter aux récents changements culturels (78 % contre 71 %).

TABLEAU 35Population de 15 ans et plus ayant consommé ou non del'alcool au cours de l'année ayant précédé l'enquête selon le sexe, le groupe d'âge et l'état matrimonial, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées						
Oui Non % %						
Masculin	76,8	23,2				
Féminin	70,1	29,9				
15-24 ans	81,1	18,9				
25-34 ans	77,0	23,0				
35-49 ans	71,4	28,6				
50 ans et plus	52,2	47,8				
Ne vivant pas en couple	78,9	21,1				
En couple	71,0	29,0				
Les associations sont significat	ives dans tous les cas.					

En somme, l'analyse des données révèle que le profil des consommateurs d'alcool chez les Atikamekw tend à ressembler à certains égards à celui des Inuits, des Cris et des Québécois, en ce sens que les hommes s'y sont adonné en plus forte proportion que les femmes. Aussi, à l'instar des Atikamekw, plus les Inuits, les Cris et les Québécois sont jeunes, plus la tendance à boire est forte, cependant qu'elle diminue progressivement avec l'âge.

La fréquence est aussi une caractéristique importante de la consommation d'alcool. Toutefois, cette information ne concerne que la réserve de Manawan dans le cas des Atikamekw. Or, il a été constaté que très peu d'individus s'y adonnent de façon quotidienne. De tous les répondants, quatre personnes ont dit boire tous les jours au cours de la dernière année. Si on extrapole cette donnée à l'ensemble de la population de 15 ans et plus, on obtiendrait un total de neuf personnes. Ce nombre nous est apparu peu élevé compte tenu des sérieux problèmes d'alcool que plusieurs disent rencontrer dans la communauté. Toutefois, après en avoir discuté avec de nombreuses personnes (elles se connaissent pratiquement toutes), elles ont confirmé la vraisemblance de ce chiffre.

En fait, le prototype du buveur à Manawan n'est pas celui d'un consommateur quotidien. En effet, 93 % ont dit boire de la boisson tout au plus trois fois par mois. Celui qui boit beaucoup s'y adonne donc une ou quelques fois dans le mois, mais en très grande quantité, lors de beuveries, souvent de groupes, qui durent parfois quelques jours. Cela aussi a été confirmé par de nombreux résidants de l'endroit. Il est aussi permis de croire que ce résultat s'applique aux communautés d'Opitciwan et de Wemotaci. En effet, à Opitciwan, près de six buveurs sur 10 (59 %) ont dit prendre 10 consommations et plus à chaque fois qu'ils boivent. À Wemotaci, cette proportion est de 49 %⁵.

On ne note que très peu de différences dans la fréquence de consommation d'alcool entre les hommes et les femmes. En fait, on ne rencontre pas de caractéristiques particulières dans la fréquence de la consommation d'alcool lorsque cette information est ventilée selon l'âge, l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu des gens de Manawan. Il faut dire cependant que les nombres sont petits. Par contre, les individus vivant en famille nucléaire, en plus forte proportion (51 %) que ceux vivant en famille élargie (32 %), sont des buveurs réguliers, c'est-à-dire qu'ils consomment de l'alcool au moins une fois par mois. Il en va de même des personnes habitant une famille de taille moyenne (50 %) et de grande taille (31 %). Cette situation peut-elle être attribuable au manque de disponibilités

⁵Cependant, cette question relativement à la quantité d'alcool consommée a été très mal répondue. Peut-être est-ce en raison de la structure complexe de cette question ou de sa mauvaise formulation? Par exemple, à Manawan, seulement quatre répondants ont inscrit une réponse. Quoique moins aiguë qu'à Manawan, de fortes proportions des répondants de Wemotaci et Opitciwan n'ont pas inscrit de réponse ou ont mentionné ne pas se souvenir. Il faut donc analyser ces résultats avec beaucoup de prudence.

financières des gens habitant des familles élargies et des ménages de grande taille car, cela a été mentionné, leurs revenus demeurent inférieurs aux autres?

Cependant, lorsqu'on compare cette fréquence à celle des Inuits, des Cris et des Québécois, on constate que les gens de Manawan, en moins forte proportion, sont des buveurs réguliers. En effet, alors que 38 % des buveurs actuels à Manawan sont considérés comme des consommateurs réguliers, les proportions grimpent à 68 % chez les Inuits, à 55 % chez les Cris et à 77 % chez les Québécois. Ainsi, les Atikamekw de Manawan boivent de manière significative (avec un intervalle de confiance de 95 %) moins souvent que les Inuits, les Cris et les Québécois (tableau 36).

TABLEAU 36Population de 15 ans et plus ayant consommé ou non de l'alcool au cours de l'année ayant précédé l'enquête selon le type de buveur, Manawan (1996), Inuits (1992), Cris (1991), Québec (1998)					
	Manawan %	Inuits %	Cris %	Guébec %	
Abstinents	28,31	21,2	36,2	6,71	
Buveurs occasionnels	62,0 ¹	31,61	45,31	23,41	
Buveurs réguliers	38,01	68,4 ¹	54,7 ¹	76,61	
Concernant les buveurs occasion	-			r a été établi sur la base de	

ceux ayant indiqué avoir consommé de l'alcool au cours de l'année ayant précédé l'enquête et non pas sur l'ensemble des répondants.

Les pourcentages indexés d'un exposant identique indiquent que les différences par rapport à Manawan sont significatives avec un intervalle de confiance de 95 %.

À Manawan, 8 % des buveurs ont admis ingurgiter au cours de l'année ayant précédé l'enquête plus d'alcool qu'auparavant, alors que près de sept personnes sur 10 disent (69 %) avoir diminué leur consommation. À cet égard, les Atikamekw de Manawan (et aussi les Cris) sont proportionnellement beaucoup plus nombreux à affirmer avoir consommé moins d'alcool que les Inuits au cours de la dernière année (tableau 37).

TABLEAU 37Population de 15 ans et plus ayant consommé de l'alcool au cours de l'année ayantprécédé l'enquête selon les habitudes de consommation au cours de la même année,Manawan (1996), Inuits (1992), Cris (1991)							
Au cours des 12 derniers mois	Manawan %	Inuits %	Cris %				
Boit plus qu'avant	8,4	11,3	5,4				
Boit moins qu'avant	68,81	47,1 ¹	67,6				
Habitudes n'ont pas changé 22.8^1 41.6^1 27.0							
Les pourcentages indexés d'un exposant ide Manawan sont significatives avec un interval	entique indiqu le de confiance	ent que les e de 95 %	différences par rapport à				

On constate qu'à l'exception des personnes de 50 ans et plus qui affirment en très grand nombre (94 % d'entre eux) boire moins qu'avant, on note peu de différences entre les diverses cohortes d'âge à Manawan (relation non significative). Il en va de même lorsque l'information est croisée avec le sexe, l'état matrimonial, la scolarité et le revenu. Toutefois, il apparaît clairement que les personnes inactives sont proportionnellement plus nombreuses (12 %) que celles au travail (2 %) à avoir augmenté leur consommation au cours de l'année.

Plus que les Inuits, les Atikamekw de Manawan disent avoir déjà été critiqués par leur entourage en raison de leur consommation d'alcool (tableau 38). Aussi, on les retrouve dans une proportion supérieure à celle des Inuits et des Cris à affirmer s'être sentis mal à l'aise ou coupables à cause de l'alcool. C'est peut-être le motif pour lequel on remarque que les résidants de Manawan, beaucoup plus que les Inuits, ont déjà pensé diminuer l'absorption de produits enivrants. Les Atikamekw sont en outre proportionnellement en plus grand nombre que les Inuits et les Cris à avoir tenté de réduire cette consommation (tableau 38).

TABLEAU 38 Population de 15 ans et plus ayant consommé de l'alcool au cours de l'année ayant précédé l'enquête selon diverses caractéristiques,						
Manawan (1996), 1						
Au cours de l'existence Manawan Inuits Cris						
Déjà été critiqué par l'entourage à cause de la consommation d'alcool	∞ 44,01	29,1 ¹	37,1			
Déjà senti mal à l'aise ou coupable à cause de la consommation d'alcool	82,61	51,91	72,11			
Déjà pensé diminuer la consommation d'alcool	86,51	64,5 ¹	79,6			
Déjà tenté de diminuer la consommation d'alcool	85,41	56,5 ¹	74,81			
	Les pourcentages indexés d'un exposant identique indiquent que les différences par rapport à Manawan sont significatives avec un intervalle de confiance de 95 %.					

Par ailleurs, s'agissant de ces quatre dernières variables, les gens de Manawan ne présentent guère de profil particulier. En d'autres termes, peu importe le sexe, le groupe d'âge, l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu, on ne remarque pas d'association significative avec le fait d'avoir été critiqué par l'entourage, de s'être culpabilisé, d'avoir pensé ou tenté de réduire l'absorption d'alcool.

L'absorption d'alcool peut donc comporter des conséquences, tant sur l'intégrité physique et mentale de l'individu que sur sa famille et son entourage. Ainsi, au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, 45 % des buveurs disent avoir remarqué des tensions, des désaccords avec la famille ou les amis en raison de cette consommation. Ce résultat n'a pas de quoi surprendre lorsque l'on considère, ainsi que nous venons de le voir, que dans une proportion très similaire (44 %) les buveurs disent avoir été critiqués par leur entourage au cours de leur existence. En dépit du fait qu'il a été mentionné que les Inuits boivent plus souvent et qu'ils sont proportionnellement moins nombreux que les gens de Manawan à avoir réduit leur consommation, on remarque que l'alcool semble à l'origine de plus de tensions chez les Atikamekw de Manawan et les Cris que chez les Inuits (tableau 39). Il y a donc lieu d'envisager la possibilité que ces derniers seraient socialement plus tolérants face à l'alcool?

Près du tiers (30 %) des Atikamekw de Manawan ayant bu de l'alcool dans l'année ont admis en avoir ingurgité le matin afin de se débarrasser d'une «gueule de bois». À cet égard, les proportions sont similaires chez les Inuits et les Cris (tableau 39). Ce sont surtout des hommes qui disent avoir bu le matin (37 % d'entre eux contre 22 % chez les femmes et le lien est significatif à 94 %)⁶). Ces activités matinales ont tendance à augmenter avec l'âge, les proportions passant de 16 % chez les plus jeunes à 81 % chez les personnes de 50 ans et plus⁷. Aussi, moins le revenu est élevé, moins forte a été la propension à boire le matin au cours de l'année ayant précédé l'enquête. Cela peut être attribuable au fait que peu de jeunes soutiennent avoir bu en se levant et que ces jeunes ont peu de revenus, lorsqu'ils en ont.

Entre autres conséquences reliées à la consommation d'alcool, soulignons que près du quart (24 %) des buveurs indiquent avoir rencontré au cours des 12 derniers mois des difficultés au travail ou aux études (tableau 39). À cet égard, les gens de Manawan ne présentent aucun profil particulier. Aussi, bien que ce dernier pourcentage soit de manière significative plus élevé que chez les Inuits (coefficient de variation supérieur à 15 % cependant), il faut lire ces résultats avec prudence, puisqu'il est possible qu'une plus forte proportion d'Inuits que d'Atikamekw ne soit pas au travail ou aux études, ne pouvant ainsi, évidemment, y avoir connu des difficultés occasionnées par une trop forte consommation de boissons alcoolisées.

Dans des proportions faibles et similaires aux Inuits et aux Cris, les Atikamekw de Manawan disent avoir, au cours de l'année, perdu un emploi

⁶Cela ne signifie pas que 37 % des hommes âgés de 15 ans et plus à Manawan consomment de l'alcool le matin. Il faut plutôt lire cette donnée de la façon suivante. Parmi les hommes disant avoir consommé de l'alcool au cours de l'année, 37 % boivent de l'alcool le matin. ⁷Il faut toutefois analyser ces données avec prudence, puisque plus de 20 % des cellules du tableau contiennent des valeurs inférieures à 5.

ou été chassés de l'école en raison de leur consommation d'alcool (tableau 39). Aussi, 6 % des Atikamekw de Manawan ayant bu de l'alcool au cours de

TABLEAU 39Population de 15 ans et plus ayant consommé de l'alcool au cours de l'année ayant précédé l'enquête selon divers problèmes liés à cette consommation au cours de la même année, Manawan (1996), Inuits (1992), Cris (1991)				
Au cours des 12 derniers mois	Manawan %	Inuits %	Cris %	
Tensions, désaccords avec la famille ou les amis à cause de l'alcool	44,6 ¹	31,5 ¹	45,0	
Pris de l'alcool en se levant le matin pour se remettre d'une «gueule de bois»	29,6	24,8	26,5	
Difficultés au travail ou aux études à cause de l'alcool	24,21	12,01*	20,2	
Perdu un emploi ou chassé de l'école à cause de l'alcool	4,6	5,7	5,5	
Été renvoyé chez soi pour ivresse dans un lieu public	5,7 ¹⊷	8,8	13,41	
Été arrêté ou averti pour conduite en état d'ébriété	6,7 ^{1**}	20,91	18,71	
En état d'ébriété, s'est blessé ou a blessé quelqu'un dans une bagarre	13,81*	20,7	24,81	
S'est blessé ou a blessé accidentellement quelqu'un parce qu'en état d'ébriété	12,9	13,8	11,7	
Problèmes de santé dus à l'alcool	17,8	17,0	17,4	
A été hospitalisé ou suivi une cure pour problèmes liés à l'alcool	3,11**	9,71*	7,9	
Les pourcentages indexés d'un exposant id	entique indiqu	ent que les	s différenc <mark>es par r</mark>	apport à

Manawan sont significatives avec un intervalle de confiance de 95 %. L'astérisque à droite de l'exposant indique qu'il faut analyser ce résultat avec prudence, car le coefficient de variation est supérieur à 15 %. Lorsqu'il y a deux astérisques, cela indique qu'il

est supérieur à 25 %, donc très peu fiable.

l'année ont été expulsés d'un lieu public alors qu'ils étaient en état d'ébriété (tableau 39). Ceux qui l'ont été avaient pour particularité d'être des

personnes vivant seules (11 % contre 4 % chez les couples). Sans doute s'agit-il de jeunes célibataires. Moins de 10 % des gens de Manawan qui ont ingurgité de l'alcool dans l'année ont été arrêtés pour conduite en état d'ébriété (tableau 39). À cet égard, on compte proportionnellement plus d'hommes (10 %) que de femmes (3 % et cette relation est significative à 94 %).

Que 7 % des Atikamekw de Manawan aient été interpellés par les policiers pour conduite en état d'ébriété semble bien peu comparativement à ceux qui admettent avoir déjà conduit un véhicule motorisé alors qu'ils avaient bu (51 %). À ce point de vue, les hommes sont surreprésentés (67 %) par rapport aux femmes (32 %). Aussi, lorsque la personne occupe un emploi (70 % contre 31 % la valeur la plus faible) et à mesure que ses revenus s'élèvent (89 % contre 43 % la valeur la plus faible), la probabilité d'une telle infraction augmente⁸. Cela tombe sous le sens, puisque ce sont précisément ces gens, qui ont plus de moyens financiers que les autres, qui demeurent capables de se payer de tels véhicules.

Un autre résultat intéressant ressort de l'analyse des conséquences de la consommation d'alcool. En effet, 14 % des gens de Manawan disant consommer de l'alcool ont, au cours de l'année, blessé <u>volontairement</u> quelqu'un ou ont été blessés lors d'une dispute alors qu'ils étaient en état d'ébriété (tableau 39). Cette proportion est, de manière significative, inférieure à ce que l'on observe chez les Cris⁹. À Manawan, on enregistre une importante différence entre les femmes (19 %) et les hommes (9 %). Cet écart marqué entre les sexes serait-il attribuable à la violence conjugale et domestique qui serait, de l'avis des observateurs privilégiés, fréquente lors des beuveries? Il y a peut-être lieu de supposer que cette importante proportion de femmes seraient des personnes violentées par leur conjoint. Toutefois, dans un tel cas, on est alors en droit de se demander pourquoi la proportion d'hommes n'est pas plus élevée puisque, s'il y a des femmes

⁸Concernant le revenu, il faut toutefois analyser ces données avec prudence, puisque plus de 20 % des cellules du tableau contiennent des valeurs inférieures à 5.

⁹Il faut toutefois analyser cette différence avec prudence, car le coefficient de variation dans le cas de Manawan est supérieur à 15 %.

battues, il doit aussi y avoir en contrepartie des maris qui infligent des sévices corporels aux femmes. On peut aussi envisager la possibilité qu'il s'agit de disputes entre femmes. Il faut bien voir que le libellé de la question mentionnait avoir été blessé ou avoir blessé quelqu'un. S'agit-il d'une plus grande résistance chez les hommes à admettre une telle situation? Cette question mériterait donc d'être approfondie dans l'avenir.

De plus, dans une proportion semblable à celle des Inuits et des Cris, 13 % des buveurs à Manawan ont indiqué avoir blessé <u>accidentellement</u> ou avoir été blessés durant l'année alors qu'ils étaient sous l'effet de la boisson (tableau 39). On note peu de différences entre les hommes (14 %) et les femmes (11 %). Cette situation n'est peut-être pas étrangère au fait que plus de la moitié, cela a été mentionné, des buveurs actuels disent avoir au cours de leur existence conduit un véhicule alors qu'ils étaient en état d'ébriété.

Tout comme les Inuits et les Cris, près du cinquième (18 %) des consommateurs d'alcool à Manawan a indiqué avoir eu au cours de l'année des problèmes de santé reliés à l'alcool. Ces individus ne présentent aucun profil particulier. Finalement, 3 % ont été hospitalisés ou ont dû suivre une cure de désintoxication (tableau 39).

Il a été mentionné dans le chapitre consacré à la méthodologie que trois indices ont aussi été utilisés lors de la collecte de données à Manawan afin de mesurer les buveurs à risque (indice CAGE) et la dépendance à l'alcool (indices IDA et IDAM). Il ressort de l'analyse de l'indice concernant les buveurs à risque (CAGE) que ce sont principalement les personnes âgées de 15 à 34 ans qui, à Manawan, présentent un danger élevé, alors que près de la moitié (49 %) d'entre eux se rangent dans cette catégorie. Chez les personnes de 35 à 49 ans, on observe aussi une proportion élevée (43 %) de consommateurs d'alcool à risque. Quant aux personnes de 50 ans et plus, on en compte un peu plus du quart (29 %). Ces buveurs à risque soutiennent, proportionnellement en plus grand nombre, remarquer des tensions dans le ménage et avoir été rejetés par un ou plusieurs de ses membres (tableau B-03 en annexe). Sans que l'on sache trop pour quels motifs, plus que les autres, ils disent offrir gratuitement des services à la communauté et participer à la circulation des propos confidentiels (tableau B-03 en annexe). À ce propos, on pourrait cependant émettre l'hypothèse suivante. Il a été mentionné que la consommation d'alcool se faisait souvent en groupe. Se pourrait-il alors que ce moment, en dépit du fait qu'il s'agisse parfois de beuveries pouvant durer plusieurs heures et parfois quelques jours, constitue néanmoins un espace privilégié de socialisation, favorisant entre autres les échanges de services et de confidences¹⁰?

Aussi, près du tiers (32 %) des résidants de Manawan âgés de 15 ans ou plus présente une dépendance à l'alcool (indice IDA) et, à l'indice modifié (IDAM), ils seraient près du cinquième (18 %). Tout comme pour les buveurs à risque, la dépendance à l'alcool se retrouve principalement parmi les jeunes générations, les proportions variant de 41 % chez les plus jeunes à 7 % chez les plus âgés en ce qui a trait à l'indice IDA et de 23 % à 5 % en ce qui concerne l'indice IDAM. De façon systématique, les proportions chutent avec une augmentation de l'âge. Dans les deux cas, le statut matrimonial paraît jouer un rôle dans la dépendance à l'alcool, puisque les célibataires sont proportionnellement plus nombreux à présenter un tel problème (l'association entre l'indice IDA et l'état matrimonial est significative au seuil de 93 %). Cela semble aller de soi étant donné que ce sont principalement des jeunes — donc plus susceptibles que les autres d'être célibataires — qui en sont affectés.

Plus que les autres, les individus de Manawan présentant une dépendance à l'alcool (indice IDA) soutiennent manquer d'intimité dans la maisonnée, y remarquer des tensions, avoir été rejetés par des membres du ménage et de la communauté et sont sous l'impression d'être surveillés, jugés (tableau B-04 en annexe). À l'instar des buveurs à risque, ces personnes dépendantes de l'alcool estiment elles aussi, en plus fortes proportions, offrir gratuitement des services à la communauté et participer aux échanges réciproques de confidences (tableau B-04 en annexe). Parmi ces résultats,

¹⁰Toutefois, ces beuveries sont aussi parfois le théâtre d'affrontements et de violence.

de nombreux valent également en ce qui a trait à l'indice IDAM (tableau B-05 en annexe). En outre, s'agissant de cet indice, ces individus considèrent proportionnellement en plus grand nombre que leurs relations avec des membres du ménage sont insatisfaisantes. Il en va ainsi de leur vie sociale. Plus que les autres, ils ont connu des tracas financiers et ont désiré quitter Manawan (tableau B-05 en annexe).

Lorsqu'on compare les résultats obtenus aux indices CAGE, IDA et IDAM par les Atikamekw de Manawan avec les populations québécoise, inuite et crie, il en ressort que les buveurs à risque à Manawan sont proportionnellement beaucoup plus nombreux. Ainsi, bien que la fréquence de consommation d'alcool chez les Atikamekw de Manawan soit inférieure à celle enregistrée chez les Québécois, les Inuits et les Cris, on remarque en contrepartie que le risque lié à cette consommation est plus grand à Manawan qu'il ne l'est chez les Cris et les Inuits, de même que dans la province.

TABLEAU 40Population de 15 ans et plus considérée à risque et dépendante de l'alcool selon les indices CAGE, IDA et IDAM, Manawan (1996), Inuits (1992), Cris (1991), Québec (1992-93)					
	CAGE %	IDA %	IDAM %		
Manawan	44,41	31,6	18,4		
Inuits	26,91	27,7	13,8		
Cris	34,31	28,0	15,2		
Québec	13,11				
Les pourcentages in	dexés d'un exposant identig	ue indiquent que	les différences par rapport à		

Manawan sont significatives avec un intervalle de confiance de 95 %.

7.2.2 Consommation de drogues illicites

Tel qu'il a été mentionné, contrairement à Manawan, seulement deux questions portant sur l'usage de drogues ont été posées à Opitciwan et Wemotaci. Par conséquent, le portrait y sera moins étoffé qu'à Manawan. Par contre, il sera possible d'effectuer des comparaisons avec les Cris et les Inuits du Québec arctique, de même que quelques-unes avec le Québec.

L'étude révèle que 33 % des habitants de Manawan de 15 ans ou plus ont consommé au cours de leur existence une ou des drogues illégales, quelle que soit la forme. En comparaison, les proportions sont de 61 % chez les Inuits, de 42 % chez les Cris et de 31 % au Québec. La population de Manawan s'est donc adonnée à la drogue dans des proportions moindres que ce que l'on remarque dans les autres communautés autochtones vivant dans les régions plus septentrionales de la province (différence significative entre Manawan, d'une part, et les Cris et les Inuits, d'autre part, avec un intervalle de confiance de 95 %). La situation des Atikamekw de Manawan s'apparente plutôt à celle observée au Québec. Ainsi, en dépit du fait que les possibilités d'approvisionnement à Manawan sont, en raison de la route et de la relative proximité des centres urbains, théoriquement plus grandes que dans les contrées situées plus au nord, moins de gens en proportion que chez les Cris et les Inuits ont consommé au cours de leur existence des drogues illégales.

À Manawan, plus le répondant est jeune, plus la probabilité d'avoir consommé des drogues dans sa vie est grande, les proportions oscillant entre 44 % pour les gens de 15 à 24 ans et 7 % chez les personnes de 50 ans et plus. En somme, la consommation de drogues augmente avec un abaissement de l'âge. En outre, ce sont principalement les hommes qui admettent en avoir fait l'essai (42 % d'entre eux contre 24 % chez les femmes). Ces conclusions valent aussi pour les Inuits et les Cris en ce qui a trait au sexe. Toutefois, chez les Inuits, il s'agit de la cohorte des personnes de 25 à 34 ans qui, en proportion, a le plus consommé de drogues au cours de son existence.

La marijuana et le haschisch sont les drogues les plus populaires à avoir été consommées à Manawan. En effet, 29 % ont admis en avoir consommé dans leur vie (tableau 41). Ce sont principalement des hommes (40 % contre 17 % chez les femmes), des gens de moins de 35 ans (35 %) et des inactifs (43 %). En outre, respectivement 6 % et 11 % des répondants ont indiqué avoir déjà consommé, soit de la cocaïne ou du crack, soit des solvants ou volatils (colle, essence, poli à ongles, etc.). Bien que ces substances semblent absorbées par des gens de moins de 35 ans, il faut toutefois analyser ce résultat avec beaucoup de prudence, puisqu'ils ne représentent, dans le premier cas, que 20 sujets dans l'échantillon et, dans le second, 38. Finalement, 14 répondants (4 %) ont mentionné avoir déjà absorbé d'autres psychotropes illégaux. Chez les Inuits et les Cris, le portrait des drogues consommées est, par ordre d'importance, largement similaire à celui des gens de Manawan, cependant qu'elles font souvent moins d'adeptes chez ces derniers, notamment en ce qui concerne la marijuana et le haschisch.

	TABLEAU 41			
	lus ayant consom son existence sel 96), Inuits (1992),	on le type	,	
	Manawan %	Inuits %	Cris %	
Marijuana, haschisch	28,91	56,6 ¹	39,11	
Cocaïne, crack	5,9	10,5	8,2	
Solvants (colle, essence, etc.)	11,4"	18,81	10,5	
Autres types de drogues	4,11**	10,51	9,41	
Les pourcentages indexés d'un exposo Manawan sont significatives avec un in			s différences par	rapport à

L'astérisque à droite de l'exposant indique qu'il faut analyser ce résultat avec prudence, car le coefficient de variation est supérieur à 15 %. Lorsqu'il y a deux astérisques, cela indique qu'il est supérieur à 25 %, donc très peu fiable.

Il a aussi été observé que les usagers de drogues, actuels ou anciens, présentent des caractéristiques particulières. Ces derniers, dans des proportions supérieures aux abstinents, soutiennent manquer d'intimité dans le ménage, y remarquer des tensions, avoir été l'objet d'une réprobation au sein de la maisonnée et souhaiter la quitter (tableau B-06 en annexe). Ils ont par ailleurs été, plus que les autres, rejetés par des membres de la communauté et ont le sentiment d'être épiés par des gens de la réserve. Proportionnellement en plus grand nombre, ils songent à quitter la communauté pour s'établir à la ville (tableau B-06 en annexe). Plus que les abstinents, ils ont connu des problèmes financiers au cours de l'année et considèrent que les citoyens de Manawan ne s'impliquent pas suffisamment afin de régler leurs problèmes. Ils sont en proportions supérieures à faire partie d'un club social, d'une équipe sportive ou d'un organisme d'entraide. Tout comme pour les buveurs à risque et les personnes dépendantes de l'alcool, ces usagers de drogues illégales disent offrir, plus que les autres, gratuitement des services à la communauté et participer davantage aux échanges de confidences (tableau B-06 en annexe). Il a été suggéré que les beuveries de groupe pouvaient constituer un moment privilégié d'échange de services et de confidences. Or, il semble que la consommation de drogues soit également associée à de tels gestes. Peut-on alors envisager que ces beuveries soient aussi accompagnées de consommation de drogues, ce qui expliquerait la similitude entre les consommateurs d'alcool et de drogues quant à leur comportement relativement aux services que l'on dit offrir et à la circulation des propos confidentiels?

Le questionnaire prévoyait aussi l'analyse de la consommation de drogues illégales au cours de l'année précédant l'enquête dans les trois réserves atikamekw. Le profil des consommateurs au cours d'une période de 12 mois diffère-t-il de celui qui a été tout juste dépeint concernant les gens qui disent en avoir fait usage au cours de leur existence à Manawan?

Parmi les répondants des trois communautés atikamekw, 30 % ont mentionné avoir absorbé des substances psychoactives illégales au cours de

l'année ayant précédé l'enquête. Cependant, la situation diffère considérablement d'une réserve à l'autre. Alors que 13 % des habitants de 15 ans ou plus de Manawan ont consommé des drogues, les proportions grimpent à 31 % à Opitciwan et à 50 % à Wemotaci (différence significative entre Manawan, d'une part, et Opitciwan et Wemotaci, d'autre part; différence significative entre Opitciwan, d'une part, et Wemotaci, d'autre part, avec un intervalle de confiance de 95 %). Pour l'instant, il faut avouer notre incapacité d'expliquer une telle variabilité entre les trois communautés atikamekw.

Aussi, le tableau des usagers actuels de drogues illégales s'écarte sensiblement de celui qui a été brossé pour les consommateurs au cours de toute leur vie. Il avait en effet été remarqué dans ce dernier cas que les Atikamekw de Manawan avaient une consommation de psychotropes s'apparentant à celle du Québec, cependant qu'elle s'écartait largement de celles des Inuits et des Cris, en ce sens que ces derniers comptaient proportionnellement beaucoup plus d'usagers. Or, lorsqu'on compare les consommateurs actuels de drogues chez les Atikamekw des trois réserves à ceux du Québec et des contrées cries et inuites, on constate d'importantes différences. Ainsi, au cours de l'année ayant précédé l'enquête de terrain, plus d'Atikamekw que de Cris et de Québécois ont absorbé des drogues. Par ailleurs, plus d'Inuits que d'Atikamekw en ont fait usage (tableau 42). Il faut voir cependant que cette situation est largement attribuable aux populations des communautés d'Opitciwan et de Wemotaci car, à Manawan, cette proportion n'est que de 13 %.

Qui sont les principaux consommateurs de drogues dans les communautés atikamekw. On les retrouve principalement parmi les hommes (35 % contre 22 % chez les femmes). Aussi, plus on avance en âge, moins on compte d'adeptes, les proportions variant de 41 % chez les plus jeunes à 1 % chez les plus âgés. En fait, âgé entre 15 et 34 ans, la probabilité d'en faire usage est plus grande. À 35 ans, la proportion chute, si bien qu'à compter de 50 ans presque plus d'individus disent en consommer. Il n'est donc pas surprenant de constater que ce sont surtout des célibataires qui en font

usage (40 % contre 23 % chez les personnes en couple). Par ailleurs, ceux qui détiennent un emploi ou ont une occupation non rémunérée, dans une proportion supérieure (32 %) aux personnes inactives (24 %), déclarent avoir

TABLEAU 4	42					
Population de 15 ans et plus ayant consommé ou non des drogues illégales au cours de l'année ayant précédé l'enquête, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées, Inuits (1992), Cris (1991), Québec (1998)						
Oui Non % %						
29,91	70,1					
42,91	57,1					
Cris 17,4 ¹ 82,9						
Québec 17,4 ¹ 82,6						
	au cours de l'année ays), Opitciwan (1997), We uits (1992), Cris (1991), Oui % 29,9 ¹ 42,9 ¹ 17,4 ¹					

absorbé des drogues illégales dans l'année. Il y a lieu d'envisager qu'il peut s'agir de petits salariés, puisque ces consommateurs se retrouvent principalement parmi ceux déclarant des revenus inférieurs à 30 000,00\$ (30 % contre 14 % chez les individus déclarant des revenus de 30 000,00\$ ou plus). En contrepartie, il faut mentionner que 31 % des personnes ayant une occupation non rémunérée ont consommé des drogues, contribuant ainsi à faire chuter sensiblement la moyenne des revenus de ceux qui ont absorbé des substances psychoactives illégales.

Les individus ayant consommé des drogues illégales au cours de l'année présentent aussi des traits distinctifs. On les retrouve proportionnellement en moins grand nombre dans les ménages de grande taille (tableau B-07 en annexe). Plus que les abstinents, ils disent manquer d'intimité et remarquer des tensions dans le ménage. Par conséquent, ils désirent dans de plus fortes proportions quitter la maisonnée. Plus souvent que les autres, ils soutiennent avoir été l'objet d'ostracisme par des membres de la communauté et se sentir épiés, jugés (tableau B-07 en annexe). La fréquence de ceux qui prêtent l'oreille pour écouter des confidences est également plus élevée chez les consommateurs de drogues. Par ailleurs, proportionnellement moins que les autres, ces derniers disent mal s'adapter aux changements culturels et craindre des agressions dans les rues de leur réserve (tableau B-07 en annexe). Dans ce dernier cas, il convient de souligner que les consommateurs de drogues sont surtout des jeunes et des hommes et que ce sont principalement les femmes et les personnes âgées qui craignent de telles attaques.

Les drogues les plus consommées par les gens de Manawan âgés de 15 ans ou plus demeurent la marijuana et le haschisch. Ces substances sont surtout consommées par les hommes (17 % contre 6 % chez les femmes) et les gens de moins de 35 ans (17 % d'entre eux). Ces résultats valent également pour les Cris et les Inuits, quoique chez ces derniers on enregistre une forte consommation de marijuana et de haschisch dans la cohorte des personnes âgées de 35 à 49 ans (35 %). En outre, 11 personnes de Manawan (3 % des répondants) ont indiqué avoir consommé de la cocaïne, du crack, des solvants ou tout autre type de drogue au cours de l'année. Si on applique cette information à l'ensemble de la population âgée de 15 ans et plus, on obtiendrait un total de 23 individus. Dans la totalité des cas, il s'agit de personnes de moins de 35 ans et, de ce nombre (11), neuf sont des hommes.

Peu de comparaisons peuvent être effectuées entre les populations de Manawan, crie et inuite en raison de la faiblesse des nombres et des coefficients de variation fort élevés. Le tableau suivant n'est donc présent qu'à titre purement indicatif. Néanmoins, les pourcentages laissent entrevoir que la consommation de drogues chez les Inuits semble supérieure à celle des autres populations autochtones à l'étude. La situation est-elle vraisemblable? Lors d'une recherche effectuée au Nunavik peu de temps avant le passage des enquêteurs de l'ISQ, l'auteur de cette thèse eut un entretien avec un policier de l'escouade des narcotiques

TABLEAU 43 Population de 15 ans et plus ayant consommé des drogues illégales							
au cours de l'année ayant précédé l'enquête selon le type, Manawan (1996), Inuits (1992), Cris (1991)							
	Manawan N %		Inuits N %		Cris N %		
Marijuana, haschisch	38	۰ 11,4 ¹	190 ¹	~ 38,2	170	~ 15,5	
Cocaïne, crack	4	1,21**	23	4,81*	49 ¹	4,5	
Solvants (colle, essence, etc.)	4	1,2	14	2,7	9	0,8	
Autres types de drogues	3	0,9	18	3,6	29	2,6	
Les pourcentages indexés d'un exposant identique indiquent que les différences par rapport à Manawan sont significatives avec un intervalle de confiance de 95 %.							
L'astérisque à droite de l'expos coefficient de variation est supér supérieur à 25 % donc très peu	rieur à .						

au cours duquel ce dernier a confirmé l'existence dans la région de plusieurs réseaux bien organisés de trafiquants. Quelques jours plus tard, un de ces réseaux fut démantelé et on procéda à de nombreuses arrestations. On peut donc envisager la possibilité que, s'il y a une forte consommation de drogues chez les Inuits, elle puisse être attribuable, entre autres choses, à une grande disponibilité de ces produits.

À Opitciwan et Wemotaci, une question portait sur la fréquence de la consommation de drogues. Ainsi, parmi les 213 répondants ayant mentionné avoir absorbé des drogues illégales au cours de l'année ayant précédé l'enquête, 167 ont indiqué la fréquence. Plus du tiers d'entre eux (34 %) a mentionné en consommer au moins une fois par semaine, alors que plus du quart (27 %) en absorbe une à trois fois par mois (tableau 44).

TABLEAU 44							
Population de 15 ans et plus selon la fréquence de consommation de drogues illégales, le sexe et le groupe d'âge, Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées							
	1-7 fois/sem. %	1-3 fois/mois %	-1 fois/mois %				
Masculin	42,2	27,4	30,4				
Féminin	21,5	26,2	52,3				
15-24 ans	42,5	28,8	28,7				
25-34 ans	26,7	18,3	55,0				
35-49 ans	30,3	39,4	30,3				
50 ans et plus			100,0				
Total	34,1	26,9	38,9				
Les associations sont significatives dans tous les cas. Toutefois, il faut analyser les données relatives à l'âge avec prudence, puisque plus de 20 % des cellules contiennent des valeurs inférieures à 5.							

C'est donc dire que 61 % des usagers de drogues illégales en consommeraient de façon régulière (au moins une fois par mois). À Wemotaci, les drogues sont consommées sur cette base dans une proportion supérieure (68 %) à celle d'Opitciwan (47 %) (différence non significative cependant). L'absorption régulière de drogues est plus fréquente chez les hommes (70 %) que chez les femmes (48 %), de même que dans la cohorte des 15 à 24 ans (71 %) et des 35 à 49 ans (70 %). Curieusement, chez les individus de 25 à 34 ans, on remarque une baisse de la consommation régulière (45 % d'entre eux) que nous ne pouvons par ailleurs pas commenter (tableau 44).

En somme, si les Atikamekw consomment plus de drogues que les Cris et les Québécois, cela est attribuable à la population des réserves d'Opitciwan et de Wemotaci car, en comparaison, peu de gens de Manawan s'y adonnent. Aussi, puisque cette étude couvre la population âgée de 15 ans et plus, il est fort probable que ces nombres sous-estiment la consommation réelle de drogues puisque, cela a été signalé, l'inhalation de vapeurs toxiques entre autres fait des adeptes surtout chez les jeunes et même les très jeunes en raison de la disponibilité et des faibles coûts pour s'en procurer (Jetté *et al.*, 1994a, tome 1 : 129-130). Finalement, contrairement aux résultats de l'étude de Scheid et Olaçabal dont quelques résultats ont été exposés brièvement en début de chapitre, la consommation de drogues à Wemotaci — plus de la moitié des répondants soutient en consommer — paraît plus répandue qu'à Opitciwan, alors que moins du tiers dit en faire usage. Comment expliquer un tel écart? Est-ce bien réel ou s'agit-il d'une dénégation plus importante chez les répondants adultes d'Opitciwan? On doit toutefois indiquer que cette étude-ci concerne la population âgée de 15 ans et plus, alors que la précédente s'adressait aux adolescents seulement.

7.3 Violence domestique

Il n'y a pas si longtemps, trois ou quatre décennies peut-être, la violence domestique demeurait dans la sphère privée du foyer familial (à moins bien sûr qu'il y ait meurtre ou tentative de meurtre). La parenté, les voisins, les autorités hésitaient à intervenir lorsqu'ils étaient témoins d'actes de violence. Les victimes, quant à elles, pansaient discrètement leurs meurtrissures, tout en évitant d'accuser leur agresseur par peur de représailles; d'autant plus que ce dernier était rarement sanctionné par les autorités. De nos jours, en raison notamment des pressions exercées par des groupes de femmes, la violence domestique est de plus en plus dénoncée et les individus qui s'en rendent coupables sont susceptibles d'être arrêtés par les autorités policières et poursuivis en justice. Les gouvernements de nombreux pays ont, dans cette foulée, élaboré des politiques et des programmes destinés à protéger les membres des familles des gestes violents et à en réduire la fréquence. Désormais, la violence domestique, au Québec à tout le moins et dans de nombreux pays, est devenue un problème social et de santé publique, puisqu'il est établi qu'il peut porter sévèrement atteinte à l'intégrité physique, mentale et affective des individus.

Toutefois, étant donné l'absence de consensus autour de la notion de violence domestique, cette dernière ne se laisse pas saisir facilement, les auteurs ne s'entendant pas toujours sur sa définition et ses diverses manifestations (Rondeau, 1994 : 319-335). Tout d'abord, en ce qui a trait à la violence conjugale, on en distingue diverses formes qui recouvrent de nombreux aspects : physique, psychologique, sexuelle, verbale, économique (contrôle sur les biens et les finances de la famille) (Lemieux, 1994; Institut Par ailleurs, les divergences de la statistique du Québec, 2003). idéologiques, lorsqu'elles se trouvent appliquées dans le cadre de recherches afin de mesurer la fréquence des actes violents dans une population donnée, font varier considérablement les taux selon qu'une vaste gamme est rangée comme gestes violents ou que l'on opère une sélection parmi ceux-ci. S'agissant de la violence psychologique, des recherches peuvent par exemple trouver assise sur un spectre fort large de comportements dits agressifs ou violents.

Les chercheurs [F. Ouellet et J. Lindsay] ont identifié plusieurs comportements de violence psychologique dans le contexte conjugal, qui peuvent s'exprimer par la parole, le geste, le regard, la posture, de façon active ou passive, directe ou indirecte. Ces comportements consistent, entre autres, à agresser les enfants, à blâmer, critiquer, bouder, dégrader, dénigrer, humilier, insulter, abaisser, harceler, intimider, manipuler, menacer, nier un état ou une condition, priver de façon intentionnelle, simuler l'indifférence, «surresponsabiliser» ou déresponsabiliser... (Ruel, 1997 : 14.)

Une telle conception de la violence psychologique, nullement opératoire par ailleurs, plonge la grande majorité des individus — pour ne pas dire la totalité —, hommes femmes et enfants dans la malheureuse catégorie des personnes violentes. Par contre, en dépit des nombreuses divergences entourant la notion de violence conjugale, on répertorie néanmoins trois grands courants explicatifs; il s'agit des théories intra-individuelles, socioculturelles et sociopsychologiques (Institut de la statistique du Québec, 2003 : 29-31). ...les approches intra-individuelles vont plutôt reconnaître à la violence conjugale un rôle d'expression personnelle ou interpersonnelle des frustrations, des tensions et de la souffrance, tandis que les approches socioculturelles [dans lesquelles se rangent les théories féministes] ou sociopsychologiques y voient soit un marqueur culturel, soit une réaction au stress provoqué par les inégalités et les difficultés socioéconomiques, ou encore lui attribuent une fonction homéostatique dans la régulation des dynamiques interpersonnelles ou familiales. (Institut de la statistique du Québec, 2003 : 29.)

Les théories intra-individuelles insistent sur l'aspect de dysfonctionnement de la personne violente ; faible estime personnelle, alcoolisme, toxicomanie, absence de contrôle des impulsions, psychopathologie. Les théories socioculturelles prennent pour leur part en considération les facteurs relatifs à la classe sociale, à la scolarité et au revenu, alors que les théories sociopsychologiques mettent l'accent sur l'apprentissage de la violence dans le milieu familial d'origine ayant été aux prises avec des antécédents violents (Institut de la statistique du Québec, 2003 : 30-31). Concernant la transmission intergénérationnelle de la violence, des auteurs insistent sur le fait qu'il ne s'agit nullement d'un automatisme; «il s'agit plutôt d'une vulnérabilité qui augmente la probabilité de devenir victime ou agresseur» (Institut de la statistique du Québec, 2003 : 39).

On a par ailleurs répertorié divers facteurs associés à la violence conjugale : besoin de contrôle du partenaire, jalousie, irritabilité, désir de posséder, séparation et divorce ou sa menace imminente, dépression, faible estime de soi, troubles de la personnalité, problèmes de santé mentale, consommation d'alcool et de drogues, désoeuvrement, antécédents de violence dans la famille, violence extérieure du cadre domestique, jeune âge et courte durée de vie du couple, présence de jeunes enfants, pauvreté, handicap ou limitation des activités à long terme du conjoint (Rondeau, 1994 : 325; Bouchard *et al.*, 1994 : 364-365; Institut de la statistique du Québec, 2003 : 31-42)¹¹.

¹¹Nous invitons le lecteur à consulter le document produit par l'Institut de la statistique du Québec en 2003 La violence envers les conjointes dans les couples québécois, 1998 pour de plus

Les conséquences de la violence dans un contexte conjugal ont aussi été étudiées, principalement celle s'adressant aux femmes cependant. Outre les répercussions sur le reste de la famille (troubles comportementaux, affectifs, physiques et cognitifs chez les enfants), les femmes victimes de violence seraient proportionnellement plus nombreuses à souffrir de détresse psychologique, de dépression, d'insomnie, de fatigue, d'angoisse, à concevoir des idées suicidaires ou à en avoir fait la tentative. Elles seraient aussi souvent aux prises avec un stress post-traumatique, de la colère, de la peur, de la honte, de la culpabilité et éprouveraient des problèmes à établir de bonnes relations avec les hommes. Leur estime personnelle et leur confiance en elles en seraient affectées. Leur état de santé physique serait inférieur à celles qui n'ont pas subi cette violence et elles consommeraient plus d'alcool et de drogues (Institut de la statistique du Québec, 2003 : 44-56).

N'ont été retenues dans le cadre de cette recherche que les formes de violence physique (à Opitciwan et Wemotaci seulement) et sexuelle¹². Cependant, en ce qui a trait à la violence physique chez les Atikamekw, il n'est pas aisé d'obtenir de bases comparatives avec d'autres populations. L'Institut de la statistique du Québec a produit en 2003 une étude sur la violence, mais uniquement envers les conjointes de 18 ans et plus vivant en couple hétérosexuel depuis au moins deux mois ou ayant vécu au moins deux mois avec un partenaire au cours de l'année ayant précédé l'enquête. De ce fait, cette étude ne rend pas compte des actes de violence pouvant avoir été commis par un autre conjoint dans les années antérieures. Aussi,

amples détails sur les théories explicatives de la violence conjugale et les facteurs de risque y étant associés.

¹²A posteriori, il est apparu qu'il aurait été fort intéressant de poser aux Atikamekw quelques autres questions sur la violence physique et sexuelle. Ainsi, il était demandé à ces derniers s'ils avaient consulté un professionnel de la santé après avoir subi ces agressions. Il aurait été utile de leur demander également s'ils s'étaient confiés à d'autres personnes, qu'il s'agisse de la parenté, des amis, des voisins, des policiers, des membres du clergé, etc. Concernant les violences sexuelles, il aurait fallu demander plus de précisions sur l'identité de l'agresseur. S'agit-il d'un étranger, d'un membre de la famille ou de la parenté, d'un voisin, etc.? Dans le cas des agressions physiques dans la famille, il aurait sans doute été instructif de connaître le lien qui unit la victime à son agresseur. Est-ce le conjoint, le père, la mère...?

n'est pas abordée la question des agressions physiques et sexuelles envers les enfants. Par contre, en ce qui concerne la violence sexuelle chez les Atikamekw, il sera possible d'effectuer des comparaisons avec les données cueillies chez les Inuits.

On sait cependant que le Québec serait, de toutes les provinces canadiennes, l'endroit où on enregistre le plus faible taux de violence conjugale commise par des hommes (13 % contre 18 % dans l'ensemble du pays) (Lupri, 1989 : 19-21). Cette dernière enquête fait aussi remarquer que la violence masculine varie en fonction de l'âge, du revenu et du degré de scolarité. Plus l'individu est jeune, faiblement scolarisé et disposant de peu de revenus, plus il est susceptible de commettre des actes violents. Il fait souvent usage d'alcool et de substances psychotropes et a connu lui-même de nombreux épisodes de violence (Lemieux, 1994 : 347). Aussi, les femmes autochtones seraient proportionnellement en plus grand nombre victimes de violence conjugale que les autres citoyennes du Canada, alors qu'elles représentent 15 % du total des admissions dans des maisons de transition (Lemieux, 1994 : 347). Par ailleurs, plus de la moitié des actes criminels commis par des autochtones seraient attribuables à la violence domestique et aux agressions sexuelles commis principalement à l'endroit des femmes et des enfants (Pelletier, 1996 : 209).

7.3.1 Agressions sexuelles chez les Atikamekw

Qu'il s'agisse d'agressions physiques ou sexuelles, il faut conserver à l'esprit que les seuils de tolérance envers ces formes de violence peuvent varier considérablement d'un individu à l'autre. Par conséquent, lorsque la personne était interrogée, celle-ci répondait selon la perception qu'elle se faisait de cet acte. Ainsi, selon la définition qu'elle s'en donnait, le geste interprété comme étant violent pouvait varier grandement, tant par son intensité que par sa gravité. Une pression exercée au bras de la personne, un baiser volé ou un attouchement pouvait être considéré comme une agression par certains et un fait anodin pour d'autres. Lors d'une brève consultation menée auprès de praticiens de la santé et des services sociaux de la région, ceux-ci ont aussi soulevé le fait que certains ne peuvent jauger précisément le moment ou le stade à partir duquel ils se disent victimes de délits sexuels ou physiques. Là encore, il s'agit d'un point de vue subjectif.

Par contre, il importe de mentionner que des conversations avec des professionnels de la santé oeuvrant auprès des Atikamekw ont indiqué, après lecture de cette section, que les actuels résultats, tant en ce qui concerne les agressions physiques que sexuelles, leur semblaient sousestimés. Aussi, le docteur Scheid, qui a collaboré à l'étude sur la consommation de psychotropes chez des jeunes des trois communautés atikamekw et dont il a été fait mention plus tôt dans ce chapitre, a également exercé la psychiatrie pendant quelques années au centre de santé de la ville de La Tuque. Il a, dans le cadre de sa pratique, traité de nombreux patients atikamekw et conclut, toujours dans cette même étude, que le nombre de cas de délits sexuels lui apparaît nettement sous-évalué.

Seuls 6 élèves (2,5 %) affirment avoir été abusés. Ce chiffre nous semble anormalement bas compte tenu des taux retrouvés dans d'autres études (Blum *et al.*, 1992; Finklehor, 1987) et des témoignages recueillis dans notre pratique psychiatrique. Ce silence autour de l'abus sexuel, que l'anonymat du questionnaire ne parvient pas à lever, témoigne de résistances à la mesure du traumatisme et de la honte vécus par les victimes. (Scheid-Olaçabal, 1993 : 8.)

Nonobstant les difficultés liées à la définition et à l'interprétation que se font les individus de la violence, il paraît fort probable que plusieurs victimes hésitent toujours, même dans le cadre d'une étude où la confidentialité des informations est préservée, à livrer ces épisodes de leur vie. Craignent-elles des représailles? Il a été mentionné que les communautés atikamekw sont constituées de l'extension de quelques familles seulement et que plusieurs membres sont de ce fait apparentés. Est-il possible alors que ce silence soit maintenu en raison de la nécessité de maintenir une solidarité minimale et éviter des querelles, des déchirements et conduire ainsi à une rupture à l'intérieur du groupe social? Si tel est le cas, l'impunité peut s'avérer alors le lot de nombreux agresseurs et les seuils de tolérance en cas de transgression des règles et des normes doivent être élevés.

Malgré ces regrettables impondérables, chez les Atikamekw des trois communautés, une personne âgée de 15 ans ou plus sur cinq déclare avoir été victime d'abus sexuel au moins une fois dans sa vie, ce qui représente 172 individus parmi les répondants. Si on extrapole cette donnée à l'ensemble de la population de 15 ans et plus, on obtient un total de 380 personnes. En comparaison, la proportion de personnes ayant subi un ou des assauts sexuels chez les Inuits du Nunavik s'élève à 31 % (différence significative entre les Inuits et les Atikamekw avec un intervalle de conflance de 95 %).. C'est dans la communauté de Wemotaci que l'on enregistre le pourcentage le plus élevé d'abus sexuels, alors que le quart des répondants dit en avoir été victime contre 19 % à Manawan et 15 % à Opitciwan (différences non significatives).

Du total des délits sexuels, 60 % ont été commis à l'endroit des femmes (association significative). En comparaison, chez les Inuits, 71 % des victimes d'abus sexuels sont des femmes (différence non significative). Contrairement aux Inuits où l'on observe une progression dans les pourcentages de victimes d'abus sexuels avec un abaissement de l'âge, chez les Atikamekw, presque tout autant de jeunes (18 %) que de personnes de 50 ans ou plus (15 %) soutiennent avoir subi des assauts sexuels. Toutefois, aucune relation n'a été observée entre les victimes de délits sexuels, d'une part, et l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu, d'autre part. Aussi, parmi ceux qui ont subi une agression sexuelle chez les Atikamekw, 47 % affirment que cela s'est produit une seule fois, 44 %, quelques fois et, 9 %, plusieurs fois. Chez les Inuits du Nunavik, ces proportions sont respectivement de 58 %, 40 % et 2 %.

On constate de plus que les délits sexuels chez les Atikamekw semblent exister depuis de nombreuses années car, parmi les individus âgés de 35 ans ou plus affirmant avoir subi de tels assauts (54 personnes), 41 (76 %) ont mentionné en avoir été victimes alors qu'ils étaient enfants ou adolescents. En fait, parmi toutes les personnes ayant subi des abus sexuels, 80 % ont affirmé que cela avait débuté alors qu'ils étaient enfants ou adolescents. Aussi, une portion non négligeable (8 %) des victimes disent avoir été astreintes à des activités sexuelles au cours de toute leur vie, c'est-à-dire à l'enfance, à l'adolescence, de même qu'à l'âge adulte.

Il est possible d'identifier d'autres caractéristiques relativement aux personnes ayant subi des sévices sexuels. Ainsi, les individus ayant été agressés sexuellement sont proportionnellement plus nombreux à prétendre manquer d'intimité dans leur demeure, à y remarquer des tensions et souhaiter en conséquence la quitter pour aller s'établir ailleurs dans la réserve (tableau 45). Ils ont par ailleurs été plus souvent l'objet de réprobation au sein du ménage et de la communauté. Plus que les autres, ils disent se sentir surveillés et craignent d'être agressés dans les rues de

TABLEAU	45	
Population de 15 ans et plus ayant été au cours de son existence selon (Manawan (1996), Opitciwan (1997), V	iverses car	actéristiques,
Déjà été agressé sexuellement	Oui %	Non %
Manque d'intimité dans le ménage	58,7	44,4
Remarque des tensions dans le ménage	75,4	56,1
Souhaite quitter le ménage	37,0	27,8
Rejet par des membres du ménage	33,1	16,7
Rejet par des membres de la communauté	39,9	20,4
Sentiment d'être observé, jugé, surveillé	75,1	66,2
Crainte d'agression dans les rues	41,7	34,0
Population ne s'implique pas suffisamment	39,3	27,7
Offre gratuitement des services à la communauté	90,4	84,0
Reçoit des confidences	87,6	74,3
Se confie à d'autres dans le ménage	79,3	65,4
Concernant les craintes d'agression, l'association es cas, les associations sont significatives au seuil minir		à 94 %. Dans tous les autres

leur réserve. Ils sont en proportion plus nombreux à être sous l'impression que la population de leur communauté devrait s'investir davantage afin de solutionner ses conflits internes. C'est peut-être le motif pour lequel ils offrent plus que les autres divers services gratuits à la communauté.

Par ailleurs, ces personnes ayant été victimes de violence sexuelle ont plus tendance à se confier à une personne du ménage, de même qu'à recevoir des confidences (tableau 45). Ces échanges de confidences engendrent-elles la violence ou en sont-ils le corollaire? Ces question seront discutées ultérieurement.

Lorsqu'on examine la situation propre à la réserve de Manawan, on constate que les personnes victimes d'assauts sexuels sont proportionnellement en plus grand nombre à avoir connu des ennuis financiers et à désirer fuir Manawan (tableau 46).

T	ABLEAU 46	
Population de 15 ans et plus au cours de son exister Ma	ayant été ou non a _j nce selon diverses c anawan, 1996	gressée sexuellement aractéristiques,
Déjà été agressé sexuellement	Oui %	Non %
A connu des problèmes financiers	63,9	46,4
A désiré quitter Manawan	38,3	17,3
Les associations sont significatives dans to	ous les cas.	

Finalement, aux gens de Wemotaci et d'Opitciwan, il a été demandé s'ils avaient consulté un professionnel de la santé ou toute autre personne qui prodigue des conseils après avoir subi cette ou ces agressions. Un peu plus du quart (26 %) d'entre eux a senti le besoin de se confier à des professionnels. En proportion supérieure aux hommes (14 %), les femmes (33 %) ont sollicité une aide extérieure (association significative). Bien que la relation ne soit pas significative, il semble que les jeunes (15-24 ans) et les personnes de 50 ans ou plus soient moins enclins à confier ce problème à des professionnels. Aussi, on ne note à cet égard aucune tendance particulière selon l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu de la personne. Parmi les individus ayant rencontré un professionnel de la santé, aucun n'a mentionné n'avoir pas du tout été satisfait, 20 % l'ont été totalement, tandis que 80 % l'ont été partiellement.

En somme, bien que les résultats semblent indiquer que les abus sexuels chez les Atikamekw ne semblent pas avoir atteint l'ampleur relevée chez les Inuits du Québec arctique, la situation ne doit toutefois pas masquer la gravité du problème. La très grande majorité d'entre eux y ont été contraints alors qu'ils étaient enfants ou adolescents. Sont-ils plus vulnérables que les adultes face à de telles agressions? Quelles peuvent être les conséquences de ces actes sur leur avenir? La littérature scientifique insiste sur le fait que les victimes d'abus sexuels ont plus de probabilités que les autres de devenir elles-mêmes des agresseurs (Pauktuutit, 1991 : 5) et que ces derniers sont généralement des hommes (Bouchard *et al.*, 1994 : 366). Plus loin, seront abordées plus en détail les répercussions des délits sexuels sur la personne.

7.3.2 Agressions physiques chez les Atikamekw

Les questions relatives aux agressions physiques n'ont été posées qu'aux membres de 15 ans et plus des réserves d'Opitciwan et de Wemotaci. Un total de 98 individus (18 %) parmi les répondants de ces deux communautés ont admis avoir déjà été agressés physiquement par un ou plusieurs membres de la famille. Extrapolé à l'ensemble de la population, le nombre atteint 225 personnes. Les chiffres ont de quoi surprendre puisque Wemotaci, qui comptait en 1996 une population nettement inférieure (856) à celle d'Opitciwan (1 464), déclare plus de cas d'agressions physiques (60) qu'Opitciwan (38). À l'instar des abus sexuels, il y a donc lieu d'envisager le fait qu'il puisse y avoir, à Opitciwan tout particulièrement, une résistance à déclarer les assauts physiques entre les membres de la famille. Ou encore, il s'agirait bien d'une situation réelle, la violence physique étant plus accentuée à Wemotaci qu'à Opitciwan. Plus de femmes que d'hommes ont été molestés physiquement (tableau 47). Plus de la moitié (54 %) des victimes d'agressions physiques soutient que cela s'est produit une seule fois, alors que plus du tiers (36 %) affirme que cela leur est arrivé à quelques reprises et, 10 %, à plusieurs occasions. Cette violence subie est davantage présente chez les personnes dont l'âge varie entre 25 et 49 ans. Il en va ainsi lorsque la personne est plus scolarisée, qu'elle est au travail et que ses revenus s'élèvent (tableau 47).

	TABLEA	U 47	
Population de 15 ans et plus ayant été ou non agressée physiquement au cours de son existence selon le sexe, le groupe d'âge, la scolarité, l'occupation et le revenu, Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées			
	Jamais %	Oui %	
Masculin	87,6	12,4	
Féminin	75,0	25,0	
15-24 ans	87,1	12,9	
25-34 ans	73,8	26,2	
35-49 ans	79,7	20,3	
50 ans et plus	88,6	11,4	
Secondaire non complété	85,0	15,0	
Secondaire complété	83,3	16,7	
CÉGEP/Univ. compl. ou non	67,3	32,7	
Au travail	75,8	24,2	
Occupation non rémunérée	84,6	15,4	
Inactifs	86,3	13,7	
Moins de 12 000,00\$	88,5	11,5	
12 000,00 à 29,999,99\$	74,4	25,6	
30 000,00\$ et plus	65,7	34,3	
Les associations sont significative	es dans tous les ca	<i>IS</i> .	

S'agit-il de la situation réelle ou au contraire assiste-t-on à une plus grande dénégation de ces événements chez les personnes moins instruites, inactives et dont les revenus sont faibles? Est-ce que les personnes instruites, au travail et bénéficiant de bons revenus auraient un seuil moins élevé de tolérance à l'égard de la violence physique ou une plus forte propension à déclarer ces actes? Quoiqu'il en soit, ces résultats mériteraient sans doute des éclaircissements.

Parmi les gens disant avoir subi un ou des assauts physiques dans la maisonnée, 59 % l'ont été alors qu'ils étaient enfants ou adolescents, 32 % à l'âge adulte et, 9 %, au cours de toutes ces périodes. Ces personnes soutiennent, plus que les autres, manquer d'intimité dans le ménage et y remarquer des tensions (tableau 49). Elles sont par ailleurs plus souvent l'objet d'une stigmatisation de la part des membres du ménage et de la communauté et se sentent plus surveillées et jugées dans leur communauté. Elle estiment proportionnellement en plus grand nombre que les membres de leur réserve ne mettent pas suffisamment la main à la pâte afin de solutionner leurs difficultés.

TABLEAU	48				
Population de 15 ans et plus ayant été c au cours de son existence selon d Opitciwan (1997), Wemotaci	iverses cara	actéristiques,			
Déjà été agressé physiquement Oui Non % %					
Manque d'intimité dans le ménage	58,8	44,4			
Remarque des tensions dans le ménage	73,2	60,1			
Rejet par des membres du ménage	36,1	19,2			
Rejet par des membres de la communauté	45,8	21,0			
Sentiment d'être observé, jugé, surveillé	80,4	64,9			
Population ne s'implique pas suffisamment	45,4	31,0			
Reçoit gratuitement des services de la communauté	81,5	65,9			
Reçoit des confidences	88,7	73,0			
Se confie à d'autres dans la communauté	81,6	70,7			
Les associations sont significatives dans tous les cas.					

Elles paraissent par contre plus soutenues que les autres, car elles disent recevoir plus de services gratuits des membres de leur communauté. Elles reçoivent en outre plus de confidences et se livrent plus à des personnes habitant la réserve (tableau 49).

Près du tiers (31 %) des individus ayant été agressés physiquement a fait appel à un professionnel de la santé ou à un quelconque conseiller. Les femmes (42 %), en proportion nettement supérieure aux hommes (12 %), ont consulté un professionnel à la suite de ces assauts¹³. Personne n'a mentionné n'avoir pas du tout été satisfait des services rendus par les professionnels, alors que 35 % l'a été totalement et, 65 %, partiellement.

En résumé, il semble que l'on ne doive pas accorder trop de crédit au portrait de la violence sexuelle, chez les Inuits à tout le moins. Pour avoir épluché l'ensemble des dossiers médicaux des résidants de l'Ungava et de l'Hudsonie étant décédés ou ayant accouché sur une période 15 ans, il semble que la proportion d'abus sexuels relevée par Santé Québec (31 %) soit nettement en deçà de la réalité. Aussi, que la majorité (58 %) des victimes de délits sexuels chez les Inuits ne l'aurait été qu'une seule fois au cours de leur vie, ne semble en aucune façon conforme à ce qui apparaît dans les dossiers médicaux. Il est possible que cette situation se rencontre également chez les Atikamekw, puisque de nombreux observateurs privilégiés, ainsi qu'il a été mentionné, paraissent perplexes quant à la proportion de gens disant avoir été victimes d'assauts sexuels (20 %). Ces soupçons valent-ils aussi en ce qui concerne les agressions physiques chez les Atikamekw? Il a été mentionné que relativement peu de personnes consultent un professionnel de la santé après avoir subi une agression sexuelle (26 %) ou physique (31 %). Ceci laisse donc à penser, ainsi que le croient les professionnels de la santé, que ces événements malheureux puissent être nettement sous-estimés. Ces professionnels se basent en effet sur les cas qu'ils voient pour porter un tel jugement. Or, une fraction à

¹³Il faut toutefois analyser ces données avec prudence, puisque plus de 20 % des cellules du tableau contiennent des valeurs inférieures à 5.

peine les consulte. On doit donc en conclure que la situation à cet égard serait alors plus aiguë que ne le suggèrent ces derniers. Ainsi, il semble que l'on doive fort probablement se contenter d'approximations.

7.4 Détresse psychologique

La dépression n'est pas une affection nouvelle. Déjà, au premier siècle après J.-C., Sénèque parle du *taedium vitae*, ce mal de soi, cette mélancolie, ce vide qui poussent parfois les Romains à se donner volontairement la mort. De nos jours, ce mal est encore bien présent. La dépression serait d'ailleurs le trouble mental le plus répandu sur la planète (Ehrenberg, 2002 : 23). De surcroît, il n'affecterait pas que les adultes. L'Institut de la statistique du Québec évalue à 0,3 % le nombre d'enfants d'âge préscolaire qui vivraient des épisodes de dépression et la proportion s'élève à 1,8 % chez ceux d'âge scolaire. Aussi, 12 000 enfants de 6 à 12 ans dans la province souffriraient de dépression majeure. Chez les adolescents de 13 à 18 ans, ils seraient approximativement 25 000 (Châtelain, 2003).

La détresse psychologique qui, outre la dépression, englobe également les troubles anxieux, l'irritabilité et les problèmes cognitifs, est présente au Québec chez 22 % et 19 % des jeunes de 13 ans et 16 ans (ISQ, 2002 : 438). D'ailleurs, toutes proportions gardées, la classe d'âge des 15 à 24 ans rapporte souffrir plus que tous les autres Québécois d'un degré élevé de détresse psychologique (ISQ, 2001 : 339). Aussi, selon les données de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, 6 758 mineurs Québécois ont absorbé des antidépresseurs en 2002 (Morissette, 2003).

Ce phénomène n'est donc pas négligeable, surtout si l'on considère que les états dépressifs conduisent parfois au suicide (Saint-Laurent-Tennina, 2000). On estime à environ 15 % la proportion des dépressions sévères conduisant au suicide (Granger, 2003 :35), celui-ci étant probablement considéré comme l'ultime recours pour se soustraire à un fardeau constant, une souffrance rendue insurmontable et permanente. La nécessité de «se débarrasser de son moi» (selon l'expression de Kierkegaard, *Traité du*

désespoir) devient alors la seule issue possible. Aussi, l'émergence de l'individualisme dans les sociétés modernes n'offre pas toujours le rempart nécessaire à l'apaisement de cette affection. D'autant plus que la personne atteinte de dépression a souvent tendance au repli sur soi, à créer un mur avec les autres et à ne pas communiquer ses sentiments.

Dans cette section de la recherche, il s'agira d'analyser la détresse psychologique chez les Atikamekw en la comparant avec d'autres populations du Québec, mais aussi en tentant de la mettre en relation avec certains facteurs pouvant prédisposer à un tel état.

Il a été mentionné, dans le chapitre consacré à la méthodologie, que l'Institut de la statistique du Québec a utilisé un indice de détresse psychologique composé de 14 questions dans ses études auprès des populations québécoise, crie et inuite. À l'instar de l'ISQ, l'indice de détresse psychologique a aussi été retenu dans le cadre de cette recherche. Ces questions, qui se rapportent à la semaine ayant précédé l'enquête, couvrent quatre facteurs relatifs aux symptômes de la dépression, de l'irritabilité, de l'anxiété et des problèmes cognitifs (Préville *et al.*, 1992 : 14). L'indice ne vise toutefois pas, cela a été précisé, à mesurer la fréquence des troubles mentaux dans une communauté ou encore à poser des diagnostics psychiatriques. Il a plutôt pour utilité d'offrir un aperçu intéressant de la condition de la santé mentale de diverses populations.

Près d'un Atikamekw sur cinq âgé de 15 ans et plus (19%) présente un indice élevé de détresse psychologique. À cet égard, on n'enregistre pas de différence significative entre les trois réserves, alors que respectivement 18%, 19% et 21% des habitants de Manawan, Opitciwan et Wemotaci souffrent de détresse psychologique. Chez les Québécois (20%), les Cris (19%) et les Inuits (20%), les proportions obtenues à cet égard s'apparentent grandement (pas de différence significative) à ce que l'on rencontre dans la population Atikamekw. Dans la province cependant, la situation évolue en dents de scie, alors que 19% des Québécois présentaient

en 1987 un indice de détresse psychologique; en 1992-1993, cette proportion grimpe à 26 %, pour retrouver en 1998 sensiblement son point initial (20 %).

Si on extrapole à l'ensemble de la population Atikamekw âgée de 15 ans et plus, environ 399 personnes présenteraient un indice élevé de détresse psychologique. Il fallait donc chercher à savoir qui sont ces gens, quel genre de vie mènent-ils et quelles sont leurs perceptions de la vie familiale et communautaire.

On constate en premier lieu que les femmes (25 % d'entre elles), en proportion supérieure aux hommes (14 %), disent en souffrir. Ces conclusions rejoignent également celles obtenues dans les populations québécoise, crie et inuite (tableau 49). À Wemotaci cependant, presque tout autant d'hommes (20 %) que de femmes (22 %) présentent un indice élevé de détresse psychologique. Ce résultat va donc totalement à l'encontre de ceux obtenus dans les populations québécoise, crie, inuite, de même que chez les Atikamekw de Manawan et Opitciwan. En effet, dans ces dernières collectivités, l'indice de détresse est de manière significative supérieur chez les femmes.

élevé de Manawan (1996), Op	TABLEAU ans et plus selon détresse psycholo bitciwan (1997), W 1992), Cris (1991)	qu'elle présente u ogique et le sexe, emotaci (1997) ag	
	Masculin %	Féminin %	Total %
Atikamekw	13,81	24,7 ¹	19,0
Inuits	14,21	25,51	19,8
Cris	16,3	21,0	18,6
Québec	17,3	22,8	20,1
Les pourcentages indexés d'un e. sont significatives avec un interva			érences entre les sexes

Aussi, contrairement aux études effectuées chez les Cris, les Inuits de même que dans la population québécoise dans lesquelles on démontre clairement que, plus on avance en âge, plus le niveau de détresse a tendance à s'abaisser, chez les Atikamekw, on ne constate nullement une telle situation, les taux fluctuant constamment d'une cohorte d'âge à l'autre. De plus, à l'encontre des résultats obtenus dans l'enquête québécoise, on n'observe pas chez les Atikamekw, peu importe la réserve, d'écarts significatifs selon l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu de la personne. En somme, ces quatre variables semblent n'avoir aucune influence sur la détresse psychologique des Atikamekw.

D'autres facteurs peuvent par contre être mis en association avec un seuil élevé de détresse psychologique. Ainsi, lorsqu'on pose diverses questions aux Atikamekw sur la nature de leurs rapports avec les autres membres de la maisonnée, il en ressort des résultats intéressants. Tout d'abord, la taille et le type de famille (nucléaire et élargie) paraissent n'avoir aucune influence sur la détresse psychologique, les proportions étant sensiblement les mêmes pour les personnes présentant un indice normal ou élevé. Toutefois, les gens présentant un niveau élevé de détresse psychologique disent, en plus forte proportion que les autres, manquer d'intimité dans leur demeure (tableau 50). Ils sont également plus nombreux à remarquer des tensions dans la maisonnée et à soutenir que leurs relations avec les membres du ménage sont insatisfaisantes.

Aussi, lorsque le seuil de détresse psychologique est élevé, la probabilité d'avoir subi un rejet d'un ou plusieurs membres avec qui on habite est plus grande. Compte tenu de ces résultats, il n'est donc pas surprenant que les Atikamekw victimes de détresse psychologique admettent, en plus forte proportion, désirer quitter le ménage pour aller habiter ailleurs sur la réserve (tableau 50).

Il est par ailleurs intéressant de constater qu'au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, les individus de <u>Manawan</u> affichant un seuil élevé de

détresse psychologique ont quitté ou ont pensé quitter leur réserve en proportion nettement supérieure aux autres (36 % contre 19 %). Il en va de même lorsqu'on leur demande s'ils aimeraient aller vivre à la ville durant une longue période (32 % contre 20 %). En somme, à Manawan à tout le moins, l'éloignement par rapport à la communauté, la vie à la ville paraissent des options qui recueillent la faveur surtout des personnes affichant un seuil élevé de détresse. Doit-on voir un lien entre ces résultats et le fait que, en plus forte proportion, ces individus sont plus souvent en désaccord avec l'affirmation selon laquelle les individus de Manawan s'entraident beaucoup (27 % en désaccord contre 16 % en accord)? Aussi, toujours à Manawan, plus que les autres, les personnes souffrant de détresse psychologique admettent avoir éprouvé des problèmes financiers au cours de l'année ayant précédé l'enquête (62 % contre 48 % chez ceux présentant un indice normal).

aractéristique	ce de détresse psychologique s se rapportant au ménage, taci (1997) agglomérées
Normal %	Élevé %
43,9	60,8
56,3	74,7
7,3	11,9
16,8	32,9
26.5	42.5
	ntant un india ractéristique 1997), Wemor Normal % 43,9 56,3 7,3 16,8

La vie sociale des Atikamekw des trois réserves affichant un indice normal ou élevé de détresse psychologique a aussi été examinée. Une fois de plus, les personnes dont l'indice est élevé estiment, en proportion supérieure, avoir été l'objet d'une stigmatisation au sein de leur communauté (tableau 51). Aussi, proportionnellement plus de gens présentant un indice sévère de détresse disent trouver la vie étouffante dans leur communauté, c'est-à-dire qu'ils se sentent observés, jugés, surveillés. Il en va ainsi lorsqu'on leur pose la question à savoir s'ils craignent d'être agressés, harcelés dans les rues de la réserve (tableau 51).

TAI Population de 15 ans et plus prése normal ou élevé selon diverses carac Manawan (1996), Opitciwan (téristiques	dice de détresse psychologique se rapportant à la communauté,			
Normal Élevé % %					
Rejet par des membres de la communauté	20,9	38,5			
Sentiment d'être observé, jugé, surveillé	64,7	83,4			
Crainte d'être agressé dans les rues	31,0	51,8			
Les associations sont significatives dans tous	s les cas.				

Si on examine la situation propre à la réserve de Manawan, on constate que les individus dont l'indice est élevé se disent en plus forte proportion insatisfaits de leur vie sociale (21 % contre 7 %). Une pourcentage supérieur parmi eux mentionne ne pas avoir d'amis (6 % contre 2 $\%^{14}$) et être insatisfait de ses relations avec les autres membres de la réserve (17 % contre 9 %). Par ailleurs, l'importance ou non de la religion chez les individus de même que leur participation ou non à un club social ou à un organisme de loisir ne paraissent en aucune façon liées à un degré élevé de détresse psychologique à Manawan. Toutefois, il appert que les personnes souffrant de détresse psychologique participent moins que les autres aux échanges de biens divers. Ils sont 74 % et 59 % à avoir donné et reçu des biens divers contre respectivement 84 % et 71 % chez ceux présentant un indice normal.

Plus de neuf Atikamekw sur 10 (95 %) âgés de 15 ans et plus soutiennent que leur culture a connu des changements au cours de leur existence. Or,

 $^{1^{4}}$ Il faut être cependant prudent dans l'analyse de ce résultat, puisque ce 6 % ne représentent que quatre individus et que plus de 20 % des cellules du tableau contiennent des valeurs inférieures à 5.

de façon significative, les individus ayant un indice élevé de détresse mentionnent en plus forte proportion (33 %) que les autres (25 %) que ces changements n'ont pas été favorables pour eux. Cela est particulièrement vrai à Wemotaci. Les résultats vont aussi dans la même direction lorsqu'on demande aux Atikamekw à savoir comment ils s'adaptent à ces changements, alors que 31 % des personnes présentant un indice élevé disent mal s'adapter contre 23 % chez les autres. En somme, on remarque une association entre la détresse psychologique, d'une part, et les <u>perceptions</u> des Atikamekw relativement aux changements culturels ainsi qu'à leur capacité d'adaptation, d'autre part. Il faut souligner cependant que, prise globalement, cette situation est largement attribuable à la communauté de Wemotaci, puisqu'on ne remarque pas de telles relations à Manawan et à Opitciwan.

D'autres faits fort intéressants ressortent de l'analyse. Ainsi, pris dans leur ensemble, les Atikamekw de 15 ans ou plus ayant un seuil élevé de détresse psychologique disent, en proportion supérieure (85 %) aux autres (75 %), recevoir des confidences. En d'autres termes, on se confie à eux plus souvent qu'autrement. Ce résultat est intéressant à plusieurs égards. Il semble, à ce stade-ci de notre recherche du moins, illustrer des limites dans les capacités des individus d'absorber les problèmes d'autrui. Nous y reviendrons. C'est peut-être aussi la raison pour laquelle ces confidents, qui affichent un seuil élevé de détresse, ressentent plus que les autres le besoin de s'épancher auprès de membres de la parenté (77 % contre 66 %) ou de la communauté en général, qu'il s'agisse de professionnels, de membres du clergé, d'amis, de collègues de travail, de voisins (83 % contre 75 %).

La détresse psychologique chez les Atikamekw ne paraît donc pas liée à l'exclusion sociale. On constate en effet que la majorité des personnes présentant un niveau élevé de détresse sont non seulement des confidents, mais qu'elles trouvent en contrepartie une oreille pour se livrer. Cela se confirme en outre par leur participation à la vie communautaire (activités de loisir, membres des clubs sociaux, etc.) qui ne diffère pas de manière sensible des autres, à Manawan à tout le moins.

7.5 Suicides, idéations suicidaires et tentatives de suicide au Québec et chez les Atikamekw

7.5.1 Quelques facteurs associés au suicide

Si on revient à Durkheim, le suicide résulte d'un déficit ou d'un excès d'intégration ou de régulation. Quels mécanismes entrent alors en action pour générer ce sentiment, qu'il soit effectif ou ressenti? Comment s'opère la production du sens — ou du vide de sens — chez ces individus? Sans être en mesure d'établir des relations de nécessité causale entre divers phénomènes sociologiques, psychologiques et le suicide, la littérature scientifique (il sera fait grâce au lecteur de toutes ces références étant donné le grand nombre d'articles et d'ouvrages consultés) permet de nous instruire sur certains facteurs conjugués susceptibles d'agir dans la décision que prennent les individus de se soustraire définitivement aux autres.

On parle alors de consommation excessive de drogues et d'alcool, d'antécédents d'usage de ces substances dans la famille, d'accessibilité aux armes à feu et aux médicaments, de maladie grave, dégénérative ou incurable, d'invalidité, de souffrances physiques excessives, d'accès de colère et de violence, de troubles psychiatriques, de raisons liées à des traumatismes physiques et/ou psychologiques vécus durant l'enfance, de problèmes domestiques et d'instabilité de la famille, de divorce, de séparation, d'échec sentimental, de peine d'amour, d'expulsion de l'école, de difficultés, d'échec et d'abandon scolaires, de la perte d'un être cher (enfant, conjoint, père, mère, frère, soeur, etc.), de pression excessive, de stress, de surmenage cérébral, de surcharges émotionnelles, d'échec ou d'insécurité financière, de désoeuvrement, de menace de perdre un emploi ou de mise en chômage, de dépendance aux jeux de hasard, de placement en famille d'accueil ou en institution pour les jeunes et les personnes âgées, de grande solitude, d'incarcération, de démêlés avec la justice.

Parmi ces facteurs — qui ne sont sans doute pas exhaustifs — nombreux sont ceux qui seraient alors susceptibles d'engendrer un sentiment

d'inutilité, d'impuissance, de vide affectif, de rejet, de perte d'estime personnelle et d'appartenance au groupe, de découragement, de désespoir, de solitude, de retrait social et d'isolement. Pourrait alors en découler une sévère crise identitaire et existentielle menant à des états dépressifs marqués parfois par des pensées obsessionnelles et des idées noires. De façon ultime, la personne s'enlèvera la vie.

À cet égard, Tousignant distingue les «agents précipitants» et les «traits de vulnérabilité» pour rendre compte du suicide (Tousignant, 1994 : 766).

Les facteurs de vulnérabilité ne sont pas des causes directes; ils augmentent la probabilité du suicide lorsque des circonstances adverses se présentent. Le manque de ressources individuelles, comme le fait d'avoir une mauvaise estime de soi ou de ne pas pouvoir compter sur un soutien social adéquat, compte parmi les plus importants. D'autres facteurs de vulnérabilité peuvent remonter à l'enfance et sont les conséquences des mauvais traitements et de la négligence de la part des parents. Cependant, la présence d'un agent précipitant est souvent nécessaire pour provoquer le suicide. Celui-ci peut prendre la forme d'un événement de vie majeur tel le décès d'un confident ou d'une difficulté grave comme un état chronique de pauvreté et de chômage. L'agent précipitant est presque toujours accompagné d'un ou de plusieurs facteurs de vulnérabilité. (Tousignant, 1994 : 766.)

Ainsi, à l'instar de ce qui a été mentionné dans le premier chapitre, le suicide ne saurait être lié — comme tout autre problème social par ailleurs — qu'à un seul événement, aussi triste et ébranlant soit-il. L'idée du suicide et le passage à l'acte se construisent plutôt graduellement dans l'esprit des individus à la suite du cumul, de la séquence, de la conjugaison et de la superposition d'échecs, de déboires, de problèmes, d'expériences malheureuses sur des périodes variables dans le temps, rendant les perspectives d'avenir complètement murées et l'horizon des possibles inexistant. Le suicide relève par ailleurs de l'organisation sociale globale. Donc, il ne peut être attribuable qu'aux seuls facteurs individuels.

7.5.2 Évolution du suicide au Québec depuis quelques décennies

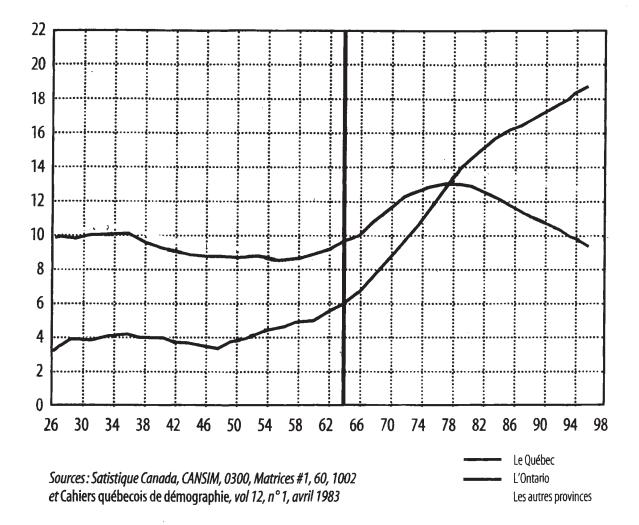
Il n'y a pas si longtemps encore, le suicide et la tentative de suicide étaient punissables au Québec, tant par les autorités religieuses que juridiques. Ainsi, celui qui survivait à une tentative de s'enlever la vie pouvait être condamné — cela dépendait de la compassion ou non du juge — à verser une amende de 500,00\$, à six mois de prison et parfois même les deux sentences s'appliquaient en vertu d'un article du Code criminel qui fut toutefois abrogé en 1972. Le suicidé, quant à lui, pouvait être privé d'une sépulture ecclésiastique en vertu de l'article 1 240 du Code de droit canonique de 1917 (Huot, 1982 : 23)¹⁵. Le sujet était par conséquent tabou et, parce qu'il était frappé d'interdictions, il dût sûrement arriver, lorsque cela était possible, que l'on camoufle un suicide en accident afin d'éviter de faire face aux autorités et à la réprobation de la communauté¹⁶. De nos jours, tout autre est le regard porté sur le suicide, tant par la justice, les autorités religieuses que les communautés civiles. D'acte criminel et de sacrilège, il s'est plutôt substitué en une interprétation de grande souffrance vécue par le disparu et d'un regard compatissant à l'endroit de la tristesse des proches.

Depuis le début du vingtième siècle, le Québec a connu une évolution assez singulière de son taux de suicide. Dans le graphique à la page suivante, on remarque que de 1926 jusqu'à la fin des années soixante-dix, en dépit d'une hausse presque constante au cours de cette période — surtout à compter des années soixante où on remarque une augmentation vertigineuse — le Québec obtenait des taux globaux de suicide constamment inférieurs à ceux

¹⁵L'auteur de ces lignes se souvient d'ailleurs, alors qu'il était enfant dans les années 1960 et évoluait dans un petit village des Cantons de l'Est, un homme avait ainsi été enterré la tête à l'extérieur de l'enceinte du cimetière, mais le reste du corps à l'intérieur parce qu'il avait commis un suicide. Ça avait beaucoup jasé dans la communauté.

¹⁶Il ne faut toutefois pas exagérer le nombre de dissimulations des cas de suicide car, comme le note Tousignant, les morts violentes font toujours l'objet d'une enquête (Tousignant, 1994 : 765). On ne pourrait ainsi attribuer l'importante augmentation des cas de suicide au Québec au cours des dernières décennies à une plus grande déclaration de ces actes de nos jours.

ÉVOLUTION DU TAUX DE SUICIDE PAR 100 000 HABITANTS AU QUÉBEC, EN ONTARIO ET DANS LES AUTRES PROVINCES, ENTRE 1926 ET 1996



282

de l'Ontario¹⁷ et des autres provinces canadiennes prises globalement. Toutefois, en 1978, le Québec rejoint les autres provinces canadiennes, pour poursuivre son ascension, tant et si bien qu'il dépasse aujourd'hui largement les taux obtenus dans les autres provinces au pays qui accusent toutes maintenant une décroissance de leur taux de suicide¹⁸. À tel point, que ne sont pas rares aujourd'hui ceux qui, au Québec, connaissent un membre de la famille, un ami ou un voisin qui s'est suicidé ou en a fait la tentative.

Ainsi, le fossé à cet égard entre le Québec et le reste du Canada ne cesse de se creuser. Pour la période 1999-2001, les Québécois de sexe masculin obtiennent un taux de décès par suicide de 30,7 pour 100 000 personnes contre 16,1 dans le reste du pays. D'ailleurs, les hommes demeurent les grands responsables de l'ascension vertigineuse des taux de mortalité par suicide (Saint-Laurent-Bouchard, 2004 : 6, 20). Saint-Laurent et Bouchard résument bien l'évolution différenciée des sexes depuis 1976.

Si l'on regarde de plus près l'évolution de la mortalité par suicide, période après période, de 1976-1978 à 1999-2001, la période entre 1976-1978 et 1983-1985 est marquée par une progression rapide chez les hommes, ensuite on observe une relative stabilité jusqu'au début des années 90. Par la suite, les taux chez les hommes continuent leur croissance pour se situer autour de 30 par 100 000 habitants pour la période 1999-2001. Chez les femmes, pour la période de 1976-1978 à 1983-1985, les taux de

¹⁷Il convient toutefois de mentionner qu'il y a une sous-déclaration des cas de suicide en Ontario. Cela serait dû aux motifs suivants : «Un arrêté de cour d'appel de l'Ontario limite les coroners dans les décisions de faire des verdicts de suicide. Cette pratique a pour conséquence de sous-estimer de façon importante les suicides en Ontario. Par ailleurs, le Bureau du Coroner ne peut parfois produire des données exactes sur le suicide que bien après la date limite fixée par Statistique Canada» (Saint-Laurent-Bouchard, 2004 : 17). Toutefois, les auteurs prennent soin de mentionner que «même s'il est reconnu que le Québec est probablement l'endroit au Canada où les suicides sont le mieux enregistrés, même si des correctifs étaient apportés à la sous-estimation des autres régions, le Québec maintiendrait des taux plus élevés» (Saint-Laurent-Bouchard, 2004 : 21).

¹⁸Ces chiffres ne semblent toutefois pas tenir compte des Territoires canadiens et du Nunavut. Or, en 1989-1992, les Territoires-du-Nord-Ouest, qui contiennent une forte concentration d'autochtones, auraient connu un taux standardisé de suicide de l'ordre de 54,8 pour 100 000 habitants selon Santé et Bien-être Canada, 1994 (donnée citée par Lesage, 2001 : 452).

mortalité par suicide demeurent stables pour ensuite connaître une décroissance qui s'interrompt au début des années 90. Depuis, les taux de mortalité chez les femmes ont eu tendance à s'accroître, mais rien de comparable avec la croissance des taux de suicide observée chez les hommes. (Saint-Laurent-Bouchard, 2004 : 5.)

Aussi, contrairement au Québec, on remarque dans la plupart des pays industrialisés un plafonnement ou une chute du taux de suicide depuis environ une décennie, à l'exception toutefois de l'Irlande, de la Pologne, de la Lituanie et de la Russie (Clain, 1999 : 4). En somme, alors qu'il chutait en moyenne de 8 % dans les pays industrialisés entre 1981-1983 et 1996-1998, il accusait une hausse de 14 % au Québec au cours de cette même période (Saint-Laurent-Bouchard, 2004 : 24).

Le triste tableau que présente le Québec à ce chapitre ne s'arrête pas là. Selon une étude produite par l'Institut national de santé publique, parmi 21 pays de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE), le Québec se classe au dix-neuvième rang quant au taux de suicide en 1996-1998 chez les hommes (30,4 pour 100 000 habitants), devancé en cela que par l'Autriche (31,6) et la Finlande (39,7). Dans les pays de l'Europe de l'Est, seuls la Lituanie, l'Ukraine, la Russie et la Biélorussie affichent des taux de suicide supérieurs à ce que l'on observe au Québec (Bérubé, 13 avril 2005). En outre, les hommes de 15 à 44 ans obtiennent, au Québec, la vingtième position. Quoique les Québécoises enregistrent un taux inférieur (8,3) à celui des hommes (30,4), leur situation n'est guère reluisante non plus, se classant au seizième rang parmi ces mêmes 21 pays (Choinière, 2003 : 50-51). D'ailleurs, on enregistre une augmentation constante du taux chez ces dernières depuis quelques années. Sans que l'on puisse mettre le doigt sur les causes, il reste qu'au cours des années 1989 à 1992, le ratio de suicide était d'une femme pour 5,7 hommes, alors qu'il ne serait plus à l'heure actuelle que d'une femme pour 3,7 hommes environ (Lévesque, 17 novembre 2001). Que dire alors des peuples autochtones reconnus, tel qu'il a été mentionné, pour connaître une mortalité par suicide proportionnellement beaucoup plus élevée que le reste de la population québécoise ou canadienne?

Que se passe-t-il? Comment expliquer que cette progression constante du taux de mortalité par suicide au Québec se poursuit de façon concomitante avec un déclin généralisé ailleurs au Canada et dans la majorité des pays industrialisés? Comment se fait-il aussi que le suicide depuis quelques années affecte avec autant d'acuité les jeunes alors qu'autrefois, partout en Occident, ils étaient très marginaux à attenter à leurs jours? Autrefois, le suicide augmentait de façon régulière avec une élévation de l'âge. Il y avait donc un lien direct à établir entre l'âge et le suicide, ce qui n'est plus le cas maintenant, les taux tendant vers une uniformisation (Chauvel, 1997). Ces questions sont de taille et leur appréhension demeure fort complexe. Si les outils nécessaires pour répondre à ces interrogations ne sont pas encore en notre disposition, il peut néanmoins être utile d'introduire le sujet en effectuant, à partir des séries statistiques actuellement disponibles, une brève rétrospective de l'évolution du suicide au Québec au cours des quatre dernières décennies — celles qui ont réellement marqué un tournant dans cette progression — en tenant compte notamment de l'âge, du sexe et de la région de résidence des suicidés¹⁹.

Bien que le taux de suicide chez les femmes au Québec en 1999 soit inférieur de près de quatre fois à celui des hommes, on remarque à la lecture du tableau 52 que les Québécoises ont néanmoins connu entre 1962 et 1999 une augmentation fort importante de leur taux de suicide (450 %), légèrement supérieure d'ailleurs à celle des hommes (440 %). Chez ces derniers, les hausses les plus considérables sont observées chez les jeunes hommes de 15 à 19 ans (850 %) et de 20 à 24 ans (577 %). Toutefois, avec un taux de 49,7 suicides pour 100 000 habitants, les Québécois de 25 à 44 ans obtiennent le pire classement. Cependant, il y a fort à parier que, si l'ascension des cas de suicide chez les hommes de 20 à 24 ans à tout le

¹⁹Il aurait été sans doute fort instructif pour notre propos d'effectuer des comparaisons avec d'autres provinces canadiennes ou d'autres pays afin de tenter de cerner les motifs de cette surmortalité par suicide au Québec. Toutefois, jusqu'à ce jour, aucune étude étoffée de la question n'a été portée à notre connaissance; à tout le moins aucune nous autorisant à identifier les singularités vécues au Québec.

TABLEAU 52						
Taux de suicide par 100 000 habitants selon le sexe et le groupe d'âge, Québec, 1962, 1972, 1982, 1992, 1999 ²⁰						e d'âge,
	1962	1972	1982	1992	1999	Hausse de % 1962-99
MASCULIN						
Total	8	15	25	28,1	35,0	440,0
0-14 ans	0	0	0	1,1	0,9	
15-19 ans	4	13	24	26,4	34,0	850,0
20-24 ans	8	31	41	42,1	46,2	577,5
25-44 ans	12	21	36	39,0	49,7	414,2
45-64 ans	20	23	31	32,6	39,9	199,5
65 ans et plus	14	17	24	31,5	34,4	245,7
FÉMININ						
Total	2	5	8	7,7	8,9	450,0
0-14 ans	0	0	0	0,6	0,3	
15-19 ans	2	4	3	7,4	8,0	400,0
20-24 ans	2	5	7	7,5	4,9	245,0
25-44 ans	4	9	13	9,9	13,4	335,0
45-64 ans	4	8	13	11,5	12,2	305,0
65 ans et plus	1	5	4	6,8	7,0	700,0
Sources : Pour les an Canada. Po du Québec (i	ur les année	s 1992 et 19	99 : ministè	re de la Sant		, Statistique vices sociaux

²⁰On doit toutefois lire ce tableau avec une certaine prudence. Tout d'abord, le nombre de décès par suicide au Québec pour les années antérieures à 1976 n'a pas été validé. Aussi, ces données proviennent de deux sources différentes. Les taux issus de Statistique Canada, à l'évidence, ont été arrondis à l'unité contrairement à ceux puisés dans le fichier du MSSS. Aussi, on ne sait pas si les taux présentés par Statistique Canada ont été standardisés et, dans l'éventualité où ils l'auraient été, on ne connaît pas la méthode et la population de référence qui auraient servi à les établir. Les taux pour les deux sexes en 1992 et 1999 sont cependant ajustés. Aussi, au moment où le MSSS a produit les données des décès de 1999, les suicides de Québécois dans la province de l'Ontario n'étaient pas encore inclus dans son fichier. Il est donc possible que les taux actuels pour l'année 1999 soient légèrement sousestimés. Ainsi, ce tableau sert à exprimer non pas des certitudes statistiques, mais plutôt la tendance du suicide au Québec de 1962 à 1999 car, dans la réalité, les taux peuvent différer quelque peu, pas suffisamment toutefois pour invalider la représentation générale que l'on doit se faire de l'évolution du suicide dans la province depuis 1962. D'ailleurs, lorsque comparés à d'autres sources, les taux actuels s'approchent nettement de la situation réelle.

moins se poursuit au même rythme au cours des années à venir, ces derniers rattraperont la cohorte des gens de 25 à 44 ans.

Aussi, bien que le taux de suicide des jeunes hommes de 15 à 19 ans soit le plus faible de tous (à l'exception des garçons de 0 à 14 ans), il risque de croître substantiellement si cette tendance relativement à son augmentation au cours des quatre dernières décennies se maintient dans l'avenir. Chez les femmes, on enregistre la plus forte hausse au cours de cette période chez celles de 65 ans et plus (700 %). Il faut mentionner toutefois qu'il s'agit dans ce cas-ci de petits nombres (38 cas en 1999). Par ailleurs, leur taux (7,0) reste inférieur à celui des Québécoises de 15 à 19 ans (8,0), de 25 à 44 ans (13,4) et de 45 à 64 ans (12,2). L'accroissement du taux de suicide chez les jeunes femmes de 15 à 19 ans (400 %) demeure en outre fort appréciable.

Les individus habitant Montréal-Centre ou la périphérie immédiate, c'est-àdire en Montérégie et à Laval, semblent relativement mieux prémunis contre le suicide au Québec (tableau 53). Il n'y a qu'une seule exception; la région Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine située à l'extrême est de la province et éloignée des grands centres urbains fait, à cet égard, tout aussi bonne figure que la grande région de Montréal. Hormis cela, il paraît, contrairement à ce que semble vouloir laisser entendre le chercheur Côté de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux du Saguenay—Lac-Saint-Jean (Dongois, 2003 : 13), difficile en ce qui a trait au suicide à tout le moins d'établir d'autres tendances entre les régions du Québec selon leur situation géographique ou leurs caractéristiques démographiques, sociales, ou économiques. Par exemple, Québec, un autre grand centre urbain, ne fait pas mieux (24,4) que la Côte-Nord (22,4) ou le Nord-du-Québec (20,0), toutes deux se trouvant à forte distance des grands centres attractifs et l'une, la Côte-Nord, accusant un recul démographique.

Un fait demeure par contre; Montréal et ses environs immédiats connaissent des taux de suicide généralement inférieurs aux autres régions du Québec. Saint-Laurent et Bouchard dressent un rapide bilan des deux principales

hypothèses pouvant rendre compte de cette mortalité différenciée entre la région métropolitaine de Montréal et le reste du Québec. Quoiqu'elles n'aient pas été vérifiées, ces hypothèses insistent, d'une part, sur la forte concentration d'immigrants issus de nombreux groupes ethniques dans la région métropolitaine de Montréal, alors que ce ne serait pas le cas dans les autres régions de la province. Par contre, ces deux auteurs font aussi référence à une étude publiée en 2004 par Caron et Malenfant dans laquelle il est mentionné que les immigrants habitant Montréal connaîtraient des taux de mortalité par suicide supérieurs à ceux des autres grandes villes canadiennes. Comment alors départager? La seconde hypothèse concerne la grande quantité, l'accessibilité et la diversification des services sociaux et de santé dans la région métropolitaine de Montréal qui freineraient un tant soit peu le nombre de cas de suicide (Saint-Laurent-Bouchard, 2004 : 15-16). Cette hypothèse est également discutable, puisque la région Gaspésie— Îles-de-la-Madeleine qui ne brille pas particulièrement par son armature de services --- ce serait plutôt le contraire --- connaît un des plus faibles taux de suicide au Québec.

TABLEAU 53				
Taux ajusté pour 100 000 de mortalité par suicide en 1997-1999* pour les deux sexes réunis selon les régions sociosanitaires du Québec—taux moyen sur trois ans				
Région		Région		
Bas-Saint-Laurent	28,6	Nord-du-Québec	20,0	
Saguenay-Lac-Saint-Jean	21,8	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	15,6	
guébec	24,4	Chaudière-Appalaches	27,0	
MauricieCentre-du-Québec	24,8	Laval	14,6	
Estrie	22,5	Lanaudière	20,2	
Montréal-Centre	15,3	Laurentides	20,4	
Outaouais	20,1	Montérégie	16,5	
Abitibi-Témiscamingue	29,4	Nunavik	111,1	
Côte-Nord	22,4	Terres-Cries-de-la-Baie-James	4,6	
Source : Registre des événements a	lémographiqi	ies du Québec, ISQ-MSSS (fichier des d	écès)	
*Les données de 1999 sont proviso aux décès de résidants du Guébec		o n'ayant pas transmis les données se m.	rapportant	

À première vue, un fait peut étonner. Il a été mentionné préalablement que les autochtones connaissent généralement des taux de suicide largement supérieurs aux autres populations habitant le Canada ou le Québec. Comment expliquer alors que, chez les Cris, ce taux (4,6) est de loin le plus faible de toutes les régions du Québec? La situation dépeint-elle la réalité ou assiste-t-on à un important sous-enregistrement du nombre de cas de suicide sur ce territoire? Nous serions tenté de répondre par la négative à ces deux questionnements. De telles situations, qui paraissent au premier abord difficiles d'explication, sont très fréquentes lorsqu'on s'adresse à des populations de faible taille (moins de 15 000 dans ce cas-ci). Un suicide de plus ou de moins au cours d'une année peut porter le taux à des sommets ou au contraire à des profondeurs insoupçonnées. C'est probablement ce qui se produit ici, car une autre étude, quoique réalisée sur une période antérieure (1987-1992) à celle-ci (1997-1999), indiquait une surmortalité chez les Cris de plus d'une fois et demie par rapport à la population québécoise (Saint-Pierre, 1995 : 55). Aussi, pour l'année 1999, les chiffres des décès de Québécois en sol ontarien n'avaient pas encore été transmis lors de la diffusion de ces données. Or, les Cris sont situés à la porte de l'Ontario et établissent des contacts relativement fréquents avec la population de cette province.

7.5.3 Suicide chez les Atikamekw

Selon les données du bureau du coroner, il y aurait eu entre 1990 et 1999 chez les Atikamekw des trois réserves au moins 17 suicides dont 14 chez des hommes et trois chez des femmes. De ce nombre, quatre se sont produits dans la cohorte des 15-19 ans, cinq chez les 20-24 ans, sept chez les 25-44 ans et un parmi les 45 ans et plus. Il y a en outre huit décès dont l'origine est dite «accidentelle» ou «indéterminée», mais qui paraissent quelque peu suspects compte tenu de l'âge et du moyen ayant entraîné la mort. On parle alors d'intoxication, d'asphyxie, d'arme à feu et de pendaison.

À titre purement indicatif, deux petites localités du Québec situées à relative proximité de la réserve de Manawan et dont la population, une fois regroupée (3 776), totalise environ celle des Atikamekw des trois communautés (3 735) ont connu au cours de la même décennie (1990-1999) cinq suicides. Bien que cette comparaison puisse paraître boiteuse étant donné qu'elle n'a aucune valeur statistique, les structures de population pouvant être fort différentes — les Atikamekw ont des populations très jeunes — et aucun taux standardisé n'ayant été calculé, on doit néanmoins convenir du désarroi que ces trop nombreux gestes malheureux peuvent engendrer chez de larges segments de ces trois petites communautés amérindiennes, surtout si l'on considère l'apparentement d'un grand nombre de citoyens. D'ailleurs, lors de la consultation menée par Scheid et Olaçabal auprès des élèves atikamekw du secondaire, on mentionne que les répondants de Manawan, Opitciwan et Wemotaci auraient des antécédents de suicide dans leur famille (entendre famille élargie) respectivement dans 33 %, 34 % et 50 % des cas (Scheid-Olaçabal, 1994 : 148).

Wemotaci, qui regroupe une population nettement inférieure aux deux autres communautés atikamekw, compte presque tout autant de suicides (cinq) qu'Opitciwan (six) et Manawan (six). Les groupes d'âge les plus vulnérables demeurent, selon ces données, les individus de 15 à 44 puisqu'on enregistre chez eux une surreprésentation du nombre de cas de suicide par rapport à leur poids dans la pyramide des âges. Ainsi, alors que les jeunes de 15 à 19 ans représentent 10 % de la population totale atikamekw, ils sont responsables de près du quart (24 %) des décès par suicide. Il en va ainsi des personnes de 20 à 24 et de 25 à 44 ans, alors qu'ils forment respectivement 9 % et 27 % de la population et que 29 % et 41 % des suicides leur sont attribuables. On doit faire remarquer cependant que les jeunes de moins de 15 ans composent 42 % de la population atikamekw et qu'aucun ne s'y est enlevé la vie au cours de cette période.

7.5.4 Aspects généraux des idéations suicidaires et des tentatives de suicide²¹

Selon une revue de sept recherches récentes réalisées en Amérique du Nord, une moyenne de 10,6 % des populations à l'étude auraient eu au cours de leur existence des idées suicidaires cependant que 2,9 % auraient attenté à leurs jours. Sur une période d'une année, ces taux sont respectivement de 2,7 % et de 0,6 % (Boyer et al., 1992 : 18). Les résultats de l'étude menée par l'ISQ en 1998 auprès de la population québécoise de 15 ans et plus indiquent que près de 4 % (3,1 % en 1987 et 3,7 % en 1992-1993) de la population québécoise (222 000 personnes) auraient eu, au cours de l'année ayant précédé l'enquête, des idéations suicidaires et 0,5 % auraient attenté à leurs jours (ISQ, 2001 : 358-359). Les idées suicidaires peuvent débuter précocement dans la vie des Québécois. En effet, selon une autre étude réalisée par l'ISQ en 1999, respectivement 8 %, 7 % et 10 % des jeunes de 9 ans, 13 ans et 16 ans auraient eu de telles pensées au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête (ISQ, 2002 : 440-441). D'ailleurs, de toutes les cohortes d'âge, ce sont les jeunes de 15 à 24 ans qui, proportionnellement, demeurent les plus nombreux à soutenir, non seulement avoir eu des idéations suicidaires, mais être aussi passés à l'acte (ISQ, 2001 : 359).

Dans une étude portant sur 425 cas de suicide survenus au Québec entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 1996, les auteurs mentionnent que :

Dans une synthèse des études portant sur le lien entre les tentatives de suicide et les décès par suicide, Shaffer et Bacon rapportent qu'il y a une relation constante dans ces études : de 25 % à 40 % des personnes décédées par suicide ont déjà fait une tentative de suicide. Les données rapportées par les coroners révèlent que 33,5 % des personnes à l'étude avaient, dans les cinq années précédant le suicide, fait une ou des tentatives de suicide. Ces résultats sont corroborés par ceux rapportés dans les études scientifiques. (Shaffer-Bacon, 1989; Saint-Laurent-Tennina, 2000 : 42.)

²¹Pour désigner une tentative de suicide, on utilise aussi parfois le terme parasuicide.

Ainsi, selon ces recherches, environ le tiers des personnes qui se suicident auraient attenté à leur vie dans les cinq années ayant précédé le geste fatal. Dans la section suivante, seront analysées les idéations suicidaires et les tentatives de suicide chez les Atikamekw en effectuant des comparaisons avec les Québécois, les Cris et les Inuits.

7.5.5 Idéations suicidaires et tentatives de suicide chez les Atikamekw au cours de leur existence

Si on avait interrogé la totalité de la population atikamekw âgée de 15 ans et plus, près de 500 personnes sur un total de 2 148 (23 %) auraient répondu avoir déjà pensé sérieusement à se suicider au cours de leur existence. Dans la réserve de Wemotaci, cette proportion grimpe à 33 %, alors que Manawan enregistre le plus faible pourcentage des trois communautés (17%). A Opitciwan, cette proportion atteint 21 % (différence significative entre Manawan et Opitciwan, d'une part, et Wemotaci, d'autre part, avec un intervalle de confiance de 95 %). La situation des Atikamekw, et davantage à Wemotaci, s'écarte donc de manière sensible de celle relevée dans la province, en ce sens qu'ils ont eu des idéations suicidaires dans une proportion qui surpasse de près de trois fois (quatre à Wemotaci) celle enregistrée au Québec en 1992-1993 (8 %) (Bellerose et al., 1995 : 235). Aussi, la proportion chez les Atikamekw s'apparente à ce que l'on rencontre chez les Inuits (24 %), cependant qu'elle s'écarte sensiblement de celle relevée chez les Cris (9 %) (différence significative entre les Atikamekw et les Inuits, d'une part, et les Cris et le Québec, d'autre part, avec un intervalle de confiance de 95 %).

Pourquoi un écart aussi prononcé entre les Atikamekw et les populations québécoise et crie? Pourquoi la situation des Atikamekw à ce chapitre rappelle-t-elle celle des Inuits et non pas celle des Cris? Est-ce que la population des trois réserves à l'étude compte effectivement une proportion plus grande de gens dont le désespoir les pousse à songer au suicide pour mettre un terme à leurs problèmes? Est-ce que les Cris qui songent au suicide ont plus tendance que les Atikamekw à aller au bout de leur idées et à commettre le geste et, par conséquent, ne sont plus là pour répondre aux questions des enquêteurs? S'agit-il tout simplement d'une plus grande résistance des Cris à admettre une telle chose? Ces questions mériteraient une étude comparative approfondie afin d'y jeter un meilleur éclairage.

Chez les Atikamekw, on ne remarque pas de différences entre les hommes et les femmes (23 % dans les deux cas) en ce qui a trait aux gens ayant eu des idéations suicidaires au cours de leur existence. Toutefois, il appert clairement que ces idées noires croissent avec un abaissement de l'âge, les proportions variant de 28 % chez les plus jeunes (15-24 ans) à 9 % chez les individus de 50 ans et plus²². Il est donc concevable que les célibataires (28 %) aient eu des idées suicidaires dans une proportion supérieure aux personnes vivant en couple (21 %).

Donc, si ce sont des jeunes qui ont plus tendance à avoir des idées suicidaires, il se pourrait, sous toute réserve cependant, que ce soit des jeunes instruits, puisque cette proportion grimpe avec une élévation du degré de scolarité. On en retrouve 21 % chez les moins instruits et 30 % chez ceux ayant entrepris des études post-secondaires (relation significative au seuil de 92 %). Des jeunes instruits, mais pas nécessairement au travail et ne comptant pas sur des revenus supérieurs, car on ne constate aucune association significative à cet égard.

Les individus ayant déjà songé au suicide sont proportionnellement plus nombreux que les autres à soutenir manquer d'intimité dans leur demeure, y remarquer des tensions et désirer par conséquent la quitter (tableau 54). Ils ont été en outre plus souvent l'objet dans l'année d'un rejet de la part d'un ou de plusieurs membres du ménage et de la communauté. Ils se sentent plus souvent que les autres observés, jugés, surveillés par des gens de la réserve et considèrent en proportion supérieure que la population ne s'implique pas suffisamment afin de régler ses problèmes communautaires (tableau 54).

 $^{^{22}}$ La communauté d'Opitciwan fait exception à cette règle, car les personnes de 50 ans et plus ont tout autant d'idées suicidaires que les cohortes de 25 à 49 ans.

Population de 15 ans et plus ayant songé sérieusement ou non au suicide au cours de son existence selon diverses caractéristiques, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées				
Déjà pensé au suicide Oui Non % %				
Manque d'intimité dans le ménage	57,8	43,9		
Remarque des tensions dans le ménage	71,7	56,8		
Souhaite quitter le ménage	40,8	26,2		
Rejet par des membres du ménage	31,0	16,3		
Rejet par des membres de la communauté	41,6	18,7		
Sentiment d'être observé, jugé, surveillé	81,4	63,9		
Population ne s'implique pas suffisamment	38,8	26,3		

Par ailleurs, les gens de Manawan ayant eu des idées suicidaires au cours de leur vie sont proportionnellement plus nombreux à juger leur vie sociale *insatisfaisante* (tableau 55). Ils ont eu plus de problèmes financiers. Plus que les autres, ils ont eu envie de quitter Manawan et aller vivre à la ville (tableau 55).

TABLEAU 55Population de 15 ans et plus ayant songé sérieusement ou non au suicide au cours de son existence selon diverses caractéristiques, Manawan, 1996			
Déjà pensé au suicide	Non %		
Vie sociale insatisfaisante	19,0	7,3	
A connu des problèmes financiers	65,0	48,1	
A désiré quitter Manawan	49,1	15,1	
Souhaite vivre à la ville	34,5	19,6	

Alors que près du quart (23 %) des Atikamekw ont déjà eu des idées suicidaires au cours de leur existence, plus de la moitié d'entre eux (56 %) soutiennent avoir tenté de s'enlever la vie au cours de leur existence. Aucune différence significative n'est enregistrée à cet égard entre les trois réserves. Si on ne remarque pas non plus de caractéristiques particulières selon l'âge des individus, leur état matrimonial, leur scolarité, leur occupation et leur revenu, on constate cependant que les femmes ont, proportionnellement, attenté à leurs jours en plus grand nombre (64 %) que les hommes (49 %). Aussi, plus que les autres (62 %), ces personnes (80 %) affirment remarquer des tensions dans la maisonnée.

7.5.6 Idéations suicidaires et tentatives de suicide chez les Atikamekw au cours de l'année

Parmi les personnes ayant mentionné avoir pensé au suicide au cours de leur existence, 63 % (46 % d'hommes et 54 % de femmes) mentionnent que cela s'est produit au cours de l'année ayant précédé l'enquête. Ils sont proportionnellement plus nombreux lorsqu'ils ne vivent pas en couple, qu'ils n'ont pas complété le programme de l'école secondaire, qu'ils sont inactifs ou qu'ils ont une occupation non rémunérée (tableau 56). On constate donc que le portrait des personnes ayant eu des idéations suicidaires au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête diffère quelque peu de celui que l'on dépeint lorsqu'on envisage l'existence complète de l'individu. On pourrait aussi se demander si un segment de ces personnes ayant eu des idéations suicidaires dans l'année vivent un certain isolement sont puisqu'ils proportionnellement moins nombreux à recevoir des confidences (79 % contre 91 %) et des services gratuits (65 % contre 80 %).

On remarque par ailleurs que la situation à Opitciwan paraît plus aiguë, alors que 73 % des gens ayant conçu des idées sombres l'ont fait au cours des 12 derniers mois, alors que ces proportions sont de 59 % à Manawan et à Wemotaci (différence non significative).

TABLEAU 56							
Population de 15 ans et plus selon qu'elle a eu ou non des idées suicidaires au cours de l'année ayant précédé l'enquête, l'état matrimonial, la scolarité et l'occupation, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées							
Oui Non % %							
Ne vivant pas en couple	71,6	28,4					
En couple	57,0	43,0					
Secondaire non complété	68,3	31,7					
Secondaire complété	36,4	63,6					
CÉGEP/Univ. compl. ou non	50,0	50,0					
Au travail	46,8	53,2					
Occupation non rémunérée	75,9	24,1					
Inactifs	72,1	27,9					
Les associations sont significative	s dans tous les c	as					

Dans la progression des états conduisant au suicide, il y a bien sûr la pensée de commettre ce geste. À un stade plus avancé, la personne songe à un moyen de s'enlever la vie. Ainsi, parmi les personnes ayant pensé sérieusement au suicide <u>au cours de l'année ayant précédé l'enquête</u>, près des trois quarts (71%) avaient imaginé un moyen. Les caractéristiques de ces individus varient peu, si ce n'est que les inactifs se montrent proportionnellement plus nombreux (81 %) que les gens au travail (59 %) ou ceux qui ont une occupation non rémunérée (70 %) à avoir prévu une façon de s'enlever la vie (relation significative au seuil de 91 %). Sans doute, les personnes désoeuvrées devaient-elles se trouver à une étape plus avancée dans leur cheminement visant à se donner la mort

Parmi les gens ayant pensé au suicide au cours de l'année, 45 % ont mis leur projet à exécution. On ne note pas à ce point de vue d'écart significatif entre les communautés. Toutefois, l'état matrimonial de la personne suicidaire semble constituer un facteur important dans la décision de passer ou non à l'acte. Ainsi, plus que les personnes vivant en couple, les célibataires ont attenté à leurs jours (tableau 57). La vie de couple semble donc avoir un effet dissuasif chez les personnes suicidaires. Les gens faiblement scolarisés, inactifs ou ayant une occupation non rémunérée, de même que ceux dont les revenus déclarés sont inférieurs à 12 000,00\$ ont tenté, dans de plus fortes proportions, de se suicider (tableau 57).

TABLEAU 57						
Population de 15 ans et plus selon qu'elle a fait ou non une tentative de suicide au cours de l'année ayant précédé l'enquête, l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) aggloméré es						
	Oui Non % %					
Ne vivant pas en couple	55,8	44,2				
En couple	38,1	61,9				
Secondaire non complété	51,3*	48,7*				
Secondaire complété	20,0*	80,0*				
CÉGEP/Univ. compl. ou non	22,7*	77,3*				
Au travail	26,2	73,8				
Occupation non rémunérée	57,1	42,9				
Inactifs	58,3	41,7				
Moins de 12 000,00\$	54,2*	45,8*				
12 000,00\$ à 29 999,99\$	31,4*	68,6*				
30 000,00\$ et plus	12,5*	87,5*				
L'association avec l'état matrimonial est significative à 93 %. Dans tous les autres cas, les associations sont significatives au seuil minimal de 95 %.						
L'astérisque indique qu'il faut analyser les données avec prudence, puisque plus de 20 % des cellules du tableau contiennent des valeurs inférieures à 5.						

Il a été demandé aux gens de Manawan qui avaient effectué une tentative de suicide quels moyens ils avaient utilisés. Les plus fréquents chez les femmes sont les médicaments ainsi que les produits chimiques. Chez les hommes, c'est la pendaison, mais surtout les armes à feu en raison fort probablement de leur plus grande accessibilité (tableau 58). Au Québec, la situation est différente, la proportion des suicides réussis commis par armes à feu chez les hommes ne représentant que 19 % du total, alors que la pendaison est utilisée dans 55 % des cas (Saint-Laurent-Bouchard, 2004 : 14). Dans l'ensemble cependant, ces résultats rejoignent les conclusions de nombreuses études portant sur le suicide, à savoir que les hommes auraient tendance, plus que les femmes, à user de moyens énergiques pour mettre fin à leurs jours (voir notamment Saint-Laurent-Bouchard, 2004 : 13-14). En outre, à Manawan du moins, les hommes ont une inclination plus forte que les femmes à cumuler plus d'un moyen afin de se suicider. Ceci explique peut-être partiellement pourquoi les tentatives de suicide sont généralement plus nombreuses chez les femmes, alors que les suicides réussis se rencontrent surtout chez les hommes.

TABLEAU 58Population de 15 ans et plus ayant fait une tentative de suicide au cours de l'année ayant précédé l'enquête selon le moyen utilisé et le sexe, Manawan, 1996							
Masculin Féminin N % N %							
0	15 /	15	75.0				
_	·		10.0				
-	,	-					
5	38,5	2	10,0				
1	7,7	0	0,0				
11	84,6	0	0,0				
2	15,4	0	0,0				
0	0,0	2	10,0				
13	39,4	20	60,6				
	olus ayan dé l'enqu Manav N 2 1 5 1 1 11 2 0	Jus ayant fait une tenta dé l'enquête selon le me Manawan, 1996 Masculin N % 2 15,4 1 7,7 5 38,5 1 7,7 11 84,6 2 15,4 0 0,0	Masculin Fém N % 2 15,4 1 7,7 2 38,5 1 7,7 0 11 84,6 0 2 15,4 0 0,0 2 15,4				

Dans plus de la moitié des cas (56 %), les personnes ayant tenté de mettre un terme à leur la vie ont consulté un professionnel de la santé ou un conseiller. À titre indicatif, cette proportion s'élevait à 63 % en 1992-1993 au Québec (Bellerose *et al.*, 1995 : 241-242). Chez les Atikamekw, ces individus ne présentent guère de traits distinctifs, si ce n'est que ceux qui vivent en couple ont fait appel à une aide extérieure en proportion supérieure (68 %) aux autres (37 %). Soulignons de plus que personne n'a mentionné avoir été totalement insatisfait de l'aide reçue, alors que 63 % l'ont été partiellement et, 37 %, totalement satisfaits²³.

En résumé, sur une population adulte (15 ans ou plus) évaluée à 2 148 Atikamekw, 291 d'entre eux (13 %) auraient songé sérieusement au cours de l'année ayant précédé le passage des enquêteurs à se suicider, 208 (10 %) auraient prévu un moyen de le faire et 110 (5 %) seraient passés à l'acte. Nous sommes bien loin des statistiques tenues par les corps policiers et le personnel infirmier (voir l'introduction). Cela s'explique entre autres par le fait que seulement 56 % des personnes ayant tenté de se suicider admettent avoir consulté un professionnel de la santé dans leur communauté ou ailleurs dans la province. Aussi, l'acte peut échapper à la connaissance du personnel de santé local si la personne se fait traiter par un professionnel pratiquant à l'extérieur de la communauté.

Donc, non seulement les Atikamekw ont eu <u>durant leur existence</u>, cela a été mentionné, proportionnellement plus d'idéations suicidaires que les populations québécoise et crie, mais la situation ayant prévalu <u>au cours de</u> <u>l'année ayant précédé l'enquête</u> continue de se maintenir. Il faut alors convenir que la position des Atikamekw s'écarte sensiblement de celle du Québec et des Cris en ce que leurs pourcentages relatifs aux idéations suicidaires et aux tentatives de suicide y sont nettement supérieurs. Bien que les différences ne soient pas significatives, le bilan paraît encore plus sombre à Opitciwan et à Wemotaci qu'à Manawan.

²³Ces résultats relativement au degré de satisfaction ne concernent que les communautés d'Opitciwan et de Wemotaci, cette dernière question n'ayant pas fait l'objet de notre enquête à Manawan.

Tousignant soutient qu'«il est probable que l'absence d'isolement social, au sens physique du terme, joue un rôle important [dans la prévention du suicide] puisqu'il est difficile d'être à part des autres pour plusieurs heures sans se faire immédiatement remarquer. C'est probablement autant le contrôle social que le soutien mutuel qui est facteur de prévention» (Tousignant, 1994 : 770). Il ne semble pas que cette hypothèse se vérifie dans le cas des autochtones à tout le moins puisque ces derniers, tout en vivant de façon grégaire, parfois dans de très petites communautés, des hameaux, connaissent des taux de suicide élevés; le contrôle social et le soutien mutuel n'offriraient donc pas de rempart au suicide. Même que l'hypothèse inverse, à savoir que la grande proximité physique ainsi que la rigidité et la permanence de la régulation sociale chez les autochtones offriraient un terrain de prédilection au suicide, mériterait d'être considérée.

TABLEAU 59Population de 15 ans et plus ayant pensé au suicide, prévu un moyen de se suicider et tenté de se suicider au cours de l'année ayant précédé l'enquête, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées, Inuits (1992), Cris (1991), Québec (1998)							
	Atikamek %	w Inuits %	Cris %	Guébec %			
Pensé au suicide	13,51	11,3	4,71	4,41			
Prévu un moyen	9,71			2,61			
Tenté de se suicider	5,11	5,5	1,81*	0,51			
Les pourcentages indexés d'un exposant identique indiquent que les différences par rapport aux Atikamekw sont significatives avec un intervalle de confiance de 95 %.							
L'astérisque à droite de l'exposant indique qu'il faut analyser ce résultat avec prudence, car le coefficient de variation est supérieur à 15 %.							

7.6 Des liens à établir entre les pathologies sociales?

Tel qu'il a été mentionné préalablement, il demeure fort complexe de comprendre l'origine des problèmes sociaux, de saisir ce qui précède quoi, de

discriminer les causes des conséquences. On s'entend cependant pour soutenir qu'il ne saurait y avoir de facteur unique (Landry et al., 1994 : 186). Néanmoins, est-il possible d'établir des rapports, des corrélations entre le fait par exemple d'avoir un classement élevé à l'indice de détresse psychologique et la consommation d'alcool et de drogues, les agressions sexuelles et physiques, les tentatives de suicide et les idéations suicidaires? En d'autres termes, est-ce que le fait par exemple de consommer de l'alcool ou des drogues peut avoir une influence sur la détresse psychologique? Estce que les personnes qui présentent un indice de détresse psychologique élevé ont plus tendance que les autres à avoir des idées et des gestes suicidaires? Ont-ils déjà subi des agressions sexuelles, physiques, etc.? Sans pouvoir répondre de façon définitive à ces interrogations, on peut néanmoins sonder le terrain. Bien que dans cette section du chapitre ne seront utilisées que les données dont les associations sont significatives du point de vue statistique (association au seuil minimal de 95 %), il convient néanmoins d'avertir le lecteur qu'il ne doit pas y voir de certitudes, puisque l'analyse bivariée ne permet pas d'établir de relations causales, d'autres facteurs pouvant intervenir. Malgré tout, une analyse fera peut-être ressortir des tendances intéressantes.

On constate tout d'abord que la consommation d'alcool et de drogues semble associée à de nombreux autres problèmes sociaux chez les Atikamekw des trois communautés. Cela ne veut pas dire pour autant que l'absorption de ces substances conduirait, à titre d'exemple, à une plus grande détresse psychologique. Tout ce que cela permettrait d'affirmer est que l'on observerait un lien entre les deux. En fait, on ne saurait discriminer dans un tel cas les causes des conséquences. On remarque par ailleurs une relation fort significative entre le fait de consommer à la fois des drogues et de l'alcool, la polytoxicomanie en somme (tableau 60). En fait, les consommateurs de drogues sont aussi dans la majorité des cas des buveurs d'alcool. Ce résultat est valable dans les trois réserves.

Aussi, lorsqu'on a consommé de l'alcool dans l'année, la probabilité de présenter un seuil élevé de détresse psychologique est plus grande. Cela est

particulièrement vrai à Wemotaci. Plus que les autres, ces individus ont eu des idéations suicidaires au cours de leur existence et dans les 12 mois précédant l'enquête. Lorsqu'on on a absorbé de l'alcool durant cette période, les proportions de ceux ayant imaginé un moyen de se suicider et qui sont passés à l'acte au cours de l'année demeurent supérieures aux abstinents (tableau 60).

La consommation de drogues au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête semble aussi liée aux idéations suicidaires chez les Atikamekw. En effet, ceux qui ont absorbé des drogues au cours de cette période présentent plus de risques d'avoir songé au suicide au cours de leur existence (ce résultat se vérifie dans les trois communautés) et dans l'année (tableau 60). Ils sont aussi proportionnellement plus nombreux à admettre avoir déjà été contraints à des sévices sexuels (tableau 60).

TABLEAU 60							
Population de 15 ans et plus ayant consommé ou non de l'alcool et des drogues illégales au cours de l'année ayant précédé l'enquête selon divers problèmes sociaux, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées							
Consommation d'alcool dans l'année Oui Non % %							
A consommé des drogues illégales	38,7	10,3					
Indice élevé de détresse psychologique	21,5	14,9					
A songé sérieusement au suicide au cours de la vie	27,0	15,3					
A songé sérieusement au suicide dans l'année	69,6*	45,5*					
A prévu un moyen de se suicider	77,8*	33,3*					
A tenté de se suicider dans l'année	51, 7 •	11,8•					
Consommation de drogues dans l'année	Oui %	Non %					
A songé sérieusement au suicide au cours de la vie	39,9	16,2					
A songé sérieusement au suicide dans l'année	70, 7 •	57,6*					
A été agressé(e) sexuellement	24,8	17,6					
*Ces pourcentages sont établis sur la base de ceux qui ont répondu avoir songé sérieusement au suicide au cours de leur existence.							
A été agressé(e) sexuellement *Ces pourcentages sont établis sur la base de ceux qu	24,8	17,6					

Les associations sont significatives dans tous les cas.

Lorsqu'on examine la situation de la consommation d'alcool et de drogues propre à la communauté de Manawan (des questions n'ayant pas été posées dans les deux autres collectivités atikamekw), on remarque que les actuels usagers de drogues, tout comme les anciens d'ailleurs, sont proportionnellement plus nombreux que les abstinents à être considérés buveurs à risque et à présenter une dépendance à l'alcool, selon les indices IDA et IDAM (tableau 61). Aussi, ceux qui n'ont jamais consommé de toute leur existence de drogues illégales sont, à Manawan, proportionnellement moins nombreux que les autres à avoir déjà pensé mettre un terme à leur vie et à avoir subi des assauts sexuels (tableau 61). Aussi, les personnes ayant déjà pensé sérieusement au suicide ou qui ont été agressées sexuellement sont, en proportion, plus nombreuses à souffrir de problèmes de consommation abusive d'alcool (tableau B-08 en annexe).

TABLEAU 61Population de 15 ans et plus ayant consommé ou non des drogues illégalesau cours de son existence et de l'année ayant précédé l'enquête selon qu'elle estconsidérée à risque et dépendante de l'alcool à partir des indicesCAGE, IDA et IDAM et selon diverses caractéristiques,Manawan, 1996						
Consommation de drogues au cours de la vieOuiNon%%						
CAGE	55,7	41,0				
IDA	50,3	23,4				
IDAM	33,5	11,4				
A songé sérieusement au suicide au cours de la vie	32,5	9,0				
A été agressé(e) sexuellement	35,4	9,8				
Consommation de drogues dans l'année	Oui %	Non %				
CAGE	80,0	40,2				
IDA	70,3	27,3				
IDAM	54,8	14,0				
Les associations sont significatives dans tous les cas.						

Si on avait adopté un seuil de signification légèrement moins exigeant (93 % ou 94 % au lieu de 95 %), on aurait aussi remarqué une relation entre un indice sévère de détresse psychologique à Manawan et la dépendance à l'alcool (indices IDA et IDAM). À l'indice IDA, 41 % des personnes présentant un indice de détresse psychologique élevé ont aussi un problème de dépendance à l'alcool. En contrepartie, la proportion d'individus ayant un indice de détresse psychologique normal et une dépendance à l'alcool n'est que de 29 %. Pour ce qui est de l'indice IDAM, les proportions sont respectivement de 26 % (indice élevé) et de 17 % (indice normal).

De plus, la fréquence de la consommation de drogues dans les communautés de Wemotaci et Opitciwan réunies semble liée aux idéations suicidaires et aux tentatives de suicide au cours de l'existence. Ainsi, alors que 58 % des individus disant en absorber au moins une fois par semaine soutiennent avoir entretenu de telles idées noires, les proportions chutent respectivement à 36 % et 34 % chez ceux qui en font usage une à trois fois par mois et moins d'une fois mensuellement. En ce qui a trait aux tentatives de suicide, ces proportions sont de 72 %, 33 % et 59 %.

Ainsi, la consommation d'alcool et de drogues illicites semble fortement liée à d'autres problèmes sociaux. Remarque-t-on des relations additionnelles entre les diverses pathologies analysées dans le cadre de cette thèse? La détresse psychologique paraît aussi liée à d'autres formes de troubles vécus par les individus. On constate en effet que les Atikamekw souffrant de détresse psychologique ont, plus que les autres, songé sérieusement au suicide durant leur existence et au cours de l'année ayant précédé l'enquête (tableau B-09 en annexe). Plus souvent que les autres, ils ont été victimes d'agressions sexuelles et physiques²⁴ (tableau B-09 en annexe). Par ailleurs, les victimes d'abus sexuels (35 % contre 15 %) et physiques²⁵ (33 % contre 13 %) ont proportionnellement pensé plus que les autres au suicide au cours de leur vie. Finalement, la probabilité que les individus ayant connu des

²⁴Ce dernier résultat s'applique aux réserves de Wemotaci et Opitciwan uniquement.

²⁵Ce dernier résultat s'applique aux réserves de Wemotaci et Opitciwan uniquement.

sévices sexuels soient également molestés physiquement au sein de la maisonnée (46 %) est nettement supérieure aux autres $(11 \%)^{26}$.

En somme, lorsqu'on met en relation les assauts sexuels et physiques avec d'autres problèmes sociaux étudiés dans le cadre de cette étude, on remarque souvent des associations significatives du point de vue statistique. À première vue à tout le moins, ces agressions paraissent associées à une kyrielle de désordres moraux : consommation d'alcool et de drogues illégales, détresse psychologique sévère, idéations suicidaires. Ces résultats rejoignent d'ailleurs partiellement les conclusions d'une étude dirigée par le docteur Jeanne McCauley de l'université John Hopkins de Baltimore auprès de 1931 femmes. Les chiffres obtenus «confirment que les violences physiques et sexuelles vécues pendant l'enfance sont liées à l'âge adulte aux problèmes physiques, à la détresse psychologique, à l'abus de drogue, aux tentatives de suicide et à la fascination pour le suicide, même lorsque ces femmes n'ont pas souffert de violences supplémentaires à l'âge adulte» (Agence France-Presse, 10/05/1997).

On remarque aussi que le fait d'avoir subi des sévices sexuels s'accompagne souvent d'agressions physiques. Si on ne constate pas de relations à cet égard avec les tentatives de suicide, on peut cependant émettre l'hypothèse que cela puisse être dû à la faiblesse des nombres. Quoiqu'il en soit, ces résultats actuels laissent entrevoir un champ ouvert à une investigation beaucoup plus poussée. À tout le moins, il semble évident qu'il ne faut pas minimiser l'impact à long terme que peuvent avoir les abus sexuels et physiques sur l'équilibre psychologique des Atikamekw.

Compte tenu que la possibilité de pouvoir se confier contient souvent des vertus thérapeutiques en maintenant ou en rétablissant l'équilibre psychologique de l'individu, il est apparu pertinent de chercher à savoir si les personnes admettant ne jamais se livrer à quiconque faisaient face à plus de problèmes que les autres. Cette information a donc été croisée avec la consommation d'alcool et de drogues, la détresse psychologique, les

²⁶Ce dernier résultat s'applique aux réserves de Wemotaci et Opitciwan uniquement.

idéations suicidaires et les tentatives de suicide et, finalement, les abus sexuels ainsi que physiques. Or, aucune relation significative n'a été remarquée, si ce n'est que les personnes ayant été agressées physiquement, de même que celles qui présentent un seuil élevé de détresse psychologique ont plus tendance que les autres à se confier. En somme, les individus soutenant ne jamais se confier ne semblent pas, au regard du moins des pathologies sociales étudiées dans le cadre de cette thèse, présenter plus de difficultés que les autres.

Toutefois, un fait surprenant ressort de cette analyse comparée. De vieux routiers de la pratique de la santé et des services sociaux présents sur le territoire s'entendent généralement pour affirmer de façon spontanée que, des trois communautés atikamekw, celle d'Opitciwan présenterait le plus de problèmes sociaux et de désordres moraux. De plus, les résultats de l'étude de Scheid et Olaçabal confirment partiellement ces intuitions, chez les adolescents du niveau secondaire à tout le moins. Or, selon notre étude, on remarque à la lecture du tableau 62, que Wemotaci obtient, au chapitre des pathologies sociales, des scores à peu près équivalents ou supérieurs à ceux des deux autres communautés atikamekw. Comment alors expliquer une telle situation? Pourquoi les praticiens de la santé et des services sociaux estiment-ils, contrairement à ces résultats, que les problèmes paraissent plus criants à Opitciwan?

Il faut admettre tout d'abord que la population de Wemotaci compte 480 habitants de 15 ans et plus demeurant sur la réserve, alors qu'Opitciwan en contient près du double (889 individus). On peut donc supposer, qu'à première vue, la fréquence des problèmes donne l'illusion d'une plus grande acuité à Opitciwan, la population locale étant presque deux fois supérieure à celle de Wemotaci. Aussi, bien que la population inscrite sur la liste de Wemotaci soit nettement inférieure à celle d'Opitciwan, on compte, en nombres absolus, presque tout autant de gens de Wemotaci (227) vivant à l'extérieur de la réserve qu'à Opitciwan (241). Cette forte migration de la population de Wemotaci pourrait-elle avoir une incidence sur l'apparition de pathologies sociales dans la communauté? Qui sont ces gens qui migrent et

TABLEAU 62 Population de 15 ans et plus selon divers problèmes sociaux, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997)						
Manawan Opitciwan Wemotaci % % %						
Consommation d'alcool dans l'année	71,7	74,7	74,6			
Consommation de drogues dans l'année	11,41	30,61.2	49,61.2			
Consommation régulière de drogues		47,3	67,9			
Abus sexuels	18,9	15,5	24,6			
Agressions physiques		14,3	22,6			
Détresse psychologique	17,7	19,2	20,7			
Idéations suicidaires au cours de la vie	17,21	21,01.2	33,01.2			
Les pourcentages indexés d'un exposant identique indiquent que les différences sont significatives avec un intervalle de confiance de 95 %.						

qui sont ceux qui désirent, par choix ou par nécessité, demeurer sur la réserve?

Aussi, est-il possible que la population d'Opitciwan manifeste plus de réticences qu'à Wemotaci à révéler, dans le cadre d'une étude dont les questions peuvent parfois être éminemment personnelles, des aspects intimes et secrets de son existence? Si la forte fréquence de pathologies remarquée à Wemotaci est bien réelle, cela pourrait-il être dû à la sédentarisation complète de cette population qui remonte à un peu plus d'une trentaine d'années seulement et qui nécessiterait par conséquent des ajustements au contexte de la vie en communauté? En dernier lieu, concernant les substances psychotropes, Scheid et Olaçabal avaient observé que leur absorption semblait plus présente à Opitciwan que dans les deux autres communautés atikamekw. Se pourrait-il que ce problème ait tendance à se concentrer chez les plus jeunes de cette réserve puisque, selon nos résultats qui s'adressent aux individus de 15 ans ou plus, Wemotaci présenterait à ce chapitre un tableau plus sombre qu'Opitciwan?

On trouve peut-être une amorce d'explication à cette situation dans l'étude de Scheid et Olaçabal. Ces derniers ont posé aux élèves du secondaire une série de 10 questions afin de mesurer leur sentiment de bien-être. Or, il appert que, dans la communauté de Wemotaci, les jeunes à tout le moins ont dans bien des cas une perception plus négative de leur existence qu'à Manawan et Opitciwan (tableau 63). Ils sont moins nombreux à se sentir

TABLEAU 63 Sentiment de bien-être selon la communauté chez les élèves atikamekw du secondaire, 1992 (pourcentages de réponses affirmatives)									
Sentiment Manawan Opitciwan Wemotaci Moyenne P % % % %									
Te sens-tu plutôt heureux?	81,6	70,4	44,1	71,0	0,004				
Peux-tu parler à quelqu'un de tes problèmes?	75,5	76,1	76,5	75,0	0,99				
T'ennuies-tu fréquemment?	71,4	81,8	88,2	78,0	0,07				
Te sens-tu seul?	37,8	35,2	61,8	40,0	0,018				
Te sens-tu en bonne santé?	91,8	60,2	52,9	74,0	0,0001				
Manges-tu toujours à ta faim?	92,9	76,1	73,5	83,0	0,0025				
As-tu du plaisir à être en famille?	93,9	87,5	85,3	90,0	0,33				
Fais-tu confiance en l'avenir?	87,8	73,9	64,7	79,0	0,018				
Ta communauté peut-elle t'offrir des conditions de vie agréables?	74,5	76,1	67,6	75,0	0,23				
Es-tu fier d'être Amérindien?	98,0	98,9	100,0	98,0	0,65				
Source : Scheid-Olaçabal, 1994 : 149									

heureux et en bonne santé, à manger à leur faim, à faire confiance dans l'avenir, à avoir le sentiment que leur communauté peut leur offrir des conditions de vie agréables, à avoir du plaisir à être en famille. En contrepartie, on les retrouve en plus grand nombre à s'ennuyer fréquemment et à se sentir seuls (Scheid-Olaçabal, 1994 : 149). Les auteurs en concluent que :

Si la notion de bien-être collectif peut être appréciée par la fierté ethno-culturelle («Es-tu fier d'être Amérindien?»), par la confiance dans la communauté («Ta communauté peut-elle t'offrir des conditions de vie agréables?») et dans la famille («As-tu plaisir à être en famille?»), alors l'identité ethnique résiste mieux que le sentiment de bonheur individuel qui s'effrite différemment d'une communauté à l'autre. Autrement dit, l'érosion du sentiment de bien-être se fait d'abord à un niveau psychologique, individuel et privé avant d'atteindre le niveau des représentations collectives (l'appartenance ethnique, la communauté, la famille). Ces trois «super-structures» peuvent servir de garde-fou à la menace de perte de bonheur...(Scheid-Olaçabal, 1994 : 149.)

Donc, si ces jeunes âgés approximativement de 13 à 17 ans éprouvent de tels sentiments, est-il possible d'imaginer que cette situation puisse aussi se traduire chez leurs aînés tels que nos résultats tendent à le démontrer? Ces questions soulèvent des aspects fort intéressants qui demanderaient à être élucidés par d'autres recherches sur la question.

En somme, il a été démontré que des personnes en pays atikamekw souffrent plus que d'autres et que ces mêmes personnes présentent des parcours de vie et des caractéristiques permettant de les distinguer, de les portraiturer. Quel bilan général peut-on en tirer? Il est dommage que la question qui va suivre, aussi simple, succincte, mais tellement évocatrice, n'ait été posée que dans la communauté de Manawan, car elle résume bien le regard que l'individu porte sur lui-même et la façon dont il établit son rapport au monde. Il s'agit de la perception du bonheur : *De façon générale, diriez-vous que vous êtes une personne très heureuse, plutôt heureuse ou pas très heureuse?* Ainsi, 39 % des habitants âgés de 15 ans ou plus de Manawan se disent très *heureux*, alors que 53 % se considèrent *plutôt heureux*. En d'autres termes, en dépit des difficultés rencontrées par un segment relativement important de la population de Manawan, à peine 8 % d'entre eux ne se considèrent *pas très heureux*. Qu'en aurait-il été à Opitciwan et Wemotaci? Si on se base sur l'étude de Scheid et Olaçabal auprès des élèves de l'école secondaire, ils seraient proportionnellement moins nombreux à se sentir heureux qu'à Manawan (tableau 63).

Malgré l'absence de points de comparaison à cet égard entre les trois réserves atikamekw, les informations cueillies à Manawan permettent tout de même de bien identifier ces individus qui ne se considèrent pas heureux. En majorité, ce sont des femmes (81 % contre 19 % d'hommes). Ces personnes paraissent avoir proportionnellement plus de problèmes que les autres dans leur ménage : manque d'intimité, tensions, querelles, rejets, désir de quitter la maisonnée y sont plus fréquents (tableau B-10 en annexe). Il en va ainsi de leurs rapports communautaires : vie sociale et relations avec les autres jugées insatisfaisantes, désir de fuir la communauté et d'aller vivre à la ville, crainte d'agressions dans les rues, absence d'amis, ne visitent personne ou ne reçoivent pas de visites, ne vont pas à la chasse et à la pêche (tableau B-10 en annexe). Plus que les autres, ces individus connaissent des ennuis financiers et considèrent qu'il y a peu d'entraide dans la réserve. Par contre, ce sont aussi ces individus qui, proportionnellement en moins grand nombre, participent aux échanges gratuits de biens et services. Plus que celles qui se considèrent heureuses, ces personnes ont pour caractéristiques d'avoir subi des sévices sexuels, de présenter un seuil élevé de détresse psychologique et d'avoir déjà songé sérieusement au suicide (tableau B-10 en annexe).

D'un point de vue sociologique, ces résultats ont un pouvoir fort évocateur. Ils expriment bien le contexte général de vie des personnes se considérant malheureuses. On remarque par ailleurs que ces individus partagent à bien des égards les caractéristiques dépeintes antérieurement chez ceux souffrant de détresse psychologique. Le malheur et la détresse semblent aller de pair et trouver leurs origines dans des conditions et des circonstances relativement semblables.

7.7 Sommaire des résultats

Dans cette section-ci, il s'agira d'établir un bilan des principaux résultats se rapportant aux problèmes sociaux et à la santé mentale des résidants des trois communautés atikamekw. Toutefois, certains parmi ceux-ci ne s'appliquent qu'à la communauté de Manawan, alors que d'autres ne concernent que les réserves de Wemotaci et Opitciwan.

Concernant l'absorption de substances psychotropes chez les Atikamekw de 15 ans et plus, il faut souligner tout d'abord que, dans bien des cas, les consommateurs d'alcool absorbent aussi des drogues illégales. Cela est particulièrement vrai chez les buveurs à risque et les personnes dépendantes de l'alcool.

Aussi, à Manawan, l'âge du début de la consommation d'alcool s'abaisse constamment avec les années, peu importe le sexe. On compte en proportion plus d'abstinents d'alcool à vie dans cette communauté, chez les Cris et les Inuits qu'au Québec. Ces abstinents disent, proportionnellement en moins grand nombre, remarquer des tensions dans le ménage, se sentir observés, surveillés par des gens de la réserve, désirer quitter la communauté et avoir rencontré des tracas financiers.

On a relevé très peu de consommateurs quotidiens d'alcool à Manawan. Son absorption se produit plutôt une ou quelques fois dans le mois, mais on en ingurgite alors souvent de grandes quantités. Néanmoins, on compte proportionnellement moins de buveurs réguliers à Manawan que chez les Cris, les Inuits et les Québécois.

Bien que l'on enregistre à Manawan une plus faible proportion de consommateurs d'alcool que chez les Inuits ainsi que les Québécois et que la fréquence de consommation soit aussi plus faible que dans la population inuite et crie, on constate par ailleurs une dépendance à l'alcool chez les Atikamekw de cette réserve nettement supérieure à celle des Québécois, Cris et Inuits. En outre, ce sont principalement les hommes ainsi que les personnes de 15 à 34 ans qui affichent un score élevé à cet indice.

D'ailleurs, les buveurs d'alcool à Manawan soutiennent, dans des proportions relativement importantes, avoir été critiqués en raison de leur consommation; avoir été à l'origine de tensions, de discordes au cours de la dernière année; avoir blessé volontairement ou accidentellement des gens ou avoir subi eux-mêmes des blessures; avoir rencontré des difficultés au travail ou aux études; avoir été chassés des études ou avoir perdu un emploi; avoir eu des problèmes de santé reliés à l'alcool; avoir été hospitalisés ou avoir suivi une cure de désintoxication.

À Manawan, les buveurs à risque (indice CAGE) et les individus dépendants de l'alcool (indices IDA et IDAM) se concentrent principalement chez les plus jeunes générations et les célibataires. Ces individus sont aussi proportionnellement plus nombreux à affirmer manquer d'intimité dans la maisonnée et à y remarquer des tensions, à avoir été l'objet de réprobation de la part d'un ou plusieurs de ses membres, mais aussi de la communauté. Plus que les autres, ils sont sous l'impression d'être surveillés, jugés. En outre, leurs relations avec des membres du ménage seraient, dans bien des cas, jugées insatisfaisantes. Il en va ainsi de leur vie sociale. Ils ont fait face, proportionnellement en plus grand nombre, à des ennuis financiers et ont désiré quitter Manawan.

Si on examine la consommation d'alcool au cours de l'année, on constate que les Atikamekw des trois réserves ont été proportionnellement plus nombreux que les Cris à boire, mais moins que les Québécois. Plus on avance en âge, moins la tendance à boire est grande. Ce résultat est aussi valable pour les Cris, les Inuits et les Québécois. Par ailleurs, chez les Atikamekw, plus d'hommes et de célibataires ont soutenu avoir consommé de l'alcool au cours de l'année. Toutefois, le fait de boire ne varie pas en fonction de la scolarité, de l'occupation et du revenu. Par ailleurs, on observe un lien, une relation entre la consommation d'alcool, d'une part, et la détresse psychologique, les idéations et tentatives de suicide ainsi que le fait d'avoir été agressé sexuellement, d'autre part.

Concernant l'usage de drogues, proportionnellement moins d'habitants de 15 ans ou plus de Manawan en ont absorbé au cours de leur existence comparativement à ce que l'on observe chez les Cris et les Inuits. En fait, la situation s'apparente à cet égard à ce que l'on rencontre au Québec. À Manawan, ce sont principalement des jeunes et des personnes de sexe masculin qui s'y sont adonné ou qui continuent de le faire. Tout comme chez les Inuits et les Cris, les gens de Manawan qui ont consommé des drogues dans leur vie privilégient avant tout la marijuana et le haschisch, bien que certains disent avoir fait usage de cocaïne, de crack, de solvants ou d'autres drogues dures.

Il a aussi été constaté que les usagers de drogues à Manawan, qu'ils soient actuels ou anciens, partagent diverses caractéristiques. Ils soutiennent, dans des proportions supérieures aux abstinents à vie, manquer d'intimité dans le ménage, y remarquer des dissensions, avoir été l'objet d'une stigmatisation par des membres de la maisonnée et souhaiter par conséquent la quitter. Ils ont aussi, plus que les autres, subi une réprobation de la part des membres de la communauté. Plus que les autres, ils ont le sentiment d'être épiés, surveillés par des gens de la réserve. Proportionnellement en plus grand nombre, ils songent à quitter Manawan pour aller vivre à la ville. Aussi, plus que les abstinents, ils ont connu des problèmes financiers au cours de l'année.

Si on résume maintenant la situation de ceux qui, âgés de 15 ans ou plus, ont fait usage de substances psychoactives illégales dans l'année, on remarque que, dans les trois communautés atikamekw, un peu moins du tiers d'entre eux dit en avoir consommé. Toutefois, la situation diffère largement d'une réserve à l'autre. À Manawan, ils sont 13 %, alors que les proportions grimpent à 31 % à Opitciwan et à 50 % à Wemotaci. Si proportionnellement plus d'Inuits que d'Atikamekw ont absorbé des drogues dans l'année, on constate en contrepartie que ces derniers s'y sont adonné plus que les Cris et les Québécois. Cette situation est attribuable à la population des réserves de Wemotaci et Opitciwan qui, cela a été mentionné, consomme plus de ces drogues que celle de Manawan.

Ces drogues sont surtout consommées par les plus jeunes générations, des hommes, des célibataires, des individus disposant de faibles revenus, de même que par ceux qui détiennent un emploi ou qui ont une occupation non rémunérée. La marijuana et le haschisch demeurent les substances recueillant la faveur du plus grand nombre. Parmi les consommateurs de drogues à Opitciwan et Wemotaci, plus de six sur 10 en absorberaient sur une base régulière, c'est-à-dire au moins une fois par mois.

Les individus ayant consommé des drogues illégales au cours de l'année présentent aussi des traits distinctifs. Plus que les abstinents, ils soutiennent manquer d'intimité dans la maisonnée, y remarquer des tensions et désirer en conséquence la quitter. Plus souvent que les autres, ils mentionnent avoir été l'objet d'ostracisme par des membres de la communauté et disent se sentir épiés, jugés. Ces usagers de drogues, en proportion, ont plus subi des sévices sexuels et songé au suicide, que ce soit au cours de leur existence ou dans l'année. Néanmoins, plus que les autres, ces derniers considèrent bien s'adapter aux récents changements culturels. Par ailleurs, plus la fréquence de consommation de drogues est élevée, plus les idéations suicidaires et les tentatives de suicide sont présentes.

L'analyse de la consommation d'alcool et de drogues illégales chez les Atikamekw sous-estime sûrement la réalité puisqu'elle s'adresse à la population âgée de 15 ans et plus et qu'une étude réalisée en 1992 démontrait clairement que l'usage de substances psychotropes pouvait débuter à un âge précoce, du moins avant 15 ans. En effet, à 13 ans, plus de la moitié d'entre eux a ingurgité de l'alcool. En outre, on consomme le cannabis pour la première fois en moyenne à 13,8 ans et le naphta à 11,4 ans (Scheid-Olaçabal, 1993 : 26, 28, 30).

Bien que, selon les professionnels de la santé, la fréquence des agressions physiques et sexuelles soit aussi sous-estimée, un Atikamekw de 15 ans et plus sur cinq sur cinq affirme avoir subi un ou des assauts sexuels au cours de son existence. Chez les Inuits, c'est près du tiers. Bien que les différences ne soient pas significatives, Wemotaci est l'endroit où, proportionnellement, on enregistre le plus de victimes d'actes à caractère sexuel. Il semblerait également que ces abus existent depuis un bon moment, car des individus plus âgés ont indiqué que cela s'était produit alors qu'ils étaient enfants. Aussi, la probabilité d'avoir été molesté physiquement par des membres du ménage est nettement plus grande lorsqu'on a en plus subi des assauts sexuels.

Ces agressions sexuelles se produisent principalement à l'endroit des femmes. Tout autant de jeunes que de personnes âgées y ont été contraints. Toutefois, on n'observe pas de variations significatives à ce chapitre selon l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu de la personne. Par contre, on constate un lien entre le fait d'avoir été agressé sexuellement et le manque d'intimité dans la demeure. On y remarque également plus de tensions et on souhaite, proportionnellement en plus grand nombre, quitter le ménage pour aller s'établir ailleurs dans la réserve. Ces individus ont par ailleurs été plus souvent l'objet de réprobation au sein du ménage et de la communauté. Plus que les autres, ils disent se sentir observés, jugés, surveillés et craignent d'être agressés dans les rues de leur réserve. Ils ont aussi eu plus d'idéations suicidaires au cours de leur vie.

Aussi, près d'un Atikamekw²⁷ sur cinq soutient avoir été agressé physiquement par un ou des membres de sa famille. Wemotaci, qui compte une population de près de la moitié inférieure à celle d'Opitciwan, déclare en nombres absolus plus de cas d'assauts physiques par des membres de la famille. Cette situation a vraiment de quoi surprendre. À l'instar des abus sexuels, plus de femmes ont été molestées. Cette violence subie est davantage présente chez les personnes dont l'âge varie entre 25 et 49 ans,

 $^{^{27}}$ Les résultats relatifs aux agressions physiques ne concernent que les communautés de Wemotaci et Opitciwan.

celles dont la scolarité est élevée, qui occupent un emploi et dont les revenus sont élevés. Plus que les autres, ces individus disent manquer d'intimité dans le ménage et y remarquer des tensions. Ils sont aussi plus souvent l'objet d'une réprobation de la part des membres du ménage et de la communauté. Ils se sentent davantage surveillés et jugés dans leur communauté. Les victimes d'agressions physiques ont eu, plus que les autres, des idéations suicidaires au cours de leur existence.

Aussi, relativement peu de personnes ont consulté un professionnel de la santé après avoir subi une agression sexuelle (26 %) ou physique (31 %). Par ailleurs, plus de femmes que d'hommes y ont consenti.

Près d'un Atikamekw sur cinq présente un indice élevé de détresse psychologique. Prise globalement, la situation s'apparente à celle qui prévaut au Québec, chez les Cris et les Inuits. Plus que les hommes (14 %), les femmes Atikamekw disent en souffrir (25 %). Une fois de plus, Wemotaci offre à cet égard un tableau singulier, alors que presque tout autant d'hommes que de femmes éprouvent de tels malaises. Aussi, contrairement aux autres populations à l'étude (Inuits, Cris, Québécois) chez lesquelles on constate une baisse de la détresse psychologique avec une augmentation de l'âge, chez les Atikamekw, les proportions fluctuent constamment d'une strate d'âge à l'autre. De plus, à l'encontre de ce que l'on observe dans la population québécoise, l'état matrimonial, la scolarité, le revenu et l'occupation de l'individu paraissent ne pas avoir d'influence sur l'indice de détresse psychologique. Cependant, de nombreux autres facteurs y sont associés.

En d'autres termes, si on veut établir un portrait-robot de l'Atikamekw²⁸ présentant un seuil élevé de détresse psychologique à partir des faits dont on soit certain (là où les associations sont significatives d'un point de vue statistique au seuil de 95 %) disons qu'il s'agit d'un individu de sexe féminin; qui manque d'intimité dans sa demeure et qui y remarque des tensions; qui

 $^{^{28}}$ Certains de ces résultats ne s'appliquent qu'à la réserve de Manawan, des informations n'ayant pas été cueillies dans les deux autres communautés.

juge insatisfaisantes ses relations avec d'autres membres du ménage; qui a subi un rejet dans la maisonnée et la communauté; qui voudrait quitter le ménage pour aller habiter ailleurs dans la réserve; qui a eu de récents problèmes financiers; qui a eu envie ou a quitté sa communauté au cours de l'année; qui aimerait aller vivre à la ville; qui trouve sa vie sociale terne et qui est insatisfait de ses rapports avec les citoyens de sa communauté; qui se sent observé, jugé, surveillé; qui craint d'être agressé dans les rues de la communauté; qui considère que les récents changements culturels n'ont pas été favorables pour lui et que, par conséquent, il s'y adapte mal; qui participe peu aux échanges de biens divers; qui écoute beaucoup de confidences, mais qui s'épanche aussi sur des membres de la parenté ou sur toute autre personne présente dans la communauté; qui consomme de l'alcool; qui à songé au cours de son existence ou dans l'année au suicide; qui a été victime d'agressions sexuelles et physiques.

Près du quart des Atikamekw âgés de 15 ans ou plus a déjà songé au suicide au cours de son existence. À Wemotaci, il s'agit du tiers, alors que Manawan enregistre le plus faible pourcentage des trois réserves. Les Atikamekw ont ainsi eu des idéations suicidaires dans une proportion qui surpasse de près de trois fois celle observée au Québec et chez les Cris. À cet égard, la situation chez les Atikamekw s'apparente à ce que l'on retrouve chez les Inuits.

Si tout autant d'hommes que de femmes ont déjà pensé mettre un terme à leur vie, la situation diffère largement selon l'âge et l'état matrimonial des individus. En fait, plus l'âge diminue, plus on a tendance à concevoir de telles idées. Il est donc envisageable que les célibataires aient, proportionnellement, plus songé au suicide que les personnes vivant en couple.

Par ailleurs, les personnes ayant déjà songé au suicide au cours de leur vie sont proportionnellement plus nombreuses à prétendre manquer d'intimité dans le ménage, y remarquer des tensions et souhaiter en conséquence le fuir. Elles ont été plus souvent l'objet d'une réprobation de la part d'un ou plusieurs membres de la maisonnée et de la réserve. Elles se sentent plus souvent que les autres observées, surveillées par des gens de la communauté. À Manawan, ces individus, plus que les autres, jugent leur vie sociale insatisfaisante et désirent quitter la réserve pour aller s'établir à la ville. Ils rencontrent plus de soucis financiers.

Parmi ceux qui ont songé au suicide dans leur vie, plus de la moitié d'entre eux a attenté à ses jours. On ne remarque pas vraiment de relations entre ces tentatives de suicide et les caractéristiques des individus, si ce n'est qu'il s'agit principalement de femmes.

Si on examine la situation de ceux qui ont songé au suicide et tenté de se suicider, mais dans l'année ayant précédé le passage des enquêteurs cette fois-ci, on constate que le tableau diffère de celui qui vient tout juste d'être dépeint. Tout d'abord, parmi ceux qui ont mentionné avoir déjà songé au suicide, plus de six sur 10 auraient eu de telles idées dans l'année. On compte à cet effet presque tout autant d'hommes que de femmes. De plus, si on n'observe pas de relations selon l'âge des individus, on remarque en contrepartie que les célibataires, les gens faiblement scolarisés, inactifs ou ayant une occupation non rémunérée sont proportionnellement plus nombreux à avoir pensé mettre un terme à leur vie dans l'année. Parmi ces derniers, près de la moitié a attenté à ses jours et il s'agit principalement de célibataires, de gens disposant d'une faible scolarité et de revenus peu élevés, inactifs ou ayant une occupation non rémunérée.

En somme, sur une population adulte (15 ans et plus) de 2 148 Atikamekw, 291 (13 %) auraient pensé sérieusement au suicide dans l'année, 208 (10 %) auraient imaginé un moyen de se soustraire à la vie et 110 (5 %) seraient passés à l'acte. Finalement, les Atikamekw, dans de plus fortes proportions que les Cris et les Québécois, ont eu des idéations suicidaires et se sont fait violence.

Finalement, les résultats indiquent clairement qu'un problème ne se présente généralement pas seul. Il a une source et il est souvent accompagné d'autres ennuis. Quelle en est la source et quelles en sont les conséquences? Seule une analyse multivariée permettrait de répondre à certaines de ces questions. Nous ne disposons pas pour le moment des moyens nécessaires permettant d'aller plus avant dans cette direction. Toutefois, dans la conclusion, il s'agira de tenter de mettre un peu d'ordre dans cette masse d'informations, de comparer, de commenter, de discuter divers résultats et de suggérer de possibles avenues d'explications ou, à tout le moins, des hypothèses pour d'éventuelles recherches.

CONCLUSION

Lors de notre travail de terrain, les Atikamekw ont exprimé des faits.. On pourrait dire qu'il s'agit de données «objectives», mais encore faut-il rappeler que ces faits sont aussi le résultat non seulement d'une sélection, mais également d'une construction. Les Atikamekw ont aussi navigué dans l'univers des perceptions où, plus manifestement, ils exprimaient leur subjectivité. Ces dernières sont des constructions sociales, des représentations de l'esprit découlant par exemple des connaissances et expériences acquises au cours de la vie, de la sensibilité d'un individu envers un objet, de ses croyances, de son adhésion ou non à une idéologie et à des normes. Ces perceptions ne sont par conséquent ni exactes, ni fausses, ni vérifiables. Elles appartiennent plutôt au monde complexe et diversifié de la pensée, structurée par l'expérience sociale. Le regard porté par les individus sur les phénomènes sociaux et l'interprétation qu'ils s'en font sont donc pluriels. Ainsi, dans cette partie, il va falloir conserver à l'idée qu'il s'agit là de jugements portés sur une question ou un problème accessible à l'esprit. En d'autres termes, notre propos ne vise pas à déterminer la véracité ou la fausseté des perceptions par rapport à la réalité. Il s'agit plutôt de connaître les représentations mentales que s'en font les Atikamekw.

L'étude des problèmes sociaux, des formes de solidarité et d'entraide de la population atikamekw a permis d'en apprendre beaucoup sur ces communautés. Il a tout d'abord été constaté que non seulement l'entraide n'a pas disparu, mais qu'elle demeure largement présente bien que, selon l'endroit, entre le quart et le tiers des répondants soutient que la population ne se prête pas suffisamment assistance. Qu'il s'agisse des confidences, de l'aide matérielle et financière ou des services gratuits, de larges pans de la population ont mentionné en avoir donnés et reçus. Et il n'y a pas que les adultes qui ont prêté secours. Les jeunes disent aussi avoir participé à ces interactions visant à fournir un appui à des membres de leur communauté. En outre, l'assistance ne vise pas que la famille ou la parenté. Nombreux sont ceux qui affirment avoir procuré de l'aide à des amis, des collègues de travail et des voisins ou avoir été aidés par ces derniers.

Quoiqu'ils mentionnent se confier aussi à des membres de la maisonnée et de la parenté, les Atikamekw préfèrent cependant s'adresser à des gens n'habitant pas sous le même toit et en particulier à des amis, collègues de travail ou voisins. D'ailleurs, tout autant que la famille ou la parenté, ceux-ci semblent jouer un rôle prépondérant dans la vie associative et les réseaux de sociabilité des gens de la communauté. Ainsi, ce sont dans bien des cas des personnes autres que celles faisant partie de la parenté qui accompagnent les répondants à la chasse comme à la pêche. En outre, elles sont largement mises à contribution afin de procurer divers services gratuitement. Il ne faut pas non plus oublier la part que jouent les membres du clergé, principalement chez les personnes âgées et inactives, et les professionnels de la santé, quoique les jeunes de 15 à 24 ans se distinguent à ce chapitre des autres strates d'âge par leur attitude plus retenue.

Ces résultats ne doivent cependant pas masquer que 15 % des répondants ont mentionné ne jamais se confier à qui que ce soit. Cette proportion atteint 28 % à Opitciwan. Il s'agit tout principalement d'hommes, de personnes de 25 à 34 ans et de 50 ans et plus, faiblement scolarisées, inactives et ne pouvant compter que sur de faibles revenus.

De plus, les personnes qui ne se confient pas sont aussi celles qui, proportionnellement en plus grand nombre que les autres, admettent ne jamais écouter les propos secrets des autres. Quoique la documentation insiste sur les vertus thérapeutiques que procurent les confidences, nous n'avons pour notre part remarqué aucune particularité chez les individus qui ne participent pas aux échanges réciproques de confidences, en ce sens qu'ils ne semblent pas présenter plus que les autres de pathologies sociales. Toutefois, il apparaît clairement que de nombreuses personnes à l'écoute des problèmes des membres de la réserve connaissent des difficultés; plus que les autres, elles soutiennent avoir été rejetées par le ménage et la communauté, elle remarquent plus de tensions dans la demeure et disent y manquer d'intimité. Elles affichent par ailleurs un indice élevé de détresse psychologique. Non seulement y décèle-t-on un seuil dans les capacités humaines d'absorption des problèmes, mais cela illustre bien croyons-nous les effets délétères ainsi que la fatigue morale que peut engendrer la volonté chez ces individus qui se sont donné pour objectif de venir en aide à autrui de façon soutenue. À l'inverse, les individus qui mentionnent se confier à la parenté ou à des membres de la maisonnée connaissent eux aussi des écueils : stigmatisation par les proches et la communauté, tensions dans le ménage et absence d'intimité.

À l'évidence, l'univers secret, feutré des confidences semble constituer un terreau fertile de pommes de discorde. L'ébruitement, la circulation de nouvelles dans le ménage et la communauté paraissent créer de nombreux remous en levant sans doute le voile sur des questions jugées compromettantes que l'on souhaiterait étouffer à tout prix. La divulgation subreptice d'informations sur des sujets sensibles peut aussi être interprétée comme un désaveu de la part des proches et de la communauté. À tout le moins, ceux qui ne participent pas aux échanges de propos secrets paraissent l'objet de moins de conflits que les autres.

Cependant, bien que des fractions non négligeables aient mentionné avoir subi un rejet de la part des membres du ménage ou de la communauté, il ressort toutefois de l'analyse qu'on ne peut vraisemblablement parler d'exclusion sociale. Les gens se connaissent tous et plusieurs sont apparentés, ce qui doit en principe favoriser les échanges. Nous avons de plus constaté que la presque totalité des résidants ont des amis et qu'ils sont satisfaits des rapports qu'ils entretiennent avec eux. D'ailleurs, les répondants ont aussi indiqué qu'ils se voisinent beaucoup. Aussi, plusieurs font partie d'un club social ou d'un organisme de loisir. En dépit des problèmes rencontrés, on peut néanmoins conclure que les Atikamekw ont préservé des formes de sociabilité et d'entraide. Une question se pose alors. Si l'entraide semble bel et bien faire partie de la vie quotidienne de ces autochtones, comment se fait-il alors que les problèmes sociaux se présentent avec une telle acuité? Car, tel qu'il a déjà été signalé, la documentation insiste sur le fait que les difficultés vécues dans une communauté dépendent souvent de la présence ou non de réseaux d'entraide. Partons du point de départ qu'il ne saurait y avoir d'explication unique aux problèmes sociaux vécus par les Atikamekw et tentons d'apporter quelques éclaircissements. Notre démonstration se fera en trois étapes. Tout d'abord, sera effectué un très bref rappel de quelques résultats d'études concernant les relations notées entre la pauvreté et la pathologie sociale. En deuxième lieu, certains aspects communautaires puis finalement, domestiques propres aux Atikamekw seront abordés.

Bien qu'il ait été mentionné qu'il est difficile d'évaluer l'état de la pauvreté chez les Atikamekw en raison de la gratuité de nombreux services, de l'exemption de la taxe provinciale sur les biens et services, de la taxe scolaire et de l'impôt fédéral et provincial s'ils travaillent et vivent sur la réserve, il n'en demeure pas moins que ces derniers partagent de très nombreuses caractéristiques liées à la pauvreté. Partons donc de la prémisse qu'un large segment de la population atikamekw est pauvre et tentons d'établir ce qui distingue généralement les personnes pauvres des gens plus à l'aise relativement à la pathologie sociale et à la santé mentale.

Il a été remarqué que «toutes les recherches effectuées jusqu'à présent établissent un même constat : les problèmes de santé mentale, majeurs ou mineurs, sont plus fréquents dans les milieux défavorisés que dans les autres milieux...[et] peuvent avoir un impact sur la capacité de se scolariser, d'acquérir des compétences, de travailler, d'établir des relations de mutualité et de confiance, et, en ce sens, conduisent à la pauvreté» (Robichaud *et al.*, 1994 : 3-4). Ainsi, à l'instar des Atikamekw, les Québécois peu scolarisés, pauvres et très pauvres souffrent plus de détresse psychologique (ISQ, 2001 : 342). Ces derniers ont aussi plus d'idéations suicidaires et ont commis proportionnellement plus de tentatives de suicide (ISQ, 2001 : 360-362). «Il n'est donc pas étonnant de constater que les décès par suicide sont plus fréquents en milieu défavorisé et même que l'écart entre les groupes socio-économiques augmente» (Paquet, 1994 : 233). Aussi, la documentation générale montre une relation évidente entre la pauvreté et les problèmes sociaux. Ainsi, une majorité de cas d'enfants négligés et maltraités par leurs parents seraient issus de familles défavorisées (Paquet, 1994 : 234). La pauvreté entraînerait davantage d'abandons scolaires, de comportements délictueux et antisociaux (Lesemann, 1994 : 584). Les Atikamekw ont donc en commun avec les personnes pauvres de partager l'ensemble de ces conditions. Dit sous toute réserve, la pathologie sociale chez les Atikamekw pourrait être en partie attribuable à leur pauvreté.

En deuxième lieu, si on considère maintenant les aspects communautaires chez les Atikamekw, on remarque que, bien qu'il ait été fait état de cet esprit d'entraide qui les anime, l'existence de malaises a aussi été relevée. En effet, des proportions relativement importantes d'individus sont insatisfaites de leur vie sociale, d'autres ont subi un rejet de la part des membres de la maisonnée ou de la communauté. Plusieurs se disent jugés, surveillés, épiés et craignent d'être agressés. La discorde entre des familles semble, au dire des répondants, largement présente. Aussi, plusieurs songent à quitter la réserve, notamment en raison des problèmes familiaux et du climat social ambiant. On a aussi cru déceler des conflits intergénérationnels. Les jeunes sont plus réfractaires à l'idée que les personnes âgées deviennent des guides pour la communauté et croient proportionnellement en moins grand nombre aux vertus d'un éventuel retour aux valeurs traditionnelles. D'ailleurs, près du tiers des Atikamekw estime que les différentes générations ne vivent pas nécessairement en totale harmonie. En outre, lors de conversations privées, de nombreux citoyens ont soulevé l'existence d'un conflit important entre les personnes âgées catholiques et le reste de la communauté relativement à la renaissance d'un mouvement spirituel amérindien oublié depuis des décennies et qui recueillerait la faveur d'un nombre grandissant d'adeptes, tant chez les jeunes que chez les adultes. Cette érosion de la ferveur

catholique déplairait à plusieurs personnes âgées, au point qu'il y aurait parfois de virulentes protestations.

Il y a donc tout à fait lieu de conclure que la très grande proximité sociale (les gens se connaissent pratiquement tous), le surpeuplement des logements et la forte densité des relations dans la communauté offrent un terrain de prédilection pour l'exercice d'un contrôle social probablement trop contraignant. Ce contrôle, et les sanctions qui l'accompagnent, engendreraient alors chez plusieurs un sentiment d'étouffement, d'oppression, d'enfermement, surtout si la personne se trouve stigmatisée par de nombreux membres de la communauté. Il a d'ailleurs été observé que les individus souffrant de détresse psychologique sévère partagent ces caractéristiques. Ils disent manquer d'intimité et remarquer des tensions dans le ménage; ils jugent insatisfaisantes leurs relations dans le ménage et la communauté; ils se sentent observés, jugés; ils craignent d'être agressés; ils ont subi un rejet des membres de la maisonnée et de la réserve et désirent fuir le ménage ou la réserve.

Nous sommes donc en droit de nous demander comment alors peuvent cohabiter l'entraide chez les gens et ces troubles, ces conflits, ces discordes remarqués par plusieurs. Un facteur, semble-t-il, pourrait agir sur l'apparition de problèmes sociaux. Nous avons constaté que les communautés atikamekw contiennent deux populations bien distinctes : d'une part, les gens instruits, détenant un emploi et pouvant compter sur des revenus décents et, d'autre part, les gens inactifs, ayant un faible niveau de scolarité et de petits revenus. Ces derniers, plus que les autres, vivent en famille élargie et dans des ménages de grande taille. Or, nous avons remarqué que ces conditions de vie sont souvent sources de conflits et de tensions. Par ailleurs, ils participent moins à la vie communautaire; ils sont moins nombreux à faire partie des organismes sociaux et de loisir; ils se voisinent moins et vont moins à la chasse et à la pêche. En outre, ils participent peu à la vie politique, à la circulation des échanges de confidences et de services gratuits. Aussi, ils songent proportionnellement plus au suicide ou en ont fait la tentative.

Tout à fait à l'inverse, les personnes instruites, disposant d'un emploi et de revenus supérieurs semblent avoir une vie plus dynamique. Elles participent davantage à la vie communautaire, se voisinent plus et vont plus à la chasse et à la pêche. De plus, leur sentiment d'implication et de responsabilité face à la communauté paraît plus grand. Plutôt que de se tourner vers l'extérieur pour solutionner les problèmes communautaires, elles sont proportionnellement plus nombreuses à désirer compter sur les ressources locales. Elles se prévalent plus de leur droit de vote. Aussi, les individus comptant sur des revenus supérieurs sont plus nombreux à écouter des confidences et à apporter une aide matérielle et gratuite à des gens de la communauté. En somme, ces derniers paraissent mieux outillés pour échapper ou du moins atténuer les contrecoups des changements majeurs des dernières décennies bref, pour affronter les contingences de la vie moderne.

Sans parler d'exclusion sociale, il est possible que ces deux populations forment deux blocs, relativement hermétiques. On pourrait alors conclure à la juxtaposition de deux groupes. L'écart, la distance entre eux dans le partage des emplois et des ressources matérielles serait d'autant plus manifeste que ces individus se connaissent, qu'ils sont situés à grande proximité géographique et qu'ils se côtoient quotidiennement. Cette situation pourrait alors entraîner insatisfactions et dissensions au sein de la communauté. D'ailleurs, lors de nombreuses conversations informelles, plusieurs ont témoigné de leur profond désaccord envers certaines pratiques des autorités qualifiées de «favoritisme» dans l'attribution des emplois et des résidences. Si toutefois il y a politique inique, le sentiment de dépouillement, de spoliation et d'exclusion des principales ressources matérielles et d'une participation sociale aux décisions touchant la communauté doit être d'autant plus vif. On entraverait alors la possibilité pour tout un segment de la population de s'inscrire dans le monde et d'apposer sa signature sur le devenir collectif. En ne participant pas aux entreprises sociales, on se trouverait ainsi dépossédé d'une contribution essentielle à l'épanouissement et au développement personnels puisqu'on ne parviendrait pas à créer un sens à sa conduite, l'espace commun à tous pour exprimer la symbolique d'appartenance au groupe faisant défaut. Cela semble aussi vrai pour l'ensemble des jeunes adultes, puisque

nombreux sont-ils à avoir fait part du fait qu'il leur était fortement suggéré de ne pas assister aux réunions du conseil de bande en raison de leur jeune âge.

On peut alors supposer — il ne s'agit que d'une hypothèse — l'existence chez les Atikamekw de plusieurs réseaux d'entraide. On ne prêterait pas d'emblée assistance à tous. Cette solidarité s'exercerait de façon fragmentée, morcelée, éclatée en plusieurs réseaux plus ou moins étanches en fonction de critères et d'éléments d'appartenance subjectifs. Cette hypothèse prend un certains sens, car on semble déceler la présence chez eux de solidarités particulières basées sur diverses caractéristiques. Ainsi, les gens instruits, financièrement à l'aise et occupant un emploi auraient tendance à échanger entre eux plus de biens et de services. En somme, il n'y aurait pas qu'une seule solidarité s'exerçant entre tous les citoyens, mais plutôt une fragmentation des formes de partage en de nombreux circuits. Dans l'ensemble toutefois, la très grande majorité des citoyens des trois communautés atikamekw paraît intégrée à un ou plusieurs réseaux d'entraide.

Voilà des explications plausibles de la présence de problèmes sociaux, malgré l'existence de réseaux d'entraide dans la communauté. Qu'en est-il maintenant de la sphère davantage privée du ménage? Nous avons constaté, à Opitciwan et Wemotaci tout particulièrement, que les femmes, les personnes instruites, détenant un emploi et pouvant compter sur des revenus supérieurs soutiennent, plus que les autres, avoir été agressées physiquement. Elles disent aussi manquer d'intimité, remarquer des tensions et désirer par conséquent quitter la maisonnée. Elles sont en outre souvent objet de réprobation de la part de membres du ménage, mais aussi de la communauté. Or, nous l'avons déjà souligné, ces gens dont la scolarité est élevée, qui ont un travail et de bons revenus appartiennent généralement à la strate des 35-49 ans. Il est donc plausible que ce soit tout particulièrement ces derniers qui se disent repoussés par la famille et la communauté. Reste maintenant à en connaître les motifs. Pourquoi une telle pression s'exerce-t-elle à leur endroit? Parce qu'ils se partagent le maigre bassin d'emplois disponibles dans la réserve, laissant ainsi les

autres pour compte? Profitent-ils de privilèges, de favoritisme, sources de profondes irritations dans la communauté? Les jeunes, dont certains s'instruisent et se méritent un diplôme, manifestent-ils ouvertement leur mécontentement face à leur désoeuvrement ou à leurs emplois saisonniers et précaires? À l'évidence, la modernité a profité principalement à la génération des 35 à 49 ans, lui assurant alors de meilleures conditions d'existence.

Autre hypothèse : ces emplois bien rémunérés seraient occupés par un nombre important de femmes. Travail et par conséquent absence du foyer seraient interprétés par les membres de la famille comme une entrave au bon déroulement des tâches domestiques et, par la communauté, comme un frein à l'accès des hommes à l'emploi qui devrait leur être dévolu? Cela entraînerait des tensions, tant dans le ménage que dans la communauté?

Bien que, pour l'instant, ces questions demeurent sans réponses définitives, nous décelons dans le propos suivant une piste de recherche intéressante pour une étude approfondie de la situation chez les Atikamekw.

Ainsi, la femme n'est pas nécessairement en position de victime au départ. Elle peut au contraire avoir un statut supérieur ou posséder des habiletés d'interaction verbale supérieures à celles de son conjoint. C'est cette situation, inacceptable aux yeux de l'homme, qui le pousserait à recourir à la violence pour rétablir un rapport de domination en sa faveur. Les recherches de MacLeod auprès des femmes violentées vont dans ce sens quand elle souligne que les femmes identifient la structure du pouvoir à la maison comme une des causes de la violence, mais se croient «foncièrement plus puissantes que les hommes». (Rondeau, 1994 : 326.)

La structure familiale patrilinéaire chez les Atikamekw a en effet été considérablement bouleversée au cours des dernières décennies. Le mode d'inscription sociale et la quête d'identité chez l'homme pourvoyeur ont été complètement modifiés; alors que la femme maintient toujours son statut et son rôle de mère, ceux de l'homme se voient déqualifiés. Combiné au déclin appréciable des activités traditionnelles (chasse, pêche, piégeage¹), le fait que de plus en plus de femmes occupent un emploi à l'extérieur du foyer oblige à revoir en profondeur les statuts et rôles des parents dans la famille. L'homme n'est plus nécessairement le chef et l'unique pourvoyeur de la famille, si tant est qu'il participe toujours aux charges financières encourues dans la sphère domestique. Ce dernier peut en effet être désoeuvré depuis des années et se voir contraint de compter sur sa conjointe pour subvenir aux dépenses de la famille. Dans ce cas, de chef respecté de la cellule familiale qu'il était traditionnellement, il devient à la charge de son épouse. Il se retrouve face à un modèle auquel il ne peut plus s'identifier et à un rôle qu'il ne se sent pas en mesure de remplir.

La perte de légitimité sociale et de contrôle sur la famille consécutive à cette dépossession du statut de pourvoyeur peut porter grandement atteinte à sa dignité et se traduire par un sentiment d'inutilité et d'absence d'accomplissement, de vacuité intérieure, de néant, d'impuissance à se définir en tant que membre de la communauté et à y exercer un rôle gratifiant. Incapable d'assouvir ses aspirations, son recours à la violence exprimerait son désarroi et évacuerait une surcharge de troubles émotifs devenue insupportable.

L'instabilité du couple et de sa fonction rend ainsi l'intégration familiale beaucoup plus complexe. Il est difficile en effet pour les parents d'offrir un modèle stable et une réponse valable aux questionnements et problèmes de leurs enfants. Aussi, comment demander aux garçons de s'identifier à leur père, alors que celui-ci est en pleine quête identitaire depuis la transformation de la structure et du rôle de la famille? La situation se présente avec d'autant d'acuité lorsqu'il y a présence de violence domestique. Reprenant les propos du Comité canadien sur la violence (1992), Pelletier et Laurin (1993) mentionnent que :

¹Traditionnellement, le chasseur —mais tout particulièrement le meilleur chasseur — était très respecté au sein du groupe et jouissait d'un grand prestige, principalement parce qu'il rapportait au camp des denrées essentielles à la survie.

À leur avis [les membres du Comité], l'éducation des enfants autochtones dans les écoles résidentielles (entendre les pensionnats) a entraîné le déclin du savoir-faire parental, les enfants ayant été privés d'un apprentissage des valeurs et des responsabilités traditionnelles et d'un modèle familial par lequel ils auraient pu apprendre à devenir de bons parents. Par conséquent, ces auteurs estiment que ces écoles sont un des facteurs à la source de la violence familiale, des abus sexuels et de la négligence parentale qu'on retrouve à l'heure actuelle dans les communautés. (Pelletier-Laurin, 1993 : 36-37.)

Ce point de vue peut faire sens et mériterait un approfondissement des recherches. Toutefois, en l'absence d'études antérieures à la période des pensionnats, il demeurera difficile de déterminer si ces écoles constituent vraiment la source de désordres domestiques chez les autochtones, dont les Atikamekw.

Une fait demeure cependant. De façon générale, l'enfant établit ses premières relations sociales dans le cadre de la cellule familiale. Celle-ci est l'instance initiale chargée de veiller à la protection, à la croissance et à l'apprentissage de la vie en société de l'enfant. La famille doit donc constituer le rempart, le refuge contre l'inconnu, les angoisses, les peurs et les incertitudes de l'enfant. Or, si les parents ne jouent pas ce rôle et qu'ils sont au contraire la source de sévices et de profonds tourments chez lui, que (ou qui) lui reste-t-il pour affronter ses appréhensions, son anxiété, pour se constituer un Moi solide et identifier les balises qui lui serviront à vivre en société? Le travail de construction d'une identité forte sera d'autant plus difficile que l'enfant aura intériorisé au fil de toutes ces années des images avilissantes de lui-même. Comment peut-on imaginer qu'un enfant puisse être serein, heureux et qu'il développera une bonne estime de lui-même tout au cours de sa vie lorsqu'il évolue dans un milieu familial fortement perturbé, marqué de vives tensions, de violence, d'abandon et d'inceste? Il faut posséder une force de caractère et une capacité d'adaptation hors du commun pour liquider autant de traumatismes, d'afflictions et atteindre un état cathartique. Il est envisageable que cet enfant, rendu à l'âge adulte, soit accompagné tout

au long de sa vie de fantômes et qu'il n'aura peut-être d'autre choix que de les présenter, bien malgré lui, à sa propre progéniture.

Quel bilan établir au terme de cette recherche? Tout d'abord, un constat général ressort de l'ensemble de ces résultats. Les personnes instruites, occupant un emploi et disposant de revenus décents s'adaptent mieux aux conditions de l'existence moderne. Ainsi, l'instruction, la possibilité de pouvoir compter sur un emploi et un revenu raisonnable semblent donc les éléments moteurs d'une meilleure intégration au monde actuel et d'une plus grande participation à la vie communautaire. Ces résultats vont aussi, en lisant en filigrane, dans un sens s'apparentant beaucoup à ceux auxquels parvient Robin Armstrong de Statistique Canada. Ce chercheur conclut que «dans l'ensemble, les collectivités des Premières Nations qui ont adopté le mode de vie de la majorité (blanche) sont plus susceptibles de bénéficier de meilleures conditions socio-économiques» (Noël, 1999)². Cette idée n'est pas toute neuve. En 1994, Fernand Dumont, fort à propos d'ailleurs, écrivait que :

...parmi les débats contemporains qui portent sur la participation, le plus vigoureux tourne autour du droit au travail. Il ne suffit pas, affirme-t-on, qu'un revenu minimum soit assuré à tous, que la pauvreté soit combattue; le travail est indispensable à l'identité, au sentiment de responsabilité. Maintenant que le travail n'est plus l'unique moyen pour survivre et qu'existent des prestations d'assistance, son rôle spécifique s'affirme davantage : il est la première condition d'une authentique insertion sociale. (Dumont-Langlois-Martin, 1994 : 8-9.)

Ces propos rejoignent en outre ceux de Desmarais à l'effet que le travail «constitue le principal moteur de l'insertion sociale, une bouée de

²Ces conclusions s'écartent largement des résultats auxquels parviennent Markides (1986) et Lavallée et Laverdure (1989). Citant ces auteurs, Pelletier et Laurin (1993) font remarquer que, dans le premier cas, les autochtones des États-Unis présentent une meilleure santé mentale lorsqu'ils sont moins acculturés et qu'ils préservent des coutumes traditionnelles. Dans le second cas, une étude réalisée chez les Cris de la province ontarienne démontre que les personnes comptant sur un emploi rémunéré et présentant des possibilités d'avancement social sont «surreprésentés comme bénéficiaires des services de counselling». Ils connaîtraient par ailleurs des problèmes d'alcool en plus grand nombre que ceux qui n'ont pas un travail rémunéré (Pelletier-Laurin, 1993 : 37-38).

sauvetage qui donne un sens à la vie» (Perreault, 1997). En d'autres termes, ce serait moins l'instruction et les hauts revenus qui constitueraient les conditions d'une meilleure insertion sociale, mais bien le travail. L'instruction doit alors être vue comme un tremplin possible au travail et, les bons revenus, une conséquence. Cependant, l'élément déterminant serait la capacité de pouvoir occuper un emploi, puisque ce dernier confirme une reconnaissance sociale. Le travail constitue donc un ressort capital de l'intégration sociale des individus. En somme, «audessus d'un seuil de pauvreté, la place que l'on occupe dans la hiérarchie sociale peut être en soi un déterminant de la santé et de la maladie plus important que les conditions matérielles» (Institut canadien de recherches avancées, 1991 : 10).

À la lumière de ces résultats, force est de constater que l'insertion sociale — et par voie de conséquence la diminution des problèmes sociaux — passera par le droit à l'emploi. Il semblerait bien toutefois, à la lecture du tableau suivant, que l'on soit loin de la coupe aux lèvres chez les Atikamekw. En effet, si on excepte les personnes de 50 ans et plus, la cohorte des jeunes de 18 à 24 ans — laquelle est susceptible d'avoir à tout le moins parachevé le programme de l'école secondaire — obtient les plus faibles proportions de diplômés et les plus élevées d'inactifs et de personnes à faibles revenus. En d'autres termes, les jeunes adultes sont moins instruits que leurs parents. Vient s'ajouter à cela le fait qu'à présent que la très grande majorité des postes intéressants disponibles chez les Atikamekw sont maintenant comblés, les jeunes écopent encore plus en situation de pénurie d'emplois, le nombre d'assistés sociaux étant nettement supérieur aux autres cohortes d'àge. Ils éprouveraient alors une plus grande difficulté d'intégration sociale.

Le problème est de taille. Compte tenu que l'identité des jeunes est fragile, puisqu'en train de se forger, on peut alors envisager la possibilité que la difficulté de s'intégrer socialement en raison du manque de travail puisse engendrer chez eux des désordres moraux. Les résultats indiquent en effet que les jeunes Atikamekw sont très durement frappés par des problèmes sociaux. D'ailleurs, l'étude de Leighton (1963), mentionnée dans le premier chapitre, conclut que la santé mentale d'une population dépend largement du degré d'intégration de ses membres.

Évidemment, les problèmes relatifs à l'adaptation ne touchent pas que les jeunes. Toutefois, cette période de la vie à ceci de singulier qu'elle se caractérise par une grande instabilité affective et émotionnelle, marquée de tensions, de pulsions, de tumulte et d'effervescence qui peuvent rendre l'adolescent et le jeune adulte plus vulnérables face aux contraintes de la vie.

TABLEAU 64Population de 18 ans et plus selon le groupe d'âge, la scolarité, l'occupation et le revenuManawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées				
	18-24	25-34	35-49	50+
S e condaire non complété	84,7	70,3	59,9	93,8
Secondaire complété	7,7	6,8	4,0	1,6
CÉGEP/Univ. complété ou non	7,7	22,9	36,1	4,7
Au travail	24,1	45,1	62,9	19,4
Occupation non rémunérée	34,9	16,2	12,4	9,3
Inactifs	41,0	38,7	24,8	71,3
Moins de 12 000,00\$	80,9	50,8	27,9	77,2
12 000,00\$ à 29 999,99\$	19,1	44,0	47,4	20,3
30 000,00\$ et plus	0,0	5,2	24,7	2,4
Les associations sont significatives	dans tous l	es cas.		

En effet, ce stade du développement de l'être humain est traversé par quelques-unes des plus importantes transitions physiologiques, psychologiques et intellectuelles, de même que par de sérieuses remises en

question³. Le jeune doit tout d'abord procéder à l'examen exploratoire de divers rôles sociaux afin d'affermir et d'intégrer les facettes d'une nouvelle identité, cette identité même qui le désignera par la suite comme adulte. Cette phase se caractérise de plus par une croissance physique accélérée, le développement de la personnalité et l'acquisition d'une maturité sexuelle. Les sentiments amoureux naissent et c'est parfois l'occasion de connaître sa première expérience sexuelle. C'est aussi souvent le moment de relâcher les liens de dépendance qui l'unissent à ses parents, de quitter l'école pour joindre les rangs des travailleurs...ou des chômeurs. Il arrive aussi que l'on fonde une famille. Ces nouvelles conditions de vie obligent le jeune à un réexamen de ses responsabilités et de son rôle comme individu en société. Cette étape de l'existence sera d'autant plus laborieuse à franchir que l'adolescent ou le jeune adulte ne pourra pas toujours se référer à des valeurs sûres, stables et sécurisantes qui lui permettront d'interpréter avec cohérence son univers social et son rapport au monde. Or, dans une société aussi mouvementée que la nôtre, les valeurs empruntent souvent de nouveaux visages.

Peut-on envisager que le fait que les Atikamekw reconnaissent l'existence et la gravité des problèmes sociaux dans leur communauté puisse illustrer la volonté d'une éventuelle prise en charge de ces troubles par les citoyens? Le maintien des liens communautaires et des formes de solidarité et de partage faciliterait-il cette tâche? Il y a un pas énorme à franchir entre l'identification d'une situation et la volonté ferme d'y apporter des mesures correctives. Qu'adviendra-t-il de cette marée de jeunes qui ne cesse de grossir les rangs et qui, au cours des prochaines décennies, va continuer d'exercer une pression de plus en plus vive sur le marché de l'emploi en voie d'essoufflement? La mise à la retraite des personnes plus âgées offrira-t-elle dans l'avenir un espace vacant pour les plus jeunes générations?

³Voir à ce sujet Anne-Marie Boisvert et autres, Recherche sur la santé des jeunes. Volume 1 : revue de littérature. L'adolescent et son environnement, DSC du Centre hospitalier régional de la Mauricie, Shawinigan, août 1983, 306 p. Également, Cloutier, R., Psychologie de l'adolescence, Montréal, Gaëtan Morin Éditeur, 1982.

Conjuguées à la persistance des jeunes à vouloir quitter prématurément les bancs d'école, l'importante croissance démographique et la très forte représentation des jeunes Atikamekw dans la pyramide des âges constitueront-elles une entrave à l'accès à l'emploi en l'absence de nouveaux postes? Si l'intégration sociale des jeunes ne se fait pas par le biais du travail, comment se fera-t-elle alors — si tant est qu'elle se fait — et quelles en seront les conséquences sur l'intégrité de ceux-ci? Or, des sources bien informées au Conseil de la nation atikamekw ont indiqué qu'il arrivait de façon assez fréquente que des postes ne pouvaient être comblés par des autochtones en raison de leur manque de qualification. Il a été mentionné que les jeunes d'aujourd'hui sont moins instruits que les adultes de la strate des 35 à 49 ans. Dans un contexte de spécialisation des différents corps d'emploi, il tombe donc sous le sens que les jeunes générations écopent, le nombre d'assistés sociaux parmi eux étant d'ailleurs nettement supérieur aux autres cohortes d'âge. Il est bien évident que des efforts devront être consentis au chapitre de l'instruction et de l'emploi.

Comment peut-on alors entrevoir l'avenir des autochtones et, plus spécifiquement, celui des Atikamekw? Quelles seraient les actions à poser pour contrer l'absence de contrôle et de pouvoir sur les changements en cours et le sentiment d'incapacité de modifier son univers social? C'est dans la vaste et complexe organisation sociale, culturelle, économique, politique et juridique qu'il faut chercher la source du problème et sa solution.

Le premier pas consisterait à s'affranchir du carcan idéologique, politique, économique et juridique qu'impose la Loi sur les Indiens. Loin de protéger la spécificité de l'autochtone, elle l'enferme au contraire dans un factice immobilisme culturel et un flou idéologique inaptes à produire une symbolique et un sens permettant son inscription dans le monde. Dans cette foulée d'une spécificité «purement autochtone», certains groupes dont des représentants Mohawks et Innus — souhaitent voter une loi promulguant que seuls les «authentiques» autochtones mériteraient un tel statut. Les autres en seraient alors privés et expulsés de leur réserve. Le critère pour déterminer cette «authenticité» serait basé sur le pourcentage de sang indien (au moins 50 %) circulant dans les veines de chacun. Or, ce déterminisme biologique, fondé sur des lois et des droits s'appliquant à une catégorie d'individus, recrée une forme d'apartheid basée ni plus ni moins sur celle de 1876 avec la Loi sur les Indiens, mais à saveur plus autochtone.

Il faudra aussi régler la question du dualisme, du déchirement entre tradition et modernité. Sans être iconoclaste, ne minimisons pas ce conflit, car il est partie prenante de la difficulté de la quête identitaire des autochtones. En fait, le problème de la définition de l'identité chez l'autochtone ne tient pas tant au fait que l'on fasse référence au passé et aux traditions et que l'on produise un sens contemporain aux anciennes pratiques. Cette manière de faire est sûrement salutaire. Le dilemme semble plutôt trouver son origine dans l'interprétation que l'on fait de la tradition, considérée une panacée à tous les maux et, la modernité, comme une entrave, un frein à l'expression de cette authenticité dite autochtone⁴. Dans un tel contexte, la représentation que l'on se fait de la tradition risque d'entrer en conflit avec la vie de tous les jours. Puisque le passé ne peut se substituer à la modernité (bien qu'il doive nécessairement servir de point de référence pour interpréter le présent), il serait compréhensible que s'ensuive alors un flou dans les registres et les représentations mentales de l'identité des autochtones et de leur devenir.

Ces tentatives de simuler un passé nostalgique, d'inventer, de préfabriquer de manière syncrétique la tradition, de régénérer une culture dite ancestrale, totalement en harmonie avec la nature et ses semblables, ne peuvent que produire des effets pervers, principalement chez les jeunes en recherche d'identité. Cette idéalisation de la tradition crée un fossé infranchissable entre les élans, les idéaux — des valeurs profondément

⁴À ce propos, plusieurs Atikamekw ont mentionné, dans des conversations privées, les règles strictes d'intégration sociale. Certains disent se retrouver dans un vacuum identitaire à la suite de leur départ de la réserve pendant quelques années, que ce soit pour les études ou le travail. À leur retour, on ne les considère plus comme d'authentiques autochtones, puisqu'ils ont été mis en contact avec les coutumes, les manières de faire et les croyances des «Blancs». Pour leur part, les «Blancs» les considéreraient toujours comme autochtones et ne faisant pas partie des leurs.

modernes — et les maigres ressources mises à leur disposition pour les combler. Le spectre des possibles se voit donc limité, introduisant ainsi une inadéquation entre l'univers des aspirations et les moyens dont ils disposent. D'ailleurs, les pathologies sociales chez les autochtones (nous pensons notamment au suicide), paraissent irrémédiablement liées à un comportement fatalo-anomique pour reprendre la typologie de Durkheim.

Seules la libération de l'esprit et, son corollaire, la conscience et la critique éclairées éviteront le piège du mythe confinant l'autochtone à son passé mystifié, d'une part, et, d'autre part, le mirage que pourrait représenter une modernité et un progrès technique tout-puissants et libérateurs.

Aussi, un des freins à l'exercice de l'autonomie gouvernementale tient au désarroi de segments importants des populations autochtones : violence domestique, suicide, homicide, drogues, alcool, désoeuvrement, désengagement face à soi-même, à la famille, à la communauté et aux institutions. Le chômage chronique et la dépendance économique n'aident pas. Et les paiements de transfert ne règlent en rien la question. Au contraire, conjugués avec toute la publicité qu'offre la société de consommation, ils entretiennent des aspirations souvent non comblées. Sans compter qu'ils encouragent parfois l'apathie dans la population.

Or, l'obtention d'une autonomie politique suppose des autochtones qu'ils assument pleinement les responsabilités découlant de la gouverne de leur territoire. Ils doivent s'approprier le statut de citoyen responsable, l'*Homo civicus*, qui suppose l'adhésion et la participation populaires aux institutions démocratiques, à commencer par les gouvernements municipaux, le lieu d'appartenance et de référence sans doute le plus significatif pour ceux-ci. La parole doit s'accompagner du geste; traduire en somme la pensée en action sociale. Cette disposition à exercer leurs devoirs de citoyens porte les assises d'un véritable développement et d'un renouvellement du contrat social des autochtones dans leur rapport avec l'Autre. En effet, les autochtones n'échappent pas plus que les autres à l'importance du devoir de citoyen et de la responsabilité sociale. Ceux qui se laissent bercer par les propos angéliques de certains journalistes et scientifiques qui prétendent aux grandes vertus d'un esprit communautaire monolithique qui aurait, semble-t-il, toujours animé les peuples autochtones et qui, par conséquent, assurerait la sauvegarde de leur identité et de leur culture risquent de rencontrer de nombreux écueils et de troublantes déceptions. Aussi, pour assumer le plein exercice d'une autonomie politique, les autochtones devraient songer sérieusement à lever l'exemption sur la taxation et mettre un terme au régime d'apartheid qu'impose la Loi sur les Indiens qui les confine au statut peu enviable de citoyen de seconde zone.

Il faut renforcer le dynamisme local en suscitant la participation communautaire et en développant le sens du devoir et de la responsabilité des individus les uns par rapport aux autres, imaginer des possibles, engager des concertations, et, graduellement, refaire le substrat social, rebâtir, corriger, innover, s'accommoder en somme des profondes mutations que vivent les populations autochtones. Il importe aussi de poursuivre la quête de nouvelles solidarités, de maintenir la fierté et le sentiment d'appartenance au territoire, de valoriser l'engagement social et la participation populaire aux questions relatives au devenir collectif par l'appropriation des leviers de l'exercice de la gouverne de tous les aspects de la vie en collectivité.

En somme, le bien-être des Atikamekw ne repose pas que sur les individus vivant en communauté de façon atomiste, mais interpelle plutôt l'ensemble des citoyens de manière conjointe, quel que soit leur rôle au sein de la collectivité. Bref, tout ce qu'est et ce que fait le citoyen dans sa communauté. Les diverses organisations, associations et structures, les institutions religieuses, politiques et culturelles, de même que les appareils d'État doivent aussi être mis à contribution. Cela suppose donc une prise en charge par tous du devenir politique, économique social et culturel. Ces actions ne peuvent cependant être toujours synonymes de totale harmonie et de mise en commun générale des efforts.

L'injection de sommes colossales d'argent en vue de réduire les problèmes sociaux et de santé ne paraît non plus offrir une solution durable. Chez les Inuits du Nunavik par exemple, l'avalanche de dollars versés depuis 1975 en indemnités, mais aussi pour mettre en place des infrastructures modernes, défrayer les coûts des services publics et créer de nombreux postes n'a pas réussi à endiguer la montée des problèmes sociaux. Il serait même intéressant de tenter de vérifier si l'augmentation des sommes accordées à de nombreuses bandes autochtones au pays ne va pas aussi parfois de pair avec une inflation des désordres moraux⁵. D'ailleurs, à ce propos, on mentionne que :

Selon le rapport de la Commission royale de 1996 (l'étude la plus exhaustive jamais menée sur le sujet), les divers paliers de gouvernement consacraient alors, par le biais d'une multitude de programmes, 11,6 milliards par année aux afaires autochtones. Soit 15 714\$ par citoyen, contre 10 026\$ pour la population générale. Ces sommes ont considérablement augmenté, depuis. (Roy, 2005.)

Bien qu'il importe de maintenir une armature de services adéquate, il ressort que, comme pour toute société, le baume sur les souffrances intérieures des autochtones suppose un sérieux questionnement des idéologies technocratiques étriquées de solutions des problèmes basées sur les seules approches professionnelles, par «programmes» et par clientèles», comme c'est actuellement le cas. Le redressement d'une situation suppose la conjonction et l'interdépendance des citoyens et des instances dans la poursuite d'une fin commune. Cette approche, que certains appellent écologique, communautaire, sociale, peu importe le terme, et la litanie est longue, est incompatible avec la fragmentation, la

⁵Simard a plutôt noté une flambée des problèmes sociaux entre 1970 et 1990 chez les Inuits du Nunavik. Il mentionne qu'entre 1975 et 1989, les dépenses relatives à l'administration du Nunavik ont quintuplé, passant de 8,8 millions de dollars à plus de 50 millions de dollars. Le pourcentage de cette hausse serait supérieur à la moyenne nationale (Simard *et al.*, 1996 : 22).

compartimentation et l'étanchéité des organismes ainsi que des fonctions et rôles exercés par chacun. Elle est contraire au cloisonnement des pratiques et à la dissection hermétique des problèmes, car elle considère la société plus complexe que la somme de ses parties.

C'est là quelques-unes des conditions essentielles, croyons-nous, pour relancer une nouvelle vitalité, une véritable participation citoyenne et, par voie de conséquence, semer les germes de l'amélioration des conditions d'existence collective des Atikamekw.

Aussi, comment amener les autochtones et les non-autochtones à participer à une oeuvre sociale commune et à se considérer mutuellement comme faisant partie d'une même collectivité, tout en reconnaissant le caractère distinct des autochtones? L'inclusion des sociétés amérindiennes et inuites dans les sociétés québécoise et canadienne suppose peut-être que l'on tente de savoir non pas seulement ce qui nous différencie, mais également ce qui nous ressemble et nous rassemble. En effet, ne serait-il pas plus sage qu'au lieu de chercher constamment ce qui nous distingue en tant que groupes, de se demander plutôt ce qui nous unit dans une même aire d'occupation? Il y aurait sans doute lieu de donner aussi une chance à la patine du temps de produire son effet.

En terminant, loin de prétendre que les problèmes sociaux analysés dans le cadre de cette thèse soient réductibles aux autochtones, il n'en demeure pas moins que les résultats auxquels nous sommes parvenu aideront peut-être à saisir un peu mieux la mosaïque complexe structurant nos groupements humains. Aussi, deux questions — parmi tant d'autres —, nous semble-t-il, devraient être retenues pour faire l'objet de recherches ultérieures. Pourquoi, contrairement à ce que soutiennent les professionnels de la santé et des services sociaux de l'endroit, les Atikamekw de Wemotaci paraissent-ils rencontrer plus de difficultés que les habitants des deux autres réserves? Aussi, pourquoi les femmes, instruites, bénéficiant d'un emploi et de revenus supérieurs estiment-elles avoir été, plus que les autres, victimes d'agressions physiques?

RÉFÉRENCES

AGENCE FRANCE-PRESSE (1997). «Les femmes agressées pendant l'enfance le sont aussi à l'âge adulte», La Presse, 10 mai 1997.

ARON, R. (1967). Les étapes de la pensée sociologique, Bibliothèque des sciences humaines, Éditions Gallimard.

BARRERA, M. (1980). «A Method for the Assessment of Social Support Networks in Community Survey Research», *Connections*, Bulletin of The International Network for Social Network Analysis, vol. III, nº 3, p. 8-13.

BEAUD, M. (1981). Histoire du capitalisme 1500-1980, Paris, Seuil.

BEAULIEU, A. (2000). Les Autochtones du Québec. Des premières alliances aux revendications autochtones, Fides, Musée de la civilisation, Québec.

BELHASSEN, R., MAYER, R., LAFOREST, M. (2003). «Problème social. Concept, classification et perspective d'analyse», *Problèmes sociaux*. *Tome 1* : *Théories et méthodologies*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, p.31-55.

BELLAVANCE, J.-D. (2004). «Paul Martin prêt à abolir le ministère des Affaires indiennes», La Presse, 20 avril.

BELLEROSE, C. et al. (1995). Et la santé, ça va en 1992-1993? Rapport de l'Enquête sociale et de santé 1992-1993, volume 1, Montréal, ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec.

BELLEROSE, C. et al. (1996). Cahier technique et méthodologique. Enquête sociale et de santé 1992-1993, Santé Québec, vol.1, documentation générale.

BERNARD, P.-M., LAPOINTE, C. (1991). Mesures statistiques en épidémiologie, Presses de l'Université du Québec.

BÉRUBÉ, N. (2005). «Les problèmes de drogue mènent au suicide», La Presse, 13 avril 2005.

BESNARD, P. (1987). L'anomie, ses usages et ses fonctions dans la discipline sociologique depuis Durkheim, Paris, P.U.F.

BIBEAU, G. et al. (1992). La santé mentale et ses visages. Un Québec pluriethnique au quotidien, Le Comité de la santé mentale du Québec, Gaëtan Morin éditeur, Québec. BOISVERT, A.-M. et al. (1983). Recherche sur la santé des jeunes. Volume 1 : Revue de la littérature. L'adolescent et son environnement, Département de santé communautaire du Centre hospitalier régional de la Mauricie, Projet «Besoins de santé des jeunes», Shawinigan.

BOISVERT, A.-M. et al. (1983). Recherche sur la santé des jeunes. Volume 1 : revue de littérature. L'adolescent et son environnement, DSC du Centre hospitalier régional de la Mauricie, Shawinigan, août 1983.

BOUCHARD, C. *et al.* (1994). «Les mauvais traitements envers les enfants», *Traité des problèmes sociaux*, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, p. 363-380.

BOUCHARD, C., BEAUDRY, J., CHAMBERLAND, C. (1982). «Pauvreté économique, pauvreté sociale et mauvais traitements envers les enfants : une étude exploratoire», *Intervention*, 64, p. 25-34.

BOUCHARD, C., BEAUDRY, J., CHAMBERLAND, C. (1987). «Les mauvais traitements envers les enfants : une étude de facteurs macro et micro-socioéconomiques», *Manuel québécois de psychologie communautaire*, Gaëtan Morin éditeur, p. 243-270.

BOUDON, R. et al. (1993). Dictionnaire de la sociologie, Références Larousse, Sciences de l'homme, Paris.

BOUDON, R. et al. (1996). Dictionnaire de la sociologie Larousse, Références, Paris.

BOYER, R. et al. (1992). L'épidémiologie des parasuicides et des idéations suicidaires, Gouvernement du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec.

BOZZINI, L., TESSIER, R. (1985). «Support social et santé», Traité d'anthropologie médicale. L'institution de la santé et de la maladie, Institut québécois de recherche sur la culture, Presses de l'Université du Québec, Presses Universitaires de Lyon, p. 905-939.

BRASSARD, D. (1987). «Les Indiens sont-ils pauvres? Le cas des Attikameks et des Montagnais», *Les nouveaux visages de la pauvreté*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 79-94.

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (1994a). Enquête sociale et de santé 1992-1993. Méthodes statistiques, Bureau de la statistique du Québec, Direction de la méthodologie, Québec.

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (1994b). Enquête sociale et de santé 1992-1993. Outils d'analyse, Bureau de la statistique du Québec, Direction de la méthodologie, Québec.

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (1988). La situation démographique au Québec. Édition 1988, Les Publications du Québec, Québec.

CANGUILHEM, G. (1950). Essai sur quelques problèmes concernant le normal et le pathologique, Publications de la faculté des lettres de l'université de Strasbourg, Société d'éditions : Les Belles Lettres, Paris.

CAZENEUVE, J. (1975). La sociologie et les sciences de la société, Les encyclopédies du savoir moderne, Paris.

CHAREST, P. (1992). «La prise en charge donne-t-elle du pouvoir? L'exemple des Atikamekw et des Montagnais», Anthropologie et sociétés, volume 16, nº 3, p. 55-76.

CHÂTELAIN, B.R. (2003). «La dépression frappe même les bébés», La Presse, 14 décembre 2003.

CHAUVEL, L. (1997). «L'uniformisation du taux de suicide masculin selon l'âge : effet de génération ou recomposition du cycle de vie?», *Revue française de sociologie*, XXXVIII-4, p-681-734.

CHOINIÈRE, R. (2003). La mortalité au Québec : une comparaison internationale. Institut national de santé publique, Québec.

CLAIN, O. (1999). «Les suicides des jeunes hommes au Québec, un cas de fatalisme?», Les solutions sociales de l'inconscient, communication présentée le 1^{er} juin 1999 au colloque du C.N.R.S.

CLAIN, O., DUCLOS, D. (éditeurs) (1996). Pathologies du lien social et société contemporaine, Actes du colloque tenu du 8 au 10 novembre 1996 au Musée de la civilisation de la ville de Québec, Département de sociologie de l'Université Laval.

CLERMONT, N. (1977). Ma femme, ma hache et mon couteau croche. Deux siècles d'histoire à Weymontachie, Série cultures amérindiennes, ministère des Affaires culturelles, Québec.

CLERMONT, N. (1982). La culture matérielle des Indiens de Weymontachie. Images d'hier dans une société en mutation, Recherches amérindiennes au Québec, Département d'anthropologie, Université de Montréal.

CLOUTIER, R. (1982). Psychologie de l'adolescence, Montréal, Gaëtan Morin Éditeur

COMITÉ DE LA SANTÉ MENTALE DU QUÉBEC (1985). La santé mentale : de la biologie à la culture, Avis sur la notion de santé mentale, Gouvernement du Québec, ministère des Affaires sociales. COMMISSION D'ÉTUDE SUR L'INTÉGRITÉ DU TERRITOIRE DU QUÉBEC (1970). Rapport de la commission d'étude sur l'intégrité du territoire du *Québec. 4. Le domaine indien. 4.5. Inventaire des réserves et établissements indiens*, Gouvernement du Québec.

COMMISSION D'ÉTUDE SUR L'INTÉGRITÉ DU TERRITOIRE DU QUÉBEC (1971). Rapport de la commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Guébec. 4. Le domaine indien. 4.1. Rapport des commissaires, Gouvernement du Québec.

COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES (1996). Un passé, un avenir, volume 1, Ministre des Approvisionnements et Services Canada.

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LANAUDIÈRE (1993). Profil social et économique de la communauté autochtone Manawan, C.R.D. de Lanaudière.

CONVENTION DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS (1980). La Convention de la Baie-James et du Nord québécois et les conventions complémentaires 1, 2, 3, 4, 5 et 6, deuxième édition, revue et corrigée, Éditeur officiel, Québec.

COOPER, M. *et al.* (1992). «Le suicide chez les Autochtones de la Colombie-Britannique», *Santé mentale au Canada*, Santé et Bien-être social Canada, vol. 40, No. 3, p. 20-25.

CORIN, E. et. al. (1985). Le contexte social et culturel des problèmes sociosanitaires en Moyenne-Côte-Nord. Une perspective pour le développement des services communautaires, Rapport présenté à la direction des services communautaires du Centre de santé Saint-Jean-Eudes, au Havre-Saint-Pierre.

CORNILLOT, P. (1977). «Quatre vérités sur la santé», Autrement. Francstireurs de la médecine, nº 9, Paris, p. 224-236.

DAUGHERTY, S.R. *et al.* (1988). «A Questionnaire for the Measurement of Social Networks and Social Support», *Connections*, Bulletin of The International Network for Social Network Analysis, vol. XI, n^o 2, p. 20-25.

DAVELUY, C., LAVALLÉE, C., CLARKSON, M., ROBINSON, E. (sous la direction de) (1994). Et la santé des Cris, ça va? Rapport de l'enquête Santé Québec auprès des Cris de la Baie James, 1991, Santé Québec, Gouvernement du Québec.

DAWSON, N-M (2003). Des Attikamègues aux Têtes-de-Boule. Mutation ethnique dans le Haut Mauricien sous le Régime français, Éditions du Septentrion.

DELÂGE, D. (1997). *Histoire des Amérindiens*, Faculté des lettres et Faculté des sciences sociales, Département d'histoire et Département de sociologie, Université Laval.

DELÂGE, D. (2001). «Mauvais «pères» et faux «enfants»», Le Devoir, 30 juin 2001.

DELÂGE, D. et al. (1996). Les sept feux, les alliances et les traités autochtones du Guébec dans l'histoire, Rapport soumis à la Commission Royale d'Enquête sur les peuples autochtones, Québec.

DOHRENWEND, B.P. (1959). «Egoism, altruism, anomie, and fatalism : A conceptual analysis of Durkheim's types», *American Sociological Review*, 24 (4), p. 466-472.

DONGOIS, M. (2003). «Taux de suicide élevé au Québec. Des données qui font mal», L'Actualité médicale, 2 juillet 2003, vol. 24, nº 26, p. 14-15

DORVIL, H., MAYER, R. (2003). «Problèmes sociaux : définitions et dimensions», *Problèmes sociaux. Tome 1 : Théories et méthodologies*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, p.1-13.

DOUGLAS, J.D. (1967). The social meanings of suicide, Princeton, NJ, Princeton University Press.

DROUILLY, P. (1997). «Comment votent les Amérindiens?», La Presse, 17 mai 1997.

DUBOS, R. (1973). L'homme et l'adaptation au milieu, Paris, Payot.

DUBOS, R. (1981). «L'homme face à son milieu», Médecine et société. Les années 80, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, p. 53-79.

DUMAS, L. (hiver 1994-1995). «Offre globale aux Attikameks et aux Montagnais : Jacques Parizeau explique.», *Rencontre*, Gouvernement du Québec, volume 16, nº 2, p. 15.

DUMONT, F. (1978). Notes du cours Épistémologie et sociologie, Université Laval, Québec.

DUMONT, F., LANGLOIS, S., MARTIN,Y. (sous la direction de) (1994). Traité des problèmes sociaux, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec.

DUMONT, J. VANDOOREN, P. et al. (1972). La sociologie, Les dictionnaires Marabout Université, tome 1, Paris.

DUPUIS, R. (1991). La question indienne au Canada, Collection Boréal Express.

DUPUIS, R. (2001). *Quel Canada pour les Autochtones? La fin de l'exclusion*, Les Éditions du Boréal.

DURKHEIM, E. (1897). Le suicide. Étude de sociologie, Paris, Alcan.

DURKHEIM, E. (1960). Le suicide. Étude de sociologie, Nouvelle édition, Bibliothèque de philosophie contemporaine, P.U.F.

DURKHEIM, E. (1967). Les règles de la méthode sociologique, seizième édition, Paris, P.U.F.

DUVIGNAUD, J. (sous la direction de) (1972). La sociologie. Guide alphabétique, Éditions Denoël, Paris.

DUVIGNAUD, J. (1965). Durkheim. Sa vie, son oeuvre, Presses Universitaires de France, Paris.

EACHUS, J. et al. (1996). «Deprivation and cause specific morbidity : evidence from the Somerset and Avon survey of health», British medical Journal, vol. 312, p. 287-292.

EHRENBERG, A. (2002). «Des troubles du désir au malaise identitaire», Magazine littéraire. La dépression. De la mélancolie à la fatigue d'être soi, numéro 411, juillet-août, p.23-26.

ÉMOND, A. (sous la direction de) (1988). Et la santé, ça va? Rapport de l'enquête Santé Québec, 1987, tomes 1 & 2, Les publications du Québec, Gouvernement du Québec.

FERRAUD-BECHMAUN, D. (1993). «Bénévolat, forme de sociabilité», Projet.

FORTIN, A. (1994). «La famille, premier et ultime recours», *Traité des problèmes sociaux*, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, p. 947-962.

FORTIN, A. et al. (1987). Histoires de familles et de réseaux, Montréal, Éditions Saint-Martin.

FORTIN, A., GODBOUT, J. T., PIRON, S., PICHETTE, J. (2002). «Autour d'un livre. Le don, la dette, l'identité», Argument, vol. 4, no 2, printemps 2002, p. 131-158.

FORTIN, D. (1989). «La pauvreté et la maladie mentale : est-ce que les pauvres sont plus malades et si oui pourquoi?», Santé mentale au Québec, XIV, 2, p. 104-113.

FOUCAULT, M. (1966). Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines, Paris, Gallimard.

GÉLINAS, C. (1998). Les autochtones et la présence occidentale en Haute-Mauricie (Québec), 1760-1910, thèse de doctorat présentée au département d'anthropologie de l'Université de Montréal.

GILBERT, L. (1967). Organisation économique et relocalisation à Weymontachie, Université Laval, Québec.

GODBOUT, J. T. (2000). Le don, la dette et l'identité. Homo donator vs homo oeconomicus, Montréal, Boréal.

GODBOUT, J. T., CAILLÉ, A. (1995). L'esprit du don. Essai, Boréal Compact.

GODBOUT, J.T. (1994). «La sphère du don entre étrangers : le bénévolat et l'entraide», *Traité des problèmes sociaux*, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, p. 981-994.

GOLFIN, J. (1972). Les 50 mots-clés de la sociologie, Éditions Privat, Toulouse.

GOUVERNEMENT DU CANADA (1996). Loi sur les Indiens, Canada.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1994a). Nitaskinan. Notre territoire. Les Attikameks du Québec, ministère de l'Éducation, Graficor, Boucherville.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1994b). Synthèse de l'offre globale du gouvernement du Québec aux nations atikamekw et montagnaise, Négociation des revendications territoriales globales des Atikamekw et des Montagnais.

GRANGER, B. (2003). «La dépression est-elle une mode?», La Recherche. L'actualité des sciences, numéro 363, avril, p. 35-40.

GRATTON, F. (sous la direction de DORVIL, H. et MAYER, R.) (2001). «La théorisation ancrée pour proposer une explication du suicide des jeunes», *Problèmes sociaux. Tome 1. Théories et méthodologies,* Presses de l'Université du Québec, Québec, p. 305-334.

GROUPE RECHERCHE FOCUS (1997a). Statistiques annuelles. Activités de santé communautaire et de soins curatifs. Centre de santé de Manawan. Juillet 1996 à juin 1997, Pour la direction des services de santé. Manawan.

GROUPE RECHERCHE FOCUS (1997b). Statistiques annuelles. Activités de santé communautaire et de soins curatifs. Centre de santé d'Opitciwan. Juillet 1996 à juin 1997, Pour la direction des services de santé. Opitciwan.

GROUPE RECHERCHE FOCUS (1997c). Statistiques annuelles. Activités de santé communautaire et de soins curatifs. Centre de santé de Wemotaci. Juillet 1996 à juin 1997, Pour la direction des services de santé. Wemotaci.

GUILLEMETTE, A., ST-CYR, J.-P. (1995). Mosaïque lanaudoise. Profil démographique, socio-économique et sanitaire de la population lanaudoise, Direction de la santé publique, Joliette, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière.

GUINARD, J.E. (1945). Mémoires. Ms. Maison des Oblats, Montréal.

GURVITCH, G. (1968). La vocation actuelle de la sociologie. Tome 1. Vers la sociologie différentielle, Presses Universitaires de France, Paris.

HAMEL, G. (1995). Kikendatch. Anse au gros cyprès, Conseil de développement de la Haute-Mauricie inc, Québec.

HARVEY, S., NOËL, M. et al. (1997). Le Guébec amérindien et inuit, Les éditions Sylvain Harvey, Québec.

HOEL, PORT AND STONE. (1971). Introduction to statistical theory, ed. Houghton Mifflin company, Boston

HOGGART, R. (1957). La culture du pauvre, Les Éditions de Minuit, Paris.

HUOT, F. (1982). «Mourir à quinze ans. Le suicide chez les adolescents», *Magazine Justice*, volume 4, numéro 6, p. 21-23.

INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHES AVANCÉES (1991). Les déterminants de la santé, publication nº 5, Toronto, septembre.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2001). Enquête sociale et de santé 1998, Collection la santé et le bien-être, 2^e édition, Québec.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2002). Enquête sociale et de santé auprès des enfants et des adolescents québécois 1999, Collection la santé et le bien-être, Québec.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2003). La violence envers les conjointes dans les couples québécois 1998, Collection la santé et le bien-être, Québec.

ISAACS, S., KEOGH, S., MENARD, C., HOCKIN, J. (1998). Le suicide dans les Territoires du-Nord-Ouest : Un examen descriptif, Santé Canada, Direction générale de la protection de la santé - Laboratoire de lutte contre la maladie, volume 19, numéro 4.

JETTÉ, M. (sous la direction de) (1994a). Et la santé des Inuits, ça va? Rapport de l'enquête Santé Québec auprès des Inuits du Nunavik, 1992, tomes 1 & 2, Santé Québec, Gouvernement du Québec.

JETTÉ, M. et al. (1994b). Enquête Santé Québec auprès des Inuits du Nunavik, 1992. Cahier technique, Santé Québec, Gouvernement du Québec.

JOANIS, M., MONTMARQUETTE, C. (2004). La dette publique : un défi prioritaire pour le Québec. Rapport de projet. Project report, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), Montréal, avril.

KAPLAN, G.A. *et al.* (1996). «Inequality in income and mortality in the United States : analysis of mortality and potential pathways», *British medical Journal*, vol. 312, april, p. 999-1003.

KAWACHI, I., KENNEY, B.P., LOCHNER, K., PROTOW-STITH, D. (1997). «Social Capital, Income Inequality and Mortality», *American Journal of Public Health*, vol. 87, nº 9, september, p. 1491-1498.

LA DIRECTION DE L'ANALYSE DES TENDANCES SOCIALES (1991). La population autochtone du Canada vivant hors réserve. Un survol statistique, Secrétariat d'État du Canada.

LABERGE, L. (1979). Weymontachie, Conseil Attikamek-Montagnais.

LABERGE, L. (1981). Manouane, Conseil Attikamek-Montagnais.

LABERGE, L. (1982). Opitciwan, Conseil Attikamek-Montagnais.

LAJOIE, A. et al. (1996). Le statut juridique des peuples autochtones au *Québec et le pluralisme*, Étude réalisée au Centre de recherche en droit public pour la Commission royale sur les peuples autochtones, Les Éditions Yvon Blais Inc, Québec.

LALONDE, M. (1974). Nouvelle perspective de la santé des Canadiens. Un document de travail, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Ottawa.

LAMOREUX, M. et al. (1991) La violence familiale dans les communautés autochtones, Gouvernement du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, en collaboration avec Femmes Autochtones du Québec.

LAMOTHE, B. (1991). Le Haut-Saint-Maurice. Dépeuplement, conditions de vie et état de santé, Département de santé communautaire du Centre hospitalier régional de la Mauricie, Shawinigan.

LAMOTHE, B., LEMIRE, L. (1992). Scolarité, formation professionnelle et activité économique au Nunavik. Résultats d'une enquête menée au Nunavik au cours des mois de septembre et octobre 1991, Groupe de Recherche Hypothèse.

LAMOTHE, B. (1994). La situation économique des Atikamekw de Manawan. Résultats d'une enquête sur le terrain menée à Manawan entre le 21 février et le 10 mars 1994, Groupe de Recherche Hypothèse inc., pour le compte du Conseil Atikamekw / Manawan.

LAMOTHE, B. (1995). Inventaire des sources de données relatives à une étude de santé des résidants de Manawan et description de la distribution des services locaux et régionaux de santé, Groupe de Recherche Hypothèse inc., pour le compte du Conseil Atikamekw / Manawan.

LANDRY, M. et al. (1994). «Alcoolisme et autres toxicomanies», Traité des problèmes sociaux, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, p. 179-195.

LEIGHTON, D.C. et al. (1963). The Character of Danger. The Stirling County Study III, New-York, Basic Books.

LEMIEUX, D. (1994). «La violence conjugale», *Traité des problèmes sociaux*, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, p. 337-361.

LEMIRE, L., BOISVERT, R. (1990). Regards sur la problématique de la santé mentale : désintégration et réseaux d'entraide dans quatre communautés de la Mauricie, Trois-Rivières, Département de santé communautaire du Centre hospitalier Sainte-Marie.

LENEY, P. (1996). «Pourquoi les Attikameks ont abandonné Kikendatch pour Obedjiwan. L'histoire cachée», *Recherches amérindiennes au Québec*, Montréal, vol. XXVI, Nº 1.

LESAGE, A. (sous la direction de DORVIL, H. et MAYER, R.) (2001). «Troubles mentaux et suicide au Québec», *Problèmes sociaux*. Tome 1. *Théories et méthodologies*, Presses de l'Université du Québec, Québec, p. 449-466.

LESEMANN, F. (1994). «La pauvreté : aspects sociaux», *Traité des problèmes sociaux*, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, p. 581-604.

LÉVESQUE, G. (1985). Alcohol-related Wife-abuse : The Case of Tasiujaq, Ungava Bay (document non publié).

LÉVESQUE, L. (2001). «Le suicide maintenant en hausse chez les filles au Québéec», *La Presse*, 17 novembre 2001.

LEVY, P.S., LEMESHOW, S. (1980). Sampling for Health Professionals, Lifetime Learning Publications, Belmont, California.

LUPRI, E. (1989). «La violence masculine au foyer», Tendances sociales canadiennes, 14, automne, p. 19-21.

MAINC (1991). La loi sur les Indiens hier et aujourd'hui. Un guide des lois régissant l'inscription et le droit à l'inscription, Direction de l'inscription et des listes de bande, Canada.

MAISONNEUVE, D. (1984). Les abandons au secondaire. Une mesure du phénomène. Études et analyses, ministère de l'Éducation du Québec, Québec.

MARIS, R.W. (1967). «Suicide, status, and mobility in Chicago», Social Forces, 46 (2), p. 246-256.

MAUSS, M. (1973). Sociologie et anthropologie, Presses universitaires de France, Paris.

MAYER, R. (2003). «Le constructivisme et les problèmes sociaux», Problèmes sociaux. Tome 1 : Théories et méthodologies, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, p.111-134.

Mc KEOWN, T. (1981). «Les déterminants de l'état de santé des populations depuis trois siècles : le comportement, l'environnement et la médecine», *Médecine et société. Les années 80*, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, p. 143-175.

McCALLISTER, L., FISCHER, C.S. (1978). «A Procedure for Surveying Personal Networks», Sociological Methods and Research, vol. 7, nº 2, p. 131-148.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. (1999). Bulletin statistique de l'éducation, Direction des statistiques et des études quantitatives, Gouvernement du Québec.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. (2004) Résultats aux épreuves uniques de juin 2003 par commission scolaire et par école pour les secteurs public et privé et diplomation par commission scolaire, Direction de la sanction des études et Direction des statistiques et des études quantitatives, Gouvernement du Québec.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE. (2003a). Système d'accès aux données ministérielles, Gouvernement du Québec.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE. (2003b). Les chiffres clés de l'emploi au Guébec, édition 2003, Gouvernement du Québec.

MINISTÈRE DES FINANCES (2003). Plan budgétaire du Gouvernement du *Québec*, 2003-2004, Gouvernement du Québec.

MITCHELL, J. C. (1985). «General Social Survey Network Items», *Connections*, Bulletin of The International Network for Social Network Analysis, vol. VIII, nº 2-3, p. 119-123.

MOORE, W. (1971). Les changements sociaux, Éditions J. Duculot, Belgique.

MORISSETTE, N. (2003). «Faut-il donner des antidépresseurs aux enfants?», La Presse, 14 décembre 2003.

MORON, P. (1999). Le suicide, collection Que sais-je, Presses universitaires de France.

MUMFORD, L. (1950). Technique et civilisation, Éditions du Seuil, Paris.

MURPHY, B. K. (2001). De la pensée à l'action. La personne au coeur du changement social, Les Éditions Écosociété, Montréal.

NOËL, A. (1999). «Les Indiens qui veulent améliorer leur sort doivent s'assimiler», *La Presse*, 10 décembre 1999.

OUELLET, G. (1985). Statistiques. Théorie, exemples, problèmes, Les éditions Le Griffon d'argile, Québec.

PAQUET, G. (1994). «Facteurs sociaux de la santé, la maladie, la mort», *Traité des problèmes sociaux*, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, p. 223-244.

PAUKTUUTIT (1991). No More Secrets : Acknowledging the Problem of Child Sexual Abuse in Inuit Communities, Ottawa.

PELLETIER, C. (1996). «Violence, contrôle social et justice», *Relations*, septembre, p. 209-211.

PELLETIER, C., LAURIN, C. (1993). État des lieux. Violence et santé mentale chez les autochtones du Québec, recherche préparée pour l'Association des femmes autochtones du Québec, Centre de recherche et d'analyse en sciences humaines (ssDcc inc.).

PERREAULT, M. (1997). «Les jeunes considèrent encore le travail comme le meilleur moyen d'insertion sociale», *La Presse*, 3 mai 1997.

PETAWABANO, B.H. et al. (1994). La santé mentale et les autochtones du *Québec*, Le comité de la santé mentale du Québec, Gaëtan Morin éditeur.

PICARD, P. (1998). Élaboration d'un programme d'interventions multidisciplinaires visant le mieux-être de la communauté d'Opitciwan. Phase 1 : Analyse de la problématique, Wendake.

PIZZORNO, A. (1967). «Lecture actuelle de Durkheim», Archives européennes de sociologie, Paris.

POTVIN, R. (2003). «Précarité et nouveaux rapports de travail dans les années 1980 et 1990», *Problèmes sociaux. Tome 1 : Théories et méthodologies*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, p.373-395.

PRATTE, A. (2000). «Les sociétés traumatisées. Même les changements sociaux les plus bénéfiques produisent des effets pervers, soutient un sociologue réputé», *La Presse*, Montréal, 5 août 2000.

PRÉVILLE, M. et al. (1992). La détresse psychologique : détermination de la flabilité et de la validité de la mesure utilisée dans l'enquête santé Québec, Gouvernement du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux.

RADCLIFFE-BROWN, A.R. (1968). Structure et fonction dans la société primitive, Poitiers, Les Éditions de Minuit, Collection Points.

RADIO-CANADA. (2002). Émission Enjeux, «Les jeunes Autochtones du Québec», 5 février 2002.

ROBICHAUD, J.-B. et al. (1994). Les liens entre la pauvreté et la santé mentale. De l'exclusion à l'équité, Le comité de la santé mentale du Québec, Gaëtan Morin éditeur.

ROCHER, G. (1968). Introduction à la sociologie générale. 1. L'action sociale, Paris, Éditions HMH.

RONDEAU, G. (1994). «La violence familiale», *Traité des problèmes sociaux*, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, p. 319-335.

ROY, M (2005). «Tradition et modernité», La Presse, 24 novembre.

RUEL, S. (1997). «La violence conjugale, un véritable fléau social. Des chercheurs ont entrepris de trouver des moyens d'y faire échec», *Contact*, hiver, p. 12-14.

SAGMAI (1984). Nations autochtones du Québec, Gouvernement du Québec, p. 39-54.

SAINT-LAURENT, D., TENNINA, S. (2000). Résultats de l'enquête portant sur les personnes décédées par suicide au Guébec entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 1996, ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec.

SAINT-PIERRE, M.H. (1995). Mortalité de la population des huit villages cris de la Baie James. 1987-1992, Direction de la santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.

SANTÉ CANADA (1989, 1990, 1991, 1992, 1993). Statistiques de morbidité, Services médicaux, Montréal.

SANTÉ QUÉBEC (sous la direction de LAVALLÉE, C., BELLEROSE, C., CAMIRAND, J., CARIS, P.) (1995). Et la santé ça va en 1992-1993? Rapport de l'Enquête sociale et de santé 1992-1993, volume 1, Montréal, ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec.

SAVARD, R. (1981). Le sol américain : propriété privée ou terre-mère...L'endeçà et l'au-delà des conflits territoriaux entre autochtones et blancs au Canada, L'hexagone, Québec.

SCHEID, F., OLAÇABAL, I. (1993). Enquête sur les habitudes de consommation des drogues et d'alcool chez les jeunes Atikamekw, document non publié.

SCHEID, F., OLAÇABAL, I. (1994). Consommation de substances psychotropes chez des adolescents amérindiens au Québec, Cahiers d'Anthropologie et Biométrie Humaine, Paris, XII, n°s 3-4, p. 145-158.

SCHEID, F., OLAÇABAL, I. (1996). Consommation de substances psychotropes chez les adolescents amérindiens au Guébec, document non publié.

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES (1997). Les Amérindiens et les Inuits du Québec. Onze nations contemporaines, Gouvernement du Québec.

SÉGUIN, F. (1976). «La santé et la révolution culturelle», Critère. Pour un nouveau contrat médical, nº 15, Montréal, p. 189-200.

SÉGUIN, L. (1993). «Comprendre la violence», *Rencontre*, Gouvernement du Québec, volume 15, nº 1, p. 7-8.

SÉGUIN, L. (1994). «Municipalités et communautés amérindiennes : deux mondes, deux missions», *Rencontre*, Gouvernement du Québec, volume 15, nº 3, p. 8-10.

SHAFFER, D., BACON, K. (1989). «A critical review of preventive intervention efforts in suicide, with particular reference to youth suicide», M.R. Feinleb (éd.), *Report of the Secretary is Take Force on Youth Suicide*, Washington, DC, U.S. Government printing office.

SIMARD, J.-J. (1982). La révolution congelée : coopération et développement au Nouveau-Québec inuit, thèse de doctorat, faculté des sciences sociales, Université Laval.

SIMARD, J.-J. (1986). La condition autochtone et l'État québécois. Le cas des services socio-sanitaires, Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, Québec.

SIMARD, J.-J. (1990). «Entre deux jeunesses, il faut choisir la moindre», L'Action nationale, vol. LXXX, no. 4, p. 367-399.

SIMARD, J.-J. (1993). «La réduction des Amérindiens : entre l'envers du Blanc et l'avenir pour soi», *L'état et les minorités*, Saint-Boniface, Les Éditions du Blé et Presses universitaires de Saint-Boniface, p. 153-186.

SIMARD, J.-J. et al. (1996). Tendances nordiques. Les changements sociaux 1970-1990 chez les Cris et les Inuit. Une enquête statistique exploratoire, GETIC, Université Laval.

ST-LAURENT, D., BOUCHARD, C. (2004). L'épidémiologie du suicide au *Québec : que savons-nous de la situation récente?*, Institut national de santé publique, Direction planification, recherche et innovation, Unité connaissance -surveillance, Québec.

STATISTIQUE CANADA (1982). Série des profils A, catalogue 95-921, volume 3.

STATISTIQUE CANADA (1992). Données du recensement de 1991. Profils A et B.

STATISTIQUE CANADA (1997). Données du recensement de 1996. Profils A et B.

STATISTIQUE CANADA (2002). «La santé des Autochtones vivant hors réserve», *Le Quotidien*, 27 août 2002.

SUMPF, J., HUGUES, M. (1973). Dictionnaire de sociologie, Larousse, Paris.

THIBODEAU, M. (1999). «Nouveau code du sang en vue à Kahnawake», La Presse, 13 février 1999.

TOUSIGNANT, M. (sous la direction de) (1987). Utilisation des réseaux sociaux dans les interventions. État de la question et propositions d'action, Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, rapport de recherche nº 9, Québec, Les Publications du Québec.

TOUSIGNANT, M. (1990). L'étiologie sociale en santé mentale, Laboratoire de recherche en écologie sociale et humaine, UQAM.

TOUSIGNANT, M. (1994). «Le suicide et les comportements suicidaires», *Traité des problèmes sociaux*, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, p. 765-776.

TREMBLAY, D.-G. (1994). «Chômage, flexibilité et précarité d'emploi : aspects sociaux», *Traité des problèmes sociaux*, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, p. 623-652.

TREMBLAY, J. (2004). «Diplômés et sous-utilisés», La Presse, 17 avril, Montréal.

TRUDEL, P. (2001). «La perception négative des droits ancestraux. Ces droits constituent pourtant un principe de conciliation essentiel», *Le Devoir*, 23 juin 2001.

VINCENT, S. (1983). «Des Micmacs, des Hurons, des Abénaquis, des Mohawks, des Inuit», Histoire des idées au Guébec. Des troubles de 1837 au référendum de 1980, VLB éditeur et Georges Vincenthier, Québec.

VIRTON, P. (1965). Les dynamismes sociaux. Initiation à la sociologie, tome 1, Les Éditions ouvrières, Paris.

WIDLÖCHER, D. et al. (1994). Traité de psychopathologie, Paris, P.U.F.

YEN, I.H., KAPLAN, G.A. (1999). «Neighborhood social environment and risk of death : multilevel evidence from the Alameda County Study», *American Journal of Epidemiology*, vol. 149, nº 10, may, p. 898-907.

YEN, I.H., SYME, S.L. (1999). «The Social Environment and Health : a Discussion of the Epidemiologic Litterature», Annual Review of Public Health, vol. 1, n° 20, p. 287-308.

ANNEXE A

TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES DU CHAPITRE 5

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

TABLEAU A-01

Population de 15 ans et plus selon la taille du ménage, le groupe d'âge, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan, 1996

Taille du ménage	Taille moyenne %	Grande taille %
15-24 ans	27,7	72,3
25-34 ans	42,5	57,5
35-49 ans	38,7	61,3
50 ans et plus	49,1	50,9
Secondaire non complété	72,1	83,2
Secondaire complété	9,0	3,7
CÉGEP/Univ. compl. ou non	19,0	13,2
Au travail	40,8	18,6
Occupation non rémunérée	23,9	32,7
Inactifs	35,3	48,7
Moins de 12 000,00\$	60,8	75,0
12 000,00\$ à 29 999,99\$	23,0	21,9
30 000,00\$ et plus	16,2	3,2
Les associations sont significat	tives dans tous les cas.	

d'intimité dans la de	meure et que l'or	J A-02 le sentiment de manquer ou non le y remarque ou non des tensions, , Wemotaci (1997) agglomérées		
Manquer d'intimité				
Remarquer des tensions	Oui %	Non %		
Oui	72,8	27,2		
Non	48,0	52,0		
L'association est significative.				

d'intimité rel	dans la demeure et que l'a ations avec les autres me	entiment de manquer ou non on est satisfait ou non des
	Manquer	d'intimité
Satisfaction	Oui %	Non %
Satisfait	45,8	54,2
Insatisfait	60,3	39,7
L'association est significa	tive.	

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

	TABLEAU A	-04
d'intimité d	ians la demeure et que l'o	entiment de manquer ou non n y a subi ou non un rejet, emotaci (1997) agglomérées
	Manquer	d'intimité
Subir un rejet	Oui %	Non %
Oui	66,5	41,7
Non	33,5	58,3

d'intimité dan	s la demeure et que l	A-05 sentiment de manquer ou non on désire ou non la quitter, Wemotaci (1997) agglomérées
	Manque	er d'intimité
Quitter la demeure	Oui %	Non %
Oui	61,7	40,8
Non	38,3	59,2
L'association est significative	•	

	TABLEAU A	-06	
des tensi des	on de 15 ans et plus selon q ons dans la demeure et que relations avec les autres m 996), Opitciwan (1997), We	e l'on est satisfait ou non	
	Remarquer	des tensions	
Satisfaction	Oui %	Non %	
	_		
Satisfait	58,6	41,4	

dans l	a demeure et que l'on y a	n remarque ou non des tensions	
	Remarquer	des tensions	
Subir un rejet	Oui %	Non %	
Oui	75,1	56,0	
Non	24,9	44,0	
L'association est significat	ive.		

dans la d	emeure et que l'on dés	remarque ou non des tensions
	Remarquer	des tensions
Quitter la demeure	Oui %	Non %
Oui	68,7	56,2
Non	31.3	43.8

Population de 15 dinti	TABLEAU Aans et plus selon le semité dans la demeure et	entiment de manquer ou non
d fifth	Manawan, 19	96
Manquer d'intimité	Oui %	Non %
15-24 ans	54,7	45,3
25-34 ans	43,7	56,3
35-49 ans	36,6	63,4
50 ans et plus	50,0	50,0

TABLEAU A-10 Population de 15 ans et plus selon le désir de quitter ou non la demeure, le groupe d'âge et l'occupation, Manawan, 1996			
Oui %	Non %		
37,5	62,5		
31,3	68,7		
14,7	85,3		
22,6	77,4		
20,9	79,1		
25,5	74,5		
36,4	63,6		
	15 ans et plus selon l neure, le groupe d'âge <u>Manawan, 19</u> Oui % 37,5 31,3 14,7 22,6 20,9 25,5		

TABLEAU A-11 Population de 15 ans et plus selon le sentiment de manquer ou non d'intimité dans la demeure et l'occupation, Opitciwan, 1997			
Manquer d'intimité	Oui %	Non %	
Au travail	55,1	44,9	
Occupation non rémunérée	41,2	58,8	
Inactifs	38,8	61,2	

Population de 15 ans et plus selon que l'on remarque ou non des tensions dans la demeure, le groupe d'âge et le revenu, Opitciwan, 1997			
Remarquer des tensions	Oui %	Non %	
15-24 ans	65,2	34,8	
25-34 ans	62,7	37,3	
35-49 ans	62,1	37,9	
50 ans et plus	33,3	66,7	
Moins de 12 000,00\$	55,6	44,4	
12 000,00\$ à 29 999,99\$	60,2	39,8	
30 000,00\$ et plus	86,7	13,3	

TABLEAU A-13Population de 15 ans et plus selon que l'on est satisfait ou non des relations avec les autres membres du ménage, le groupe d'âge et l'état matrimonial, Opitciwan, 1997			
Satisfaction	Oui %	Non %	
15-24 ans	83,0	17,0	
25-34 ans	85,5	14,5	
35-49 ans	93,1	6,9	
50 ans et plus	97,8	2,2	
Ne vivant pas en couple	83,5	16,5	
En couple	91,0	9,0	

E

	TABLEAU A	-14	
Population de 15 ans et plus selon le désir de quitter ou non la demeure et le groupe d'âge, Opitciwan, 1997			
Guitter la demeure	Oui %	Non %	
15-24 ans	28,4	71,6	
25-34 ans	34,1	65,9	
35-49 ans	15,5	84,5	
50 ans et plus	35,6	64,4	

	TABLEA	U A-15	
Population de 15 ans et plus selon qu'elle a subi ou non un rejet de la part de membres de la demeure, la taille de la maisonnée, le sexe, la scolarité et le revenu, Opitciwan, 1997			
Subir rejet	Oui %	Non %	
Taille moyenne	15,0	85,0	
Grande taille	24,1	75,9	
Masculin	12,9	87,1	
Féminin	25,0	75,0	
Secondaire non complété	14,9	85,1	
Secondaire complété	28,6	71,4	
CÉGEP/Univ. compl. ou non	36,8	63,2	
Moins de 12 000,00\$	14,8	85,2	
12 000,00\$ à 29 999,99\$	23,7	76,3	
30 000,00\$ et plus	33,3	66,7	
Les associations sont significatives en ce qui concerne le sexe et la scolarité. Pour ce qui est de la taille de la maisonnée, elle l'est à 94 % et le revenu à 91 %.			

TABLEAU A-16 Population de 15 ans et plus selon le sentiment de manquer ou non d'intimité dans la demeure, le sexe, le groupe d'âge, et l'état matrimonial, Wemotaci, 1997			
Masculin	41,7	58,3	
Féminin	56,7	43,3	
15-24 ans	60,6	39,4	
25-34 ans	46,9	53,1	
35-49 ans	40,6	59,4	
50 ans et plus	37,9	62,1	
Ne vivant pas en couple	63,3	36,7	
En couple	39,6	60,4	
Les associations sont significa	tives dans tous les cas.		

TABLEAU A-17

Population de 15 ans et demeure, que l'on de	plus selon que l'on ren sire la quitter, le gro Wemotaci, 19	marque ou non des tensions dans la upe d'âge et l'état matrimonial, 997
	1 %	2 %
15-24 ans	73,4	44,7
25-34 ans	59,3	30,9
35-49 ans	68,1	25,0
50 ans et plus	46,7	16,7
Ne vivant pas en couple	70,6	44,0
En couple	61,2	25,0
1 Remarque des tensions dan 2 Désire quitter le ménage po	s le ménage ur aller habiter ailleurs	a à Wemotaci

Les associations sont significatives dans tous les cas, à l'exception de la variable de l'état matrimonial lorsque croisée avec celle concernant les tensions dans le ménage.

TABLEAU A-18 Population de 15 ans et plus étant allée à la chasse et/ou à la pêche au cours de l'année ayant précédé l'enquête selon le sexe, le groupe d'âge, l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées		
Masculin	395	84,8
Féminin	209	48,4
15-24 ans	191	63,7
25-34 ans	181	67,3
35-49 ans	151	75,9
50 ans et plus	82	62,6
Ne vivant pas en couple	177	59,8
En couple	427	70,9
Secondaire non complété	451	64,9
Secondaire complété	32	72,7
CÉGEP/Univ. compl. ou non	121	78,1
Au travail	247	76,0
Occupation non rémunérée	134	56,8
Inactifs	220	66,1
Moins de 12 000,00\$	322	61,7
12 000,00\$ à 29 999,99\$	196	75,4
30 000,00\$ et plus	55	87,3
Les associations sont significative	es dans tous les c	as

TABLEAU A-19								
Population de 15 ans et plus selon qu'elle évalue comme graves ou extrêmement graves certains problèmes dans sa communauté, le sexe, le groupe d'âge, l'état matrimonial, la scolarité, l'occupation et le revenu, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées								
	1 %	2 %	3 %	4 %	5 %	6 %	7 %	8 %
Masculin	85,5	74,5	84,3	87,6	84,2 ¹	85,6	75,2	65,2
Féminin	87,4	79,4	88,8	91,7	89,4 ¹	85,2	80,0	69,7
15-24 ans	83,4 ¹	70,2 ¹	83,2	82,5 ¹	80,5 ¹	82,3 ¹	72,9	68,3
25-34 ans	84,5 ¹	77,7 ¹	83,5	92,2 ¹	88,6 ¹	83,91	79,2	70,6
35-49 ans	88,6 ¹	81,5 ¹	90,4	92,01	91,5 ¹	90,5 ¹	80,5	65,4
50 ans et plus	93,8 ¹	83,6 ¹	94,1	94,4 ¹	89,9 ¹	88,5 ¹	80,8	61,3
Ne vivant pas en couple	84,1	70,5 ¹	76,5 ¹	86,4	78,9 ¹	82,4	73,4 ¹	67,6
En couple	87,4	80,01	89,9 ¹	90,7	90,6 ¹	87,1	79,6 ¹	67,2
Secondaire non complété	8 6,1	77,3	88,1	88,9	85,1 ¹	84,5	77,8	69,5
Secondaire complété	79,5	77,3	72,2	85,0	90,5 ¹	81,0	81,4	62,5
CÉGEP/Univ. compl./non	89,7	74,2	83,0	92,6	93,5 ¹	91,0	74,8	59,0
Au travail	84,9	75,7	88,2	91,6	89,5	85,4	73,8 ¹	60,4 ¹
Occupation non rémunérée	85,4	73,5	82,1	87,3	83,1	84,9	74,4 ¹	69,2 ¹
Inactifs	89,1	80,9	88,9	89,9	87,0	86,1	83,5 ¹	74,7 ¹
Moins de 12 000,00\$	87,0	75,5	85,6	87,9	85,4 ¹	84,4	77,9	66,2
12 000,00\$ à 29 999,99\$	85,4	78,1	89,2	92,2	88,1 ¹	89,2	78,1	66,8
30 000,00\$ et plus	95,2	84,1	88,9	96,4	98,4 ¹	91,9	80,6	71,4
 Violence physique ou verbale entre conjoints Bagarres entre individus Consommation de drogues illégales Abus d'alcool Enfants négligés par leurs parents Jeunes aux prises avec la loi (vol, vandalisme) Jeunes qui ne respectent plus les aînés Personnes âgées délaissées et maltraitées par leurs enfants Les pourcentages indexés d'un exposant indiquent que les associations sont significatives. 								

ANNEXE B

TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES DU CHAPITRE 7

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

		TABL	CAU B-01			
Population de 15 ans et plus ayant consommé de l'alcool au cours de l'année ayant précédé l'enquête selon l'âge du début de la consommation et le groupe d'âge actuel, Manawan (1996), Inuits (1992), Cris (1991)						
	-15 ans	15-17 ans	-18 ans	18-24 ans	25 ans et +	
Manawan	%	%	%	%	%	
15-24 ans	32,5	61,0	93,5	6,5	0,0	
25-34 ans	38,1	47,6	85,7	14,3	0,0	
35-49 ans	26,3	44,7	71,0	29,0	0,0	
50 ans et +	0,0	10,0	10,0	40,0	50,0	
Inuits						
15-24 ans	21,9	58,4	80,3	19,7	0,0	
25-34 ans	15,0	47,0	62,0	33,0	5,0	
35-49 ans	10,1	29,4	39,5	48,6	11,9	
50 ans et +	5,4	5,4	10,8	27,0	62,2	
Cris						
15-24 ans	39,5	52,3	91,8	8,2	0,0	
25-34 ans	22,6	56,6	79,2	19,9	0,9	
35-49 ans	11,2	37,5	48,7	44,7	6,6	
50 ans et +	5,1	12,7	17,8	49,1	33,1	
Les associati	ons sont slani	ficatives dans tous l	es cas.			

TABLEAU F	8-02				
Population de 15 ans et plus ayant consommé ou non de l'alcool au cours de son existence selon diverses caractéristiques, Manawan, 1996					
Consommation d'alcool au cours de l'existence	Oui %	Non %			
Ménage de grande taille	59,9	75,4			
Remarque des tensions dans le ménage	61,0	38,7			
Sentiment d'être observé, jugé, surveillé	71,2	58,3			
A désiré quitter Manawan	23,9	8,3			
A connu des problèmes financiers	53,7	33,9			
Les associations sont significatives dans tous les cas.	Les associations sont significatives dans tous les cas.				

TABLEAU B-03

Population de 15 ans et plus dont la consommation d'alcool est considérée ou non à risque (indice CAGE) selon diverses caractéristiques, Manawan, 1996

Buveur à risque (CAGE)	Oui %	Non %
Remarque des tensions dans le ménage	62,0	52,1
Rejet par des membres du ménage	21,3	11,1
Offre gratuitement des services à la communauté	91,6	83,5
Reçoit des confidences	83,8	73,8
Se confie à d'autres dans le ménage	81,6	68,2
	11 1	- to a stand the stand the Day

Concernant les tensions remarquées dans le ménage, l'association est significative à 94 %. Dans tous les autres cas, les associations sont significatives au seuil minimal de 95 %.

TABLEAU B-04Population de 15 ans et plus présentant ou non une dépendanceà l'alcool (indice IDA) selon diverses caractéristiques, Manawan, 1996			
Dépendance à l'alcool (IDA)	Oui %	Non %	
Manque d'intimité dans le ménage	56,9	42,7	
Remarque des tensions dans le ménage	67,0	51,5	
Rejet par des membres du ménage	24,8	11,3	
Rejet par des membres de la communauté	31,4	17,1	
Sentiment d'être observé, jugé, surveillé	75,2	65,4	
Offre gratuitement des services à la communauté	92,7	84,5	
Reçoit des confidences	86,5	74,4	
Se confie à d'autres dans le ménage	80,7	71,0	
Concernant le sentiment d'être observé, jugé, surveillé, l'association est significative à 93 %			

Concernant le sentiment d'etre observe, juge, surveule, i association est significative d'95 Dans tous les autres cas, les associations sont significatives au seuil minimal de 95 %.

TABLEAU B-05

Population de 15 ans et plus présentant ou non une dépendance à l'alcool (indice IDAM) selon diverses caractéristiques, Manawan, 1996

Dépendance à l'alcool (IDAM)	Оці %	Non %
Remarque des tensions dans le ménage	70,8	53,2
Relations insatisfaisantes dans le ménage	14,5	7,0
Rejet par des membres du ménage	29,2	12,4
Rejet par des membres de la communauté	41,0	17,6
Sentiment d'être observé, jugé, surveillé	79,7	65,8
Vie sociale insatisfaisante	15,4	8,1
A connu des problèmes financiers	62,5	48,2
A désiré quitter Manawan	30,6	18,9
Offre gratuitement des services à la communauté	93,8	85,6
Reçoit des confidences	92,3	75,0
Concernant le degré de satisfaction quant à la vie	e sociale et le j	fait d'offrir gratuitement c

Concernant le degré de satisfaction quant à la vie sociale et le fait d'offrir gratuitement des services à la communauté, les associations sont significatives à 93 %. Dans tous les autres cas, les associations sont significatives au seuil minimal de 95 %.

TABLEAU B-06				
Population de 15 ans et plus ayant consommé ou non des drogues au cours de son existence selon diverses caractéristiques, Manawan, 1996				
Consommation de drogues au cours de la vie	Oui %	Non %		
Manque d'intimité dans le ménage	58,0	40,4		
Remarque des tensions dans le ménage	72,3	48,3		
Rejet par des membres du ménage	21,4	13,2		
Souhaite quitter le ménage	38,9	22,1		
Rejet par des membres de la communauté	31,5	16,3		
Sentiment d'être observé, jugé, surveillé	79,6	63,4		
Déjà songé à quitter la communauté	31,8	15,0		
Aimerait vivre à la ville	29,4	19,5		
Membre d'un club social, d'une équipe sportive	41,2	27,1		
Population ne s'implique pas suffisamment	36,6	17,2		
A connu des problèmes financiers	61,6	44,7		
Offre gratuitement des services à la communauté	92,9	85,2		
Se confie à d'autres dans le ménage	82,3	70,0		
Reçoit des confidences	88,5	72,7		
Concernant le rejet par des membres du ménage, l tous les autres cas, les associations sont significative	Concernant le rejet par des membres du ménage, l'association est significative à 94 %. Dans tous les autres cas, les associations sont significatives au seuil minimal de 95 %.			

TABLEAU B-07			
Population de 15 ans et plus ayant consommé ou non des drogues au cours de l'année ayant précédé l'enquête selon diverses caractéristiques, Manawan (1996), Opitciwan (1997), Wemotaci (1997) agglomérées			
Consommation de drogues dans l'année	Oui %	Non %	
Ménage de grande taille	39,1	48,4	
Manque d'intimité dans le ménage	54,2	43,6	
Remarque des tensions dans le ménage	69,7	56,4	
Souhaite quitter le ménage	39,9	25,5	
Rejet par des membres de la communauté	31,0	21,1	
Sentiment d'être observé, jugé, surveillé	76,2	64,9	
Crainte d'agression dans les rues	28,6	38,4	
S'adapte mal aux changements culturels	17,6	27,4	
Reçoit des confidences	81,0	75,2	
Concernant les personnes qui reçoivent des con Dans tous les autres cas, les associations sont sig	fidences, l'associati mificatives au seuil i	on est significative à 94 % ninimal de 95 <u>%</u>	

TABLEAU B-08Population de 15 ans et plus considérée à risque et dépendante de l'alcool à partir des indices CAGE, IDA, IDAM selon divers problèmes sociaux, Manawan, 1996				
Indice	CAGE %	IDA %	IDAM %	
A songé sérieusement au suicide au cours de la vie	59,0	52,3	35,5	
N'a pas songé sérieusement au suicide au cours de la vie	41,6	27,5	14,9	
A été agressé(e) sexuellement	60,9	60,4	43,4	
N'a pas été agressé(e) sexuellement	40,6	25,6	12,9	

Population de 15 ans et plus présentant ur normal ou élevé selon divers Manawan (1996), Opitciwan (1997), V	problèmes soci	aux,
Indice de détresse	Normal %	Élevé %
A songé sérieusement au suicide au cours de la vie	17,7	45,0
A songé sérieusement au suicide dans l'année	55,6	73,3
A été agressé(e) sexuellement	15,9	34,6
A été agressé(e) physiquement*	14,7	34,0

Les associations sont significatives dans tous les cas.

TABLEAU B-10

Population de 15 ans et plus éprouvant ou non un sentiment de bonheur (êtes-vous heureux?) selon diverses caractéristiques, Manawan, 1996

Sentiment de bonheur	Heureux %	Pas heureux %
Manque d'intimité dans le ménage	45,4	76,0
Remarque des tensions dans le ménage	55,0	76,9
Rejet par des membres du ménage	14,5	33,3
Souhaite quitter le ménage	26,6	54,2
Vie sociale insatisfaisante	8,2	30,4
Relations insatisfaisantes avec la communauté	9,6	25,0
Déjà songé à quitter la communauté	19,4	37,5
Aimerait vivre à la ville	20,1	45,8
Crainte d'agression dans les rues	36,6	64,0
N'a pas d'amis	1,91	11,51
N'a pas rendu ou reçu de visite	18,5	60,0
A connu des problèmes financiers	49,4	72,0
N'a pas été à la chasse et/ou à la pêche	28,0	57,7
La langue atikamekw survit mal	18,2	34,6
Les gens de la communauté s'entraident peu	23,1	54,2
Offre gratuitement des services à la communauté	88,9	72,0
Reçoit gratuitement des services de la communauté	÷ 72,4	54,2
Offre gratuitement des biens à la communauté	84,1	65,4
Reçoit gratuitement des biens de la communauté	70,3	48,0
A été agressé(e) sexuellement	16,8	37,5
A un seuil élevé de détresse psychologique	14,6	53,8
A songé sérieusement au suicide au cours de la vie	15,7	34,6

Concernant le désir de quitter la communauté et les services rendus gratuitement par la communauté, les associations sont significatives à 94 %. Dans tous les autres cas, les associations sont significatives au seuil minimal de 95 %.

Les pourcentages indexés d'un exposant indiquent qu'il faut analyser ces données avec prudence, puisque plus de 20 % des cellules du tableau contiennent des valeurs inférieures à 5. ANNEXE C

<u>QUESTIONNAIRE SUR LES SOLIDARITÉS</u> <u>ET LES FORMES D'ENTRAIDE</u>

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

SOLIDARITÉS & FORMES D'ENTRAIDE

Ce questionnaire a pour principal objectif de renseigner le personnel des services de santé du Conseil atikamekw / Manawan sur l'état des formes d'entraide et des solidarités de la population de Manawan. Par cette initiative, le Conseil souhaite, depuis la prise en charge des services de santé, pouvoir apporter des améliorations et ainsi mieux répondre aux besoins de la population locale. Votre nom a été sélectionné au hasard et nous tenons à vous assurer de la confidentialité de chacune des informations obtenues. En somme, le questionnaire a été conçu de telle sorte qu'il demeure tout à fait impossible de reconnaître qui que ce soit. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle votre nom n'apparaît pas sur le questionnaire. Il ne vous en prendra que quelques minutes de votre temps. C'est pourquoi nous vous invitons à répondre à chacune des réponses). Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration qui nous est très précieuse.

I LA VIE FAMILIALE ET COMMUNAUTAIRE

ENCERCLEZ LE CHIFFRE OU LA LETTRE CORRESPONDANT À VOTRE RÉPONSE

- 01. Indiquez le sexe du répondant (Qii-68)?
 - 1. Homme
 - 2. Femme
- 02. Quelle est votre date de naissance (Qii-69)?
 - année mois
- 03. Quel âge avez-vous (Qii-70)? (VÉRIFIEZ)

___l__l âge

- 04. Présentement, quel est votre état matrimonial (Qii-71)?
 - 1. Jamais marié(e) et ne vivant avec personne en couple
 - 2. Divorcé(e)/séparé(e) et ne vivant avec personne en couple
 - 3. Marié(e) ou vivant avec quelqu'un en couple
 - 4. Veuf/veuve et ne vivant avec personne en couple

- 05. Avez-vous des enfants (Qii-75a)?
 - 1. Oui
 - 2. Non

Si vous avez répondu non, passez à la question 08

06. Si oui, combien (Qii-75b)?



- 07. Combien d'enfants vivent encore avec vous (Qii-75c)?
- 08. À part vous, combien de personnes habitent cette maison?

Indiquez	le nombre	ll_
Indiquez	ie nomere	·

Si vous habitez seul(e), passez à la question 14

09. Pourriez-vous indiquer votre lien de parenté avec chacune de ces personnes?

- 01. Conjoint(e)
- 02. Père/Mère
- 03. Enfant
- 04. Frère/Soeur
- 05. Grand-père/Grand-mère
- 06. Oncle/Tante
- 07. Petit(s)-enfant(s) & | arrière(s)-petit(s)-enfant(s)
- 08. Cousin(e) petit(e)-cousin(e)
 09. Neveu/Nièce, petit(e)-neveu/nièce
- 10. Beau-frère/Belle-soeur
- 11. Gendre/Bru (beau-fils/belle-fille)
- 12. Un(e) ami(e)
- 13. Beau-père/Belle-mère
- 14. Enfant en famille d'accueil
- 15. Autre. Précisez___
- 10. Avez-vous l'impression de manquer d'intimité dans la maison que vous habitez?
 - 1. Souvent
 - 2. Quelquefois
 - 3. Jamais
 - 4. J'habite seul(e)
 - 8. Ne sait pas
- 11. Remarquez-vous des tensions, des chicanes, des querelles entre des adolescents ou des adultes habitant la même maison que vous?
 - 1. Souvent
 - 2. Quelquefois
 - 3. Jamais
 - 4. J'habite seul(e)
 - 8. Ne sait pas

- 12. Diriez-vous que vos relations avez les autres personnes habitant la même maison que vous sont?
 - 1. Très satisfaisantes
 - 2. Plutôt satisfaisantes
 - 3. Plutôt insatisfaisantes
 - 4. Très insatisfaisantes
 - 5. J'habite seul(e)
 - 8. Ne sait pas
- 13. Si vous aviez le choix, quitteriez-vous un ou plusieurs membres de cette maison pour aller habiter dans une autre maison à Manawan?
 - 1. **Oui**
 - 2. Non
 - 3. J'habite seul(e)
 - 8. Ne sait pas
- 14. Comment trouvez-vous votre vie sociale (Ess-99)?
 - 1. Très satisfaisante
 - 2. Plutôt satisfaisante
 - 3. Plutôt insatisfaisante
 - 4. Très insatisfaisante
 - 8. Ne sait pas
- 15. Avez-vous des amis (Ess-100)?
 - 1. Oui
 - 2. Non
 - 8. Ne sait pas
- Si vous avez répondu non ou ne sait pas, passez à la question 17
- 16. <u>Si oui</u>, en général êtes-vous satisfait(e) de vos rapports avec vos amis (Ess-101)?
 - 1. Très satisfait(e)
 - 2. Plutôt satisfait(e)
 - 3. Plutôt insatisfait(e)
 - 4. Très insatisfait(e)
 - 8. Ne sait pas
- 17. Avez-vous, <u>au cours de la dernière semaine</u>, rendu visite ou reçu de la visite de la parenté ou d'ami(s) (soupers, parties de cartes, prendre un verre, etc.)?
 - 1. Plus d'une fois
 - 2. Une fois
 - 3. Je n'ai pas rendu visite ou reçu de la visite
 - 8. Je ne me souviens plus

- 18. Comment décririez-vous vos relations avec les autres membres de votre village (Qii-30)?
 - 1. Très satisfaisantes
 - 2. Plutôt satisfaisantes
 - 3. Plutôt insatisfaisantes
 - 4. Très insatisfaisantes
 - 8. Ne sait pas
- 19. Quelle est l'importance de la prière et de la religion dans votre vie? Diriez-vous qu'elles sont...(Qii-28)
 - 1. Très importantes
 - 2. Plus ou moins importantes
 - 3. Pas importantes du tout
 - 8. Ne sait pas
- 20. <u>Au cours des 12 derniers mois</u>, exception faite des occasions spéciales telles que mariages, funérailles ou baptêmes, combien de fois avez-vous assisté à des offices ou à des assemblées liées à votre religion (Qii-29)?
 - 1. Au moins une fois par semaine
 - 2. Au moins une fois par mois
 - 3. Quelques fois par année
 - 4. Au moins une fois par année
 - 5. Jamais
 - 8. Ne sait pas
- 21. De façon générale, diriez-vous que vous êtes une personne...(Qii-2)?
 - 1. Très heureuse
 - 2. Plutôt heureuse
 - 3. Pas très heureuse
 - 8. Ne sait pas
- 22. <u>Au cours des 12 derniers mois</u>, avez-vous subi un rejet ou de la désapprobation de la part d'une ou de plusieurs personnes avec qui vous habitez?
 - 1. Oui
 - 2. Non
 - 3. J'habite seul(e)
 - 8. Ne sait pas

Si vous avez répondu non ou ne sait pas, passez à la question 24

- 23. Si oui, cela a-t-il été pour vous (Qii-33c)?:
 - 1. Extrêmement stressant
 - 2. Assez stressant
 - 3. Légèrement stressant
 - 4. Pas stressant du tout
 - 8. Ne sait pas

- 24. À part les personnes avec qui vous habitez, avez-vous subi un rejet ou de la désapprobation <u>au cours des 12 derniers mois</u> de la part des membres de votre <u>village</u> (Qii-33c)?
 - 1. Oui
 - 2. Non
 - 8. Ne sait pas
- Si vous avez répondu non ou ne sait pas, passez à la question 26
- 25. Si oui, cela a-t-il été pour vous (Qii-33c)?:
 - 1. Extrêmement stressant
 - 2. Assez stressant
 - 3. Légèrement stressant
 - 4. Pas stressant du tout
 - 8. Ne sait pas
- 26. Est-ce qu'il arrive que des gens avec qui vous habitez ou toute autre personne vivant à Manawan se confient à vous, vous parlent librement de leurs problèmes?
 - 1. Souvent
 - 2. Quelquefois
 - 3. Jamais
 - 8. Ne sait pas

Si vous avez répondu jamais ou ne sait pas, passez à la question 28

- 27. Qui sont ces gens qui se confient à vous, qui vous parlent librement de leurs problèmes (vous pouvez encercler plus d'une réponse)?
 - 1. Un membre avec qui j'habite
 - 2. Un parent avec qui je n'habite pas (oncle, tante, cousin(e), grand-mère, etc.)
 - 3. Un(e) ami(e), un(e) collègue de travail ou un(e) voisin(e)
 - 4. À cause de mon travail ou de mon savoir, plusieurs se confient à moi
 - 5. Autre. Précisez_
 - 8. Ne sait pas
- 28. Y a-t-il, parmi les gens avec qui vous habitez ou votre parenté (oncle, tante, cousin(e), grand-mère, etc.), quelqu'un à qui vous pouvez vous confier, parler librement de vos problèmes?
 - 1. Oui
 - 2. Non
 - 8. Ne sait pas
- Si vous avez répondu non ou ne sait pas, passez à la question 30

- 29. S'il en est ainsi, à combien de personne(s) parmi les gens avec qui vous habitez ou votre parenté (oncle, tante, cousin(e), grand-mère, etc.), vous pouvez vous confier, parler librement de vos problèmes?
 - 1. Une

4. Quatre

 $\begin{array}{ccc}
1. & One \\
2 & Douv \\
\end{array}$

5. Cinq et plus

2. Deux 3. Trois

- 8. Ne sait pas
- 30. À part les gens avec qui vous habitez ou votre parenté (oncle, tante, cousin(e), grandmère, etc.), y a-t-il d'autres personnes à qui vous pouvez vous confier, parler librement de vos problèmes (vous pouvez encercler plus d'une réponse)?
 - 1. Le prêtre, un membre du clergé ou bien je fais du recueillement spirituel
 - 2. L'infirmière, la travailleuse sociale, le médecin ou un autre professionnel
 - 3. Un(e) ami(e), un(e) collègue de travail ou un(e) voisin(e)
 - 4. Je ne me confie jamais à personne (passez à la question 32)
 - 5. Autre Précisez_
 - 6. Non
 - 8. Ne sait pas
- 31. À qui préférez-vous vous confier (un seul choix de réponse)?
 - 01. À un membre avec qui j'habite
 - 02. À un parent avec qui je n'habite pas (oncle, tante, cousin(e), grand-mère, etc.)
 - 03. Un(e) ami(e), un(e) collègue de travail ou un(e) voisin(e)
 - 04. À un(e) étranger(ère)
 - 05. À un(e) professionnel(le)
 - 06. Au prêtre, à un membre du clergé ou bien je fais du recueillement spirituel
 - 07. Peu importe la personne
 - 08. Autre. Précisez
 - 98. Ne sait pas
- 32. <u>Au cours des 12 derniers mois</u>, avez-vous eu des problèmes financiers?
 - 1. Oui
 - 2. Non
 - 8. Ne sait pas

Si vous avez répondu non ou ne sait pas, passez à la question 35

- 33. Si vous avez eu des problèmes financiers <u>au cours des 12 derniers mois</u>, à qui vous êtes-vous adressé pour les régler (vous pouvez encercler plus d'une réponse)?
 - 1. À un membre avec qui j'habite
 - 2. À un parent avec qui je n'habite pas (oncle, tante, cousin(e), grand-mère, etc.)
 - 3. Un(e) ami(e), un(e) collègue de travail ou un(e) voisin(e)
 - 4. À une institution financière (banque, Caisse populaire, compagnie de finance)
 - 5. Je n'ai trouvé personne pour m'aider (passez à la question 35)
 - 6. Je me suis débrouillé(e) seul(e) (passez à la question 35)
 - 7. Autre. Précisez_
 - 8. Ne sait pas

- Totalement 1.
- 2. Partiellement
- 3. Pas du tout
- 8. Ne sait pas
- 35. Vous est-il arrivé, au cours des douze derniers mois, d'aider financièrement (prêter ou donner de l'argent) des personnes vivant à Manawan?
 - Oui 1.
 - 2. Non
 - 8. Je ne me souviens plus

Si vous avez répondu non ou je ne me souviens plus, passez à la question 37

- 36. Qui sont ces personnes que vous avez aidées financièrement au cours des douze derniers mois (vous pouvez encercler plus d'une réponse)?
 - Un membre avec qui j'habite 1.
 - Un parent avec qui je n'habite pas (oncle, tante, cousin(e), grand-mère, etc.) 2.
 - Un(e) ami(e), un(e) collègue de travail ou un(e) voisin(e) 3.
 - Peu importe la personne, en autant qu'elle soit dans le besoin 4.
 - Dons à des œuvres charitables 5.
 - Autre. Précisez 6.
 - Ne sait pas 8.
- À part les cadeaux de Noël ou d'anniversaires, vous est-il arrivé, au cours des douze 37. derniers mois, de donner des biens divers (nourriture, vêtements, etc.) à des membres de votre communauté (parents, amis, voisinage)?
 - Souvent 1.
 - Quelquefois 2.
 - 3. Jamais
 - 8. Je ne me souviens plus
- 38. À part les cadeaux de Noël ou d'anniversaires, avez-vous reçu, au cours des douze derniers mois, des biens divers (nourriture, vêtements, etc.) donnés par des membres de votre communauté (parents, amis, voisinage)?
 - Souvent 1.
 - Quelquefois 2.
 - Jamais 3.
 - 8. Je ne me souviens plus

- 39. À part l'aide financière et les dons de biens divers, vous est-il arrivé, <u>au cours des douze derniers mois</u>, de donner gratuitement d'autres types de services à la famille, des parents, des amis, le voisinage, la communauté, etc. (gardiennage, bricolage, réparations de moteurs, d'appareils divers, de maisons, etc.)?
 - 1. Souvent
 - 2. Quelquefois
 - 3. Jamais
 - 8. Je ne me souviens plus
- 40. À part l'aide financière et les dons de biens divers, est-ce que la famille, des parents, des amis, le voisinage, la communauté vous ont donné gratuitement d'autres types de services <u>au cours des douze derniers mois</u> (gardiennage, bricolage, réparations de moteurs, d'appareils divers, de maisons, etc.)?
 - 1. Souvent
 - 2. Quelquefois
 - 3. Jamais
 - 8. Je ne me souviens plus
- 41. Au cours des 12 derniers mois, êtes-vous allé(e) à la chasse et/ou à la pêche?
 - 1. Oui
 - 2. Non
 - 8. Je ne me souviens plus

Si vous avez répondu non ou je ne me souviens plus, passez à la question 43

- 42. Si oui, qui vous accompagne <u>généralement</u> à la chasse et/ou à la pêche (vous pouvez encercler plus d'une réponse)?
 - 1. Un ou des membres avec qui j'habite
 - 2. Un ou des parents avec qui je n'habite pas
 - 3. Des ami(e)s, des collègues de travail, des voisin(e)s
 - 4. J'y vais généralement seul(e)
 - 5. Autre. Précisez_
 - 8. Ne sait pas

Pour les questions 43 à 49, nous aimerions connaître votre point de vue concernant divers énoncés.

43. Les gens de Manawan s'entraident beaucoup?

- 1. Tout à fait d'accord
- 2. Plutôt d'accord
- 3. Plutôt en désaccord
- 4. Tout à fait en désaccord
- 8. Ne sait pas

- 44. Les gens de ma communauté font confiance aux personnes âgées, aux aîné(e)s?
 - Tout à fait d'accord 1.
 - 2. Plutôt d'accord
 - 3. Plutôt en désaccord
 - 4. Tout à fait en désaccord
 - 8. Ne sait pas
- 45. Les jeunes, les adultes et les personnes âgées de Manawan s'entendent bien de façon générale entre elles, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de conflits entre les générations?
 - Tout à fait d'accord 1.
 - 2. Plutôt d'accord
 - 3. Plutôt en désaccord
 - 4. Tout à fait en désaccord
 - 8. Ne sait pas
- 46. Les personnes âgées (aînées) de ma communauté devraient être des guides ou des conseillers sur l'avenir de ma population?
 - Tout à fait d'accord 1.
 - 2. Plutôt d'accord
 - 3. Plutôt en désaccord
 - 4. Tout à fait en désaccord
 - 8. Ne sait pas
- 47. Les gouvernements, fédéral ou provincial, pourraient régler de nombreux problèmes dans ma communauté?
 - 1. Tout à fait d'accord
 - 2. Plutôt d'accord
 - 3. Plutôt en désaccord
 - 4. Tout à fait en désaccord
 - 8. Ne sait pas
- 48. Le retour à des valeurs traditionnelles aiderait ma communauté à régler de nombreux problèmes?
 - Tout à fait d'acc
 Plutôt d'accord Tout à fait d'accord

 - 3. Plutôt en désaccord
 - 4. Tout à fait en désaccord
 - 8. Ne sait pas
- 49. La population de Manawan s'implique suffisamment afin de régler ses problèmes dans la communauté?
 - Tout à fait d'accord 1.
 - 2. Plutôt d'accord
 - 3. Plutôt en désaccord
 - 4. Tout à fait en désaccord
 - 8. Ne sait pas

- 50. Lorsqu'il y a des élections au conseil de bande de Manawan, allez-vous voter?
 - 1. Toujours
 - 2. Quelquefois
 - 3. Jamais
 - 4. Je n'ai pas l'âge ou je n'avais pas l'âge lors des dernières élections du conseil
 - 8. Ne sait pas
- 51. Lorsqu'il y a des élections provinciales (au Québec), allez-vous voter?
 - 1. Toujours
 - 2. Quelquefois
 - 3. Jamais
 - 4. Je n'ai pas l'âge ou je n'avais pas l'âge lors des dernières élections provinciales
 - 8. Ne sait pas
- 52. Lorsqu'il y a des élections fédérales (au Canada), allez-vous voter?
 - 1. Toujours
 - 2. Quelquefois
 - 3. Jamais
 - 4. Je n'ai pas l'âge ou je n'avais pas l'âge lors des dernières élections fédérales
 - 8. Ne sait pas
- 53. Êtes-vous présentement membre d'un club social, d'une équipe sportive ou d'un organisme bénévole?
 - 1. Oui
 - 2. Non
 - 8. Ne sait pas
- 54. Assistez-vous ou participez-vous aux activités de loisir telles le carnaval, les parties de hockey ou de base-ball, la danse sociale, etc.?
 - 1. Souvent
 - 2. Quelquefois
 - 3. Jamais
 - 8. Ne sait pas
- 55. Si cela vous était possible, aimeriez-vous aller vivre à la ville durant une longue période (plusieurs années)?
 - 1. Oui
 - 2. Non
 - 8. Ne sait pas

- 56. <u>Au cours des 12 derniers mois</u>, avez-vous eu envie de quitter Manawan définitivement ou pour une longue période?
 - 1. Oui
 - 2. Non
 - 3. J'ai quitté Manawan
 - 8. Ne sait pas

Si vous avez répondu non ou ne sait pas, passez à la question 58

- 57. Pour quelle(s) raison(s) avez-vous quitté ou avez-vous eu envie de quitter Manawan au cours des 12 derniers mois (vous pouvez encercler plus d'une réponse)?
 - 1. J'avais des problèmes familiaux
 - 2. Je trouvais le climat de mon village étouffant
 - 3. J'avais des problèmes à mon lieu de travail
 - 4. J'avais des problèmes de santé et je voulais me rapprocher des hôpitaux, des services
 - 5. Je désirais trouver du travail
 - 6. Je désirais poursuivre des études avancées
 - 7. J'avais des problèmes de logement
 - 8. Autre. Précisez_
- 58. À part les déménagements à Wemotaci et Opitciwan, que pensez-vous lorsque l'un des membres de votre communauté quitte son village pour une longue période pour quelque raison que ce soit (travail, études, en a assez, etc.)?
 - 1. Je trouve ça bien
 - 2. Je trouve ça mal
 - 3. Ça dépend
 - 4. Ça me laisse indifférent (e)
 - 8. Ne sait pas
- 59. Vous arrive-t-il de trouver la vie étouffante à Manawan, c'est-à-dire que vous vous sentez observé(e), jugé(e), surveillé(e)?
 - 1. Souvent
 - 2. Quelquefois
 - 3. Jamais
 - 8. Ne sait pas

2. LES PROBLEMES DANS VOTRE VILLAGE

60. Pour chacun des problèmes suivants, nous aimerions avoir votre opinion sur l'importance que prend aujourd'hui ce problème <u>dans votre village (Qii-31)</u>.

a) Violence physique ou verbale entre mari et femme?

- 1. Pas du tout un problème
- 2. Problème relativement mineur
- 3. Problème important
- 4. Problème extrêmement grave
- 8. Ne sait pas

60. Pour chacun des problèmes suivants, nous aimerions avoir votre opinion sur l'importance que prend aujourd'hui ce problème <u>dans votre village (Qii-31)</u> (suite).

b) Batailles et émeutes?

- 1. Pas du tout un problème
- 2. Problème relativement mineur
- 3. Problème important
- 4. Problème extrêmement grave
- 8. Ne sait pas

c) Utilisation de drogues illégales?

- 1. Pas du tout un problème
- 2. Problème relativement mineur
- 3. Problème important
- 4. Problème extrêmement grave
- 8. Ne sait pas

d) Abus d'alcool?

- 1. Pas du tout un problème
- 2. Problème relativement mineur
- 3. Problème important
- 4. Problème extrêmement grave
- 8. Ne sait pas

e) Enfants négligés par leurs parents?

- 1. Pas du tout un problème
- 2. Problème relativement mineur
- 3. Problème important
- 4. Problème extrêmement grave
- 8. Ne sait pas

f) Jeunes éprouvant des problèmes avec la loi à cause de vols ou de vandalisme?

- 1. Pas du tout un problème
- 2. Problème relativement mineur
- 3. Problème important
- 4. Problème extrêmement grave
- 8. Ne sait pas

g) Jeunes qui ne respectent plus les aînés?

- 1. Pas du tout un problème
- 2. Problème relativement mineur
- 3. Problème important
- 4. Problème extrêmement grave
- 8. Ne sait pas

- 61. Lorsque vous marchez seul(e) le soir dans les rues de Manawan, craignez-vous d'être agressé(e), harcelé e)?
 - 1. Souvent
 - 2. Quelquefois
 - 3. Jamais
 - 8. Ne sait pas
- 62. Remarquez-vous des tensions, des querelles, des froids entre différentes familles habitant Manawan (telle famille contre telle autre famille)?
 - 1. Souvent
 - 2. Quelquefois
 - 3. Jamais
 - 8. Ne sait pas

THE STORE STANGE MENTICS SUBTURE AS A PRODUCT OF

- 63. Sentez-vous, qu'au cours de votre vie, la culture atikamekw a changé (Qii-77a)?
 - 1. Beaucoup
 - 2. Un peu
 - 3. Pas du tout
 - 8. Ne sait pas
- Si vous avez répondu pas du tout ou ne sait pas, passez à la question 66
- 64. Ce changement a-t-il été favorable pour vous (Qii-77b)?
 - 1. Très
 - 2. Un peu
 - 3. Non
 - 8. Ne sait pas
- 65. Comment vous adaptez-vous à ces changements culturels (Qii-78)?
 - 1. Très bien
 - 2. Bien
 - 3. Pas très bien
 - 8. Ne sait pas

66. Sentez-vous que la langue atikamekw survit (Qii-80)?

- 1. Très bien
- 2. Bien
- 3. Mal
- 8. Ne sait pas

- Si un étranger vous demande votre origine, que lui répondrez-vous en tout premier 67. lieu? Je suis...
 - 1. Atikamekw de Manawan
 - 2. Atikamekw
 - 3. Amérindien ou Indien
 - 4. Autochtone
 - 5. Québécois
 - 6. Canadien
 - 7. Autre. Précisez
 - 8. Ne sait pas

4 LEES RENSEIGNEMENTS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

- 68. <u>Habituellement</u>, quelle langue parlez-vous à la maison (Qii-73a)?
 - 1. Atikamekw

 - Anglais
 Français
 - 4. Autre. Précisez
 - 8. Ne sait pas
- 69. Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous ayez complété (même si vous fréquentez toujours l'école) (Qii-72)?
 - 00. Pas de scolarité officielle
 - 01. Une ou quelques années d'école primaire
 - 02. Primaire complété
 - 03. Quelques années d'école secondaire
 - 04. Secondaire complété
 - 05. Études partielles dans une école de métiers ou un collège commercial privé, un institut technique, un CÉGEP, une école de sciences infirmières, une école normale
 - 06. Entraînement sur le lieu de travail
 - 07. Diplôme ou certificat d'études d'une école de métiers, d'un collège commercial privé, d'un institut technique, d'un CÉGEP, d'une école de sciences infirmières, d'une école normale
 - 08. Études partielles à l'université
 - 09. Université complétée (certificat, baccalauréat, maîtrise, doctorat)
 - 98 Ne sait pas

70. À des fins statistiques seulement, nous aimerions connaître votre échelle de <u>revenus</u> personnels pour la dernière année (Qii-74).

1.	0\$	à	11 999\$
2.	12 000\$	à	19 999\$
3.	20 000\$	à	29 999\$
4.	30 000\$	à	39 999\$
5.	40 000\$	à	49 999\$
6.	50 000\$	et plus	
8.	Ne sait pas	-	

- 71. Lequel des énoncés décrit le mieux votre situation actuelle?
 - 01. Au travail (si vous travaillez, passez à la question 72)
 - 02. Prestataire d'assurance-chômage (passez à la question 73)
 - 03. Prestataire d'aide sociale (passez à la question 73)
 - 04. Ne travaille pas pour des raisons de santé (passez à la question 73)
 - 05. Étudiant (questionnaire terminé)
 - 06. Tient maison (questionnaire terminé)
 - 07. À la retraite (questionnaire terminé)
 - 08. Autre. Précisez (questionnaire terminé)_
 - 98. Ne sait pas (questionnaire terminé)

72. Cet emploi est-il permanent?

- 1. Oui
- 2. Non
- 8. Ne sait pas

Questionnaire terminé

- 73. Depuis combien de temps êtes-vous sans emploi?
 - 1. |__| année (s)

<u>OU</u>

- 2. | | mois (si moins d'un mois, codez 01)
- 3. N'a jamais travaillé
- 8. Ne sait pas

ANNEXE D

QUESTIONNAIRE CONFIDENTIEL

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

I__I_I__I

QUESTIONNAIRE CONFIDENTIEL

Ce questionnaire a pour principal objectif de renseigner le personnel des services de santé du Conseil atikamekw / Manawan sur l'état général de santé mentale de la population de Manawan. Par cette initiative, le Conseil souhaite, depuis la prise en charge des services de santé, pouvoir apporter des améliorations et ainsi mieux répondre aux besoins de la population locale. Votre nom a été sélectionné au hasard et nous tenons à vous assurer de la confidentialité de chacune des informations obtenues. En somme, le questionnaire a été conçu de telle sorte qu'il demeure tout à fait impossible de reconnaître qui que ce soit. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle votre nom n'apparaît pas sur le questionnaire. Il ne vous en prendra que quelques minutes de votre temps. C'est pourquoi nous vous invitons à répondre de manière précise à chacune des questions. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration qui nous est très précieuse.

1. DIVERS PROBLEMES PERSONNELS

Les questions suivantes portent sur divers aspects de votre santé. La façon dont vous vous êtes senti(e) durant la dernière semaine a pu être différente de celle dont vous vous êtes senti(e) l'année passée. <u>Au cours de la dernière semaine</u>, pouvez-vous nous dire à quelle fréquence...

		Jamais	De temps en temps	Souvent
1.	<u>Au cours de la dernière semaine</u> , vous êtes-vous senti(e) désespéré(e) en pensant à l'avenir (Qic-1)?	1	2	3
2.	<u>Au cours de la dernière semaine</u> , avez-vous eu des blancs de mémoire? (Qic-2)	1	2	3
3.	<u>Au cours de la dernière semaine</u> , vous êtes-vous senti(e) découragé(e), stressé(e) ou avez-vous eu les «bleus» (Qic-3)?	1	2	3
4.	<u>Au cours de la dernière semaine</u> , vous êtes-vous senti(e) tendu(e) ou sous pression? (Qic-4)	1	2	3
5.	<u>Au cours de la dernière semaine</u> , vous êtes-vous laissé(e) emporter contre quelqu'un ou quelque chose (Qic-5)?	1	2	3
6.	<u>Au cours de la dernière semaine</u> , vous êtes-vous senti(e) ennuyé(e) ou peu intéressé(e) par les choses (Qic-6)?	1	2	3

ENCERCLEZ LE CHIFFRE CORRESPONDANT À VOTRE RÉPONSE

		Jamais	De temps en temps	Souvent
7.	<u>Au cours de la dernière semaine</u> , avez-vous ressenti des peurs ou des craintes (Qic-7)?	1	2	3
8.	<u>Au cours de la dernière semaine</u> , avez-vous eu des difficultés à vous souvenir des choses (Qic-8)?	1	2	3
9.	<u>Au cours de la dernière semaine</u> , avez-vous pleuré facilement ou vous êtes-vous senti(e) sur le point de pleurer (Qic-9)?	1	2	3
10.	<u>Au cours de la dernière semaine</u> , vous êtes-vous senti(e) agité(e) ou nerveux(se) intérieurement (Qic-10)?	1	2	3
11.	<u>Au cours de la dernière semaine</u> , vous êtes-vous senti(e) négatif(ve) envers les autres (Qic-11)?	1	2	3
12.	<u>Au cours de la dernière semaine</u> , vous êtes-vous senti(e) facilement contrarié(e) ou irrité(e) (Qic-12)?	1	2	3
13.	<u>Au cours de la dernière semaine</u> , vous êtes-vous fâché(e) pour des choses sans importance (Qic-13)?	1	2	3
14.	<u>Au cours de la dernière semaine</u> , avez-vous désiré être seul(e), vous isoler car vous ne vouliez voir personne (Qic-14)?	1	2	3

I

Si vous avez répondu par «de temps en temps (2)» ou «souvent (3) à l'une ou plusieurs des questions précédentes (questions 1 à 14), répondez aux questions 15, 16, 17.

Sinon, passez à la question 18

- 15. <u>Au cours des 6 derniers mois</u>, est-ce que ces manifestations (voir questions 1 à 14) ont nui à votre vie familiale ou sentimentale (Ess-82)?
 - 1. Oui
 - 2. Non
 - 8. Je ne me souviens plus

- 16. Au cours des 6 derniers mois, est-ce que ces manifestations (voir questions 1 à 14) ont nui à votre capacité de travailler ou de poursuivre vos études (Ess-83)?
 - 1. Oui
 - 2. Non
 - Je n'ai pas travaillé ou je n'ai pas étudié au cours des 6 derniers mois 3.
 - Je ne me souviens plus 8.
- 17. Au cours des 6 derniers mois, est-ce que ces manifestations (voir questions 1 à 14) vous ont restreint(e) dans vos activités sociales (loisirs, rencontres avec la parenté, des amis, autres) (Ess-84)?
 - Oui 1.
 - 2. Non
 - Je ne me souviens plus 8.
- 18. Prenez-vous actuellement des somnifères ou des tranquillisants pour dormir ou calmer vos nerfs?
 - Oui 1.
 - 2. Non

Si vous avez répondu non à la question 18, passez à la question 20

- Si oui, à quelle fréquence prenez-vous ce(s) médicament(s) (Essm-108)? 19.
 - À tous les jours 1.
 - Quelques fois par semaine 2.
 - Ouelques fois par mois 3.
 - Quelques fois par année 4.
 - Je ne sais pas 8.
- 20. Vous est-il déjà arrivé de penser sérieusement à vous suicider (à vous enlever la vie) (Qic-15)?
 - 1. Oui
 - 2. Non

Si vous avez répondu non à la question 20, passez à la question 28

- Cela s'est-il passé au cours des 12 derniers mois (Qic-16)? 21.
 - 1. Oui
 - 2. Non

Si vous avez répondu non à la question 21, passez à la question 24

- Si vous avez pensé à vous suicider au cours des 12 derniers mois, avez-vous prévu un 22. moyen pour le faire (Ess-90)?
 - 1. Oui
 - 2. Non

Si vous avez répondu non à la question 22, passez à la question 24

- 23. Pouvez-vous identifier ce ou ces moyens (vous pouvez encercler plus d'une réponse) (Ess-91)?
 - Médicaments ou autres produits chimiques 1.
 - Se couper les veines 2.
 - Pendaison 3.
 - Gaz d'échappement d'un véhicule moteur (monoxyde de carbone) 4.
 - 5. Saut
 - Arme à feu 6.
 - 7. Accident de véhicule moteur
 - 8. Autre moyen. Spécifiez_

24. Avez-vous déjà fait une tentative de suicide (essayé de vous enlever la vie) (Qic-17)?

- Oui 1.
- 2. Non

Si vous avez répondu non à la question 24, passez à la question 28

Cela s'est-il passé au cours des 12 derniers mois (Qic-18)? 25.

- 1. Oui
- 2. Non
- 26. Pouvez-vous identifier le ou les moyens que vous avez utilisé(s) (vous pouvez encercler plus d'une réponse) (Ess-94)?
 - Médicaments ou autres produits chimiques 1.
 - Se couper les veines 2.
 - 3. Pendaison
 - Gaz d'échappement d'un véhicule moteur (monoxyde de carbone) 4.
 - 5. Saut
 - 6. Arme à feu
 - 7. Accident de véhicule moteur
 - 8. Autre moyen. Spécifiez_

- 27. Avez-vous consulté un professionnel de la santé ou toute autre personne qui donne des conseils après avoir fait cette tentative de suicide (Ess-95)?
 - 1. Oui
 - 2. Non
 - 8. Je ne me souviens plus
- 28. Vous a-t-on déjà obligée(e), forcé(e) à certaines activités sexuelles (attouchements, relations sexuelles avec pénétration) (Qic-35)?
 - 1. Jamais
 - 2. Une fois
 - 3. Quelques fois
 - 4. Souvent

Si vous avez répondu jamais à la question 28, passez à la question 30

- 29. Quand cet ou ces événements s'est ou se sont produits, étiez-vous enfant, adolescent(e) ou adulte (Qic-36)?
 - 1. Enfant
 - 2. Adolescent(e)
 - 3. Adulte
 - 4. Au cours de toutes ces périodes
 - 8. Je ne me souviens plus

2. QUELQUES HABITUDES DE VIE

A. LA CONSOMMATION D'ALCOOL

- 30. Avez-vous déjà consommé de la bière, du vin, des liqueurs fortes ou d'autres boissons alcoolisées (Qic-19)?
 - 1. Oui
 - 2. Non
 - 8. Je ne me souviens plus

Si vous avez répondu non ou je ne me souviens plus à la question 30, passez à la question 52 a)

- 31. <u>Au cours des 12 derniers mois</u>, avez-vous consommé de la bière, du vin, des liqueurs fortes ou d'autres boissons alcoolisées (Qic-20)?
 - 1. Oui
 - 2. Non
 - 8. Je ne me souviens plus

Si vous avez répondu non ou je ne me souviens plus à la question 31, passez à la question 50

- 32. Habituellement, à quelle fréquence consommez-vous des boissons alcoolisées (bière, vin ou liqueurs fortes) (Qic-21a)?
 - 1. Chaque jour
 - 2. 1 à 6 fois par semaine
 - 3. 1 à 3 fois par mois
 - 4. Moins d'une fois par mois
 - 8. Je ne sais pas
- 33. Lorsque vous buvez des boissons alcoolisées, combien de consommations prenez-vous en moyenne par jour (Qic-22)?

Nous entendons par	*Une bouteille de bière ou un verre de bière en fût (draft)
<u>UNE</u> consommation <u>OU</u>	*Un petit verre de vin
<u>OU</u>	*Un petit verre de liqueur forte avec ou sans mélange

Indiquez le nombre de consommations par jour dans la case à votre gauche

98- Je ne sais pas (encerclez le chiffre 98 si c'est votre réponse)

- 34. Au cours des 12 derniers mois, vos habitudes de boire ont-elles changé (Qic-23)?
 - Je bois plus qu'avant 1.
 - 2. Je bois moins qu'avant
 - Mes habitudes n'ont pas changé
 Je ne sais pas
- 35. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous déjà pris de l'alcool en vous levant le matin pour calmer vos nerfs ou vous débarrasser d'une «gueule de bois» (vous remettre d'une brosse) (Qic-24)?
 - 1. Presque tous les jours
 - 2. Assez souvent
 - 3. Rarement
 - 4. Jamais
 - 8. Je ne me souviens plus
- 36. Avez-vous déjà été critiqué(e) par des personnes de votre entourage à cause de votre consommation d'alcool (Qic-25)?
 - 1. Oui
 - 2. Non
 - 8. Je ne sais pas

- 37. Avez-vous <u>déjà</u> pensé que vous devriez diminuer votre consommation d'alcool (Qic-26)?
 - 1. Oui
 - 2. Non
 - 8. Je ne sais pas
- 38. Avez-vous déjà tenté de diminuer votre consommation d'alcool (Qic-27)?
 - 1. Oui
 - 2. Non
 - 8. Je ne sais pas
- 39. Vous êtes-vous <u>déjà</u> senti(e) mal à l'aise ou coupable à cause de votre consommation d'alcool (Qic-28)?
 - 1. Oui
 - 2. Non
 - 8. Je ne sais pas
- 40. <u>Au cours des 12 derniers mois</u>, il y a eu de la tension ou des désaccords (des chicanes) entre vous et votre famille ou vos amis à cause de votre consommation d'alcool (Qic-29a)?
 - 1. Oui
 - 2. Non
 - 8. Je ne sais pas
- 41. <u>Au cours des 12 derniers mois</u>, vous avez eu des difficultés au travail ou aux études à cause de l'alcool (Qic-29b)?
 - 1. Oui
 - 2. Non
 - 8. Je ne sais pas
- 42. <u>Au cours des 12 derniers mois</u>, vous avez eu des problèmes de santé dus à l'alcool (Qic-29c)?
 - 1. Oui
 - 2. Non
 - 8. Je ne sais pas
- 43. <u>Au cours des 12 derniers mois</u>, vous avez été arrêté(e) pour conduite en état d'ébriété (Qic-29d)?
 - 1. Oui
 - 2. Non
 - 8. Je ne sais pas

- 44. <u>Au cours des 12 derniers mois</u>, vous avez perdu un emploi (ou vous avez été chassé(e) de vos études) parce que vous buviez (Qic-29e)?
 - 1. Oui
 - 2. Non
 - 8. Je ne sais pas
- 45. <u>Au cours des 12 derniers mois</u>, vous avez été renvoyé(e) chez vous parce que vous étiez en état d'ébriété dans un lieu public (Qic-29f)?
 - 1. Oui
 - 2. Non
 - 8. Je ne sais pas
- 46. <u>Au cours des 12 derniers mois</u>, vous vous êtes blessé(e) ou vous avez blessé quelqu'un accidentellement lorsque vous étiez en état d'ébriété (Qic-29g)?
 - 1. Oui
 - 2. Non
 - 8. Je ne sais pas
- 47. <u>Au cours des 12 derniers mois</u>, vous vous êtes blessé(e) ou vous avez blessé quelqu'un dans une bataille ou une chicane lorsque vous étiez en état d'ébriété (**Qic-29h**)?
 - 1. Oui
 - 2. Non
 - 8. Je ne sais pas
- 48. <u>Au cours des 12 derniers mois</u>, vous avez dû être hospitalisé(e) ou suivre une cure de désintoxication à cause de vos problèmes d'alcool (**Qic-29i**)?
 - 1. Oui
 - 2. Non
 - 8. Je ne sais pas
- 49. Avez-vous déjà conduit un véhicule (automobile, camion, camionnette, véhicule toutterrain, motoneige, bateau à moteur) sous l'influence de l'alcool?
 - 1. Souvent
 - 2. Rarement
 - 3. Jamais
 - 4. Je ne conduis pas
 - 8. Je ne me souviens plus

Santé Québec

50. <u>Sans compter les fois où vous avez seulement goûté</u>, à quel âge avez-vous commencé à boire des boissons alcoolisées (**Qic-30**)?

I____IIndiquez l'âge dans la case à votre gauche98- Je ne me souviens plus (encerclez le chiffre 98 si c'est votre réponse)

- 51. Si vous avez déjà bu mais n'avez pas bu <u>au cours des douze derniers mois</u>, à quel âge avez-vous cessé de boire (Qic-31)?
 - I ____ I ___ Indiquez l'âge dans la case à votre gauche

97- Je n'ai jamais cessé de boire (encerclez le chiffre 97 si c'est votre réponse) 98- Je ne me souviens plus (encerclez le chiffre 98 si c'est votre réponse)

B. LA CONSOMMATION DE DROGUES

52. Voici une liste de quelques drogues parmi les plus connues. Nous aimerions savoir s'il vous est arrivé de prendre l'une de ces drogues :

52 a) Avez-vous déjà pris de la marijuana ou du haschisch (Qic-32a)?

- 1. Oui
- 2. Non
- 8. Je ne me souviens plus

Si vous avez répondu non ou je ne me souviens plus à la question 52 a), passez à la question 52 c)

- 52 b) Si oui, avez-vous consommé de la marijuana ou du haschisch <u>au cours des 12</u> <u>derniers mois (Qic-32b)</u>?
- 1. Oui
- 2. Non
- 8. Je ne me souviens plus

52 c) Avez-vous déjà pris de la cocaïne ou du crack (Qic-32c)?

- 1. Oui
- 2. Non
- 8. Je ne me souviens plus

Si vous avez répondu non ou je ne me souviens plus à la question 52 c), passez à la question 52 e)

- 52 d) <u>Si oui</u>, avez-vous consommé de la cocaïne ou du crack <u>au cours des 12 derniers</u> <u>mois (Qic-32d)</u>?
- 1. Oui
- 2. Non
- 8. Je ne me souviens plus
- 52 e) Avez-vous déjà essayé de vous droguer (de vous «geler») en reniflant de la colle, de l'essence ou tout autre solvant (Qic-32e)?
- 1. Oui
- 2. Non
- 8. Je ne me souviens plus

Si vous avez répondu non ou je ne me souviens plus à la question 52 e), passez à la question 52 g)

- 52 f) <u>Si oui</u>, en avez-vous reniflé (colle, essence, solvant) <u>au cours des 12 derniers</u> <u>mois (Qic-32f)</u>?
- 1. Oui Précisez le type de solvant : _____ |___|
- 2. Non
- 8. Je ne me souviens plus
- 52 g) Avez-vous déjà consommé d'autres drogues (Qic-32g)?
- 1. Oui
- 2. Non
- 8. Je ne me souviens plus

Si vous avez répondu non ou je ne me souviens plus à la question 52 g), le questionnaire est maintenant terminé pour vous

- 52 h) Si oui, avez-vous consommé d'autres drogues <u>au cours des 12 derniers mois (Qic-32h)</u>?
- 1. Oui. Précisez le type de ces autres drogues :_____ |___|
- 2. Non
- 8. Je ne me souviens plus

Si vous avez répondu non ou je ne me souviens plus à la question 52 h), le questionnaire est maintenant terminé pour vous

- 52 i) Si vous avez consommé l'une ou l'autre des drogues mentionnées <u>au cours des 12</u> <u>derniers mois</u>, diriez-vous que c'était (Qic-32i):
- 1. Plus d'une fois par semaine
- 2. Une fois par semaine
- 3. De 1 à 3 fois par mois
- 4. Moins d'une fois par mois
- 8. Je ne me souviens plus

MERCI BEAUCOUP DE VOTRE COLLABORATION

POUR PRÉSERVER LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS, METTRE LE QUESTIONNAIRE DANS L'ENVELOPPE ET SCELLER

ANNEXE E

QUESTIONS POSÉES EXCLUSIVEMENT À LA POPULATION DES COMMUNAUTÉS DE WEMOTACI ET OPITCIWAN

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

QUESTIONNAIRE SUR LES SOLIDARITÉS ET LES FORMES D'ENTRAIDE

35. Pour chacun des problèmes suivants, nous aimerions avoir votre opinion sur l'importance que prend aujourd'hui ce problème <u>dans votre village</u>.

f) Personnes âgées délaissées, abusées et maltraitées par leurs enfants?

- 1. Pas du tout un problème
- 2. Problème relativement mineur
- 3. Problème important
- 4. Problème extrêmement grave

QUESTIONNAIRE CONFIDENTIEL

- 21. Vous dites que vous avez consulté un professionnel de la santé ou toute autre personne qui donne des conseils après avoir fait cette tentative de suicide (médecin, travailleur (euse) social (e), travailleur (euse) communautaire, infirmier (ère), psychologue, enseignant (e)). Est-ce que cette aide vous a satisfait (e)?
 - 1. Totalement
 - 2. En partie
 - 3. Pas du tout
- 24. Avez-vous consulté un professionnel de la santé ou toute autre personne qui donne des conseils après cette (ces) agression (s) sexuelle (s) (médecin, travailleur (euse) social (e), travailleur (euse) communautaire, infirmier (ère), psychologue, enseignant (e))?
 - 1. Oui
 - 2. Non
 - 8. Je ne me souviens plus

Si vous avez répondu non ou je ne me souviens plus à la question 24, passez à la question 26

- 25. Est-ce que cette aide vous a satisfait (e)?
 - 1. Totalement
 - 2. En partie
 - 3. Pas du tout

26. Avez-vous déjà été agressé (e), physiquement par un ou des membres de votre famille?

- 1. Jamais
- 2. Une fois
- 3. Quelques fois
- 4. Souvent

Si vous avez répondu jamais à la question 26, passez à la question 30

- 27. Quand cette (ces) agression (s) physique (s) s'est ou se sont produite (s), étiez-vous enfant, adolescent (e) ou adulte?
 - 1. Enfant
 - 2. Adolescent (e)
 - 3. Adulte
 - 4. Au cours de toutes ces périodes
 - 8. Je ne me souviens plus
- Avez-vous consulté un professionnel de la santé ou toute autre personne qui donne des conseils après cette (ces) agression(s) physiques (s) (médecin, travailleur (euse) social (e), travailleur (euse) communautaire, infirmier (ère) psychologue, enseignant (e))?
 - 1. Oui
 - 2. Non
 - 8. Je ne me souviens plus

Si vous avez répondu non ou je ne me souviens plus à la question 28, passez à la question 30

- 29. Est-ce que cette aide vous a satisfait (e)?
 - 1. Totalement
 - 2. En partie
 - 3. Pas du tout
- 32. <u>Au cours des 12 derniers mois</u>, avez-vous consommé des drogues (marijuana (pot), haschisch, cocaïne, crack, colle, essence, solvant, champignons magiques ou tout autre type de drogue)?
 - 1. Oui
 - 2. Non
- 33. Si oui, à quelle fréquence consommez-vous ces drogues?
 - 1. Chaque jour
 - 2. 1 à 6 fois par semaine
 - 3. 1 à 3 fois par mois
 - 4. Moins d'une fois par mois
 - 8. Je ne sais pas

ANNEXE F

VERSION ATIKAMEKW DU QUESTIONNAIRE CONFIDENTIEL

•

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

.

KOKWETCIKEMOWIN

Ohwe masinahikan, tepirak kitci ki kiskeritakik ka otamirotcik, akosiwiniw ka mitatcik tan e ici matisitc Manawanik ka taciketc, mitoneritcikanik kaie pimatisiwinik itekera.

Misaweritamok ka nikanitcik ota Manawanik, awacamec kitci witcihatcik kaskina awia, awacamec kitci mirwacinik e ici witcihiwetcik.

Kiticinikasowin tca ki tawipitcikatew kitci niskamowin ohwe ka wi nta kiskeritakok aric wewerita kata kanaweritcikatew aka sa kitci kiskerimakaniwitc awin anihweriw mia ka ki ici niskamotc. Nama wiec kata masinatew e icinikasoin.

Nama kinec ki ka taciken ekoci tca wewerita masinaha e ici niskamoin.

Mikwetc.

1. AWIK TIPIRAWE E ICI ARIMISITC OMITONERITCIKANIK KAIE WIAWIK.

Ohwe ka kokwetcimikowin, e ici matisiin ni ici kanawapatcikatew. Pot pitoc ki pe ici arimeritamihitisonatake pot pitoc ki pe ici arimeritenatake ohwe ka ki pe morkananiwok kirika e isparihipan otananik.

Ki ka tca witen ka pe ispariin ohwe ka ki pe morkananiok.

WAIESINAHA AKITASON KA TAPWEMAKAK

		Nama wiskat	Nanikotino	Mocak
1-	<u>Ohwe mamitcitc ka ki pe markananiwok</u> , kit isparin ia ko kitci ataweritcikein nikanik e ici mamitoneritaman? (Qic-1)	1	2	3
2-	Ohwe mamitcitc ka ki pe markananiwok, ki pe			
	isparin ia, nanikotino ko awik ka isparitc, tekaci ko erotc ka oniketc wa itetc kaie wa totak? (Qic-2)	1	2	3
3-	<u>Ohwe mamitcitc ka ki pe markananiwok</u> , ki pe isparin ia ko tekaci kitci ataweritcikein kaie kitci micta oke matoin? (Qic-3)	1	2	3
4-	<u>Ohwe mamitcitc ka ki pe markananiwok</u> , kit isparin ia ko kitci micta wewepikeritaman nac kitci ataweritaman kekocic etotaman? (Qic-4)	i 1	2	3
			San	té Québec

		Nama wiskat	Nanikotino	Mocak
5-	<u>Ohwe mamitcitc ka ki pe markananiwok</u> , kit			
	isparin ia ko kitci kiciwahisk awik kekotc kitci	1	2	2
	kiciwahikoin kekocic? (Qic-5)	1	2	3
6-	Ohwe mamitcitc ka ki pe markananiwok, kit			<u></u>
	isparin ia ko aka kitci saperitaman kekocic kaie			
	kitci cikeritaman kekocic? Qic-6)	1	2	3
7-	Ohwe mamitcitc ka ki pe markananiwok, kit			
	isparin ia ko ceckwat kitci sekisiin? (Qic-7)	1	2	3
8-	Ohwe mamitcitc ka ki pe markananiwok, kit	·····		
	isparin ia ko kitci arimisiin e kotci nta mikawiin			
	kekocic? (Qic-8)	1	2	3
9-	Ohwe mamitcitc ka ki pe markananiwok, kit			
	isparin ia ko kitci wi matoin kaie kitci micta			
	kackeritamiparihin? (Qic-9)	1	2	3
10-	Ohwe mamitcitc ka ki pe markananiwok, kit	·		
	isparin ia ko kitci sekisiweritaman kekocic? (Qic-10)) 1	2	3
11-	Ohwe mamitcitc ka ki pe markananiwok, kit			<u></u>
	isparin ia ko kitci atawerimitisoin kotakahik e			
	kanawapamatcik kekotc e mamitonerimatcik? (Qic-	11) 1	2	3
12-	Ohwe mamitcitc ka ki pe markananiwok, kit	,···_		
	isparin ia ko kitci oke kiciwasiin kaie kitci matci			
	atweritaman kekocic kekotc awik? (Qic-12)	1	2	3
13-	Ohwe mamitçitc ka ki pe markananiwok, kit			
	isparin ia ko ceckwat kitci kiciwahikoin kekocic			
	aka orina e kicteritakok? (Qic-13)	1	2	3
14-	Ohwe mamitcitc ka ki pe markananiwok, kit isparin	··	<u></u>	
	ia ko e misaweritaman kircike kitci tacikehin, tipan			
	kitci pa tacikein, aka awik e wi wapamatc? (Qic-14)	1	2	3
- <u></u>	<u></u>		<u> </u>	

OHWE MITATO ACITC NEWOW KA KI PE KOKWETCIMIKOIN KECPIN KA PE ICI NISKAMOWONEN "NANIKOTINO" KEKOTC MA "MOCAK" KI KA NISKAMON OHWE 15, 16, 17 KA ITI MASINATEK, KECPIN TCA AKA TECIKOTC 18 KI KA NISKAMON.

- 15- <u>Ohwe ka ki pe nikotwaso (6) pisimokak</u>, ki otamihikon (ohwe otci kokwetcikemowina 1 nac 14) ia anihwe ka ki pe witaman kitenwesiwinik kekotc ma kiwerimoceciwinik? (Ess-82)
 - 1 Ehe
 - 2 Nama
 - 8 Nama ni mikawin
- 16- <u>Ohwe ka ki pe nikotwaso (6) pisimokak</u>, ki otamihikon (ohwe otci kokwetcikemowina 1 nac 14) ia anihwe kotamirowinik kekotc kikiskinohamasowinik? (Ess-83)
 - 1 Ehe
 - 2 Nama
 - 3 Nama ni ki otci otamiron kaie nama ni ki otci kiskinohamason.
 - 8 Nama ni mikawin
- 17- <u>Ohwe ka ki pe nikotwaso (6) pisimokak</u>, ki otamihikon (ohwe otci kokwetcikemowina 1 nac 14) ia anihwe ota e matisiin kaie e tacikein kotenaminak? (Ess-84)
 - 1 Ehe
 - 2 Nama
 - 8 Nama ni mikawin
- 18- Anote mekwate, kit apateitan ia nipemackiki kitei nipain kekote kotak mackiki (ka apateitate ko awik cowate kitei iteritak (Tranquilisants))?
 - 1 Ehe
 - 2 Nama

KECPIN KA NISKAMOWONEN "NAMA" NETE 20 KI KA ICAN, KECPIN TCA "EHE" OTA 19 KI KA ICAN.

19- Tan tatwaw mitciin anihwe kimackikim? (Essm-108)

- 1- Tato kickwa
- 2- Nanikitino tepirak e morkananiok
- 3- Nanikotino tepirak e peiko pisimokak
- 4- Nanikotino tepirak e peiko piponakak
- 8- Nama ni kiskeriten

20- Ki mamitoneriten ia ko nanikotino tapwe kitci nipahitisoin? (Qic-15)

- 1 Ehe
- 2 Nama

KECPIN KA NISKAMOWONEN "NAMA" NETE 28 KI KA ICAN KECPIN TCA "EHE" OTA 21 KI KA ICI NISKAMON.

- 21- <u>Ohwe ia ni mamitcitc ka ki pe mitato acitc nicw (12) pisimokak</u> ka ki ispariin? (Qic-16)
 - 1 Ehe
 - 2 Nama

KECPIN KA NISKAMOWONEN "NAMA" NETE 24 KI KA ICAN KECPIN TCA "EHE" OTA 22 KI KA ICI NISKAMON.

- 22- Kecpin ka iteritamowonen kitci nipahitisoin <u>ohwe mamitcitc ka ki pe mitato acitc nicw (12)</u> pisimokak, ki ki ia ni mamitoneriten kekwan ke totaman? (Ess-90)
 - 1 Ehe
 - 2 Nama

KECPIN KA NISKAMOWONEN "NAMA" NETE 24 KI KA ICAN KECPIN TCA "EHE" OTA 23 KI KA ICI NISKAMON.

- 23- Waiesinaha kekwan ka ki mamitoneritaman kitci apatcitain. (Ess-91)
 - Mackiki
 Kitci kickicaman kimikweapi
 Kitci nakwatitisoin
 Otapan e miractek
 Kitci apitcicimorowin e nitcikwackotiin
 Paskisikan
 Otapan kitci apitcicimorowakein
 8 Kotak kekocic

24- Aci a peikwaw kit ickwa kotcitan kitci nipahitisoin? (Qic-17)

- 1 Ehe
- 2 Nama

KECPIN KA NISKAMOWONEN "NAMA" NETE 28 KI KA ICAN KECPIN TCA "EHE" OTA 25 KI KA ICI NISKAMON.

- 25- Ohwe ia ni mamitcitc ka ki pe mitato acitc nicw pisimokak, ka ki kotci nipahitisoin? (Qic-18)
 - 1 Ehe
 - 2 Nama
- 26- Waiesinaha kekwan ka ki apatcitain ka kotci nipahitisoin. (Ess-94)
 - 1 Mackiki
 - 2 Mokoman kitci kickicaman kimikweapi
 - 3 Cectokweapi kitci nakwatitisohin
 - 4 Otapan e miractek
 - 5 E nitcikockotihin
 - 6 Paskisikan
 - 7 Otapan kitci apitcicimorohin
 - 8 Kotak kekocic

- 27- Ka ickwa kotcitain e wi nipahitisoin, ki ki ia natawapamaw mackiki iriniw kekotc kotak awik ka witcihiwetc? (Ess-95)
 - 1 Ehe
 - 2 Nama
 - 8 Nama ni mikawin
- 28- Ki ki isparin ia wikockatc kitci wi matci totakoin? (Qic-35)
 - 1 Nama wiskat
 - 2 Peikwaw
 - 3 Nanikotino
 - 4 Mocak

KECPIN KA NISKAMOWONEN "NAMA WISKAT" NETE 30 KI KA ICAN.

29- Tan apitc pot anihe ka ki pe aitotakoin? (Qic-36)

- 1 Ka pe awaciwin.
- 2 Ka pe ockinikiwin kekotc ka pe ickweciwin
- 3 Ka pe kiceatisiwin
- 4 Kaskina ohwe ka pe masinatek
- 8 Nama ni mikawin.

2 - ATITA ITATISIWINA

A - Ka apatcitakaniok ickoteapo.

30- Ki ki a minikwan peikwaw ickoteapo tapickotc napier, minicapo, ka mackowak? (Qic-19)

- 1 Ehe
- 2 Nama
- 8 Nama ni mikawin

KECPIN KA NISKAMOWONEN "NAMA" KEKOTC "NAMA NI MIKAWIN" NETE 52A KI KA ICAN.

- 31- <u>Ohwe mamitcitc ka ki pe mitato acitc nicw pisimokak</u>, ki pe minikwan ia ickoteapo? (Qic-20)
 - 1 Ehe
 - 2 Nama
 - 8 Nama ni mikawin

KECPIN KA NISKAMOWONEN "NAMA" KEKOTC "NAMA NI MIKAWIN" NETE 50 KI KA ICAN.

32- Tan tatwaw pot irikik menikwehonen? (Qic-21a)

- 1 Tato kickwa
- 2 Peikwaw nac nikotwaswaw peiko morkanan.
- 3 Peikwaw nac nictwaw e peikopisimokak.
- 4 Peikwaw tepirak e peikopisimokak.
- 8 Nama ni kiskeriten.
- 33- Kecpin e minikwein, tan tato opotai kekotc tan tato orakan menikwein (napier, minicapo, ka mackowak) peiko kickwa irikik? (Qic-22)

Kecpin e minikwein (matci ni peikw opotai, peikw orakan napier, peikw orakanicic minicapo, peikw orakanicic ka mackowak, e mockohotain matci kaie aka e mockohotain), tan tato opotai matci kaie tan tato orakan (napier, minicapo, ka mackowak) menikwein, peiko kickwa irikik?

Masinaha tan tato. 97 -Nama tato kickwa ni minikwan (kecpin ohwe ici niskamowine ki ka waiesinahen).

- 34- <u>Ohwe mamitcitc ka ki pe mitato acitc nicw pisimokak</u>, pitoc ia ki toten e minikwein? (Qic-23)
 - 1 Awacamec ki minikwan.
 - 2 Nota ni minikwan.
 - 3 Peikon e totaman e nimikwean.
 - 8 Nama ni kiskeriten.

- 35- <u>Ohwe mamitcitc ka ki pe mitato acitc nicw pisimokak</u>, ki minikwan ia ko e kicepawocik kitci natokohoin? (Qic-24)
 - 1 Kekat tato kickwa.
 - 2 Nanikotino.
 - 3 Nama tapwe mocak.
 - 4 Nama wiskat.
 - 8 Nama ni mikawin.
- 36- Kit arimotamakoin ia aska aka e mirerimikoin e minikwein? (Qic-25)
 - 1 Ehe
 - 2 Nama
 - 8 Nama ni kiskeriten
- 37- Aci a ki mamitoneriten memantcic kitci ponitain e minikwein? (Qic-26)
 - 1 Ehe
 - 2 Nama
 - 8 Nama ni kiskeriten
- 38- Aci ia ki kotcitan memantcic kitci ponitain e minikwein? (Qic-27)
 - 1 Ehe
 - 2 Nama
 - 8 Nama ni kiskeriten
- 39- Kit isparin ia ko kitci matceritaman kekotc kitci cikeritaman e minikwein? (Qic-28)
 - 1 Ehe
 - 2 Nama
 - 8 Nama ni kiskeriten
- 40- <u>Ohwe ka ki pe mitato acitc nicw pisimokak</u>, ki otci matciparinawow ia kitcirowemakanak kaie kikwimesak? (Qic-29a)
 - 1 Ehe
 - 2 Nama
 - 8 Nama ni kiskeriten

- 41- O<u>hwe ka ki pe mitato acitc nicw pisimokak</u>, ki arimihikon ia e otamiroin kekotc e kiskinohamasoin? (Qic-29b)
 - 1 Ehe
 - 2 Nama
 - 8 Nama ni kiskeriten
- 42- <u>Ohwe ka ki pe mitato acitc nicw pisimokak</u>, ki otci akosin ia tepirak anihe ka totaman?(Qic-29c)
 - 1 Ehe
 - 2 Nama
 - 8 Nama ni kiskeriten.
- 43- <u>Ohwe ka ki pe mitato acitc nicw pisimokak</u>, aci ia ki nakohokowin e miparitcikein mekwatc e minikwehin? (Qic-29d)
 - 1 Ehe
 - 2 Nama
 - 8 Nama ni kiskeriten.
- <u>Ohwe ka ki pe mitato acitc nicw pisimokak</u>, ki wepakonikoin ia aci peikwaw e otamoroin (kekotc ma ki orowiticahokowin kiskinohamatokamikok) tepirak osam e minikwein? (Qic-29e)
 - 1 Ehe
 - 2 Nama
 - 8 Nama ni kiskeriten.
- 45- <u>Ohwe ka ki pe mitato acitc nicw pisimokak</u>, ki kiweticahokowin ia ko kimikiwamik arotcikotc e pa minikwein? (Qic-29f)
 - 1 Ehe
 - 2 Nama
 - 8 Nama ni kiskeriten.

- 46- <u>Ohwe ka ki pe mitato acitc nicw pisimokak</u>, mekwatc e minikwein, ki ocikohon ia kekotc ma kotak awik ka ocikohawoten? (Qic-29g)
 - 1 Ehe
 - 2 Nama
 - 8 Nama ni kiskeriten.
- 47- <u>Ohwe ka ki pe mitato acitc nicw pisimokak</u>, mekwatc e minikwein, ki ocikohon ia kekotc ma ka ocikohawoten awik e mikasoin? (Qic-29h)
 - 1 Ehe
 - 2 Nama
 - 8 Nama ni kiskeriten.
- 48- <u>Ohwe ka ki pe mitato acitc nicw pisimokak</u>, ki pitakarikowin ia akosiwokamikok kekotc ma ka icawonen ka ici mihakaniwitcik ka wi ponitatcik e minikwetcik? (Qic-29i)
 - 1 Ehe
 - 2 Nama
 - 8 Nama ni kiskeriten.
- 49- Ki miparitwan ia otapan (kaskina towi otapan) kaie tciman mekwatc e minikwein?
 - 1 Mocak
 - 2 Nama mitcetwaw.
 - 3 Nama wiskat.
 - 4 Nama ni kackitan e miparitcikean.
 - 8 Nama ni mikawin.
- 50- Tan e tato piponesiwipan ka matce minikwein (nama ki ka akiten tatwaw tepirak ka kotcictaman ka minikwaniwok)? (Qic-30)

Masinaha.

98 Nama ni mikawin (Waiesinaha akitason kecpin anihwe nisakamowine.).

- 51- Tan e tato piponesiwipan ka ponitain e minikwein kecpin aka ka otci minikwewonen <u>ohwe</u> mamitcitc ka ki pe mitato acitc nicw (12) pisimokak? (Qic-31)
 - Masinaha.
 - 97 Nama wiskat ni ki otci ponitan e minikwehan.
 - 98 Nama ni mikawin (ki ka waiesinahen akitason anihwe mia ka niskomoin.).

B- KA APATCITAKANIWOK MATCI MACKIKI KAIE KA SAKASWANIWOK MATCI KEKOCIC.

- 52- Nicino ohwe e masinateki ka sakaswawakaniwok, aci a peikwaw anihwe kit ickwa kotcitan.
- 52 a) Matci nipic (Pwat ka icinikatakaniwitc). Matci pikiw (Hac ka icinikatakaniwitc). Masinahok ka pe sakaswakewonen oki (Qic-32a)?
 - 1 Ehe
 - 2 Nama
 - 8 Nama ni mikawin

KECPIN KA NISKAMOWONEN "NAMA" KEKOTC "NAMA NI MIKAWIN" NETE 52C KI KA ICAN.

- 52 b) Kecpin "ehe" ka itewonen, ki pe sakaswawakan ia anihwe <u>ohwe mamitcitc ka ki pe mitato</u> acitc nicw pisimokak (Qic-32b)?
 - 1 Ehe
 - 2 Nama.
 - 8 Nama ni mikawin

- **52 c)** Aci a peikwaw anihwe kit ickwa kotcitan matci mackiki (kokain ka icinikatcikatek, krak ka icinikatcikatek) (Qic-32c)?
 - 1 Ehe
 - 2 Nama
 - 8 Nama ni mikawin

KECPIN KA NISKAMOWONEN "NAMA" KEKOTC "NAMA NI MIKAWIN" NETE 52E KI KA ICAN.

- **52 d)** Ki apatcitan ia matci mackiki, kokain kaie krak ka icinikatek <u>ohwe mamitcitc ka ki pe mitato</u> <u>acitc nicw pisimokak (Qic-32d)</u>?
 - 1 Ehe
 - 2 Nama
 - 8 Nama ni mikawin

52 e) Ki ki ispataten ia kasarin, akokasikan kekotc kotak kekocic (Qic-32e)?

- 1 Ehe
- 2 Nama
- 8 Nama ni mikawin

KECPIN KA NISKAMOWONEN "NAMA" KEKOTC "NAMA NI MIKAWIN" NETE 52G KI KA ICAN.

- 52 f) Kecpin tca "ehe" ka itewonen, ki pe ispataten ia kekotc ma ki pe kotcimatcikan <u>ohwe</u> mamitcitc ka ki pe mitato acitc nicw pisimokak (Qic-32f)?
 - 1 Ehe Masinaha kekwan ka ki ispatataman
 - 2 Nama
 - 8 Nama ni mikawin

- 1 Ehe
- 2 Nama
- 8 Nama ni mikawin

KECPIN KA NISKAMOWONEN "NAMA" KEKOTC "NAMA NI MIKAWIN" NETE 53 KI KA ICAN.

- 52 h) Kecpin "ehe" ka itewonen, ki pe apatcitan ia kiapatc <u>ohwe mamitcitc ka ki pe mitato acitc</u> nicw <u>pisimokak</u> (Qic-32h)?
 - 1 Ehe Masinaha kekwan matci mackiki
 - 2 Nama
 - 8 Nama ni mikawin

KECPIN KA NISKAMOWONEN "NAMA" KEKOTC "NAMA NI MIKAWIN" NETE 53 KI KA ICAN.

- 52 i) Ki pe apatcitan ia anihwe matci mackiki <u>ohwe mamitcitc ka ki pe mitato acitc nicw</u> <u>pisimokak (Qic-32i)</u>?
 - 1- Awacamec peikwaw e markananiwok.
 - 2- Peikwaw tepirak e markananiwok.
 - 3- Peikwaw nac nictwaw peiko pisimwa irikik.
 - 4- Peikwaw tepirak peiko pisimwa irikik.
 - 8- Aci nama ni mikawin.

Mikwetc mictai eki pe witcihihak. Wewerita kipotcickiokisa ohwe. NAMA WIEC KI KA MASINAHEN E ICINIKASOIN.

ANNEXE G

DIRECTIVES AUX ENQUÊTEURS ET INTERPRÈTES

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

DIRECTIVES AUX ENQUÊTEURS ET INTERPRÈTES

- Mentionner au répondant que son nom a été pigé au hasard et que la probabilité qu'il le soit était égale pour toute la population locale âgée de 15 ans et plus.
- 2) Bien expliquer au répondant la nature ainsi que le but de l'étude et lui mentionner que cette dernière a été commandée et subventionnée partiellement par le conseil de bande. Il faut en outre insister sur le fait que ce dernier souhaite, par cette étude, améliorer les services dispensés à la population locale.
- 3) Il faut insister sur la confidentialité des données et, au besoin, montrer au répondant le protocole de confidentialité. Il ne faut pas oublier de mentionner à ce dernier que les questionnaires ont été conçus de telle sorte qu'il demeure tout à fait impossible de reconnaître qui que ce soit et que c'est d'ailleurs la raison pour laquelle aucun nom n'apparaît.
- 4) Il faut mentionner que ces questionnaires ne sont pas un test ou un examen visant à évaluer les connaissances du répondant mais qu'ils ont plutôt pour objectif de recueillir les points de vue ou les perceptions de ce dernier sur différentes questions ayant trait à sa vie personnelle ainsi qu'à celle de la communauté. En ce sens, il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses.
- 5) Il faut éviter que les interprètes interrogent des membres de la famille immédiate ou avec qui ils habitent afin de ne pas indisposer le répondant dans le choix de ses réponses.
- 6) Lorsque plus d'un membre d'une même famille ont été échantillonnés,
 il faut éviter de leur faire remplir les questionnaires simultanément.
 Ils doivent le faire à tour de rôle. Toutefois, lorsque le premier

répondant a terminé de remplir le questionnaire sur les solidarités et les formes d'entraide et que ce dernier se trouve seul afin de remplir le questionnaire confidentiel, alors l'enquêteur ou l'interprète peut démarrer avec le deuxième membre de la famille qui a été échantillonné et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les membres échantillonnés d'une même famille aient répondu au questionnaire. Qu'il s'agisse du questionnaire sur les solidarités et les formes d'entraide ou du questionnaire confidentiel, il est capital que les membres de la famille du répondant se tiennent à l'écart afin de ne pas perturber le déroulement de l'enquête et influencer les réponses aux questions. Il importe alors d'aviser avec tact et discrétion toute personne qui serait tentée de s'approcher du répondant en lui mentionnant le caractère confidentiel de l'étude.

- 7) Il faut toujours débuter par le questionnaire portant sur les solidarités et les formes d'entraide. Il importe de ne jamais remettre ce questionnaire au répondant pour qu'il le remplisse lui-même. Les questions sont posées par l'enquêteur ou l'interprète et les réponses inscrites par ces derniers. L'enquêteur ou l'interprète doit se tenir près du répondant pour ne pas avoir à élever la voix et faire ainsi en sorte que des membres qui seraient présents dans la maisonnée puissent entendre les questions et les réponses. Le répondant doit pouvoir lire en même temps que l'enquêteur ou l'interprète les questions et les choix de réponses. Cela est particulièrement important lorsque le libellé de la question est long et le choix de réponses nombreux. Dans les cas où des précisions sont demandées (Autre. Précisez...), il faut écrire la réponse de façon lisible, en lettres moulées et en français.
- 8) En ce qui a trait au questionnaire confidentiel, l'enquêteur et l'interprète doivent demeurer dans la maison mais se tenir à l'écart et disponibles cependant pour répondre aux éventuelles questions du répondant. Toutefois, il peut arriver que ce dernier soit illettré. Cela se produit parfois chez les personnes âgées. L'enquêteur ou

l'interprète doit donc, dans un tel cas, offrir au répondant la possibilité de remplir ce questionnaire avec lui en utilisant la même procédure que pour celui portant sur les solidarités et les formes d'entraide. On doit alors insister à nouveau sur le caractère confidentiel des informations obtenues. Il faut par contre noter sur l'enveloppe de retour que ce questionnaire a été répondu avec de l'aide.

- 9) Avant de remplir le questionnaire confidentiel, l'enquêteur ou l'interprète doit insister auprès du répondant pour que ce dernier réponde correctement aux questions 1 à 14 (certaines ont parfois été escamotées lors de la pré-expérimentation) en lui montrant le questionnaire et en lui indiquant comment procéder. Il importe également de lui rappeler qu'il dispose de tout le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire, de bien lire les informations encadrées et en caractères gras car elles contiennent des indications importantes sur le cheminement à suivre pour remplir correctement le questionnaire, principalement lorsqu'il y a des questions filtres. Il doit en outre écrire lisiblement et en français si possible les informations lorsque des précisions sont demandées.
- 10) Lorsqu'une personne refuse de répondre aux questionnaires, il faut alors lui mentionner que ce serait important pour le conseil de bande de connaître les points de vue de toutes les personnes échantillonnées afin d'obtenir la meilleure connaissance possible de la question. En ayant les données du problème en main, cela faciliterait la tâche du conseil de bande dans sa tentative d'améliorer les services donnés à la population. Si le répondant refuse à nouveau, alors il ne faut pas insister.
- 11) Il faut mentionner au répondant qu'il introduise le questionnaire, lorsque rempli, dans l'enveloppe et qu'il la scelle. Avant de quitter la maisonnée, il ne faut pas oublier de remercier le répondant, qu'il ait accepté ou refusé de répondre au questionnaire.

425

ANNEXE H

PROTOCOLE DE CONFIDENTIALITÉ

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

KWISK ITOTISKE ORACTATOWIN

OHWE MASINAHIKAN, KASKINA AROTAKANAK KA OTAMIROTATCIK OHWERIW MASINAHIKANIW AKACEWIWOK KITCI NOSINETATCIK E ITERITAKONIK AKA WISKAT KITCI TIPATCIMOTCIK TAN KA ICI NISKAMORITCI KASKINA IRINIWA OTA MANAWANIK.

PROTOCOLE DE CONFIDENTIALITÉ

PAR LA PRÉSENTE, TOUTES LES PERSONNES TRAVAILLANT À CETTE ÉTUDE S'ENGAGENT À RESPECTER LA CONFIDENTIALITÉ ET À NE DIVULGUER EN TOUT TEMPS ET À QUICONQUE QUELQUE INFORMATION RECUEILLIE AUPRÈS DE LA POPULATION DE MANAWAN.